Digitized by Google

Digitized by Google

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
054
REB
v.39

Digitized by Google

REVUE D'ALSACE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE D'ALSACE

NOUVELLE SÉRIE

TOME 2e

TOME XXXIXe DE LA COLLECTION

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
Société anonyme
33, RUE DE SEINE, 33

1888

Digitized by Google

Digitized by Google

054
RFE
v.33

PLAN D'UN CATALOGUE BIBLIOGRAPHIQUE

D'ALSATIQUES

ET

Réponse à la 11e Question du Programme des Sociétés savantes

pour le Congrès de 1888

A propos de la *Bibliographie vosgienne de l'année 1883-1884* par M. le secrétaire de la *Société d'émulation d'Épinal*, nous disions dans cette *Revue* (p. 139-40 de 1885) « qu'il ne suffit pas de placer en titre du livret : *Catalogue méthodique et raisonné*, pour que ce livret soit d'un usage aussi facile que l'est un dictionnaire de langue ». Nous ajoutions : « Que l'emploi diligent de l'instrument dépend de la méthode qui a présidé à sa confection et qu'à cet égard c'était souvent le cas de répéter le proverbe : *Tot capita tot sensus*.

« Pour faire disparaître ces divergences, — disions-nous encore, — il suffirait que des travailleurs comme M. le secrétaire Haillant, estimant qu'une besogne de ce genre n'est pas indigne de leur savoir et de leur mérite personnel, voulussent bien se concerter pour assigner des limites fixes à cette méthode, afin d'assurer une uniformité rationnelle et satisfaisante à tous les catalogues des collections publiques locales et des contrées limitrophes. Nos sociétés savantes de l'Est, avons-nous conclu, pourraient prendre l'initiative de cette entente si, dans chacune, il y avait un membre aussi actif, aussi dé-

691750

Digitized by Google

voué que l'est M. le secrétaire de la *Société d'Épinal*, à la vie intellectuelle de son département, de sa région.»

Nous croyons avoir été compris par M. Haillant. Tout en poursuivant son premier essai, il s'est mis en relation avec quelques bibliophiles de la province et de la capitale pour avoir leur sentiment sur la question et pour connaître ce qui a été fait ou tenté dans leur département ou la région relativement aux catalogues spéciaux ; de plus, il a obtenu que la question soit admise au programme des réunions annuelles à la Sorbonne, où elle a été le sujet de rapports publiés par le *Journal officiel* et d'observations verbales mentionnées dans les comptes-rendus.

A la suite de ces débats, M. le secrétaire de la *Société d'Épinal* présente de nouvelles notes pour le plan d'une bibliographie vosgienne, suivies d'un tableau d'ensemble[1]. Ces nouvelles notes nous apprennent que, malgré les discussions et les rapports à la Sorbonne, la question est encore retenue pour la session de 1888 ; ce qui veut dire qu'elle n'est pas épuisée. Voici, d'après le compte-rendu officiel, les termes du problème :

Objet, Division et Plan d'une Bibliographie départementale.

Cette formule nous paraît vague et prêter le flanc à tous les vents de discussions oiseuses dans une assemblée savante.

Et d'abord, il s'agit de savoir ce que l'on entend par le mot *Bibliographie?*

S'agit-il de la seule transcription du titre du livre ? S'agit-il de faire suivre cette transcription d'indications analytiques des matières que le titre reflète ou est censé refléter et d'y joindre

[1] Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, août 1887. In-8° de 16 pages et un tableau. Tiré à 125 exemplaires. En vedette : Congrès de la Sorbonne, 1887.

Digitized by Google

les notes descriptives de l'ouvrage, usitées dans les catalogues de la librairie ancienne ?

S'il ne s'agit que de la transcription du titre, ce n'est plus de la bibliographie, mais de l'inventaire, du catalogue proprement dit.

Ensuite, que signifie le mot *Objet ?* L'objet c'est le livre, le manuscrit, l'ensemble de la collection. A-t-on voulu dire : le but à atteindre, le signalement de chacun des objets, leur classement ?

Plan d'une Bibliographie départementale, voilà qui est précis, quand toutefois l'on se sera entendu sur la signification, au cas spécial, du mot : *Bibliographie.*

En écartant ces objections et en se tenant au sens étroit du mot, on se trouve en présence de ce qui serait l'objet, le but visé, c'est-à-dire le catalogue d'une bibliothèque départementale, le plan de ce catalogue ou sa division méthodique.

Il y a lieu de se demander encore pourquoi l'on a retenu, en Sorbonne, l'expression : départementale ? A-t-on eu la pensée d'enfermer dans cette étroite circonscription la solution demandée aux bibliophiles, aux bibliothécaires, aux sociétés savantes ? Dans ce cas, on aurait dû le dire plus explicitement.

La circonscription départementale est une entité trop moderne pour qu'en histoire, littérature, sciences et arts elle ne soit pas forcément absorbée dans le passé régional. Le département a, sans doute, son petit bagage propre, mais il est rigoureusement soudé à celui des anciennes circonscriptions dont il a fait partie intégrante. Il ne peut donc être question que de cataloguer les divers objets qui composent une bibliothèque publique régionale, le ou les départements compris.

Quelle est la situation du département des Vosges dans cet ordre d'idées ?

Au point de vue politique elle est, vis-à-vis de l'ancien duché de Lorraine, la même que celle du Haut-Rhin vis-à-vis de l'ancien duché d'Alsace. Pour les temps antérieurs à la

Digitized by Google

formation de ces duchés, il y a encore similitude d'origine et de situation politique.

Au point de vue moral et religieux il y a aussi conformité. De même que le Haut-Rhin a appartenu à la circonscription diocésaine de Bâle et appartient, depuis plus de deux siècles, à celle de Strasbourg, puis à la circonscription métropolitaine de Besançon, le département des Vosges n'a cessé de faire partie du diocèse de Saint-Dié après avoir eu pour métropolitains les cardinaux de Toul, puis ceux de Nancy. Cette similitude de situation existe pour la plupart de nos régions historiques du territoire français.

Donc, il ne peut être question que d'élaborer un plan de catalogue répondant le plus exactement possible aux exigences régionales.

Ces préliminaires établis, à l'occasion des nouvelles notes de M. le secrétaire de la *Société d'émulation d'Épinal*, il est inutile d'insister sur les scrupules exprimés dans ces notes relativement aux gravures et aux compositions musicales. L'application de la méthode fera disparaître bien des difficultés plus apparentes que réelles.

Quant aux articles disséminés dans les journaux, revues, annuaires, almanachs, etc., nous maintenons ce que nous avons dit et nous demeurons convaincus qu'après avoir sondé plus profondément le sujet, on sera de notre avis. Les éliminations se feront d'elles-mêmes quand, de la théorie, on passera à la pratique.

Arrivant au but, défini à l'émulation spinalienne, sous la rubrique : *Distribution des matières*, suivie d'un *Tableau* qui serait le type à adopter pour le classement d'une bibliothèque publique ou privée, départementale ou régionale, nous devons avouer que ce type est loin de nous satisfaire. Nous ne prétendons pas être en possession d'un système défiant la critique, les amendements et même un bouleversement complet devant un système différent qui offrirait plus d'ampleur, plus de

Digitized by Google

logique, plus de clarté dans la coordination et le classement ; mais l'esquisse que nous nous décidons à présenter nous paraît mieux répondre aux questions retenues en Sorbonne sur la matière. Elle nous semble, en outre, donner satisfaction aux remarques produites, dans la session de 1887, par les hommes les plus compétents, notamment par M. Léopold Delisle, conservateur de la Bibliothèque nationale.

Avant de procéder à l'exposition du plan, disons d'abord qu'il nous paraît utile d'adopter de grandes divisions embrassant les matières de même famille, et de juxtaposer chacune des subdivisions, sur les rayons et au catalogue, à son rang de parenté avec la souche. On évitera ainsi, autant que possible, une technologie subdivisionnaire encombrante et jetant une certaine confusion dans beaucoup de catalogues que nous pourrions signaler.

Essayons. On jugera ensuite.

A. Planographie.

Cartes : des stations préhistoriques — des Gaules au Ve siècle — régionales — départementales — parcellaires — cantonales — communales. — Plans.

Vues : Gravures. — Eaux-fortes. — Lithographies. — Dessins.

Nota. Nous faisons coller les cartes sur toile, divisées in-4° ou in-8°, de manière qu'elles se ferment dans une couverture formant volume, numéroté comme les imprimés. Les estampes et dessins, en portefeuille.

B. Topographie.

Régionale — départementale — cantonale — communale — parcellaire — orographie — pittoresque.

C. Sciences naturelles.

Géologie. — Paléontologie. — Minéralogie. — Hydrologie — souterraine — de superficie. — Sources minérales — domestiques. — Lacs. — Étangs. — Fleuves. — Rivières. — Botanique — her-

Digitized by Google

bacée — sylvestre. — Anthropologie. — Zoologie (toutes ses branches, animaux domestiques exceptés). — Météorologie.

D. Diplomatique.

Traités : internationaux — régionaux — départementaux — cartulaires. — Recueils de diplômes — chartes — titres — documents divers. — Chroniques en général.

Nota. Nous rangeons les chroniques dans cette division, parce que la plupart des anciennes sont l'œuvre de témoins contemporains des faits rapportés. A ce titre, ce sont des sources.

E. Histoire politique et militaire.

Régionale — départementale — cantonale — des villes — villages — hameaux — écarts, etc.

Des milices anciennes — modernes. — De leurs costumes — armures. — Champs de bataille. — Sièges. — Victoires. — Défaites. — Capitulations, etc.

F. Histoire religieuse.

Paganisme — gaulois — romain — franc. — *Culte chrétien.* — Évêchés. — Abbayes. — Monastères. — Prieurés. — Congrégations. — Sodalités. — Confréries. — Conciles. — Synodes. — Liturgie. — Catéchismes diocésains. — Livres de dévotion. — Hagiographie. — Miracles. — Apparitions. — Flagellants. — Convulsionnaires. — Spirites. — Hypnoptisme. — Jubilés. — Mandements. — Pèlerinages, etc.

Réforme. — Vaudois. — Luthériens. — Zwingliens. — Calvinistes. — Baptistes. — Anabaptistes ou Mennonites. — Catéchismes. — Cantiques. — Maçons. — Libres-penseurs.

Mosaïsme. — Synagogues. — Rabbins, etc.

Controverses. — Polémiques.

G. Mythographie.

Divinités — régionales — départementales — locales. — Traditions. — Sagas. — Légendes. — Astrologie. — Divinations. — Croyances singulières. — Pratiques superstitieuses. — Médecine surnaturelle. — Sorcellerie. — Sortilèges, etc.

Digitized by Google

H. Histoire littéraire.

Dialectes. — Idiomes. — Littérature régionale — départementale — locale. — Écoles monastiques. — Enseignement public — privé. — Académies. — Lycées. — Collèges. — Romans. — Poésies. — Bibliothèques publiques — privées. — Sociétés scientifiques — littéraires — de propagande. — Bulletins. — Congrès. — Conférences. — Discours. — Comptes-rendus. — Critiques (chacun de ces articles imprimés isolément ou collectivement). — Imprimeries. — Ateliers lithographiques — chromotypographiques — héliographiques. — Catalogues de collections publiques — privées, etc.

I. Archéologie et Archéographie.

Antiquités. — Ages : de la pierre — du bronze — du fer — régionales — départementales — cantonales — locales. — Mobilier féodal — religieux — du moyen âge — bourgeois — populaire. — Sépultures des différents âges. — Numismatique. — Musées publics — régionaux — départementaux — cantonaux — communaux. — Expositions, etc.

J. Féodalité.

Noblesse — laïque — ecclésiastique — souveraine — médiate — immédiate. — Donjons. — Châteaux. — Ruines. — Blason. — Seigneuries — régionales — départementales — cantonales — locales. — Fiefs. — Sous-fiefs, etc.

K. Beaux-Arts.

Histoires. — Monographies. — Sculpture. — Peinture. — ateliers. — Musique — Composition. — Instruments — fabrication. — Sociétés — vocales — instrumentales. — Réunions. — Concours. — Dentelles — procédés — exécution privée — ateliers. — Carrosserie. — Ferronnerie d'art. — Ciselure — ateliers. — Ébénisterie — découpage — ateliers. — Céramique — faïence — porcelaine — moulage — décoration — ateliers. — Manufactures. — Imagerie — artistique — populaire — ateliers. — Arts somptuaires de tout genre. — Enseignement. — Apprentissage.

Digitized by Google

L. Biographies.

Princières. — Seigneuriales. — Militaires. — Savants. — Ecclésiastiques. — Artistes de toute catégorie. — Administrateurs. — Bienfaiteurs. — Malfaiteurs célèbres. — Bourgeois. — Agriculteurs. — Industriels. — Négociants, etc. — Grotesques. — Portraits.

M. Droit.

État politique. — Droit seigneurial. — Statuts régionaux — seigneuriaux — urbains — ruraux. — Juridictions civiles — ecclésiastiques — pénales. — Us. — Coutumes. — Formules. — Recueils. — Jurisprudence. — Mémoires judiciaires. — Procès célèbres — en matière civile — criminelle. — Exécutions, etc.

N. Histoire de la Révolution.

Organisation départementale — cantonale (district) — communale. — Sociétés révolutionnaires — régionales — départementales — cantonales — rurales. — Mouvements — en avant — en retraite. — Chocs des partis. — Émigrations. — Bannissements. — Séquestres. — Inventaires des biens et objets séquestrés. — Emploi des uns. — Vente des autres. — Papier-monnaie. — Incidents. — Proclamations. — Terreur. — Culte de la Raison. — Guerre. — Milices. — Approvisionnements. — Nouveau calendrier. — Écrits et chants patriotiques, etc. — Relations partielles. — Histoires plus complètes, etc.

O. Réjouissances publiques.

Fêtes — traditionnelles — patronales. — Réception de chefs de l'État. — Naissances princières. — Apologies. — Victoires et conquêtes. — Te Deum. — Discours. — Sermons. — Inaugurations, etc. (tous imprimés, manuscrits de circonstance, concernant ces manifestations).

P. Administration.

Préfectures. — Conseils de préfecture. — Sous-préfectures. — Conseils généraux — d'arrondissement. — Budgets départementaux — urbains — ruraux — des établissements de bienfaisance

Digitized by Google

— des fabriques. — Recueils des actes de préfecture — des décisions des conseils généraux. — Élections politiques — départementales — municipales — des tribunaux de commerce — conseils de prud'hommes — chambres de commerce — consultatives des arts et manufactures (tous imprimés relatifs à chaque opération). — Impôts. — Emprunts, etc.

Q. Travaux publics.

Viabilité — ancienne — moderne. — Routes — nationales — départementales. — Chemins de toutes catégories. — Canaux. — Voies ferrées. — Tracés. — Devis. — Expropriations. — Travaux d'art. — Constructions d'utilité publique diverses, etc. (tous imprimés et manuscrits concernant chaque entreprise).

R. Agriculture.

Histoires. — Théories — régionales — départementales — cantonales — locales — particulières. — Conditions anciennes — nouvelles. — Morcellements. — Irrigations. — Drainages.

Cultures alimentaires. — Céréales de toutes espèces. — Pommes de terre et racines de tous genres.

Viticulture, tous écrits qui s'y rattachent.

Pisciculture — naturelle — artificielle.

Instruments aratoires et outils spéciaux.

Animaux domestiques — reproduction — élevage. — Haras — Torelleries. — Basses-cours.

Culture industrielle — tabac — houblon — garance — indigo, etc.

Surveillance et gardes-champêtres.

Syndicats et sociétés. — Comices. — Expositions. — Encouragements. — Bulletins. — Comptes-rendus. — Discours (isolés). — Statistique.

Météorologie campagnarde concernant l'agriculture proprement dite, etc.

Maladies particulières aux produits de l'agriculture. — Vétérinaires, etc.

S. Industrie, Commerce.

Origines ou privilèges — régionaux — départementaux — cantonaux — locaux. — Progrès. — Décadences. — Transformations. —

Digitized by Google

Conditions des populations ouvrières. — Salaires de main-d'œuvre. — Influences sur la prospérité ou l'appauvrissement de la région — du département — du canton — de la localité. — Chimie et dessin industriel. — Constructions mécaniques — matières premières. — Traités de commerce. — Impôts douaniers. — Octrois. — Contrebande. — Moyens de transport — anciens — nouveaux. — Débouchés. — Docks. — Entrepôts. — Marchés — intérieurs — extérieurs. — Exportations. — Institution de crédit. — Associations. — Responsabilités. — Marques de fabrique. — Colportage. — Bazars. — Expositions. — Cités ouvrières. — Écoles industrielles. — Associations coopératives, etc.

T. Assistance publique.

Médecine — régionale — départementale — cantonale. — Vaccine. — Hôpitaux. — Hospices. — Asiles. — Ateliers de charité. — Maisons de correction. — Fondations. — Legs. — Bureaux de bienfaisance. — Quêtes. — Loteries. — Redevances. — Enfants trouvés — abandonnés — assistés. — Orphelinats. — Écoles d'accouchements. — Sages-femmes. — Allaitement. — Dispensaires. — Sociétés de secours — de bienfaisance. — Pharmacies spéciales. — Statistiques, etc.

U. Varia.

Écrits excentriques — originaux — curieux — facétieux — paradoxaux — fantastiques — pornographiques, etc. — Concernant la région — le département — le canton — la localité — les choses et les personnes.

V. Polygraphes.

Collections des : publications périodiques — anciennes — modernes. — Almanachs. — Calendriers. — Annuaires. — Indicateurs de la région — du département — du canton et de la localité. — Programmes des représentations théâtrales, etc. — Affiches officielles, etc.

Digitized by Google

Faisons remarquer que l'ordre indiqué des subdivisions peut être modifié comme on le jugera bon, et même passer dans une division autre que celle où il se trouve, sans pour cela porter atteinte au système.

Nous croyons que l'on trouvera dans ce cadre, un peu condensé, une place naturelle aux livres, opuscules et pièces rassemblés pêle-mêle dans beaucoup de collections privées, et souvent disséminés dans les collections générales de nos bibliothèques publiques. Nous avons toujours pensé que l'absence d'un catalogue spécial est cause d'une fréquentation peu suivie de celles-ci par le monde des curieux et des travailleurs de la province. Les richesses locales qui s'y trouvent incorporées demeurent pour ainsi dire le *corpus mortuum* dont quelques personnes seulement ont connaissance, sans même bien se rendre compte de l'intérêt qui s'y rattache.

Particularité vosgienne — Orléanaise — Normande.

Quel parti prendre à l'endroit de la bibliographie concernant la Pucelle ? Elle est essentiellement vosgienne par son origine, orléanaise par les actes, normande par sa fin. Son caractère national a donné naissance à toute une littérature qui appartient également aux trois collections régionales. Faut-il la disloquer en la répartissant entre les divisions : *Histoire politique et militaire — Histoire religieuse — Biographies?*

Nous n'hésiterions pas à lui conserver toute son autonomie et à lui ouvrir une rubrique spéciale renfermant *tous les écrits — Portraits — Monuments — Images, etc.*, se rattachant à cette grande figure historique.

Que ces écrits, etc. soient de facture et d'origine française ou étrangère, tous doivent avoir leur place dans une bibliothèque régionale ou départementale.

Digitized by Google

Régions limitrophes.

Un encadrement s'impose à notre plan ou esquisse : cet encadrement se compose d'un assez grand nombre de livres appartenant aux contrées limitrophes; ils traitent de sujets communs à la région cataloguée. Quelques exemples justifieront la proposition.

Ainsi nous classons hardiment dans notre bibliothèque alsatique, pour la limite *Ouest* de l'Alsace : 1° la *Chronique de Richer de Senones*; 2° la *Dissertation chimique sur les eaux minérales de Saint-Dié, de Nicolas*, qui fait coïncider l'apparition de la source vosgienne avec la disparition de la source de Gueberschwihr, près de Colmar. Cela résout la question posée à propos du *Bellicus surbur* du Donon, par Amiot. 3° la *Flore de Lorraine, Meurthe, Moselle et Vosges, de D. A. Godron*; 4° du même, *Études sur la Lorraine allemande et l'Alsace*. Pour le *Sud* : 5° la *Basler Chronik de C. Wurstcisen*; 6° les *Mémoires de la République séquanaise de Gollut*. Pour l'*Est* : 7° les *Badische Archiv-Urkunde de Mone*; 8° les *Amœnitates Friburgensis de Weislinger*. Pour le *Nord* : 9° les *Nova subsidia de Wurtwein*; 10° la *Urkundliche Geschichte der Burgen und Schlæsser der bayerischen Pfalz*, et ainsi de suite pour la plupart de nos divisions, quand il y a lieu.

Systèmes — Chronologique — Alphabétique.

Quel est de ces deux ordres celui qu'il faut préférer ? Nous pensons qu'il est bon de les pratiquer simultanément. Ils se concilient avec le concours de l'ordre numérique. Au lieu de le démontrer par le raisonnement, faisons-le par l'exemple appliqué à la future *Bibliographie vosgienne ou lotharingienne*.

Il y a cinq ans, M. le secrétaire de l'émulation spinalienne avait réuni plus de 12,000 fiches bibliographiques. D'un côté

Digitized by Google

ce nombre s'est accru, de l'autre il s'est amoindri de ce que nous avons appelé « les miettes » de la bibliographie. Admettons le nombre fixe de 12,000 et procédons.

Les livres etc., étant classés selon l'ordre chronologique, recommandé par M. Léopold Delisle, dans nos divisions et subdivisions, nous aurons une suite ininterrompue de 12,000 numéros composant l'ensemble sectionnairement chronographique du dépôt et de son catalogue.

L'ordre alphabétique, ou par nom d'auteur ayant été préparé parallèlement à la rédaction des fiches et du classement, chaque production d'auteur ou du même auteur aura son numéro spécial dans la division et subdivision où elle est classée.

Nous plaçons *en tête* du catalogue la *Table divisionnaire et subdivisionnaire*; à la suite la *Table alphabétique*.

Avec ces dispositions nous donnons au catalogue le *Répertoire* qui en rend l'usage aussi facile que l'est l'usage d'un dictionnaire de langue.

Supposons des *Numéros* applicables à la *Bibliographie vosgienne ou lotharingienne*, et servons-nous-en pour l'exemple pratique.

	Numéros.
BOTANIQUE	357 à 402

(Donc 45 livres, brochures et autres pièces possédés par la bibliothèque ou la collection sur ce sujet, embrassant la région, le département, le canton et les localités.)

Nous savons que D. A. Godron est un des naturalistes qui se sont le plus occupés de sciences naturelles et nous avons recours à la table alphabétique pour connaître ses ouvrages :

GODRON	92, 269, 272, 292, 293, 296, 529.

Digitized by Google

Ces numéros nous renvoient aux subdivisions qui nous font connaître que Godron s'est occupé d'ethnologie, de géographie botanique, de botanique, de zoologie, etc. etc., relatives à la région, au département, aux cantons, etc. etc. — Ce seul exemple nous dispense d'insister.

Cachet bibliographique.

Convient-il de donner au catalogue, — mais sans glisser sur la pente de la critique — un certain cachet bibliographique ? Nous estimons que cela serait désirable. En tout cas, pour les livres de fond, il serait bon de consigner au catalogue, quand il y a lieu, les annotations que l'examen du volume suggère, telles que : *Unique* — *Rarissime* — *Introuvable* — *Rare* — *Recherché* — *Non rogné* — *Rogné jusqu'à la lettre* — *Bien conservé* — *Fatigué* — *Rouillé* — *Piqué* — *Relié en truie gaufrée* — *Maroquin* — *Veau* — *Marges annotées* — *Envoi d'auteur* — *A appartenu à N...* — *Ex libris de N...* — *S'est vendu tant à N...*, etc., etc. — D'autres annotations concernant les éditions, l'effet produit par la publication, les mesures de rigueur dont elle a été la cause et d'autres remarques, analyses, appréciations exprimées, etc., telles que les suivantes, par exemple, empruntées à d'anciens bibliophiles ou catalogues, contribueraient à accentuer le cachet bibliographique dont il est question.

Richer de Senones. *Chronique*. Traduction française du XVIe siècle. — Saint-Nicolas, 1842, in-4°.

Exemplaire numéroté à la presse, sur vélin, de cette chronique tirée à peu d'exemplaires, aujourd'hui rare et recherchée.

(Cat. de Ch. Gérard.)

L'Élection du Comte d'Harcourt par les garnisons de Brissac et de Philipsbourg. Paris, 1652, in-4°.

Pièce rarissime relative au choix que firent les garnisons françaises du comte d'Harcourt (Henri de Lorraine) comme gouverneur de l'Al-

Digitized by Google

sace en remplacement de Charlevoix, créature de Mazarin, qu'elles chassèrent de Brisach. (Cat. de Ch. Gérard.)

FERRY, CH. Nécrologe des Spinaliens morts pour la Patrie de 1789 à 1871. Nancy, 1875, in-4°.

Volume d'une exécution splendide, formé de 92 pages en fond noir avec impression de lettres en argent. (Cat. de Ch. Gérard.)

GOLLUT, L. Mémoires historiques de la République séquanaise. Dijon, 1647, in-fol.

Édition princepse de cet important ouvrage devenu rare. On en a fait une nouvelle édition in-8°, annotée par Duvernois, l'auteur des *Éphémérides de Montbéliard*, et imprimée à Arbois, en 1846, par Javel, un des amis malheureux de Proudhon.

Inutile de multiplier les exemples pour faire saisir notre pensée. Il nous semble que ce genre de bibliologie donnerait de l'intérêt au catalogue, sans trop l'allonger.

Ne pas confondre.

Nous avons connu de bons esprits qui, dès qu'on leur parlait de livres spéciaux concernant une région, englobaient non seulement ceux qui traitent des choses et de la vie de la région, mais encore tous les écrits émanant d'auteurs qui en étaient originaires. Cette proposition est absolument distincte de celle qui nous occupe. Il a fallu toutes les forces de l'action expérimentale pour chasser la confusion des cerveaux où elle était logée.

Desideratum.

M. le conservateur de la Bibliothèque nationale recommande la transcription minutieusement exacte du titre. Rien n'est plus nécessaire. Nous voudrions ajouter à cette recommandation un *Desideratum* justifié par la plupart des catalogues: *L'indication du nombre de pages.*

Digitized by Google

On aime à savoir, à première vue, quelle est la corpulence du sujet catalogué? Pour le travailleur, pour le bibliophile, pour l'amateur qui achète, cette indication prévient bien des surprises, bien des déceptions. On achète un titre ronflant et l'on devient possesseur d'un squelette sans vie, sans valeur; tandis que, fixé sur la corpulence, si le colosse n'a pas plus de valeur que le squelette, il vous reste au moins du papier.

Probité littéraire.

M. Léopold Delisle dit encore qu'il importe de signaler les *Recueils* dans lesquels ont paru les tirages à part que l'on fait trop souvent figurer, dans les catalogues, comme publications indépendantes ou spéciales. A notre point de vue c'est une question de probité littéraire pour le monde des lettres, de probité commerciale pour la corporation de la librairie ancienne. M. le conservateur de la Bibliothèque nationale a raison de recommander cela à l'attention des bibliographes.

Le silence sur ce point abrite fréquemment de mesquines rivalités, quelquefois de l'inimitié, tous sentiments qui doivent être bannis du domaine de la République des lettres. En ce qui concerne la librairie ancienne, c'est presque toujours de l'improbité commerciale. Elle n'oublie pas ces annotations quand elle sait que le livre, la brochure ou la pièce sont rares, recherchés, et se payent chèrement dans les ventes.

Difficultés matérielles.

En ce qui concerne les bibliothèques publiques, le système que nous exposons exige une salle spéciale, pour y installer les objets catalogués et préalablement distraits du fond général dans lequel ils sont noyés.

Digitized by Google

En second lieu, un rayonnage indépendant doit lui être affecté, avec le mobilier indispensable.

En troisième lieu, les municipalités, qui sont les principales intéressées à l'opération, s'y montrent souvent, sinon hostiles, du moins indifférentes et ne la favorisent pas. La plupart du temps, c'est l'obstacle le plus difficile à surmonter. Mais avec la patience et la persuasion on en vient à bout.

Une autre difficulté se présente quand on en vient à l'œuvre : elle résulte des disproportions qui existent entre les unités du catalogue. Il arrive souvent que des formats de toutes les dimensions doivent prendre, chronologiquement, place les uns à côté des autres dans chacune des divisions et subdivisions du catalogue. Non seulement ces assemblages choquent la vue, mais encore font perdre une place utile.

Comment remédier à cet inconvénient?

Nous ne voyons qu'un moyen : affecter un rayon spécial aux in-folio qui, revêtus de leurs numéros généraux, se retrouvent promptement au moyen du répertoire numérique.

Enfin, une dernière objection apparaît : celle de la tenue au courant du classement et de son répertoire. On découvre, on acquiert on publie un nouveau livre auquel il faut donner la place et le rang qui lui appartiennent.

Après avoir déterminé le rang et la place dont s'agit, on lui donne le numéro du volume qui le précède en le qualifiant *bis*, *ter*, *quater*, etc., et ainsi de suite pour toutes les divisions et subdivisions du catalogue, auquel on a soin d'ailleurs d'ajouter, comme aux rayons, les nouveaux arrivants.

Conclusion.

La formation dans nos départements de collections limitées au domaine de la région est un sujet sur lequel il y aurait beaucoup de vérités à faire valoir pour captiver les bonnes dispositions de l'esprit public. Mais il faut être concis quand

Digitized by Google

on veut être entendu dans un congrès de sociétés savantes, dont les délégués n'ont que peu de temps à consacrer aux questions qui doivent être examinées. Nous bornons donc à ce qui précède la réponse à la 11e question du programme.

Notre plan diffère de ceux que nous trouvons dans les catalogues à notre disposition. Il est naturel qu'il nous paraisse se bien tenir sur jambes et se rapprocher, tout au moins, de la solution demandée.

Nous ajouterons qu'il est le fruit d'un long commerce intime avec la littérature et les littérateurs de l'Alsace, et qu'il avait son application dans le domicile que nous avons dû abandonner, avec une grande partie de notre collection livrée aux enchères publiques.

Une dernière remarque et nous aurons fini.

La *Société d'émulation des Vosges* et M. Haillant, son laborieux secrétaire, remarqueront, nous l'espérons bien, que notre plan ouvre la porte à tous les écrits de mince importance que nous avons qualifiés « miettes de la bibliographie vosgienne ». Quant au surplus, semé partout et en toute occasion, sous forme de « discours — éloquents, d'allocutions et de réponses — bien senties », etc., ce sont des choses que l'on peut « admirer », comme on dit, et même applaudir à l'occasion. Mais il nous semble que ce flux journalier, à propos de tout et même de rien, doit rester dans le lit où il coule. Nous recueillons cela d'ailleurs, avec un soin religieux, en réservant une place à la collection de toutes nos publications périodiques du département et de la région. En signaler les parties marquantes, pour les faire entrer dans la bibliographie, quand elles n'ont pas été individualisées par le tirage à part ou la réimpression, ce serait, ce nous semble, outrepasser le but, en un mot, donner trop d'attention à la poussière de la littérature.

J. Liblin.

Digitized by Google

LE COMTÉ DE HORBOURG

ET

LA SEIGNEURIE DE RIQUEWIHR

SOUS LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE

(1680—1793[1])

En l'année 1324, les comtes de Horbourg, Walther IV et Burchard II, vendirent à Ulrich X, comte de Würtemberg, moyennant la somme de 4400 marcs d'argent au poids de Colmar, leurs possessions en Alsace. Ces possessions comprenaient « la seigneurie de Horbourg, le comté de Wichisowe, la justice provinciale dans le Leimenthal près du Blauen,

[1] L'étude que nous publions est faite presque exclusivement avec des documents inédits. Nous avons consulté les archives de la ville de Riquewihr et les registres conservés dans quelques communes, qui formaient jadis la seigneurie de Riquewihr et le comté de Horbourg. Nous avons parcouru les 455 liasses du fonds Riquewihr aux archives départementales de Colmar, classées et analysées déjà dans l'*inventaire-sommaire* des archives des départements. Enfin, nous avons surtout mis à contribution les archives du comté de Montbéliard. On rappelle que ces pièces ont été transportées en 1839 en très grande partie aux archives nationales à Paris. Le fonds spécial pour le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr est coté K 2308—2365. Beaucoup de documents se retrouvent en copie dans les trois dépôts. Nous croyons donc inutile d'indiquer par le détail où nous avons recueilli chacun des faits que nous citons. Pour les questions religieuses, nous nous sommes servi d'un manuscrit de la collection Chauffour, à la bibliothèque de Colmar. Il porte au dos comme titre : *Affaires ecclésiastiques du comté de Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr.* Il contient des lettres originales du surintendant de Riquewihr, Otto, et surtout une double

Digitized by Google

le château de Bilstein, la ville de Richenvilre (Riquewihr), le bourg et la ville de Cellenberg (Zellenberg) ». Les biens étaient cédés avec hommes, vassaux, droit de patronage, justices, colonges, champs, vignes, prairies, etc.

Nous ne rechercherons point ici ce qu'était le comté de Wichisowe, dont il est question dans l'acte de vente. Schœpflin ne le savait pas et nous ne sommes pas plus fort que lui. Le Leimenthal fut abandonné de bonne heure par les ducs de Würtemberg et devint l'apanage des Reichenstein. Quant à la possession de la petite ville de Zellenberg, elle fut vivement contestée aux ducs par les évêques de Strasbourg. Ces derniers en demeurèrent définitivement les maîtres, ainsi que du village de Bennwihr, et l'une et l'autre localité furent inféodées aux sires de Rappolstein. Après tous ces changements, il restait aux ducs de Würtemberg dans la Haute-Alsace deux petites terres : celle de Horbourg, qui eut titre de comté, et celle de Riquewihr, simple seigneurie. Le comté de Horbourg comprenait onze villages : Horbourg, Andolsheim, Fortschwihr, Bischwihr, Sundhoffen, Appenwihr, Munzenheim, Dürrenenzen, Wolfganzen, Volgelsheim et Algolsheim. Il s'étendait des portes de Colmar jusqu'au Rhin,

relation du receveur ecclésiastique, Chemnitius, relation qui est une véritable chronique de Riquewihr, de 1674 à 1697. Ce manuscrit avait déjà été signalé par Rocholl dans une brochure intitulée : *Urkunden und Briefe aus der Protestanten-Verfolgung im Elsass.* Magdeburg, 1886. 8°. Mais l'auteur a négligé bien des détails curieux et n'est point exempt d'erreurs. Riquewihr a fait l'objet de quelques travaux intéressants. Nous citerons la notice de M. Dietrich dans la *Revue d'Alsace.* 1856, p. 406. Nous aurons occasion de faire l'éloge de certains travaux de M. Ensfelder sur quelques points spéciaux. Nous mentionnons tout de suite ses deux études générales : « Le château de Riquewihr et ses habitants » (*Revue d'Alsace*, 1879, p. 91) et « Geschichte der evangelischen Gemeinde zu Reichenweier » dans les *Beiträge zur Kirchengeschichte des Elsasses.* V. Jahrgang. Strasbourg, 1885. M. Ensfelder a mis à notre disposition de nombreuses notes manuscrites : nous lui adressons ici tous nos remercîments.

Digitized by Google

en face de l'imposante forteresse de Brisach. La seigneurie de Riquewihr était plus petite, mais plus peuplée. Elle se composait de la ville de Riquewihr, des villages de Hunawihr, Beblenheim, Mittelwihr, Ostheim et du hameau d'Aubure, perdu au milieu des montagnes. Elle était située aux pieds des Vosges, dans ce beau vignoble qui fait la richesse et la joie de l'Alsace.

Le duc de Würtemberg possédait l'une et l'autre terre en pleine propriété, sans les reconnaître en fief de personne. C'étaient des terres allodiales par excellence, sous la seule immédiateté de l'Empire. Les empereurs leur accordèrent de nombreux privilèges ; l'un des plus importants fut le privilège de *non appellando :* les tribunaux du comté et de la seigneurie jugèrent en dernier ressort.

Riquewihr et Horbourg furent possédés tantôt par les ducs aînés de la maison de Würtemberg, tantôt donnés en usufruit à leurs veuves ou en apanage à leurs cadets. Mais l'apanage était toujours concédé à la charge de reversion au duché. Si les cadets ne laissaient point de descendants mâles, les terres devaient faire retour à la maison de Stuttgard.

En l'année 1397, le duc de Würtemberg, Eberhard-le-Jeune, joignit à ses possessions d'Alsace le comté de Montbéliard, que sa femme Henriette lui apportait en dot. A partir de ce jour, la ville de Montbéliard devint le chef-lieu des terres que le duc allemand possédait en Alsace et en Franche-Comté ; ce fut à Montbéliard que s'établit la *Régence;* ce fut de cette cité que partirent les ordres adressés aux habitants de Horbourg et de Riquewihr.

Au XVIe siècle, la Réforme fut introduite dans les États de Würtemberg. Les villages alsaciens embrassèrent les doctrines de Zwingle d'abord, puis celles de Luther, tandis qu'en général les villages voisins, soumis à d'autres seigneurs territoriaux, restèrent fidèles à la vieille foi. Le duc de Würtemberg et son frère le comte Georges, qui gouvernait alors

Digitized by Google

Riquewihr, acquirent, en vertu des traités de paix, les droits épiscopaux (*jus circa sacra*) et purent prendre dans leurs États toutes les mesures religieuses qu'ils jugeaient à propos. Les Würtemberg étaient donc à peu près indépendants dans leurs terres d'Alsace. Dans la Haute-Alsace, il n'y avait que deux seigneurs plus puissants qu'eux : l'archiduc d'Autriche, dont la capitale était à Ensisheim, et l'évêque de Strasbourg, maître du mundat de Rouffach.

La guerre de Trente ans éclate; elle couvre l'Alsace de sang et de ruines. Les villages du comté de Horbourg sont presque anéantis par les Impériaux et les catholiques. Quant à la petite ville de Riquewihr, elle soutient en 1635 contre un détachement de 15,000 Lorrains un siège qui est resté fameux dans l'histoire. Elle capitule et la capitulation est odieusement violée[1]. La paix de Westphalie de 1648 rendit

[1] Voir dans la *Revue d'Alsace*, 1877, p. 369, l'article de M. Ensfelder: Le siége de Riquewihr en 1635. Nous publions ici une relation de ce siège faite par les habitants de la ville, dans une requête qu'ils présentèrent au roi Louis XIII. Ils le supplient de leur fournir quelque somme pour la rançon de leurs prisonniers et de les soulager de toutes les charges militaires. Leur prière ne fut point écoutée. Le stettmeister de Colmar, Jonas Walch, poursuivit la petite ville de son inimitié et décida le gouverneur Manicamp à y envoyer des troupes assez nombreuses en garnison. Les habitants, pour racheter leurs prisonniers, durent, pendant d'assez longues années, livrer un *Brandschatzungswein*. Voir dans le supplément de la *Gemeinde-Zeitung für Elsass-Lothringen* du 14 août 1880 le récit de la captivité du pasteur Hans Schmidt.

Voici maintenant le texte de l'adresse à Louis XIII, que nous avons trouvée aux archives de Colmar, E. 451.

« SIRE,

« Le sieur de Manicamp, maistre de camp du régiment de Normandie et gouverneur général pour Vostre Majesté en la ville de Colmar et de la Haute-Alsace, aura sans doubte déjà rendu fidèle témoignage aux habitans de Richeville en Alsace estant soubs la protection de v. Majesté et subjects originels de Messeigneurs les jeunes princes de Montbéliard, du bon debvoir et loyal comportement qu'iceulx ont témoignez

Digitized by Google

quelque sécurité à nos provinces. L'article 4 du traité d'Osnabruck portait : « Les princes de Würtemberg de la ligne de Montbéliard seront rétablis dans toutes leurs seigneuries situées en Alsace et seront remis au même état, droits, prérogatives et particulièrement en la *dépendance immédiate* de l'Empire, dont ils jouissaient avant le commencement de la présente guerre et comme les autres princes et États de l'Empire en jouissent et en doivent jouir. » Une clause analogue était insérée dans la paix de Munster. Ainsi, aux termes des traités, rien n'était changé à la situation du comté de Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr tels qu'ils étaient en 1618. Ils continuaient d'appartenir à un prince de Würtem-

à la dernière deffence de leur petite ville, que les impérialistes avaient assiégée avec environ quinze mil hommes, laquelle iceulx (sans jactance soit dit) ont courageusement maintenue contre les furieux assauts d'un si grand nombre d'ennemis, qui les ont incessamment travaillez par canonades, grenades et balles à feu, desquels en ont esté jetées environ une quinzaine dans ladite villette, sur la fin du siège, jusqu'à ce qu'à la fin, voyant que le secours qu'ils attendaient tardait trop à venir, ils ont été contraincts de se rendre à certaines conditions, lesquelles néantmoings ne leur auraient estés tenues, ains dès aussy tost que les ennemys y seraient entrez, iceulx auraient commencez à tuer, blesser, violer femmes et filles, piller et spolier tout du long et large de ladite ville, aians emmenez a Brisac avec eux tous leurs meilleurs meubles, et notamment la grande provision de bons vins qui y estaient en grande quantité; et depuis print prisonniers les sénateurs et principaulx du lieu, mesme le sieur Wurmser, leur gouverneur, auquel seulement pour son particulier ils demandent quattre mil pattagons de rançon, avec menace de les faire mourir cruellement et ignominieusement, s'ils ne payent encore une rançon de douze mil pattagons, au nom du corps et commune de ladite ville. Mais comme par un tel grandissime ravagement lesdits pauvres habitants du dit Richeville n'ont pas seulement perdus tous leurs biens, mais aussy leur crédit, ne leur restant plus aulcun moyen pour faire levée de quelque argent à interest, afin de se pouvoir acquicter desdites rançons et alliberer lesdits prisonniers, que pour ce les ennemys tiennent en ostage, et que si la clémence tant renommée de V. Maté ne leur faisait espérer quelque soulagement, ils seraient réduits au point d'abandonner avec un regret et crèvecœur extrême lesdits cobourgeois prisonniers à la mort ignominieuse dont

Digitized by Google

berg et d'être placés sous l'immédiateté de l'Empire. Seulement ils avaient pour voisin le roi de France, au lieu d'un archiduc d'Autriche, et le roi de France était un voisin bien redoutable.

Les princes de Montbéliard, Léopold-Frédéric (1631-1662) et Georges II (1662-1699) s'en aperçurent bientôt. Louis XIV voulut bâtir quelques fortifications sur la rive gauche du Rhin, pour servir d'avant-poste à Brisach, situé sur la rive droite. Or le terrain sur lequel ces redoutes devaient être construites dépendait des bans de Volgelsheim et d'Algolsheim, par suite du comté de Horbourg. On essaya d'abord un échange. On céda au comte de Montbéliard les villages de Holzwihr et de Wickerswihr, appartenant aux barons de

ils sont menacés et de veoir deans peu de temps cette pouvre villette minée de fond en comble, voire toute saccagée et reduite en cendres. C'est ce qui les occasionne de se venir jecter aux pieds de V. Maté leur benigne et magnanime Protecteur, pour la supplier en toute humilité et dehiie reverence, d'en fabveur des bons devoirs susdicts, qu'ils ont, comme ses fideles et très obeissans clients faict paroistre non tant pour leur propre conservation que pour maintenir la grandeur et auttorité de V. Maté, les voulloir regarder d'un œil de pitié, en les assistant des sommes avant dictes de leurs rançons, affranchissant de plus non-seulement la dicte ville de Richeville, mais aussy tous les lieux et villages qui en deppendent, affin que pour l'advenir iceulx soient exempts de tous logements de gens de guerre, contribution, corvées pour des fortifications et aultres telles charges militaires, pour un peu reprendre d'haleine et se remectre quelquement soubs l'ombre des ailes de V. Majesté. En quoi icelle fera une œuvre digne d'un si grand roy à de pauvres et misérables désolés, qui néantmoings par leur vive résistance ont faict perdre à l'ennemi plus de cinq cents hommes, y comprins un lieutenant colonel et environ quatre vingts aultres officiers de remarque. Ce qui les obligera tant plus à continuer en la fidélité de son service et de prier le Tout Puissant pour la conservation de ses Etats, faisant prospérer ses armes et veoir un heureux succès de ses heroïques desseins, toujours en dévotion de demeurer, Sire, de votre Majesté les très-humbles et très-obéissants clients et serviteurs.

« Le bourguemaistre et conseil de la ville et seigneurie de Richeville, tant en leurs noms que de tout le corps des communautés d'icelle. »

Digitized by Google

Montjoie, vassaux directs de Sa Majesté : Volgelsheim et Algolsheim furent livrés au roi. Seulement cet échange ne fut que provisoire. Par un accord du 10 novembre 1656, les choses furent remises en l'état et dès lors il y eut des démêlés continuels entre les officiers du roi et les officiers seigneuriaux. Un jour, les agents royaux s'emparent du moulin seigneurial de Volgelsheim pour en faire un magasin à poudre; un autre jour, ils élèvent dans la même banlieue des fours à chaux; puis ils mettent en coupe réglée les bois de Son Altesse Sérénissime le duc de Montbéliard. Ce n'est pas encore tout. Une fois, le duc Georges veut affirmer ses droits sur Volgelsheim. Il y fait dresser un signe patibulaire; les gens de Brisach accourent aussitôt, détruisent le gibet et en jettent le bois dans le Rhin. En 1666, le même comte veut procéder à une délimitation du ban de Volgelsheim : car telle est alors la confusion qu'on ne connait plus les propriétaires des champs. Les officiers du roi l'en empêchent : « Cette renovature du ban, disent-ils, n'est qu'un prétexte pour prendre les plans de Brisach. »

Le roi de France ne se borna pas à contester aux princes de Würtemberg quelques terrains; bientôt il chercha à établir sa souveraineté sur les terres d'Alsace. Il ne pensait point que de petits princes dussent échapper à son autorité légitime et chercher leur mot d'ordre de l'autre côté du Rhin. Dès le début de la guerre de Hollande, il dévoila ses plans. En 1672, il fit demanteler les forteresses de Colmar, ancienne ville impériale. En même temps, il commença à exiger des habitants du comté de Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr force réquisitions. Sans cesse venaient dans les villages des ordres de l'intendant, commandant de livrer tant de rations de paille, de froment, d'avoine et de les charrier, soit à Brisach, soit à Schlestadt. Le 19 février 1675, on apporta dans les communautés de la plaine un billet de l'intendant La Grange, conçu en ces termes : « Il est ordonné aux bail-

Digitized by Google

lifs, bourgmaistres et habitans de la comté d'Horbourg et ses dépendances d'envoyer lundy prochain 25 de ce mois dans le château d'Horbourg 60 hommes pour travailler à la démolition d'icelluy et advertissons ceux qui auront des pelles ou picques de les porter avec eux de jour à autre s'ils sont relevés. » En démolissant les remparts de Colmar, on avait enlevé à la ville les derniers vestiges de son indépendance ; en nivelant le château de Horbourg, on l'empêchait de servir de refuge et de rempart aux soldats de l'Empire ; on affirmait aussi qu'au-dessus de l'autorité seigneuriale devait s'étendre l'autorité souveraine du roi de France. Montbéliard fut occupée l'année suivante ; les revenus des comtes furent confisqués et toutes leurs terres restèrent entre les mains de Louis XIV jusqu'à la paix de Nimègue. On stipula expressément dans le traité que le comte Georges rentrerait dans tous ses biens, et on donna main-levée du séquestre (1679).

Mais la paix elle-même servira à la France à étendre sa domination. Au début de 1680, le conseil souverain de Brisach fit assigner les principaux seigneurs de la Basse-Alsace, le grand-maître de l'ordre teutonique, le marquis de Bade-Dourlach, le duc de Deux-Ponts, le prince palatin de Veldenz, le comte de Linange, etc. Il leur démontra que toutes leurs terres dépendaient du mundat de Wissembourg et de la préfecture de Haguenau et que, par suite, aux termes mêmes des traités, elles relevaient du roi. Le roi voulait bien leur laisser le domaine utile de ces terres, s'ils présentaient des titres authentiques; mais immédiatement il imposa à leurs anciens sujets la souveraineté royale : « Nous enjoignons à tous les habitants desdits lieux de nous reconnaître à l'avenir pour leur seul souverain et monarque, leur faisant défenses de se pourvoir en autre juridiction qu'en celle de notre Conseil d'Alsace en cas d'appel. Ordonnons en outre qu'ils nous prêteront incessamment le serment de fidélité et, pour marque de notre souveraine puissance sur tous les dits lieux, que nos armes

Digitized by Google

seront placées sur les principales portes et entrées des villes, auditoires et maisons communes desdits baillages. » Dans cet arrêt, rendu le 22 mars 1680, le Conseil avait invoqué des raisons historiques, en essayant de s'en tenir à la lettre des traités. Bientôt il fit un pas de plus ; il assigna tous les autres princes de la Basse-Alsace et ceux de la Haute-Alsace, et, sans plus chercher de prétexte, il déclara le 9 août que l'arrêt du 22 mars s'appliquait à eux aussi; en conséquence, toutes leurs terres étaient placées sous la souveraineté du roi de France. Le prince de Montbéliard ne s'était point fait représenter, défaut fut donné contre lui; mais l'arrêt ne s'en appliqua pas moins à Horbourg et à Riquewihr.

Dans la nuit du 30 septembre 1680, entre une et deux heures du matin, le lieutenant du grand-prévôt se présenta devant la ville de Riquewihr. Il se fit ouvrir les portes et se rendit à l'auberge du *Cerf*. Immédiatement il envoya chercher le greffier de la ville et, comme le bourgmaistre était malade, le membre le plus âgé du magistrat, Michel Sattler. Quand ils furent arrivés, il leur exposa que le roi de France était désormais le seul souverain dans la vallée du Rhin, que lui avait reçu ordre de placer les armes royales sur les portes de toutes les villes, qu'il avait parcouru à cet effet le nord de l'Alsace depuis Germersheim, et qu'il venait de Dambach et de Saint-Hippolyte, pour accomplir sa mission à Riquewihr. Aussitôt, au milieu de la nuit, on se rendit à la porte inférieure de la ville. On essaya d'abord de clouer l'écusson royal au-dessus des armes de Würtemberg, mais l'espace dont on disposait se trouvait trop petit. On fixa donc les fleurs de lys sur le côté droit de la porte et le lieutenant fit enlever les armes du Würtemberg. Il affirma agir en tout respect; mais «il ne convenait point, disait-il, que les armes du duc fussent au-dessus de celles du roi. Si le magistrat de Riquewihr le jugeait bon, il était libre de faire replacer les armes würtembergeoises du côté gauche de la porte,

Digitized by Google

à la même hauteur que celles du roi. » Là-dessus le lieutenant-prévôt réclama trois chevaux et partit pour se rendre à Éguisheim et à Rouffach. Le lendemain, quand Riquewihr se réveilla, elle avait un nouveau souverain. Elle était devenue ville française.

Quelques jours après, le greffier de la ville, le magistrat et tous les prévôts du comté et de la seigneurie furent appelés à Colmar devant le conseil souverain. Ils devaient prêter serment au roi de France; une amende assez forte était prononcée contre ceux qui ne se rendraient pas à la convocation. Aussi furent-ils exacts et jurèrent-ils fidélité à Louis XIV.

Les ducs de Montbéliard cessèrent d'être princes immédiats de l'Empire pour leurs terres d'Alsace; mais, sous la souveraineté de la France, ils conservèrent tous leurs droits utiles; ils levèrent les mêmes impôts en 1681 qu'en 1680, continuèrent de rendre la haute justice et de jouir de toutes sortes de privilèges que nous ferons bientôt connaître. L'État français, de son côté, traita le comté et la seigneurie comme tout pays du royaume; en 1681, il y leva pour la première fois la subvention et tous les autres impôts royaux qui frappaient l'Alsace. Les ordonnances royales furent aussi applicables immédiatement dans les deux terres.

Le duc Georges II fut obligé de laisser faire. Il se contenta de jouir des revenus de ses deux anciens États d'Alsace. Mais ces revenus eux-mêmes furent confisqués, pour la seconde fois, lorsqu'éclata la guerre de la ligue d'Augsbourg. Le 25 décembre 1688, une ordonnance de l'intendant La Grange prononça la confiscation du revenu seigneurial; le 15 avril 1689, ce fut le tour du revenu ecclésiastique. Il est vrai que le séquestre mis sur ce dernier fut tout de suite levé, tandis que la France continua de toucher toutes les autres redevances seigneuriales jusqu'au moment où fut signée la paix de Ryswick (1697).

Le traité rendit au duc Georges et à ses successeurs le

Digitized by Google

comté de Montbéliard, qui était remis sous la dépendance immédiate de l'Empire. On ajouta : « Ces princes jouiront librement de tous les revenus qui en dépendent, tant séculiers qu'ecclésiastiques, dont ils jouissaient avant la paix de Nimègue, ainsi que des fiefs qui leur étaient ouverts dans le temps que la France s'en empara et qu'ils n'ont point cédés à d'autres, excepté le village de Baldenheim et ses appartenances, que le roi très chrétien a conféré au commandant de Chamlay, maréchal de camp général, qui lui doit demeurer, de manière toutefois qu'il sera tenu de prêter hommage au duc de Würtemberg comme seigneur direct et à ses successeurs et de lui en demander le renouvellement. » On remarquera la rédaction de cet article : Montbéliard seule est remise sous l'immédiateté de l'Empire ; il n'est pas question des terres d'Alsace; on parle seulement des revenus qui dépendent du comté de Montbéliard. Il est donc implicitement entendu que la France rendra aux princes de Würtemberg les « revenus » du comté de Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr, mais que la souveraineté proclamée en 1680 lui demeure.

Le traité de Ryswick avait rendu à l'Allemagne l'une de nos plus belles conquêtes de la guerre de Trente ans : la forteresse de Brisach. Ce fut avec une douleur véritable que Louis XIV abandonna cette ville et il résolut aussitôt de bâtir en face une citadelle nouvelle, pour repousser, s'il était nécessaire, une attaque venue de la rive droite du fleuve. Elle devait être élevée par Vauban sur le territoire de Volgelsheim, c'est-à-dire dans le comté de Horbourg. Le duc Georges accorda l'autorisation qu'il ne pouvait d'ailleurs refuser. Le 28 mars 1699, on fit l'estimation de tous les biens qui devaient être englobés dans les remparts. On indemnisa les propriétaires; on évalua à 16,605 livres la part qui devait revenir au seigneur pour les redevances et la dîme auxquelles il renonçait à perpétuité et aussitôt après Vauban se mit à l'œuvre. construisit cette ville étrange de Neuf-Brisach, au plan si

Digitized by Google

régulier et dont la banlieue s'arrête aux murailles mêmes. Cette cité fut placée sous l'autorité directe du roi, qui nomma un prévôt, pour y rendre la justice. Une importante place se dressait ainsi au milieu des terres würtembergeoises. On peut deviner qu'il y eut encore souvent conflit entre les agents royaux et les préposés des communautés de Volgelsheim et d'Algolsheim. Quant à l'indemnité promise au prince de Montbéliard, elle ne fut jamais payée complètement. En 1748, on lui devait encore en capital et intérêts accumulés 13,658 livres.

Cependant le duc Georges avait créé une petite seigneurie dans l'intérieur de ses terres d'Alsace. Dans l'intervalle qui sépara la paix de Nimègue de la guerre de la Ligue d'Augsbourg il avait abandonné, le 10 août 1686, à sa sœur Anne le village d'Aubure avec tous ses droits, privilèges, appartenances. Il lui avait cédé en outre le château de Sponeck, quelques domaines à Riquewihr, le moulin d'Ostheim, la colonge de Volgelsheim, les vignes et les jardins qui couvraient l'emplacement de l'ancien château de Horbourg, enfin un étang à Bischwihr. Son successeur, Léopold-Eberhard, compléta cette donation. Le 4 juillet 1701, il donna à Anne le village même d'Ostheim avec une partie de la dîme de Réguisheim. Anne de son côté renonça à la dot de 12,000 florins que les princes de Würtemberg étaient tenus de payer aux princesses. Anne séjourna dans son domaine d'Ostheim, où elle se signala bientôt par des extravagances sans nombre. Elle s'entoure d'une bande de chiens, elle baptise les nouveaux-nés, elle veut obliger le curé et le pasteur de les enterrer, elle finit par leur construire une chapelle spéciale [1]. En même temps, elle prétend imposer aux villageois toutes sortes de charges, elle les dépouille de leurs droits sur le communal, elle réclame

[1] Voir dans la *Revue d'Alsace* de 1858, p. 305, le curieux article de Véron Réville : « Les chiens de la princesse de Würtemberg ».

Digitized by Google

au greffier de Riquewihr tous les actes concernant les particuliers, comme inventaires, partages, etc.; elle se loge à la maison commune d'Ostheim et en fait descendre l'horloge sous prétexte qu'elle cause trop de bruit. Aussi a-t-elle à subir au conseil souverain procès sur procès; elle est sans cesse condamnée et continue toujours ses folies. Elle fait si bien que son neveu est obligé, sur l'ordre du roi, de la rappeler à Montbéliard. Il est vrai que Louis XIV fit grâce et qu'Anne, un peu amendée, put revenir à Ostheim, où elle acheva tranquillement sa vie.

Tandis qu'Anne donnait des marques non équivoques d'aliénation, son neveu Léopold-Eberhard, duc de Montbéliard, se livrait à des débauches d'un autre genre. Il ne vint jamais visiter ses terres d'Alsace; mais les habitants de Riquewihr en apprirent de belles sur son compte. Il eut des maîtresses sans nombre, il épousa plus ou moins régulièrement deux d'entre elles, et il en eut des enfants. La première, Anne-Sabine Hedwiger, donna le jour à un fils qui devint comte de Sponeck; la seconde, Élisabeth-Charlotte, baronne de l'Espérance, qui avait remplacé dans le lit du duc deux de ses sœurs, mit au monde deux autres fils, Charles-Léopold et Georges-Frédéric. Aussi peut-on penser que la succession de Léopold-Eberhard, qui mourut en 1723, fut singulièrement embrouillée. Lequel de ces enfants était fils légitime et auquel devait revenir le domaine du père? Ajoutons que le duc de Würtemberg prétendait que tous étaient bâtards; que, par conséquent, le comté de Montbéliard, les terres de Horbourg et de Riquewihr devaient faire retour à la branche aînée. C'était là matière à un long procès. L'empereur Charles VI pourtant n'hésita pas. Il annula les titres de princes et princesses donnés aux enfants de Léopold-Eberhard; il invita ses sujets de Montbéliard de prêter serment au duc de Würtemberg, Eberhard-Louis. La France affecta plus de scrupules; elle ne voulut pas dépouiller immédiatement les fils d'Anne-Sabine

Digitized by Google

et de Charlotte de l'Espérance et, comme elle ne savait pas où était le droit, elle mit sous le séquestre toutes les terres de la succession qui étaient de sa souveraineté et celles qu'elle réclamait en tant que souveraine. Elle séquestra de la sorte les seigneuries de Clerval et de Passavant qui étaient certainement françaises, les quatre seigneuries de Blâmont, Clémont, Héricourt et Chatelôt que la France revendiquait en Franche-Comté, enfin en Alsace le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr qui, depuis 1680, suivaient les destinées françaises. Tous ces biens devaient être gérés par la France, jusqu'à ce que le procès pendant fût jugé.

L'intendant d'Alsace fut nommé administrateur du séquestre des deux terres alsaciennes, avec pouvoir de terminer toutes les causes administratives qui y seraient soulevées. A son tour, il choisit comme commissaire-séquestre un sieur Nithard, conseiller du roi. Celui-ci se fit conduire à la maison de ville de Riquewihr, se fit présenter les membres du magistrat et leur ordonna de lui obéir désormais (avril 1723). Il avait d'ailleurs reçu comme instruction de laisser en place tous les officiers de l'ancien prince de Montbéliard et de bouleverser le moins possible l'ancien état de choses.

Dix années après, en 1733, la princesse Anne mourut à Ostheim. Sa succession fut contestée comme celle de son neveu. La duchesse de Würtemberg-Oels, sœur d'Anne, et la princesse douairière d'Anhalt-Zerbst, sa nièce, prétendirent qu'Ostheim et Aubure étaient des biens allodiaux, que, par suite, ces deux villages devaient revenir aux parents les plus rapprochés de la défunte princesse. Le duc de Würtemberg soutint de son côté que ces deux villages dépendaient de la seigneurie de Riquewihr et qu'ils devaient faire retour, avec cette seigneurie, au chef de la branche aînée. Entre ces prétentions rivales, la France n'osa se prononcer tout de suite. Elle mit le séquestre sur l'héritage d'Anne et le sieur Gottekien fut nommé receveur des revenus séquestrés.

Digitized by Google

Cependant le procès entre le duc de Würtemberg et les enfants de Léopold-Eberhard traîna en longueur. Le conseil d'État de France invita le conseil aulique à se prononcer sur l'état civil du comte de Sponeck et des fils de la baronne de l'Espérance, nés en territoire allemand. Le conseil aulique agit avec lenteur comme il convient à une haute cour de justice. Le 18 septembre 1739 seulement il cassa les deux mariages de Léopold-Eberhard et déclara illégitimes les enfants qui en étaient issus. Là-dessus le conseil d'État de France délibéra pendant plus de huit ans ; enfin, par arrêt du 13 janvier 1748, il débouta les enfants de Léopold-Eberhard de toutes leurs prétentions à l'héritage paternel. Un traité survint le 10 mai 1748 entre Louis XV et Charles-Eugène, duc de Würtemberg. Les seigneuries confisquées furent rendues au duc; mais elles furent placées toutes sous la souveraineté française; les quatre seigneuries de Blâmont, Clémont, Héricourt et Chatelot devinrent même fiefs du roi. Tous les revenus perçus par la France de 1723 au 1er janvier 1747 lui restèrent acquis; elle s'engagea seulement à pourvoir à l'entretien des bâtards de Léopold-Eberhard. Le 25 juillet 1748, un notaire royal se rendit à l'hôtel de ville de Riquewihr ; il y trouva assemblés tous les officiers de la seigneurie, les notables de la ville, les prévôts des villages voisins; il leur fit lecture du nouveau traité; il mit le sieur Georgii, ministre d'État de son Altesse Sérénissime le duc Charles-Eugène, en vraie, réelle et actuelle possession de la seigneurie et commanda à tous d'obéir au duc, de lui acquitter tous ses droits, cens et corvées.

Ainsi pendant vingt-cinq années, la France avait administré à sa guise les terres de Riquewihr et de Horbourg ; elle y avait été maîtresse absolue. Son administration fut assez paternelle. Elle fut clémente envers le vigneron et le paysan; mais elle laissa tomber en désuétude une série de droits de la maison de Würtemberg, et surtout, comme un mauvais fermier,

Digitized by Google

gaspilla son domaine direct, particulièrement les forêts. Puis, pendant le séquestre, les possesseurs de fiefs mouvants des deux terres avaient été dispensés de rendre les devoirs féodaux. Le duc de Würtemberg eut donc à faire preuve d'énergie pour rentrer dans ses anciens droits. Il obtint du souverain des lettres de relief contre tout ce qui aurait été fait pendant le séquestre à son préjudice; il poursuivit les receveurs qui avaient négligé ou aliéné partie des redevances qui lui étaient dues; il exigea dans les trois mois l'hommage féodal de ses vassaux. Enfin, par lettres patentes en date du 30 avril 1749, il reçut la permission de procéder à un nouveau terrier du comté de Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr. Un notaire fut commis par l'intendant pour recevoir toutes les déclarations touchant les charges seigneuriales qui grevaient les terres, pour rechercher l'arriéré des cens dûs depuis le 1er janvier 1747, pour imposer ceux qui s'étaient soustraits à tout impôt. Ce notaire, assisté d'un greffier, se rendit de village en village, réunissait cinq ou six notables vieillards. Dans chaque localité, il leur faisait prêter serment, et consignait leurs rapports. Puis on allait sur le terrain, on plantait les bornes qui marquaient les limites des banlieues. Les géomètres-arpenteurs se mettaient ensuite à l'œuvre et dressaient le cadastre de la banlieue. L'intendant devait juger sans appel toutes les causes que soulèverait cette opération. Elle fut fort longue et ne se termina que vers 1758. A cette date, le duc de Würtemberg put enfin jouir de tous ses droits.

Cependant, même après 1748, le séquestre avait été maintenu sur les deux villages d'Ostheim et d'Auburc. Charles-Eugène fit instance sur instance pour en obtenir la levée. Il n'y réussit qu'au mois de mai 1759. Un arrêt du conseil d'État lui rendit les deux communautés et porta que tous les revenus levés depuis le 1er janvier 1747 lui seraient restitués. Il s'engagea aussitôt entre le duc et le receveur du séquestre Gottekien un long procès; le premier réclama la somme totale des

Digitized by Google

revenus; le second allégua qu'il en avait dépensé une partie pour des travaux d'utilité publique et versé l'autre partie dans la caisse du roi. Gottekien mourut insolvable et la cause fut abandonnée en 1785. Les deux villages firent naître encore d'autres procès. Ils avaient été rendus en 1759 « sans préjudice du droit d'autrui». C'était permettre à la duchesse de Würtemberg-Oels et à la princesse d'Anhalt-Zerbst ou à leurs ayants-droit de revenir à la charge : mémoires succédèrent à mémoires sans que l'affaire fut réglée.

Les désirs du duc de Würtemberg ne se bornèrent pas à rentrer dans tous ses droits sur Horbourg, Riquewihr et Ostheim. Dès 1748, il réclama du roi des lettres patentes, où tous ses droits seraient inscrits et approuvés par le souverain. De semblables lettres avaient été accordées aux autres princes possessionnés : à l'évêque de Strasbourg en 1682 et 1723, aux comtes de Hanau-Lichtenberg en 1701, 1707 et 1717, au prince palatin de Birkenfeld, comte de Ribeaupierre, en 1712. Ces lettres étaient un engagement du souverain de respecter les privilèges des princes et une invitation aux sujets de s'acquitter fidèlement de leurs redevances. Le roi promit de ne pas traiter le duc de Würtemberg moins favorablement que les autres seigneurs ci-devant princes immédiats de l'Empire; mais les négociations traînèrent en longueur. Charles-Eugène réclamait des droits nouveaux : l'intendant, l'inspecteur général du domaine de la couronne, d'autres officiers royaux prirent en main la cause des sujets, discutèrent, article par article, les réclamations du seigneur; mais le duc fut persévérant et il l'emporta. Au mois de juin 1768, des lettres patentes, calquées sur celles accordées aux autres princes, lui furent expédiées[1]. Elles produisirent un vif émoi dans notre coin de l'Alsace. Le conseil souverain refusa d'enregistrer l'article qui accorda au bailli seigneurial le droit de juger sans appel

[1] *Ordonnances d'Alsace*, t II, p. 808.

Digitized by Google

le petit criminel jusqu'à concurrence de cinquante livres; l'enregistrement fut imposé d'office en 1769. Les communautés de leur côté se réunirent; elles repoussèrent les nouveaux droits qu'on voulait leur infliger; elles intentèrent au duc des procès où elles triomphèrent. Le roi avait fait cause commune avec le seigneur; il avait abandonné les humbles qu'il aurait dû protéger contre lui. Il a contribué à rendre, à la veille de la Révolution, les droits féodaux plus lourds qu'ils ne l'avaient jamais été au moyen âge.

Il a de la sorte contribué à précipiter la Révolution. Les principes qui, vers cette époque, s'emparaient fortement des intelligences, qui étaient devenus comme la nourriture intellectuelle du peuple, furent accueillis avec transport dans les terres du Würtemberg. Les habitants de Riquewihr rédigèrent au mois de mars 1789 leurs *Cahiers*, où ils firent entendre les mêmes doléances qui retentissaient alors dans toute la France. Sans doute on y trouverait quelques articles où se dévoile l'égoïsme humain. Vignerons, ils demandent que la culture de la vigne soit interdite dans la plaine d'Alsace « pour que le blé ne devienne pas trop cher »; ils réclament aussi la suppression du trop grand nombre de brasseries; mais, en général, leurs pétitions sont justes; ils veulent l'égalité des impôts; ils souhaitent que la dîme soit rendue à son usage primitif et ne serve qu'aux églises; ils désirent que les propriétaires soient autorisés, par le remboursement du simple capital, de rédîmer toutes les rentes qui chargent leurs terres. Mais, au fur et à mesure que les événements se déroulèrent, leurs exigences devinrent plus grandes. Après la nuit du 4 août, ils refusèrent de payer les droits seigneuriaux et la dîme; ils prétendirent à la jouissance exclusive des communaux, voire même des forêts seigneuriales. L'insurrection couva partout. C'en était fait de la domination würtembergeoise, dont l'autorité se maintint encore tant bien que mal de 1790 à 1793. Le 29 septembre 1792, les commissaires

Digitized by Google

aux armées du Rhin exigèrent des officiers seigneuriaux la livraison de tous les grains, paille, fourrages qui étaient dans les magasins du duc. Les derniers revenus du prince s'en allaient de la sorte. Enfin, un arrêté du département du Haut-Rhin, en date du 4 février 1793, ordonna que tous les biens meubles et immeubles des princes possessionnés seraient séquestrés, qu'il serait dressé par des commissaires spéciaux des inventaires de ces biens, en présence de deux membres de la municipalité du lieu; qu'ils seraient administrés d'une manière provisoire par les régisseurs de l'enregistrement. Un commissaire se transporta à Horbourg, un autre à Riquewihr pour exécuter l'arrêté. Plus tard, le gouvernement français s'adjugea la meilleure partie de ces biens, les forêts, et vendit l'autre, entre autres les vignes du Schönenburg, comme biens nationaux. Le duc de Würtemberg prit les armes contre la France ; il fut vaincu par les armées de la jeune République. Ses domaines allemands furent envahis et il fut contraint de traiter. Le 15 avril 1796, il abandonna en toute propriété à la France Montbéliard, ses autres seigneuries en Franche-Comté et ses deux terres d'Alsace. Riquewihr et Horbourg qui, depuis 1680, avaient deux maîtres, le prince de Montbéliard, seigneur possessionné, et le roi de France souverain, n'obéirent désormais plus qu'au seul gouvernement français, ne payèrent plus que l'impôt d'État, ne reçurent plus des ordres contradictoires.

Après avoir raconté les destinées des deux terres, sous la souveraineté française, nous voudrions examiner davantage dans le détail quelle était leur situation matérielle et morale, comment elles étaient administrées, quelles charges pesaient sur elles et quels impôts elles payaient, enfin quelle était l'organisation de leurs églises et de leurs écoles.

Digitized by Google

II.

L'administration du comté de Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr relevait du conseil de régence de Montbéliard. De ce conseil partaient les ordres qui étaient exécutés dans les deux terres ; à lui aboutissaient toutes les affaires dont la solution exigeait l'intervention d'une autorité supérieure. Depuis le XVIIIe siècle, un conseiller du duc de Würtemberg, résidant en Alsace même, surveillait l'administration des deux domaines, donnait son avis sur les questions difficiles, représentait le duc en justice dans les innombrables procès qui étaient soulevés soit pour le comté, soit pour la seigneurie. Les deux principaux conseillers furent, après la levée du séquestre, Treitlinger, professeur de droit à l'université de Strasbourg, et Sandherr, avocat au conseil souverain de Colmar. Après le conseiller, le principal personnage résidant dans les terres mêmes était le bailli.

Le bailli était en principe le chef de la justice seigneuriale. Avant l'année 1680, le seigneur pouvait juger lui-même toutes les causes ; mais quand le pays fut mis sous la souveraineté française, il fut interdit au seigneur de siéger en personne à son tribunal ; il était tenu de se faire remplacer toujours par le bailli, qu'il nommait lui-même. Seulement ce bailli devait être gradué en droit ; il fallait de plus qu'il fut agréé par le conseil souverain, et, comme ce conseil n'agréait que des catholiques, il était nécessaire que l'officier de justice des ducs de Würtemberg appartînt à la religion romaine.

Le bailli de Riquewihr jugeait toutes les causes, civiles et criminelles ; car le seigneur qu'il représentait avait droit de haute et de basse justice. Il condamnait à de petites amendes aussi bien qu'à la peine de mort. Au XVIIIe siècle encore, on exécute dans nos villages des criminels frappés par simple sentence du bailli. La pendaison a toujours lieu dans le village

Digitized by Google

où le crime a été commis. Si le prévenu n'avoue pas, le bailli peut ordonner la petite et la grande question. Un bourreau est attaché à la seigneurie et a, jusqu'en 1792, sa résidence habituelle à Riquewihr. Avant 1680, le bailli jugeait en dernier ressort; mais, à partir de cette date, le condamné était libre de faire appel au conseil souverain d'Alsace, qui bien souvent cassait la sentence du tribunal seigneurial [1]. Les lettres patentes de 1768 portèrent que le bailli pourrait juger en dernier ressort le petit criminel, lorsque l'amende ou l'intérêt civil n'excédait pas cinquante livres. Nous avons déjà vu que cette disposition ne fut point agréable aux juges du conseil souverain.

Le bailli ne siège point seul; il est assisté d'un greffier, d'un procureur fiscal, l'un et l'autre nommés par le seigneur, mais devant appartenir, depuis le XVIIIe siècle, à la religion catholique. Le greffier tient le registre des audiences, qui, jusqu'à la fin de l'ancien régime, est rédigé presque exclusivement en langue allemande. Le procureur fiscal remplit les mêmes fonctions que de nos jours le ministère public. Il est spécialement chargé des intérêts du seigneur, poursuit d'office ceux qui contreviennent aux arrêtés du duc ou du magistrat, les marchands qui fraudent sur la qualité de leur marchandise, les bouchers, les boulangers qui vendent plus cher que la taxe établie, les criminels de toute nature. Les parties ont rare-

[1] En 1788, le ministre de Brienne créa en Alsace un grand baillage à Colmar et deux sièges présidiaux à Haguenau et à Thann. Il y aurait eu dès lors trois degrés de juridiction: les juges seigneuriaux, le grand baillage et les présidiaux, le conseil souverain. Le duc de Würtemberg et les princes possessionnés protestèrent vivement contre cette innovation. Ils demandèrent que leurs baillis fussent immédiatement reçus au conseil souverain; ils refusèrent eux-mêmes de comparaître pour leurs affaires seigneuriales devant les nouveaux tribunaux, mettant en avant leur droit de *committimus*; enfin ils protestèrent surtout contre l'article qui accordait aux présidiaux droit de prévention et concurrence en matière criminelle sur tous les juges seigneuriaux. De Brienne tomba peu après, et après sa chute la réforme fut abandonnée.

Digitized by Google

ment recours à des avocats, mais presque toujours s'expliquent elles-mêmes. Un ou deux sergents complètent le tribunal; aucun bourgeois n'assiste la justice, même quand la tête d'un homme est en jeu.

Les séances du tribunal ont lieu assez régulièrement au chef-lieu des deux terres, à Riquewihr. Jadis, avant 1680, le bailli était assisté d'un sous-bailli, et dès lors un tribunal siégeait à Riquewihr et un autre (*das andere Gericht*) à Horbourg. Dans l'un et l'autre endroit, les jugements étaient toujours rendus par les deux officiers (*Ober und Unteramptmann*).

Au milieu du XVIIIe siècle, les fonctions de bailli, de greffier et de procureur fiscal furent érigées en office, c'est-à-dire que les titulaires de ces charges les achetèrent à beaux deniers comptants du seigneur. La charge de bailli se vendit 18,000 livres, celle de greffier 9000, celle de procureur fiscal 2000. Les inconvénients de la vénalité s'ajoutèrent aux grands vices que présentaient déjà ces tribunaux. Heureusement cet abus disparut; le greffier seul acheta sa charge en 1789; il donnait en outre au seigneur un canon annuel de 800 livres.

Tous les officiers étaient payés pour chacune des fonctions que comprenait leur charge, et ils se faisaient de très belles rentes. Les sujets eurent lieu de se plaindre de la cherté de la justice et ils reviennent sans cesse sur ce grief. Et encore si cette justice avait été impartiale! Mais comme les amendes revenaient au seigneur, les juges, pour lui être agréables, les multipliaient à tort et à travers. En 1789 comme au moyen âge, la justice était avant tout un revenu.

Le bailli avait dans ses attributions certaines charges qui aujourd'hui se partagent entre les juges de paix et les notaires. Il appose les scellés dans le comté et la seigneurie; l'élection des tuteurs ou des curateurs pour les pupilles a lieu en sa présence; il assiste aux inventaires ou aux partages, s'il en est requis. Tous les actes de ce genre sont conservés par son greffier qui en a la garde et la responsabilité.

Digitized by Google

Mais le bailli est de plus l'administrateur du seigneur. Tous les ans, il parcourt les communautés des deux terres, pour fixer le montant de la taille seigneuriale et pour assister à l'audition des comptes ; il approuve ou rejette les budgets de chaque village. Les communes lui doivent, pour ces opérations, un nombre déterminé de mesures de vin ou de sacs de blé. A Riquewihr, il touche deux gobelets d'argent, pesant chacun six onces, six mesures de vin et 15 florins 6 batzen[1]. D'ailleurs, dans cette ville, ses devoirs sont plus nombreux ; il est présent aux séances du magistrat, assiste à la réception du bourgmaistre, reçoit le serment des nouveaux bourgeois.

Le bailli est encore l'intermédiaire naturel entre le gouvernement français et ses sujets. C'est à lui que s'adressent les intendants, les généraux d'armée pour toutes les fournitures nécessaires, fourrages, voitures, corvées, etc. Le bailli répartit la taille royale entre les diverses communes de son baillage; il est chargé du recouvrement sur les collecteurs de chaque communauté, et en porte le montant au receveur des finances. Il touche pour ces divers services un certain nombre de deniers sur chaque livre de taille.

Avant 1680, le bailli était toujours un gentilhomme. Depuis qu'on exigeait de ces officiers des grades, on dut avoir recours à de simples roturiers.

Tant que les deux villages d'Aubure et d'Ostheim appartinrent à la princesse Anne et qu'ils furent mis sous le séquestre, ils eurent une organisation à part. Un bailli spécial y rendait la justice ; pour l'administration générale, ce semble, ils relevèrent toujours du bailli de Riquewihr.

Après les officiers judiciaires, il y avait dans la seigneurie deux receveurs financiers ; l'un percevait les revenus domaniaux ou séculiers, l'autre les revenus ecclésiastiques. Nous verrons dans un autre paragraphe quelle était la multiplicité

[1] Le tout est payé à partir de 1720 en argent, à raison de 90 livres.

Digitized by Google

de leurs attributions, en étudiant la multiplicité même des redevances qu'ils étaient chargés de toucher. Pendant le séquestre de 1723, les revenus qui provenaient des deux sources furent plus ou moins confondus; il y eut alors un directeur et receveur général, et un receveur particulier. Après le séquestre, on supprima, par mesure d'économie, l'un des deux receveurs et celui qui restait cumula ce double service. Les receveurs étaient soldés d'après le produit même de leurs recettes.

Les grandes forêts seigneuriales des Vosges et de la plaine étaient placées sous la surveillance d'un maître des eaux et forêts. C'était un personnage très considérable, si l'on en juge par sa compétence qui excédait 1000 livres, outre le traitement en nature. Il avait sous ses ordres d'assez nombreux forestiers et gardes-forêts, qui chacun visitait un canton déterminé et y faisait observer les règlements. Les lettres patentes de 1768 accordèrent aux ducs de Würtemberg la permission d'établir dans leurs terres une chambre forestale, « pour connaître de toutes les matières en bois et forêts à eux appartenant »; mais il ne semble pas que ce projet ait reçu un commencement d'exécution; les délits forestiers continuèrent d'être jugés par le bailli. Si maitenant nous ajoutons aux personnages énumérés les pasteurs et le surintendant de Riquewihr, dont il sera question plus loin, nous aurons épuisé la liste des fonctionnaires qui régissaient notre petit État. Le bailli en était, si l'on veut, le ministre de l'intérieur, le receveur celui des finances, le surintendant celui des cultes et de l'instruction publique et, à côté d'eux, le maître des eaux et forêts exploitait l'un des principaux revenus de la seigneurie.

Mais le comté et la seigneurie se composaient d'un certain nombre de communautés qui chacune formait une personne civile : si bien qu'il nous faut étudier, après le mécanisme de l'administration centrale, celui de l'administration locale. Nous nous occuperons d'abord de la capitale Riquewihr, qui

Digitized by Google

avait des privilèges spéciaux, à la grande jalousie des villages voisins. Riquewihr possédait d'abord un magistrat. Ce magistrat, qui comprenait dans l'origine douze membres, fut réduit au XVIIIe siècle à huit, puis à six. Les six conseillers étaient nommés à vie; lorsque l'un d'eux venait à mourir ou donnait sa démission, les membres restants désignaient trois candidats et parmi ceux-ci la régence de Montbéliard en choisissait un. Le nouvel élu était introduit au conseil par le bailli et prêtait serment entre ses mains. Au XVIIIe siècle, la règle de l'alternative fut introduite : trois des conseillers au moins devaient appartenir au culte catholique. Le magistrat était présidé par le prévôt (*Schultheiss*), nommé directement par le seigneur : c'était son homme d'affaires et le représentant de son autorité. La France exigeait qu'il fût toujours catholique et, comme les catholiques de Riquewihr étaient d'ordinaire pauvres, on lui allouait une petite indemnité. Par dessus le prévôt le bailli exerçait son autorité suprême.

Les membres du magistrat recevaient jadis un habit neuf et des culottes pour assister aux séances (*Rathshosen*)[1]. Un peu plus tard, on leur donna des gobelets en argent pesant six onces. Ils gouvernaient la ville, faisaient des ordonnances de police sur les incendies, le balayage des rues, le ramonage des cheminées, etc.; taxaient le prix du pain et de la viande; nommaient les officiers inférieurs, tels que bangards et appariteurs (*Weibel*). Ils avaient l'ambition de former un tribunal, à l'exemple du magistrat des dix villes autrefois dites villes d'Empire; mais le bailli leur enleva peu à peu la connaissance

[1] M. Ensfelder, dont nous avons déjà eu souvent occasion de citer le nom, a publié dans l'*Alsatia* de 1875, p. 297, un important travail sur la constitution de Riquewihr au début du XVIe siècle : *Die Gemeindeordnungen des Städtchens Reichenweier zu Anfang des* XVI. *Jahrhunderts*. L'auteur a fait un judicieux usage du *Rothbuch* de 1505, déposé aux archives municipales. C'est un recueil des serments exigés à cette date de tous les fonctionnaires de la commune.

Digitized by Google

des principales causes, et ne leur laissa juger que des affaires de simple police.

La constitution de Riquewihr nous apparaît jusqu'à présent comme très aristocratique ; nous voyons la ville gouvernée par un corps qui se recrute lui-même et dont les choix sont encore triés par le seigneur. Néanmoins l'élément démocratique n'est point absent. A Riquewihr existe une grande corporation qui comprend tous les bourgeois de la ville : c'est la riche et puissante corporation des vignerons (*Rebleute*). Chaque année, le dimanche après la Saint-Georges, les vignerons se réunissent à leur poële ; chacun d'entre eux apporte sa contribution qui est fixée à un schelling et on lui donne en échange une bouteille de vin nouveau et un peu de pain ; les jeunes gens, reçus bourgeois dans l'année, se présentent pour se faire inscrire sur les registres. Puis tous nomment deux chefs (*Stubenmeister*), l'un protestant, l'autre catholique, qui seront placés pendant l'année à la tête de la corporation, et règleront les revenus et les dépenses, en surveillant les membres.

Mais leur autorité ne cessait point quand, à la Saint-Georges suivant, ils rendaient leurs comptes et sortaient de charge. Avec les anciens *Stubenmeister* et les nouveaux, ils faisaient un comité de six ou de huit membres, qui surveillaient, sous le nom d'*Élus* (Ausschuss), tous les actes du magistrat. Les intendants favorisèrent leur ingérence ; les élus assistèrent à toute reddition de comptes ; ils furent présents avec voix délibérative à toutes les assemblées où les intérêts de la ville étaient directement en cause[1]. Comme bien l'on devine, les conflits entre le magistrat et les élus étaient fréquents. Le magistrat obtint un jour de nommer lui-même les élus ; un autre jour, il persuada l'intendant de les supprimer ; l'in-

[1] Les élus répartissaient aussi la subvention royale sur les biens fonds. La bourgeoisie nommait en outre tous les trois ans trois assesseurs ayant voix délibérative pour répartir l'impôt sur l'industrie.

Digitized by Google

stitution survécut néanmoins jusqu'à la veille de la Révolution.

Les élus pouvaient du reste s'adresser à l'ensemble des bourgeois. Avec une permission de l'intendant, ils réunissaient l'assemblée générale de la commune, lui soumettaient l'affaire en litige et lui faisaient exprimer un vœu. La règle voulait même que le magistrat ne pût intenter aucun procès au nom de la ville, sans avoir obtenu l'assentiment de cette grande assemblée. Il est vrai que la règle n'était guère observée. Il est vrai aussi qu'on n'avait aucun égard aux vœux émis par la réunion des bourgeois. Pendant le séquestre, il fut question à Riquewihr de louer une maison appartenant à la communauté et d'y attacher un troisième office de gourmet. On convoqua une assemblée générale; 113 bourgeois se déclarèrent contre la proposition, cinq seulement l'approuvèrent. L'intendant passa outre: le troisième office fut créé et la maison livrée à bail emphytéotique.

Le dernier agent dont il nous reste à parler est le *Bürgermeister*. Il est nommé chaque année par le magistrat et les élus. Ses attributions n'ont rien de commun avec celles d'un maire actuel; le *Bürgermeister* est exclusivement, comme lui-même s'intitule parfois, «receveur des revenus patrimoniaux de la ville et des impositions du roi». Les redevances seigneuriales étaient levées directement par les agents du seigneur ou bien portées directement à leur recette. Le *Bürgermeister* restait chargé des redevances dues à la ville et au souverain. A la fin de chaque année, il devait présenter ses comptes au magistrat et à l'intendant, et bien souvent il recevait des remontrances pour prix de sa peine. Bien plus, si les sommes imposées ne rentraient pas, il en était responsable et devait les fournir de sa poche. Si, d'autre part, les dépenses dépassaient les recettes, il comblait le déficit; on le remboursait les années suivantes, si un excédant se présentait ou bien on ne le remboursait pas du tout. Aussi le poste de *Bürgermeister*

Digitized by Google

était peu envié et eut-on soin d'y nommer à tour de rôle tous les bourgeois aisés. A partir de 1751, la charge fut dédoublée. Il y eut un receveur spécial pour les impositions du roi et un second pour les revenus patrimoniaux de la ville.

Cette organisation de la ville de Riquewihr, qui était très ancienne, faillit être bouleversée à la fin du règne de Louis XIV. Le roi, qui cherchait à se procurer de l'argent par tous les moyens, imagina de créer dans chaque ville du royaume un procureur royal, un secrétaire, un receveur des deniers patrimoniaux. Ces charges devaient être érigées en offices héréditaires et le prix en être versé dans les caisses royales. Chacun des officiers aurait touché annuellement une somme de 291 livres sur les revenus de la ville, aurait joui de l'exemption du logement des gens de guerre et des contributions, n'aurait dû aucune garde ni aucune corvée. Les villes d'Alsace rachetèrent ces nouveaux offices, que le roi créait de la sorte chez elles où il n'avait la nomination d'aucun fonctionnaire; de 1693 à 1697 elles livrèrent au trésor 600,000 livres pour ce rachat. Riquewihr fut taxé annuellement à 6363 livres. Quand, en octobre 1699, le roi, à bout d'expédients, créa dans chaque ville un nouvel office de lieutenant-général de police, l'Alsace, pour échapper à cette nécessité, offrit de payer une subvention plus forte que par le passé, et sa proposition fut acceptée. Il n'y eut donc aucun changement dans la constitution de Riquewihr jusqu'à la veille de la Révolution.

En 1787, un édit de Louis XVI bouleversa toute l'administration de la France. Des assemblées provinciales furent créées dans les pays où il n'y avait plus d'états; une assemblée de ce genre fonctionna à Strasbourg et six assemblées de district furent établis à Colmar, Huningue, Belfort, Landau, Haguenau et Schlestadt. En même temps, l'édit du roi portait qu'une assemblée municipale serait formée dans toutes les communautés où il n'y en aurait pas. Riquewihr rentrait-il dans cette catégorie? On ne le pensa pas d'abord; on estima

Digitized by Google

que son magistrat et ses élus formaient déjà deux corps suffisants pour administrer les affaires de la petite ville. Mais la commission intermédiaire qui représentait à Colmar l'assemblée de district fut d'un avis contraire ; elle ordonna à Riquewihr la formation d'une municipalité. Le 7 août 1788, sous la présidence du baron de Berchheim, procureur-syndic de la commission, eurent lieu les élections. Tout bourgeois, qui payait 10 livres d'imposition royale, prit part au scrutin. Quatre cents électeurs se présentèrent et leurs suffrages choisirent neuf membres, quatre protestants, cinq catholiques, pour former la nouvelle municipalité. A eux devaient s'adjoindre comme membres de droit le seigneur, s'il le jugeait bon, et le surintendant ou le curé qui siégeraient alternativement. L'assemblée devait être renouvelée par tiers tous les ans. Un syndic, nommé également par l'ensemble des électeurs, exécutait ses décrets. L'assemblée était chargée de répartir les impôts du roi, de veiller à l'entretien des chemins vicinaux, d'établir le budget de la ville.

Mais les pouvoirs de la nouvelle municipalité étaient assez mal définis. On n'avait point tracé nettement la ligne de séparation entre les droits de ce corps et ceux du magistrat et des élus. On avait créé sans rien détruire. Aussi les conflits furent-ils nombreux. Les *Stubenmeister*, malgré la municipalité, continuèrent de convoquer les bourgeois au poële le dimanche après la Saint-Georges ; le magistrat et la municipalité prétendirent également au droit de nommer les bangards. Ces corps ne pouvaient subsister ensemble. Les élus disparurent avec les corporations ; et lorsque le duc de Würtemberg perdit ses terres de France, le magistrat de Riquewihr tomba à son tour. Il ne restait donc debout que cette municipalité créée par Louis XVI. De nouveaux règlements en modifièrent l'organisation et de nouvelles élections y amenèrent toujours des membres différents.

La constitution des villages du comté et de la seigneurie

Digitized by Google

était beaucoup plus simple. Ils n'avaient eux ni magistrats ni élus. Le seigneur y était représenté par un prévôt qu'il nommait lui-même et qui soignait ses intérêts. Il était tenu, depuis le début du XVIIIe siècle, de choisir ce fonctionnaire parmi les catholiques : condition qui ne laissait pas d'être fort embarrassante. Les catholiques, dans ces villages, étaient presque tous de fort pauvres gens, d'instruction médiocre, obligés pour vivre de travailler à la journée chez les protestants. Ajoutons que ces prévôts n'avaient d'autre avantage que d'être exempts des charges personnelles tant envers le seigneur qu'envers le roi : avantage médiocre pour un homme qui n'avait presque pas de biens-fonds. Dans trois communautés, à Horbourg, Andolsheim et Sundhoffen, le seigneur laissait au prévôt la jouissance de trois journaux de terre, pour l'indemniser en partie de ses soins.

Le prévôt gérait les affaires du village, avec l'assistance des jurés de justice (*das Gericht*). Ils étaient au moins au nombre de quatre, deux protestants et deux catholiques. A Ostheim, le seigneur nommait directement les jurés ; mais partout ailleurs, ils étaient élus par la communauté à la pluralité des voix, sous l'autorité du bailli. En théorie, leurs fonctions étaient viagères; mais les bourgeois pouvaient demander au bailli l'autorisation de remplacer tel ou tel juré dont la conduite avait excité leur mécontentement. Jadis ces *Gericht* avaient une véritable importance; ils constituaient pour la commune une cour de justice de laquelle on appelait devant le bailli. Mais depuis que des gradués seuls purent rendre des sentences, le *Dorfgericht* resta un simple bureau de conciliation, jugeant seulement les petits délits commis dans les champs; il forma aussi l'assemblée de la commune et prit en mains tous les intérêts municipaux. Pour les affaires majeures, il consultait les bourgeois réunis en assemblée générale. Le *Dorfmeister* ou *Bürgermeister* était désigné chaque année par une semblable réunion; comme à Riquewihr, son

Digitized by Google

rôle se bornait à faire rentrer les sommes dues à la commune et les impositions royales. En même temps, on élisait trois assesseurs chargés de répartir ces impositions. En 1788, des municipalités de 3, 6 ou 9 membres, selon la population, furent établies à côté des jurés de justice dont on perd bientôt la trace.

Jusqu'à présent, le lecteur peut s'imaginer que les communes jouissaient d'une assez grande indépendance ou qu'elles étaient placées sous l'autorité immédiate du seigneur. L'État n'intervenait en aucune façon dans le choix des agents municipaux, pour ordonner qu'une partie d'entre eux appartiendrait au catholicisme. Et pourtant déjà alors une tutelle administrative étroite pesait sur nos villages. L'intendant intervenait dans les moindres affaires, et cela non seulement pendant le séquestre, où cette ingérence s'explique d'une façon naturelle, mais encore alors que les comtes de Montbéliard ou les ducs de Würtemberg jouissaient des revenus de leurs terres. Le contrôle du seigneur fit complètement place à celui du fonctionnaire royal. Aucun budget communal n'était en règle, avant qu'il n'eût été approuvé par l'intendant; aucune dépense considérable ne se faisait sans sa permission; aucun bâtiment n'était construit par les bourgeois sans qu'il n'en eût approuvé les devis; à un certain moment même, nulle coupe n'était entreprise dans les forêts communales sans qu'on n'eût son consentement.

Au début du XVIIIe siècle, nos communautés étaient surchargées de dettes. Par ordonnance du 26 juin 1717, l'État nomma des commissaires pour procéder à la vérification et à la liquidation de ces dettes. Un commissaire se rendit dans chaque village, examina quelles étaient les charges ordinaires qui pesaient sur lui et fixa d'une manière précise la somme qui serait affectée aux dépenses courantes. Puis il fit comparaître les créanciers, examina leurs titres, entendit la défense des communautés, déclara valables telles dettes, obtint une

Digitized by Google

diminution sur telles autres, enfin déclara à quelle époque et dans quel ordre les dettes reconnues seraient soldées. A cet effet, il désigna les communaux qui seraient vendus et détermina la somme qui devait être imposée aux habitants, chaque année, jusqu'à ce que la dette fût éteinte. Jamais gouvernement central ne s'est immiscé d'une telle façon dans l'administration locale. La commune n'était donc pas libre ; elle n'appartenait pas davantage au seigneur ; elle dépendait de l'État, qui règlait en dernière analyse toutes ses affaires.

Dans l'intérieur de la seigneurie étaient enfin les corporations des arts et métiers qui formaient autant de personnes civiles. Chacune de ces corporations avait ses règlements spéciaux ; le seigneur lui-même les promulguait, à la charge toutefois, depuis 1680 et surtout depuis les lettres patentes de 1768, de les faire homologuer au conseil souverain d'Alsace. Nous avons déjà parlé de l'importante corporation des vignerons de Riquewihr qui comprenait tous les bourgeois de la ville. Le poële fut fondé au début du XVIe siècle et servit à toutes les grandes réunions. On y célébrait même des fêtes privées, et tous les repas de noces avant 1792 y étaient tenus. On y donnait quelques représentations théâtrales qui constituaient, avec la *Kilbe*, toujours bruyante et souvent interdite à la prière des pasteurs, les rares distractions de de nos ancêtres. Un règlement sévère interdisait de blasphémer dans la *Trinkstube* Dieu et les saints, de s'enivrer, de jouer aux dés ou aux cartes, de se disputer. Quiconque contrevenait à ces articles payait un certain nombre de verres qui devenaient la propriété du poële. A côté de cette grande corporation de la ville, des corporations plus petites unissaient tous ceux qui exerçaient le même métier, dans l'étendue du comté et de la seigneurie. La plus importante était celle des tonneliers, dont le règlement date du 25 septembre 1688. Nul n'y était reçu maître, s'il n'était resté trois années en apprentissage dans les terres alsaciennes des

Digitized by Google

princes de Montbéliard, s'il n'avait fait tout seul un immense tonneau contenant au moins 66 mesures, si, le chef-d'œuvre une fois reçu, il n'avait consenti à servir trois années encore comme simple ouvrier. L'apprenti devait du reste être de naissance légitime, avoir au moins quinze ans, justifier d'une conduite sans tache. Après les tonneliers, on remarquait les cordonniers qui reçurent leurs règlements en 1703 de Léopold-Eberhard. Eux exigeaient trois années d'apprentissage, cinq années de voyages de tous ceux qui aspiraient à faire leur chef-d'œuvre. Et, que de précautions on prend, pour empêcher toute fraude dans la confection de ce soulier magistral ! Le candidat est enfermé la nuit ; il ne doit point sortir de l'atelier où il travaille ; il ne doit avoir aucune communication avec le dehors. Lorsqu'une fois son œuvre est faite, il lui faut encore acheter le droit de s'établir, en payant à la corporation deux, trois ou cinq florins, selon qu'il est fils ou gendre de cordonnier ou étranger au métier. La corporation se réunit à son poële de Riquewihr tous les lundis de Pentecôte. Le règlement de 1703 tomba en désuétude et la corportion était en instance auprès de la régence de Montbéliard pour établir de nouveaux statuts, lorsqu'éclata la Révolution qui balaya les jurandes et maîtrises et proclama la liberté du travail. Des dispositions assez semblables régissaient les tailleurs. Les chirurgiens du comté et de la seigneurie, assistés de leurs garçons, formaient eux-mêmes une corporation, sous la présidence de l'unique physicien des deux terres. Pour en faire partie, il fallait avoir fait l'apprentissage chez un maître-chirurgien, voyagé pendant trois ans, servi à l'armée ou dans les hôpitaux, enfin passé un examen — non point devant les membres d'une Université, mais bien devant le physicien et les chirurgiens jurés des deux terres. Le règlement de la corporation entre dans des détails précis sur les devoirs réciproques des membres : « Si deux chirurgiens sont appelés auprès d'un malade, ils doivent se com-

Digitized by Google

porter amicalement et point blâmer l'un l'autre à peine. » Les sages-femmes faisaient leur apprentissage auprès du physicien et recevaient de lui la permission d'exercer leur art.

Quelques corporations n'étaient point limitées à la seigneurie même, mais s'étendaient à toute l'Alsace : telles étaient celles des maçons, des charpentiers, des tailleurs de pierre. Les gens de ces métiers qui habitaient Horbourg ou Riquewihr relevaient de la jurande, qui avait son siège à Strasbourg. L'exercice d'autres métiers dépendait d'une autorisation du seigneur, du magistrat de Riquewihr ou des jurés de justice. Nul ne pouvait ouvrir auberge sans permission seigneuriale. Les bouchers et les boulangers étaient reçus par les agents municipaux, qui se réservaient le droit de taxer la viande et le pain. Le 2 avril 1757, le magistrat de Riquewihr agréa de la sorte trois bouchers en gros (*Grossfleischmetzger*) et sept autres marchands de détail (*Kleinfleischmetzger*). Mais la profession qui fut surtout surveillée par les jurés de la justice et le magistrat fut celle de gourmet (*Weinsticher*). Le fait se comprend. La grande ressource de la seigneurie était la culture de la vigne ; le vin constituait leur principal, et parfois leur unique revenu. Il fallait donc en assurer la vente ; et il fallait que cette vente fût loyale.

(*A suivre.*) CH. PFISTER.

Digitized by Google

SCHOELL, CAMILLE-BONAVENTURE

Extraits de son Recueil à la Bibliothèque municipale de Strasbourg

(*Suite et fin*[1])

CANTON DE DRULINGEN

ADAMSWILLER

Les droits forestiers du comté de la Petite-Pierre proviennent des princes palatins comtes de Weldenz. On connaît 1° le règlement du prince Léopold-Louis en date du 17 février 1658 ; 2° un décret de confirmation du 18 décembre 1715 ; 3° la lettre de Louis XV du 29 avril 1716, enjoignant au prince de faire le remembrement de la seigneurie ; 4° le mesurage du ban d'Adamswiller le 12 avril 1719, fait sous la direction de Sébastien de Fougerolles, bailli d'Oberbronn ; 5° le règlement seigneurial sur le droit de marnage et le bois de chauffage du 17 juin 1719; 6° une requête du prince au roi en son conseil en 1769, demandant à être autorisé à convoquer ses vassaux afin de régler les droits d'usage, ce qui fut accordé par lettre du 27 octobre même année et l'intendant d'Alsace dut juger la question ; celui-ci donna ses pouvoirs le 12 mai 1772 à M. Barth, son subdélégué de Haguenau ; 7° mise en demeure les 12 juillet 1772 et 2 mars 1775 par M. Barth aux communes de fournir leurs moyens de défense.

[1] Voy. page 417 et suivantes de la livraison octobre — novembre — décembre 1884.

Digitized by Google

La Révolution arrêta l'affaire; les communes plaidèrent plus tard, et le 1er juin 1864 la cour impériale de Colmar fixa à six stères par feu le bois à délivrer aux usagers.

BÆRENDORF

Les archives départementales possèdent le pied terrier du ban, dressé en 1727 par le capitaine Lepage, par ordre du duc de Lorraine, Léopold, baron de Fénétrange.

BERG

L'église catholique, bâtie sur une côte élevée, domine la vallée; on l'appelle *Kirchenberg* ou *Bergenkirch*. La maison de cure catholique de Burbach appartient au curé de Berg.

BURBACH

Le 16 vendémiaire an VII, les archives de la commune ont été brûlées.

BÜST

Village remarquable par sa propreté et par l'aisance de ses habitants.

Il appartenait jadis à la baronnie libre de Fénétrange et il était le seul village de cette seigneurie qui fut du diocèse de Strasbourg.

En 1664, Ernest Bogeslas de Croy, évêque luthérien de Camin, en Poméranie, vendit sa part de la baronnie au duc de Lorraine. Les droits des usagers forestiers de Büst, comme ceux des autres villages de la seigneurie de Fénétrange, avaient été reconnus dans l'acte. En 1766, le roi de France céda le village de Büst au prince de Nassau Saarbrück, possesseur du comté de Saarwerden. Quoique les arrêts du Conseil d'État lorrain aient reconnu, les 2 juin 1733, 12 mars 1737, 28 janvier 1738, les droits d'usage dans les forêts de la baronnie et

Digitized by Google

que l'acte d'échange de 1766 les ait sanctionnés, les habitants de Büst se virent malmenés par les officiers de leur nouveau seigneur ; ils les entravèrent toujours dans la jouissance des forêts de leur ban. Ils se plaignirent le 19 juillet 1779 à la Chambre impériale de Wetzlar, qui leur enjoignit de justifier leurs prétentions et remit le jugement lorsqu'elle aurait des preuves sûres. Le prince de Nassau-Saarbrück était invité à communiquer ses titres aux habitants.

Le 13 août 1781 ceux-ci fournirent de nouvelles pièces et la Chambre permit d'assigner le prince, qui fut averti que, sous peine d'une amende de dix mark d'or, il lui était défendu d'imposer ultérieurement de nouvelles charges à ses sujets de Büst, de mettre de nouveaux impôts contrairement à leurs priviléges et immunités. Le maire, les jurés de la justice et toute la communauté figuraient au procès.

Les 8 et 9 janvier de l'année suivante, le procès fut commencé, et le 23 du même mois les juges statuèrent; le prince, pour le bois gisant mort, fut renvoyé au 59e article du règlement forestier de la principauté de Saarbrück.

Le comté de Nassau-Saarwerden fut réuni en 1794 à la France, dont les agents forestiers administrèrent les forêts de l'ex-domaine nassauvien. A la paix de Lunéville, le prince reçut de fortes indemnités territoriales sur la rive droite du Rhin pour la perte de ses États de la rive gauche.

La maison de Nassau-Saarbrück n'avait donc plus rien à prétendre sur les territoires cédés ; Louis XVIII crut devoir cependant, par ordonnance royale du 4 octobre 1815, restituer aux héritiers du prince de Nassau les forêts du comté de Saarwerden. Les héritiers, sachant le peu de fondement de leurs prétentions sur cette magnifique propriété (la donation royale avait même été attaquée à la Chambre des députés), vendirent les forêts à M. Merian-Hoffmann, de Bâle, à charge de souffrir les droits dont elles étaient grevées.

La commune perdit le procès contre le nouvel acquéreur ;

Digitized by Google

le 13 juin 1833, la cour de Colmar déclare prescrits les droits d'affouage et de marnage, les droits aux feuilles mortes et aux brindilles pour balais. Malgré deux arrêts de la cour de cassation, l'arrêt de Colmar n'a pu être réformé.

Les habitants vont chercher des cendres aux mines de Bouxwiller pour fertiliser leurs terres.

DIEMERINGEN

En 1672, Nicolas Krantz dit *Kukucle* et sa femme de ce bourg furent brûlés comme sorciers, et le 30 juin de l'année suivante Ursule Krabler, femme du prévôt de Drulingen, subit le même sort, en vertu de l'art. 1er du titre X, livre IV de la coutume de Lubeck suivie dans la seigneurie.

La complainte sur le sac de Diemeringen par le tailleur Braun a mystifié longtemps l'Alsace. Jamais le bourg n'a eu l'importance qu'il lui donne. Les Rhingraves n'ont pas battu monnaie à Diemeringen, mais à Badonvillers [1].

Jamais il n'y a eu d'hôtel de la monnaie. Les registres de l'état civil remontent à 1590 et on n'y voit aucun nom de monnayeur.

En 1800, l'école a été bâtie sur l'emplacement de la chapelle castrale. Le château a été acheté par MM. de Langenhagen de Saarunion qui y établirent une fabrique de chapeaux de paille.

L'église a été bâtie en 1757.

DÜRSTEL

Sur la route de Diemeringen, emplacement de l'ancien village d'*Ahlen*, cadastré sous le nom de *Kahlen*. Les archives départementales ont le remembrement du ban de 1592.

[1] Arrondissement de Lunéville (M. et M.).

Digitized by Google

MACKWILLER

La tour ancienne de l'église a été démolie et remplacée par un clocheton carré. L'église est bâtie sur des substructions romaines, beaucoup de pierres sont antiques; débris de sculpture à l'angle du mur extérieur. Avant la Révolution, on transporta au château de Neu-Saarwerden de belles pierres antiques et le marbre trouvés au *Hemst*. Dans le village, il y a les *Burgstrasse* et *Spielgasse*.

THAL

Près de l'église, une tombe taillée dans une seule pierre trouvée dans des ruines.

WOLFSKIRCHEN

Le 11 février 1670, trois maisons appartenaient aux Rhingraves de Salm à Diemeringen, et les habitants allaient plaider dans ce bourg; le comte de Nassau avait quelques sujets, les Schlosser entre autres, on les nommait les *Leibegenen*. Le roi de France, comme baron de Fénétrange, possédait presque tout le village (entre autres les Quirin). Le rédacteur du Mémorial de 1670 concluait à l'échange des sujets.

CANTON DE HOCHFELDEN

La tour de l'ancien château démoli portait M·CCCC·LXIII.

MITTELHAUSEN

L'ancien château est bien reconnaissable dans la propriété Melsheimer (1848); le mur d'enceinte avec quatre tourelles aux angles et une tour carrée dont la partie inférieure sert de cave. La ferme est bâtie sur les murs du manoir, petite porte

Digitized by Google

ogivale qui a encore les entailles du pont-levis. On dit qu'un criminel, dès qu'il pouvait toucher les chaînes du pont, jouissait trois jours du droit d'asyle dans le château. Les fossés sont comblés. Dans le jardin un néflier d'une grosseur extraordinaire.

D'après M. Melsheimer, son grand-père lui aurait souvent raconté que le baron de Trenck, le fameux chef des pandours de la guerre de 1744 avait logé au château et qu'il avait fait pendre à ce néflier un de ses domestiques qui lui avait volé une valise remplie d'argent.

Vis-à-vis la propriété de M. Melsheimer, un jardin et une maison de maître, complètement délabrée, indiquent la maison de campagne de l'historien Schœll qui y a médité son ouvrage des Traités de l'Europe. Des platanes, des arbres, nains rabougris, des restes de bordure montrent où était le jardin. Au fond d'une allée, le tic-tac d'un moulin indique la présence de l'homme.

SCHAFFHAUSEN

Le château des Flachslanden, et ses grands jardins furent acquis par le Bret, Rausch et Mennet de Strasbourg ; on démolit et on vendit tout ce que l'on put. Les tombes des Flachslanden sont encore à l'église.

CANTON DE LA PETITE PIERRE

ERKARTSWILLER

Village situé au milieu des montagnes. L'église dédiée à Sainte-Apolline, les catholiques de Sparsbach ont pris possession du chœur en 1741. Jadis, il y avait un vicariat dépendant de la cure de Rothbach ; la Réforme le supprima. Amélie, comtesse de Deux-Ponts-Bitche apporta ce village en

Digitized by Google

dot à Philippe de Linange Westerbourg; il fut alors du baillage d'Oberbronn. Sigismond de Lichtemberg en avait fait l'acquisition de Catherine de Born en 1345. Le comte de Bitche l'offrit en fief en 1521 à l'évêque de Metz, pour pouvoir faire passer la seigneurie d'Ochsenstein à ses cousins; mais cela ne put avoir lieu.

Terres de très médiocre qualité.

NEUWILLER

Lorsque le maréchal Clarcke fit bâtir le petit château d'Hunebourg, on démolit une voûte de cave de l'ancien castel, et on trouva dans l'intérieur des tonneaux dont le haut était vermoulu et à moitié enfoncé; le vin qui y était encore était rance et couvert d'une croûte épaisse. Il y avait aussi du blé qui tomba en poussière quand on y mit la main.

WEITERSWILLER

L'église est curieuse, mais le porche et une partie de la nef sont sans caractère particulier. Le chœur, la chapelle qui sert de sacristie et la partie de la nef touchant l'arc triomphal sont de la première époque de l'ogive. Les clés des voûtes sont armoriées.

La nef renferme un baptistère d'un seul bloc de pierre. Il porte le millésime de 1546, date de l'introduction de la Réforme dans le village.

Quatre tombes de seigneurs de Fleckenstein se trouvent de chaque côté du maître-autel et de l'arc triomphal. On y lit :

1° Anno Di. uf den 4 Novembris, starb den edel und wohlgebore Hanns von Fleckenstein, Freiherr von Dagstuhl, desen seele der allmächtig Gott eine fröhliche uferstentuck geben wole. Amen.

2° Anno Do. 1552, den 27 octo. starb der edle und wohlgebore Gorg von Fleckenstein, Freiherr von Dagstuhl, desen seele des allmächtig Gott eine fröhliche uferstentuck geben wolle. Amen.

Digitized by Google

3° Anno Dom. 1561, uff Mittwoch den 24 septembris starb der wohlgebore Her Henrich von Fleckenstein, Freiherr zu Dagstuhl, churfurstlicher Pfalz auch des Herzogthumbs Zweibrücken Rathe und amptmann zu Luzelstein, dessen seelen der allmächtich Gott genedie und barmhertzich sein wolle.

4° Anno Do. 1577, den..... entichlisf selig in Christo den wohgebore Herr Ludwig von Fleckenstein.....

Le reste de l'inscription ne peut être lu parce que le mausolée qui la contient a été mutilé et caché par l'orgue que les protestants ont adossé en 1842 contre le mur qui sépare le chœur de la nef.

CANTON DE BOUXWILLER

BOUXWILLER

La vue du château du landgrave de Darmstadt, gravée par Lutz vers 1786 est coloriée. Malgré la petitesse des personnages, le dessinateur a pu reproduire leurs traits et M. Schœll a annoté chacun d'eux. Au premier plan, le gros docteur Rosenstiel explique à sa femme les évolutions de la girouette de la tour centrale, l'huissier Dauth l'écoute respectueusement; plus loin, l'inspecteur des forêts Schellenbühl avec sa femme s'avancent vers la femme du peintre qui tient son enfant par la main. Près du parapet du fossé, le jeune Kœnig, *accessiste* à la chancellerie, tient une conversation des plus sentimentales avec une jeune paysanne catholique qui paraît très émue. Kœnig père, apothicaire de la cour, passe en ce moment... Le fils est mis à la dernière mode, bottes, longue lévite, chapeau français; le père a un complet couleur rose tendre, culotte, habit à revers, jabot. A gauche, un élégant salue une jeune veuve, madame Rœsch de Herrenthal; à quelques pas Zœlnerr, le sergent de ville, tout de vert vêtu, admire les gentillesses du chien de Horneck, l'écuyer, qui tient son cheval par la bride. L'écuyer un vêtement rouge, un pardessus

Digitized by Google

bleu, le tout galonné d'argent. Un peu plus haut, un couple campagnard s'avance gravement, le mari est découvert et la femme tient à la main le grand chapeau de paille alsacien.

Le château couvert en tuiles est entouré d'un fossé sur lequel sont des jeunes gens dans une barque. Les deux ponts sont gardés chacun par un factionnaire dont les guérites sont peintes en rouge. L'habillement est l'habit bleu à collet rouge, les parements, la veste et la culotte de couleur blanche, la hallebarde qu'ils tiennent a une houpe rouge.

A gauche, les maisons de la ville, à droite les beaux arbres du parc qu'entoure un mur orné de statues. Rien de mieux dessiné que tous ces petits bonshommes, c'est du Zix de la bonne manière....

BUESWILLER

Jean-Fritz Zucher, soldat de la garnison de Strasbourg qui, le samedi 28 octobre 1758, entra dans la cathédrale entre midi et une heure, éteignit et renversa les cierges de l'autel de la Vierge, dans la chapelle de Saint-Laurent, cassa avec son fusil le verre de la lampe, monta sur l'autel en vomissant des injures, renversa la statue, lui donna des coups de bayonnette, était de ce village. Il fut arrêté et condamné à mort.

INGWILLER

C'est Simon de Lichtemberg qui entoura de murs Ingwiller et lorsque les Français firent sauter en 1676 les fortifications, on lisait encore sur une des tours cette inscription :

Herre . Symunt . Herre zu Lientenberg . vogt . zu . Strassburg.
hue diese stat nuwes an zu murende anno M. CCC. XLIII.
Und derselbe herre . hup . duck disen turn an zu murende.
Anno CCC . LXXIV.

Louis ou Ludmann de Lichtenberg fut inhumé dans l'église d'Ingwiller ; on lisait sur son tombeau :

Digitized by Google

Anno Dni. MCCCCXXXIII feria sexta post diem Bartholomei, obiit nobilis generosus » domicellus Ludovicus Dnus de Lichtenbeg, cujus aia (anima) requiescat in pace.

Cunégonde d'Ochsenstein épousa, en 1440, Henri Ier de Deux-Ponts, elle mourut le 27 février 1443 à l'âge de 21 ans, après avoir mis au monde un fils. Elle fut enterrée dans l'église d'Ingwiller. Son tombeau, surmonté des blasons de Bitche-Deux-Ponts et d'Ochsenstein, avait cette inscription :

Anno Domini MCCCCXLIII feria quarta post diem Matthie, apli (apostoli) obiit nobilis ac generosa dn. Kungundis de Bit. cujus aia requiescat in pace.

OBERMODERN

C'est la patrie du poète alsacien Geoffroi-Jacques Schaller, né le 17 juillet 1762 ; il fit ses premières études à Bouxwiller, et grâce à la générosité du prince de Hesse-Darmstadt, il les continua à l'université d'Erlangen.

A peine âgé de 23 ans, il remplaça son père, pasteur à Pfaffenhoven. Tous ses loisirs furent consacrés à ses goûts littéraires. En 1789, il fit imprimer à Kehl trois volumes de pensées diverses. Dans le mois de Germinal an VII, il publia des hymnes patriotiques (Libr. Salzmann à Strasbourg). La *Stuziade* parut, poème excentrique que le célèbre dessinateur Zix illustra de deux dessins et il y a en outre le portrait de l'auteur.

L'ouvrage eut un certain retentissement qui n'est pas oublié.

De 1817 à 1830, parurent les poésies religieuses. Schaller connaissait à fond plusieurs langues et les littératures grecque et latine. Il traduisit en allemand la première partie de l'histoire romaine de Denys d'Halicarnasse.

Il mourut à Pfaffenhoven en 1831 [1].

[1] Le sceau de la paroisse protestante de cette ville porte un saint Pierre avec la croix renversée. Exergue : *Sig. eccl. Aug. Confess. Pfaffenhovensis*.

Digitized by Google

CANTON DE MARMOUTIER

LANDERSHEIM

Église catholique de Saint-Udalric rebâtie en 1756.

Le peintre Walther de Strasbourg a dessiné la maison seigneuriale remplaçant l'ancien château. On y voit encore une tour avec inscription, il y a des créneaux au-dessus de la porte d'entrée et un cadran.

MARMOUTIER

Les bâtiments de l'ancienne abbaye offrent le plus triste aspect. On voit de chaque côté de l'église d'immenses bâtiments aux riches fenêtres sans vitres ou murées en partie; des portes aux frontons détériorés. Pour pénétrer dans l'intérieur, on marche dans des décombres ou dans des fosses à fumier. L'indigence est allée s'installer au milieu des étables et des greniers. Une voûte servant de passage renferme encore quelques blasons d'abbés [1]. Les vergers aux hauts murs sont cultivés par la charrue, des jardinets avec des murs à hauteur d'appui forment partout des labyrinthes.

Sur la muraille près du grand autel de l'église était la colonne de la Sybille [2] et une pierre carrée contenant sept cercles au milieu desquels était représentée l'abbaye [3]. Wolcyr dans

[1] Ces blasons du seizième siècle ont été encastrés dans le mur après la Révolution.

[2] M. Schœll donne le dessin de cette colonne, qui paraît de l'époque romane ; on y lit :

P. P P
S S S
R R R R R
V V V V V V
F F F F

[3] Le dessin est également donné.

Digitized by Google

son histoire de la guerre contre les Rustauds a reproduit cette pierre contenant un précis de la fondation du monastère ; elle a été perdue lors de la reconstruction du chœur en 1614.

La Société d'archéologie lorraine à Nancy qui a fait réimprimer l'ouvrage de Wolcyr, n'a pas fait reproduire le dessin de ce vénérable monument.

Le chœur a une magnifique boiserie dont une partie a été brûlée.

Jacob de Lützelbourg, colonel au service de France, lieutenant général en Pologne, est né à Marmoutier le 16 février 1671 et est mort le 15 avril 1739.

Le *Villerhof*, ferme avec maison de maître, bâti par M. Hoffmann, juge à Saverne, au haut de la colline sur laquelle se trouve le Singelsberg, est une ancienne forêt défrichée, achetée de l'État en 1838. Le propriétaire y avait des carrières fournissant d'excellentes pierres.

L'*Auenwald*, ferme bâtie également sur des défrichements de l'État en 1832, par le lieutenant de gendarmerie Didier, est maintenant la propriété de M. Humann de Strasbourg.

CANTON DE SAARUNION

ALTWILLER

Le village d'Hundskirch (canton d'Albestroff, Lorraine) a partagé avec la commune le ban de l'ancien village d'*Huntz*. La vaine pâture du canton dit *Hampfad* appartient aux habitants par transaction du 29 août 1852, par suite d'un jugement du tribunal de Saverne du mois de juillet 1850.

BÜTTEN

En 1715, on y établit un pasteur protestant. Sur le ban quelques *tumuli*.

Digitized by Google

HARSKIRCHEN

En 1835, il y avait un vieillard nommé Grund, que sa parfaite connaissance des propriétaires des maisons, des champs et des prés depuis soixante ans, avait fait nommer *das lebendige Protokoll*.

L'historien Schœll est né à Harskirchen, son portrait a été lithographié par J. Guérin, de Strasbourg.

LORENTZEN

On voit gravée sur le pont de l'Eichel, la marque du village, un gril, le patron du village étant saint Laurent.

En 1713, la comtesse douairière de Nassau vint habiter le château; sa fille Caroline s'y maria le 21 septembre 1719 avec le prince palatin de Birkenfeld.

RATZWILLER

Dans la forêt, vers Volcksberg, ruines d'une chapelle gothique, près de la montagne de l'*Homme de pierre*, un Mercure?

SAARWERDEN (VIEUX)

L'église est une ancienne collégiale renfermant des tombeaux dégradés pendant la Terreur, entre autres celui de Catherine de Saarwerden, veuve du comte Jean-Louis de Saarbruck.

Cette tombe devait se trouver au milieu du chœur, comme celle d'Élisabeth de Lorraine, comtesse de Nassau-Saarbruck, dans l'église de Saint-Arnewald. A la Révolution, la pierre tombale fut déplacée et la figure brisée. On la plaça contre le mur près de la porte de la sacristie. En 1841, on changea la destination du monument. On fit un saint Barthélemy des

Digitized by Google

débris de la sculpture, et on mit cette inscription au-dessus de l'arcature :

Hier ward das Bild der Gräfin gestort 1791, und durch das H. Bartholomei 1841 ersetzt.

Le patron de la paroisse ne dut pas rester longtemps en jouissance de la propriété de la pierre tumulaire de la comtesse. Il y a quelques années, on enleva sa représentation, on creusa une niche au milieu de la dalle et on y plaça une Vierge-Immaculée.

L'arcature, les deux colonnettes et les blasons sont conservés, le second blason porte parti « de... à une face de... »

Dans la nef, du côté de l'épître, près de l'autel de la Vierge, il y a, contre le mur, une tombe encastrée dans le mur, très délicatement sculptée dans le goût de la Renaissance allemande.

Dans une niche au-dessous se trouve la statue de saint François-Xavier expirant sur une natte. Cette belle sculpture doit provenir de la maison des jésuites de Bouquenom.

Au-dessus du monument, dans un fleuron artistiquement fouillé, on lit :

Epitaphium Margaretæ d'Onzelot

et dans l'intérieur, au milieu d'arabesques variées, l'inscription funéraire en dix vers latins, cinq d'un côté, cinq de l'autre :

Mortis remoræ remi mihi,
Ad mortem fuerunt nondum
Biennis morti, jam nubilis fui.
Quo nobilior, eo dignior.
Quam mors ambiret amplissim.

Quoestoris filiam mors
Quœstum fecit rediviva sed
Me fides hic primam extulit.
Sic quœstus ille morienti
Lucrum fuit.

1631.

Digitized by Google

Inscription qu'il est plus aisé de comprendre que de traduire.

Les registres de l'état civil de Saarunion étant postérieurs à l'année 1631, il ne se trouve pas de détails sur le questeur d'Onzelot ni sur sa petite-fille, à laquelle il fit élever un si somptueux monument.

L'église de Saarwerden était une ancienne collégiale supprimée à la Réforme, elle a dû être bâtie vers la fin du xve siècle. Le chœur est remarquable par son architecture svelte, ses belles clés de voûte armoriées, et surtout par sa tribune seigneuriale, qui devait communiquer au château[1].

Les fenêtres de la nef et la porte d'entrée sont ogivales, la nef a un plafond horizontal. Comme à Fénétrange, à Zettingen, dans le Savergau, le toit du chœur dépasse de beaucoup celui de la nef.

CANTON DE SAVERNE

ALTENHEIM

Le 23 juin 1587, l'armée du duc de Bouillon pénétra en Alsace par le Craufthal, Dossenheim et Saverne pour aller rejoindre le burgrave de Dauhn. Tout le pays fut incendié, et lorsque le duc repassa en Lorraine, il fit réparer par les paysans la côte de Saverne, que le duc de Guise avait rendue impraticable. L'Alsace fut évacuée du 13 au 15 août 1587.

Par une lettre datée du 17 août, Jacobœus, correspondant de la ville de Strasbourg, écrit de *Batzweyer* (Badonviller) au syndic Paul Hochfelder « que ce qui s'est passé en Alsace est du sucre en comparaison de ce qui se fait ici. »

Sarrebourg fut pris et brûlé.

[1] Le vieux château vendu a été démoli. On y trouva des bains romains.

Digitized by Google

ERNOLSHEIM

Le curé de Saint-Jean-des-Choux a le droit annuellement de tenir l'office divin deux fois dans l'église de ce village, notamment à la Saint-Michel, jour du patron. Lors de la reconstruction, en 1850, les protestants ont voulu racheter ce droit; mais le curé de Saint-Jean s'y est refusé. Les catholiques ont donc conservé le chœur de la nouvelle église qui est mixte.

MONSWILLER-OTTERSTHAL-STEINBOURG.

La procession générale du samedi des Quatre-Temps avant la Trinité est dite *Grossen Kranz Gang*.

La chasse aux mésanges est assez productive aux habitants d'Ottersthal, lorsqu'elle est permise. L'église a été reconstruite en 1862.

Le colonel Delenne, oncle de Charles de Mayerhoff, est mort en 1834 et a été enterré à Steinbourg; le lieutenant d'état-major Gavard, étant vers 1829 à Saverne pour le travail de la Carte du dépôt de la Guerre, a lithographié le portrait du colonel, qui a un coup de sabre sur la figure; Gavard a également lithographié les portraits du président Martinez de Saverne et d'une personne inconnue. On doit également au même officier des vues de Saverne, de la Côte et de Marmoutier. Ces lithographies très exactes ne font pas pressentir les belles planches du Musée de Versailles que Gavard, inventeur du pantographe, a publiées sous le gouvernement de Juillet.

SCHŒLL.

(*Communiqué par Arthur Benoît.*)

Digitized by Google

CHRONIQUE

DE

FRANÇOIS-THIÉBAUT ROTHFUCHS

D'ANDLAU

Traduite de l'allemand en français

par **M. JULIEN SÉE**

Le manuscrit est de format oblong, de 40 centimètres en longueur et de 15 centimètres en hauteur, avec titre rouge et noir. Il se compose de 188 feuillets reliés en veau et dorés sur tranches. Le chroniqueur n'en a utilisé que 53 feuillets ou 104 pages, encadrées de filets rouges.

D. T. O. M.

Chronique domestique où sont consignées toute sorte de choses nécessaires et qui peuvent être utiles pour une relation future,

par

F. T. R.

1678

1627. — Le 29 avril, entre 11 heures et midi, sous le signe de la Balance, M. mon beau-père, Jean-Thiébaut Reiss, ex-receveur de Saint-Pierre-le-Jeune, fils de M. Gaspard Reiss et de Jeanne, née Obrecht, a fait ici à Strasbourg son heureuse entrée dans ce monde de misère. Il a été baptisé le 2 mai à Saint-Pierre-le-Vieux, ayant pour parrains M. Tobie Obrecht, secrétaire du guet, et Jean-Henri Kerlein, aubergiste au Barbeau, et pour marraine, noble dame Suzanne-Marguerite Botzemen, veuve de noble homme Sébastien Müg. Dieu lui accorde bonne santé.

Digitized by Google

O . A . M . D . G .

1645. — En cette année, le 13 avril, entre 1 et 2 heures du matin, moi François-Thiébaut Rothfuchs je suis venu au monde, et le saint jour du lundi de Pâques, M. Alexis Horn, du chapitre d'Andlau, en a conféré le baptême dans la cathédrale. Jacques Ulmar, greffier de la ville, et Barthélémy Jehl, architecte à Andlau, d'un côté, et de l'autre dame Concordia d'Andlau, née Wohlwarth, au nom de Sa Grâce Madame la princesse abbesse Jeanne-Sabine, m'ont tenu sur les fonts. Ces détails sont transcrits des notes autographes de mon défunt père [1].

Faxit Deus ter optimus, ut Ipsi in terrenarum hocce procellarum pelago, ita seruiamus, ut æterna post has calamitates gaudia assequi voleamus.

1646. — Le 17 octobre, vers 6 heures du matin, le père de M. mon beau-père, M. Gaspard Reiss, également ancien receveur de Saint-Pierre-le-Jeune, est décédé ici à Strasbourg dans sa 51e année et a été inhumé à Achenheim. Sa femme, Jeanne Obrecht, ma belle-mère, avait déjà quitté ce triste monde, le 6 avril 1731, pour la joie et la béatitude éternelles, à l'âge de 37 ans et 9 mois, 6 ans, 14 semaines et cinq jours après son mariage. Quorum animæ in sempiterna pace cum fidelibus defunctis requiescant. Amen.

1651. — Le 7 février mon beau-père, Jean-Thiébaut Reiss, s'est uni en mariage à sa fiancée Anne-Catherine Ruess, fille de feu Anstett Ruess, en son vivant marchand, et désormais ma belle-mère. La cérémonie nuptiale a eu lieu à Dingsheim, près Griesheim, et le repas dans la maison du receveur de Saint-Pierre-le-Jeune. Veuille le Tout-Puissant maintenir paternellement les deux époux dans une longue santé et bonheur.

[1] Le petit feuillet qui suit paraît être la note baptistale en question.

Digitized by Google

1653. — Le 10 octobre au matin, au moment où l'horloge sonnait 6 heures, sous le signe des Gémeaux, mon beau-père, Jean-Thiébaut Reiss, aujourd'hui receveur à Saint-Pierre-le-Jeune, a été mis au monde par ses parents, et le 12 du même mois, baptisé à Schæffolsheim, près Achenheim. Il a eu pour parrain M. Gerlac Crommelius, secrétaire de la prévôté de Saint-Pierre-le-Jeune, et pour marraine dame Elisabeth Gelb, épouse de M. le docteur Gelb. Puisse le Très-Haut conserver en bonne santé les parents avec le parrain et la marraine et l'enfant.

1657. — Le 31 mars, un demi quart-d'heure avant 3 heures du matin, sous le signe du Scorpion, ma chère femme Anne-Catherine a vu le jour dans ce monde de souffrances et le 2 avril, lundi de Pâques, elle a reçu le baptême à Schæffolsheim, près d'Aachenheim. Lui ont servi de parrain très noble seigneur Oger Gelb, docteur en médecine, et de marraine sa tante paternelle, Madame Jeanne Reiss, épouse de M. Jacques Zoller. Dieu le Tout-Puissant veuille lui accorder dans sa bonté paternelle, ainsi qu'à ses chers proches, tout ce qui est nécessaire pour le bien du corps et de l'âme.

En 1658, mon père défunt, Jean Rothfuchs, s'est endormi, âgé de 62 ans, dans la paix du Seigneur, à Andlau, où il avait rempli pendant 22 ans les fonctions de conseiller et de secrétaire du chapitre princier. Il y repose au cimetière derrière le tombeau de Sainte-Richarde, ainsi qu'on peut le voir par l'épitaphe. Dans sa jeunesse, ses études terminées, il avait commencé par être chambellan de son Éminence le cardinal de Hesse; il fut ensuite pendant quelques années secrétaire de l'abbaye d'Ebersheim-Münster, de l'ordre de Saint-Benoît, près de Schlestadt, et enfin demeura à Andlau jusqu'à sa mort. Il y endura notamment de nombreux et de graves soucis durant la guerre des Suédois et courut de grands dangers au service de l'abbaye; il y contracta la jaunisse noire, appelée

Digitized by Google

ictère, et succomba à la maladie. Dieu veuille avoir son âme et lui accorder, ainsi qu'à tous les morts, le repos éternel. Il était originaire de Kaysersberg, dans la Haute-Alsace.

1662. — Le 8 octobre, moi, François-Thiébaut Rothfuchs, je suis parti de Schlestadt pour Besançon, dans la Bourgogne, appelée la Franche-Comté ; j'y ai suivi le cours de philosophie sous le Rev. P. Gabrie, S. J., et de là je suis allé à Dôle.

En 1665 je suis revenu de Bourgogne à Schlestadt et y ai demeuré jusqu'au mois d'août 1666. A cette époque je me suis rendu à Fribourg-en-Brisgau, pour y faire mes études de droit ; mais comme le stipende que j'avais en vue n'était pas vacant, je suis retourné à Schlestadt la même année pendant les vacances, j'en suis reparti le 24 octobre suivant pour Vienne, où je suis arrivé à bon port le 20 novembre.

1670. — Le 10 mai, j'ai quitté Vienne, après y avoir entendu les leçons de droit et soutenu des controverses, pour me rendre à Ratisbonne auprès de mon beau-père, Jean-Georges Heinrich, chez qui j'ai séjourné un certain temps. Parti ensuite, dans le cours de la même année, pour Prague en Bohême, j'ai été préposé par Sa Grâce M. Jacques Tegiold, comte de Halweyll, à l'éducation de son jeune fils François-Antoine, lequel étudiait alors la philosophie, puis, plus tard, au gouvernement de toute sa maison et finalement aussi à la rentrée des revenus de ses trois domaines de Brisandaw, de Pischely et de Saleschan. Je devais ensuite entreprendre un voyage avec le jeune comte, mais je conçus le dessein de retourner d'abord en Alsace, mon pays natal, et, le cas échéant, disposer de la succession de mon père.

1674. — En conséquence, le 12 mai de cette année, je me mis en route de Prague pour Ratisbonne en passant par la forêt de Bohême, qu'une couche de neige de la hauteur du genou permettait à peine de traverser. Heureusement arrivé dans cette ville, j'y suis resté chez mon beau-père et ma

Digitized by Google

mère jusqu'au lundi de Pâques. Ce jour j'ai continué mon voyage en coche jusqu'à Augsbourg en compagnie de 4 marchands savoisiens, et après, avec 3 chevaux de poste et un postillon de Strasbourg, jusqu'à Ulm. Dans cette dernière ville je me suis trouvé un peu souffrant, mais n'ai pas tardé à me rétablir avec l'aide de Dieu. M'étant ensuite remis en route pour Strasbourg, j'y suis heureusement arrivé le 5 avril et le 9 j'y ai pris ma pension chez mon cousin Jean-Thiébaut Reiss. *Dieu donne sa grâce à toute part* [1].

Le 14 novembre de la même année, M. Jean-Georges Heinrich, mon bien-aimé beau-père, depuis 14 ans à Ratisbonne pour le bien général, en qualité de député à la diète, y est mort de marasme à l'âge de 63 ans et y a été solennellement enterré à Saint-Emmeran, à la porte de l'église, ainsi qu'en témoigne une pierre funéraire. Veuille le Tout-Puissant lui accorder une joyeuse résurrection !

1674. — Le 4 avril, jour de la Saint-François, a eu lieu au Klegelsperg, à deux heures de Strasbourg, une chaude rencontre entre l'armée alliée de l'empire sous le commandement du duc Charles de Lorraine le vieux, le duc de Bornaviller, et d'autres généraux, notamment le duc de Holstein, d'une part, et l'armée française sous le général Turenne, de l'autre; le combat a duré depuis 8 heures du matin jusque dans la nuit. Il est resté des deux côtés près de 4000 hommes sur le champ de bataille. Les Allemands sont restés maîtres du terrain.

Le 15 octobre de la même année, Son Altesse l'Électeur de Brandebourg, accompagné de sa femme et du prince électoral, est arrivé à Strasbourg avec 21,600 hommes et une belle artillerie. Il a campé sur la Deutsche Aue, devant la place.

Mais le 15 il est entré dans la ville avec son épouse et a

[1] Ces mots sont en français dans le texte.

Digitized by Google

pris logement dans la maison de M. Witt, à la Grenade (am Gran).

1674. — Le 16 juin s'est livré à Sintzheim dans le Palatinat, non loin de Heidelberg, un combat de sept heures entre les troupes alliées de l'Empire, de Lorraine et du Palatinat d'un côté et les Français de l'autre sous le général Turenne. Les deux armées ont laissé beaucoup des leurs sur le champ de bataille; cependant l'honneur de l'action revient particulièrement aux Lorrains et les Français ont eu le dessous.

Le 29 juillet de la même année, entre 8 et 9 heures du soir, pendant que je me trouvais à Strasbourg, a éclaté un orage d'une violence inouïe, accompagné de coups de tonnerre et d'éclairs ininterrompus, et après il est tombé des grêlons quelques-uns gros comme des œufs de poule et qui dans la ville ont causé aux fenêtres, aux toitures et autres objets un dégât de plusieurs milliers de florins. A la campagne le désastre a été beaucoup plus grand encore pour le bétail, les hommes et les cultures de tout genre. Il semblait que la fin du monde fût arrivée. Dieu veuille dans sa miséricorde que ce ne soit pas le présage d'une guerre terrible.

1675. — Le 5 février, toute l'armée impériale s'est portée devant Schlestadt et l'Électeur de Brandebourg a évacué Colmar, où il avait eu ses quartiers d'hiver. Les Français sont aussitôt rentrés dans cette ville et tous les Impériaux avec l'Électeur ont repassé le Rhin à Strasbourg.

† Le 17 mars, dimanche Oculi, entre 10 et 11 heures du matin, est décédé mon aimé beau-frère Jacques Weissrock, bailli d'Andlau, après douze jours de fièvre cérébrale. Il était âgé de quarante et quelques années. Son corps a été transporté de Strasbourg à Schlestadt. Puisse le Tout-Puissant lui accorder la paix éternelle et une bienheureuse résurrection.

† Le 21 avril, mon cousin Jean Specht, secrétaire de l'abbaye d'Ebersmünster près Schlestadt, s'est endormi dans

Digitized by Google

le sein de Dieu. *Requiescat cum omnibus fidelibus defunctis in sempiterna pace.*

1675. — Le 8 juillet, moi François-Thiébaut Rothfuchs j'ai célébré mon mariage avec Demoiselle Anne-Catherine Reiss, fille légitime et unique de Jean-Thiébaut Reiss, receveur du chapitre collégial de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg. Nous sommes de bon matin descendus la Bruche en bateau vers la Wantzenau; arrivés hors de la juridiction de Strasbourg, nous avons reçu la bénédiction nuptiale en plein air du Révérend Jodocus Freymuth, animissaire et conseiller ecclésiastique du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune, et après nous avons offert un honnête festin aux amis présents dans la maison du receveur. Puisse le Très-Haut nous accorder à nous deux jeunes époux le bonheur temporel dans ce monde et la félicité éternelle dans l'autre !

1675. — Le 8 juillet, le vieux duc Charles de Lorraine a battu le maréchal de Créquy à Spire, lui a enlevé la majeure partie de ses équipages et quelques jours après lui a pris Spire, où il s'était retiré. Le maréchal lui-même a été fait prisonnier dans la cathédrale, où il avait installé ses chevaux à l'abri de deux pièces de vingt-quatre.

1675. — Le 27 juillet, M. le général de Turenne a été tué, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, d'un boulet de fauconneau dans la poitrine, à Sasbach, de l'autre côté du Rhin, où les armées impériale et française étaient en présence depuis près de six semaines. Il regardait du haut d'une colline par une longue-vue dans le camp des impériaux lorsqu'il a été frappé. Le même projectile a emporté un bras au comte de Saint-Hilaire, qui se tenait à ses côtés. Cette mort a jeté une telle confusion dans les rangs de l'armée française qu'elle a reculé de jour en jour, et après des escarmouches quotidiennes qui ont duré jusqu'au 3 août, les Français, passablement désemparés et ayant perdu leurs principaux généraux,

Digitized by Google

Turenne, Vaubrun, le prince d'Harcourt, le général Lambert, et d'autres encore, outre 5000 de leurs hommes, se sont vus forcés de repasser le Rhin sur leur pont de bateaux à Altenau et à Goldschir, de battre en retraite en rompant son pont et de prendre position près de Schlestadt sur son propre territoire. Là-dessus, les impériaux ont également rétrogradé et bientôt après ils ont fortifié Lanterbourg, dans l'évêché de Spire, et cette place a servi ensuite à bloquer Philipsbourg, qui a été assiégée l'année suivante.

1675. — Le 9 décembre, les Français ont recommencé à fortifier Schlestadt et ont englobé dans les travaux environ 200 arpents qui appartenaient à différents bourgeois; ils ont également rasé l'église de l'hospice et le cimetière et élevé un ouvrage sur l'emplacement. Près de 4000 hommes étaient employés journellement aux travaux.

1676. — Au mois de mars, le duc de Luxembourg avec le maréchal de Beaufort, est arrivé à Saverne à la tête d'un important corps de troupes, dans le dessin de ravitailler et de renforcer la place de Philipsbourg; mais il en a été empêché par le duc Charles de Lorraine le jeune et le prince Hermann de Bade.

1676. — Le 4 septembre, à 3 heures trois quarts de l'après-midi, ma chère femme a fait ses premières couches et mis au monde une petite fille le jour de la Sainte-Rosalie, qui tombait sur un vendredi. L'enfant a donc été baptisée le lendemain à Souffelweyersheim, village du bailliage de la Wantzenau, situé à une lieue de Strasbourg, par M. le curé Lindtenmeyer, sous le nom de Marie-Catherine-Rosalie. Elle a eu pour parrain M. Georges-Charles Zoller, secrétaire de l'officialité de Saverne, et pour marraine Marie-Elisabeth Gelb, fille aînée de M. le docteur Gelb. Dieu bénisse les parents, le parrain et la marraine et fasse croître l'enfant dans

Digitized by Google

la piété. La planète principale était Saturne et l'autre Vénus, et le signe l'Écrevisse.

1677. — Le 25 mai, mon beau-frère, Jean Thiébaut Reiss, receveur du chapitre collégial de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg, a conduit à l'église ma sœur Marie-Elisabeth Heinrich et ils ont été solennellement unis à Souffelweyersheim, évêché de Strasbourg, par le curé du lieu, M. Lindtenmeyer. Après quoi le beau-père a donné un repas dans sa maison située sur le Marché-aux-Chevaux et a fait convier avec d'autres proches parents MM. les chanoines dudit Saint-Pierre. Dieu le Tout-Puissant veuille bénir les jeunes époux et faire descendre sur eux le bonheur temporel et la béatitude éternelle !

1677. — Le 11 novembre, M. le maréchal de Créquy a franchi le Rhin à Brisach et investi Fribourg, qu'il a assiégé en forme. Le 15 du même mois, il a emporté la place par capitulation avec le château appelé Leopoldbourg. Le commandant de Fribourg était M. le général-major Schütz, et celui du château M. Bisswurmb. Ils ont été envoyés sous escorte à Rheinfelden, mais peu après mis en état d'arrestation et conduits à Innspruck où, reconnus coupables, ils ont tous deux été emprisonnés et Bisswurmb, à raison de sa grande faute, condamné d'après la cour martiale à la décapitation. Par la suite cependant il a recouvré la liberté.

1678. — Le 6 mars au soir, à 8 heures moins le quart, sous le signe du Lion, double aspect (Mars et Vénus régnaient ce jour là), ma chère femme Anna-Catherine, est pour la seconde fois heureusement accouchée d'une petite fille. Grâces en soient rendues à Dieu. Le baptême a eu lieu à Hœnheim, alors village du grand-chapitre, précédemment Uttenheim ; il a été administré par M. Michel Lindtenmeyer, archiprêtre du bailliage de Wantzenau et curé de Souffelweyersheim. Ont été parrain mon beau-frère, André Jäger, secrétaire du Révéren-

Digitized by Google

dissime chapitre de la cathédrale de Strasbourg, et marraine, demoiselle Jeanne Zollern, fille aînée célibataire de mon oncle de Zollern. La petite fille a reçu les noms de Jeanne-Françoise, parce que le 9 était le jour de Sainte-Françoise. Dieu le Tout-Puissant conserve en bonne santé le parrain et la marraine avec les père et mère et leurs enfants, et finalement leur accorde à tous la vie éternelle.

1679. — Au mois de février de cette année, la paix, grâces en soient rendues au Tout-Puissant, a été conclue à Nimègue entre Sa Majesté l'Empereur, tout l'Empire romain-allemand, d'une part, et Sa Majesté le roi de France, de l'autre, et en août de la même année a eu lieu l'évacuation du sol de l'empire à la fois par les troupes de l'empereur et par celles de France. En outre, la couronne de France conserve en propriété, avec la Haute-Alsace, Schlestadt qu'on entoure de puissantes fortifications, et Fribourg-en-Brisgau, avec 3 villages en dépendant. *Le bon Dieu nous conserve en bonne paix, et donne sa grâce aux Princes et Monarches, qu'ils demeurent pacifiques en toute temps, sans faire aucunes irruptions dans la chère Patrie.*[1]

1679. — Le 2 août, vers 5 heures de l'après-midi, ma chère sœur, Marie-Élisabeth Reiss, femme de mon beau-frère Reiss, receveur à Saint-Pierre-le-Jeune, est heureusement accouchée d'un fils, qui a reçu le baptême à Souffelweyersheim, à une lieue de Strasbourg, par le ministère de M. Michel Lindtenmeyer, curé du lieu, sous le nom de François-Thiébaut. Il avait pour parrain M. Jean-Thiébaut Zoller, receveur du bailliage de la Wanzenau, et pour marraine Demoiselle Marie-Catherine Greiner, fille légitime de M. Léopold Greiner, premier sommelier de l'évêché, à Saverne. Mais comme celle-ci n'était pas présente, Demoiselle Marie-Barbe Hein-

[1] Le passage souligné est en français dans l'original.

Digitized by Google

rich, sœur de la mère de l'enfant, a accompli en son nom l'acte chrétien. Le signe régnant était les Gémeaux et les planètes Mars et Vénus. Dieu donne aux parents et à l'enfant le bonheur temporel et éternel.

1679. — Le lundi 25 septembre, à 3 heures et demie de l'après-midi, sous le signe des Gémeaux et la planète de Mercure, trinaspect, ma chère femme Anne-Catherine est pour la troisième fois heureusement accouchée, grâces à Dieu, d'une petite fille, qui a été baptisée, suivant l'usage chrétien et catholique, le surlendemain 27 à Souffelweyersheim par le révérend Michel Lindtenmeyer, curé du lieu et archiprêtre du district de Haguenau, sous le nom de Marie-Anne. Elle a eu pour parrain M. François Zoller, le plus jeune fils de M. de Zoller, honneur extrême, et pour marraine ma chère belle-sœur, Marie-Élisabeth Reiss, née Heinrich, épouse du receveur de Saint-Pierre-le-Jeune. Le Tout-Puissant leur accorde à tous le bonheur en ce monde et dans l'autre. Amen !

1679. — Le 23 décembre, je suis parti de Strasbourg en laissant pour cette fois à mon beau-père et à ma belle-mère Reiss ma femme et mes trois enfants, et me suis rendu par eau à Ebersheimmünster, pour y entrer en fonctions comme secrétaire de l'abbaye. Mon prédécesseur avait été M. Jean Specht. Le 29 du même mois j'ai, comme les secrétaires antérieurs, solennellement prêté le serment habituel, *coram R^dsimo Dnô Abbate Bernardo Rötelen et toto venerabili conventu.* Puisse le Très-Haut donner sa bénédiction, pour que la charge prospère à tous égards.

1680. — En cette année comme l'année dernière et dans la suivante, le roi de France Louis XIV, le plus puissant monarque de ce temps en Europe, a fait de la ville de Schlestadt une forteresse effective en l'entourant de boulevards, de bastions, de courtines, de redoutes et d'autres ouvrages. Un

Digitized by Google

canal d'une largeur de 30 pieds a été creusé en droite ligne de Châtenois, au pied de la montagne, jusqu'à la ville, si bien que de grands bateaux ont pu amener la plupart des pierres jusqu'à pied-d'œuvre.

1680-1681. — On a construit aussi, en ces années, deux belles portes en pierre, la porte de Strasbourg et la porte de Colmar, et tout autour de la place, des guérites en pierre, surmontées des fleurs de lys. Les travaux ont été presque achevés dans l'espace de deux ans, rapidité qu'on peut admirer en matière de fortifications. Était alors gouverneneur et commandant de la place M. Henri de Conquérant, seigneur de Gondreville. Homme plein de vaillance, un héros.

1680-1681. — Vers la Noël 1680 et en 1681 une comète d'une effrayante grandeur est apparue au firmament; sa queue allait de l'occident à l'orient et la longueur en était telle que de cent ans l'on n'en avait vu de plus grande. Que veut nous annoncer le Tout-Puissant, à nous misérables et pauvres et passagers humains, par de semblables signes? C'est ce que nous apprendra l'avenir. *Faxit omnipotens ut tale signum cœli non malum sed bonum nobis portendet.*

1681. — Dimanche 28 septembre n. st., veille de la Saint-Michel, vers 9 heures du soir, M. de la Citardie, brigadier français, est descendu le long du Rhin avec 1500 hommes, et a occupé le pont de Strasbourg sur le fleuve, après quelques coups de mousquets échangés entre les soldats strasbourgeois postés dans le fort de Kehl et les Français et qui ont tué un dragon français et un soldat strasbourgeois. Mais dans la même nuit, différents régiments et bataillons royaux ont marché sur la ville, si bien que le lundi matin de bonne heure il y avait déjà près de 24,000 hommes avec une artillerie considérable près d'Eckbolsheim, à trois quarts de lieue de la ville. Le même jour, lundi, jour de Saint-Michel, M. le

Digitized by Google

marquis de Louvois, premier ministre du roi et directeur de la milice royale, est arrivé à Illkirch, village strasbourgeois, vers midi et a sommé la ville au nom de Sa Majesté le roi. Bientôt après un accord a été conclu sans qu'on eût tiré un coup de canon, et le mardi 30 septembre environ 12,000 hommes, cavaliers et fantassins, ont fait leur entrée dans la ville, occupé les portes et les remparts et aussitôt pris possession de la Cathédrale, où ils ont installé Sa Grâce le prince François Egon, évêque de Strasbourg. Puisse le Tout-Puissant accorder sa grâce, pour que cette action inespérée, très miraculeuse profite à toute l'Alsace, notre patrie et à la tranquillité universelle. *An nescis longas regibus esse manus? Nisi Dominus custodierit ciuitatem frustra uigilat, qui custodit eam.* Psalm 126.

1681[1]. — Dimanche 28 septembre 1681 différents régiments français d'infanterie et de cavalerie ont marché contre la ville de Strasbourg et sont également arrivés au Rhin. Du côté de Kehl, sous le commandement de M. de la Citardie qui, la même nuit, s'est emparé du pont du Rhin avec Kehl et les quelques redoutes et corps de garde. La garde strasbourgeoise ayant tiré quelques coups de canon sur les Français et tué un dragon à ceux-ci, les Français ont pareillement fait feu, blessé deux hommes et tué un troisième, sur quoi la garde s'est rendue et sur l'ordre de M. de la Citardie est rentrée dans la ville. L'alarme y était grande, la bourgeoisie s'était rassemblée sur la place d'armes et le tocsin y sonnait d'une manière continue. Mais dès le point du jour, il est arrivé près de 30,000 hommes des meilleures troupes sous le commandement du général Baron de Montclar, qui ont pris position à environ une lieue de Strasbourg; le général a établi son quartier-général à Eckbolsheim, village appartenant au chapitre de Saint-Thomas, et fait signifier à la ville qu'il avait

[1] Répétition pour plus de clarté.

Digitized by Google

ordre de Sa Majesté le roi de la prendre sous sa puissance et protection royales. Le lendemain, fête de Saint-Michel Archange, M. le marquis de Louvois, ministre du roi et secrétaire d'État, est arrivé vers 11 heures du matin à Illkirch, à une demi-lieue de la place, et lui a fait notifier de nouveau ce que lui avait déjà signifié M. de Montclar. Messieurs de la ville, après être allés au devant de M. de Louvois à Illkirch, sont rentrés dans la ville, ont convoqué le conseil des échevins, lui ont exposé la grandeur du danger et le dessein bien arrêté de Sa Majesté le roi de France. Là-dessus l'accord a été conclu et la ville rendue sous certaines conditions en la protection et puissance du roi. Le 30 septembre, à 4 heures de l'après-midi, les troupes françaises sont entrées dans la ville, ont occupé les remparts et y ont campé trois jours et trois nuits, après lesquels ils ont été logés dans les maisons bourgeoises. M. de Chamilly, ex-commandant de Fribourg, a reçu de S. M. le commandement supérieur et le gouvernement de Strasbourg et M. Visac, la lieutenance. La ville a dû restituer le dôme ou cathédrale aux catholiques. Sa Grâce le prince François Egon, évêque de Strasbourg, de la famille de Fürstenberg, en a repris pleine possession le 22 octobre avec Messieurs du Chapitre et a réconcilié l'Église par de belles cérémonies suivant le Pontifical romain. Le lendemain jeudi, 23 octobre, sont arrivés à Strasbourg Sa Majesté le roi de France Louis XIV, sa femme Marie-Thérèse, née infante d'Espagne, M. le Dauphin, fils du roi, son épouse, princesse de Bavière, le duc d'Orléans et sa femme, née princesse palatine de Heidelberg sur le Rhin, avec tous les grands et toute la cour de France. Leurs Majestés ont logé à l'hôtel de Dourlac, M. le Dauphin à celui de M. l'ammeister Dietrich et M. le duc d'Orléans dans la maison Wittisch, près de l'eau. Le vendredi 24, ils ont visité le Dôme, où ils ont été reçus de la manière la plus solennelle par Sa Grâce l'évêque, les chanoines et tous les prélats et clercs du diocèse de Strasbourg, et ils

Digitized by Google

y ont entendu la Sainte Messe. *Summus Cœli Rector prosperet, conseruet et in omne œuum continuare faciat actum opusque tam Salutare Religionique Catholicæ proficuum.*

Lundi 27 octobre, Leurs Majestés sont reparties de Strasbourg et se sont rendues à Saverne, où Sa Grâce le prince-évêque leur a fait présenter une châsse. De là elles sont allées à Phalsbourg et ensuite rentrées en France. Devant la porte des Bouchers à Strasbourg ont été plantées et exposées aux yeux du roi les pièces à feu de Strasbourg, savoir 263 doubles canons, pièces de quarante-huit, de vingt-quatre et de douze, avec nombre de coulevrines et de petites pièces, et 17 mortiers; une décharge générale en a été faite à l'arrivée et au départ de Leurs Majestés, et après on les a rentrées à l'arsenal, mais pour y être au pouvoir et à la disposition de S. M. On a également entrepris entre la Porte-Neuve et le pont du Rhin une grande citadelle, à laquelle doivent travailler chaque jour un millier d'hommes. Dans la cathédrale, sur le jubé près du chœur, on avait affiché deux grands tableaux blancs, l'un à droite, l'autre à gauche; sur le premier se lisait l'inscription suivante tracée à grandes lettres en manière de *chronodistique:*

LVDoVICVs reX MagnVs. franCIsCo EgonI EpIsCopo et prInCIpI argentInensI eCCLesIaM eXpVrgantI restItVebat.
TPHE octo BINT.

A gauche, le tableau portait :

VIVat Io argentInensIs eCCLesIa roManae CathoLICae reLIgIonI a VICtore rege restItVta, VIVat LVDoVICVs In anteCessorIbVs pIVs dotator, In paCe feLIX reCVperator, et IVstVs restItVtor.

1682. — 15 janvier,

(Décès de la fillette de son beau-frère Kopff, greffier à Schlestadt.)

Digitized by Google

1682. — Le 11 mai, lundi avant la Pentecôte, un peu avant trois heures après minuit, on ressentit à Ebersmünster, où je demeurais alors et pendant que j'étais au lit, ainsi que dans les localités environnantes, dans toute l'Alsace et dans les contrées voisines, un violent et effroyable tremblement de terre ; deux commotions eurent lieu coup sur coup, ma maison entière a craqué et frémi en oscillant comme un berceau, toutes les poutres en ont craqué, les fenêtres en ont été secouées si violemment, en un mot, toute la maison et toutes les autres ont tremblé avec un tel fracas et vacillé qu'il semblait que tout allât s'écrouler et s'engloutir. On a su plus tard que dans plusieurs endroits des cheminées entières étaient tombées des toitures. A Remiremont, en Lorraine, le couvent de religieuses et les maisons de la rue se sont effondrés, mais qu'il n'y a eu néanmoins que deux personnes d'écrasées et de tuées, savoir une jeune fille dans une maison et une servante couchée avec elle. Fasse le Tout-Puissant que ce phénomène ne soit pas un mauvais présage, mais celui d'une année abondante, et que son saint nom soit glorifié et béni en toute éternité. Amen.

1682. — 16 juillet.

(Naissance de son quatrième enfant : Anne-Catherine, baptisée à la cathédrale de Strasbourg).

Parrain : X. Heldtrich, de Haguenau, secrétaire de M. de Chamilly, gouverneur et commandant de Strasbourg.

Marraine : Marie-Élisabeth Knorr, fille du receveur de S. Alt. Séréniss. le margrave de Bade à Strasbourg.

1682. — Le 19 juillet au soir, entre 10 et 11 heures, a éclaté un orage accompagné de tonnerre et d'éclairs effrayants à voir et à entendre ; la foudre est tombée en trois coups successifs sur la toiture de plomb de la cathédrale de Strasbourg, qui a pris feu aussitôt et le métal en fusion en a coulé du haut en bas comme de l'eau. Les bonnes mesures du ma-

Digitized by Google

gistrat et l'aide des habitants n'ont pas tardé à maîtriser l'incendie; cependant le tocsin a continué de sonner et l'on a dû travailler jusqu'à minuit pour achever d'éteindre le feu. Au cours de cet événement, le maître juré de la ville de Strasbourg, homme de grand sens et bon architecte, a perdu la vie au milieu de la tour, à l'endroit où se tiennent les gardiens. Il voulait franchir le trou rond qui se trouve là, en passant sur une planche jetée en travers, lorsque celle-ci s'est rompue par le milieu et il est tombé d'une hauteur de plus de 200 pas sur la basse voûte. Il s'est broyé au point que sa cervelle a jailli à un pas de lui et que tous ses os ont été brisés.

1682. — 17 août.

(Relation de la mort de sa belle mère, suivie de la pièce latine ci-jointe.)

Siste hic tantisper lugens legitoque viator!
Anna hoc sub tumulo tristi Cathrina quiescit.
Coniugio Reisin, stemmate nata Rufin :
Praeclari fuerat Coniunx ea namque Joannis
Thibaldi dicti Reis, adamata diu,
Qui res diuorum Pauli Petrique minoris
Collegij gessit, non sine laude sua,
Ast ubi ter denos binosque repleuerat annos,
Coniugij : aetatis, sed superârat ea,
Denos quinque quater, mors aeuum saeua rescidit
Hunc quoque confestim transtulit in tumulum ;
Quid perpende modo sit? nil nisi puluis et umbra
Hoc meminisse, sat est, tu quoque talis eris . perge.

1683. — (Mort de sa dernière-née Anne-Catherine).

1683. — 16 novembre. (Nouvelles couches de sa femme, naissance d'une petite fille, Marie-Élisabeth.)

1683. — 6 août. (Baptême de sa filleule.)

Digitized by Google

1684. — 25 janvier. (Baptême d'un filleul. Ne manque jamais de relater sous quelle influence planétaire est né l'enfant.)

1683. — Le 12 juillet, le Turc a mis le siège devant la résidence royale de Vienne avec 200,000 hommes et jusqu'au 12 septembre, soit durant neuf semaines, il l'a canonnée et bombardée à coups de mortiers et pierriers; il l'a tourmentée à tel point par ses travaux de mine et ses assauts — il avait poussé ses tranchées jusqu'au pied du bastion de la citadelle — que si Dieu n'avait particulièrement assisté les assiégés et que le brave commandant de la place, le comte Roger de Starrenberg, n'eût par sa vaillance et sa fermeté si énergiquement soutenu le bon accord de tous, il eût pour ainsi dire été impossible à cette ville en détresse d'opposer une suffisante résistance à un si puissant et sanguinaire ennemi des chrétiens, et elle eût succombé; mais le Très-Fort au ciel et sur la terre n'a pas voulu cette fois laisser périr la chrétienté et lui a donné le bonheur et la force, et le 12 septembre susdit l'armée impériale, sous le commandement de S. A. Sérénissime le duc Charles de Lorraine, avec celle de l'Empire conduite par les Électeurs de Bavière et de Saxe, et l'armée polonaise, sous le commandement personnel de Sa Majesté Jean ou Jani III de Pologne, se sont avancées à travers tous les obstacles, ont attaqué l'ennemi devant Vienne, l'ont mis en pleine déroute en lui infligeant de grandes pertes et lui ont pris ses tentes et ses bagages, son artillerie et ses munitions. Ils ont chassé de la sorte le féroce tyran et empêché la prise de Vienne. Ils ont de plus poursuivi l'ennemi à près de vingt milles de distance jusqu'en Hongrie, en lui faisant essuyer plusieurs défaites ; au mois de novembre ils ont mis le siège devant la forteresse de Belgrade, l'ont emportée au bout de cinq jours et y ont mis une garnison chrétienne. Puisse Dieu continuer à faire descendre sa protection, le bonheur et ses bénédictions sur de tels héros et défenseurs de la chrétienté !

Digitized by Google

1684. — Le 19 septembre, j'ai résigné d'abord verbalement et ensuite par écrit mon emploi de secrétaire d'Ebersmünster entre les mains de M. l'abbé Bernard, prieur du couvent, en présence de M. André Jæger, mon beau-frère, secrétaire du Grand-Chapitre de la cathédrale de Strasbourg, vu qu'à la prière du Magistrat et conseil d'Erstein Sa Grandeur le prince-évêque et Leurs Excellences MM. les chanoines du Grand-Chapitre m'ont déclaré curateur à Erstein. Et, en effet, le 23 du même mois, dans une réunion tenue à l'Hôtel de ville, M. Lucas Weinnemer, conseiller et receveur en chef, et M. André Jæger, secrétaire du Grand-Chapitre, m'ont présenté à l'assemblée du Magistrat et conseil et installé dans l'emploi de curateur. Quinze jours après, j'ai pris possession effective de ma charge et établi ma demeure au siège ordinaire de la curatelle, en face du couvent et au bord de l'eau. A Ebersmünster j'ai eu pour successeur au secrétariat M. François-Joseph Schehrer, fils unique de l'ancien receveur en chef du Grand-Chapitre de Strasbourg. Puisse le Très-Haut accorder partout ici sa bénédiction divine et nous donner le bonheur temporel dans ce monde et la félicité éternelle dans l'autre.

1685. — Le 13 mars 1685, jour de mardi, vers midi, j'ai prêté mon serment habituel de fidélité, les doigts levés, devant le Chapitre réuni à la cour épiscopale de Strasbourg, dans la salle du haut, en présence de MM. les comtes et de M. le comte de Messkirch de Fürstenberg en qualité de *Senior*, de M. le comte de Rittberg et de M. le comte de Leumstein, tous trois chanoines, ainsi que de MM. Halffer, syndic, Lucas Weinnemer, receveur en chef, et André Jæger, secrétaire. Je suis donc à présent curateur juré à Erstein, avec la confirmation du très illustre Grand-Chapitre de la cathédrale de Strasbourg.

Omnia ad majorem Dei gloriam.

Digitized by Google

1685. — 21 mars, naissance de son neveu, fils de sa sœur Marie-Élisabeth Reiss (p. 32).

1685. — 31 août, sa femme accouche de son sixième enfant : Marie-Ursule. Parrain, M. Claude Beausire, général et grand-prévôt du roi pour la Haute et la Basse-Alsace (p. 33).

1687. — 28 mars, jour de Vendredi saint, naissance de son septième enfant, François-Hermann (p. 37-38).

1688. — 2 février, mort de son beau-père (p. 39).

1688. — 14 juillet, naissance de son huitième enfant, Anne-Marguerite (p. 39-40).

1689. — 20 janvier. (Mort de son fils unique, François-Hermann.)

1689. — 23 août. (Mort de sa fille, Marie-Ursule.)

1689. — 30 novembre. (Naissance d'un 9e enfant, mort-né.)

1691. — 11 octobre. (Naissance d'un 10e enfant, Marie-Hélène.)

1693. — 8 juillet. (Naissance d'un 11e enfant, Marie-Béatrix.)

1695. — 20 août. (Naissance d'un 12e enfant. (Anne-Catherine.)

1697. — 24 juillet. (Naissance d'un 13e enfant, mort-né.)

1685. — Le vendredi, 8 juin, j'ait fait, en présence du conseil assemblé, donner lecture publique, enregistrer et publier le décret reçu de mes très gracieux maîtres le prince-évêque, les comtes et messeigneurs, touchant la collation de la prévôté, jusqu'à ce jour exercée par un lieutenant en la personne de Maurice Langmann, teinturier. Après quoi tous les bourgmestres présents, tout le conseil et les Vingt-un m'ont présenté leurs congratulations pour ma nouvelle qualité de juge d'Erstein, et mes fonctions ont commencé à la date

Digitized by Google

mentionnée ci-dessus. *Toute pour la gloire de bon Dieu et l'utilité du prochain* [1].

1685. — Le jeudi, 19 septembre 1685, ayant reçu assignation au nom du roi, de l'huissier Maurin, je me suis rendu à Brisach et, après accomplissement des cérémonies chez M. le président, l'avocat-général M. Favier et MM. les conseillers royaux et assesseurs présents, savoir M. de Klinglin, doyen du conseil souverain, M. Scheppelin, référendaire, M. Poirot, M. Jost, ceux-ci dans la vieille ville, et chez M. d'Andlau, M. Boisgautier, M. Maubry, M. Rollet, M. Diétreman dans la nouvelle; en outre, après introduction d'une requête avec pièces annexes rédigées par M. Tribud, procureur, avec l'assistance de deux témoins, M. Scherer, bailli de la ville neuve et secrétaire interprète du conseil souverain, et M. Michel, bourgeois et boucher dans la ville neuve, à l'enseigne *Au Pied de Bœuf*, enfin après examen de ma foi et de ma conduite catholique, j'ai été admis à prêter le serment de fidélité au conseil souverain au nom de Sa Majesté. En conséquence de quoi, le samedi, 22 septembre, à 10 heures, j'ai prononcé et prêté, en levant la main droite, le serment ordinaire de fidélité par devant MM. les président et conseillers en qualité de curateur ou bailli d'Erstein, et après j'ai reçu le diplôme ordinaire ou arrêt muni du sceau royal appendu en cire jaune. Lorsque ensuite j'ai voulu prendre congé de S. Exc. M. le président, il m'a invité à diner, ce que j'ai accepté, et m'a témoigné de grands et singuliers égards. Dieu, le Tout-Puissant, bénisse Sa Majesté Royale et ses armes, lesquelles puissent triompher de nouveau de tous ses ennemis, extirper de son royaume tous les hérétiques et mécréants ou les ramener à la fois véritable.

1685. — Le dimanche, 25 novembre, jour de la Sainte-Catherine, je suis parti pour Metz et Luxembourg en com-

[1] La phrase en italique est en français dans le texte original.

Digitized by Google

pagnie de Jean-Martin Schneider, bourgmestre régnant d'Erstein, tous deux comme mandataires de cette commune. Nous nous sommes d'abord rendus à Strasbourg pour y prendre M. André Jæger, conseiller délégué et secrétaire du très-révérendissime Grand-Chapitre de la cathédrale de Strasbourg, mes très gracieux seigneurs les princes, comtes et messieurs, que ceux-ci nous adjoignaient et députaient avec nous deux. Nous nous sommes mis en route avec lui et mon domestique, soit au nombre de quatre, le mardi matin, et après avoir traversé successivement Saverne, Phalsbourg, Saarbourg et Marsal, nous sommes heureusement parvenus à Metz le samedi suivant vers midi, et nous avons pris logement chez M. Champagne, aubergiste au *Loup sauvage*. Nous en sommes repartis le surlendemain, lundi, 3 décembre 1685, en nous dirigeant sur Ars, village situé vers Pont-à-Mousson, à trois lieues et demie de Metz, où nous avions à voir M. Congné, conseiller du roi à la cour du parlement de Metz, pour affaire relative à notre mandat (le village lui appartenait et il y séjournait alors dans sa résidence). Nous avons repris la route de Metz le même jour, mais une forte pluie nous a fait passer la nuit à Jouy, village à deux lieues de Metz, où se voient les ruines d'un vieil aqueduc en pierre, aux arcs très élevés, et qu'on nomme le Pont-au-diable. Plusieurs palées en subsistent encore sur l'une et l'autre rive de la Moselle, mais au milieu, sur le cours de l'eau, il n'y en a plus. Rentrés à Metz le lendemain, nous en sommes repartis le jour suivant, 5 décembre, pour Luxembourg, en passant par Thionville, et y sommes arrivés le 6, fête de Saint-Nicolas. Au bout de trois jours, le 9 décembre, un dimanche après-midi, nous avons de nouveau quitté cette belle forteresse. Le 10, nous étions de retour à Metz; nous en sommes repartis le mardi 11, encore par Pont-à-Mousson, pour Nancy la belle ville, où nous avons logé au Mont-de-piété à la neuve ville. De là, nous avons traversé Saint-Nicolas, où se voit une belle église avec deux

Digitized by Google

hautes tours, puis Lunéville, Blamont, Sarrebourg, Phalsbourg et Saverne. Nous sommes rentrés à Strasbourg le lundi suivant, satisfaits de part et d'autre de notre voyage et bien portants, et nous avons également retrouvé tous les nôtres également en bonne santé. Dieu, le Tout-Puissant, en soit loué et accorde à tous les chrétiens après cette vie terrestre le royaume du ciel. Amen!

1689. — Le 12 septembre de cette année, la ville de Mayence, sous la domination française depuis le 16 octobre 1688, a capitulé après un siége d'environ deux mois soutenu contre Son Altesse le duc Charles de Lorraine, les Électeurs de Bavière et de Saxe et les autres hautes parties alliées et a été rendue à Sa Majesté l'Empereur. M. le marquis d'Huxelles, qui y commandait, y avait fait une vaillante défense, au cours de laquelle périrent de part et d'autre nombre de soldats et quelques personnes de marque.

Digitized by Google

ENGEL-DOLLFUS

La *Revue d'Alsace* doit recueillir l'aperçu biographique suivant consacré par un journal de Nancy, le *Progrès de l'Est*, au souvenir de M. Engel-Dollfus.

« Supposez un de ces grands industriels d'Alsace, un de ces ministres du roi Coton, appelé subitement à Paris pour y traiter quelqu'une de ces affaires colossales dont ils sont coutumiers. Quel sera, croyez-vous, l'emploi de son temps dans les rares heures de loisir que lui laisseront ses négociations commerciales? Se fera-t-il simplement voiturer au Bois? Se mêlera-t-il à ce mouvement parisien, tout de surface, où s'agitent, légèrement affolés et ahuris, toujours en scène, même lorsqu'ils ont quitté la scène, acteurs et actrices, gens de plaisir et gens de théâtre, élégants et galants, plus ou moins déclassés et interlopes?

* * *

« S'il s'appelle Engel-Dollfus, cet industriel n'aura garde de se jeter dans ces distractions que le monde des cabotins tient en réserve aux désœuvrés de tous les mondes. Il ira plutôt entendre un cours de M. Taine. « Quelle admirable ville « que Paris, écrivait M. Engel, si l'on n'y était de force et « dans les circonstances que vous connaissez. Je suivais, il « y a peu de jours, le cours de M. Taine sur la sculpture an- « tique, et il ne tient qu'à moi de suivre celui de M. Quiche-

Digitized by Google

« rat sur l'archéologie du moyen âge, pour me défatiguer « des affaires. Elles me laissent malheureusement peu de « loisirs, même à Paris. Mon sort aura été d'être rivé à une « balle de coton et de n'avoir pu qu'entrevoir de si excellentes « distractions. »

* * *

Qui a su les entrevoir à ce degré les a vues en réalité et a été beaucoup moins rivé qu'il le disait à la balle de coton. La balle de coton ne perdait rien, du reste, pour être délaissée de temps en temps et pour subir des infidélités dont M. Taine paraissait profiter. Au sortir du cours sur la sculpture antique, le manufacturier revenait à Mulhouse, le cerveau plein d'images nobles, de combinaisons artistiques, de lignes heureuses. Il éprouvait vivement le besoin de créer dans sa bonne ville alsacienne un musée, où ses ouvriers et ses employés venaient à leur tour s'instruire l'œil et s'affiner le goût.

* * *

« Il rentrait ensuite à l'usine, apportant au service du roi Coton des dispositions plus artistiques, un esprit d'invention renouvelé et vivifié par la contemplation des belles œuvres, créant alors d'inspiration ces beaux modèles qui ont élevé si haut la renommée de l'industrie mulhousienne. Les petites étoffes, primitivement importées de l'Inde et mises à la mode par Mme de Pompadour sous le nom d'indiennes, devenaient alors une fête pour les yeux, et un amateur de rapprochements ingénieux pouvait dire : Je ne connais pas d'étoffes plus françaises que ces indiennes.

* * *

« Taine ignore peut-être qu'il a sa part dans la prospérité industrielle de Mulhouse. Voyez un peu l'enchaînement des causes. Un industriel assiste à un cours sur la sculpture et,

Digitized by Google

quelque temps après, ses produits, de plus en plus goûtés, trouvent sur le marché européen un écoulement de plus en plus rapide. La balle de coton n'a rien perdu à ne pas tenir l'industriel rivé à elle. La cotonnade profite à son tour d'études en apparence tout à fait désintéressées sur l'Apollon du Belvédère ou l'Antinoüs.

* * *

« A prix égal, disait encore Engel, même pour les objets de « peu de valeur, la préférence reste acquise aux produits qui « plaisent le plus. Une des préoccupations constantes du pro- « ducteur devient par cela même l'étude attentive de ce qui « plaît, c'est-à-dire de ce qui, en dehors de l'utilité positive, « flatte nos goûts ou ces lois naturelles qui, comme la symétrie « ou l'harmonie des couleurs, se manifestent en nous, à notre « insu, au moment du choix. » Il ne faut donc pas fabriquer à tort ou à travers. Il faut avant tout produire ce qui plaît. Mais qu'est-ce qui plaît? Voilà le problème d'ordre très délicat que toute industrie d'art doit se poser et résoudre sous peine de mort. Dans tout grand industriel il y a un psychologue et un artiste.

J. K. »

14 septembre 1887.

Digitized by Google

MATÉRIAUX

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA GUERRE DE TRENTE ANS

tirés des archives de Colmar

---

21 mars — $\frac{15}{25}$ mai 1645.

Intérêts particuliers de Colmar dans les négociations; situation diplomatique et militaire; l'empereur offre à la France les possessions de l'Autriche en Alsace; entretiens de Schneider avec Servien et avec le duc de Longueville; mécontentement du Brandebourg; grand bailliage; revendications de Colmar sur les domaines autrichiens; griefs réciproques des deux partis religieux; campagne des Suédois; mort de l'impératrice.

Du moment que c'était la situation intérieure de l'Allemagne et les questions religieuses, qui mettaient le plus obstacle à la conclusion de la paix, il était juste que les États de l'Empire tournassent leurs efforts vers l'aplanissement de ces difficultés. On avait rangé les griefs des deux partis par classes, et ils étaient l'objet d'un échange incessant d'observations, de propositions, de dits et de contredits. En réponse aux protestants, qui leur avaient communiqué leurs vues sur

Digitized by Google

les moyens de pacification, les catholiques avaient mis par écrit, sous la date du $\frac{12}{22}$ mars, les conditions moyennant lesquelles ils pouvaient accéder à un accommodement. Schneider fut en mesure d'envoyer cette pièce à son beau-frère dès le $\frac{13}{23}$ mars. Cette communication donna lieu à la ville de s'expliquer longuement, par une lettre du 1er avril, sur la solution que ses intérêts particuliers lui semblaient réclamer.

La note catholique ne lui paraissait pas suffisante. Il aurait fallu, disait-elle, se résigner à la liberté des cultes, au lieu d'ergoter sur les diverses interprétations dont la paix de religion était susceptible; dans cette voie, même pour la confession d'Augsbourg, c'est tout au plus si l'on obtiendrait une simple tolérance entourée d'une foule de restrictions. Si les États n'y prennent garde, la servitude sous laquelle les protestants s'engageraient serait plus dure encore que précédemment. Cependant, comme les deux couronnes n'avaient jamais marchandé leur appui, pour faire remonter, jusqu'en 1618, l'amnistie et, par conséquent, le rétablissement de la situation dont divers États protestants avaient été dépossédés, on comptait que la France et la Suède s'interposeraient pour concilier les intérêts en présence. En ce qui concernait Colmar en particulier, il ne fallait rien négliger pour éclairer les plénipotentiaires, les Suédois surtout, du véritable état des choses.

En somme, poursuivait la ville, depuis l'introduction de la Réforme à Colmar, les catholiques ne peuvent alléguer aucun grief, sauf quant aux processions publiques, qui sont interdites. Ils pourraient prétendre, il est vrai, que les réserves de la paix de religion, relatives à la sécularisation des biens d'église, ne sont pas observées, la ville étant en possession de deux établissements ci-devant ecclésiastiques — Saint-Pierre et Saint-Gilles — mais, c'est à tort qu'on voudrait le lui défendre, puisqu'ils étaient déjà sécularisés du temps de la convention de Passau.

Les points dont le règlement intéressait tout particulière-

Digitized by Google

ment Colmar, c'était l'entretien des pasteurs et la juridiction ecclésiastique. La subsistance du clergé protestant n'était pas seulement basée sur la paix de religion, mais encore sur une convention de 1586 passée avec l'évêque de Bâle. A cette époque, la compétence des ministres avait été réglée, à titre de portion congrue, à cent florins en argent et à vingt quartaux de blé, et ce contrat avait été fidèlement observé jusqu'à l'interdiction du culte par les commissaires impériaux. Depuis la guerre, quoique le rétablissement de la Réforme l'ait remis en vigueur, les pasteurs ont recouvré leur compétence en grains, mais non les cent florins, qui ne leur ont plus été payés.

Quant à la juridiction sur les maisons religieuses, elle n'a jamais été contestée à l'ordinaire, qui l'a exercée après comme avant la Réforme. Si cependant il s'agit de personnes religieuses, dont la conduite au-dehors serait notoirement scandaleuse, la ville ne voit pas comment on pourrait l'empêcher d'user à leur égard du droit de police qui lui compète. Pour ce qui est des causes propres au mariage, elle n'a pas la prétention d'en connaître, quand les parties appartiennent toutes deux au culte catholique ; mais il en est autrement, quand le défendeur est protestant ; car alors, en vertu de la règle : *Actor forum rei sequi tenetur*, c'est le tribunal matrimonial qui en est saisi.

En appelant l'attention de son député sur ces points spéciaux, la ville se rendait bien compte qu'ils devaient être résolus, non en particulier, mais par des dispositions générales. Si cependant, faute de s'entendre, il fallait en venir à des traités particuliers, avec chacun des intéressés, elle recommandait à Schneider de ne rien négliger pour obtenir également leur petite paix à ses commettants.

Pendant que la ville se plaisait ainsi à détailler tous les *desiderata*, dont elle attendait la réalisation, les grandes puissances, desquelles dépendait le succès des négociations, se préoccupaient d'intérêts qui, à leurs yeux, devaient nécessaire-

Digitized by Google

ment primer ceux des États de l'Empire. L'Espagne avait à s'accommoder avec les Provinces-Unies et avec la France; l'Empire et la maison d'Autriche auraient voulu céder le moins possible des territoires dont la France et la Suède s'étaient rendues maîtres, et l'approche d'une nouvelle campagne que les deux couronnes semblaient devoir mener vigoureusement, causait aux puissances catholiques des appréhensions faciles à comprendre. Un armistice aurait comblé tous leurs vœux; mais ni la France, ni la Suède ne tenaient à écarter des négociations les chances de la guerre, qui leur avaient été si souvent favorables. Ce qui contribuait également à leur faire faire la sourde oreille, quand on le leur proposait, c'est que la suspension des hostilités aurait laissé leurs armées à la charge des États protestants. Schneider apprenait d'un secrétaire de l'ambassadeur Salvius, qu'aux yeux de la Suède il ne pourrait être question de suspension d'armes, que quand ses troupes seraient en Autriche et les françaises en Bavière (lettre du $\frac{20}{30}$ mars). Du reste, même aux yeux de notre député, il paraissait douteux qu'un armistice profitât à la conclusion de la paix, qu'il aurait plutôt retardée qu'avancée (lettre du 27 mars). Le fait est que, désespérant d'obtenir une trêve qui aurait mis les belligérants sur un pied à peu près d'égalité, les plénipotentiaires impériaux se décidaient enfin à faire aux deux couronnes des propositions décisives, de nature à montrer qu'ils se rendaient compte de la nécessité de faire la paix. Déjà, dans sa lettre du 27 mars, Schneider, après avoir remarqué que les conférences entre les plénipotentiaires et les médiateurs avaient suivi leur cours même pendant les fêtes de Pâques, rapportait à son beau-frère, comme un bruit qui courait, qu'on devait avoir offert la basse Alsace à la France et une bonne partie de la Poméranie à la Suède. Si incroyable que cette démarche lui parût alors, il fut en mesure de la confirmer déjà le 31 mars. Ce n'était pas seulement le bas pays qu'on aurait offert à la France, mais

Digitized by Google

encore la haute Alsace, à l'exclusion de Brisach, de Neuenbourg, de Rheinfelden; encore cela ne suffisait-il pas à la France, qui persistait à réclamer Brisach.

Jusque-là rien n'avait fait prévoir que l'Empire pût faire un recul pareil. Le mérite en revenait au duc de Bavière, le champion longtemps fidèle de la maison d'Autriche et du parti catholique. C'était ses États que l'offensive de la France menaçait le plus et, sachant à l'avance qu'il ne pourrait pas tenir la campagne, il soutenait que, si l'on voulait sauver l'Empire, il n'y avait plus de temps à perdre pour faire la paix, dût-on même lui sacrifier l'Alsace.

Le $\frac{3}{13}$ avril, Schneider fut en mesure de mieux préciser ces graves nouvelles. Dans une lettre de ce jour, il confirme tous les bruits qui avaient couru, l'abandon proposé à la France, sur les conseils de l'électeur de Bavière, de tout ce que l'Autriche possédait sur la rive gauche du Rhin, et les pourparlers engagés au sujet de l'inévitable cession de Brisach : pour cette dernière perte, la seule atténuation que l'Empire pouvait encore espérer, c'était d'obtenir que la place fût démantelée et sa garnison réduite à quatre cents hommes ; si, à ce prix, la maison d'Autriche parvenait à recouvrer Neuenbourg, à charge d'en démolir aussi les fortifications, les villes forestières et le Brisgau, elle devra en remercier Dieu. Ce que, pour la Décapole, pour Strasbourg et les autres États de l'Alsace, cet abandon pouvait produire de changements, Schneider l'ignorait encore. Quoiqu'il eût eu tout le temps de s'y préparer, c'était pour lui un coup de foudre ; mais aussi, dès ce moment, la conclusion de la paix ne pouvait plus être à ses yeux qu'une question de temps (lettre du $\frac{7}{17}$ avril).

Pour savoir à quoi s'en tenir, notre député avait eu, le $\frac{9}{19}$ avril, avec Servien, un entretien dont il rendit compte dans sa lettre du jour suivant. Servien semble ne lui avoir rien dissimulé de l'état actuel des négociations : il vanta la douceur avec laquelle la France gouvernait le pays et dont

Digitized by Google

Colmar aurait, lui aussi, le bénéfice. Dans les dispositions qu'il manifestait, Schneider jugea le moment propice pour lui parler des intérêts particuliers de ses commettants, des droits territoriaux que l'Autriche possédait à Sainte-Croix et que la Suède leur avait transmis, de leurs créances contre les pays antérieurs et des avances qu'ils avaient faites à la France. Il y avait aussi la question du tribut à l'Empire et de l'*Umgeld*, dont les archiducs percevaient en partie le produit à Colmar et qui, passant entre les mains de la France, pouvait donner lieu à des difficultés.

Le $\frac{7}{17}$ avril, dans une autre audience chez le duc de Longueville, Schneider reprit, l'un après l'autre, tous les points qu'il venait de traiter dans sa conversation avec Servien. Il en reçut l'assurance qu'il trouverait chez lui tout l'appui possible pour les intérêts particuliers de Colmar ; que, pour le moment, il lui était plus loisible de lui témoigner sa bienveillance que par le passé et que ses commettants devaient se féliciter de la position que la France acquerrait en Alsace, attendu que l'empereur et les archiducs ne leur auraient jamais pardonné les services qu'ils avaient rendus au roi, et que tôt ou tard ils leur auraient fait payer cher ; que la question de Brisach se résoudrait comme les autres, et que dans l'intérêt de la paix il fallait se résigner à subir la loi du vainqueur. La France offrait du reste d'assister l'Empire contre les Turcs et proposait de payer aux jeunes archiducs une pension annuelle de quinze mille impériales. Quant au recouvrement des avances faites par Colmar, le duc de Longueville promettait d'en écrire au secrétaire d'État Tellier, d'autant plus que Schneider avait fait croire aux plénipotentiaires français que les fonds en provenant devaient pourvoir aux frais de son séjour en Westphalie.

Dans cette espèce d'effarement que la prochaine consécration des conquêtes françaises en Alsace causait à Schneider, la satisfaction suédoise se perdait pour lui dans une perspec-

Digitized by Google

tive lointaine, dont il n'avait pas à s'occuper. Cependant en écrivant, le $\frac{20}{30}$ avril, à son beau-frère, il mentionne un incident qui s'était produit dans une séance des États, où le comte de Trautmansdorf avait annoncé que la Suède persistait à réclamer toute la Poméranie, Wismar, l'archevêché de Brême et l'évêché de Verden. A cette nouvelle, le député brandebourgeois, baron de Lewen, avait protesté contre cette cession, comme de la dernière conséquence pour l'électeur, son maître, qui n'avait aucun tort à se reprocher dans les malheurs de l'Allemagne et qui jamais ne consentirait à un arrangement dont il ferait les frais. Trautmansdorf avait répliqué que la maison d'Autriche perdait l'Alsace avec non moins de regret que le Brandebourg et la Poméranie, mais qu'il fallait se résigner à ce que l'on ne pouvait empêcher et faire ce sacrifice aux deux couronnes, plutôt que de voir le saint Empire romain tomber en dissolution, au moment même où les préparatifs de guerre en Turquie menaçaient la chrétienté des plus grands périls.

Cette résignation de l'Autriche à se laisser dépouiller rendait tout à fait brûlante la question de la dissolution du grand bailliage. Elle devait être traitée devant les États de l'Empire en même temps que les griefs politiques, et Schneider s'était assuré à l'avance non seulement l'adhésion de tout le collége des villes, mais encore l'appui de plusieurs membres du collége des princes (lettre du $\frac{13}{23}$ mars). Mais il aurait aussi fallu l'assentiment des autres membres de la Décapole, et malheureusement l'accord n'était pas fait. Notre député revient à diverses reprises sur l'attitude de Haguenau et de Sélestadt, qui lui semblaient poursuivre des desseins différents (lettres des 27 mars et $\frac{7}{17}$ avril). A mesure que Schneider perdait sa dernière illusion et qu'il approfondissait davantage les droits que la situation obligeait l'Empire à transférer à la France, il comprenait mieux le danger qui en résulterait pour les villes impériales. Une protestation lui semblait nécessaire contre la

Digitized by Google

mention particulière du grand bailliage dans l'instrument de paix, afin de parer à toute extension ultérieure des droits de la France, et il en parlait un jour à Goll. Celui-ci n'y trouva rien à redire, tout en remarquant que les droits qui compétaient à l'Autriche étaient tels qu'une prétérition de la Décapole serait bien difficile. L'Autriche n'avait-elle pas à Rosheim le droit de glaive, le droit d'appel à Obernai? Le bailliage impérial de Kaysersberg ne dépendait-il pas des archiducs? et à Colmar même n'avaient-ils point part à l'*Umgeld?* Pour le moment, Schneider ne trouva rien à répondre, si ce n'est quant à l'*Umgeld:* il affirma à tout hasard que le receveur du grand bailliage donnait quittance à la ville, non pas au nom de l'Autriche, mais au nom de l'Empire (lettre du 31 mars).

Colmar n'en était encore qu'au redressement des griefs ecclésiastiques, quand il eut vent de la volte-face imprévue de l'Empire dans les négociations. On se leurrait de la persuasion que les deux couronnes, la Suède surtout, n'avaient de zèle que pour les libertés politiques et religieuses de l'Allemagne, et la surprise fut grande, quand on apprit que leur agrandissement passait tout d'un coup au premier rang. Néanmoins on suivit immédiatement Schneider sur le nouveau terrain qu'il fallait défendre. Les objections de Goll avaient éclairé la ville sur les points où l'on pourrait être attaqué. Jamais, écrivit-on à notre agent, l'Autriche n'avait contesté aux villes de la Décapole leur immédiateté. Une seule fois, à l'occasion d'un procès qu' elle avait engagé contre Rosheim devant la chambre impériale de Spire, il avait été question d'un prétendu droit territorial particulier qu'elle aurait eu sur cette ville; mais, sur les protestations des autres cités, l'avocat fut désavoué comme s'étant avancé plus que ses instructions ne le comportaient. La moitié de l'*Umgeld,* versée par Colmar au receveur du grand bailliage pour le compte de l'Empire et non pour celui de l'Autriche, ne peut pas davantage être invoquée contre la supériorité territoriale de la ville

Digitized by Google

qui, soumise au prince sous certains pactes et conditions, doit être libre pour tout le reste. Ce qui le prouve, c'est que l'empereur a toujours pleinement reconnu son titre de ville immédiate à Colmar, qui a constamment joui de son droit de vote aux diètes, et généralement de toutes les libertés inhérentes à sa qualité d'État de l'Empire. Quant au droit d'appel à Obernai, tout ce que l'on en peut dire c'est qu'il ne compète pas aux archiducs du chef de la maison d'Autriche, mais comme détenteurs du grand bailliage, où ils ne sont qu'aux droits de l'Empire. Il n'en est pas autrement du bailliage impérial de Kaysersberg, qui a déjà passé par plusieurs mains, mais sans que les droits particuliers des engagistes aient entamé en aucune façon, au profit de l'Autriche, l'immédiateté des villes du ressort, ni par conséquent leur supériorité ou leur droit territorial (Prot. missiv. lettre du 11 avril).

Ne pouvant empêcher le transfert des droits de l'Autriche à la France, Colmar prenait du moins toutes ses précautions pour sauvegarder ceux que les villes tenaient de l'Empire. Il lui importait d'autant plus de faire la lumière sur une situation des plus compliquées, que le bruit courait déjà que, contrairement aux intentions des puissances contractantes, la cession à laquelle l'empereur se résignait, serait étendue à tous les États et villes de la province, immédiats ou non, et qu'on en tirerait un droit de suprême domaine au profit de la France.

Dans une autre lettre à son envoyé, du 18 avril, la ville l'entretint de ces bruits, auxquels elle n'attachait cependant, disait-elle, aucune importance; mais on connaît l'humeur de la nation française, et qu'en faisant valoir le droit de protection exercé par la maison d'Autriche, il serait facile à ses agents de prétendre des droits plus relevés sur les villes impériales; il était préférable, à tous les points de vue, d'en finir avec l'institution du grand bailliage. A cet effet Schneider devait s'aboucher avec le Dr Volmar, lui demander ses con-

Digitized by Google

seils et son appui, et, comme après tant d'assurances, on se croyait assuré de la bienveillance des plénipotentiaires français, surtout du duc de Longueville et du comte de Servien, il serait aisé de régler cette affaire de manière à prévenir tout conflit ultérieur.

Non content de mettre ainsi Schneider en garde, on lui envoya de plus, le 25 avril, un mémoire sur la constitution de la Décapole, dont il devait saisir le collége des villes. Ce document, qui ne semble viser que les objections récemment articulées par Goll, ne fait guère que reproduire ce que nous connaissons déjà du point de vue où se plaçait la ville. Après avoir rappelé les circonstances qui avaient déterminé les empereurs à réunir les villes impériales sous la protection du grand bailli d'Alsace, l'auteur du mémoire s'applique à prouver que les droits utiles que la maison d'Autriche exerçait à Rosheim et à Türkheim n'altèrent en rien la condition de ces deux villes ; qu'au point de vue du droit public, la Décapole n'a rien de commun avec les villages du grand bailliage, qui sont réellement une dépendance du domaine autrichien ; que le grand bailli n'exerce sur elle aucun droit de juridiction, et qu'il ne peut prétendre de droit territorial ni de l'engagement que l'empereur lui a consenti, ni du serment que lui-même prête ; que sa participation au renouvellement annuel des magistratures locales n'est pas de rigueur, et qu'à Colmar elle ne lui donne d'autre droit que celui de percevoir chaque fois cinq florins d'or. Pour conclure, la ville faisait appel aux États de l'Empire, pour obtenir, au moment où de si grands changements allaient s'accomplir en Alsace, la rupture d'un lien auquel l'organisation des cercles ôtait toute raison d'être.

Pendant ce temps, la discussion des griefs confessionnels entre les catholiques et les protestants se poursuivait sans amener de résultat. Ces questions se traitaient de préférence à Osnabrück, où la présence des plénipotentiaires suédois

Digitized by Google

venait en aide aux revendications du parti protestant, tandis que le député de Colmar, qui ne pouvait s'en désintéresser, était retenu à Münster par les intérêts politiques de ses commettants, pour lesquels il fallait recourir plutôt au bon vouloir des plénipotentiaires français. En revenant, le $\frac{10}{20}$ avril, de Münster à Osnabrück, Schneider se félicita fort de ce que la nécessité de s'entendre avec la Suède obligeât le comte de Servien à faire le même voyage le lendemain, ce qui lui permettait de défendre les deux causes à la fois.

Parmi les recommandations que la ville lui avait adressées, le 18 avril, toutes n'avaient pas pour objet les intérêts communs des protestants et de la Décapole. Il y était aussi question de droits acquis, de nombreux intérêts privés qu'il fallait sauvegarder contre toutes les éventualités. Les archiducs et leurs vassaux devaient de grosses sommes à la ville de Colmar. La chambre d'Ensisheim et, à Thann, la *Legstatt* ou service de la trésorerie lui étaient redevables de 33,000 florins, dont 28,000 rien que pour les intérêts; les particuliers 12,000 florins en principal et 13,775 pour intérêts, sans parler de la créance dite de Wilsperg, qui était à prétendre sur la noblesse des pays antérieurs, et dont l'empereur Ferdinand II défunt avait reconnu la légitimité encore en 1630: il était bon que les débiteurs fussent mis en demeure de s'acquitter, si non qu'on procurât à la ville des dédommagements aux dépens du grand bailliage. D'un autre côté, MM. de Schauenbourg devaient 5000 florins en principal et près du double en comptant les intérêts échus : pour garantir cette créance, la Suède avait fait donation à la ville, à titre d'hypothèques, des deux villettes de Soulzbach et de Herlisheim. Il en était de même de Holzwihr et de Wickerschwihr, que la ville avait également reçus de la Suède, en garantie des créances de ses ressortissants, montant à 13,000 florins. Comme de juste, la ville ne demandait pas mieux que de conserver ces possessions sur le même pied que devant, et elle aurait

Digitized by Google

voulu que les articles du traité relatifs à la satisfaction française en fissent mention à son profit.

Ce fut le 29 avril que Schneider reçut à Osnabrück la lettre de ses commettants, en date du 18. Il n'avait qu'à prendre acte des recommandations qu'elle lui apportait; cependant il ne fut pas d'avis de demander la remise de la moitié de l'*Umgeld*, que la ville aurait voulu conserver, et il s'en expliqua dans sa lettre du 30 avril, de manière à montrer qu'il n'était pas un agent absolument passif.

On le voit, rien de tout ce qui intéressait la ville dans le rétablissement de la paix, n'échappait à la vigilance de ses magistrats. Mais le bien de la chose commune ne les empêchait pas de se préoccuper également des intérêts locaux du parti religieux auquel ils appartenaient. Dans la sixième session, les États de l'Empire avaient admis en principe que partout où les deux cultes étaient en vigueur, les protestants et les catholiques partageraient également entre eux les différentes fonctions publiques. A Colmar, cette disposition aurait gravement compromis la situation des hommes au pouvoir, et, dans une dépêche du 6 mai, on fit observer à Schneider que ce partage n'était pas compatible avec la liberté des élections, telles qu'elles se pratiquaient, et que si à Colmar le pouvoir exécutif n'était composé que de protestants, cela tenait au choix que faisaient les corps de métiers, lors du renouvellement annuel du conseil, et pour lesquels les électeurs ne tenaient pas à garder un équilibre absolu entre les deux confessions.

Dans sa réponse, datée du $\frac{15}{25}$ mai, Schneider rassura ses commettants à cet égard, en leur mandant que le partage des offices municipaux n'aurait pas ce caractère général qu'ils redouteraient et que, pour le moment, il n'était question d'appliquer la mesure qu'à certaines villes de Souabe, à l'exclusion des autres, qui étaient dans le même cas que Colmar.

Tout entier aux différents mandats qu'il avait reçus,

Digitized by Google

Schneider eut, le $\frac{7}{17}$ mai, une audience chez le comte d'Oxenstirn, puis chez M. de La Barde, résident de France à Osnabrück, qu'il entretint tous deux des vœux et inquiétudes de ses commettants. Il y avait peu de jours, les plénipotentiaires avaient communiqué aux députés protestants, sous le sceau du secret, une première rédaction de l'instrument de paix, et Schneider en avait communiqué le texte à son beau-frère, avec sa lettre du $\frac{4}{14}$ mai. Dans son audience chez Oxenstirn, celui-ci ne dissimula pas à notre envoyé, que les conditions proposées par l'Empereur relativement à l'amnistie et au redressement des griefs, ne lui paraissaient pas de nature à satisfaire les États protestants. Le défaut d'entente entre les catholiques et les protestants rendait la médiation des deux couronnes plus nécessaire que jamais. Dans sa lettre du 23 avril, Schneider avait déjà dénoncé la manœuvre des catholiques, qui visaient à tirer cette partie des négociations en longueur, dans l'espoir d'en réserver la solution à la diète de l'Empire. Cette arrière-pensée pouvait bien être pour quelque chose dans la hâte avec laquelle les Impériaux poussaient alors à la conclusion de la paix avec les puissances étrangères. L'arrivée d'un courrier de l'empereur, le $\frac{14}{24}$ avril, avait déjà donné lieu au bruit que c'était le traité qu'il avait apporté de la cour, tout prêt à être signé (lettre du $\frac{16}{26}$ avril). De leur côté les Espagnols témoignaient non moins d'empressement et, pour être compris dans la paix, ils offraient aux Français l'Artois, le Roussillon, Roses, Perpignan, Gravelines, Thionville (P. S. d'une lettre du 27 avril). Mais, ainsi que le fait remarquer le duc de Longueville dans une lettre du 12 mai, les Français n'étaient pas dupes de ces propositions, qu'ils considéraient comme faites dans le but de traverser les négociations principales et, pour calmer ce zèle, ils y répondaient en demandant en sus la Catalogne entière et la Franche-Comté, pour compenser la perte de la Navarre. Dans sa lettre du $\frac{6}{16}$ mars, Schneider avait déjà mentionné le bruit d'un ma-

Digitized by Google

riage projeté entre le jeune roi Louis XIV et une infante d'Espagne qui aurait servi d'appoint à ce marché.

Ce qui aurait pu, mieux que toutes ces combinaisons et que toutes ces intrigues, hâter la conclusion de la paix, c'était la nouvelle campagne dont la Suède avait donné le signal. Pendant que la France restait l'arme au pied, Kœnigsmarck s'emparait de Bremerwerd (lettre du $\frac{13}{23}$ avril à Mogg) et peu après, le $\frac{20}{30}$ avril, Schneider annonçait que l'armée suédoise était déjà avant Hoxter et devant Paderborn. Ce mouvement se faisait sentir jusqu'à Osnabrück, par le renchérissement des denrées qu'il occasionnait (lettre du 27 avril). Le 24, Hoxter tombait entre les mains des Suédois, qui se mirent aussitôt en mesure d'en raser les fortifications. Des parties de soldats se montraient à deux milles d'Osnabrück, ce qui ne contribuait pas à la sûreté des communications avec Münster (lettre du 31 avril). Le 5 mai, Paderborn éprouva le même sort que Hoxter, et en même temps dix-huit régiments passaient sur l'autre rive du Weser, sans que Melander pût l'empêcher (lettre du 6 mai). Enfin, dans la nuit du 14 au 15 mai, v. st., Kœnigsmark avait eu son quartier-général à Lenkerken, qui n'était qu'à cinq heures de marche de Münster (lettre du $\frac{15}{25}$ mai à Mogg). Mais telle était alors l'irritation que les résistances et les manœuvres des États catholiques faisaient éprouver aux protestants, que Schneider qui, jusque-là n'avait cessé de soupirer après la paix et qui, dans sa lettre du $\frac{13}{23}$ avril, avait exprimé la confiance qu'elle serait conclue dans un délai d'nn mois, avoue, dans celle du $\frac{7}{17}$ mai, qu'on ne pourrait compter sur rien, tant que de nouvelles défaites n'auraient pas mis les catholiques à la raison.

La nouvelle de la mort de l'impératrice, qui parvint à Münster, le $\frac{13}{23}$ mai, fut interprétée d'abord comme devant amener un arrêt forcé dans les négociations. Dans sa lettre du $\frac{15}{25}$ mai, à son beau-frère, notre envoyé prévoyait que les visites de condoléances prendraient au moins quinze jours, pen-

Digitized by Google

dant lesquels il n'y aurait pas de délibérations. Cependant il ne désespérait pas de voir le deuil de l'empereur contribuer au rétablissement de la paix, et, dans son imagination, il voyait déjà Sa Majesté épouser en secondes noces Mlle d'Orléans, duchesse d'Orléans, la propre cousine de Louis XIV, qui avait alors dix-neuf ans.

Quelques semaines auparavant, le 26 mars, un autre incident, moins grave, mais plus tragique, avait attristé le monde diplomatique à Münster. Deux gentilshommes de la suite de Trautmansdorf, le comte Strutz et le baron de Rosenberg, s'étaient pris de querelle au jeu et, en se battant en duel, ils s'étaient entre-tués (lettre du 27 mars).

On a déjà vu les répulsions qu'au point de vue du régime et du climat, son séjour en Westphalie causait à Schneider. Il ne cessait de les accentuer dans ses lettres qu'il dicte de Münster le $\frac{6}{16}$ mars, *ex spurcissima hara mea* ; d'Osnabrück, le $\frac{13}{23}$ avril, *ex harula mea*. Dans ce style, l'expression la plus forte qu'il se permet, c'est, en datant une lettre, écrite évidemment à Münster, le $\frac{13}{23}$ mars : *Ex. S. R. Imperii hara.*

X. Mossmann.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE

Séance du 25 mai 1887, page 37 du Bulletin paru le 20 novembre.

« Le *Comité d'histoire* et de *statistique* ne change rien à son programme ; mais il exprime le vœu qu'il soit inséré dans le *Bulletin du Musée historique* et dans la *Revue d'Alsace.* »

Prix du Comité d'histoire et de statistique.

I.

Médaille d'honneur, d'argent ou de bronze, selon le mérite du travail présenté, pour[1] :

L'histoire complète d'une des branches principales de l'industrie de la Haute-Alsace, telles que la filature et le tissage du coton et de la laine, l'impression des étoffes de coton ou de laine, la construction des machines, etc.

II.

La biographie complète d'un ou de plusieurs des principaux inventeurs ou promoteurs des grandes industries de la Haute-Alsace.

III.

Des recherches statistiques sur la population ouvrière de Mulhouse ou des autres villes industrielles de la Haute-Alsace, leur histoire, leur condition et les moyens de l'améliorer.

[1] Les auteurs pourront traiter une partie seulement de chaque question, ou même fournir simplement des documents utiles à une future histoire.

Digitized by Google

IV.

Déterminer, à l'aide de renseignements incontestables, les variations que le prix de la journée de travail a éprouvées, depuis un siècle, dans le département de la Haute-Alsace. Mettre en regard le prix de l'hectolitre de blé, ainsi que celui des objets de première nécessité pendant la même période.

V.

Une carte du département de la Haute-Alsace à l'époque gallo-romaine :

Indiquer les routes ainsi que les fragements de routes romaines ; les villes, les stations, les *castra ;* les murailles sur les crêtes des Vosges, les colonnes itinéraires ; les tumuli celtiques ou gallo-romains ; les emplacements où l'on a trouvé des armes, des monnaies, des briques en tuiles, ou autres objets importants appartenant à l'époque gallo-romaine.

VI.

Une carte des seigneuries féodales existant dans la Haute-Alsace au commencement du XVIIe siècle.

VII.

Une carte des établissements industriels de l'ancien département du Haut-Rhin en 1789 et en 1870 :

Distinguer, par des marques ou des couleurs particulières, les différentes branches d'industrie établies dans le département du Haut-Rhin et leurs rayons respectifs.

Les cartes ci-dessus spécifiées devront être exécutées sur l'échelle de la « Carte du département du Bas-Rhin, indiquant le tracé des voies romaines, etc., par M. le colonel de Morlet ». (Voir la 1re livraison du tome IV du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

Digitized by Google

VIII.

Histoire des voies des communications dans la Haute-Alsace (routes, canaux, chemins de fer). Examen de leur influence sur la prospérité commerciale, industrielle et agricole du département, au point de vue, soit de l'entrée, soit de la sortie des matières premières, des marchandises manufacturées ou des produits agricoles, etc.

IX.

Une histoire des voies de communication en Alsace et de leur influence sur le commerce et l'industrie.

Grandes routes, rivières, canaux, chemins de fer.

Nomenclature, dates, description, coût, parcours, mouvement, tonnage.

Prix du transport à différentes époques; influence sur le prix des produits, et notamment sur celui du combustible.

Avenir, amélioration à réaliser.

X.

Étude critique, énumérant et apréciant les travaux archéologiques, historiques et statistiques faits en Alsace depuis le commencement du siècle.

XI.

Production de documents authentiques ayant trait à l'existence de l'industrie cotonnière en Alsace, du XIIIe au XVIIe siècle.

XII.

Confection de cartes en relief de certaines parties de la chaîne des Vosges ou du Jura, ou d'autres régions de l'Alsace.

N.-B. — Les noms de localités seront figurés en langue française[1].

[1] Prix fondé par M. T***.

Digitized by Google

XIII.

Projets et plans de restauration de châteaux et monuments historiques de l'Alsace, qui rétabliraient ceux-ci tels qu'ils étaient autrefois, avant leur destruction.

N.-B. — Le texte accompagnant les plans sera rédigé en langue française [1].

XIV.

Une médaille d'honneur et 100 francs pour une histoire abrégée de la ville de Mulhouse, jusqu'au moment de sa réunion à la France, considérée surtout au point de vue de sa législation, de ses coutumes et des mœurs de ses habitants.

Cette histoire devra être écrite en langue française.

XV.

Une médaille d'argent ou de bronze pour une monographie ou histoire d'une localité quelconque d'Alsace, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, ou pour un travail historique intéressant, portant sur la totalité ou sur une partie de notre province, ou pour un ensemble de recherches historiques sur le même objet.

XVI.

Médaille d'argent ou de bronze pour une étude bibliographique sur une série complète d'ouvrages imprimés ou manuscrits concernant l'Alsace et ayant trait à la géographie, à l'histoire, à la littérature, à la jurisprudence ou aux sciences.

XVII.

Déterminer la nature et l'origine des droits que les évêques de Strasbourg ont exercés à Mulhouse; étudier les événements et les diverses transactions qui, de l'Église, les ont fait passer à l'Empire.

[1] Prix fondé par M. M***.

Digitized by Google

POÉSIES D'AUGUSTE STŒBER

Traduites en français par CH. BERDELLÉ

Rêveries bachico-fantastiques sur le Hohkœnigsbourg

(En vers blancs)

Kœnigsbourg, oh! la couronne
De nos vieux châteaux des Vosges!

Sous le baldaquin céleste,
Sur le roc, séjour des aigles,
Où s'élève ton haut faîte,
Le soleil d'or étincelle
Sur la forêt de verdure
Qui te forme une ceinture
De brillantes émeraudes.

10. Kœnigsbourg, oh! la couronnne
De nos vieux châteaux des Vosges!

Mais de ses rayons célestes
Sur tes vieux débris la lune
Répand l'éclat argentin.
La nuit de Juin t'enveloppe
De son atmosphère tiède,
Et sur tes collines vertes,
Vrais enfants qui t'environnent
En caressant tes genoux,
20. On respire un doux arôme
Qui nous pénètre d'ivresse.

Kœnigsbourg, oh! la couronne
De nos vieux châteaux des Vosges!

Digitized by Google

Si j'ai trouvé la bonne heure
Pour admirer tes merveilles,
C'est grâce à l'expérience
D'un tonnelier fort habile
Qui, dans Zellenberg, exerce
Savamment, non par routine,
L'art de nettoyer les fûts,
De conserver les bons vins.
Oui! son grand esprit pénètre
Jusqu'au sens métaphysique
De cette liqueur divine :
Il la connaît bien à fond.
Il fait la preuve historique
Que, par droit héréditaire,
Il doit être tonnelier :
Tonneliers étaient son père,
Grand'père, aïeul, bisaïeul!
Et son trisaïeul de même
Était un bon tonnelier.
Donc mon érudit et noble
Tonnelier de Zellenberg,
En buvant du vin de paille,
Me dit : « Une nuit de Juin,
Sur le Kœnigsbourg, couronne
Des châteaux, tes yeux verront
Des merveilles, et tes lèvres
Dégusteront des merveilles
Que des enfants du dimanche
Peuvent seuls, sur cette terre,
Goûter par faveur du ciel ! »

Kœnigsbourg, oh! la couronne
De nos vieux châteaux des Vosges!

Lors, dans la plus grande salle,
Je dépose mon bâton,
Dans les bruyères fleuries
Je me couche sur la mousse.

Digitized by Google

60. Le doux rossignolet chante
Dans les buissons d'aubépine,
Et là-bas, amoureux couple,
Roucoulent deux tourterelles,
Et les vers luisants décrivent
De grands cercles d'étincelles.
Autour du tilleul fleuri
L'on voit voler les phalènes,
Et, dans le lointain, des sources
Font entendre un doux murmure,
70. En allant dans la vallée
Porter leurs flots à l'Alsa;
A la danse des Ondines
Elles vont en bondissant.

Quel chasseur d'un cor magique
Fait sortir ces mélodies
Ébranlant en ondes rondes
L'air qui porte leurs doux sons?
Serait-ce un Elfe volage
Passant au-dessus des herbes,
80. Cherchant d'une belle Fée
A charmer le cœur et l'âme
Par ces sons harmonieux?
Vibrez, vibrez, sons magiques,
A travers la tiède nuit.
Merveilleux cor, tu réveilles
Les esprits. Vois, ils construisent
Un palais miraculeux.

Ces vieux murs, couverts de mousse,
Que le lierre a tapissés,
90. Font place aux lambris dorés
D'une salle féodale;
Des arceaux et des colonnes
Vont se dresser en coupoles;
Des guirlandes, des statues

Digitized by Google

De blanc marbre ornent les niches,
Et dans un jet-d'eau la lune
Vient briser ses rayons pâles
Pour former un arc-en-ciel.
Sur les tables sont des cruches
100. Qu'entourent d'immenses verres
Et des oranges dorées
Et des fleurs aux cent couleurs!

Eh! mon noble et savant maître
Tonnelier de Zellenberg,
Auprès de ton vin de paille
Tu ne m'as pas dit de fable,
Car je nage en plein miracle
De la tête jusqu'aux pieds!
Kœnigshourg, oh! la couronne
110. De nos vieux châteaux des Vosges!

En grinçant s'ouvrent les portes,
Et des servantes agiles ,
Viennent, toutes les mains pleines
De plats où les mets abondent.
D'autres apportent des sièges
Et de harpes, de guirlandes
Ornent les murs, les lambris.

En grinçant s'ouvrent les portes.
Lors un petit nain s'avance :
120. D'un vert sombre est sa jaquette,
D'un vert sombre son chapeau;
Mais sa figure est rosée,
Et son nez même est de pourpre;
Son trousseau de clefs résonne;
Il vient vers moi, se présente
Comme le chef des cavistes
Du grand Hohkœnigsbourg :
« Qui? » dit-il dans sa colère,
« Qui, fils effronté des hommes,

Digitized by Google

130. « T'a fait passer par ces portes
« Juste à cet instant magique
« Où, de tous les coins d'Alsace,
« Les esprits de nos vignobles
« Vont célébrer une fête
« Qui depuis l'an Trente-Quatre
« N'avait plus vu sa pareille?
« Tu mérites le trépas! »

Mais je dis, pauvre poëte :
« Monseigneur le chef caviste
140. De Hohkœnigsbourg, couronne
De nos vieux châteaux des Vosges,
Le trépas me terrifie.
Non! ce n'est pas mon audace
Qui, dans cette nuit magique,
Me fit venir en ces lieux;
Mais c'est un de mes intimes,
C'est un ami des poëtes,
C'est le savant, le grand maître
Tonnelier de Zellenberg
150. Qui, buvant du vin de paille
Bien doré m'a dit : « Poëte,
« C'est ce soir, au clair de lune,
« Que, dans le Hohkœnigsbourg,
« Tes yeux, ainsi que ta bouche,
« Seront ravis jusqu'au ciel! »
— « Alors! » reprit le caviste
Vert, avec le nez de pourpre :
« Vante ton bonheur! l'illustre
« Tonnelier de Zellenberg
160. « Est un homme de ma race :
« C'est le fils du fils du fils
« D'un de mes petits enfants!
« Car tu sauras que nos hôtes
« Sont tous enfants du dimanche,
« A moins qu'ils ne soient poëtes.

Digitized by Google

« Tu pourras donc, comme chantre
« Des bons crûs de notre Alsace,
« Comme conseiller caviste
« Prendre part à notre fête ! »

170. Je réponds, pauvre poëte :
« Grand merci pour vos faveurs,
Monseigneur le grand-caviste
De Hohkœnigsbourg, couronne
De nos vieux châteaux des Vosges !
Je veux donc dans des romances,
Des sonnets et des tercines
Célébrer verte jaquette,
Vert chapeau ! puis vos traits roses,
Et votre fin nez de pourpre ! »
180. Lors je fais ma révérence
Au nain qui va par les salles
Avec son trousseau qui tinte,
En donnant partout ses ordres.

De nouveau le cor magique,
Par de grandes ondes rondes
Propage ses mélodies.
La coupole se sépare :
Sur nous les fleurs de la vigne
Versent leur divin arôme.
190. Couleur de soleil couchant,
Trois nuages nous éclairent
De leur bel éclat doré.
Une explosion soudaine
Fait voir, couronnés de pampres,
Souriants, trois beaux enfants
Portant en leurs mains des thyrses
D'or, aux belles ciselures,
Et leurs belles lèvres roses
Font entendre ce discours :

Digitized by Google

200. « Salut, château du vignoble!
« Kœnigsbourg, salut, couronne
« De nos vieux châteaux des Vosges! »
Et l'un de ces trois génies,
Couronné de pampres verts,
Vient me donner sa main blanche :
« Sois le bienvenu, poëte,
« Je te connais de longtemps,
« Car je suis l'esprit des vignes
« D'Oberbronn jusqu'à Rothbach
210. « Dont les vins et blancs et rouges
« T'ont jadis tant régalé.
« Dans le Tann, à cette époque,
« Tu célébrais sur ta lyre
« Nos légendes : celles du
« Tonnelier de Falkenstein,
« Du caviste dans Arnsbourg
« Qui, le jour, la nuit, martellent
« Sur des pièces gigantesques!
« Ils t'envoient un grand salut!
220. « En vers Niebelungiens,
« Vers d'un rhythme très commode,
« Tu t'amusais à répandre
« Leurs secrets et leurs mystères!
« Mais tu vois encor deux autres
« Compagnons. De Wissembourg
« Est l'un, près de la frontière,
« Un fils de la *dame blanche*.
« L'autre, un enfant de la Bruche
« (Wolxheim est son domicile),
230. « D'orgueil et s'enfle et se gonfle
« Qu'un César l'ait jugé digne
« D'être préféré par lui. »

Ainsi parla le génie
En clignant affablement,
Et je voudrais dans mes rimes

Digitized by

Dire ma reconnaissance.
Mais de nouveau se répandent
Par les airs en ondes rondes
Les doux sons du cor magique.
240. Couleur du soleil couchant,
S'abaissent trois beaux nuages.
Bientôt, couronnés de pampres
Et souriant à leurs frères,
Il en sort trois beaux enfants.

Tous sont de noblesse antique :
L'un est le Seigneur de Rangue,
Qui prodigue ses richesses
Dans les vignobles de Thann.
L'autre, seigneur de Turkheim,
250. Surnommé le vin *du Feu*.
Plein d'esprit, rouge, il tient tête
Souvent au meilleur Bourgogne.
Plein d'astuce est le troisième :
Duc de Kitterlé, ses armes
Sont deux mollets en sautoir,
Car il les rompt, il les brise ;
C'est à bon droit qu'on le nomme
Le grand briseur de jarrets !

Maintes fois se propagèrent
260. Les doux sons du cor magique
Couleur du soleil couchant,
Des nuages s'abaissèrent,
Répandant leur doux arôme,
Amenant de beaux génies :
Vin des Pinsons, Heiligenstein,
Esprits qui de Sainte-Odile
Portent la douce auréole,
Riquewihr, Ribeauvillé,
Zellenberg, Saint-Hippolyte,
270. Oberberg et beaucoup d'autres
Pleins d'arôme et pleins de feu !

Digitized by Google

O mon brave, o mon habile
Tonnelier de Zellenberg,
Gloire à toi qui pour mon âme
Préparas si belle fête!
Gloire au Kœnigsbourg, couronne
De nos vieux châteaux des Vosges!

C'est alors que le génie
D'Oberbronn, mon protecteur,
280. Vint me dire : « Allons! poëte!
« Fais pour nous vibrer ta lyre,
« Chante et célèbre la gloire
« De nos meilleurs vins d'Alsace.
« Je ne veux pas la couronne :
« Tu sais bien que j'y renonce,
« Trop petit près de mes frères
« Remplis de feux et d'esprit! »

Et des mains tous applaudirent,
Ardents, tous me supplièrent :
290. « Chante-nous, mon cher poëte,
« Fais pour nous vibrer ta lyre,
« Et nous, par reconnaissance,
« Nous te donnerons à boire
« Vieux et nouveaux vins d'Alsace,
« Et même, avec les génies,
« Tu boiras des vins futurs,
« Vins attendant leur naissance
« Dans la terre, leur nourrice,
« Et dont nous tendons à faire
300. « Des enfants remplis de feu
« Qui, pour notre descendance,
« Pousseront sur les collines,
« Rempliront les fraîches tonnes,
« Dans les coupes brilleront. »

Désespéré, plein de crainte,
Je fais longue résistance

Digitized by Google

Et, de ma voix enrouée,
Honteux d'être si célèbre,
Je m'excuse de mon mieux.
310. Toutes les mains applaudirent,
M'assiégèrent, supplièrent :
« Chante donc, poëte, chante,
« Fais pour nous vibrer ta lyre! »

Je répondis par ce chant :

« Douce fiancée, Alsace,
Avec ta guirlande verte,
Avec ton beau front d'azur,
Tes grands membres gigantesques,
Ton riche manteau d'épis
320. A la bordure argentine
De flots coulant à tes pieds,
Douce fiancée, Alsace,
Dont je suis l'amant fidèle,
Permets-moi que je te chante,
Moi qui ne suis plus moi-même
Et qui, faible enfant des hommes,
Marche parmi les esprits;
Permets-moi que je célèbre
Tes beaux dons, tes meilleurs crûs.

330. Depuis la Lauter lointaine
Jusqu'aux flots bleus de la Thur,
Aux pieds des altières Vosges
Poussent les plus belles fleurs!
Vous, si fières, ô tulipes,
De vos couleurs d'œufs-de-Pâques,
Mais qui n'avez point d'arôme;
Vous, lis, dames orgueilleuses,
Mais si chastes et si pures;
Vous, modestes violettes,
340. Qui vous cachez sous la mousse;
Et toi, maxime amoureuse,

Digitized by Google

Ne-m'oubliez-pas d'azur;
Rose, des enfants de Flore
Toi qui portes la couronne :
Décorez d'autres poëmes
De couleurs et de parfums!
Sur les verts côteaux je cherche
Les plus beaux fils du soleil,
Répandant sur les collines
350. Du vin les plus doux arômes.
Sur les monts, ô quelle joie!
Quel plaisir dans les vallées!
Chaque bouche a des sourires,
Tout œil des saluts d'amour!
De beaux rêves réjouissent
Les cœurs. Partout de joyeuses
Chansons fètent les vendanges,
Et les belles vendangeuses
Portent dans de grandes seilles
360. Le moût aux si doux parfums!

Vous qui, dans des réduits sombres,
Préparez des dons si nobles,
Jour et nuit, qui dans les vignes
Circulez, pour y répandre
Du soleil l'ardente flamme
Et la fraîcheur des rosées;
Esprits qui sur moi, poëte,
Daignez verser vos faveurs;
Écoutez les sons rustiques
370. De ma voix et de ma lyre,
Accueillez mes faibles chants!

Je dois célébrer la gloire
Des meilleurs crûs de l'Alsace,
Leur tresser une guirlande
De chansons! Puissants génies,
Nouveau Pàris, je dois faire
Un choix bien embarrassant,

Digitized by Google

Et bientôt Troyens, Hellènes,
Les crûs du Haut-, du Bas-Rhin
De ma sentence à leurs armes
Feraient appel! Et Strasbourg
Subirait le sort de Troie
Et périrait dans les flammes!
Non!... La voici, ma sentence :
Pinsons, alouettes, merles,
Rossignols ont de doux chants.
Lis, œillet, rose à cent feuilles,
Et modeste violette
Ont tous de fort doux arômes,
Mais chacun des oiseaux chante
Comme son bec a poussé.
Ainsi vous, puissants génies,
Vos crûs ont divers arômes
Dont l'un n'est pas comme l'autre,
Mais vous voyez bien que j'aime
Boire les uns et les autres
Avec le plus grand plaisir!
Versez donc sur votre Alsace,
Versez, (oh! je vous en prie
Au nom d'un louable corps
De buveurs) en abondance,
Versez dans nos tonnes vides,
Oui, versez dans nos bouteilles,
Dans nos verres, l'ambroisie,
Et la fraicheur sur nos lèvres,
Et le plaisir dans nos cœurs.
Sur nous répandez la corne
D'abondance des bons crûs! »

Tel fut mon pauvre poëme,
Et les esprits éclatèrent
Avec le plus bel ensemble.
Kitterlé, le noble comte.
Me dit : « De ma part salue
« Ton si noble et si louable

Digitized by Google

« Corps de bons et francs buveurs,
« Et dis-leur que nous, génies,
« Songeons sur eux à répandre
« Nos faveurs. Entre quarante
« Et cinquante, tous ensemble,
420. « Remplirons vos tonnes vides,
« Verserons dans vos bouteilles,
« Dans vos verres, l'ambroisie,
« Et la fraîcheur sur vos lèvres,
« Et le plaisir dans vos cœurs.
« Moi je répandrai la corne
« D'abondance des bons crûs.
« Entre quarante et cinquante
« Vous verrez ce nombre d'or! »

Ainsi dit-il. Les génies
430. Prirent en leurs mains des harpes,
Les touchèrent et chantèrent
Jusqu'à l'heure où tous se mirent
A se rafraîchir les lèvres
De bons vins des temps futurs!

Et le son du cor magique,
Avec les parfums des vignes,
Se répandit dans l'espace.
Jusqu'à trois fois les génies
Prirent leurs beaux thyrses d'or,
440. Jusqu'à trois fois ils frappèrent
Tous à toutes les colonnes.

Soudain des dalles de marbre
Surgissant, de nombreux jets
De la vigne s'élancèrent,
Produisant de nobles grappes
De couleur d'or et de pourpre.
Puis d'aimables jeunes filles
Les pressèrent dans des seilles,

Digitized by Google

Les pressèrent dans des coupes.
En or étaient coupes, seilles,
Et le teint des jeunes filles
Couleur de rosiers fleuris!
Lors, les coupes circulèrent,
Nos bouches se régalèrent
De vins doux des crûs futurs
Et de baisers non moins doux,
Mais ceux-ci du temps présent.

Et le son du cor magique
Avec le parfum des vignes
S'en vint flotter dans l'espace.
Jeunes filles et génies
Et moi, modeste poëte,
Buvions et vins et baisers,
Lorsque tous les jets de vigne,
Et les bourgeons, et les feuilles
Commencèrent à chanter.
Le jet d'eau qui s'élançait
En arceaux d'argent, se change
En beaux vins de pourpre et d'or.
En rayons vers la coupole
Il s'élève et puis s'abaisse
En suivant les mélodies;
Ce voyant, la pleine lune
Surprise interrompt sa course,
Pour couronner la coupole
D'un vrai faisceau de rayons.
Dans les vallons, dans l'espace,
Dans les forêts l'harmonie
S'épand avec les parfums.
Par les portes, les fenêtres
On voit regarder les arbres
Qui, tout joyeux, se balancent
Et vers le plaisir s'élancent.
Vois-les! sur un pied ils dansent

Digitized by Google

Par rochers et par buissons !
Comme des yeux verts, leurs feuilles
Semblent épier la fête.
Hors de leurs doux nids voltigent
Les oiseaux comme en ivresse ;
490. Les écureuils sur leurs branches
Sautent ; les cerfs, les chevreuils,
Les renards, blaireaux, les autres
Hôtes de ces bois gambadent
Autour des puissants génies,
Autour de ces belles filles
Et de moi, l'heureux poëte !

Tenez ferme, les colonnes,
Soutenez bien la coupole
Du ciel, afin qu'il n'écrase
500. Point notre félicité.

Lune, à la voûte azurée
Du ciel, pourquoi, si joyeuse
Clignes-tu, fais-tu des signes,
Et ris-tu, grosse bouffie ?
Tu nous lances à poignées,
Des étoiles, des fusées !
C'est un vrai feu d'artifice !
C'est partout des étincelles
Qui surgissent et repleuvent
510. Comme des flocons de feu.
Sons magiques, doux arômes,
Étincelles et génies
Sautent, dansent et se mêlent
En sauvages tourbillons.

Tenez ferme, les colonnes,
Soutenez bien la coupole
Du ciel, afin qu'il n'écrase
Point notre félicité.

Digitized by Google

Kœnigsbourg, oh! la couronne
520. De nos vieux châteaux des Vosges!

Ton faîte, séjour des aigles,
Brille des feux de l'aurore;
Aux bruyères la rosée
Scintille, et des oiselets
Joyeux j'entends les beaux trilles.
Plus joyeux qu'eux, je m'éloigne,
Continuant mon beau rêve,
Chantant haut dans les vallons :

Kœnigsbourg, oh! la couronne
530. Des châteaux Alsaciens!

Traduit à Rioz, le 24 Juin 1886.

Notes d'Auguste STŒBER

Les numéros qui précèdent les notes donnent chaque fois les numéros d'ordre des vers auxquels elles se rapportent.

1. Kœnigsbourg ou Hohkœnigsbourg est la plus vaste et la plus magnifique des ruines de châteaux qui couronnent nos Vosges. Elle est située à l'ouest de Schlestadt, au point de séparation de la Haute- et de la Basse-Alsace, et domine un des meilleurs vignobles de notre pays.

215-228. Voir les trois poésies ci-après.

229-232. Le vin de Wolxheim passe pour avoir été le vin de table de Napoléon Ier, pendant les séjours qu'il fit à Strasbourg.

246-258. Les vins mentionnés dans ces vers ont donné lieu au dicton populaire suivant :

Auprès de Thann, le vin du Rang,
A Guebwiller, le vin du Van,
Puis à Turkheim, le vin du Feu
Sont tout ce qu'il y a de mieux!

A quoi les vignerons de Riquewihr ajoutent :

Mais contre l'Éperon, le vin de Riquewyhr,
Tous ceux-là ne sauraient jamais se maintenir.

Digitized by Google

Bu en certaine quantité, le Kitterlé de Guebwiller, ce vin au bouquet si agréable, tout en laissant la tête libre, enlève toutes les forces aux mollets du buveur, et l'empêche de se lever et de partir.

Il y a lieu de rappeler ici le couplet qu'Arnold, dans son « Lundi de Pentecôte », fait chanter au conseiller Starkhans :

Vin des pinsons, Riquewyhr,
Wolxheim, vin de paille,
Sang de Turc et Hunawyhr,
Tout ça vous travaille!
Kläwener, semblable à l'or,
Brille dans le verre.
Kitterlé, comme un butor,
Vous abat à terre.

265. Le côteau des pinsons, à Molsheim, fournit un des meilleurs vins de la Basse-Alsace.

418. Entre quarante et cinquante :

Ce poëme fut composé au printemps 1845; l'année suivante 1846 fut, comme on le sait, une des plus riches du siècle pour nos vignerons.

452. Couleur de rosiers fleuris...; la gracieuse expression *rosenblühsam* fut employée par Fischart dans son « Gargantua », et mériterait bien d'être conservée.

Notes du traducteur BERDELLÉ

71. Alsa, nom latin de l'Ill, et racine du nom Alsace.

220. Le vers des Niebelungen est un alexandrin dont le premier hémistiche est régulièrement allongé par une syllabe muette. Il est inusité dans la poésie française; cependant nous ne voyons pas ce qui pourrait empêcher de l'y introduire.

Une suite de vers Niebelungiens masculins pourraient être rendus par des vers hexasyllabiques alternativement féminins et masculins, les vers féminins étant dépourvus de rimes.

Comme exemples de ces vers, nous avons traduit les deux légendes ci-après dans le rhythme de l'original.

390-391. Cette locution proverbiale alsacienne ne se trouve pas dans le texte; mais l'auteur ne me ferait nul reproche de l'avoir introduite dans ma traduction.

Digitized by Google

Le Caviste d'Arnsbourg

(En vers Niebelungiens)

Un charbonnier s'avance dans le bois par la nuit;
Le temps est chaud, l'air calme, l'on n'entend aucun bruit.
Soif et chaleur l'accablent sur le chemin poudreux.
Point de ruisseau, de source sur ce côteau pierreux.

Et ses lèvres sont sèches. Sa langue et son palais
Se collent. Il chancelle! Sur les hêtres épais
Il voit soudain paraître d'Arnsbourg le vieux castel,
Que des brouillards entourent d'un voile solennel.

Quel est ce doux arôme qui sort du vieux château?
Un petit nain s'avance portant un lourd trousseau.
Les sources sont taries par l'ardeur du soleil,
Mais ces rochers recèlent un liquide vermeil.

Le petit nain l'appelle d'un air mystérieux
Et le mène aux ruines par un sentier pierreux,
Puis il ouvre une porte. Soudain le charbonnier
Respire un doux arôme sur le vieux escalier.

Puis il voit une cave, de grands et forts tonneaux.
Quels beaux et blonds liquides y coulent en ruisseaux!
Aux reflets d'une lampe, des flacons cristallins
Y versent dans des coupes les plus précieux vins.

Le petit nain en verse. Le pauvre charbonnier
En boit coupe sur coupe, sans se faire prier.
« C'est un vieux crû d'Alsace! » lui dit alors le nain,
« C'est celui qu'à ses hôtes versait le châtelain.

« Dans la tonne il pétille, il s'agite ardemment,
« Il écume, il déborde, rêvant, impatient,
« De barrières étroites, désaltérer encor
« De braves gens de guerre de ses brillants flots d'or.

Digitized by Google

« Moi, je suis le caviste. Dans ces sombres caveaux,
« Depuis bien des années je fais de grands tonneaux.
« Il est temps : déjà chante l'oiseau dans la forêt :
« Une étoile après l'autre s'éteint et disparaît. »

Le charbonnier chancelle, puis, sans savoir comment,
Il se sent dans l'espace porté par un grand vent.
Les lueurs de l'aurore trouvent le charbonnier,
Étonné du voyage, qui reprend son sentier.

Allègre, il marche et chante son plus joyeux refrain :
Jamais plus il n'espère de goûter pareil vin.
Souvent un doux arôme sort de l'ancien château,
Mais jamais le caviste n'ouvre plus son caveau.

Le Tonnelier du Falkenstein

(En vers Niebelungiens)

Près Philipsbourg s'élève
Falkenstein dont le flanc
Ruiné se reflète
Dans les eaux de l'étang.

Que de belles histoires,
Légendes du vieux temps,
Les jeunes charbonnières
Redisent dans leurs chants !

La plus belle, c'est celle
Du tonnelier devin,
Qui prédit les vendanges
Fertiles en bon vin.

Jamais il ne se montre,
Mais souvent on l'entend.
Personne ne se lasse
D'écouter son doux chant.

Digitized by Google

Et quand un bon automne
Doit remplir les tonneaux,
Le tonnelier martelle
Sans cesse en ses caveaux

C'est à grands coups qu'il frappe,
Commençant à minuit.
Jusqu'à la pâle aurore
L'on entend l'heureux bruit.

Quels grands tonneaux il roule
Pour les remplir de vins!
Ah! quels trésors enserrent
Ses vastes souterrains!

Là-bas, dans la vallée,
Plus d'un buveur mignon
Voudrait bien chez ce maître
Servir de compagnon.

Mais s'il gravit la rampe,
Le bruit a disparu,
Les feuillages s'agitent,
Et le charme est rompu.

Cependant on respire
Un arôme de vin,
Et, bruns, des cônes tombent
Du haut du vieux sapin.

La Dame blanche du Château de Saint-Paulin

Ah! comme des Wissembourgeois
Le bonheur est insigne!
Jamais ils n'ont à faire choix
De gardien pour leur vigne!

Digitized by Google

Car pour ces amis du bon vin
Et de la gaîté franche,
A l'automne, de Saint-Paulin
Descend la Dame Blanche.

C'est pour préserver les raisins
De froids, grêle et tonnerre.
Plus d'un buveur goûta ses vins
Dans sa tour solitaire,

Et plus d'un voudrait lui ravir
Ses trésors, et s'applique
Pour les lui prendre, à découvrir
La formule magique.

Rioz, le 26 Juin 1886.

Notes d'Auguste STŒBER

Le caviste d'Arnsbourg. Les derniers possesseurs du château d'Arnsbourg furent les nobles Fæssler d'Arnsbourg. L'écusson de leurs armes (une fleur de lys de gueules sur champ d'or) était timbré d'un heaume recouvert d'un tonnelet d'or à cercles rouges, et d'une queue de paon. Le dernier de cette race mourut à Strasbourg en 1664.

Cette légende est prise de la bouche du peuple, de même que celle du tonnelier de Falkenstein.

Le tonnelier de Falkenstein, oracle annonçant de bonnes vendanges, de même que *le nain aux clochettes d'Ettendorf* et que *le violoneux de la vendange de Brunnstatt*. La caverne qu'on prétend être hantée par le tonnelier porte le nom de *la chambrette du tonnelier*.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I.

Histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace, par CHARLES STÆHLING, ancien membre du conseil municipal et de la chambre de commerce de Strasbourg. — Deuxième partie, 1853-1872. — Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie, 11, rue Jean-Lamour, 1887. — Tous droits réservés. — 1 vol. de VII-453 pages. — Tiré à 300 exemplaires, numérotés de 1 à 300. — (1830-1872.)

C'est le n° 207 que nous avons sous la main. Celui de nos compatriotes à qui il appartient nous dit que l'ouvrage n'est pas dans le commerce, mais qu'il a droit à une mention particulière dans la bibliographie de la *Revue d'Alsace*. Nous sommes de cet avis, et c'est avec plaisir que nous lui consacrons cette mention.

L'indication « deuxième partie » dit suffisamment qu'une *première partie* a précédé. C'est un volume portant le même titre que celui placé en tête de ces lignes, d'un même format que la deuxième partie et composé de XII-429 pages, mais imprimé à Nice en 1884 par la maison V. Eug. Gauthier et Cie.

Est-ce bien réellement de l'histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace qu'il est traité dans les deux volumes que nous signalons? Oui, c'est de l'histoire, non pas, peut-être, comme l'entendent certains esprits, mais de l'histoire franche, loyale et surtout indépendante, comme la comprend un patriote qui a vécu assez longtemps pour en recueillir les éléments, les relater avec exactitude, les apprécier et les juger, au point de vue de ses sentiments personnels et de sa conscience, avec une franchise parfaite, sans trop se préoccuper des courants variables de l'opinion publique locale.

Digitized by Google

C'est dire à l'avance que l'histoire contemporaine est écrite dans ces deux volumes d'une façon exempte de prétentions littéraires que, sans doute, l'auteur a jugées n'être pas de mise dans la relation de notre vie locale. On peut certainement approuver ou ne pas approuver cette manière de relater et d'apprécier les faits, les événements qui sont la conséquence des faits. Quant à nous, nous la trouvons bonne, ne fût-ce que pour la vertu qui lui est propre de mettre en relief les caractères individuels dans le siècle agité et cruellement éprouvé que nous traversons.

Mais l'œuvre de M. Stæhling nous est chère à un autre point de vue. Déjà elle est utile à ceux dont la mémoire fléchit sous le poids des années et aux générations modernes qui ne peuvent savoir ce qui s'est passé avant leur naissance et leur âge de raison. Nos arrière-neveux surtout la consulteront avec fruit pour l'histoire du pays, comme nous le faisons aujourd'hui pour nos vieilles chroniques. Enfin, de notre temps, on oublie si facilement, qu'il est bon de rappeler à beaucoup de nos contemporains le culte dû aux souvenirs.

Nous ne voulons pas insister, mais nous voulons féliciter chaudement l'auteur d'avoir doté notre littérature alsacienne d'un livre précieux et très estimable à tous égards.

II.

Mars-la-Tour, 16-18 août 1870, par Oswald Leroy. — Nancy, imprimerie de C. Crépin-Leblond, passage du Casino, 1887. — Brochure in-8° de 66 pages, avec 5 planches de la phototypie J. Royer, Nancy-Paris, librairie Fischbacher, société anonyme, 33, rue de Seine. — Prix : fr. 1,50.

Autant nous sommes attaché aux écrits concernant l'Alsace-Lorraine et son passé historique, autant nous éprouvons de répulsion à parcourir les récits concernant nos derniers malheurs. De part et d'autre, on a entassé livres sur livres, bro-

chures sur brochures pour se glorifier d'une part, de l'autre pour se justifier en essayant de se consoler. En présence des faits accomplis nous demeurons sous la pénible impression du désastre. Les panégyriques, les exubérances triomphales, les réhabilitations hardies ou timorées, les dissertations plus ou moins exactes sur les causes et leurs effets, les menaces et les ripostes continuent à nourrir notre instinctif éloignement pour une littérature que nos descendants apprécieront peut-être mieux que nous ne pourrions le faire. Notre bibliothèque alsatique restera donc veuve de ce genre de productions qu'il nous serait pénible de cataloguer. Il n'y entrera que les rares opuscules qui nous arrivent et que, pour cette raison, nous devons mentionner.

La brochure de M. Oswald Leroy est, disons-le de suite, au nombre de celles que l'on peut examiner sans courir le risque de raviver des émotions malsaines; elle est la consécration pieuse et paisible du monument funèbre, élevé à la mémoire de plusieurs milliers de victimes françaises tombées à côté d'un plus grand nombre d'Allemands sur le champ de bataille, qui s'étend de Mars-la-Tour à Saint-Privat-la-Montagne. C'est à l'issue de cette bataille que nous avons lu, affichée dans toute l'Alsace, une dépêche télégraphique manuscrite du roi Guillaume à la reine Augusta, dans laquelle le chef des armées allemandes qualifiait *schrecklich* = épouvantable, l'hécatombe qui venait d'avoir lieu.

Une carte géographique, constellée d'innombrables croix nuancées, pour indiquer la nationalité des victimes, permet au lecteur d'embrasser d'un coup d'œil la vaste étendue de terrain sur lequel la seule défense sérieuse de Metz fut engagée. Tandis qu'à la seconde journée, Canrobert se retirait, manquant de munitions et de l'appui moral, qui est aussi une force dans les moments suprêmes, on ne se doutait pas au camp français que le découragement et la démoralisation avaient aussi envahi l'armée allemande; qu'elle refusait

Digitized by Google

de rentrer en ligne et n'y reparut que poussée par ses officiers le sabre à la main, le pistolet sur la gorge. *Schrecklich* = épouvantable était en effet cette boucherie de quarante-huit heures, qui fut, à vrai dire, le premier sacrifice fait à l'exécrable génie de la guerre et dont la conséquence devait léguer aux générations futures un héritage effrayant.

La patrie et ses morts, voilà ce que les habitants de Mars-la-Tour ont voulu honorer en prenant l'initiative d'un modeste monument destiné à rappeler à leurs descendants les épreuves et les angoisses endurées. L'intervention désintéressée d'un artiste de talent, le sculpteur Bojino, puis celle de personnages influents, ont agrandi le timide et pieux projet conçu au village, témoin du drame, et en ont fait sortir l'œuvre monumentale dont M. Oswald Leroy a retracé l'image et la cérémonie d'inauguration, sans en excepter l'homélie religieuse et les discours qui ont suivi.

Ce qui mérite d'être particulièrement remarqué dans cette publication, c'est le nécrologe; il enregistre les noms d'un très grand nombre des victimes qui dorment dans cette immense nécropole: c'est un document historique à conserver dans un très grand nombre de familles.

III.

Annales de l'Est, Revue trimestrielle, publiée sous la direction de la Faculté des Lettres de Nancy. — Première année, 1887. — Nancy, imprimerie de Berger-Levrault et Cie, libraires-éditeurs, 11, rue Jean-Lamour, et Paris, 5, rue des Beaux-Arts, 1887. — 1er volume in-8° de 532 pages.

Nous lisons dans l'avis qui sert de préface à cette publication par fascicules trimestriels, les lignes suivantes: «Quel-«ques Facultés des lettres de province publient des revues de «très haute valeur qui témoignent de la solidité de leur «enseignement et de l'activité incessante de leurs profes-

Digitized by Google

« seurs. La Faculté de Nancy n'a point voulu rester en arrière : « à son tour, elle a pris la direction d'une revue trimestrielle, « les *Annales de l'Est*, qui présenteront un caractère particu- « lier. En effet, sans exclure des études générales, nos *Annales* « seront consacrées spécialement à l'histoire, aux antiquités, « à la littérature, aux dialectes de nos contrées. — Nous « entendons par ces mots *nos contrées* la *Lorraine* et l'*Alsace.* »

C'est donc une nouvelle recrue que l'histoire et la littérature d'Alsace-Lorraine viennent de faire par l'entrée en ligne de la Faculté des lettres de Nancy. Nous lui souhaitons chaudement la bienvenue car, de nos jours, les gros bataillons font la force des armées. Les *Annales* ont pour elles le savoir et le dévouement de Messieurs les professeurs et, ce qui est précieux aussi, le budget du ministère de l'instruction publique qui couvre l'éditeur.

Outre quelques variétés intéressantes et des comptes-rendus critiques de livres et de publications périodiques, le *tome premier* des *Annales* renferme des travaux biographiques, philosophiques et littéraires importants. M. Debidour consacre 71 pages à la biographie du général Fabvier et M. V. Basch en accorde 62 à son étude sur Wilhelm Scherer et la philosophie allemande contemporaine, étude qui sera continuée dans les prochains fascicules. De son côté, M. Campaux occupe 74 pages du volume pour nous faire connaître la correspondance de Lamennais et Georges Sand avec David Richard, ancien directeur de l'asile de Stephansfeld. M. E. Krantz en prend 54 pour faire revivre, dans un style élégant et d'un humour de bonne compagnie, un dramaturge nancéen de la cour du bon roi Stanislas, tandis que M. Alexandre Martin en demande 12 pour rappeler au souvenir des lettrés de Bar-le-Duc, un littérateur qui promit un instant de léguer une certaine illustration à sa ville natale. Plus ardue est la tâche réservée à M. Ch. Pfister de nous parler de Daniel Schœpflin, de sa vie, de ses œuvres, de ses

Digitized by Google

relations et de la place qu'il a occupée et doit continuer à occuper dans la reconnaissance des Alsaciens. Longue sera cette étude au sujet de laquelle nous exprimons un vœu bien légitime: Nous désirerions qu'à l'exemple de la *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, qui a consacré en 1885 un tirage à part pour *La vie et les travaux d'Émile Egger*, par M. Anatole Bailly, la Faculté des lettres de Nancy accordât la même faveur à l'étude de M. Pfister sur la vie et les travaux de Daniel Schœpflin.

IV.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. — Tome sixième, deuxième fascicule. — Orléans, imprimerie de Georges Jacob, 1887. — 1 vol. in-8° de XL-240 pages.

Ce volume est affecté spécialement au cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-de Voisins, ordre de Citaux. L'histoire proprement dite de l'abbaye en est écartée. Ce cartulaire est suivi d'une table chronologique des chartes et d'une table des noms de personnes et de lieux.

Dans le Bulletin n° 133, deuxième semestre 1887 de la Société, nous remarquons, entre autres questions locales, un rapport et une proposition relativement à un fait qui a causé un certain émoi au sein de la Société. La ville de Gien, réputée, jusque dans les derniers temps, comme occupant l'emplacement de l'ancien *Genabum* des Gaules, a ouvert une souscription nationale pour élever chez elle un monument à la mémoire de Vercingétorix. Or, il résulte des découvertes et des études modernes que c'est Orléans et non Gien, qui s'est élevé sur les ruines du *Genabum* des *Commentaires;* de sorte que la Société a jugé utile de protester contre l'erreur historique, que l'initiative de la ville de Gien tend à propager.

FRÉD. KURTZ.

Strasbourg, typ. G Fischbach. — 4982.

Digitized by Google

LE COMTÉ DE HORBOURG

ET

LA SEIGNEURIE DE RIQUEWIHR

SOUS LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE

(1680—1793)

(*Suite*[1].)

Nul ne pouvait s'établir gourmet sans avoir obtenu l'assentiment de la commune entière. Le gourmet devait servir d'intermédiaire entre le propriétaire qui vendait et le marchand qui venait acheter; sous aucun prétexte, il ne devait lui-même se faire marchand. Il était tenu de jurer sur son âme (*bei Verlust der Seele und Seeligkeit*) et de prendre le Dieu tout puissant à témoin de son vœu, que jamais il n'achèterait pour son compte ni du vin ni du raisin, dans le dessein de les vendre plus cher. Les précautions qu'on prenait contre lui étaient poussées si loin qu'on lui défendait de vendre le vin de sa cave; cette vente ne pouvait être conclue que par un autre gourmet ou un juré de justice. Si par hasard il recevait un étranger à sa table, il ne lui était point loisible de lui servir son propre vin; il lui fallait acheter à l'auberge les bouteilles qui lui étaient nécessaires en cette occasion. Lorsqu'un marchand de vin se présentait, le gourmet prévenait un membre du conseil de la commune; tous trois se rendaient chez le vendeur et le marché était conclu devant le tonneau même. Il était interdit désormais de sortir le vin de la cave, sinon pour le charger sur la

[1] Voy. pages 23 et suiv. de la livraison janvier—février—mars 1888.

Digitized by Google

voiture du marchand. La commission que touchait le gourmet était de huit sous par foudre ou 22 mesures, payables moitié par le vendeur et moitié par l'acheteur ; on lui donnait de plus un pot de *Stichwein*. Ce règlement si minutieux ne fut point observé et les plaintes furent fréquentes au XVIIIe siècle contre les gourmets. Cet office a survécu à la Révolution française. Aujourd'hui encore, dans chaque village du vignoble, on trouve un assez grand nombre de gourmets. Mais sont-ce des commissionnaires en vin ou des marchands de vin en gros? D'aucuns disent qu'ils sont à la fois l'un et l'autre ; ils ajoutent même que le vin acheté ne sort pas toujours de leurs caves dans le même état où il est entré.

Les *Leiterer* étaient les servants des gourmets. Ils devaient jauger le vin vendu, qui était ensuite porté sur la voiture du marchand par les *Weinträger*. Chaque année du reste, les mesures dont ils se servaient devaient être soumises à l'examen ; au mois d'août ou de mai se tenait à Riquewihr un *Fechtag* (journée pour le jaugeage) où était évaluée la contenance des tendelins et autres ustensiles.

Telle était l'organisation du comté de Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr, au moment où éclatait la Révolution française. Nous avons énuméré successivement les fonctionnaires du seigneur ; nous avons décrit la constitution de la ville de Riquewihr et celle des autres communautés ; nous avons dressé la liste des divers corps de métiers qui subsistaient dans les deux terres. Nous sommes entrés dans le détail ; car une semblable étude ne vit que par le détail. On ne comprendra vraiment l'état de l'Alsace sous l'ancien régime que si l'on s'attache aux choses en apparence les plus insignifiantes. On ne saisit le caractère d'une société que si on la voit dans toute sa complexité ; or, on risque fort de n'y point parvenir, si l'on ne décompose le tout en ses moindres éléments : ce sont quelques-uns de ces éléments que nous avons eu dessein de faire connaître.

Digitized by Google

III.

Il nous faut examiner maintenant quelles charges pesaient sur les populations du comté de Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr, quelles redevances elles étaient obligées de payer. C'est là une étude délicate et l'historien est obligé d'éviter bien des écueils. Il doit d'abord se garder d'une certaine exagération : qu'il ne proclame point immédiatement que les habitants étaient écrasés sous le poids des impôts, que leur situation était intolérable, que leur vie ne valait pas la peine d'être vécue; cela est faux, puisque la situation a été tolérée et que nos ancêtres, somme toute, ont tenu comme nous à la vie. Mais, d'autre part, il ne doit pas nous représenter d'une manière idyllique l'existence des vignerons et des paysans sous l'ancien régime; qu'il cesse de vanter la douceur des rapports entre le seigneur et ses anciens sujets, les relations toutes patriarcales qu'ils avaient ensemble. Nous craignons fort que, dans les deux cas, l'historien ne fasse fausse route. S'il veut savoir la vérité, il lui faut étudier tous les comptes sur lesquels sont inscrits les impôts du paysan ; il lui faut faire en livres, en sous et en deniers la somme de ces impôts; et, cette somme une fois obtenue, la comparer avec celle des impôts actuels. Le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr se prêtent assez bien à une semblable étude. Les conditions économiques n'y ont point changé depuis la Révolution; l'industrie ne s'est point introduite dans les villages qui les composaient; ils sont demeurés purement agricoles. La population a sans doute varié. Elle a augmenté presque du double dans les villages du comté; mais les ressources sont restées à peu près les mêmes. Dans la seigneurie, la population elle-même est restée immobile. S'il fallait en croire un relevé que nous avons sous les

Digitized by Google

yeux, elle aurait même été plus nombreuse en 1789 qu'en 1871[1].

Le paysan paye en 1789 la dîme, les redevances seigneuriales et les impositions royales. Étudions successivement ces trois facteurs.

[1] Il est bien difficile d'avoir des chiffres exacts avant 1789. Avant la Révolution, on comptait d'habitude par feu, au lieu de compter par individus : puis on fixait d'une manière approximative le nombre des individus d'après le nombre des feux, à raison de cinq individus en moyenne par feu. Nous allons faire ce calcul, d'après les chiffres donnés par Schœpflin à la fin de son *Alsatia illustrata* pour l'année 1750. Nous y joignons une estimation de la population de nos villages en 1789 même, d'après un document trouvé aux archives nationales. Nous rapprochons les chiffres de ceux du recensement du 1er décembre 1870.

	1750.	1789.	1871.
Riquewihr	1710	1709	1773
Hunawihr	580	970	818
Beblenheim . .	1225	1285	1238
Mittelwihr . . .		720	705
	3515	4684	4534

Aubure et Ostheim comptaient, en 1750, 790 habitants environ ; pour 1789, nous manquons de renseignements; en 1871, ces villages avaient 1452 et 311 âmes.

1750.		1789.	1871.
715.	Horbourg	440	1229
	Andolsheim . . .	530	970
690.	Sundhoffen . . .	790	1100
	Appenwihr . . .	145	306
740.	Wolfganzen . . .	305	403
	Algolsheim . . .	250	423
	Volgelsheim . . .	235	365
535.	Dürrenenzen. . .	245	549
	Munzenheim. . .	360	525
310.	Fortschwihr . . .	205	346
	Bischwihr	165	410
2990.		3670	6626

Digitized by Google

A. Dîme.

La dîme a été établie très anciennement : c'était un impôt sur le produit des terres. Vous récoltez dix gerbes de blé : la dixième appartient au décimateur. Vous cueillez dans votre vigne dix tendelins de raisin : le dixième tendelin est pris par l'impôt. Parfois la redevance n'était point au dixième, mais au treizième : on vous enlevait seulement la treizième gerbe, le treizième tendelin. Le propriétaire ne payait pas non plus la dîme sur tous les fruits de la terre : dans certains villages ou dans certains cantons, il pouvait librement rentrer ses navets, ses choux et ses autres légumes. A l'origine, la dîme devait être affectée aux besoins du culte, à l'entretien des édifices religieux, au traitement du clergé. Elle était prélevée par les soins du curé et elle constituait la principale ressource de la fabrique de l'Église. Mais il arriva souvent qu'elle appartînt à quelque haut dignitaire ecclésiastique, évêque, chapitre ou monastère, qui nommait et payait le curé de la paroisse, fournissait à l'Église les vases sacrés et les cierges. Ainsi le chapitre de Saint-Dié levait la dîme du vin à Mittelwihr et à Hunawihr. Bientôt l'Église, soit pour faire face à des besoins pressants, soit pour payer quelque puissant protecteur, vendit ou donna en fief une partie des dîmes, si bien que cet impôt, religieux et ecclésiastique, tomba très souvent en des mains laïques. L'évêque de Bamberg inféoda de la sorte la dîme du vin dans la banlieue de Riquewihr aux seigneurs de Rappolstein ; la maison de Würtemberg acquit de la même façon une partie de la dîme dans quelques villages du comté d'Horbourg et la joignit à ses revenus séculiers. Donc au XVIe siècle la dîme était le partage de trois sortes de propriétaires : 1° les fabriques des Églises ; 2° quelques hauts dignitaires ecclésiastiques ; 3° des seigneurs laïques. La Réforme survint ; le catholicisme dispa-

Digitized by Google

rut totalement des villages du comté et de la seigneurie. Le comte de Montbéliard acquit tous les droits épiscopaux dans ses terres. Dès lors il nomma seuls les ministres, et il *sécularisa* tous les biens des fabriques; la dîme qui dépendait encore des Églises fut levée par le comte; elle fit partie des revenus ecclésiastiques des deux terres que jusqu'à la fin on eut soin de distinguer des revenus séculiers. Les hauts dignitaires catholiques continuèrent de jouir de leurs anciens droits. Ainsi une population, devenue entièrement protestante, payait encore en 1789 un impôt exorbitant à des chapitres catholiques qui ne lui rendaient aucun service; les vignerons et les paysans travaillaient pour enrichir des chanoines ou des moines dont le nom seul leur était odieux. Quant aux dîmes inféodées à des laïques, elles furent levées comme avant la Réforme : celles qui appartenaient au XVIe siècle au duc de Wurtemberg furent toujours portées au domaine séculier.

Nous devons énumérer tous les propriétaires de dîmes dans nos villages au XVIIIe siècle et nous présenterons quelques réflexions qui nous feront bien saisir le caractère de cet impôt.

A Riquewihr, il existait deux sortes de dîmes. La dîme en grains et en foin était assez peu importante. La banlieue comptait peu de prairies et encore moins de champs. Cette dîme appartenait au domaine ecclésiastique de la seigneurie; seulement elle était admodiée d'une façon perpétuelle à la communauté. Celle-ci levait à ses risques et périls cet impôt et payait en échange par an au duc de Würtemberg la faible somme de 41 livres 13 sous et 4 deniers. — La dîme du vin était beaucoup plus considérable. Les vins de Riquewihr étaient célèbres dans toute l'Alsace, et la banlieue en produisait chaque année une quantité considérable. Cette dîme, qui était au treizième (il faut bien nous servir de cette expression étrange), appartenait aux seigneurs de Ribeauvillé et passa,

Digitized by Google

avec cette seigneurie même, entre les mains de la maison des Deux-Ponts. Seulement, sur le produit de la redevance, le gros décimateur devait fournir annuellement au domaine ecclésiastique des Würtemberg une quantité fixe de deux foudres, soit 44 mesures, et au domaine seigneurial un foudre ou 22 mesures. Que la récolte fût abondante, médiocre ou nulle, les seigneurs de Ribeaupierre étaient tenus d'acquitter aux Würtemberg cette *recense*, comme pour reconnaître de cette façon leur autorité.

La levée de la dîme des raisins donna naissance à une série de difficultés. Le propriétaire n'était véritablement point maître de sa récolte avant l'instant fixé par le décimateur pour les vendanges. Avait-il le droit de couper quelques raisins, pour les porter au marché de Colmar ou bien pour les suspendre dans sa cave à l'effet de les conserver durant l'hiver et de les faire paraître comme dessert sur sa table au printemps? En aucune façon; il lui était formellement interdit de cueillir des raisins dans sa propre vigne avant que le ban des vendanges n'eût été publié. Pouvait-il au moins manger de ses raisins avant la vendange et rapporter quelques grappes à ses enfants, toujours friands de fruits? En aucune façon : manger son propre raisin constituait un crime abominable ; la règle eût voulu qu'après en avoir arraché douze il en prît un treizième, plus beau que les autres, pour l'adresser au seigneur décimateur.

Il y eut encore des difficultés d'un autre genre. Pendant assez longtemps, les habitants de Riquewihr ne payèrent la dîme des raisins qu'à la fin des vendanges. Les valets décimateurs prenaient note exacte du nombre de *bittigs* récoltés par chaque propriétaire et, la vendange terminée, celui-ci acquittait son dû. On devine tout de suite qu'il y eut de nombreuses fraudes. Il est si aisé de remplacer par de l'eau claire le moût généreux qui fermente dans les cuves! Aussi le seigneur de Ribeauvillé se plaignit, et par arrêté du bailli

Digitized by Google

Demougé, en date du 7 octobre 1750, la dîme devait s'acquitter près de la vigne même. Il fut interdit de rentrer chez soi des cuves ou des hottées de raisin, sans en avoir préalablement acquitté la dîme. Mais que d'ennuis cette mesure devait causer aux propriétaires de vignes! Sur les collines à pente abrupte, les sentiers étaient très étroits; il était difficile d'y trouver un emplacement où poser les *bittigs*. Les gens de Riquewihr réclamèrent, mais en vain. Ils durent acquitter fidèlement leur dîme à la vigne même; ils se contentèrent de frauder, pendant dix années encore, sur la dîme des raisins noirs.

En effet, par suite d'une transaction passée le 26 août 1697 entre le seigneur de Ribeaupierre et les habitants de Riquewihr, la dîme des raisins noirs devait être acquittée en raisins blancs : c'était une mesure doublement préjudiciable au seigneur, d'abord, parce qu'en Alsace le vin rouge est plus cher que le vin blanc, ensuite, parce que les fraudes se multiplièrent. La vendange du raisin noir avait toujours lieu une huitaine avant celle du raisin blanc. La banlieue entière était ouverte le même jour pour cette première cueillette, et par suite la surveillance était très difficile. On ne pouvait se fier aux déclarations intéressées des propriétaires. Souvent même ceux-ci donnaient un faux nom, quand ils entraient dans la petite ville, à côté de leur voiture chargée de cuves. Aussi, quand huit jours après le valet dîmier se présentait dans une vigne : « Vous avez vendangé tant de raisins noirs ; vous nous devez en échange tant de raisins blancs ; » c'étaient des discussions interminables. Pour les éviter, un arrêt du Conseil souverain d'Alsace de 1761 ordonna qu'à l'époque même de la cueillette du raisin noir, on devait cueillir dans sa vigne autant de raisin blanc qu'il fallait pour satisfaire les décimateurs. Peu importait que le raisin fût mûr ou non!

Nous touchons ici au grand inconvénient de la dîme. Cet impôt a été justement impopulaire et maudit dans nos con-

Digitized by Google

trées. Non seulement on ne savait pas pourquoi on le payait, puisqu'il était perçu par des hommes qui ne rendaient aucun service; mais encore il était perçu d'une façon très inquisitoriale. La dîme était ou levée directement par les agents du seigneur ou mis en adjudication.

Quand elle était levée directement, l'incurie des valets décimateurs était extrême. Ils ne permettaient point de fraudes; ils faisaient les fiers avec les propriétaires; ils cherchaient à les prendre en défaut. En revanche, ils n'avaient nul souci du raisin qu'ils avaient rassemblé. Ils l'entassaient dans des cuves immenses; le moût débordait et se répandait en ruisseaux le long des chemins en pente. Qu'on se figure l'indignation des vignerons devant un pareil spectacle! Ils s'étaient donné tant de peine dans le cours de l'année; ils avaient pioché et biné leurs vignes, en exposant à la hâle du soleil leurs larges poitrines; pendant la vendange même, ils s'étaient sans cesse baissés par terre, pour ramasser sur le sol un grain à moitié pourri, et voilà que ce vin qu'ils avaient fait sortir de terre était inutilement gaspillé par des valets à moitié ivres.

C'était encore pis, quand la dîme était mise en adjudication. Celui qui avait la dernière offre était bien souvent l'un des leurs. Oh! celui-là surveillait bien ses valets et nulle folle prodigalité n'était à craindre avec lui. C'est qu'il voulait être enrichi par son marché. Le campagnard ne pardonne point à son compagnon qui acquiert quelque aisance; il pardonne encore moins à celui qui devient riche à ses dépens. Aussi comme le vigneron ou le paysan du XVIIIe siècle détestait le fermier de la dîme! Ce fermier devenait presque toujours un gros personnage. Il achetait la dîme en grains pour tant de rezaux, la dîme en vins pour tant de mesures. Il s'efforçait d'abord d'en faire rentrer le double; puis, quand le moment de s'acquitter envers le gros décimateur était arrivé, il lui fournissait de la mauvaise marchandise. Nous

Digitized by Google

voyons que les receveurs de Riquewihr ont beaucoup de peine à vendre les grains et les vins de la dîme; le rézal de froment acheté chez un paysan vaut toujours quelques sous de plus que le rézal provenant de la dîme. N'avons-nous pas lu dans une lettre d'un receveur à la régence de Montbéliard : « Aujourd'hui est enfin venu un marchand de vin de la Suisse; il a goûté au vin de la seigneurie; mais il m'a déclaré avec insolence que l'eau de son pays était meilleure. » Et il s'agissait du Beblenheim de 1752 !

A Beblenheim, il y avait trois sortes de dîmes. La dîme en grains et en foins se levait à la fois sur la banlieue de ce village, sur celle de Zellenberg et sur le *ban commun*. Ce ban commun est la banlieue d'un ancien village, Altheim, qui a été détruit au moyen âge. La tradition veut qu'il ait été ravagé par la peste, que deux habitants seuls survécurent; l'un se serait réfugié à Beblenheim, l'autre à Zellenberg, et depuis ce moment ces deux communautés auraient possédé par indivis le ban d'Altheim. Quoi qu'il en soit, sur ces trois bans la dîme en grains et en foin se partageait en quinze parties. Le grand chapitre de Strasbourg en possédait huit, le chapitre de Saint-Martin de Colmar, deux; le seigneur de Ribeauvillé, une; enfin le domaine ecclésiastique des Würtemberg, quatre. Les $\frac{4}{15}$ de la dîme qui revenait à la seigneurie fournissait bon an mal an 150 rézaux des quatre espèces: froment, seigle, orge et avoine.

Pour la dîme des vins à Beblenheim, le domaine ecclésiastique devait recevoir avant tout 88 mesures; le surplus était partagé en deux parts égales : une moitié était donnée au même domaine; l'autre moitié se divisait entre le grand chapitre de Strasbourg et celui de Saint-Martin de Colmar, dans la proportion de trois à un.

Cet exemple fait voir combien la dîme était morcelée. Or, les décimateurs étaient encore tenus à de certaines obligations ; ils devaient réparer les églises et les maisons des pas-

Digitized by Google

teurs; mais ici commençaient les embarras. Quand une réparation de ce genre devenait nécessaire, à qui le pasteur ou la communauté devaient-ils s'adresser? Chaque décimateur renvoyait le suppliant aux autres décimateurs. Les chapitres catholiques disaient qu'ils n'avaient cure de réparer les églises protestantes, tout en touchant l'argent des protestants, qui n'avait point d'odeur. Le seigneur, de son côté, se récusait. De là procès au conseil souverain d'Alsace. Les procès de ce genre étaient innombrables; il y en eut à propos de l'église de Beblenheim, de la cure de Bennwihr, de celle de Munzenheim, etc. Les juges se prononçaient tantôt contre tel ou tel décimateur; mais ces procès étaient bien longs, et cependant l'église ou le presbytère tombaient en ruines. Il fallait que le pasteur ou le curé fît lui-même sur sa maigre compétence les frais de la réparation et que la communauté lui vînt en aide. Nos ancêtres, les paysans du XVIIIe siècle, ne pouvaient décidément comprendre pourquoi ils payaient la dîme.

Il y avait enfin à Beblenheim une troisième sorte de dîme qu'on nommait *Etterzehenden* ou dîme des enclos. L'on conçoit que les dîmes précédentes ne pouvaient se lever que dans des lieux découverts; il fallait que le valet dîmier pût sans cesse avoir accès près de la vigne ou du champ. Si un mur entourait la terre, son action cessait. Les enclos étaient quelquefois affranchis de cette redevance; mais d'ordinaire ils étaient soumis à une dîme spéciale sur le montant de laquelle le seigneur s'entendait avec le propriétaire. Il y avait de la sorte à Beblenheim quelques jardins, situés dans la *Miss* ou dans la *Neugass*, qui existent encore de nos jours; sur ces jardins, le seigneur de Riquewihr seul percevait l'*Etterzehenden*, soit environ 30 mesures par an.

A Hunawihr, il existe très peu de champs et de prés. Le vin seul était sujet à la dîme. Cette redevance fut payée jusqu'en 1789 au chapitre de Saint-Dié, tout à fait étranger

Digitized by Google

depuis la Réforme à notre province. Ce chapitre fournissait au domaine ecclésiastique une *recense* fixe de quatre foudres, soit 88 mesures. Les seigneurs de Riquewihr levaient à Hunawihr la dîme des enclos.

La dîme de vin à Mittelwihr était de même la propriété du chapitre de Saint-Dié, moyennant la même recense. La dîme en grains était divisée en quatre parts : le haut chapitre de Bâle, le chapitre de Sainte-Marie, les nobles de Villingen et les ducs de Würtemberg en étaient les titulaires; notons seulement que sur cette dernière part la quatrième gerbe était donnée aux nobles de Brennighofen. A Ostheim, la seigneurie de Ribeauvillé possédait 1/4, le domaine ecclésiastique 3/4 de l'unique dîme en grains, la banlieue ne produisant pas de vin. A Aubure, la dîme était admodiée à la communauté pour la somme de 40 florins livrés à la recette ecclésiastique.

De la seigneurie de Riquewihr nous passons au comté de Horbourg, Il nous faut ici, avant de faire connaître les propriétaires des dîmes, présenter quelques remarques préliminaires. La plaine ne produisait point encore beaucoup de vignes au XVIIIe siècle; il ne saurait donc être question d'une dîme en vin. La principale ressource de la population était la culture des champs. En général, la culture variait toutes les trois années; la première, on semait du blé d'hiver qui était toujours sujet à la dîme; après la récolte, on plantait parfois sur le champ quelques navets ou autres légumes dont les seigneurs décimateurs ne se souciaient point. La seconde année, on ensemençait la terre avec du blé d'été ou de la luzerne: l'un et l'autre produit payait dîme. Enfin, la troisième année était réputée année de repos : on plantait du trèfle, des légumes, des pommes de terre; presque toujours on prélevait pour ces cultures une dîme spéciale, appelée dîme *de la navette*. Cette dîme appartenait d'ordinaire aux seigneurs décimateurs dans la même proportion que la dîme en

grains; parfois, elle était soumise à des règles spéciales que nous ferons connaître à propos de chaque village. Le foin était aussi sujet à la dîme. Les propriétaires de cette dernière dîme étaient quelquefois différents des propriétaires de la dîme en grains.

Une des questions les plus curieuses qui fut soulevée à propos de ces redevances fut celle de la propriété des dîmes dites *dîmes novales*. On savait fort bien à qui appartenait la dîme des territoires défrichés avant 1624, qui était pour l'Alsace l'année normale. Mais à qui devait revenir celle des terrains défrichés depuis cette date? Les uns prétendaient qu'elle était la propriété directe de l'Église, et les curés introduits dans nos villages après 1680 la revendiquèrent. Le seigneur, de son côté, affirmait que ces dîmes novales lui revenaient de droit, en sa qualité de supérieur territorial. Il y eut à ce sujet des procès très nombreux au conseil souverain d'Alsace, et le conseil d'État reçut à ce propos mainte supplique. Le seigneur l'emporta sur le curé et fit consigner son droit dans les lettres patentes. Dans les lettres accordées au comte de Hanau en 1717, dans celles que reçurent les Würtemberg en 1768, il est dit expressément que les novales leur appartiendraient.

Dans le comté de Horbourg et dans les trois villages d'Ostheim, de Réguisheim et de Wihr-en-Plaine, le duc de Würtemberg levait une autre dîme, d'une nature assez curieuse et inconnue à la seigneurie de Riquewihr : c'était la dîme du charnage (*Blutzehnten*). En principe, la dixième bête qui était mise au monde dans ces localités lui était due. Cette dîme cessa d'assez bonne heure d'être payée en nature ; elle fut remplacée par une redevance pécuniaire et le paysan était tenu d'acquitter, pour chaque petit qui enrichissait son étable ou sa basse-cour, une somme déterminée. Il payait pour un cochon de lait 8 deniers ; pour une oie, 1 sou 1 ½ denier; pour un poulain, 1 sou ; pour une chèvre, 2 sous

Digitized by Google

8 deniers ; pour un agneau, la même somme; pour un veau qu'il voulait élever, 1 sou; pour un veau qu'il vendait au boucher, 2 sous par livre du prix de la vente. Cette redevance, assez bizarre, rapportait en moyenne au duc de Würtemberg 300 livres par an.

Nous donnons ci-après la liste de tous les seigneurs décimateurs dans les villages du comté; elle est assez curieuse, parce qu'elle montre combien en certains endroits cet impôt était morcelé.

HORBOURG. — Dîme en grains 3/4 à la recette ecclésiastique.
1/4 à un particulier : au milieu du XVIIIe siècle à une dame Duconte de Colmar.

Le comte possède en entier la dîme sur les biens appartenant à l'abbaye de Pairis; sur un canton appelé *Stockacker*; en revanche l'abbaye de Munster jouit de la dîme sur un autre canton nommé *Hertenkopf*; environ cinquante journaux sont totalement affranchis de dîme.

ANDOLSHEIM. — Dîme en grains 4/8 au domaine ecclésiastique.
1/8 au domaine seigneurial.
2/8 au seigneur de Ribeaupierre.
1/8 à l'abbaye de Münster.

Les domaines ecclésiastique et seigneurial touchent 6/8 de la dîme en foin, 2/8 sont laissés au seigneur de Ribeauvillé. La seigneurie a la dîme de la navette. Trois cantons sont exempts de dîme; dans un autre, le maître d'école touche 3/4, le seigneur de Ribeauvillé 1/4 de la dîme.

SUNDHOFFEN. — Dîme en grains 1/4 au domaine ecclésiastique.
1/4 à la ville de Colmar.
1/4 au collège de Schlestadt.
1/4 aux nobles de Berchheim et au curé de Logelnheim.

La dîme en foin est admodiée au pasteur par le

comte moyennant une redevance de 3 livres 6 s. 8 d.

APPENWIHR. — Dîme en grains 2/4 au seigneur de Ribeaupierre.
1/4 à la ville de Colmar.
1/4 au curé de Logelnheim.

Le seigneur de Riquewihr n'ayant aucune dîme à Appenwihr, le curé de Logelnheim touche les dîmes novales.

WOLFGANTZEN. — Dîme en grains 1/4 au domaine ecclésiastique.
3/4 au chapitre de Bâle.

ALGOLSHEIM. — Dîme en grains 1/5 au domaine ecclésiastique.
3/5 au chapitre de Bâle.
1/5 à un particulier; au XVIIIe siècle aux héritiers de M. Jardon de Colmar.

La dîme des foins est admodiée par le comte à la communauté pour 10 livres.

VOLGELSHEIM. — Dîme en grains 1/4 au domaine ecclésiastique.
3/4 au chapitre de Bâle.

La dîme en foins comme à Algolsheim. Le comte perçoit la dîme en entier sur les biens de la colonge.

DÜRRENENZEN. — Dîme en grains 3/8 au domaine ecclésiastique.
5/8 à l'abbaye de Pairis.

MUNZENHEIM. — Dîme en grains 2/3 au domaine ecclésiastique.
1/3 au domaine seigneurial.

Le domaine ecclésiastique doit une recense de 40 rézaux à la famille de Berchheim. Le comte lève à Munzenheim la dîme des enclos et la dîme de la navette.

FORTSCHWIHR. — La dîme en grains, en foin et de la navette appartient au domaine ecclésiastique

BISCHWIHR. — La dîme est partagée entre la seigneurie de Ribeauvillé et la famille de Berchheim. Cette dernière doit au comte une recense de 49 rézaux.

Digitized by Google

Si le comte de Horbourg voit beaucoup de seigneurs étrangers toucher la dîme sur ses terres, en revanche il lève à son tour cette redevance sur des villes ou villages dont il n'est pas le seigneur territorial; si des églises catholiques, par une bizarre anomalie, s'enrichissent du produit des champs cultivés par des protestants, en revanche lui, seigneur luthérien, attire dans sa caisse seigneuriale ou même ecclésiastique les dîmes de pays entièrement catholiques. A Housen, il possède la dîme d'un canton nommé Marienfeld; à Colmar, il a la moitié du *kleinfruchtzehenden*, dont l'autre moitié est partagée par le chapitre de Saint-Martin et l'abbaye de Münster; à Wihr-en-Plaine une moitié de la dîme en grains, 3/4 de la dîme en foins lui appartiennent; à Éguisheim c'est un tiers de la dîme en grains dont la douzième gerbe retombe à M. de Truchsess; à Arzenheim et à Fessenheim, il a de même un tiers des grains. A Sainte-Croix, les choses sont encore plus compliquées. Une foule de décimateurs se partagent les cantons de la banlieue : si bien que le domaine ecclésiastique a la moitié de $\frac{3}{16}$ de la dîme en grains et le domaine seigneurial la seconde moitié de ces $\frac{3}{16}$. A Bennwihr, le comte de Horbourg prélève au treizième la moitié de la dîme en vins, dont il laisse l'autre moitié au curé. Enfin il a des dîmes de l'autre côté du Rhin. A Nordingen, dans le Brisgau, il lève sur un certain canton le 1/4 d'une dîme que les propriétaires payaient bien malgré eux : on la nommait le *wiedergrimisches Zehnten*.

Il est assez difficile de dire ce que la dîme rapportait en Alsace au duc de Würtemberg; le produit en variait sans cesse; assez abondant une année, il pouvait être nul l'année suivante, comme en 1789, où sévit un horrible hiver qui gela vignes et arbres. Mais, somme toute, le revenu moyen devait dépasser 50,000 francs. En revanche, il est facile de deviner combien cet impôt pesait lourdement sur nos populations. Nous voulons ici tenir compte de toutes sortes de cir-

Digitized by Google

constances : la dîme n'était point partout au dixième; certains cantons n'étaient point soumis à cette redevance; on ne payait point pour certains produits, œufs, beurre, lait, etc. Néanmoins, nous croyons être modéré en taxant la dîme dans nos villages agricoles à $\frac{1}{15}$ du revenu total. La dîme à elle seule constituait un impôt beaucoup plus fort que tous nos impôts modernes, et nos ancêtres payaient encore au seigneur et au roi.

B. Redevances seigneuriales.

Les revenus que le comte de Horbourg, seigneur de Riquewihr, tire de ses deux terres sont aussi nombreux que variés. Il n'est point aisé d'en donner un classement : nous essayerons pourtant de les ranger sous quatre chefs. *a*) Le seigneur possède des biens qu'il exploite lui-même ou qu'il a affermés; ses ancêtres déjà avaient cédé des biens à cens ou en fief, en échange de quelques redevances. Ce sont là les revenus du domaine. *b*) Le seigneur prétend être le propriétaire éminent de tout le sol du comté et de la seigneurie; il a, dit-il, bien voulu abandonner à ses sujets la jouissance de leurs terres; mais de son ancienne propriété il s'est réservé un certain nombre de droits qui continuent de lui appartenir dans toute l'étendue du comté et de la seigneurie : ce sont les droits seigneuriaux. *c*) Le seigneur possède dans ses terres un certain nombre de monopoles; il peut seul vendre quelques denrées. *d*) Lorsqu'il était souverain sur ses terres, il levait en cette qualité un certain nombre d'impôts; il continue de les lever après 1680. Nous les appellerons droits souverains du seigneur, pour les distinguer des droits royaux.

a) *Revenus du domaine.*

Le duc de Würtemberg avait de nombreuses propriétés dans la seigneurie de Riquewihr et le comté de Horbourg : c'étaient des maisons, des jardins, des terres, des forêts.

Digitized by Google

Quelques-unes de ces maisons servaient de logement à ses officiers : tel était le château construit à Riquewihr en 1540 par le duc Georges, qui servait de demeure au surintendant des Églises et au maître des eaux et forêts ; d'autres, au contraire, étaient affermées. Il en était de même des terres. Dans les forêts seigneuriales, quelques espaces avaient été défrichés, des fermes s'y étaient élevées, ainsi près du château de Bilstein, au Neudörffel, à Ursprung. Les clairières au milieu des forêts étaient données à des paysans à bail emphytéotique et le montant du bail était versé dans les caisses seigneuriales. De même, à Riquewihr, les vignes du Schönenburg, à Horbourg, les vignes qui furent plantées sur les ruines du château étaient louées par le seigneur. A Ostheim existait un moulin sur la Fecht ; les comtes le louaient aux enchères, sans que d'ailleurs des privilèges spéciaux aient été attachés audit moulin. Il semble que les banalités aient été inconnues dans nos deux terres. Derrière Riquewihr, le seigneur fit de même élever une scierie qu'il admodiait.

Les forêts étaient administrées directement par les officiers que nous avons déjà fait connaître. Elles constituaient le revenu le plus net du duc de Würtemberg. Elles étaient en effet très vastes. Elles comprenaient les bois qui recouvrent derrière Riquewihr les pentes abruptes du Seelbourg, les sapins qui entourent le château de Bilstein, et dans la plaine, le *Kastanienwald* avec une série de petites forêts qui s'étendent entre les communes. Des coupes nombreuses enrichissaient les ducs de Würtemberg. Il donnait d'ailleurs volontiers une certaine quantité de bois de chauffage à ses principaux officiers et aux ministres protestants ; il livrait même du bois de construction à ses sujets dont les maisons ou les granges avaient été la proie des flammes. Malheureusement ses forêts étaient livrées à un véritable pillage ; les peines prononcées contre les délinquants par l'ordonnance forestière en usage dans la principauté de Montbéliard et qui datait de 1581

Digitized by Google

étaient beaucoup trop douces. On était condamné à une livre d'amende pour chaque pied d'arbre enlevé : cette peine, en 1581, était peut-être proportionnée au délit; mais au XVIIIe siècle, où le pouvoir de l'argent avait diminué, elle était tout à fait dérisoire. Aussi les dégradations se continuèrent jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance des eaux et forêts y vînt mettre ordre en 1779.

Jusqu'ici le comte de Montbéliard nous apparaît comme un propriétaire ordinaire faisant valoir ses biens. Voici des redevances qui dans l'origine étaient de la même nature et qui dans la suite des siècles ont changé de caractère. Les ancêtres des comtes avaient jadis des biens beaucoup plus nombreux ; ils avaient loué ces biens à bail emphytéotique et avaient exigé comme redevance ce qu'on exigeait de leur temps, quelques poulets ou chapons ou de l'argent. Ces redevances représentaient le prix du fermage de l'époque. Cent ans au plus tard, le pouvoir de l'argent diminuant sans cesse, cette somme, avec ces poulets, ne répondait plus du tout à ce fermage. Le paysan crut alors qu'il était propriétaire de la terre jadis donnée en bail ; il traita les redevances qu'il payait de droits féodaux et continua de les servir. Les comtes de Montbéliard possédaient de la sorte quelques rentes minimes dans chaque village de leurs deux terres. A Beblenheim, pour ne prendre qu'un exemple, ils touchaient d'une série de biens environ 140 livres, 9 poules et 11 chapons. Il est juste de dire que toutes les menues rentes n'avaient pas la même origine; parfois, comme nous le verrons, on paye une rente au seigneur, parce que l'on a construit sur le communal. Souvent aussi, surtout quand il s'agit du domaine ecclésiastique, il faut rechercher l'origine de la rente dans un acte de piété: un ancien propriétaire, pour le salut de son âme, avait surchargé sa terre d'une redevance qui fut payée à l'Église jusqu'au XVIe siècle, puis au seigneur. En 1790, les paysans refusèrent d'acquitter toutes ces menues rede-

Digitized by Google

vances, les comprenant à tort au nombre des droits féodaux.

Ce n'est pas tout. Le fermier d'une de ces terres ou de ces maisons données en emphytéose était parfois vis-à-vis du seigneur dans une situation particulière. Il descendait de l'ancien serf, auquel, au moyen âge, le seigneur avait attribué la terre ou la maison moyennant redevance. Cette origine basse n'avait point disparu totalement; le fermier restait mainmortable du seigneur, et celui-ci pouvait s'attribuer une part dans son héritage; il touchait un *todfall*. Empressons-nous de dire que le fermier pouvait se soustraire à cette clause, en quittant la maison ou la terre. Seulement celui qui le remplaçait devenait mainmortable à son tour. En d'autres termes, la mainmorte ne pesait point sur la personne, mais sur la propriété; elle était *réelle*. Le mainmortable acceptait de bon gré sa condition avec la terre ou la maison; il pouvait d'ailleurs être un homme parfaitement libre, jouissant de quelque aisance, très considéré parmi ses concitoyens. Au XVIIIe siècle, la mainmorte réelle existait encore dans certaines terres des comtes de Montbéliard, entre autres à Beaucourt, dans la seigneurie de Blamont; nous en avons trouvé aussi des traces à Mittelwihr.

Quelques-uns de ces biens affermés jadis à titre emphytéotique formaient un corps : ils dépendaient d'une cour colongère (*Dinghof*), composée d'un maire président et des emphytéotes (*hueber*). Les biens colongers étaient d'une condition particulière. Jamais ils ne devaient être divisés ni partagés entre les héritiers. En vertu du droit d'accès, ils passaient au fils cadet, sur le pied de l'estimation qui en était faite et dont celui-ci payait les parts à ses frères. Ou bien, si l'on n'était point d'accord, on introduisait la vente par licitation de tout le bien. C'était là un moyen sûr pour le seigneur d'assurer la rente censitique. Nul *hueber* ne pouvait se défaire de sa propriété colongère, sans avoir reçu la permission du maire et de deux autres *hueber*, obligés d'assister à la vente.

Digitized by Google

Il ne pouvait pas davantage, sans autorisation, changer le mode de culture de ces sortes de biens ; il lui était même interdit, sans avoir pris l'avis du maire, d'y planter ou d'y déraciner un arbre. A notre connaissance, le duc de Würtemberg possédait encore au XVIIIe siècle cinq cours dans ses terres, à Beblenheim, Sundhoffen, Andolsheim, Appenwihr et Volgelsheim. Il en avait une sixième à Zimmerbach, dans la vallée de Munster. A Mittelwihr et à Hunawihr étaient aussi des cours semblables, mais elles étaient la propriété du chapitre de Saint-Dié.

L'importance de ces colonges, qui ont tenu une si grande place dans l'histoire de notre contrée, diminue sans cesse ; les revenus aussi en diminuent d'année en année. En 1748, lors de la levée du séquestre, la colonge de Beblenheim doit au seigneur 6 poules, qui se rachètent à 16 sous 4 deniers pièce, 49 rézaux 3 boisseaux de seigle, 3 rézaux d'orge, 3 rézaux d'avoine et 117 mesures de vin. Sur un compte de 1755, je ne trouve plus que 44 mesures de vin. Enfin les comptes de 1791 portent seulement douze petits articles dont le total est 1 livre 1 sou 4 deniers, 7 poules, 7 chapons, 1/4 de rézal en seigle, 3 rézaux 1/2 d'avoine. Il n'est plus question de vin. Je suppose que les seigneurs ont permis aux *hueber* de racheter les rentes ; ils les ont changées en capital.

Bien que les colonges eussent perdu leur ancien éclat, elles n'en continuaient pas moins d'observer jusqu'en 1792 leurs vieilles coutumes, dont l'origine remonte aux premiers temps du moyen âge. Ainsi, chaque année, le maire de la colonge de Beblenheim, entouré de ses 32 *hueber*, tenait ses assises le lundi qui suivait la Saint-Martin. La cloche les convoquait à la réunion et tous les emphytéotes, sous peine d'amende, étaient tenus d'y assister en manteau. On s'occupait dans ces petites assemblées des propriétés dépendant de la cour, on élisait les deux maîtres bergers qui chaque jour emmenaient au pâturage les bêtes de la commune, enfin on

Digitized by Google

rendait de véritables jugements au sujet des terres faisant partie du corps de biens; on condamnait ceux qui négligeaient de les soigner ou qui avaient transgressé en un point quelconque les règlements de la colonge. Les sentences étaient toujours prononcées d'une manière très solennelle, et les *hueber* prenaient au sérieux leur métier de juges. Pendant la séance, il leur était formellement interdit de regarder par la fenêtre. Après les assises, un banquet réunissait tous les membres de la colonge; on leur recommandait de n'y point tenir de propos inconvenants et de ne pas quitter la salle sans permission[1].

Les biens dont nous avons parlé jusqu'à présent avaient été concédés jadis par les comtes de Horbourg, seigneurs de Riquewihr, à titre censitique. Mais d'autres biens, dispersés dans toute l'Alsace, avaient été abandonnés à des nobles à titre de fiefs masculins ou féminins. Le duc de Würtemberg conservait sur ces fiefs son droit de propriété éminente. A la mort de chaque porteur, son successeur était tenu de demander au conseil de régence à Montbéliard des *actes de souffrance* qui lui permettaient de prendre possession provisoirement du fief vacant; cet acte une fois reçu, il devait dans les six mois fournir des *aveux* et un *dénombrement* exact de tous les biens composant son fief. Puis le seigneur lui fixait jour et lieu où il lui fallait, soit en personne, soit par un délégué, faire reprise dudit fief: il prêtait l'hommage à genoux et recevait l'investiture. Dès lors il était maître définitif du fief jusqu'au jour de sa mort; mais son fils était obligé de se soumettre aux mêmes formalités, sans que d'ailleurs le suzerain

[1] Nous avons suivi le règlement de la colonge de Beblenheim, publié par Stoffel dans les *Weisthümer* de Jacob Grimm. IV. Theil, p. 235-236. On sait qu'au moyen âge les colonges ne jugeaient pas seulement des causes relatives aux biens emphytéotiques, mais qu'elles possédaient parfois encore le droit de haute justice. Voir Hanauer (abbé). *Les paysans de l'Alsace au moyen âge.* 1865.

Digitized by Google

pût jamais, à moins de félonie, refuser son consentement. Il ne semble pas que le vassal ait acquitté au XVIIIe siècle des droits de succession. Si le fief était masculin, il faisait retour au duc de Würtemberg, lorsque le vassal ne laissait point de parents mâles. S'il était féminin (ce qui était l'exception), la fille avait le droit de succéder à son père et de le transmettre à son mari. Nul fief ne pouvait être vendu, aliéné, hypothéqué, sans le consentement exprès du suzerain. Tous les vassaux étaient obligés de rester fidèles à leur suzerain ; si par hasard l'un deux se rendait coupable de félonie, il était jugé par tous les autres vassaux, réunis sous la présidence du duc de Würtemberg ou de son remplaçant. Le duc avait, comme on disait à cette époque, chambre féodale, et les lettres patentes de 1768 lui confirmèrent en termes exprès ce privilège. Les fiefs étaient occupés par des nobles, rarement par des roturiers, qui étaient soumis aux mêmes obligations que les nobles. Tout d'ailleurs pouvait devenir fief : un château, un village, une dîme, une rente ou un droit quelconque. Voici l'énumération des principaux fiefs qui relevaient au XVIIIe siècle en Alsace du comté de Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr.

Le village de Baldenheim, situé entre Schlestadt et le Rhin, était un fief féminin. La maison de Würtemberg en accorda l'investiture à la famille de Rathsamhausen *zum Stein*. Cette famille s'éteignit à la fin du XVIIe siècle, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, alors que les terres de Horbourg et de Riquewihr étaient mises sous le séquestre. Louis XIV donna dès lors Baldenheim au commandant de Chamlay, mestre-de-camp général de ses armées. Au traité de Ryswick il fut stipulé que Baldenheim demeurerait à M. de Chamlay, à condition qu'il en rendît hommage au prince de Montbéliard. Chamlay mourut sans postérité. Le duc Léopold-Eberhard disposa dès lors de ce fief en faveur d'un de ses innombrables bâtards, le comte de Sandersleben-Coligny ; l'héritière

Digitized by Google

de cette famille le porta par mariage dans celle des Waldner. A Baldenheim était joint Oberrathsamhausen.

La famille d'Andlau avait reçu en fief des princes de Würtemberg le droit de patronage au même village de Baldenheim, où elle nommait le ministre protestant; elle possédait encore à titre de fief des Würtemberg la moitié de la dîme dans la banlieue. Elle ne jouissait en réalité que d'un quart, puisqu'elle abandonnait l'autre quart au ministre. Enfin, elle recevait de la communauté de Mackenheim une rente de 12 livres et de 12 rézaux de seigle.

Du comté de Horbourg la famille de Rathsamhausen, surnommée d'Ehenweyer, relevait, à titre de fief masculin, les deux villages de Kuhnheim et de Bœsen-Biesen, avec droit de haute justice, moulin et autres droits seigneuriaux. Le vassal était en outre avoué d'une cour colongère que l'abbesse de Niedermünster possédait à Bœsen-Biesen. Les Rathsamhausen firent sentir durement leur autorité à leurs sujets, qui, sans cesse, durent réclamer à propos de nouvelles charges.

Les Lupf et les Truchsess de Rheinfelden possédèrent successivement en fief des Würtemberg le château de Barbenstein ou de Hohenhattstatt, situé dans la Haute-Alsace. De ce château dépendait jadis le village de Lengenberg, qui était complètement détruit au XVIIIe siècle. Les Truchsess avaient encore reçu l'investiture du village de Niederenz, dans le bailliage de Bas-Landser.

Dans la Basse-Alsace, la famille de Würmser avait le fief de Sundhausen. Les nobles de Uttenheim, puis les Hassel et les Buchs, tenaient le château de Ramstein avec ses dépendances, une partie de la cour colongère de Kogenheim, avec le droit de prélever sur la banlieue dudit Kogenheim 36 rézaux de grains et 22 rézaux sur le ban de Benfeld. Léopold-Eberhard voulut conférer ce fief à Élisabeth-Charlotte de l'Espérance contre tout droit; mais les lois féodales furent plus fortes, et il ne put arriver à ses fins.

Digitized by Google

Les Ribeaupierre eux-mêmes étaient les vassaux du duc de Würtemberg. Ils relevaient d'eux le droit de patronage à la cure de Ribeauvillé et le village de Pulversheim, situé sur la rive droite de la Thür. Lorsqu'en 1674 la dynastie des Ribeaupierre s'éteignit, le duc de Montbéliard Georges voulut reprendre le fief et le faire administrer directement. Mais le duc des Deux-Ponts, encouragé par le gouvernement français, s'en empara avec le reste de l'héritage des Ribeaupierre. Il ne fit même reprise de fiefs qu'en 1716. Les ducs des Deux-Ponts disposèrent à deux reprises de Pulversheim, d'abord en faveur du marquis de Rosen, puis en faveur du comte de Forbach. Les ducs de Würtemberg réclamèrent à diverses reprises en vain l'hommage qui leur était dû. Au même Pulversheim, les Waldner détenaient des Würtemberg un petit bois : ils ajoutaient ce fief à la dîme de Pfaffenheim et à la moitié à celle de Rochenhausen.

Ce furent là les fiefs les plus importants. Mais nous n'en avons pas encore épuisé la liste. Les 3/4 de la dîme à Illzach relevaient de la seigneurie de Riquewihr; le vassal propriétaire, sieur de Valcourt, reçut la permission de vendre ce fief à Mulhouse, qui possédait déjà 1/4 de ladite dîme. Un quart de la dîme à Turckheim avait été inféodé aux Montjoie. Puis une série de propriétés étaient constituées en fief. Les de Berckheim avaient de la sorte un fief à Andolsheim; à Fortschwihr et à Markolsheim étaient deux fiefs tenus par des roturiers, le greffier Zimmer, puis les Stech, pasteurs en Suisse, fiefs qui furent achetés à la fin du XVIIIe siècle par le jurisconsulte Pfeffel. Les colonges de Riedwihr et de Dessenheim étaient données à des familles nobles. Des rentes foncières à Soulzmatt, Bergholz, Wihr-en-Plaine, etc., avaient été cédées à d'autres. On voit donc que les vassaux des Würtemberg étaient très nombreux. Leur chambre féodale comprenait, à côté de quelques roturiers, les familles les plus illustres de la noblesse alsacienne.

Digitized by Google

Tel était le domaine proprement dit des ducs de Würtemberg. La condition juridique en était assez compliquée. Des biens étaient cultivés directement, d'autres cédés à bail. Quelques-uns avaient été réduits à l'état de censives par les anciens comtes de Horbourg, et parmi ces censives les unes étaient indépendantes, les autres faisaient partie d'une cour colongère[1]. Enfin, des villages, des dîmes, des rentes avaient été cédés en fief et ces fiefs étaient dispersés sur toute l'étendue de l'Alsace. Tous ces biens n'étaient pas d'un très grand rapport, si l'on en excepte le domaine direct. Nous les avons néanmoins énumérés, pour bien montrer combien complexe était la situation de l'Alsace sous l'ancien régime.

b) *Droits seigneuriaux.*

Le duc de Montbéliard avait donc et dans le comté de Horbourg et dans la seigneurie de Riquewihr des biens nombreux; il touchait des rentes sur d'autres biens que ses ancêtres avaient loués à bail emphytéotique. Mais ce n'est pas encore tout: les ducs soutenaient que jadis toute l'étendue des terres de la seigneurie du comté appartenait aux comtes de Horbourg, dont eux-mêmes étaient les successeurs. Si les Horbourg avaient bien voulu permettre aux habitants de bâtir des maisons et de cultiver des champs, sans acquitter de droit de fermage, c'était de leur part concession bénévole; mais la propriété éminente des comtes n'en aurait pas moins subsisté, et comme preuves ils alléguaient une série de droits qu'ils possédaient encore et dont l'origine devait,

[1] Il est bien entendu que toutes les censives relevant des ducs de Würtemberg n'avaient point la même origine. Quelques-unes avaient été probablement achetées par eux, comme on achèterait de nos jours une rente. Les ducs possédaient aussi sur les colonges de certains droits et touchaient d'elles certaines redevances, parce que leurs prédécesseurs avaient été avoués de ces colonges.

Digitized by Google

selon eux, être recherchée dans le fait de cette immense propriété première. Nous n'avons point à rechercher ici si cette théorie est exacte au point de vue historique; on pourrait peut-être objecter que bien de ces droits n'étaient pas aussi anciens qu'il le semblerait au premier abord et que certains d'entre eux, si on les examinait de près, apparaîtraient non pas comme une possession immémoriale, mais comme de véritables usurpations. Quoi qu'il en soit, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les comtes de Horbourg possédaient une série de droits qui étaient de graves entraves à la propriété privée et à celle des communautés.

D'abord ils prétendaient à tout ce que la terre cachait dans son sein, dans l'étendue du comté et de la seigneurie. A eux appartenaient les minéraux et les fossiles précieux; à eux les trésors qui étaient découverts. Ils pouvaient rechercher en tous lieux le salpêtre; le salpêtrier du seigneur avait le droit d'entrer dans les caves des particuliers, d'y creuser où bon lui semblerait; si on voulait l'en empêcher, on encourait une punition exemplaire [1].

En second lieu, le seigneur avait sur les biens des communautés des droits exorbitants. Les vignerons de la seigneurie avaient très souvent pendant les vendanges besoin de terre glaise. Encore aujourd'hui ils recouvrent d'une couche de cette terre les *bittig* contenant les grappes de raisins déjà pressurés; grappes qu'on conserve soigneusement pour en tirer quelques gouttes d'eau-de-vie. Au XVIIIe siècle, le seigneur seul pouvait accorder aux vignerons la permission de recueillir de la terre glaise sur les communaux, et naturellement cette permission était payée; ce droit donnait en moyenne 35 livres par an : cette somme est bien minime, me dira-t-on; encore fallait-il en faire mention, pour montrer la main mise sur les biens des communautés. Mais voici qui

[1] Ordonnance du 9 décembre 1656.

Digitized by Google

est plus grave. Si un particulier se proposait de bâtir sur un terrain communal, de le défricher, de le cultiver, il devait s'adresser — à qui? à la communauté sans doute, — en aucune façon, au seigneur : le seigneur seul accordait le terrain demandé, moyennant un droit d'entrée d'abord (*Eintrittsgeld*) que fixait le receveur selon l'importance du lot, ensuite moyennant une rente foncière annuelle en argent. La commune s'appauvrissait et le seigneur s'enrichissait de la sorte. Autrefois le seigneur nommait à une série de petits emplois qui furent depuis abandonnés aux communautés; mais les titulaires de ces places ne laissaient pas de payer aux seigneurs une redevance annuelle. Les pâtres de Wolfganzen lui acquittaient un droit de bergerie qui s'élevait à 147 livres; les bangards lui donnaient partout un *bannschatz*. Ces *bangards* touchaient pour leurs fonctions de chaque propriétaire deux gerbes par arpent ou bien quelques pots de vin; ils portaient au seigneur partie des revenus qu'on leur laissait. Le bannschatz s'élevait à environ 40 mesures pour chaque village de la communauté : le droit a rapporté dans les dix anuées avant 1789 en moyenne 1035 livres.

Mais le seigneur veut en particulier exercer un droit de contrôle sur les forêts communales. Toutes les communes sont obligées de se soumettre à ses ordonnances des eaux et forêts; elles doivent faire garder leurs forêts par ses officiers : ceux-ci désigneront les coupes qu'il faut faire, procéderont à la vente du bois, recevront le prix de la vente. Les délits commis dans les forêts communales relèvent de la justice du seigneur, qui conserve les amendes. Au milieu du XVIIIe siècle, ce droit de tutelle passa, il est vrai, aux intendants. Un arrêt du conseil d'État du 19 février 1742 donna à l'intendant le pouvoir de connaître de toutes les matières concernant l'administration et la police des forêts communales. L'État essaya bientôt même de surveiller les forêts seigneuriales elles-mêmes. Un arrêt du conseil souverain d'Al-

sace en date du 17 décembre 1763 défendit aux propriétaires de faire aucune coupe que celles d'usage et leur ordonna de replanter les endroits vides. L'arrêt excita un profond étonnement et ne fut pas exécuté. Les seigneurs demeurèrent maîtres dans leurs bois; les ducs de Würtemberg mêmes replacèrent sous leur autorité les forêts communales. Les lettres patentes de 1768 leur accordèrent, nous l'avons vu, le droit de créer une chambre forestale qui jugerait tous les délits commis dans les forêts du comté et de la seigneurie, sauf appel au conseil souverain; elles lui cédèrent aussi l'administration directe des bois et forêts de la communauté, ajoutant, il est vrai, « sous l'autorité immédiate de l'intendant ». Peu après, le vieux règlement forestier des terres de Montbéliard fut modifié, et le 8 février 1779 le duc Charles promulgua une nouvelle ordonnance des eaux et forêts, qui jusqu'en 1792 resta la loi des terres de Riquewihr et de Horbourg. Les mêmes droits que le duc exerçait sur les forêts communales, il les possédait naturellement sur les bois privés : les propriétaires de ces bois étaient obligés de se soumettre aux ordonnances de 1581 et de 1779.

Mais le seigneur avait dans ces bois communaux et dans ces bois privés plus qu'un droit de police; il y avait des droits de possession. Lui seul y possédait la chasse. La chasse lui appartenait d'ailleurs dans toute l'étendue de ses terres. Nul ne pouvait chasser sans son autorisation; tantôt il accordait à un de ses amis le droit de chasser sa vie durant; tantôt il vendait pour une ou plusieurs années de véritables permis de chasse, soit contre une redevance pécuniaire ou contre un certain nombre de pièces de gibier. Les chasseurs devaient se soumettre à l'ordonnance qui fermait la chasse du petit gibier du 1er mars au 15 août, et prolongeait même ce délai dans le vignoble jusqu'après les vendanges. Les forestiers eux-mêmes ne devaient se livrer aux plaisirs de la chasse sans un ordre formel; pour ne point succomber

Digitized by Google

à la tentation, ils étaient obligés dans leurs tournées ordinaires de porter non pas le fusil, mais l'arquebuse. Une amende de 50 livres frappait ceux qui chassaient sans autorisation; mais si l'on faisait du braconnage un métier, on était condammé à un mois de prison, et en cas de récidive au bannissement : « Si le braconnier, étant surpris dans les forêts, use de voies de fait contre les gens de la foresterie, il sera appréhendé et réduit dans les prisons, pour être poursuivi criminellement et condamné à une peine afflictive et même à celle de mort, suivant les circonstances du crime. » La peine de mort n'était donc prononcée que pour voies de fait dans *certaines circonstances*. La législation était en somme plus douce qu'on ne se l'imagine d'ordinaire; je ne sais si quelque part en France le paysan coupable de simple délit de chasse était condamné à mort, certainement il ne l'était pas à Horbourg et à Riquewihr.

Le droit de pêche appartenait aussi exclusivement au seigneur. En général, il la louait au plus offrant. L'ordonnance des eaux et forêts recommandait de ne pas épuiser les ruisseaux; l'admodiateur devait rejeter à l'eau les poissons trop petits. Il était défendu de transporter à l'étranger du poisson pris dans le comté ou la seigneurie.

(*A suivre.*) CH. PFISTER.

Digitized

NOTES

pour servir à

L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME

dans la

SEIGNEURIE DE DIEMERINGEN

(Arrondissement de Saverne)

Ces quelques pages pourront servir d'appendice à la notice sur Diemeringen [1], publiée dans la *Revue d'Alsace* (année 1876) par notre regretté ami, M. Dagobert Fischer.

La réforme fut introduite dans la seigneurie par les Rhingraves de Dhaun et de Kyrbourg et en 1575 sous le Rhin-

[1] La libre seigneurie de Diemeringen comprenant près de 1700 âmes, se trouve dans la vallée de l'Eichel, affluent de la Sarre, à l'extrémité N.-O. de l'Alsace. Outre Diemeringen, il y avait dans la seigneurie les villages de Dehlingen et de Ratzweiler. C'était une terre d'empire enclavée dans les comtés de Bitche (duché de Lorraine), de Hanau-Lichtemberg (Alsace) et de Nassau-Saarbrück-Saarwerden (Empire). Diemeringen est du canton de Drulingen ; les deux autres communes du canton de Saar-Union.

Diemeringen anciennement n'a toujours été qu'un petit bourg fortifié et tout ce qu'a raconté un de ses habitants, le tailleur d'habits Jean-Philippe Braun, dans sa complainte du 7 avril 1825 sur le sac de la ville par le maréchal de Turenne, est de pure invention. Jamais il n'y a eu à Diemeringen un hôtel de la monnaie et les nombreux édifices détruits, dont parle le tailleur, sont une pure fiction.

Les princes et Rhingraves de Salm avaient, il est vrai, le droit de battre monnaie, mais ils exerçaient ce droit en Allemagne et à Badonvillers (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

grave Otto [1], dont la pierre tombale est au Musée lorrain à Nancy, le changement de religion était un fait accompli. Dans le siècle suivant, Diemeringen avec les deux villages qui en dépendaient suivit les destinées du comté de Saarwerden; les Lorrains s'y installèrent en haine des Rhingraves qui servaient vaillamment dans l'armée de Gustave-Adolphe. Les soldats de celui-ci, maîtres du Saargau, rétablirent les ministres qui furent de nouveau chassés par l'occupation française. C'est pendant cette période que fut mise en vigueur dans le Saarland la révocation de l'édit de Nantes. En lisant les procès-verbaux officiels d'un des principaux ecclésiastiques de la contrée, chargé de la visite en 1687 des paroisses de l'archiprêtré de Bouquenom (Saar-Union), archidiaconé de Sarrebourg, diocèse de Metz, on peut se rendre compte de la situation des protestants convertis ou non convertis dans les terres d'empire comprenant le comté de Saarwerden et la seigneurie de Diemeringen.

C'est M. Christophe Pierron, doyen de l'église collégiale et curé de Fénétrange, qui, sur l'ordre de son supérieur, le vicaire général Pratte, a écrit en sa qualité d'archiprêtre de Bouquenom le procès-verbal suivant :

« Le 9 octobre 1687, nous visitâmes l'église paroissiale de Diemeringen[2] que M. l'Intendant fait réparer tout à neuf; elle est en bon état pour le corps de l'église ; il y a un autel dressé. L'on nous a aussi assuré qu'il y a tout ce qui est né-

[1] On conserve à Fénétrange, la pierre sépulcrale de son bailli de Diemeringen, Mathias Kilburger, conseiller intime des Rhingraves pendant 55 ans. Il mourut le 23 février 1621, et son fils, le docteur Philippe, lui succéda dans ses fonctions (1641).

Un Jean-Barthelmi Kilburger, chanoine de Saint-Arnwald et curé de Saarbrück (1568-1569), fut pasteur près de Saarwerden. Était-ce le frère du bailli Mathias ?

[2] On voit en 1416, un curé de Diemeringen fondateur de la confrérie de Fénétrange et Diemeringen, archiprêtré de Bouquenom. — Depuis la Réforme, il n'y a plus de curé à Diemeringen.

Digitized by Google

cessaire pour le saint sacrifice de la messe chez un bourgeois de la ville, mais que M. le curé y ferait fort rarement le service; dans six semaines une fois, ce qui causerait du scandale parmi les luthériens dudit lieu et qui empêcherait les nouveaux catholiques à marquer du zèle pour la foi catholique. C'est de quoi nous avons cru devoir charger le présent procès-verbal, à ce que le remède nécessaire y soit apporté[1].»

Il est étonnant que le «bourgeois» du lieu qui détenait tout ce qui était nécessaire pour le Saint-Sacrifice de la messe n'ait pas paru. — C'était peut-être le seul vieux catholique de l'endroit. — Quant à ceux qui se trouvaient à l'église et qui furent interrogés par Me C. Pierron, il y a tout lieu de croire qu'ils étaient des nouveaux convertis. On ne peut pas dire que le curé de Lorentzen se montrât «fanatique» à leur égard. Il avait l'air de les laisser bien tranquilles. Malheureusement pour lui, les néo-catholiques de sa résidence imitèrent leurs voisins dans leurs plaintes à l'archiprêtre. Répondant à ses questions sur les mœurs et le service de leur curé, ils se plaignirent qu'il ne chantait jamais vêpres, les dimanches et fêtes, qu'il ne faisait pas le catéchisme aux enfants, qu'il ne célébrait pas la messe les jours fériaux et qu'il se faisait surprendre pris de vin. «Ce qui serait un mauvais exemple pour les nouveaux convertis», ajoutaient-ils malicieusement, heureux d'être interrogés sur un personnage qui leur était parfaitement désagréable[2].

Ordinairement l'archiprêtre marque dans ses procès-verbaux ce que disent les curés pour leur défense : — Elle est partout la même, ceux qui les accusent sont des nouveaux catholiques qui n'envoient pas leurs enfants aux instructions religieuses, n'assistent pas aux offices et font souvent des

[1] Archives départementales. Nancy. Collégiale de Fénétrange. 193.

[2] Il serait curieux de s'assurer si cette coutume d'interroger les paroissiens sur la conduite de leur curé a persisté jusqu'à la Révolution. — De nos jours, l'usage est entièrement inconnu et ce n'est pas un mal.

Digitized by Google

menaces. Il est difficile d'entrevoir la vérité dans des dires aussi contradictoires; mais ce que l'on peut déduire de ces déclarations, si on est de bonne foi, c'est qu'une certaine liberté religieuse régnait dans le comté de Saarwerden et le Rhingraviat de Salm, deux années après la révocation de l'édit de Nantes.

Ce que l'intendant du pays de la Sarre, Bergeron de la Goupillière, poursuivait surtout, c'était la restitution des dîmes ecclésiastiques qui devaient être affectées partout à rémunérer les pères jésuites de Bouquenom et les rares curés de la contrée[1].

Le rôle de ces derniers est bien effacé, et il y a lieu de croire que ce n'est pas leur évêque qui leur envoyait des ordres de violenter les consciences. Les écrivains protestants

[1] A Hombourg, le XIIIIe Août 1692.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois; les dîmes ecclésiastiques de tout le comté de Saarwerden aiant été destinés pour la subsistance des curés, il ne faut pas souffrir que les receveurs prennent celles d'Eschweiler, je vous en envoie une défense que vous leur ferez voir. Les dits curés n'ont point à consulter à Sarlouis, ni entrer en procès avec les habitans pour savoir si l'Église a le même droit des dîmes sur les grains semés dans les prés et les jardins que sur les autres anciennes. C'est à moi à qui ils doivent s'adresser pour cela.

Je suis parfaitement,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

La Goupillière.

Au R. P. Maurice Chapuis, supérieur de la Maison de Jésus à Bouquenom.

Nous Intendant de la Province de la Sarre et Pays frontières, défendons aux receveurs du comté de Sarwerden de lever aucune dîme ecclésiastique dans ledit comté attendu qu'elles sont destinées pour la subsistance des curés, à peine de restitution au quadruple.

Fait à Hombourg, ce 13 août 1692.

La Goupillière.

(Hombourg près de Deux-Ponts, et non Hombourg près de Saint-Avold.)

Digitized by Google

du temps dépeignent Mgr d'Aubusson de la Feuillade comme un ami de la paix religieuse et comme ayant déploré la conduite plus que cruelle de l'intendant et du parlement envers les réformés messins.

Une preuve que l'édit de la suppression du culte réformé en France n'était pas appliqué dans toute sa rigueur dans le Saarland, c'est que Me Jean Wœlcker, ministre du Saint-Évangile à Diemeringen (1684-1695), résidait à Dehlingen et y prêchait. C'est dans ce village surtout et à Ratzweiler que beaucoup de religionnaires des pays de la Petite-Pierre et de Saarwerden s'étaient réfugiés, après avoir refusé dans leurs villages de se faire catholiques.

Ce renseignement nous est encore fourni par l'archiprêtre de Bouquenom.

« Le 10e d'octobre, dit-il, en passant par Dehlingen et y voulant faire la visite comme dans les autres paroisses de notre Archiprestré, nous apprîmes que l'église était encore occupée par les luthériens de Diemeringen, que le ministre dudit lieu faisait encore le service à la Luthérienne[1], lad. église servant de temple; nous apprîmes aussi qu'il y avait plusieurs familles catholiques des environs qui se rendaient dans les églises catholiques des environs pour y faire les fonctions de leur religion, les jours d'obligation; c'est ce que nous avons pu apprendre; de quoy nous avons signé le présent verbal. »

Le traité de Ryswick fit cesser l'occupation française sur les bords de la Sarre; le duché de Lorraine fut rendu à son légitime propriétaire, le bon duc Léopold; le comté de Saarwerden, moins la ville de ce nom et Bouquenom, était resti-

[1] D'après le curé Pierron, les luthériens de la Petite-Pierre occupaient l'église de Hambach et un ministre y faisait l'office religieux. En 1664, les seigneurs de Fénétrange avaient part aux dîmes et rentes de Wald-Hambach, Dürstel et Drulingen. Ces redevances étaient partagées avec les Rhingraves de Dhaun de Diemeringen.

Digitized by Google

tué aux princes de Nassau-Saarbrück et la seigneurie de Diemeringen retournait aux princes et aux Rhingraves de Salm[1].

Louis XIV avait obtenu que les catholiques des terres d'empire ne seraient pas inquiétés, que les églises resteraient dans le *statu quo*, et qu'il aurait le droit de pourvoir à l'entretien des curés et des maîtres d'école. L'église de Diemeringen restait donc mixte et le curé de Lorentzen qui la desservait, avait le droit d'y célébrer la messe. En 1721, d'après le curé de Fénétrange, Me Van Oncle, archiprêtre, il se nommait Jean-Henri Bernard. Il desservait les rares catholiques de Diemeringen sans rétribution ainsi que ceux de Dehlingen et de Ratzweiler. Il entrait dans l'église de Diemeringen, mais il n'avait pas ce droit dans les deux autres (l'église de Dehlingen était dédiée à Saint-Martin de Tours).

L'église de Diemeringen était sous l'invocation des glorieux apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul. Le curé touchait 400 livres de pension du roi et son maître d'école 75[2].

Me Van Oncle n'alla pas visiter Diemeringen et il fit bien,

[1] Les princes et Rhingraves de Salm-Horstmar, Wildgraves de Dhaun et de Kyrbourg, Rhingraves de Stein, s'intitulent encore, seigneurs de Fénétrange, Diemeringen et Puttelange (au château de Varlar en Vestphalie; Luthériens).

[2] D'après le Pouillé du diocèse de Metz, Bütten et Mackweiler dépendaient encore de Lorentzen au point de vue catholique. Il y avait dans toute la paroisse 250 communiants, 163 familles luthériennes, 12 familles calvinistes, 4 familles d'anabaptistes et 12 familles juives. Ces dernières familles étaient dans la seigneurie de Diemeringen. Il y avait un maître d'école catholique et cinq pasteurs protestants dans toute la paroisse en 1775.

Au Concordat, Lorentzen fut une succursale de la cure de Saar-Union, diocèse de Strasbourg. La paroisse actuelle a toujours les mêmes annexes, avec les censes de Steingrubberg et des Gros- et Grünwald, maisons forestières (Diemeringen), de Hartwald, de Klappach et de Langenwald (Dehlingen) et des Schul- et Neuwerkermühle, moulins et maison forestière et du hameau de Neubau (Ratzweiler).

Digitized by Google

car il aurait été mal reçu dans cette localité si on ajoute foi à la pièce suivante :

Procès-verbal des Insultes et Excès commis sur les catholiques par les habitants de Diemeringen aux processions des Rogations du 10 may 1752.

Cejourd'huy, 10 mai 1752, jour des Rogations, nous, Théodore Gorthmann, curé de Lorentzen, étant sorti avec mes paroissiens processionnellement de l'église de Lorentzen pour aller à celle de Diemeringen, notre paroisse, nous avons rencontré le Sr Schmidt se disant secrétaire du bailliage de Diemeringen accompagné des gens de justice, qui nous dit d'une voix haute et tremblante qu'il protestait contre notre procession, qu'il ne nous reconnaissait point pour curé et que nous n'avions rien à faire dans ce lieu. A quoi nous répondîmes que nous l'engagions à parler doucement et en chrétien et malgré les menaces de ce personnage, la procession continua sa marche; mais arrivée à l'église, elle ne put y pénétrer, la serrure ayant été changée. Sur le refus du bailli Hoppé d'en donner la clef, la porte est forcée par le serrurier de Rohling. Pendant la station, les femmes, garçons et filles et enfans de Diemeringen s'assemblent devant la porte, jettant du bois dans l'église [1] et quand la procession sort, un grand garçon armé d'une hache et plusieurs femmes de bâtons s'avancent vers le prêtre protégé par ses paroissiens le poursuivent de huées et de blasphèmes. A celui qui porte le crucifix, ils disent : — Tiens-le bien ton seigneur dieu de peur que le diable ne l'emporte. Puis on lance une grêle de pierres, de mottes de terre; des croix sont arrachées du cimetière. Personne des officiers du bailliage ne se présente pour

[1] L'église a été rebâtie en 1757 sur l'emplacement de l'ancienne. On y a trouvé, il y a vingt ans, des fragments des pierres sépulcrales des Rhingraves.

Digitized by Google

mettre fin aux insultes et à l'exaspération de cette populace dont la fureur va en croissant, malgré les marques de patience et d'humilité. De retour à la paroisse, le service divin est achevé; puis le procès-verbal est adressé au Maréchal duc de Belle-Isle pour supplier son excellence de faire maintenir les droits et la liberté de la Religion, invoquant les traités.

Signé, Théodore Gorthmann, curé de Lorentzen et Diemeringen, Louis Kougler, Jacob Schmidt, Christophe Stock.

Collationné par les notaires royaux résidant à la ville de Bouquenom par le soussigné sur les originaux dont un a été adressé au maréchal duc de Belle-Isle[1], un à Mgr l'évêque de Metz et un est resté entre les mains de M. le curé de Lorentzen, le 25 mai 1752. Hotin.

Il y a tout lieu de croire que ce procès-verbal resta enseveli dans les paperasses tant du gouvernement général que de l'évêché de Metz. Le maréchal de Belle-Isle avait trop d'esprit pour ne voir qu'un excès de zèle dans le cas du curé de Lorentzen. Car, si le traité de Ryswick garantissait à celui-ci le droit de célébrer l'office divin dans l'église de Diemeringen, n'était-ce pas dépasser les bornes que de conduire dans ce bourg les paroissiens de Lorentzen y faire acte public de religion? Les Rhingraves de Salm étaient souverains à Diemeringen tout comme les princes de Nassau-Saarbrück dans le comté de Saarwerden, et s'ils toléraient la présence du curé, ils avaient raison de ne pas souffrir qu'il vînt dans leur souveraineté accompagné de toute une troupe d'étrangers. C'était une véritable violation de territoire que faisait le

[1] Le maréchal duc de Belle-Isle était gouverneur général de Metz, pays messin et frontières de la Sarre; Mgr de Saint-Simon était évêque de Metz. C'est lui qui distribuait les secours du roi aux églises de son diocèse situées en Terre d'empire.

Le ministre de Diemeringen se nommait Jean-Georges Hauth (1734-1787).

Digitized by Google

curé, il ne s'en était pas rendu compte; mais c'est ainsi qu'on dût l'envisager à Metz. On a beau récriminer contre l'ancien régime, les questions de droit international étaient aussi connues que de nos jours et peut-être plus respectées. Quant au pieux et charitable évêque de Saint-Simon, il avait trop intérêt à ménager les princes protestants, dont les terres faisaient partie de son diocèse, pour ne voir aussi dans la procession de la paroisse de Lorentzen qu'un excès de zèle du curé. Si celui-ci ne fut pas réprimandé, car il avait agi *bona fide*, il fut engagé à s'abstenir dorénavant de toute démarche semblable et à ne plus susciter d'affaires dans lesquelles ses protecteurs n'auraient pas le dernier mot.

Les Rhingraves de Dhaun possédaient encore dans le Saargau une autre seigneurie : le comté de Puttelange [1], fief relevant du duché de Lorraine et comprenant plusieurs villages et censes dont les habitants étaient tous catholiques. Le Rhingrave résidait dans le château de Puttelange, ayant une suite de plus de cent personnes et un ministre du saint évangile. Il nommait à la cure de Holvingen, mais l'évêque de Metz lui contestait ce droit à cause qu'il ne professait pas la foi catholique. En 1778, il y eut un arrangement entre le prélat, dont les prétentions étaient appuyées par la cour souveraine de Lorraine et la veuve du dernier possesseur du comté (le Rhingrave Charles-Frédéric, dont les héritiers vendirent la terre au prince de Lœwenstein qui la posséda tranquillement jusqu'à la Révolution).

Les principales communes de la seigneurie étaient Ernstweiler, Holvingen, Ricklingen (Sarralbe), Lupershausen, Gebenhausen (Sarreguemines), Nusweiler et Metzingen (Forbach), localités entièrement catholiques, comme je l'ai déjà dit.

[1] Canton de Sarralbe. C'est à Puttelange que naquit le célèbre polémiste Weisslinger. — A Heckemannsbach, la tour crénelée de l'église est une des curiosités du pays (écart d'Ernstweiler).

Digitized by Google

Les seigneurs de Diemeringen avaient aussi quelques sujets à Wolfskirchen, beau village situé sur une hauteur dominant le cours de la Sarre, et qui était indivis entre les comtes de Saarwerden et les barons de Fénétrange. Les seigneurs du Col de Cygne, dit l'acte de vente de la baronnie en date du 10 mars 1664, ont part aux dîmes des villages de Wolfskirchen, Harskirchen, Zollingen, Eyweiler et Büst, dépendances du comté de Saarwerden, dans laquelle part les seigneurs de Fénétrange ont la moitié et les Rhingraves de Dhaun et de Kyrbourg de Diemeringen, l'autre moitié.

En 1687, Wolfskirchen était desservi par un religieux récollet du couvent de Saverne, dont les habitants, vieux et nouveaux catholiques, n'étaient pas satisfaits. L'église était dédiée à la Vierge en son Assomption. Le curé desservait encore Postrof, Diedendorf et Eschweiler. En 1754, on établit un pasteur protestant et le curé qui n'avait que fort peu d'ouailles fut transféré à Eschweiler, où une église fut bâtie en 1771. Le prince de Salm échangea la baronnie de Fénétrange avec le roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, et le roi de France, héritier de celui-ci, céda en 1788 Wolfskirchen au prince de Nassau-Saarbrück.

Quant aux sujets des Rhingraves de Dhaun, ils possédaient trois maisons et ils continuèrent d'aller plaider à Diemeringen qui ne fut réuni définitivement à la France que par le traité de Lunéville.

Un mot sur les villages dont il vient d'être question. Les chanoines de Hombourg-l'Évêque étaient collateurs de la cure de Wolfskirchen, dont les habitants, en 1687, reprochaient à leur curé d'admettre pour les baptêmes plusieurs parrains et marraines — presque toujours des réformés, et d'avoir choisi une sage-femme calviniste quand il pouvait prendre une catholique. En 1697, les nouveaux convertis étaient presque tous retournés à leur ancienne religion, entre autres le maître d'école Mathias Fritz, qui fut renvoyé de sa place par les sei-

Digitized by Google

gneurs catholiques du Fénétrangeois, seigneurs de la plus grande partie du village.

A Harskirchen, le curé était un Français, M. Bronquin, ignorant complètement la langue allemande. L'église était, en 1687, en bon état. Il desservait celle de Zollingen, édifice fort ancien que l'intendant de la Goupillière faisait réparer. Quand le curé voulait y aller, il était obligé de porter les ornements sacerdotaux et la pierre d'autel, ce qui était assez gênant[1]. — Eyweiler était une dépendance de la paroisse de Wolfskirchen et Büst[2], presque entièrement peuplé de luthériens, était du diocèse de Strasbourg, archiprêtré du Haut-Hagenau. Tous les revenus et tous les biens ecclésiastiques des paroisses du comté de Saarwerden étaient régis par un receveur général qui, en 1687, résidait à Bouquenom. On a vu que l'intendant français critiquait sa gestion et qu'il était souvent dénoncé par les jésuites. Dürstel et Drulingen avaient à cette époque des églises ruinées. Le curé de Sieweiler desservait cette dernière localité. Les catholiques, peu nombreux, allaient aussi à Weyer.

Avant de terminer cette petite notice, disons encore une fois que l'édit de 1685 ne fut pas exécuté aussi cruellement dans le Saarland que dans le reste de la France. Les ministres du culte furent chassés, les temples fermés; mais les habitants furent généralement respectés. En vain avaient-ils argués qu'ils professaient les principes de la Confession d'Augsbourg et que l'édit ne visait que les calvinistes. L'intendant de la Goupillière ne tint pas compte de leurs doléances. La plupart firent semblant de se faire catholiques, mais, comme le démontrent les procès-verbaux de visite religieuse, ils ne pratiquèrent pas les nouveaux dogmes adoptés et douze

[1] En 1415, il y avait des curés à Zollingen et à Büst (V. L. Benoit. *Les corporations de Fénétrange.* Nancy, 1864, p. 16).

[2] Harskirchen est du canton de Saar-Union; les autres localités de Drulingen.

Digitized by Google

ans après, par le traité de Ryswick, ils retournaient avec sécurité à leur ancienne foi, et beaucoup d'entre eux, à leur tour, se faisaient persécuteurs.

De nos jours, Diemeringen est le siège d'un consistoire de la Confession d'Augsbourg, inspection de la Petite-Pierre. On y comptait, en 1884, 886 habitants, dont 6 catholiques, 749 protestants et 131 juifs. Le pasteur dessert aussi Ratzweiler qui a 436 habitants, tous de la Confession d'Augsbourg.

Dehlingen avec un pasteur a 609 âmes, il y a 38 catholiques, 3 anabaptistes et 20 juifs.

Telles sont les notes que j'ai pu recueillir sur l'histoire religieuse de la seigneurie de Diemeringen. Comme on l'a vu, la foi religieuse y est restée intacte depuis la Réforme. Ce qui est assez rare dans la contrée qui fut depuis si souvent ravagée par le fléau de la guerre. Au point de vue archéologique, la seigneurie de Diemeringen n'offre aucun intérêt. Mais les amateurs de plus en plus nombreux des antiquités préromaines, y trouveront une ample collection de silex et de pierres taillées, formant encore de nos jours, les dieux lares de la famille — suprême appui — contre les maladies des bestiaux et le feu du ciel. Dans aucun canton, le culte de la pierre n'est aussi vivace, c'est le seul qui ait survécu à toutes les commotions religieuses. C'est une observation qui mérite d'être faite.

ARTH. BENOIT.

Digitized by Google

MARC-ANTOINE BERDOLET

Second Évêque constitutionnel du Haut-Rhin

Nous avons trouvé sur le quai du Pont-des-Arts, à Paris, un in-folio manuscrit de 418 pages, dans lesquelles nous n'avons pas été peu surpris de rencontrer la signature d'un ecclésiastique alsacien, ayant joué un rôle pendant la Révolution. Cette découverte nous permet d'ajouter quelques informations biographiques à ce que l'on sait déjà sur le personnage dont le nom est en tête de ces lignes.

Marc-Antoine Berdolet naquit à Rougemont-le-Château[1], le 13 septembre 1740. En 1789, il était curé, doyen rural de Phaffans, la plus importante des paroisses voisines de Belfort. Cette paroisse embrassait les communes modernes de Phaffans, Bessoncourt, La Collonge, Menoncourt, Eguenigue, Roppe,

[1] Depuis l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, on donne à Rougemont, de l'ancien canton de Masevaux, le nom de *Rougemont-le-Château*, pour le distinguer des autres Rougemonts français. Rougemont-le-Château, demeuré français, est à l'extrême frontière.

M. Winterer, curé de Mulhouse, fait naître Berdolet à Delle. De même Baquol-Ristelhuber, de même encore G. Stoffel. Les Berdolet sont en effet une des anciennes familles de Delle. Plusieurs de ses membres se fixèrent en d'autres localités. Belfort, Giromagny et même Colmar furent de ce nombre. Le père de Marc-Antoine était maître d'école à Rougemont (canton de Masevaux) en 1740. C'est dans ce village que naquit le doyen rural de Phaffans. — Le 14 nivôse an II (23 décembre 1794) Marc-Antoine baptisa, dans l'église de Phaffans, l'enfant de son neveu Antoine-Nicolas Berdolet, commis au directoire du district de Belfort. La mère de l'enfant (Martin-Pierre) était Marie-Catherine Berger.

Digitized by Google

Vetrigne et Denney. La collation appartenait à l'abbaye de Lucelle, au sud de Ferrette et aux confins de la Suisse[1]. A l'ancienne dénomination gallo-romaine *Pefferauga*, les Bernardins de Lucelle substituèrent la dénomination latine *Parochia*, dont l'idiome roman a fait sortir le nom de *La Baroche*, encore usité de nos jours, de même que les habitants de cette circonscription sont aussi encore désignés sous le nom de *Barochiens*.

Le doyen rural de Phaffans fut un des premiers ecclésiastiques qui, « rendant à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu », se soumit à la loi constitutionnelle concernant le clergé. Sa soumission était conforme au précepte, aux inspirations de sa conscience et étrangère aux entraînements dont, dans le Bas-Rhin notamment, plusieurs de ses confrères devinrent les abominables apôtres. Sans doute, Berdolet avait une ambition ; mais elle était noble et légitime, celle de rester à la tête du troupeau où il était connu et où sa vie passée lui avait conquis l'amour et l'estime de tous. Son attitude devint le guide de beaucoup de prêtres du voisinage, parmi lesquels nous n'en distinguerons que deux: Dechaux, qui devait lui succéder dans la cure de Phaffans, et un plus jeune, Montpoint, qui devait devenir son vicaire, puis son secrétaire dans les moments périlleux.

Comme le clergé en général, Berdolet voyait avec douleur la société civile revendiquer et s'emparer de droits et prérogatives dont la vieille société religieuse était seule investie. Lorsque la loi du 20 septembre 1792 eut laïcisé l'état civil dont le clergé était peu à peu devenu le tabellion légal, il résista, à sa manière, à cet empiétement sur un terrain qu'il était habitué à considérer comme le domaine de l'Église. Pour justifier, vis-à-vis de lui-même et probablement aussi

[1] En 1764, les revenus de la cure s'élevaient à 1461 livres, 3 sous, 4 deniers. Voy. *Revue d'Alsace*, année 1864, p. 133.

Digitized by

vis-à-vis du pouvoir civil, en cas de besoin, la discrète résistance qu'il nourrissait moralement, il consigna le raisonnement suivant dans l'in-folio que nous avons sous les yeux. Après avoir rappelé très sommairement le dispositif de la loi, il continue ainsi : « Il ne paraît pas s'ensuivre que cette loi, destinée à établir l'uniformité dans la manière de constater l'état civil de tous les citoyens, fut faite aussi pour ôter aux citoyens la liberté de se faire inscrire dans des registres particuliers, et pour interdire aux pasteurs ou chefs des différents cultes la satisfaction de tenir ces registres particuliers ou de simples catalogues de ceux qui, par exemple, auront reçu les sacrements de baptême et de mariage, comme ils ont toujours tenu, sans conséquence, des registres particuliers des premières communions et de la confirmation. Parce qu'aucune de ces inscriptions n'a plus la forme ni l'authenticité propres à constater l'état civil des citoyens, et que la liberté des citoyens, loin d'être enchaînée par cette inscription qui ne les gêne aucunément, puisqu'elle pourrait même se faire sans qu'ils s'en aperçussent, c'est que leur liberté est en ce point parfaitement dégagée de toute coaction, puisqu'ils ne sont inscrits que parce qu'ils le désirent et qu'ils le demandent eux-mêmes et que cette formule ne nuit à personne, etc. etc. »

Cette façon de tourner la loi, aussi embarrassée qu'illogique, permit donc à Berdolet d'ouvrir le registre auquel sont empruntées les lignes qui précèdent et d'établir un état-civil occulte à côté de l'état civil institué par la loi. Il ne se décida toutefois à le faire qu'à la fin du semestre qui suivit le dépôt des anciens registres paroissiaux au secrétariat de la mairie. Il y avait ainsi un intérim de six à sept mois que le doyen rural n'eut aucune peine à combler en s'aidant de ses notes particulières et des informations qu'il recueillit, sans difficultés, aux sièges mêmes des nouveaux officiers de l'état civil de sa paroisse : ces actes, sommaires, revêtus de la seule signature

Digitized by Google

de « Berdolet », ouvrent dans le registre la première série des inscriptions, lesquelles seront désormais continuées comme autrefois, c'est-à-dire revêtues de la signature de toutes les parties intéressées et ensuite de celle du curé ou de celle de son vicaire. On y rencontre cependant quelques actes où les signatures des intéressés sont absentes, et où celle du curé ou du vicaire s'y trouve seule, par la raison vraisemblable que la cure n'avait pas assez de confiance dans la discrétion des familles que ces inscriptions concernaient.

Si prudent que fût Berdolet, il ne devait pas échapper à l'une des rigueurs personnelles que le clergé réfractaire et ses adhérents provoquèrent dans toute l'Alsace. Il fut, comme tous les prêtres du pays, interné dans la citadelle de Besançon à l'occasion d'un commencement d'insurrection à Hirsingue (district d'Altkirch), le dimanche 20 juillet 1794, et dont la maison curiale fut incriminée d'avoir été le foyer. La répression suivit de près l'événement, car un arrêté pris le 4 thermidor an II, c'est-à dire le mardi 22 juillet, par les représentants du peuple, Hentz et Goujon, en mission près les armées du Rhin, ordonna l'arrestation immédiate de tous les prêtres de l'Alsace, chargea le général de division Dièche, de l'exécution en même temps qu'il ordonna la démolition de la maison curiale de Hirsingue, la destruction du clocher de l'église et la suppression du nom de la commune. Ces mesures rigoureuses furent, toutes, exécutées sans retard et Berdolet partagea le sort de ses confrères. L'internement fut de courte durée, car le 11 août suivant, sur l'avis des administrations du district et des délégués de la société populaire de Belfort, le représentant du peuple, Foussedoire, délégué dans le département du Haut-Rhin, prit un nouvel arrêté qui ordonna la mise en liberté de la plupart des captifs. Berdolet revint à Phaffans après trois semaines d'absence et d'humiliations dont il garda un amer souvenir. Nous en trouvons la trace dans son registre où, à son retour, il fait transcrire par

son vicaire, Monpoint, les arrêtés des représentants du peuple près l'armée du Rhin concernant : l'enlèvement de l'argenterie des églises, signé Milhaud et Guyardin ; les instructions de Hérault de Séchelles aux commissaires civils, relatives à la direction du mouvement révolutionnaire et déclarant que « le gouvernement de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix » ; l'arrêté du même en date du quartidi, 3e décade de Brumaire an II (14 novembre 1793), ayant pour but d'assurer révolutionnairement la sûreté générale dans les départements du Rhin et, enfin, l'arrêté *in extenso* de Hentz et Goujon, avec tous ses considérants enflammés, pour l'arrestation des prêtres à l'occasion de l'échauffourée de Hirsingue du 20 juillet 1794 ; l'arrêté des mêmes représentants instituant la fameuse commission révolutionnaire ambulante[1], dans laquelle les défroqués allemands, Schneider et autres, se signalèrent dans le Bas-Rhin et enfin une note réfutant les motifs pour lesquels l'arrestation en masse des prêtres avait eu lieu « dans

[1] La commission fut composée de trois membres chargés de rechercher en Alsace et départements voisins les conspirateurs, les contre-révolutionnaires, les gens suspects et dangereux, les dépréciateurs des assignats. L'arrêté, daté de Landau, 9 juillet 1794, investit des pouvoirs révolutionnaires : 1° de Chasseloup-Laubat, adjudant général à l'armée de la Moselle ; 2° Mayran, officier municipal à Belfort ; 3° James, attaché au service des transports et convois militaires. C'est de l'initiative de ces trois commissaires que sortirent les commissions ambulantes, parmi lesquelles celles du Bas-Rhin se distingua. De Mayran, l'officier municipal de Belfort, nous ne trouvons qu'un fait à mentionner : « Il fit arrêter un jeune médecin de Colmar qui eut l'affreuse idée, dit Étienne Barth, de se faire confectionner une culotte avec la peau d'un supplicié. » Cet individu avait marché au lieu de son exécution la figure rayonnante, comme s'il se fût rendu à l'église pour épouser sa bien-aimée. . . la guillotine, ce qui lui fit donner le nom de *Hochziter* = Fiancé, par la foule qui le suivait. Sa peau servit en effet de caleçon au jeune médecin que le révolutionnaire Meyran fit arrêter. Mais cette mesure fut sans conséquences fâcheuses pour le médecin, qui devint une notabilité du chef-lieu et mourut maire de la ville de Colmar sous la monarchie de Juillet.

Digitized by Google

l'espace des 24 heures» qui avaient suivi la signature de l'arrêté. Les geôliers de la citadelle y sont peints sous des couleurs peu favorables; mais ils s'adoucissent au moment où la société bisontine prodigue des consolations de toute sorte aux internés et se présente en foule à la citadelle pour assister aux concerts organisés par les artistes de la cohorte pour dissiper les angoisses de la plupart, faire oublier un moment les tristesses de la situation, faire bonne mine à mauvaise fortune et abréger, par le chant et la musique, la longueur des jours de captivité. On était en pleine Terreur et, comme les Girondins, on se cuirassait contre les menaces du moment et leurs conséquences éventuelles.

Revenu dans sa paroisse, Berdolet reprit, le 4 germinal an III (24 mars 1795), la continuation de l'état civil occulte de ses paroissiens. La période suraiguë était passée, car le décret du 11 prairial an III (30 juin 1795) rendit les églises à l'usage des citoyens. Celle de Phaffans avait été admodiée pour un an par le directoire du district de Belfort à Jacques Payer, le jeune, de Roppe, qui ne s'en était rendu adjudicataire que pour l'ouvrir de nouveau aux exercices du culte. Berdolet avait ainsi traversé assez heureusement les moments les plus périlleux de la Révolution et il faut admettre que sa conduite, son attitude et ses actes lui avaient conquis, dans le département du Haut-Rhin, une place distinguée parmi le clergé constitutionnel du pays. On va le voir à l'œuvre dans l'accomplissement d'un nouveau devoir qui lui fut imposé.

Arbogast Martin, sous-principal du collège de Colmar, né à Türckheim le 22 avril 1731, élu premier évêque constitutionnel du Haut-Rhin et membre de la Convention, était décédé le 11 avril 1794. Après le dépouillement des églises de tout leur mobilier du culte, après les ravages dont beaucoup de ces édifices avaient subi les fureurs révolutionnaires, après l'abolition des anciens exercices religieux et leur remplacement par le culte de la Raison, après la dispersion des ré-

fractaires et la main-mise sur les biens et les revenus des églises, l'autorité civile du Haut-Rhin ne devait plus songer à pourvoir au remplacement de l'évêque Martin, décédé. Sur ce terrain il ne restait debout que les conformistes et les non-conformistes aux ardeurs militantes et agressives à outrance. Cette situation extraordinaire n'eut aucune influence sur la fermeté des principes et la conscience du curé de Phaffans. Plus que jamais, il usa de son autorité morale pour maintenir les chancelants et les indécis dans la voie où il était engagé. Il repousse avec une noble fierté toute proposition de transaction entre conformistes et non conformistes. Cela ne pouvait se faire « qu'aux dépens de l'honneur comme de la conscience et de la fidélité que, comme citoyen, le prêtre doit à sa patrie ». Il est gallican dans toute l'acception du mot et, tout en restant, comme précédemment, soumis à la papauté, il ne se laissera pas glisser sur la pente de l'ultramontanisme absolu.

Attentif à ce qui se passe à l'intérieur comme à l'extérieur, Berdolet ne cesse d'intervenir auprès du clergé par l'exemple et les conseils. Il est l'apôtre respecté, luttant au milieu de la confusion générale pour sauver du naufrage la reconstitution de l'église gallicane. Il est de l'assemblée des prêtres réunis le 22 septembre 1795 à Soultz en vue de constituer un Presbytère chargé d'administrer le diocèse du Haut-Rhin, privé de chef depuis le décès d'Arbogast Martin. Il est à la réunion du 10 décembre de la même année, à Aspach-le-Bas, et présidée par l'évêque des Vosges, à l'effet d'installer ledit presbytère, qui administrera le diocèse constitutionnel et prendra les dispositions nécessaires pour arriver à l'élection d'un nouvel évêque. Il est délégué à Paris, avec l'archidiacre Bürglin, auprès du concile national, qui se tint à Notre-Dame durant trois mois, depuis le 5e dimanche après Pâques 1796, et dont, à son retour, il devait, avec son codélégué Bürglin, proposer au Presbytère l'adoption des décrets. Enfin, l'élection

Digitized by Google

du Haut-Rhin, provoquée par le Presbytère, en dehors de toute autorité civile, est consommée le 27 avril 1796 et le doyen rural de Phaffans est élu évêque du diocèse de Colmar à la presque unanimité des conformistes et de leurs adhérents[1]. Le 15 août suivant, son intronisation eut lieu dans l'église des Dominicains de Colmar[2] avec l'assistance de François-Antoine Brendel, évêque de Strasbourg, Jean-Antoine Maudru, évêque de Saint-Dié, Jean-Baptiste Flavigny, évêque de Vesoul, et avec le concours de nombreux prêtres et de fidèles.

Pendant toutes ces négociations, Berdolet ne cessa point de baptiser, de marier, d'enterrer les ouailles de sa paroisse, aidé de son fidèle vicaire Monpoint, qui deviendra secrétaire de l'évêché, et du second vicaire Dechau, qui sera tantôt son successeur. Mais, à partir de son élection, Berdolet apparaît moins souvent qu'auparavant dans notre registre. Le 29 septembre 1796, il bénit le mariage d'Ursane Roi, fils de Jean-Pierre Roi et de feue Marie-Anne Monnier, de Vetrigne, âgé de 28 ans, avec Marie-Catherine Monnier, âgée de 21 ans, fille de Nicolas Monnier et de Françoise Vinez de Roppe. Pour la première fois, le curé de Phaffans signe comme suit :

† *Marc Ant.* BERDOLET *évêque*

[1] Tous les catholiques âgés de 20 ans au moins étaient conviés à déposer leurs votes. Les prêtres réfractaires et leurs adhérents prirent une part très active à l'élection, non pour se donner un chef, mais pour empêcher les conformistes de s'en donner un. Sur 9022 suffrages exprimés, le candidat du Presbytère ne réunit que 4176 voix, de sorte que les conformistes furent battus par 4856 réfractaires ou votants négatifs. Au second tour de scrutin, les réfractaires trouvèrent un concurrent au candidat du presbytère, dans la personne de Graff, curé de Colmar; 12,826 suffrages furent exprimés à ce second tour et Berdolet en recueillit 6997, tandis que son concurrent n'en obtint que 5752. (Voy. *Winterer. La persécution en Alsace pendant la grande Révolution de* 1789 *à* 1801. *Rixheim*, 1876.)

[2] Aujourd'hui, Halle aux blés.

Digitized by Google

et munit sa signature des armes épiscopales que nous reproduisons, avec la devise *credite evangelio.*

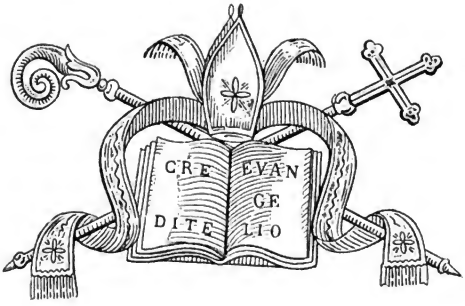

A cette date (29 septembre 1796) le nouvel évêque s'était déjà préoccupé de la convenance de prendre son siège au chef-lieu du département. Renseigné sur l'état des esprits à Colmar et les dispositions peu favorables de citoyens exerçant une certaine influence, il jugea prudent de ne pas trop rapprocher de l'autorité civile et de son concurrent Graff, la nouvelle autorité épiscopale. D'un contact journalier auraient pu naître des difficultés imprévues auxquelles il était prudent de ne point s'exposer. Phaffans resta donc provisoirement le siège de l'évêché et son église la *cathédrale du Haut-Rhin,* si tant est que, canoniquement, l'église où l'évêque pontifie lui confère ce titre. Pour les conformistes, cela pouvait être admis; pour les non-conformistes l'*Assomption* de Phaffans n'était qu'une cathédrale de contrebande. Au cas particulier, la conséquence eût été la même si le siège eût été établi sous la protection du manteau légendaire de *Saint-*

Digitized by Google

Martin de Colmar. Quoiqu'il en soit, la chaire = *cathedra* du nouvel évêque se trouvait de fait dans la basilique de l'ancien *Pefferauga*, paroisse et sépulture des anciens seigneurs de Roppe et autres lieux. Par son antiquité, par ses chapellenies nombreuses et ses monuments funèbres, l'Assomption de Phaffans supportait la comparaison avec l'ancienne église chapitrale de Colmar. Dans l'une comme dans l'autre la mitre épiscopale se trouvait assez convenablement patronnée. Mais Berdolet avait la religion de la reconnaissance et de l'utilité temporelle; il se souvenait de la réunion à Soultz, d'où était sortie la constitution du Presbytère qui avait fait de lui l'évêque du Haut-Rhin; Soultz était d'ailleurs à moitié chemin des deux extrémités, sud et nord, du département. C'est sur cette ville que, dès le premier jour de son épiscopat, il avait fixé son choix pour le siège de Sa Grandeur et de l'administration du diocèse.

Une lettre pastorale pour la convocation du premier synode diocésain du Haut-Rhin, se termine ainsi : Donné en notre résidence *temporaire* de Phaffans, l'an du Seigneur Jésus-Christ 1798, le 25 de mars, 6 germinal an VI de la République. Peut-on conclure des expressions *résidence temporaire* qu'à cette date il avait déjà établi à Soultz le siège de l'évêché? Nous ne le pensons pas. Il voulait simplement dire aux prêtres convoqués que Phaffans était encore sa résidence temporaire, mais non définitive; il signe encore fréquemment aux actes du registre, où sa dernière apparition est du 28 août de la même année. A partir de là jusqu'au 26 novembre 1805, qui clôt le registre, il n'y a plus trace de l'évêque.

Entièrement absorbé par le souci d'une réorganisation ecclésiastique destinée à remplacer celle qui avait sombré sous les coups de la Révolution, son temps était pris par le soin des affaires courantes et par le devoir de coordonner les matières dont le premier synode diocésain aurait à s'occuper. Le presbytère avait ébauché la réorganisation et c'est

Digitized by Google

de cette ébauche, il est vrai, qu'était sortie l'élection du nouvel évêque, mais ce n'était qu'une ébauche; il s'agissait de lui donner le dernier coup de main du maître, de la mettre au point canonique. — D'un autre côté, il y avait les questions du dogme gallican et de liturgie à épurer et à coordonner, car on ne pouvait ouvrir le synode, si l'on voulait qu'il ne dégénérât en discussions animées et dangereuses, qu'en lui soumettant des solutions mûries, conformes aux canons du concile national et ne laissant aucune prise à la controverse; il fallait préalablement recenser, comme le fait un général après la bataille, les débris du clergé susceptibles de rentrer dans le rang et, ce qui était délicat encore, composer les cadres de la nouvelle armée gallicane destinée à faire face à l'armée ultramontaine, surexcitée au suprême degré par les rigueurs civiles dont elle avait été l'objet, soutenue par les émigrés et les anciennes familles influentes du pays. Berdolet ne devait pas être sur un lit de roses, mais il était homme à conduire à bien l'entreprise, à porter, avec une robuste constance, le fardeau dont il était chargé. Conformément à la lettre pastorale, le synode fut ouvert le 27 floréal an VI (le mercredi, 16 mai 1798), veille de l'Ascension[1]. L'assemblée préparatoire eut lieu le même jour et l'on y régla l'ordre dans lequel les nombreuses questions à résoudre se succéderaient dans les séances suivantes ainsi que la forme dont elles seraient présentées, discutées, amendées, s'il y avait lieu, et enfin résolues par le *placet* ou le *non placet* usité dans les conciles. L'évêque était naturellement le président du synode, qui avait ses congrégations intermédiaires chargées de vérifier les pouvoirs, de contrôler les textes, d'examiner les propositions prévues ou non prévues, de les appuyer ou repousser dans les séances solennelles. Il avait son promoteur

[1] Voy. *Documents pour servir à l'histoire religieuse en Alsace pendant la Révolution.* — Mulhouse, imprimerie J. P. Risler, 1859.

Digitized by Google

et ses secrétaires. Cinq séances solennelles épuisèrent le programme dont les solutions constituèrent désormais le code canonique du diocèse, d'ailleurs en parfaite concordance avec le code décrété par le concile national de Paris pour l'Église gallicane du territoire français. Dans la dernière séance du 4 prairial an VI (23 mai 1798) Berdolet informe les membres du synode qu'une députation des habitants de Soultz était venue, dans la matinée, le prier de fixer sa résidence épiscopale dans leur ville; que d'après les renseignements reçus de Colmar, il n'entrevoyait aucune possibilité de le faire de longtemps au chef-lieu du département; que la ville de Soultz étant un point central, il demandait l'avis du synode s'il convenait de déférer à la prière qui venait de le toucher. Tous les membres y ont applaudi; de sorte que, à dater de ce jour, l'église de Phaffans passa son titre de *cathédrale du Haut-Rhin* à l'église de Soultz.

Un second synode eut lieu dans la résidence officielle, le 29 mai 1800, et apporta à l'organisation précédente les modifications que le temps et l'expérience avaient rendues nécessaires. Ce fut la dernière assemblée des gallicans du Haut-Rhin; le Concordat effaça ce qui avait été fait dans les temps difficiles, et rétablit, avec quelques garanties, l'ancien état des choses qui subsiste aujourd'hui, avec une mutilation territoriale qui fait de la vieille paroisse de Berdolet un point de l'extrême frontière de la France.

Berdolet fut un des prélats constitutionnels que l'Empire et la papauté admirent dans les dignités nouvelles. Il fut consacré évêque d'Aix-la-Chapelle où il mourut le 13 août 1809.

Il y aurait toute une épopée tragique à joindre à cette note biographique, si l'on devait dire le sort réservé par les ultramontains triomphants, aux confrères gallicans de l'ancien doyen rural de Phaffans. Ce sera, peut-être, l'objet spécial d'une notice ultérieure.

J. Liblin.

Digitized by Google

MATÉRIAUX

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA GUERRE DE TRENTE ANS

tirés des archives de Colmar

(*Suite*[1])

$\frac{12}{22}$ mai — $\frac{5}{15}$ juin 1646.

Consentement de l'Empire à la cession de Brisach et des revenus de la Décapole; la France réclame l'Alsace entière, sauf Strasbourg; impressions de Colmar, qui cherche à y mettre obstacle; entretien de son député avec d'Avaux; sentiments d'Oxenstirn sur la cession; tentative de Schneider pour obtenir une exception en faveur de Colmar; audience chez Longueville; incertitudes sur les véritables intentions de la France.

Si bien préparée qu'elle aurait dû l'être, la ville ne s'attendait ni à ce que le roi de France pût rien prétendre sur l'Alsace, en dehors des possessions autrichiennes, ni à ce que l'Empire, hors d'état de continuer la guerre contre les deux couronnes et tenu en échec à l'intérieur par les états protestants, fût réduit à signer lui-même son démembrement. Après les premières rumeurs que Jean-Balthasar Schneider avait recueillies, une lettre de Munster, datée du 22 mai, sans

[1] Voy. page 99 et suivantes de la livraison janvier — février — mars 1888.

Digitized by Google

doute nouveau style, l'avait mise au courant de la nouvelle phase où les négociations étaient engagées.

Pour vider la question de la satisfaction réclamée par la France, le comte de Trautmansdorf avait remis, sur les instances des médiateurs, le voyage qu'il avait arrêté de faire à Osnabrück, et il avait fini par consentir à la cession de Brisach, en sus des possessions autrichiennes de la rive gauche, sous les conditions suivantes :

1° La France ferait la paix, à de justes conditions, avec l'Espagne en même temps qu'avec l'Empire.

2° Elle s'emploierait pour disposer la Suède à se relâcher de ses premières prétentions sur Osnabrück, sur Minden, sur Meppen, sur Vechtl et Caleppenbourg.

3° Elle paierait aux jeunes archiducs douze millions de francs à titre de dédommagement, et elle ferait immédiatement venir les plénipotentiaires suédois à Munster, pour leur faire accepter ces conditions.

Plus tard, dans une lettre du $\frac{19}{29}$ mai, Schneider fixe à cinq millions seulement la somme que la France aurait eu à payer pour la cession de Brisach, et les choses ainsi réglées, il croyait que les deux puissances finiraient par s'entendre.

Peu après, il apprit qu'à leurs premières propositions, les Impériaux avaient ajouté l'offre des revenus que l'Empire tirait des villes de la Décapole, et il jugea que cette concession pourrait avoir de graves conséquences, surtout pour les moins importantes d'entre elles. (Lettre du $\frac{22 \text{ mai}}{1^{er} \text{ juin}}$ 1646.)

Ces conditions ne satisfirent même point les Français, et, le 26 mai, Schneider annonça à son beau-frère Mogg, avec une consternation facile à comprendre, qu'ils élevaient de nouvelles prétentions sur les villes impériales et sur tous les états de la rive gauche du Rhin, en un mot, sur l'Alsace entière, dont ils réclamaient la possession avec tous les droits de supériorité. Une autre lettre du même jour, à ses commettants, confirma ces nouvelles en les précisant. Cependant

Digitized by Google

Schneider ne fut complètement fixé sur les exigences de la France que par la réponse des Français à la proposition des Impériaux. Les médiateurs en avaient donné communication, le 29 mai (n. st.), et notre député en envoya le texte à Colmar, dix jours après. Telle qu'elle était formulée, c'était bien la ville et forteresse de Brisach, la haute et la basse Alsace, avec le Sundgau, dont ils demandaient la cession «pour demeurer au roi et à ses successeurs à la couronne de France à perpétuité». A l'avenir ces possessions devaient lui appartenir en toute propriété et souveraineté, francs et quittes de toute sorte de sujétion et dépendance, quelles qu'elles puissent être, sans aucune réserve ni exception, hormis pour ce qui appartenait aux évêques et villes de Strasbourg et de Bâle.

Une cession faite dans de telles proportions, c'eût été les états et les villes d'Empire distraits de la patrie commune, soumis à une domination étrangère et déchus de leur liberté civile et religieuse. Elle dépassait tout ce qu'on avait le plus redouté jusque-là : cependant, à Colmar, les hommes qui étaient à la tête du gouvernement de la cité, n'étaient pas disposés à s'abandonner lâchement au sort dont on les menaçait, et, dès la réception des lettres du 26 mai, ils écrivirent simultanément, le 3 juin, aux plénipotentiaires suédois, au représentant de la landgrave de Hesse-Cassel et directement à la landgrave. Au nom des sacrifices innombrables que Colmar avait faits en faveur de la cause commune, ils supplièrent les uns et les autres de ne pas permettre qu'ils fussent privés des fruits de la paix. Ils rappelèrent que, par sa capitulation, l'empereur était tenu de ne pas laisser démembrer l'Allemagne; que, par un traité confirmé, il y avait deux ans à peine, la France avait garanti la ville contre toute atteinte à son immédiateté et assuré sa réintégration dans l'état où elle se trouvait en 1618; que, par une lettre plus récente, le roi régnant lui avait protesté que l'unique récompense qu'il

Digitized by Google

recherchait pour ses efforts, c'était le rétablissement des libertés germaniques.

En même temps on écrivit à Jean-Balthasar Schneider, qui était en ce moment à Munster, pour lui enjoindre de se rendre immédiatement à Osnabrück et de faire aux plénipotentiaires suédois les représentations de la ville; de s'entendre également avec les députés de Strasbourg, non moins que Colmar intéressé dans la question; de s'aboucher avec les délégués des états protestants, notamment avec celui de Hesse-Darmstadt : en un mot de faire tout ce qui dépendrait de lui pour que les Impériaux fissent bonne contenance devant les prétentions exorbitantes de la France, attendu que, quelles que fussent les garanties qu'on prendrait pour maintenir leurs droits acquis aux états de l'Alsace, il n'était pas douteux que si l'ambition du gouvernement français obtenait satisfaction, ses usurpations n'auraient d'autre terme que la réduction de la ville sous le joug le plus pesant. (*Prot. missiv.*)

Après la réception de la réponse des plénipotentiaires français, Colmar s'oublia au point de parler de ses angoisses dans le post-scriptum d'une lettre du 8 juin (*Prot. missiv. 1646-49*) au gouverneur de Brisach, le général-major d'Erlach, cet officier de fortune qui, après la mort de Bernard de Saxe-Weimar, avait mis son armée au service de la France. En lui communiquant les documents qu'on avait reçus, on lui fit remarquer qu'à l'exception des villes et des terres épiscopales de Strasbourg et de Bâle, l'annexion n'épargnerait personne, ni les possessions würtembergeoises, ni Hanau-Lichtenberg, ni la noblesse immédiate, ni même Mulhouse. « Voilà donc, s'écrie la ville, à quoi aboutissent ces promesses de restitution qu'on nous a prodiguées, à rien moins qu'à nous distraire de l'Empire, à nous dépouiller des libertés qu'il nous procurait, à nous réduire à la condition de sujets d'une autre puissance, en dépit des assurances contraires des ministres, des traités qui nous garantissaient le maintien de notre immédiateté et

Digitized by Google

des protestations de désintéressement que le roi nous a prodiguées naguère. »

Pendant que Colmar exprimait ainsi ses craintes et cherchait partout aide et assistance, son député appliquait toutes les ressources de son esprit à la défense de la cause qui lui était confiée. Malgré la suspicion légitime où il tenait la maison d'Autriche et l'Empire, pour tout ce qui tenait à la liberté religieuse, il encourageait leurs représentants à la fermeté, en leur laissant entrevoir que si l'on maintenait leurs droits aux villes impériales et si l'on consentait à la dissolution du grand bailliage, Colmar, Sélestadt et les autres viendraient en aide à l'Autriche pour récupérer l'Alsace; que le Saint-Empire n'aurait de repos qu'en conservant ces villes; qu'autrement il serait constamment exposé à des incursions pour lesquelles elles serviraient à la France de places d'armes et de ravitaillement. Ce raisonnement lui paraissait sans réplique, et il en était si convaincu qu'en cas de besoin, il était résolu à le proposer aux trois collèges des états, pour en obtenir une déclaration conforme, dût-il même par là, en cas d'insuccès, se compromettre au regard de la France au point de ne plus pouvoir rester dans son pays natal. (Lettre du $\frac{22 \text{ mai}}{1^{er} \text{ juin}}$ 1646.)

Les craintes qu'il exprimait là, ne l'empêchèrent point, quand la France eut démasqué ses vues, d'aller droit chez le comte d'Avaux pour savoir au juste à quoi s'en tenir. Il lui en parla comme d'un faux bruit inventé par les ennemis de la France, pour lui nuire dans l'esprit public. D'Avaux ne lui dissimula rien; mais il le rassura sur les intentions de son gouvernement relatives aux villes impériales. A l'en croire, le roi ne songeait nullement à les posséder au même titre que les pays autrichiens : elles resteraient des états libres, comme il y en avait plusieurs en France, et le plénipotentiaire cita l'exemple du Languedoc qui, cette année même, venait de refuser des subsides à la couronne. Mais la

Digitized by Google

perspective, pour l'Alsace, de devenir un pays d'état sous la domination française, n'avait rien qui tentât Schneider, et il y opposa les vœux de ses commettants. Rien dans ses instructions ne l'autorisait à suivre les négociations sur ce terrain. D'ailleurs l'ambassadeur n'ignorait pas que Colmar était compris dans les traités de Heilbronn et de Francfort et placé sous la protection du roi, et il savait aussi les services dont la cause commune était redevable envers la ville, et les promesses que le roi défunt et, depuis sa mort, la régence lui avaient prodiguées, notamment lors de la députation envoyée à la cour, et les assurances tant verbales qu'écrites qu'avait données naguère Stella de Morimont : devant des engagements si formels, le roi ne voudra pas manquer à sa parole.

D'Avaux répondit sans hésiter que, pour sa part, Colmar lui semblait n'avoir rien à redouter; que la France n'oublierait jamais les services rendus, et que M. de Longueville en avait déjà témoigné. Schneider l'en remercia; mais il remontra en même temps la portée d'une mesure aussi grave, à laquelle les états ne pourraient ni ne voudraient jamais souscrire; que ce serait un feu toujours couvant sous la cendre et que la France se mettrait en danger de reperdre l'Alsace dans une autre occasion; que les villes impériales ne pouvaient pas porter ombrage à la France, attendu que si la guerre éclatait entre elle et l'Autriche, par leur situation même la France en tirerait avantage plutôt que l'Autriche, en raison des rapports de bon voisinage qu'elle entretient avec elles. Contre un raisonnement aussi pressant, d'Avaux jugea inutile d'argumenter plus longuement, et il se contenta d'insinuer qu'en réclamant l'Alsace, la France avait un autre objet en vue sur lequel il ne pouvait s'expliquer.

Pour avoir le secret de ces réticences, Schneider pria le député de Francfort, Stenglin, de questionner le duc de Longueville. Son Altesse commença par faire de grandes protestations touchant Colmar; elle ajouta que si l'Autriche

Digitized by Google

renonçait à Rheinfelden et à Laufenbourg, aussi bien qu'à Brisach, la France ne prétendrait rien des villes impériales ; mais que l'Autriche ayant précédemment offert de tout abandonner en Alsace, pourvu qu'elle gardât Brisach, on ne pouvait pas ne pas retenir cette ouverture.

Schneider pensait que, sur une question pareille, la Suède et les états auraient aussi leur mot à dire. Le Dr Burkard venait d'arriver d'Osnabrück, et il rapporta qu'en apprenant les prétentions de la France sur les villes impériales, le comte Oxenstirn s'en était fort ému. Il avait aussitôt fait appeler M. de Labarde, pour lui demander ce qui en était. Mais le résident n'avait su que répondre. Pour Schneider, qui ne pouvait tirer ces assertions contradictoires au clair, il poussait l'illusion jusqu'à croire qu'au fond la France n'en voulait qu'aux revenus du grand bailliage, et il croyait de bonne foi le Dr Volmar, qui soutenait que les Français n'avaient jamais demandé à posséder l'Alsace avec les droits de supériorité sur les villes impériales et même sur les autres états, pour en jouir au même titre que l'empereur; mais que, quoi qu'il arrivât, la diète en serait saisie. (*Lettre du 26 mai à Mogg.*)

Plus tard, dans un autre entretien que Schneider eut avec Goll, le 28 mai (v. st.), celui-ci lui affirma de son côté que les plénipotentiaires impériaux avaient déjà protesté de leur résolution de ne pas accéder à la demande des Français, et qu'alors ceux-ci s'étaient contentés d'insister pour que l'empereur ne se déclarât point contre la cession et laissât saisir les états de la question. (*Lettre du 29 mai.*)

Mais la réponse des plénipotentiaires français était là; elle était catégorique et le sens ne comportait aucune interprétation dont on pût s'armer contre eux. Ainsi que le fit remarquer Schneider, en l'envoyant à ses commettants : *Unius exclusio est alterius inclusio.* Si l'on exceptait les deux évêchés et Bâle et Strasbourg, c'est que, dans la pensée de la diplomatie

Digitized by Google

française, tout le reste de la province devait passer entre les mains de la France.

L'idée vint à Schneider de faire en sorte que la prétérition dont Colmar était l'objet, ne fût pas maintenue et, après réflexion, il jugea que le mieux serait de n'avoir l'air de rien et de remontrer aux plénipotentiaires français la surprise qu'il avait éprouvée, en ne voyant pas figurer Colmar avec Strasbourg et Bâle parmi les territoires qui ne passeraient point sous la domination du roi (lettre du 29 mai). Malheureusement il y avait cette ancienne alliance de la Décapole, qui mettait Colmar au même rang que les autres villes et empêchait de l'en détacher. Poussé, comme il l'était, par la marche des négociations, notre député se heurtait à un vieil organisme hors de service, mais qui n'en paralysait pas moins ses efforts pour soustraire Colmar à l'étreinte de la France, et il maudit ceux qui, avant lui, avaient négligé de saisir la diète de l'Empire des griefs des villes impériales contre le grand bailliage (lettre du $\frac{22 \text{ mai}}{1^{er} \text{ juin}}$), comme aussi ceux dont la confiance aveugle en la maison d'Autriche l'avait privé des meilleurs arguments en faveur de la dissolution (lettre du $\frac{2}{12}$ juin).

Après une première entrevue avec M. de Servien, le dimanche 31 mai, Schneider obtint, deux jours après, une audience chez le duc de Longueville. Quoi qu'il n'en dise rien, il y a apparence que l'entretien commença par des représentations sur l'oubli dont Colmar avait été l'objet; mais il ne tarda pas à prendre une autre tournure, et notre député en garda l'impression que la France ne visait pas à dépouiller les villes de leurs franchises, et que tout au contraire elle se proposait de leur donner plus d'extension (lettre du $\frac{2}{12}$ juin).

A quelques jours de là (lettre du $\frac{5}{15}$ juin), Schneider revint sur la même thèse, en disant que les villes impériales seraient mises sur le même pied que la comté de Bourgogne, et qu'elles ne payeraient de contributions pas plus au roi qu'à l'empereur.

Digitized by Google

Précédemment déjà il avait mandé à ses commettants que la supériorité territoriale, comme la France l'entendait, n'aurait d'autre effet que la création d'une cour de justice formée du sein des villes et de leurs officiers, devant laquelle les justiciables porteraient les appels qui jusque-là avaient été à Spire, et qu'au lieu de l'empereur Ferdinand, ce serait le roi Louis qui se ferait reconnaître comme souverain.

C'était le commentaire officieux de la proposition du duc de Longueville, à laquelle Schneider ne trouva pas grand'chose à répondre. Cependant il obtint de Son Altesse l'assurance de la considération qu'elle portait à Colmar, et de la bonne recommandation où elle aurait ses intérêts.

Ce n'était là que de l'eau bénite de cour. Ce qui réconforta Schneider bien davantage, ce fut d'entendre dire à M. de Longueville, comme à Servien, que la France prendrait son contentement ailleurs, si elle ne le trouvait pas auprès des villes, et il se raffermit dans son espoir, en apprenant, par une lettre de M. Beck, qu'à Paris le gouvernement ignorait tout à fait les desseins que les plénipotentiaires venaient de produire en Westphalie (lettre du $\frac{2}{12}$ juin).

Balançant entre la crainte et l'espoir, Schneider se raccrochait à tout. Dans une lettre qu'il écrivit, le $\frac{5}{15}$ juin, à son beau-frère, il dépeint bien l'anxiété de son esprit. Après avoir annoncé que, malgré les bruits d'armistice entre la France et la Bavière, la suite des négociations dépendra cette année encore du sort des armes, il s'élève avec indignation contre l'esprit de conquête qui animait alors toutes les puissances. La Suède, dont la modération aurait dû servir d'exemple à la France, ne se montrait pas moins avide que ses alliés. Ainsi, quoiqu'elle eût avec Stralsund un traité particulier, comme la France avec Colmar, elle réclamait néanmoins cette ville au même titre que la Poméranie. Pour ne négliger aucun appui, Schneider était allé jusqu'à faire insinuer au nonce Fabio Chigi, par les députés de Cologne, que la plupart des villes

Digitized by Google

impériales d'Alsace étaient catholiques, à quoi le prélat avait répondu qu'elles n'avaient rien à craindre. Un autre moyen plus efficace, à son avis, d'éviter le joug, c'était, si l'Autriche cédait à la France le grand bailliage avec ses revenus et ses appartenances, que Colmar fit abandon de sa part aux créances des villes impériales pour obtenir un accommodement particulier avec la France, dût-on pour cela abandonner à leur sort Sélestadt et le reste de la Décapole (lettre du $\frac{5}{15}$ juin.)

Cependant, au fond, rien de tout cela ne rassurait Schneider ni ses commettants. A la réception de ces dernières nouvelles, la ville écrivit à son envoyé, le 14 juin : « Après l'aide de Dieu, nous n'avons d'espoir que dans l'appui de la Suède et des états, des états protestants surtout, qui ne voudront pas consentir à ce démembrement de l'Empire ; car de quelque couleur qu'on peigne les projets de la France, ils ne visent qu'à nous arracher à notre liberté, pour nous réduire sous une domination trop connue (*quæ vestigia nos terreant!*) N'en agissez pas moins partout où vous le jugerez opportun, surtout à Osnabrück, auprès des plénipotentiaires suédois ; faites en sorte que Colmar n'ait pas à redouter le dangereux voisinage de la France, ou du moins qu'on lui tienne compte des services rendus à la cause commune ; qu'on lui maintienne les garanties que les traités lui assurent, et qu'à l'instar de Strasbourg, il soit nominativement exclu de la satisfaction réclamée par la France, de peur que la ville ne soit privée du libre exercice du culte protestant et que la religion catholique ne redevienne pas obligatoire, comme on en fait déjà courir le bruit. »

Dans l'incertitude du succès de toutes ces adjurations et de toutes ces recommandations, la ville tourna ses regards vers Strasbourg, comme susceptible de faire cause commune avec elle, et, pour la première fois depuis que la métropole alsacienne avait refusé de laisser ses députés faire le voyage de Munster en compagnie de celui de Colmar, elle lui écrivit,

Digitized by Google

le 15 juin, pour essayer de s'entendre contre les prétentions de la France.

Ce n'étaient là que les débuts de la crise, et ils faisaient taire, pour ainsi dire, toutes les autres préoccupations. Entre les catholiques et les protestants, il s'agissait toujours du redressement des griefs ecclésiastiques; mais sans qu'on se mît d'accord sur le terme où on le ferait remonter. Les catholiques ne voulaient même pas d'un régime dont les protestants auraient bénéficié à perpétuité, et parlaient de lui donner un terme. C'est ce qu'on appelait le *terminus a quo* et le *terminus ad quem*. Ils en étaient venus à offrir cent ans de libre exercice (lettre du $\frac{19}{29}$ mai).

Au milieu de ces angoisses, de quel intérêt pouvait être alors pour la ville la nouvelle que la fortune continuait à favoriser l'armée suédoise, et que Bergen venait de tomber entre ses mains (lettre du $\frac{19}{29}$ mai)? Ou que la trêve de trente ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies avait chance d'aboutir (lettre du $\frac{22 \text{ mai}}{1^{er} \text{ juin}}$)? Dans l'intervalle on avait célébré à la cathédrale de Munster un service funèbre pour le repos de l'âme de l'impératrice, et Schneider remarque à ce propos que ni les Impériaux, ni les Espagnols, mais seulement les plénipotentiaires français y avaient assisté (lettre du $\frac{2}{12}$ juin). Un autre deuil venait d'attrister les négociateurs; le Dr Volmar avait perdu sa femme qui, selon la remarque de Schneider, obtint ainsi la paix (lettre du 26 mai). Cette mort, qui affecta beaucoup le Dr Volmar, l'empêcha de faire déguster chez lui, à Schneider, le vin que la ville lui avait offert, et qui venait enfin d'arriver. Ce fut une sorte de diversion dans les tristesses du moment. Schneider en parle dans une lettre officielle à ses commettants. Le Dr Volmar et le député Goll, à qui il avait laissé le choix, prirent un tonneau de vin vieux, en prélevant quelques bouteilles pour le comte de Trautmansdorf. Servien se contenta d'un fût de vin nouveau, dont il faisait grand étalage. Il le fit goûter à une de nos connais-

Digitized by Google

sances, l'Alsacien Josias Glaser, devenu conseiller de l'ambassade française. Ce personnage se donnait pour un fin connaisseur et prétendait distinguer la provenance de n'importe quel vin, qu'il fût du Rhin, de la Moselle, du Neckar ou de l'Alsace, ce qui ne l'empêcha pas de prendre pour du Bourgogne le vin du crû que Servien lui avait fait boire. Schneider envoya l'autre fût de vin vieux au comte Oxenstirn à Osnabrück (lettre du $\frac{5}{15}$ juin).

Dans la disposition d'esprit où se trouvait notre député, il n'y a rien d'étonnant qu'il s'arrêtât aux présages. Il annonça un jour à son beau-frère Mogg, il est vrai comme un simple on-dit, qu'il avait plu du sang à Unna, à quelques milles de Munster (lettre du $\frac{2}{12}$ juin 1646).

X. Mossmann.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I.

La cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution, par Rodolphe Reuss. — Paris, librairie *Fischbacher*, société anonyme, 33, rue de Seine, 1888. — 1 vol. in-12, de xii-659 pages, titre rouge et noir, avec une planche représentant la cathédrale. — Prix : 5 francs.

Comme tous nos édifices féodaux et religieux, la cathédrale de Strasbourg eut à subir pendant le cycle révolutionnaire les outrages et les violences matérielles qui caractérisèrent le choc d'intérêts opposés. Mais ce n'est pas à ce titre qu'elle figure en tête de l'excellent travail dont M. Rod. Reuss vient d'enrichir notre bibliographie alsacienne. Assise à deux pas du Rhin, sur la vieille rive gauloise, la cathédrale était destinée à devenir le foyer incandescent du conflit surchauffé par le prince-évêque qui, avec son grand-chapitre, avaient préalablement mis leurs personnes en sûreté sur leurs terres épiscopales d'outre-Rhin.

Jusqu'ici nous n'avions sur cette page de notre histoire de l'Alsace que des feuilles volantes et quelques écrits conçus dans des limites étroites, exclusives et dépourvus du lien qui rend solidaires les uns des autres les divers épisodes de ce drame décennal. M. Reuss fait disparaître cette lacune par ses : *Études sur l'histoire politique et religieuse de l'Alsace, de 1789 à 1802*, que nous avons le plaisir de signaler.

Digitized by Google

Tandis que le bas clergé demeurait à la tête des paroisses du diocèse, le prince-évêque, cardinal de Rohan, activait les préparatifs de l'Allemagne pour envahir la France, afin d'y étouffer les premiers élans de l'émancipation civique et de consolider entre les mains du trône et de l'autel les privilèges qui avaient commencé à leur échapper. Mandements, lettres pastorales, direction secrète, excitations incessantes, contribuaient à amener en ligne de résistance aux premiers actes de la Révolution tout un clergé et de nombreux clients formant ainsi une armée contre-révolutionnaire ayant pour chef un grand seigneur, haut dignitaire de l'Église, et, par sa naissance, allié du trône.

D'un autre côté, une fraction de ce bas clergé, antipathique aux guerres ouvertes qui se préparaient, se soumettant aux lois d'un état social nouveau, prêtant le serment que, selon M. Reuss, on commit la faute impardonnable d'exiger, constitua une armée embryonnaire opposée à celle du cardinal de Rohan et destinée fatalement à recevoir dans ses rangs les fractions modérées et pacifiques de l'élément civil et, à mesure que les passions grandissaient, les éléments les plus ardents, les plus passionnés, les plus ambitieux, de toute espèce, de toute nationalité. C'est ainsi que, dès le début de la Révolution, le mouvement se concentra, en Alsace et à Strasbourg particulièrement, sur le terrain politico-religieux dont la cathédrale demeura le centre jusqu'à la trêve imposée par le Concordat.

Le livre de M. Reuss nous donne le récit bien fidèle de ce long et cruel combat. Il en a puisé les matériaux dans les papiers légués à la bibliothèque municipale par la veuve de Louis Schnéegans, décédé il y aura tantôt trente ans, et qui fut l'un des premiers amis et des premiers collaborateurs de cette *Revue*. C'est à l'aide de ces documents originaux et nombreux, mais devenus extrêmement rares, ainsi qu'au moyen de procès-verbaux officiels de corps administratifs,

Digitized by Google

consultés avec soin, que l'auteur est parvenu à reconstituer les différentes phases du drame et à esquisser les figures des différents acteurs, dont les principaux et les plus farouches furent fournis par les universités allemandes, en attendant que la France, à son tour, expédiât aussi en Alsace son bataillon de propagande. Le travail de M. Reuss rectifie beaucoup de jugements mal éclairés, réduit à leur juste valeur des idées reçues, et rétablit l'émouvante vérité historique.

La *Revue* recommande spécialement ce volume aux amis de nos annales alsaciennes.

II.

L'histoire naturelle des eaux de Strasbourg, de LÉONARD BALDNER (1666), suivie de notes zoologiques, par Ferd. Reiber, membre de la Société d'histoire naturelle de Colmar. — 8° de 132 pages. — Strasbourg, 1888, chez J. Noiriel, libraire, rue des Serruriers, 27. — Prix : 4 fr. 50.

Il s'agit d'un Strasbourgeois du XVIIe siècle, pêcheur, chasseur, forestier et naturaliste par surcroît. Il jouissait de l'estime de ses contemporains et d'une certaine notoriété scientifique justifiée par un manuscrit illustré qu'il léguait à son fils et qui, comme beaucoup d'autres, avait trouvé asile dans l'ancienne bibliothèque du Temple-Neuf, illustrée aussi par les bombes intelligentes de l'Allemagne moderne. A l'inverse de Specklin, Baldner avait eu des copistes dont les exemplaires, plus ou moins conformes à celui qui a péri dans l'un des feux de joie du dernier bombardement, se retrouvent disséminés dans des collections publiques et des collections privées. M. Reiber en a découvert onze dont, il nous donne la description. Les plus complètes de ces copies sont celles du *British Museum* de Londres et de Cassel, excepté toutefois celle qui appartient à la *nouvelle Bibliothèque municipale* de

Digitized by Google

Strasbourg qui, selon M. Reiber, serait la copie de l'original exécutée par le fils Baldner, à l'âge de onze ans.

Passant au travail du naturaliste, M. Reiber nous donne la partie de ses notices qui ont encore de l'intérêt dans l'état actuel de la science. Quelques citations suffiront pour donner au lecteur une idée de la manière de faire de Baldner et de la valeur scientifique de son œuvre. « *Ein Schwan* » *Cygnus xanthorinus* — Cygne sauvage — « *Gelbnasiger Schwan.* » — Divers cygnes furent tués chez nous. En 1655, Baldner en tira un dans la banlieue d'Altenheim. Il était tout blanc, avec des plumes jaunâtres sur la tête. Son bec, jaune près des yeux, était noir à l'extrémité. « *Ein Storch sonderlich Art.* » La cigogne noire. « *Schwartzer Storch.* » Le 2 mai 1667, on tira ce bel oiseau. Il avait dans l'estomac une tanche et une lotte, ainsi que des insectes, sa viande fut belle et très agréable.

Le livre des poissons est établi de la même façon que celui des oiseaux. Il contient quarante espèces de poissons et d'écrevisses peuplant les eaux de Strasbourg et environs. Cette seconde partie est écrite en suivant le même plan que celui adopté pour la première partie. Un seul exemple suffira. « *Ein Salmen. Trutta salar.* Saumon commun. *Salmen* ou *Lachs.* » Le saumon est un poisson de maître (*Herrenfisch*). Il devient de plus en plus délicat de mars à juin. En 1647, on débita en un même jour 143 saumons au marché de Strasbourg. La tranche valait de 4 à 6 pfennings. Chez nous, les plus gros saumons atteignent le poids d'un demi-quintal. Le saumon commence à monter en février. Il redescend en août. De la fin d'août à février suivant on l'appelle *Lachs* (flasque), parce qu'il est alors bien mal en chair. La fécondation a lieu vers la Sainte-Catherine dans les eaux claires et courantes. Les saumons font de grands trous dans le gravier pour y déposer le frai. Ils sont défendus chez nous en novembre et décembre. Les œufs n'éclosent qu'en mai. Pendant le frai, ce poisson a de belles couleurs. Ils sont si ardents à

Digitized by Google

la copulation que beaucoup en meurent. Chez un saumon dépecé le 20 avril, je rencontrai deux poissons dans l'estomac.

M. Reiber ajoute au louable travail qu'il consacre à la mémoire de Baldner, une excellente notice sur les *six grandes cornes antiques* et quelques autres curiosités d'histoire naturelle, que possédaient les anciennes collections de Strasbourg.

III.

La chasse et la pêche, Souvenir d'Alsace, par MAURICE ENGELHARD, illustrés de 132 compositions par Henry Ganier. — 1 vol. grand 8°, titre rouge et noir, de VI-316 pages. — Paris, 1888, Berger-Levrault et Cie, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts. — Prix : 10 fr.; cartonné, 13 fr.

Du modeste codex de Baldner concernant les poissons et le gibier des eaux de Strasbourg à la chasse et à la pêche par Maurice Engelhard, la transition est naturelle. Baldner avait recours à l'artiste Walther, son concitoyen, pour illustrer son manuscrit de l'image des poissons et des oiseaux qui étaient l'objet de ses remarques et de ses observations scientifiques. Une collaboration du même genre est venue à M. Engelhard et nous soupçonnons qu'elle a été quelque peu la cause déterminante qui a poussé notre spirituel compatriote à reprendre en sous-œuvre un sujet qu'il avait commencé à ébaucher il y a 28 ans dans cette *Revue* (An. 1860, p. 128), puis en 1864 dans un charmant petit vol. in-12, devenu très rare. Les illustrations de M. Henry Ganier auraient donc déterminé l'avocat à employer ses vacances à écrire parce qu'il « était dispensé de parler » ; c'est lui-même qui nous le dit et l'on sait que si parole d'avocat n'est pas toujours parole d'évangile, l'on peut avoir toute confiance dans l'aveu de l'auteur. Il est probable que c'est aussi aux vacances du juge, M. Henry Ganier, que nous devons les 132 illustrations qui ont contribué à faire de l'édition nouvelle, revue et augmentée, une des « belles

Digitized by Google

publications illustrées » de notre temps, les *Souvenirs d'Alsace* de M. Maurice Engelhard, avocat à la cour d'appel de Paris, ancien préfet de Maine-et-Loire et ancien président du conseil municipal de la capitale.

Décidément, les vacances du barreau et de la judicature assise ont quelque chose de bon, puisque c'est à elles que le monde lettré et nous autres, justiciables respectueux, nous devons ce luxueux volume, sorti des presses de la maison Berger-Levrault et Cie. Sans prétention aucune à l'empiétement sur le domaine des sciences naturelles, cette publication étant destinée aux gens du monde, l'auteur ne laisse pas que de nous donner des aperçus scientifiques sur les mœurs, les qualités et les habitudes des peuples à poil, à plumes et à écailles qui hantent les forêts et les eaux de l'Alsace. C'est donc un des beaux alsatiques que la *Revue* s'empresse de signaler à ses lecteurs.

IV.

Le Mont Sainte-Odile et ses environs, notices historiques et descriptives, par Aimé Reinhard, avec les planches dessinées par Silbermann, gravées par Weiss et publiées pour la première fois en 1781. — Strasbourg, typographie de G. Fischbach, 1888. — 1 vol. oblong, titre rouge et noir, impression en deux colonnes, de 130 pages avec table des matières. — Paris, librairie Fischbacher, société anonyme, 33, rue de Seine. — Prix : 4 fr. broché, 5 fr. cartonné.

En 1781 parut à Strasbourg un in-8° intitulé : *Beschreibung von Hohenburg*, par J. A. Silbermann, avec 20 gravures et 2 cartes. Cette édition de l'histoire du mont Sainte-Odile est devenue rare et fort recherchée à cause de ses gravures exécutées, sur les dessins de Silbermann, par J. M. Weiss, graveur de la ville de Strasbourg et du grand album représentant les fêtes données par la ville en 1744, pour l'entrée et le sé-

Digitized by Google

jour du roi Louis XV en convalescence. L'histoire du mont Sainte-Odile de Silbermann étant devenue rare, W. A. Strobel en donna, en 1835, une nouvelle édition in-8° munie de 17 gravures et 12 cartes, avec atlas. Il a paru à M. Aimé Reinhard que l'œuvre de Silbermann et Strobel demandait un complément qui fît mieux connaître aux nombreux touristes, attirés chaque année par les séductions de cette ravissante station de nos Vosges, l'histoire de l'*Altitona* gallo-romain, du *Hohenbourg* chrétien et du *mont Sainte-Odile* de nos jours. Les gravures sur cuivre de l'édition J. A. Silbermann lui ont également servi à l'appui des excellentes notices historiques et descriptives qui sont l'œuvre du nouvel historiographe. Les planches sont au nombre de 20, comme dans l'édition originale.

Au lieu du format *Album*, nous aurions préféré l'in-4° ou le grand in-8°. Nous sommes persuadé que cet avis est partagé par beaucoup de lecteurs.

V.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse. — Novembre et décembre 1887.

Ce bulletin, paru le 23 janvier, termine l'année 1887 à la page 572. Nous y trouvons, outre les travaux relatifs aux diverses branches de la fabrication industrielle proprement dite, un mémoire historique et descriptif, avec plans et dessins à l'appui, concernant les travaux exécutés pour la distribution d'eaux potables dans la ville de Mulhouse. Cette opération considérable, et en gestation depuis un demi-siècle, est enfin réalisée et a coûté 3,099,888 fr. 67 centimes.

Ce mémoire, condensé dans les limites rigoureusement nécessaires à un exposé intelligible, est un document qu'il était bon de consigner dans le bulletin, afin de le mettre à la

Digitized by Google

disposition des administrateurs qui ont le souci de la santé publique.

VI.

Les eaux minérales de Saint-Dié, étude historique et documents scientifiques, par HENRI BARDY, pharmacien de 1re classe. — Saint-Dié, imp. de L. Humbert, 1887. — 8° de 89 pages.

Cette publication, extraite du *Bulletin de la Société philomathique de Saint-Dié*, qui paraîtra pour 1887-88, au mois de mai prochain, a pour but d'éveiller encore une fois l'attention des habitants, sinon de l'autorité de la ville, sur les deux sources minérales qui sont aussi connues qu'elles sont négligées par la communauté qui les possède. M. Bardy, qui connaît ces eaux aussi bien que d'autres eaux en renom dans les Vosges, n'hésite pas à affirmer qu'elles sont aussi dignes que ces dernières « d'un sérieux établissement hydro-minéral ».

Or les eaux dont il s'agit ont leur histoire, et M. Bardy a sans doute pensé qu'en plaçant cette histoire sous les yeux de ses concitoyens, c'était le moyen efficace à mettre en œuvre pour les tirer de leur torpeur et combattre leur indifférence. Il a raison, car le récit historique qu'il expose, preuves en main, ne peut manquer de saisir l'attention par le côté intéressant de l'exposé et par le côté intéressé de ceux qui le liront. Il est bon qu'il y ait un peu partout des vigilants pour sonner l'heure du réveil.

VII.

Polychromie.

Nous voulons clore ce bulletin bibliographique par la mention d'une rencontre qui a fait revivre dans notre mémoire des souvenirs artistiques lointains.

Digitized by Google

Il y a cinquante ans, la ville de Strasbourg voyait l'un des siens fonder dans la rue du Dôme un établissement lithographique destiné à ne pas rester stationnaire et à devenir bientôt un atelier artistique. Wentzel, à Wissembourg, faisait déjà les délices de la campagne par ses images en noir, bien peignées, qui prenaient place dans un cadre en merisier pour orner les murs, blanchis à la chaux, du poêle et des chambres de l'habitation. Épinal barbouillait aux couleurs criardes ses images enfantines et tout le monde, producteurs et consommateurs, était content.

En même temps, à peu près, dans le Sundgau, à l'extrémité sud de l'Alsace, le broiement de cailloux colorés donnait naissance à un enduit sur de longues lames de grossier et spongieux papier qui déjà à l'extérieur du pays français, remplaçait le pinceau du maçon et du gypseur pour la décoration intérieure des murs de l'habitation. Et Wentzel et Perrin d'Épinal, continuaient à cultiver chez le campagnard le goût de leurs produits.

Simon, de la rue du Dôme, produisait aussi en noir de beaux dessins, de belles estampes ; mais cela ne pouvait suffire pour prendre sur le grand marché la place à laquelle il avait des droits. Il eut recours aux couleurs qu'il maria et nuança fort habilement. La chromolithographie était née et un peu partout presqu'en même temps. Des ateliers de Simon sont sortis des merveilles de l'art lithographique.

Sur la place Saint-Thomas, un imprimeur, jouissant d'une vieille réputation qui allait grandissant chaque jour, G. Silbermann, grand ami des fleurs et des autographes, faisait depuis longtemps des expériences typographiques en couleurs variées sur une même page, et avait enfin donné à son procédé une fixité pratique qui faisait lentement et discrètement son chemin dans le monde des beaux-arts, en attendant que des grands ateliers ce progrès descendît jusque dans les plus modestes. Pour le grand public, la révélation

Digitized by Google

des procédés de Silbermann ne devint éclatante qu'après la reproduction de quelques anciens vitraux de la cathédrale d'après les dessins de Baptiste Petit-Gérard, autre artiste strasbourgeois, grand admirateur de la philosophie et des chansons de Béranger et premier rénovateur alsacien de l'ancien art du peintre verrier. Baptiste prépara pour la *Revue d'Alsace* le dessin d'un vitrail du XIIIe siècle, représentant saint Candide, qui fut reproduit par G. Silbermann et publié page 1 de l'année 1853. C'est encore sur le dessin de Baptiste que Silbermann imprima, par son procédé *chromo typographique*, la grande bannière de Strasbourg, l'ancien *vexillum civitatis*, brodé en or par les juifs, pour s'assurer la protection de l'empereur et du prince-évêque contre le retour des procédés de conversion pratiqués antérieurement dans la plaine des Bouchers à Strasbourg et aux *Judenlöcher* de Benfeld, de Rouffach, de Bâle et autres lieux. Pour le grand public, disons-nous, le procédé de l'imprimeur-artiste, vieux déjà de plusieurs années, fut une nouveauté.

Au nouveau siège de la *Revue d'Alsace*, nous avons remarqué un tableau-calendrier pour 1888, encadré par 22 écussons représentant les armoiries de 21 villes d'Alsace-Lorraine, coloriées par le même procédé; preuve que le successeur de Silbermann, M. Fischbach, est demeuré fidèle aux bonnes traditions de la maison.

FRÉD. KURTZ.

Strasbourg, typ. G. Fischbach — 515.

Digitized by Google

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LA REVUE D'ALSACE

depuis sa fondation 1er Janvier 1850
jusqu'au 31 Décembre 1887

I. Table alphabétique des noms d'auteurs et Index chronologique de leurs travaux.
II. Index des planches, gravures, lithographies, etc., dans le texte et hors texte.
III. Index bibliographique des ouvrages analysés, signalés ou simplement annoncés.

Digitized by Google

NOTE DE LA DIRECTION

En publiant ce répertoire, nous répondons à une demande qui nous est faite par beaucoup de lecteurs de la Revue. *C'est ce que presque tous considéreront comme une table générale des matières. Pour nous, ce n'est que le répertoire indispensable que l'on réclame.*

Ce premier instrument pourra être suivi de Tables *conformes au plan d'un catalogue spécial, que nous avons exposé, pages 5 à 22 de l'année 1888.*

La seule abréviation utilisée dans ce répertoire est :

p., *qui veut dire* page.

Digitized by Google

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS D'AUTEURS

ET

INDEX CHRONOLOGIQUE

DE LEURS TRAVAUX

A

ADAM (J. B.). Coup d'œil sur les anciens établissements religieux de la ville de Metz. 1881, p. 330.

ALLERLIEB (Frantz). Documents concernant les coutumes de Ferrette et les Mennonites d'Alsace. 1864, p. 185, 187.

— Fondation de l'école de Murbach et Belchenthal. 1865, p. 514.

— Taxe de l'officialité de Strasbourg. 1869, p. 564.

B

BARDY (Henri). Coup d'œil sur l'histoire des hôpitaux, de la médecine et de la chirurgie dans le canton de Belfort. 1851, p. 481, 521; 1852, p. 156.

— Jean Baragaud et la dame de Florimont. 1852, p. 313.

— Les Suédois dans le Sundgau. 1853, p. 17, 562; 1854, p. 413; 1856, p. 241.

— Enguerrand de Coucy et les grands Bretons en Alsace et en Suisse, 1368-1376. 1856, p. 444.

— Excursion géologique et minéralogique dans la vallée de Giromagny. 1856, p. 506; 1857, p. 23 (Histoire des mines).

— Notice sur l'ancienne famille noble de Montreux. 1857, p. 132.

Digitized by Google

Bardy (Henri). Deux légendes alsaciennes et une bretonne. — La Dame de Breyrâ et le revenant de Meroux. 1857, p. 269.
— Recherches sur les anciens gîtes métallifères de Sainte-Marie-aux-Mines. 1857, p. 477.
— Notice historique sur la ville de Belfort. 1859, p. 5, 97, 158.
— L'urbaire de Belfort en 1472. 1860, p. 154.
— Le conventionnel Sébastien Delaporte. 1862, p. 332, 386, 486.
— Les volontaires à cheval de Belfort en 1789. 1863, p. 224.
— Les Franchises de Belfort (mai 1307). 1864, p. 529.
— Belfort sous le régime de la Terreur. 1867, p. 550; 1868, p. 77, 131.
— Documents inédits pour servir à l'histoire de la ville de Belfort au XVIIe siècle. 1869, p. 385.
— Notice historique sur la ville de Belfort, 1453 à 1631. 1873, p. 518.
— Notice sur la situation de la ville de Belfort lors de son investissement par les Alliés, le 24 décembre 1813. 1878, p. 433.
— Gustave Dauphin, peintre d'histoire. 1881, p. 14.
Barth (A.). Eugène Ensfelder, 1836 à 1876. 1877, p. 145.
Barth (Étienne). Histoire de la construction du canal du Rhône-au-Rhin. 1873, p. 5, 181.
— Pierre Mayno, son portrait, sa famille, etc. 1874, p. 57.
— Deux complaintes sur la chute du préteur royal F. J. Klinglin. Historique des causes du procès, sa prison, sa mort. 1875, p. 549.
— Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et les environs. 1877, p. 5, 145, 250, 401, 504; 1878, p. 127, 265, 416, 525; 1879, p. 118, 266, 409, 512; 1880, p. 123, 251, 424, 539; 1881, p. 118, 274, 398, 546; 1882, p. 123, 274, 410, 529; 1883, p. 127, 279.
Barthelémy (Anatole de). Le cabinet historique de Louis Paris. 1856, p. 143.
— Le Vidame de Chartres. 1857, p. 451.
— Les nobles et les vilains du temps passé, ou recherches critiques sur la noblesse et les usurpations nobiliaires. 1858, p. 31.
— Cosmographie moscovite, par André Chevet, recueillie et publiée par le prince Aug. Galitzin. 1858, p. 204.
— La numismatique en 1857. 1858, p. 512.
— Les épopées françaises, par L. Gautier. 1866, p. 415.

Digitized by Google

BARTHOLDI (Ch.). Notice sur les monts Jura. 1851, p. 115, 167, 245.

BAVELAER (Édouard). De la restauration des édifices historiques, à propos de l'église de Soultz. 1851, p. 475.

— État de l'Alsace, par un financier. 1858, p. 541.

— Les Alperoses, de X. Kohler. 1859, p. 421.

— Au gui l'an neuf! 1860, p. 93.

— D'une opinion reçue sur le canal du Rhône-au-Rhin. 1860, p. 235.

BEAULIEU. De la statuaire chez les Triboques. 1853, p. 419.

BECK (N.?). Légendes de l'Edda. 1870, p. 78, 108, 174, 277, 314, 378.

BENOÎT (Arthur). Nouveaux renseignements sur le blocus de Huningue. 1867, p. 479.

— La tombe du baron de Lutzow à Wintersbourg. — Le chant des Hussards de la mort. 1867, p. 545.

— Un épisode du blocus de Phalsbourg en 1815. 1868, p. 142.

— Notes pour servir à l'histoire des ordres religieux et militaires en Alsace. 1868, p. 407.

— Pièces historiques sur 1813-14-15. 1868, p. 524.

— Note sur le buste de Kléber. 1868, p. 423.

— Liste des gardes d'honneur du département du Bas-Rhin. 1869, p. 35, 85, 132.

— Les contributions et les cartes de sûreté d'un Strasbourgeois sous la première République. 1869, p. 422.

— Recherches sur le lieu de naissance du chroniqueur strasbourgeois Godefroi d'Ensmingen. 1870, p. 204.

— La cession de Landau à l'Allemagne (1815). 1870, p. 337.

— Les conférences de Haguenau en 1815. 1873, p. 227.

— Recueil d'inscriptions lapidaires des bords de la Sarre, anciens départements de la Meurthe, du Bas-Rhin, de la Moselle et de la Sarre. 1873, p. 381.

— Drapeaux et étendards des régiments français des anciennes provinces d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine. 1874, p. 145.

— L'Alsace miraculeuse d'après les sources hagiographiques. — Petite chronique de 1600 à 1748. 1874, p. 433.

Digitized by Google

Benoît (Arthur). Collections et collectionneurs alsaciens, 1600 à 1820. 1875, p. 54, 193, 380.
— Voyage de l'abbé Regnier des Marais en Alsace en 1680. 1876, p. 125.
— A propos d'une lettre du palatin Jean Casimir. 1876, p. 428.
— Notes sur l'Alsace, par M. le chevalier *Cadet de Gassicourt*. 1876, p. 300.
— Extrait des notes manuscrites du commandant Hasselet. — Le général Foy. — La mort du général Abatucci. 1877, p. 135.
— Deux lettres inédites du pasteur Oberlin à la bibliothèque de Nancy. 1877, p. 549.
— Dépêches militaires inédites sur l'invasion de 1815, Vosges et Alsace. 1878, p. 54.
— Le Schneeberg et le comté de Dabo. 1878, p. 295.
— Vingt dépêches inédites concernant l'armée de Rhin-et-Moselle, 1793 à 1795. 1878, p. 449.
— Le peintre G. F. Meyer. — L'émailliste Jean Weiler. — Portraitiste Jean Guérin. — Le graveur Traiteur de Strasbourg. 1880, p. 44.
— Un rondeau à l'abbaye de Pairis en 1779. 1880, p. 189.
— Biographie du cardinal de Rohan, par M. Tissot, de l'Académie française. 1880, p. 416.
— Lettres sur la *Terreur* en Alsace. 1881, p. 109.
— Un ambassadeur lorrain à Strasbourg en 1608. 1881, p. 185.
— Les *ex libris* dans les trois évêchés, Toul, Metz, Verdun. 1881, p. 433; 1882, p. 61, 145, 314, 478; 1883, p. 90, 241, 306, 493; 1884, p. 92.
— Trois lettres inédites relatives à la guerre de Trente ans. 1884, p. 530.
— Recueil de Camille-Bonaventure Schœll à la bibliothèque de Strasbourg. 1884, p. 417.
— Les Protestants du duché de Lorraine sous le règne du roi Stanislas, le philosophe bienfaisant, 1737-1766. 1885, p. 33, 186, 400, 513; 1886, p. 56.
— A propos d'une pétition des pêcheurs de Strasbourg au ministre de Villèle. — Poissons de l'Ill et du Rhin. 1886, p. 252.
— Deux passages du Rhin. — Critiques du général Fririon. 1887, p. 67.

Digitized by Google

BENOÎT (Arthur). Saarunion (Bouquenom) en 1790-1793. 1887, p. 225.
— Lettre sur la prise de Prague, 1741. — Chevert et un sergent du régiment d'Alsace. 1887, p. 376.
— Deux lettres de la correspondance de Dom Calmet. 1887, p. 379.
— Le pape saint Léon IX est-il Triboque ou Rauraque? 1887, p. 386.
— Un autel triboque chez les Arvernes (Niederbetschdorf-Clermont-Ferrand), etc. 1887, p. 391.
— Extrait des mémoires du maréchal Rochambeau, 1789. — Pillage de l'hôtel de ville de Strasbourg. 1887, p. 491.
BERDELLÉ (Ch.). Essai de traduction de quelques poésies allemandes. 1861, p. 332.
— Essai de la traduction du *Pfingstmontag*, Lundi de la Pentecôte, de J. G. Arnold. 1881, p. 99.
— Prose strasbourgeoise en vers français. 1881, p. 507.
— Littérature populaire de l'Alsace-Lorraine. 1882, p. 86, 197, 370, 509.
— Histoire d'un vieux dicton mulhousois et bâlois, par Aug. Stœber. 1884, p. 301.
— Quelques poésies allemandes d'Auguste Stœber. 1884, p. 478.
— Le Firobe sundgawien, opérette en deux actes, d'Aug. Stœber, musique de Jos. Heyberger. 1885, p. 60.
— Légendes et traditions alsaciennes. 1885, p. 210.
— Trois-Épis (dans la Haute-Alsace). Poésies d'Aug. Stœber. 1885, p. 346, 540.
— Plaintes d'un pauvre diable, avec accompagnement de cris, dans les rues de Mulhouse. 1886, p. 135.
— Légendes alsaciennes. 1887, p. 249.
BERGMANN (E. G.). Les Amazones dans l'histoire et dans la fable. 1852, p. 481.
— Cours de littérature étrangère. 1853, p. 49.
— Les aventures de Thor dans l'enceinte extérieure, racontées par Snorri, fils de Sturla. 1853, p. 164.
— Les peuples primitifs de la race de Jafète. 1853, p. 441, 514.
— Cours de littérature étrangère, 1854-1855. 1854, p. 547.
— Cours de littérature étrangère, 1855-1856. 1855, p. 548.

Digitized by Google

Bergmann (E. G.). Cours de littérature étrangère, 1856-1857. 1856, p. 557.
— Les Scythes, leur état social, moral, intellectuel et religieux. 1858, p. 5, 58, 116, 180.
— Le Faust de Gœthe expliqué d'après les principaux commentateurs allemands, par F. Blanchet. 1860, p. 380.
— La vision du Dante au Paradis terrestre. 1864, p. 345.
— Origine et signification du nom de Franc. 1866, p. 225.
— Deux premières années d'allemand. — Notice de grammaire et d'orthographe. — Choix d'homonymes et de synonymes. — 1866, p. 453.
— De l'influence exercée par les Slaves sur les Scandinaves dans l'antiquité. 1867, p. 385.
— La Priamèle dans les différentes littératures. 1868, p. 49.
— Curiosités linguistiques. 1870, p. 241, 307, 361.

Bibliophile. Recensement de plusieurs publications alsaciennes du moment. 1858, p. 251.

Biéchy (E.). Du principe d'action du café. 1856, p. 114, 172, 204.
— Des eaux minérales. — Constitution chimique et physique. — Principe d'action. — Propriétés physiologiques et thérapeutiques. — Eaux de Soultzbad. — Erreurs et préjugés. — Hydrothérapie. 1857, p. 367.

Billing (S.). Chronique des hivers rigoureux en Alsace, depuis 1063 jusqu'en 1788. 1859, p. 307.

Blanc (Félix). De l'utilité d'un examen approfondi des institutions de la domination romaine dans les Gaules, au point de vue de l'intelligence des institutions du moyen âge. 1867, p. 241.
— Examen d'un bruit public qui voulait qu'Albert d'Autriche eût reculé les limites de la France jusqu'au Rhin. 1867, p. 469.
— Progrès des classes agricoles en France, depuis l'établissement de la féodalité, à la fin du IXe siècle jusqu'au XIIe, époque de la révolution communale. 1868, p. 5.
— L'église et le prieuré de Notre-Dame des Trois-Épis. Origines et fondation. 1868, p. 166, 289.
— Lettres à M. Ignace Chauffour sur la condition des populations agricoles en Alsace au moyen âge. 1868, p. 337, 385, 433, 481, 529; 1869, p. 193, 244, 310.

Digitized by Google

BLANC (Félix). Les poules de carnaval. 1869, p. 510.
— Le servage dans les possessions alsaciennes de la maison d'Autriche aux XVIe et XVIIe siècles. 1870, p. 37, 88.

BLANCHET (F.). Étude sur Herder. 1856, p. 187.

BŒGERT (M.). Inductions cosmologiques contre l'athéisme. 1851, p. 173.

BOISSIÈRE (Émile). Les élections de l'Académie. 1863, p. 425.
— Œuvres inédites de J. de Lafontaine. — Lettres inédites de Racine, etc. 1863, p. 521, 561.
— Marie Stuart et le comte de Bothwel, par Viesener. 1864, p. 515, 552.

BOLTZ (Louis). Vitrail du XIIIe siècle de la cathédrale de Strasbourg. 1851, p. 182.

BOURGEOIS (Geneviève). L'hirondelle. 1861, p. 517.

BOYER (Xavier). Un mot sur l'ancienne Alsace à table. 1859, p. 145.
— Le champ du Mensonge, an 832. — Mémoire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. 1862, p. 49, 105.
— Le potier George Pull de Wissembourg. 1864, p. 512.

BRIÈLE (Léon). Idée générale du caractère de la poésie allemande pendant la seconde moitié du XIIIe siècle. 1859, p. 75.
— Donation du territoire d'Andolsheim au prieuré de Liepvre, par l'abbé Fulrade. 1859, p. 314.
— Charte inédite du XIIe siècle. 1859, p. 559.
— Conrad de Wurtzbourg, sa place parmi les Minnesinger du XIIIe siècle. 1859, p. 119.
— Lettre inédite adressée à M. Servien, par le maréchal Manicamp, assiégé dans Colmar en 1635. 1860, p. 378.
— Une Alsacienne, Marie-Sophie Jæger, dernière marquise de Lionne. 1887, p. 173.

BRUCH. Recherches sur l'équivalent de la chaleur, présentées à la société de physique de Berlin, par G. A. Hirn. 1859, p. 274, 321.
— Essai sur l'avenir de la tolérance, d'A. Schæffer. 1859, p. 470.

Digitized by Google

C

CACHEUX (l'abbé). Valeurs des accusations contre la philosophie attribuée au clergé. 1855, p. 108, 166.

CANEL (Ch.). Les corporations à Héricourt. — Lettres patentes du duc de Wurtemberg. 1883, p. 29, 263.

— Recherches historiques sur l'état et le développement de l'instruction primaire à Héricourt depuis la fin du moyen âge jusqu'à nos jours. 1884, p. 145, 433; 1885, p. 95.

— Profils et silhouettes. Lambercier. 1886, p. 103.

CHALANDREY (Louis de) [J. LIBLIN]. Un livre intéressant pour les familles et l'histoire de l'Alsace. — L'Armorial. 1861, p. 523.

CHARDIN (F.). Observations sur une médaille commémorative frappée à Strasbourg en 1565. 1852, p. 420.

CHAUFFOUR (Ignace). Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, publiés par ordre du conseil fédéral de la République de Berne. 1853, p. 140; 1856, p. 93.

— La vie et les travaux de Jean Sturm, premier recteur du Gymnase et de l'Académie de Strasbourg. 1855, p. 520.

— L'organisation des corps de bourgeoisie à Strasbourg. 1856, p. 139.

— Essai sur les anciennes juridictions de l'Alsace, par Véron-Réville. 1859, p. 378.

— Quelques mots sur les cours colongères d'Alsace. 1865, p. 529; 1886, p. 5, 65.

— Réponse à l'abbé Hanauer. 1866, p. 154.

— Résumé et conclusion de la discussion sur les colonges. 1865, p. 305, 321.

— Les artistes alsaciens au moyen âge, par Ch. Gérard. 1873, p. 116.

CHENOT (Aug.). Notice historique sur l'exercice des cultes dans l'église de Tavey (Haute-Saône), 1565-1885. 1885, p. 321.

CHRISTOPHORUS (Georges Stoffel). Explication étymologique des mots *Kuttelherausgraben* et *Paphinisnaïda*. 1854, p. 41.

— Colonge de Saint-Hippolyte (1660). 1854, p. 137.

— Règlement de la colonge de Wintzenheim. 1854, p. 188.

— L'Ondine de Morimont, légende. 1855, p. 559.

Digitized by Google

CHRISTOPHORUS (Georges-Stoffel). Les noms propres de l'Alsace au moyen âge. 1857, p. 322.
— Les Herweg. 1857, p. 559.
— Liste des villages détruits, ainsi que des noms de villages disparus dans la Haute-Alsace, mise au niveau des connaissances actuelles. 1858, p. 502. Addition à la liste, p. 570.
— Notice sur M. Thurmann. 1862, p. 198.
— (Georges Moritz = Christophorus = G. S.). Qui a raison de l'abbé Hanauer ou de M. Clément? 1864, p. 186.
— La cave du Perroquet de Bâle et l'abbé Hanauer, à propos de la traduction des *Annales* des dominicains de Colmar. 1864, p. 429.

CHRONIQUE. 1850, p. 108, 157, 310, 430, 510; 1853, p. 590.
— Vente de la bibliothèque F. Busch. 1856, p. 192.
— Feuille du samedi. 1856, p. 240.
— Usages locaux. 1856, p. 240.
— Tarifs de douane. — Avis aux lecteurs de la Suisse. 1856, p. 336.

CLÉMENT. Fragments et essais sur quelques vallées vosgiennes. — Bassin de la Moselotte. 1864, p. 5.

COMITÉ DE DIRECTION. Introduction. 1850, p. 3.

CONGRÈS archéologique de France à Strasbourg. 1859, p. 373.

CORBIS (Georges). Vocabulaire et explications d'une centaine de locutions particulières encore en usage à Belfort. 1879, p. 329; 1883, p. 227.
— Recueil alphabétique de croyances et superstitions qui avaient cours à Belfort et les environs. 1883, p. 433; 1884, p. 123, 257.

CORBERON. Mémoire historique sur le conseil souverain d'Alsace. 1856, p. 268.

CORNEBOIS (L.). De l'enlèvement des feuilles mortes dans les forêts de l'Alsace. 1862, p. 321, 353.

CORRESPONDANCE. Rectifications concernant les chants poétiques d'A. Lamey. 1854, p. 47; 1858, p. 573.

COSTE (A.). Reproduction annotée de la notice littéraire et historique sur les poètes alsaciens, par Arnold. 1851, p. 265, 281.

Digitized by Google

Coste (A.). Notice sur le château de Trifels, près Landau. 1851, p. 411.
— Notice sur le Vieux-Brisach. 1853, p. 97, 266; 1854, p. 49, 115.
— Considérations sur l'étude du patois dans les Vosges. 1854, p. 285.
— L'abbaye de Lucelle. 1855, p. 103.
— La guerre des Paysans en Alsace. — Bataille près de Saverne en juin 1676. 1856, p. 465.
— Argentovaria, station gallo-romaine de l'Alsace. 1858, p. 87.
— L'Alsace romaine. — Étude sur les anciennes voies de communication (avec une carte). 1858, p. 433.
— Alsace romaine. — Olino. 1859, p. 111.
— Un mot à propos d'Argentovar. 1861, p. 382.
— Nouvelle découverte d'une ville romaine. — Nécessité d'abandonner les textes de la Table théodosienne et de l'Itinéraire d'Antonin suivis en Alsace. 1862, p. 242.
— Fort-Louis du Rhin. 1862, p. 431.
— Le monastère de Conques et l'église Sainte-Foi de Schlestadt. 1864, p. 181.
— Nouvelles observations à propos d'Argentovaria. 1864, p. 566.
Curie. Du musée de Colmar et de la société Schœngauer. 1853, p. 114.
— Solfège des chanteurs. 1853, p. 590.
— Jean Zuber. 1855, p. 21, 71.

D

Danzer. Réponse d'un prêtre conformiste à son frère, prêtre réfractaire. 1860, p. 549.
Dartein (E. de). Quelques mots à propos de l'administration des forêts et des feuilles mortes. 1861, p. 359.
Defranoux. Découvertes et observations faites, de 1855 à 1858, dans l'arrondissement géologique de Lons-le-Saulnier. 1859, p. 50, 79.
Demones (G. A. Hirn). Réflexions peu scientifiques en apparence sur une question peu scientifique au fond (tables tournantes). 1853, p. 335.

Digitized by Google

DESCHARRIÉRES (C.). Cravanche, berceau de Belfort au préjudice de Brasse ou époque celtique, romaine, franco-bourguignonne et germanique. 1864, p. 377, 403, 450, 481.

DIETRICH (J. J.). Notice sur Riquewihr. 1856, p. 406.

— L'abbé Grandidier et le conseiller Radius. 1858, p. 481.

— La garnison du château de Hohkœnigsbourg au XVIe siècle. 1859, p. 227.

— La chapelle du château de Saint-Ulric de Ribeauvillé. 1860, p. 413.

— Froids extraordinaires, 764-1709. 1860, p. 546.

— Alsatia, de A. Stœber, 9e vol., 1858-1860. 1861, p. 191.

— Le poêle des Seigneurs de Ribeauvillé. 1861, p. 233.

— Les cloches du couvent de Marbach. 1863, p. 60.

— Le roi Louis de Bavière. 1868, p. 190.

— Les tablettes de cire du couvent des dominicains de Colmar. 1872, p. 573.

— Le couvent des Antonites d'Isenheim. 1873, p. 70.

— Notice historique sur Saint-Hippolyte en 1759. 1880, p. 282.

DIETZ (E.). Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne seigneurie du Ban-de-la-Roche. 1878, p. 239, 334; 1879, p. 319; 1880, p. 178.

DILLEMANN. Du prolongement du chemin de fer d'Alsace à la frontière bavaroise. 1850, p. 11.

— Le décret du 9 septembre 1848, portant fixation des heures de travail dans les manufactures et usines. 1850, p. 292.

DIRECTION (La). Avis concernant les communications anonymes. Chemins de fer. — Pompes funèbres. 1856, p. 96.

— Notice historique et statistique sur les mines, les forêts et les forges de l'ancien évêché de Bâle, par A. Quiquerez. 1856, p. 430.

DOCUMENTS. Statuts du Waagkeller de Colmar. 1853, p. 541.

— Charte constitutionnelle de l'empire de Russie. 1855, p. 283.

— Document secret et inédit, pour servir à l'histoire politique de Strasbourg. 1856, p. 419.

— Lettres de George-Jean, comte palatin du Rhin, aux nobles d'Alsace. 1857, p. 568.

— Mémoire sur l'origine du Luthéranisme à Colmar. 1858, p. 26.

Digitized by Google

DOCUMENTS. Lettre du député Reubell à l'assemblée nationale, à la commission intermédiaire du district de Colmar. 1862, p. 530.
— La tribu du Géant à Colmar. Ses statuts en 1670. 1887, p. 259.
DOLLFUS (Ch.). Une veillée dans le Sundgau. 1857, p. 232.
DOLLFUS (Daniel). Coup d'œil sur les travaux de la Société industrielle de Mulhouse pendant l'année 1854. 1855, p. 289.
DORLAN (A.). Études historiques sur l'école et la société littéraire de Schlestadt aux xve et xvie siècles. 1855, p. 308, 337, 385.
— Sur quelques monnaies épiscopales de Strasbourg. 1858, p. 239.
DRION (Ch.) Fables et poésies choisies de Théophile-Conrad Pfeffel. 1852, p. 93.
— Notice historique sur l'église réformée de Sainte-Marie-aux-Mines. 1858, p. 77, 137, 161, 227.
— Vie et correspondance de Merlin de Thionville, par Jean Reynaud. 1860, p. 223.
— Le protestantisme en Normandie, depuis la révocation de l'édit de Nantes, 1685-1795, par Francis Waddington. 1863, p. 376.
— Un nouveau chapitre de l'histoire politique des Réformés de France (1621-1626), par Anguez. 1865, p. 327.
DUGAS DE BEAULIEU. Gertrude de Dagsbourg. 1858, p. 385.
DUPUY (A.). Souvenirs de Niederbronn. 1854, p. 75.
DUROSOY (l'abbé). Vie de Mgr Casimir-Frédéric des barons de Rathsamhausen, abbé prince de Murbach et de Lure. 1859, p. 347, 411, 459.
DUVERNOY (Cl.). Les Montbéliards en Palestine. — Faits et gestes des divers membres de la maison de Montbéliard dans l'histoire des croisades. 1875, p. 347, 475.
— Les dernières fouilles exécutées à Mandeure. 1880, p. 145.
D... (Charles). Le Haut-Kœnigsbourg. 1863, p. 432.

E

EISSEN (docteur). Un chapitre inédit de l'histoire de la cathédrale de Strasbourg. 1854, p. 193.
— Troisième réunion des chanteurs alsaciens. — Festival de Colmar. 1858, p. 416.

Digitized by Google

ENGEL (Arthur). Étude sur les monnaies alsaciennes du cabinet de France, avec une planche. 1874, p. 289.
— Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace aux musées de Stockholm et de Copenhague, 23 gravures dans le texte. 1876, p. 280; 1877, p. 289 (15 planches); 1878, p. 5 (3 planches), 345, 479; 1879, p. 106; 1881, p. 289.
— Piéfort en or de la ville de Strasbourg. 1877, p. 143.
— Étude sur les grandes collections du numismatique de l'Allemagne. 1879, p. 523.
— Sygillographie de l'empire byzantin, par Gustave Schlumberger. 1885, p. 229.

ENGEL (Ch.). La mission française chargée de l'étude du chemin de fer à travers le Sahara. Lettres de Beringer, attaché à la mission. 1881, p. 145, 309.

ENGELHARD (Maurice). La chasse au faisan dans la vallée du Rhin. 1860, p. 138.

ENSFELDER (Ed.). Souffrances de Riquewihr pendant la guerre de Trente ans. 1877, p. 369.
— L'école latine de Riquewihr. — Chapitre de l'histoire scolaire d'Alsace. 1878, p. 78.
— Le château de Riquewihr et ses habitants. 1879, p. 91.
— Marie-Caroline Flachsland, épouse de Jean-Gottfried Herder. 1881, p. 5.

ERNST (Adolphe). Discours prononcé en 1791, avant le serment civique, par Delarue, curé de Huningue. 1869, p. 564.
— Déclaration des biens appartenant au monastère de Saint-Marc, près de Rouffach. 1876, p. 424.

F

FAUDEL (F.). Annales de la société philomathique, faisant suite à la *Flore d'Alsace*. 1863, p. 382.

FEHNINGER (A.). De l'origine de Haguenau. 1860, p. 556.

FERRY-MILLON. La montagne de Framont et le Donon, par Dom Peltier. 1856, p. 385.

FESSENMEYER (J.). De la formation des terres arables en Alsace. 1852, p. 255, 398.

Digitized by Google

Fessenmeyer (J.). Aperçu géologique du canton de Guebwiller. 1856, p. 324.
— Le paganisme et sa signification pour le christianisme, par le Dr Sepp. 1857, p. 394, 414, 514.

Fillonneau (Ernest). Dantan (Jean-Pierre), dit Dantan jeune, mort à Bade. 1869, p. 475.

Fisch (Jean) = J. L. Notes pour servir à l'histoire de la Révolution dans le Haut-Rhin. 1863, p. 239.
— Incendie des établissements Japy de Beaucourt. 1863, p. 280.
— Bibliothèque d'Yverdon. 1863, p. 333.

Fischer (Dagobert). Diarium du siège de Saverne en 1622 par les troupes de Mansfeld. 1853, p. 369.
— De l'emplacement de Tres Tabernæ. 1853, p. 574.
— Notice sur les monuments celtiques et romains de Saverne. 1854, p. 558.
— Vassaux de l'évêché de Strasbourg. 1863, p. 15.
— Document relatif à l'histoire numismatique de l'Alsace. 1864, p. 363.
— Le conseil de régence de l'évêché de Strasbourg. 1865, p. 29, 49, 124.
— Étude sur l'organisation municipale de Saverne sous la domination des évêques de Strasbourg. 1865, p. 251, 289, 413; 1866, p. 129.
— Le tribunal civil de Saverne. 1866, p. 479.
— Notice historique sur le château impérial de Saverne. 1867, p. 104, 156.
— Soumission de l'évêque de Strasbourg, François-Égon de Fürstenberg, à la couronne de France. 1867, p. 512.
— Nomination d'un assesseur à la chambre impériale de Wetzlar, sur la représentation de l'évêque de Strasbourg. 1868, p. 424.
— Documents historiques. 1868, p. 478.
— La société populaire de Saverne pendant les années 1791 à 1794. 1869, p. 23, 73, 121, 180.
— État des dettes contractées par l'évêché de Strasbourg pour l'entretien des troupes impériales en 1610. 1869, p. 415.
— Lettre du député aux États généraux, Hell, aux syndics et aux membres de la municipalité de Saverne. 1869, p. 516.

Digitized by Google

FISCHER (Dagobert). Suppression de l'enseignement des récollets de Saverne. 1869, p. 521.
— Règles générales des sœurs de charité du diocèse de Strasbourg. 1869, p. 550.
— Les anciennes *Lauben* en Alsace. 1870, p. 239.
— Exécutions de sorciers et sorcières en 1615, dans les possessions de Murbach et le Haut-Mundat. 1870, p. 324.
— Archives du tribunal de Saverne. 1870, p. 375.
— Le conseil de régence de l'évêché de Strasbourg se plaint au cardinal Armand-Gaston de Rohan du conseil souverain d'Alsace. 1870, p. 427.
— Les institutions municipales et judiciaires du bailliage du Kochersberg. 1872, p. 424.
— Les ruines du château de Hunebourg. 1873, p. 47.
— Notice historique sur l'ancien bailliage de Herrenstein. 1873, p. 399, 532.
— Notice historique sur Monswiller, le village et le pèlerinage, le hameau et la manufacture de Zornhofen. 1874, p. 326, 466.
— Recherches sur les revenus de l'évêché de Strasbourg. État de ses recettes et dépenses. 1875, p. 263.
— Dissolution de l'ordre des Jésuites en Alsace (1704-1764). 1875, p. 289, 433.
— Notice historique sur l'ancienne seigneurie de Diemeringen. 1876, p. 62.
— Le cardinal Charles de Lorraine. — Quinze ans d'histoire de l'évêché de Strasbourg (1592 à 1607). 1876, p. 145, 346.
— Histoire de l'ancien comté de Saarwerden et de la prévôté d'Herbitzheim. 1877, p. 103, 177, 331, 475; 1878, p. 101, 245, 378, 487.
— Le comté de La Petite-Pierre sous la domination palatine. 1879, p. 212, 395.
— Le comté de Lützelstein sous la branche palatine de Weldenz. 1880, p. 95, 454.

FLAXLAND (J. F.). Les tableaux religieux en Russie. 1855, p. 64.
— Un mot sur l'album Pfeffel. 1859, p. 171.
— Quelques considérations sur le morcellement des terres en Alsace. 1860, p. 81.

Digitized by Google

FLAXLAND (J. F.). Le programme du concours régional de Colmar en 1860. 1860, p. 193.
— La pêche de la grenouille dans le canton de Kaysersberg. Ses vertus médicinales. 1861, p. 36.
— Coup d'œil sur les divers systèmes de chimie agricole. 1861, p. 112.
— De l'administration des forêts domaniales et communales. — Feuilles mortes. 1861, p. 274, 466.
— La régie et les planteurs de tabac en Alsace. 1863, p. 67.
— Isidore Pierre et les prairies artificielles. 1863, p. 550.
— La distillation de la pomme de terre en Alsace. 1864, p. 49.
— Voyages agricoles de M. le comte de Courcy. 1864, p. 383.
— De la moyenne propriété. 1864, p. 415.
— Revue synoptique des principaux vignobles. 1864, p. 572.
— Études sur l'élevage, l'entretien, l'amélioration de la race bovine en Alsace. 1865, p. 17, 59, 112, 153, 216, 265, 372, 401; 1866, p. 201, 282, 386, 441.
— Un mot à propos de la société des vétérinaires d'Alsace. 1867, p. 37.
— Économie du bétail, par A. Sanson. 1867, p. 229.
— Un mot à propos de la société des arrosants de Kogenheim (Bas-Rhin). 1868, p. 19.

FOLKLORISTES. Usages et traditions qui se perdent dans l'Alsace romande. 1884, p. 27.
— Maître *Jacques* et Folkloristes. — Glossaire roman. — Arpenteurs de la Haute-Mairie. 1884, p. 210.
— La France merveilleuse et légendaire, par Henri Guidoz et Paul Sébillot — Contingent de l'Alsace. — Réponses demandées. — Les croix des Rogations, par P. J. Tallon. 1884, p. 318.
— *Rhingau di va.* — Lieux dits. — Tonnerre. — Trou-Madame. 1884, p. 519.
— (*Rœsch, Louis*). Glossographie des patois de l'Alsace. — Idiome tudesque. 1885, p. 5, 168, 366, 556.
— (*Camille Toussaint*). Idiome roman de Vagney. 1886, p. 145; 1887, p. 126.
— (J. Liblin, P. J. Tallon, Cordier et autres). Idiome roman de la Trouée de Belfort. 1887, p. 289, 552.

Digitized by Google

FALLOT (Eugène). Essais d'interprétations celtiques. — Études sur le sens du mot *Bâlcha*. 1885, p. 24.
FRANTZ (F. G.). Lettre inédite de Kléber. 1858, p. 572.
— La dame de Ungerstein. 1861, p. 28.
— L'assassinat du comte André de Sonnenberg. 1878, p. 289.
— Deux lettres inédites d'Alexandre Beauharnais, du quartier général de Wissembourg, le 5 août 1793, aux administrateurs du Haut-Rhin. 1879, p. 433.
FRITSCH (Chanoine). Biographie de M. le chanoine Hunkler. 1853, p. 357.

G

GAGNEUR (Maxime). Une lettre inédite de Félix Desportes à Michel Paira à propos de la fondation de l'école d'accouchement de Colmar. 1879, p. 436.
GANGLOFF. Le Belenberg. — Culte du soleil. 1857, p. 144.
GASSER (E.). L'abbaye de Masevaux, son fondateur, etc. 1872 p. 476.
— Les archives de Belfort en 1731. — Inventaire. 1875, p. 220.
— La famille de Rosen. Aperçu historique sur le rôle qu'elle a joué en Alsace. 1882, p. 39.
— Fonds et revenus du prieuré de Saint-Morand d'Altkirch et de Ribeauvillé en 1772. 1882, p. 336.
GEIGER (Ch.). Du service des travaux communaux dans le Haut-Rhin. 1850, p. 40.
GÉNIN (E.). De l'origine de quelques villes d'Alsace. 1857, p. 511.
— Strasbourg et Nancy. — Aperçus critiques. 1862, p. 206.
GÉRARD (Ch.). Coup d'œil sur l'industrie et le commerce de l'Alsace au XVIe siècle. 1850, p. 54.
— La bataille de Türckheim. 1851, p. 377.
— L'ancienne Alsace à table. 1853, p. 241; 1859, p. 49, 385; 1860, p. 5, 107, 481; 1861, p. 5, 289, 433; 1862, p. 401, 449.
— Henri Hartmann. 1857, p. 37.
— Alsatia d'Aug. Stœber, 1856-57. 1858, p. 96.
— Un mot sur le manuscrit de Colmar, acheté par la bibliothèque de Munich. 1858, p. 553.
— Histoire de la guerre de Trente ans, par Schiller, traduite par M. Langhans. 1861, p. 127.

Digitized by Google

GILLIOT (A.). Dictionnaire des harmonies de la foi et de la raison, par Le Noir. 1859, p. 181.
— Études sur les religions comparées de l'Orient 1860, p. 145, 200, 277, 313, 402, 458; 1861, p. 200, 256, 344, 400, 463; 1862, p. 161, 218, 305, 366.
— Les chemins de fer vicinaux, leur origine, leur avenir. 1865, p. 353.
GLEY (Gérard). Les nymphes du Rhin, du Danube et des fleuves de la Scandinavie, par M. Sabourin de Nanton. 1869, p. 381.
GOGUEL (Ed.). Vie et caractère de Pestalozzi. 1852, p. 543; 1854, p. 468, 481.
— La ligne de démarcation entre les langues allemande et française. 1859, p. 433.
— Les hommes dans la poésie grecque. 1861, p. 49, 363, 413, 493, 539.
— Marie Stuart de Schiller, traduite en vers par Théodore Braun. 1861, p. 131.
— La mort de Socrate. 1864, p. 17, 71, 148, 167, 216, 459, 492. 538.
— Les confréries des métiers. 1866, p. 188, 257.
— Étude sur Mme de Sévigné. 1867, p. 115, 222, 266.
— Les écrits perdus d'Aristote. 1870, p. 185, 269, 368.
GOGUEL (G.). Histoire des guerres religieuses en Auvergne. 1859, p. 569.
— La prière et la science. 1860, p. 144.
— La religion naturelle, par Jules Simon. 1860, p. 19.
— La réformation en France, par Lutteroth. 1860, p. 573.
— Lavater à Colmar et à Montbéliard. 1861, p. 123.
— Chronique protestante de l'Angoumois, XIIe, XVIe, XVIIIe siècle. 1861, p. 527.
— Alexandre de Humboldt. 1862, p. 246.
— Une visite à Illzach. 1864, p. 566.
GOLBÉRY (Philippe A. de). La vie et les travaux de Jean-Gottfried Schweighæuser. 1869, p. 454.
— L'Alsace celtique et gauloise, d'après les monuments de la plus haute antiquité. 1872, p. 5.
— Les villes de la Gaule rasées, par J. A. Dulaure, et rebâties par P. A. de Golbéry. 1886, p. 289.

Digitized by Google

GOUTZWILLER (Charles). Notice sur la ville et l'ancienne seigneurie d'Altkirch. 1850, p. 399.
— Musée de Bâle. 1851, p. 60.
— Association rhénane des Beaux-Arts. — Coup d'œil sur l'exposition de Strasbourg. 1851, p. 219; 1852, p. 321.
— Esquisse historique de l'ancien comté de Ferrette. 1853, p. 145, 293; 1854, p. 165, 211.
— Hommaire de Hell (X.). 1860, p. 337, 385, 469, 529; 1861, p. 69, 145.
— La souffrance, par Mme Hommaire de Hell. 1860, p. 375.
— Le musée de Colmar. 1866, p. 369, 424; 1867, p. 69, 169, 399, 457.
— L'anniversaire de Martin Schœngauer. 1866, p. 594.
— Curiosités alsaciennes. — Les vases de Ribeauvillé. 1872, p. 76, 263.

GRAD (Charles). Le foyer alsacien. — Chougas. 1863, p. 21.
— Études géographiques. — l'Isthme de Panama. 1863, p. 256.
— Le foyer alsacien. — Un baiser funeste. 1863, p. 512.
— Un progrès. — La société alsacienne des publications populaires et les bibliothèques circulantes. 1864, p. 235.
— Le casque de fer. 1864, p. 419, 433.
— De l'influence des forêts sur la distribution des eaux. 1866, p. 407.
— Reliefs et cartes des Vosges. 1866, p. 544.
— Études sur les Vosges. 1866, p. 578; 1867, p. 15; 1868, p. 468.
— Les glaciers de la Viège, fragment d'un voyage dans les Alpes. 1867, p. 313.
— Comité alsacien pour l'exploration au pôle nord. 1868, p. 233.
— Fragments d'un voyage aux Alpes. 1869, p. 357, 409.
— Une mission commerciale dans l'extrême Orient. 1870, p. 193.
— Aperçu statistique et descriptif sur l'Alsace en 1871. 1872, p. 145.
— Description des formations glaciaires dans les Vosges en Alsace. 1873, p. 79, 235.
— Récents travaux sur l'histoire naturelle de l'Alsace et des Vosges. 1874, p. 422.

Digitized by Google

GRAD (Charles). A propos de la géographie des Vosges, de M. Gley. 1874, p. 556.
— Le foyer alsacien. — Les nains du Hohneck. 1875, p. 80. — La chasse maudite, p. 404.
— Le mouvement scientifique en Alsace. 1875, p. 520.
— Fabrication du papier peint. 1876, p. 332.
— Orographie de la chaîne des Vosges, avec tableau des altitudes depuis Valdieu jusque dans le Palatinat. 1877, p. 234.
— Scènes et paysages des Vosges. 1878, p. 88; 1881, p. 520.
— Une soirée au Hageneck. 1878, p. 401.
— Histoire et statistique de l'industrie de la laine en Alsace. 1879, p. 289.
— Les institutions scientifiques de l'Alsace. 1880, p. 480.

GRANDIDIER (l'abbé). Fragment inédit de l'histoire de l'église et des princes-évêques de Strasbourg. 1852, p. 16, 193, 354, 507, 529.
— La corne du Haut-Barr. 1855, p. 202.
— Lois municipales de Strasbourg, vers l'an 1097, par Otton, 50e évêque-comte de Strasbourg. 1865, p. 179, 193.
— Daniel Specklé. 1866, p. 118.
— Jean de Dambach et Jean Tauler. 1866, p. 413.
— Armoiries des évêques de Strasbourg. 1866, p. 538.
— Abjuration. 1866, p. 213.
— Persécutions des Vaudois à Strasbourg. 1866, p. 561.
— Musiciens d'Alsace. 1866, p. 572.
— Triboques. 1867, p. 5.
— Famille des Obrecht. 1867, p. 59.
— Gebhard de Truchsess, archevêque de Cologne. 1867, p. 97.
— Église équestrale de Guebwiller. 1867, p. 145.
— Anabaptistes. 1867, p. 208.
— Lièvre. 1867, p. 273.
— Nieder-Münster. 1867, p. 372.
— Ollweiler. 1877, p. 420.
— Ruprechtsau. 1867, p. 473.
— Schweighausen. 1867, p. 504.
— Sélestadt. 1867, p. 524, 529; 1868, p. 28.
— Soultz. 1868, p. 115, 186.

Digitized by Google

GRANDIDIER (l'abbé). Armoiries d'anciennes familles d'Alsace éteintes. 1868, p. 427; 1872, p. 294.
— Relation de son voyage dans la Forêt-Noire et en Suisse en 1784. 1869, p. 145.
— Correspondance de Grandidier avec Dom Grappin. 1869, p. 433, 481.
— Plan de l'histoire du diocèse de Strasbourg pour la *Germania sacra*. 1869, p. 529.
— Blasoniana. 1872, p. 134.
GRANDIDIER (Tony). Fragments généalogiques. 1867, p. 519.
— Chevalerie. 1868, p. 517, 549.
— Notes éparses inédites de l'abbé Grandidier sur l'introduction du Luthéranisme en Alsace. 1876, p. 118.
GRUCKER (Émile). Cours de l'hôtel de ville de Strasbourg. — Cours de philosophie. 1855, p. 376.
— Histoire critique des doctrines religieuses de la philosophie moderne. 1856, p. 225.
— La philosophie et la religion, par Matter. 1858, p. 36.
— Morale ou philosophie des mœurs, par Matter. 1860, p. 143; 1861, p. 518.
GUNTHER (C.). Lettre adressée à la Convention nationale par les religieuses du couvent *Unterlinden* de Colmar. 1858, p. 300.
GYSS (l'abbé). La question (par Aug. Stœber) de l'origine de Thomas Murner. 1867, p. 249.

H

HASLACH. Dagobert II et saint Florent. 1862, p. 203.
HAUSSMANN (Auguste). Une relâche en Cochinchine. 1852, p. 466, 563; 1853, p. 125.
HEINRICH (F. X.). Observations vulgaires et pratiques sur la culture de la vigne en Alsace. 1855, p. 85.
HEITZ (F.). Rectification bibliographique à propos des vues pittoresques de l'Alsace, de Grandidier. 1858, p. 568.
HIRN (G. A.). Études sur les lois et les principes constituants de l'Univers. 1850, p. 25, 127, 183, 376; 1851, p. 24.
— Étude sur la constitution intime des principes passifs ou de la matière pondérable. 1851, p. 527; 1852, p. 124.

Digitized by Google

HIRN (G. A.). Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique. 1855, p. 152.
— Henri Lœwel. — Analyse de ses travaux sur la saturation des dissolutions alcalines. 1860, p. 31, 49, 97.
— Une fantaisie à propos des photographies de M. A. Braun. 1860, p. 241, 315.
— La musique et l'acoustique. — Aperçu général sur leurs rapports et leurs dissemblances. 1878, p. 24, 173.
— La vie future et la science moderne. 1881, p. 473; 1882, p. 5.
HORST (L.). A propos d'un prédicateur catholique au xve siècle, par A. Schæffer. 1862, p. 346, 396, 438.
HÜCKEL (Docteur). Réglementation d'une forêt communale d'Alsace aux xve et xvie siècles. 1881, p. 234, 375; 1882, p. 232, 350.
— Histoire des forêts de l'Alsace. — Notice sur l'Aspruch. 1886, p. 81; 1887, p. 88, 340, 512.
HUOT (Paul). Gœtzmann et sa famille (1649-1794). 1863, p. 433, 486.
— Ostwald ancien et moderne, le Mettray de l'Alsace. 1863, p. 529.
— Des calendes, du calendrier et de quelques fêtes catholiques. 1864, p. 371.
— Le onzième plaidoyer de l'avocat Patru. 1866, p. 531.
— Les prisonniers d'Orléans (1792-1799). 1868, p. 97, 156, 223, 241.
— La commanderie de Saint-Jean à Colmar. 1870, p. 5, 49, 97, 167, 222, 257.

I

ICONOPHILE (Un). (Ed. Bavelaër). Les fresques des Unterlinden et la mosaïque de Bergheim. 1850, p. 143.
— Le Pfingstmontag et les Schlitteurs, illustrés par Th. Schuler. 1854, p. 141.
— Un tableau du Louvre. 1855, p. 176.
— Quelques mots sur le symbolisme chrétien à propos de la cathédrale de Strasbourg. 1856, p. 128, 218.
— A propos de l'essai historique de Le Prince sur la bibliothèque du Roi. 1856, p. 334.

Digitized by Google

ICONOPHILE (Un). Un monument des Unterlinden. 1856, p. 478.
— Revue de l'art chrétien. — Correspondance littéraire. 1857, p. 138, 335.
INGOLD (A.). Dusselbach-Husselbach. 1852, p. 380.
— Topographie de la Gaule au ve siècle. 1861, p. 97.
— Nouveaux renseignements sur le blocus de Huningue. 1863, p. 276.
— Notices historiques sur la ville de Cernay. 1872, p. 198.
— Sièges de Huningue en 1813 et 1815; 1876, p. 526.

J

JUNDT (Auguste). Guillaume de Honstein. — Scènes de la vie politique et ecclésiastique de Strasbourg. 1872, p. 441.
JACQUET (A.). Études littéraires et morales sur Homère, par A. Vidal. 1861, p. 92.
JARRY DE MANCY (A.). Petit manteau bleu. 1852, p. 281.
JEANMOUGIN (C.). Un souvenir de l'enfance de Théophile-Conrad Pfeffel. 1859, p. 365.
— Cantate chantée à l'occasion de l'inauguration du monument Pfeffel à Colmar, le 5 juin 1859. 1859, p. 367.
JEANROY (V.). De la psychologie de saint Augustin, par M. Ferras. 1863, p. 471.
JEHAN (Stanislas). De l'impôt sur la production étrangère au point de vue du droit moderne et du progrès. 1868, p. 171, 213, 256.
— Le spiritualisme et le matérialisme en économie politique, considérés dans les rapports des fabricants de l'Alsace avec leurs ouvriers. 1867, p. 460, 497.
JOIGNEAUX (P.). Les Alsaciens et l'administration forestière. 1861, p. 567.
— De la culture du tabac en Alsace. 1863, p. 138.
JOLIBOIS (Émile). L'Alsace à l'exposition de 1859. 1859, p. 237, 318.
J..... Élégie en manière d'oraison funèbre des arbres du grand-jardin de Montbéliard. 1886, p. 138.

K

KAEPPELIN (Rodolphe). Mouvement et travail. 1858, p. 337.
KIENLEN (H.). La société jurassienne d'émulation. 1856, p. 90.

Digitized by Google

KIENLEN (H.). Manuel d'un code ecclésiastique à l'usage des deux églises protestantes. 1856, p. 237.
— Peter-Martyr Vermigli. 1858, p. 430.
— Hymnologie alsacienne. 1862, p. 12.
— Théophile-Guillaume Heinrich. 1863, p. 113.
— Entre les Alpes et le Jura. 1867, p. 363, 412.

KIENER (Roger). Nouveau procédé de tissage au moyen de l'air comprimé. — Essai à London-Bridge. 1865, p. 137.

KIRSCHLEGER (Frédéric). De l'influence du sol sur la végétation en Alsace et dans les Vosges. 1850, p. 392.
— Description géologique et minéralogique du Bas-Rhin. 1853, p. 378, 581.
— Une excursion botanique dans les Hautes-Vosges. 1856, p. 257, 305.
— Synopsis de la flore du Jura. — Flore du grand-duché de Bade. Plantes vasculaires des environs de Montbéliard. 1857, p. 182.
— Correspondance à propos du rapport dont la *Flore d'Alsace* a été l'objet de la part de M. Delbos. 1858, p. 470.
— La culture des sciences en Alsace. 1859, p. 217, 257; 1860, p. 132, 170, 421.
— Les eaux de Soultzbach au XVIIe siècle. 1860, p. 269.
— État littéraire scientifique, industriel et agricole de l'Alsace au commencement du XIXe siècle. 1860, p. 220.
— Hydrographie médicale de Strasbourg, par Victor Stœber et Gabriel Tourdes. 1862, p. 300.
— Essai sur la géographie botanique de la Lorraine, de A. Godron. 1863, p. 91.
— Bibliographie scientifique. 1863, p. 369.
— La plante, par E. Grimard. — Botanique simplifiée. 1865, p. 39, 87.
— A. Frédéric Kurtz. 1867, p. 420; 1868, p. 47.

KLENCK (A.). Lettre et note sur l'occupation des alentours de Belfort par les troupes alliées en 1814. 1862, p. 252.
— Note inédite sur le pasteur Brauer de Hunawihr. 1862, p. 256.

KLIE (Gauthier). Obsèques d'un commandeur de Malte à Colmar. 1856, p. 276.

Digitized by Google

KNOLL (Ch.). Le château de Freudstein et la famille des Waldner. 1857, p. 402.
— De l'origine de la ville de Soultz (Haut-Rhin). 1857, p. 545.
— Les fouilles du Tumulus de Soultz. — Découverte d'une enceinte fortifiée. 1858, p. 157.
— Mémoire sur l'ancienne commanderie de Malte à Soultz (Haut-Rhin). 1858, p. 290.
— Les fouilles d'Ensisheim. 1858, p. 331.
— Village détruit d'Ostein, à propos d'une pierre tumulaire. 1859, p. 360.
— Épisode de la grande peste de 1348. 1861, p. 429.
— Histoire de la ville de Soultz. 1861, p. 509, 529; 1862, p. 137; 1863, p. 496; 1866, p. 249, 297, 395, 491, 525.
— Deux châteaux inédits, Wuenheim-Hartfelsen. 1862, p. 436.
— Essai sur la bataille livrée en Alsace par Arioviste à Jules-César. 1864, p. 63.

KOCH (Alexandre). Règlement sur la tribu des perruquiers de Haguenau. 1855, p. 427.

KŒNIG (Théodore). Jean de Vienne ou l'évêché de Bâle au XIVe siècle. — Bourcart d'Asnel. — Légende du XIIIe siècle. — Ancien évêché de Bâle. — Combat de Saint-Jacques sur la Birse. 1856, p. 317.
— Les chansons lointaines, poèmes et poésies. 1856, p. 570.
— Coup d'œil sur la statistique de la Suisse. 1857, p. 81.
— Les Alpes. Description pittoresque de la nature et de la faune alpestres, par Fréd. de Tschudi. 1859, p. 131.

KOHLER (Xavier). La distraction du pays d'Ajoie du diocèse de Besançon, chantée par un poète bruntrutain. 1860, p. 554.
— Le décanat *inter-colles* au XVIIe siècle; 28 communes de l'arrondissement de Mulhouse. 1872, p. 182.
— Le général Voirol. 1872, p. 474.

KOPP. Dénomination des partis à Colmar au XIVe siècle. 1856, p. 344.

KRAEMER (A.). Nouvelle. 1850, p. 337.
— Le roi d'Yvetot. 1850, p. 504.
— Un amour dans le ciel. 1851, p. 324.

Digitized by Google

KROEBER (Auguste). Documents inédits relatifs à l'histoire d'Alsace, tirés de la bibliothèque de l'Institut. 1865, p. 241, 306.

— Correspondance de l'abbé Grandidier et autres documents relatifs à sa famille et à ses ouvrages. 1865, p. 337, 385, 433, 502, 549; 1866, p. 465, 515.

— Lettre de Schœpflin. 1867, p. 48.

— Correspondance inédite de Paul-Louis Courrier et de d'Ansse de Villoison avec Jérémie. — Jacques Oberlin. 1867, p. 84.

— Correspondance inédite de La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France, et de J. Le Brigant avec J. J. Oberlin. 1867, p. 193.

— État de l'industrie en Alsace vers 1735. 1867, p. 302, 337.

— Relations de la France avec Strasbourg et Colmar en 1635. 1867, p. 466.

— Règlement colonger d'Andolsheim. 1867, p. 507.

— Notes tirées de l'histoire d'Alsace de Joseph-Sybille de Cheverry. 1867, p. 563.

— Motifs de l'annexion d'une partie du Ban-de-la-Roche au département des Vosges. 1868, p. 86.

— Correspondance de Koch avec Jérémie Oberlin. — Les volontaires de 1792. — Lettre d'Oberlin à Riehl, député du Bas-Rhin à l'assemblée législative. 1868, p. 334.

— Les anciens imprimeurs de Sainte-Marie-aux-Mines. 1868, p. 382.

— Actes en langue française passés à Echery au XVIe siècle. 1868, p. 430.

— Diplôme de Lothaire, roi de Lorraine, pour le prieuré de Lièpvre. 1868, p. 527.

— Le cardinal d'Alsace. 1869, p. 191.

— Le maréchal de Rosen. 1869, p. 333.

— Mission de Josias Glaser à Paris. 1869, p. 501.

— Lettre du conseil des XIII de Strasbourg au roi de France en 1624. 1870, p. 137.

— Le cardinal Armand-Gaston de Rohan, évêque-prince de Strasbourg. 1870, p. 215.

— Le cardinal Guillaume-Égon de Fürstenberg, évêque-prince de Strasbourg. 1870, p. 264.

Digitized by Google

KRŒBER (Auguste). Documents historiques sur le marché et les foires de Sainte-Marie-aux-Mines. 1870, p. 419.
— Travaux de réparation exécutés au château de Tanvillé en janvier 1507. 1872, p. 578.
KUHN (Dr). Notice sur les antiquités celtiques et romaines de Niederbronn. 1852, p. 138.
KURTZ (Fréd.) [J. LIBLIN]. Félix Blanc, de l'École des chartes, archiviste en chef du département du Haut-Rhin. 1872, p. 142.
— Les artistes alsaciens, par Ch. Gérard. 1872, p. 440.
— Coup d'œil sur l'âge du bronze en Alsace. — Matériaux pour servir à une étude sur cet âge, par MM. Faudel et Bleicher. 1886, p. 5.
— Nombreux articles suivis de cette signature et compris dans l'*Index bibliographique* qui termine ce répertoire.
KÜSS (Ch.). Histoire d'une bouchée de pain, par Jean Macé. 1861, p. 427.
— Les comtes du Petit-Château, par Jean Macé. 1862, p. 586.
— L'école populaire telle qu'elle devrait être. 1863, p. 335.
— Citologie rationnelle. 1864, p. 568.
— Destinée de l'homme dans les deux mondes, par Hippolyte Renaud. 1865, p. 318, 424.
— Études d'histoire contemporaine. — Du mouvement religieux parmi les protestants d'Allemagne. 1866, p. 517.

L

LABLOTIER (Anatole). Mémoire concernant le village de Bourogne de 1500 à 1786. 1886, p. 125, 265.
LACH (Dr). Des épidémies à propos du choléra en Alsace. 1855, p. 145, 253.
LACHAPELLE. Les deux visites. 1862, p. 249.
LAURENT (J.-J.). Légendes d'Alsace. — Le lac Noir. 1863, p. 372. — Les géants du Nideck, p. 468. — Le moine de Schwartzenbourg, p. 543. — La cloche d'Herlisheim. 1864, p. 89. — L'ermite de Saint-Jean. 1865, p. 81.
— La châtelaine d'Uffholtz. 1870, p. 33.
— Wilhelm, Hélène et Fridolin ou les forges du Wasenbourg. 1870, p. 328.

Digitized by Google

LASABLIÈRE (Ch. de). Notice historique sur la ville de Mulhouse. 1850, p. 159, 207, 347; 1851, p. 185.
— Des possessions françaises en Afrique. 1854, p. 1, 97.
LEBERT (Henri). Souvenirs de 1813 et 1814. 1856, p. 16, 49.
— Apparition racontée par Pfeffel. 1856, p. 136.
— Jean-Jacques Karpff, dit Casimir. 1856, p. 289.
— Lettre inédite de Catherine de Médicis. 1857, p. 94.
— Scènes de la vie juive en Alsace, par Daniel Stauben. 1860, p. 330.
— Notice sur les développements du dessin d'impression des toiles peintes en Alsace. 1865, p. 5, 70.
LEHR (Ernest). Demande d'informations sur les familles nobles, en possession de seigneuries en Alsace, en 1789. 1863, p. 384.
— Le commencement du XIXe siècle, traduit de Schiller. 1860, p. 285.
— La machine à vapeur. 1868, p. 317, 355.
— Bibliothèque alsatique de feu M. C. H. Heitz. 1868, p. 563.
— Notice historique et généalogique sur les comtes de la Petite-Pierre (Basse-Alsace). 1873, p. 485.
— Louis-Adolphe Spach, sa vie, ses études, etc., sa mort. 1880, p. 289.
— Du régime de la propriété foncière chez les Germains. 1885, p. 145.
LEHR (Paul). La naïade de Niederbronn. 1855, p. 515.
— Épître à A. Lamey. 1858, p. 460.
— Icare dans l'atelier d'un statuaire. 1859, p. 369.
— Cantate alsacienne, dédiée à l'association des chanteurs alsaciens. 1859, p. 371.
LE MAOUT (Emm.). Flore d'Alsace et des contrées limitrophes. 1858, p. 46.
LEVRAULT (Louis). De la décentralisation de la presse. 1850, p. 100.
— Notes sur quelques monnaies et ateliers monétaires d'Alsace. 1850, p. 244.
— Nécrologie (Antoine Conte). 1850, p. 486.
— La vallée de la Bruche, Haslach, Girbaden, Nideck et le Donon. 1852, p. 369, 385, 433.

Digitized by Google

LEVRAULT (Louis). Guémar, Ober-Bergheim, Ribeauvillé et leurs châteaux. 1853, p. 34.
— Sainte-Odile et le Heidenmauer. 1853, p. 314, 393, 489; 1854, p. 360, 385, 433.
— Le Dr Sultzer. 1854, p. 522.
— Le général Schæffer. 1856, p. 337.
— Correspondance au sujet du mur païen. 1857, p. 190.
— Villes libres et impériales d'Alsace. 1858, p. 49, 97, 257, 313, 352, 402, 445, 493, 529.

LÉVY (Isaac). Un rabbin, prisonnier d'État à Ensisheim au XIIIe siècle. 1873, p. 427.

LIBLIN (J.). Petite chronique de Thann. 1855, p. 431.
— Strasbourg illustré, ou panorama pittoresque, historique et artistique. 1856, p. 42.
— Chronique de Bois-de-Chesne et siège de Héricourt. 1857, p. 141.
— Cinq pièces ou documents pour servir à l'histoire religieuse en Alsace pendant la Révolution. 1862, p. 568.
— Les deux Germanies cis-rhénanes, par l'abbé Martin. 1863, p. 479.
— Notes et documents pour servir à l'histoire de la Révolution en Alsace. 1865, p. 233, 277, 470; 1866, p. 121, 173, 215.
— Note sur les nobles de Bock, à propos de l'opéra de M. Spach. — L'empereur Sigismond à Strasbourg. 1867, p. 45.
— Causes de l'interruption de la publication de la *Revue* au mois d'octobre 1870. Clôture de l'année, p. 433.
— Notions générales sur l'histoire du territoire de Belfort et notions historiques particulières à chacune des 106 communes de cette fraction du Haut-Rhin conservée à la France. 1871, p. IX à 296; avec 32 armoiries communales.
— Chronique de Sébald Buehler (1506-1586). 1872, p. 90.
— Chronique du maréchal-ferrant, Jean-Baptiste Huhn, de Türckheim. 1872, p. 424.
— Chronique du serrurier Dominique Schmutz, de Colmar, 1714 à 1800. 1874, p. 124, 241, 389, 515.
— Chronique de l'ancien hôtel de la Douane de Colmar. 1876, p. 245, 408.

Digitized by Google

LIBLIN (J.). Superstitions et usages populaires au territoire de Belfort. — La bûche de Noël. — Le revenant de Génival. 1878, p. 484.
— Les églises de Belfort-Brace, etc. 1880, p. 505; 1881, p. 72, 206.
— Possessions du collège des Jésuites d'Ensisheim à Froidefontaine. 1883, p. 404.
— Épilogue. 1886, p. 322.
— Le receveur général du département d'Altkirch en 1674 à 1676. 1887, p. 120.
— Un industriel alsacien. — Vie de F. Engel-Dollfus, par X. Mossmann. 1887, p. 242.
— Coup d'œil sur les temps et les choses préhistoriques dans la région de l'Est., par M. Muston. 1887, p. 503.
LIEBICH (L.). Esquisse d'une carte linguistique de l'Alsace. 1861, p. 337.
— Esquisse d'une histoire de l'idiome alsacien. 1861, p. 481.

M

MACÉ (Jean). De la décentralisation intellectuelle en France. 1862, p. 5.
— Les misérables, de Victor Hugo. 1862, p. 289.
— Le fils de Giboyer. 1863, p. 49.
— La société des bibliothèques communales du Haut-Rhin. 1864, p. 30, 56.
MARITZ (Jean-Jacques). Étude sur l'organisation du crédit foncier, au point de vue des intérêts de l'Alsace. 1850, p. 74.
— Endiguement des rivières torrentielles de l'Alsace, au point de vue de l'utilité agricole. 1850, p. 478, 530.
— Produits de l'industrie alsacienne à l'exposition de Londres. 1851, p. 293, 343, 420.
MARQUAT (Félix). Un passeport pour l'autre monde. 1861, p. 570.
MATHIEU (A.). A propos des prairies artificielles. 1864, p. 135.
MATTER. Antiquité des eaux minérales de Vichy, Plombières, Bains et Niederbronn, par Beaulieu. 1851, p. 515.
— Notice sur les abbayes d'Estival, Moyenmoutier et Senones, et

Digitized by Google

trois manuscrits de la bibliothèque de Saint-Dié, première partie. 1852, p. 49, 241; deuxième partie, p. 289.

MATTER. Catalogue de l'abbaye princière de Murbach. 1855, p. 1, 49.

— Philippe de Golbéry. 1857, p. 5, 20, 49, 63, 97, 107.

— Le comté de Dagsbourg, aujourd'hui comté de Dabo, par Dugas-de-Beaulieu. 1859, p. 123.

— Les monuments du comté de Dabo. 1859, p. 287.

— M. de Saint-Martin, Mme de Bœcklin, les deux Saltzmann, Gœthe. 1860, p. 520; 1861, p. 187.

— Saint-Martin à Strasbourg, sa rencontre avec la duchesse de Bourbon, ses relations avec les savants et les mystiques. 1862, p. 278.

— Alexandre Mercker, Gustave Masson, Chantepie La Saussaye, Mazarella. 1863, p. 170.

— Notes pour servir à la biographie des hommes célèbres. 1864, p. 142.

MAURER. Découvertes d'anciennes monnaies à Liebsdorff. 1859, p. 191.

MAESTLÉ. Du service des travaux communaux. 1850, p. 202.

MEUNIER (L.). Cinq lettres inédites de P. J. Proudhon à son ami Jouvenot, correcteur d'imprimerie. 1882, p. 433.

MEYER (J. B. l'aîné). Éguisheim. — Documents pour servir à l'histoire de cette commune (1592 à 1869). 1887. p. 407.

MEYER (J. J.). Esquisse sur l'Alsace littéraire au moyen âge. 1872, p. 318.

— Dissertation de Schœpflin à l'Académie des inscriptions, 1738. 1873, p. 37.

— La vie d'Enguerrand de Couci et son expédition en Alsace. 1873, p. 258.

— Histoire de l'archiprêtre Arnaud de Cervole, par le baron de Zurlauben. 1874, p. 449.

— Herrade de Landsberg et le *Hortus deliciarum*. — Origine et premiers siècles de l'Abbaye. 1876, p. 92, 196.

MONTANDON (F. J.). Vertergadins. Poème patois, par Ferdinand Raspieler. 1856, p. 370.

— Flore d'Alsace, 3e vol., de F. Kirschleger. 1859, p. 45; 1860, p. 287.

Digitized by Google

Mosaïque. Histoire de la translation au musée de Colmar d'une mosaïque romaine, découverte à Bergheim. 1850, p. 432.

Mossmann (Xavier). Une créance de Voltaire sur les vignes de Riquewihr. 1850, p. 111, 345.

— Établissements de bienfaisance à Colmar au XIIIe siècle. 1851, p. 233.

— Histoire de la Réformation à Colmar. 1853, p. 345, 545; 1854, p. 316, 353.

— Les religieuses de Klingenthal-Huseren. 1872, p. 398.

— Sceau de la commune, hôtel de ville et palais de justice de Besançon, par A. Castan. 1873, p. 284.

— Les origines de Thann. 1873, p. 289.

— L'abbé Martin. — Le gymnase catholique de Colmar. 1873, p. 576.

— Une société lucernoise de chant à la cour de Louis XI. — Complainte de l'église fidèle sur la persécution dans le royaume de France l'an 1551. 1875, p. 142.

— Matériaux pour servir à l'histoire de l'invasion des Armagnacs, tirés des archives de Colmar. 1875, p. 145, 416, 541.

— Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans, tirés des archives de la ville de Colmar. 1876, p. 309, 554; 1877, p. 445; 1878, p. 226, 465; 1879, p. 249, 494; 1880, p. 336, 530; 1881, p. 191, 361, 520; 1882, p. 112, 256; 1883, p. 391; 1886, p. 37, 216; 1887, p. 108, 325, 477.

— Chansons populaires de l'Alsace, par J. B. Weckerlin. 1884, p. 399.

— Lettre inédite de Dominique Dietrich à Gaspard Eisenschmidt. 1884, p. 529; 1885, p. 466.

Muhl (G.). Jean Klein. 1855, p. 241.

Muhlenbeck (E.). L'instruction obligatoire dans le comté de Ribeaupierre, 1739-1773. 1878, p. 69.

— Étude sur quelques points obscurs ou controversés de l'histoire de Sainte-Marie-aux-Mines. 1878, p. 145, 355.

— Étude sur l'origine de la Sainte-Alliance, Marie-Gottliebin Kummer, Jean-Frédéric Fontaines, Mme de Krudener. 1884, p. 273.

Müntz (Eugène). Les artistes alsaciens contemporains et les arts en Alsace. 1869, p. 211, 251.

Digitized by Google

MÜNTZ (Eugène). Revue celtique. 1870, p. 430.
— De quelques monuments alsaciens conservés à Vienne. 1872, p. 357.
— Le chroniqueur Bernard Hertzog et son gendre, le poète Jean Fischart. 1873, p. 360.
— Manufacture nationale de mosaïque. 1887, p. 454.
MUSÉE DES UNTERLINDEN. 1851, p. 318.
MUSTON (Dr). A propos des bibliothèques communales. 1864, p. 95.
— Étude sur les romanciers contemporains de la Suisse romande. 1883, p. 145.
— Un poète montbéliardais, Charles Berger. 1884, p. 250.

N

NEYREMAND (de). De la nécessité de réprimer l'ivresse. 1858, p. 273.
— Dénombrement des familles israélites en Alsace, 1689 et 1716. — Accroissement considérable. 1859, p. 564.
— Des anciens fiefs de l'Alsace, de leur caractère au point de vue de la noblesse. — État nominatif des possesseurs de ces fiefs ayant prêté foi et hommage au roi. 1862, p. 545.
— L'ancien chapitre de Lautenbach. Excès populaires en 1789, racontés par les chanoines eux-mêmes. 1863, p. 183.
— Colmar sous le régime de la Terreur. 1867, p. 347.
NICKLÈS (Napoléon). Ampélographie rhénane, ou description caractéristique, historique, synonymique, agronomique et économique des cépages les plus estimés et les plus cultivés de Bâle à Mayence. 1852, p. 426.
— Études physiologiques sur les animalcules des infusions végétales. 1855, p. 382; 1861, p. 334.
— Le trèfle et son apôtre. 1856, p. 433.
— L'année scientifique et industrielle de Louis Figuier. 1857, p. 332; 1858, p. 302; 1859, p. 283.
— Le tabac et sa culture. 1857, p. 429.
— Biographie de Schwertz. 1857, p. 457.
— Zoologie du jeune âge, par Lereboullet. 1858, p. 383; 1861, p. 43.
NEWMANN (Robert). L'Alsace en 1780, par F. C. Heitz. 1860, p. 144.

Digitized by Google

O

Ohleyer. Le diarium de B. Dietrich sur la vente de la prévôté de Wissembourg, en 1546. 1852, p. 305.

— *Tres Tabernæ Cæsaris*, ou histoire sommaire de la ville de Saverne. 1852, p. 449.

Onimus. Mémoire sur l'aliénation, le défrichement et les irrigations du territoire de la Harth. 1865, p. 41, 99.

P

Paira (Gaston). Lettres inédites du général Rapp à son ami Paira, banquier à Paris. 1883, p. 5, 189, 331.

Perrot (P. E.). De la maladie de la pomme de terre. 1852, p. 172.

Pfeiffer (Napoléon). Pâturage de Fessenheim. Recours au roi contre les rigueurs de l'ordre teutonique, seigneur des forêts et pâturages. 1863, p. 475.

Pierre (Isidore). A propos des prairies artificielles. 1864, p. 137.

Piton (P.). Strasbourg en 1681. La rue des Bouchers et la citadelle. 1852, p. 184.

— Monogrammes et inscriptions entre la couronne et la flèche de la cathédrale de Strasbourg. 1855, p. 568.

— L'Alsace et le pays de Baden en 1859. 1859, p. 508.

Poly (F.). Un dernier épisode de la conquête de la Franche-Comté. 1885, p. 311.

Poltoratzky (Serge). Conversation de Napoléon Ier avec le général russe Constantin Poltoratzky, en 1814, après la bataille de Champaubert. 1855, p. 226.

— Ouvrage russe anonyme, relatif à la Crimée. 1865, p. 517.

Puthod (J. F.). Hydrologie alsacienne. 1858, p. 369.

— Souvenirs de voyage. 1861, p. 555.

— Inventaire des joyaux d'or, vaisselle d'or et d'argent, etc., que le duc de Bourgogne a fait donner à sa fille, Mme de Savoie, 24 octobre 1403. 1864, p. 283.

— Expédition du baron Nicolas de Polweiler en Bresse. Siège de Bourg en 1557. 1865, p. 376; 1866, p. 144.

Digitized by Google

Q

QUIQUEREZ (Auguste). Jean-Baptiste Gobel, évêque de Lydda, suffragant de l'évêque de Bâle et ensuite archevêque de Paris. 1856, p. 30, 97, 163.
— Lucelle et Veldbach. 1857, p. 167.
— Un procès de sorcellerie. 1857, p. 481.
— Notice historique sur le château de Morimont. 1859, p. 337, 445, 481, 541.
— Encore quelques mots sur les feuilles mortes dans les forêts, à propos du *Mont-Terrible*. 1862, p. 40.
— Les fers des chevaux du Jura dans les anciens temps. 1864, p. 39.
— La cure de Phaffans en 1764. 1864, p. 133.
— Histoire de l'abbaye de Lucelle. 1864, p. 257, 523, 337, 385, 444.
— La pierre des mauvaises langues. 1866, p. 171.
— Landskron. 1866, p. 177, 273.
— Souvenirs des xve et xvie siècles. Relations entre l'Alsace et Porrentruy. 1867, p. 289.
— Notice sur l'appauvrissement graduel de plusieurs familles nobles de la Haute-Alsace, par suite de la chute de la Féodalité. 1868, p. 397.
— Chronique de Colmar, par J. Liblin. 1869, p. 142.
— Coutumes de table et d'ameublement des hôtels de ville et des châteaux de l'évêché de Bâle au xve siècle. 1869, p. 5, 19, 97, 163, 203, 320.
— Milandre. — La tante Arie. 1869, p. 541.
— Boncourt au xve siècle. 1870, p. 399.
— Esquisses historiques. — Jean de Thierstein, les Armagnacs, etc., etc. 1872, p. 221.
— Épreuves et combats judiciaires en Alsace-Lorraine et Suisse. 1873, p. 102.
— Franquemont. — Le seigneur et le curé. 1875, p. 463.
— Pleujouse. — Légende. — Le vin de Lucelle. — L'argenterie de la châtelaine. 1877, p. 125.

Digitized by Google

R

Rathgeber (Jules). Un humaniste de l'école de Schlestadt. 1870, p. 155.
— Beatus Rhenanus. 1872, p. 384.
— Jean Sleidan. 1873, p. 213.
— L'abbaye de Pairis, dans le val d'Orbey. 1874, p. 102.
Ravenez (L. W.). Légende alsacienne. — La fille du boulanger. 1860, p. 177.
— Rectification concernant cette légende. 1860, p. 336.
Rencker (Édouard). L'Alsace féodale, de 1635 à 1789. 1887, p. 44, 145.
Reuss (Rodolphe). Josias Glaser et son projet d'annexer l'Alsace à la France. 1869, p. 289.
— Un poème alsatique relatif au comte Ernest de Mansfeld et au siège de Saverne en 1622. 1870, p. 289, 344, 410.
— Les mémoires d'un commis négociant strasbourgeois au xvie siècle. 1872, p. 49.
— Les statuts de l'ancienne université de Strasbourg. 1873, p. 433.
— Lettres inédites de Louis XIII, Louis XIV, du prince de Condé, du duc d'Enghien, etc., au Magistrat de Strasbourg, relatives aux affaires de cette ville, de 1642 à 1647. 1875, p. 5.
— Le marquis de Pezay. — Un touriste parisien en Alsace au xviiie siècle. 1876, p. 28, 170.
— Le sac de l'hôtel de ville de Strasbourg, le 21 juillet 1789, d'après un document inédit. 1877, p. 43.
— Jean Geiler de Kaysersberg. Un réformateur catholique à la fin du xve siècle. 1877, p. 385.
— L'Alsace pendant la Révolution française. Correspondance des députés de Strasbourg. Convocation des États-Généraux, etc. 1879, p. 5, 168, 342, 453; 1880, p. 53, 191, 359.
— Un physiocrate tourangeau en Alsace et dans le margraviat de Bade. — Charles de Butré, de 1724 à 1805. 1885, p. 289, 433; 1886, p. 169.
Richard (R. A.). Der Pfingstmontag. — Le lundi de la Pentecôte, comédie d'Arnold, illustré par Théophile Schuler. 1850, p. 513.

Digitized by Google

RICHARD (Remiremont). Le fief colonger de Hochstatt. 1852, p. 458.
— Lettre de Dom Grappin à un académicien de Besançon sur le royaume d'Austrasie. 1853, p. 45.
— Renouvellement des droits et articles de la mairie de Wintzenheim. 1557. 1853, p. 77.
— Transaction entre Marquard, abbé de Munster, et Jeanne de Vaudémont, abbesse de Remiremont. 1853, p. 80.
— Le bâton. 1855, p. 230.
RINCK (Max de). Huk de Werbenwak, trouvère du XIIe siècle. 1852, p. 87.
— Quelques notes sur les légendes de Saint-Michel. 1854, p. 22.
— Symbolisme et légende de Sainte-Marguerite. 1854, p. 299.
— Symbolisme et légende de Saint-Hippolyte. 1855, p. 97.
— Symbolisme et légende de Saint-Denis. 1855, p. 212.
— Anno novo Faust. Felix tibi. 1856, p. 40.
— Études hagiographiques. 1856, p. 354.
— Navigivm for (*tunæ*). 1857, p. 559.
— Sainte-Foi, Sainte-Espérance et Sainte-Charité, filles de Sainte-Sapience. 1858, p. 376.
— La Fête-Dieu et un mystère de la Passion à Fribourg au XVIe siècle. 1859, p. 17.
— France mérovingienne. — Le tombeau de Chilpéric Ier, par l'abbé Cochet. 1860, p. 334.
— Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois, recueillies, dessinées et décrites par Edmond Tudot. 1861, p. 283.
— Le Bollenberg, près Rouffach (Haut-Rhin). 1861, p. 561. — Rectification. 1862, p. 48.
— Le pèlerinage des Trois-Épis dans le Haut-Rhin : son symbolisme et sa légende. 1862, p. 209.
— Symbolisme et légende de saint Vit. 1862, p. 563.
— La huitième légion romaine. 1863, p. 481.
— Symbolisme et légende de sainte Geneviève. 1865, p. 564.
— Les tumuli celtiques dans le comté de Dorset, par Ch. Varne. 1867, p. 91.
— Champ de bataille de Jules César contre Arioviste. 1868, p. 41.

Digitized by Google

Rinck (Max de). Symbolisme et légende de saint Mercure. 1869, p. 137.
— La famille Ronsart, par Achille de Rochambeau. 1869, p. 144.
— Vestiges celtiques, romains, saxons et danois dans le comté de Dorset. 1870, p. 287.

Risler (Mathieu, père). Réflexions sur l'état de l'industrie agricole et sur les causes de ses souffrances. 1850, p. 175.
— De l'agriculture dans ses conditions actuelles. 1850, p. 326; 1851, p. 370, 498.
— Souvenirs de Russie. — Visite dans une prison d'État. 1855, p. 332.
— Légende. — Les vieux châteaux de Ribeauvillé. 1859, p. 176, 267.

Ristelhuber (P.). Le château de Spesbourg. 1880, p. 171.
— Huit lettres inédites d'Andrieux aux comédiens ordinaires du roi et au baron Taylor. (1825-1831). 1882, p. 264.

Ronchaud (L. de). Charles Weiss. 1868, p. 287.

Rœsch (Louis). — *Liber vagatorum* — Livre des vagabonds ou de la corporation des mendiants au xvie siècle. 1880, p. 5.
— Jean-Georges Stoffel. 1881, p. 249.
— Les imprimeurs alsaciens avant 1520, par Ch. Schmidt. 1883, p. 289, 465; 1884, p. 46, 191.
— Patois de l'Alsace. 1885, p. 5, 168, 366, 556. *Voy. Folkloristes.*
— Documents trouvés à l'église de Soultz (Haut-Rhin). 1886, p. 120.
— L'ancienne bibliothèque de l'école supérieure de Strasbourg dans le premier siècle de son existence, par Ch. Schmidt. 1887, p. 73, 268, 393.

Roy (F.). Coup d'œil sur le climat de l'Alsace. 1872, p. 500.

Roy (Charles). L'obligation et la gratuité de l'enseignement primaire en France et dans le pays de Montbéliard. 1887, p. 433.

S

Sabourin de Nanton. Notice historique sur le monastère de Michelfeld. 1860, p. 251, 356.
— Une nuit au château de Hohenkœnigsbourg. 1861, p. 174.

Digitized by Google

SABOURIN DE NANTON. Le général Barbanègre au blocus de Huningue en 1815. 1863, p. 233.
— Les anciens couvents d'Alsace. — Luppach. 1867, p. 31, 54.
— Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach. 1868, p. 145, 203, 297, 376.
— Les nymphes du Rhin, du Danube et des fleuves de Scandinavie. 1869, p. 18.
— Ettenheim et le duc d'Enghien. 1869, p. 337, 399.
— Delle et le baron Nicolas de Montjoie. 1870, p. 15, 65.
— Les salons du prince-cardinal de Rohan, au château de Saverne, de 1781 à 1784. 1872, p. 278.
SAHLER (Léon). Le livre des comptes de Samuel Méquillet, sa naissance, sa vie, sa mort. 1881, p. 43.
SAUM (Aug.). Un bas-relief de Mithra, découvert à Strasbourg et acquis par la bibliothèque de cette ville. 1866, p. 417.
SCHLEFFER (Ad.). Esquisse inédite d'une histoire de l'église évangélique de Haguenau, de 1521 à 1559, par feu le pasteur Billing. 1859, p. 549.
— Saint Martin, le philosophe inconnu, par Matter. 1862, p. 580.
— Un moine protestant avant la Réforme. 1863, p. 337, 411, 458.
— Contes, par A. Schnéegans. 1868, p. 45.
SCHIR (vicaire général). Correspondance au sujet du mur payen. 1857, p. 191.
SCHMIDT (Ch.). Les Dominicains de Strasbourg au XIIIe siècle. 1854, p. 241.
— Notice sur les humanistes strasbourgeois. — Thomas Wolf. 1855, p. 447, 481.
— Ruhlmann Merswin. 1856, p. 145, 193.
— Pierre Schott. 1857, p. 241, 308, 337.
— Schwab, Professor der Theologie und Kanzler der Universität in Paris. — Abbé Bourret. Essai historique et critique sur les sermons français, de Gerson. 1859, p. 137.
— Notice sur le docteur Charles Passavant. 1859, p. 289.
— Les vrais portraits en piété et doctrine. Traduits du latin de Th. de Besze. 1859, p. 331.
— Les calendriers de l'ancienne église chrétienne. 1859, p. 429.
— Étude sur la dramaturgie de Lessing. 1862, p. 24, 118, 187, 257.

Digitized by Google

Schmidt (Ch.). Notes d'un voyage à travers la Bavière et l'Autriche. 1863, p. 289, 396.
— Gottfried de Haguenau, poète du xiiie siècle. 1873, p. 145.
— Notice sur Sébastien Brant. 1874, p. 3, 161, 346.
— Une controverse littéraire au commencement du xvie siècle. — Wimphling et Locher. 1876, p. 5.
— Livres et bibliothèques de Strasbourg au moyen âge. 1876, p. 433; 1877, p. 59.
Schmidt (H.). Étude sur Wieland. 1868, p. 193, 304, 446, 505; 1869, p. 114, 173, 327, 373, 500; 1870, p. 307, 356.
Schneegans (Louis). La statuaire Sabine. 1850, p. 255.
— Les statues du christianisme et du judaïsme, au portail méridional de la cathédrale de Strasbourg. 1851, p. 109.
— Artistes alsaciens. — Maître André de Colmar, fondeur de cloches du xive siècle, et les deux vieilles cloches de Mutzig. 1851, p. 510.
— L'épitaphe d'Erwin de Steinbach à la cathédrale de Strasbourg. 1852, p. 1, 69.
— Statuette de maître Humbert, architecte de Saint-Martin de Colmar. 1852, p. 270.
— Additions à l'article Chardin, sur les *Junkheren* de Prague et la médaille de 1565. 1852, p. 519.
— Vitrail du xiie siècle à la cathédrale de Strasbourg représentant saint Candide, martyr. 1853, p. 1.
— Monuments de l'architecture du moyen âge en Saxe. 1853, p. 190.
— Ancienne sculpture en bois représentant la conversion de saint Guillaume. 1854, p. 529.
— Gimbel frères et l'industrie de l'éventail. 1856, p. 83.
— Addition à l'article d'Aug. Stœber sur les Ballons. 1857, p. 93.
— Quelques observations sur le projet de restauration du mur païen et des mutilations que vient d'essuyer ce monument. 1857, p. 120.
— Correspondance à ce sujet, p. 238.
— Jean Bein. 1858, p. 18.
Schnitzler (J. H.). La Russie et son agrandissement territorial depuis quatre siècles. 1854, p. 267, 289, 337.
— Une lettre inédite de Béranger. 1859, p. 168.

Digitized by Google

SCHNITZLER (J.H.). Marie-Fœdorowna, née princesse de Wurtemberg-Montbéliard, avant son élévation au trône impérial de Russie, 1759-1796. 1864, p. 97, 145, 193.

SCHULER (Henri). Apologie des langues populaires du Sundgau. 1873, p. 416.

SCHUTZENBERGER (F.). Les lois de l'ordre social. 1851, p. 43.

SCHWEIGHÆUSER (Joseph). Fondation du couvent des capucins de Colmar. 1862, p. 272.

SIMONNET (L.). Braconnot, sa vie et ses écrits, par M. Nickles. 1857, p. 173.

— Études sur les peuples de la race de Japhet, filiation généalologique, par F. G. Bergmann. 1860, p. 558.

— Lettres alsaciennes. — Un Welche en Alsace. — Que l'alsacien est du français. — Accent. — Le patriotisme alsacien et les écrivains. 1863, p. 45, 78, 128, 317; 1865, p. 134.

SORG (Ch. Eutrope). Notice historique sur Wesserling. 1862, p. 64, 340, 523.

SPACH (Louis). Éloge de Schœpflin. 1850, p. 311.

— Éloge de Grandidier. 1850, p. 465.

— Émigrations. — De la nécessité d'établir des comités de patronage. 1851, p. 453.

— Les antiquités de la vallée du Mississipi. 1852, p. 311.

— Joseph Willm. 1853, p. 201.

— Essai historique sur la société civile dans le monde romain et sa transformation par le christianisme, par Ch. Schmidt. 1853, p. 423.

— Frédéric de Turckheim. 1854, p. 145.

— Le général Rapp. 1855, p. 350, 403, 433.

— Deux voyages d'Élisabeth d'Autriche, épouse de Charles IX, roi de France. 1855, p. 486, 529; 1856, p. 67.

— Frédéric de Dietrich, premier maire de Strasbourg. 1856, p. 481, 529; 1857, p. 74, 145, 193.

— Christian Bartholomess. 1857, p. 257, 291.

— Dominique Dietrich. 1857, p. 494, 529; 1858, p. 209.

— Causeries littéraires. 1859, p. 379.

— Frédéric Schützenberger, maire de Strasbourg. 1860, p. 241, 289.

Digitized by Google

SPACH (Louis). Le général Louis-Jacques baron de Cœhorn. 1860, p. 433, 505.
— Théodore Kreiss. 1861, p. 193.
— Poésie de Fréd. Ott. 1862, p. 109.
— Les professeurs français en Alsace : Georges Ozaneaux. 1862, p. 497. — Théophile Guïard. 1863, p. 5. — François Génin 1863, p. 145, 195.
— Causeries littéraires. — Cours d'études historiques, par Ch. Cuvier. 1863, p. 286.
— Henri Lebert, peintre et dessinateur. — L'industrie de l'indienne, dans le Haut-Rhin. 1863, p. 385.
— Écrivains alsaciens du XVIIe siècle. — Simplicissimus. — Roman de la guerre de Trente ans. 1864, p. 241, 303.
— Le grand-duché de Bade en 1848 et 1849. — Souvenirs contemporains. 1865, p. 97, 145.
— Les Minnesinger. — Conrad de Wurtzbourg (1250-1289). 1865, p. 449, 481.
— Histoire d'un homme heureux, par A. Schæffer. 1866, p. 62.
— Recherches sur le plan de la création et la structure de l'âme, par H. de May. 1866, p. 459.
— Wilhelm Meister de Gœthe. 1867, p. 433.
— Les années de pèlerinage de Wilhelm Meister ou Gœthe pédagogue. 1867, p. 481.
— Le cardinal Richelieu. Conférence tenue à Berlin le 1er février 1868, par Tauttwein de Belle. 1868, p. 238.
— Charles-Frédéric de Bade, par feu Nebenius. 1869, p. 225.

STOFFEL et ENGEL (Arthur). Antiquités du plateau qui sépare les vallées de l'Ill et de la Largue. 1872, p. 297.
— (Stoffel). — Larga (avec une carte). 1873, p. 279.
— Dictionnaire biographique de l'Alsace. 1883, p. 119.

STOLTZ (J. L.). Notice historique et topographique sur les vignobles et les vins d'Alsace. 1851, p. 137 ; 1852, p. 97, 145, 215.
— Coup d'œil sur les sociétés et les congrès qui se sont formés depuis le commencement du siècle en vue de l'amélioration de la viticulture et de ses produits, sur les services que ces institutions ont rendus en France et à l'étranger. 1852, p. 534.
— Congrès des viticulteurs et des pomologistes français et étran-

Digitized by Google

gers, tenu à Colmar en 1847. 1853, p. 473; 1854, p. 230, 463, 506.

STŒBER (Auguste). Temps fabuleux de l'Alsace, d'après les traditions populaires. 1851, p. 49.

— Culte du Rhin et légendes populaires qui s'y rattachent. 1851, p. 329.

— Étude mythologique sur les animaux fantômes de l'Alsace. 1851, p. 550; 1852, p. 111.

— Étude mythologique sur les génies tutélaires ou esprits familiers, en général, et notamment sur ceux qui sont attachés à certaines familles où à certains personnages historiques. 1852, p. 337.

— Remarques sur la dénomination celtique de quelques cours d'eau de l'Alsace. 1854, p. 87.

— La Nef des fous, de Sébastien Brant. 1854, p. 425.

— Littérature alsacienne. 1855, p. 234.

— Notice historique sur le Klapperstein ou la pierre des mauvaises langues. 1856, p. 5.

— Origine et signification des noms Belch, Balon. 1856, p. 412.

— Les dialectes allemands. 1856, p. 553.

— Société des bibliophiles allemands pour la publication des sources de la littérature allemande ancienne. 1857, p. 44.

— Inscription de la porte Blanche ou Nationale à Strasbourg, attribuée à Sébastien Brant. 1857, p. 237.

— Le jeu des osselets. 1857, p. 279.

— Littérature alsacienne. 1857, p. 286.

— Nicolas Martin. Poésies complètes. 1857, p. 474.

— Nouvelle conjecture sur le lieu où s'est livrée la bataille décisive entre Jules César et Arioviste. 1858, p. 298.

— Mœurs, coutumes et croyances superstitieuses du peuple tyrolien. 1854, p. 380.

— Procès extraordinaire, instruit contre Pierre Tschernein, bedeau de l'université luthérienne, accusé d'avoir débité et vendu des estampes scandaleuses et injurieuses à la religion catholique, jugé le 10 juin 1728. 1859, p. 41.

— L'école militaire de Colmar pendant les années 1776-1779, tirée des mémoires de Chrétien-Hubert de Pfeffel. 1859, p. 210.

Digitized by Google

Stœber (Auguste). Gravure sur bois et strophes historiques de l'année 1632. 1860, p. 553.
— Chants et légendes populaires de l'Alsace, qui se rattachent à la température et aux différents agents qui la déterminent. 1861, p. 58.
— Trois documents concernant l'abbaye d'Alspach. 1862, p. 153.
— Verri Haag, le gros cordier de Strasbourg, XVIe et XVIIe siècle. 1863, p. 97.
— Signification du nom *Immenkirchlein*, donné à une chapelle de la vallée de Munster. 1863, p. 189.
— Note sur le lieu de naissance de Jean Geiler, dit de Kaysersberg. 1866, p. 59.
— Imprécations populaires qui se rattachent à certaines maladies. 1867, p. 21, 49.
— Le satirique Thomas Murner est-il né à Obernai ou à Strasbourg? 1867, p. 129.
— Conclusions tirées de la réponse de M. l'abbé Gyss. 1867, p. 252.
— L'auteur du buste de Pfeffel. 1867, p. 480.
— Notes sur quelques mots celtiques ou celto-bretons et leurs termes correspondants alsaciens. 1872, p. 510.
— L'abbé Grégoire et le pasteur Oberlin. 1874, p. 117.
— Cadeaux officiels faits à divers titres par le Magistrat de l'ancienne République de Mulhouse. — XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. 1877, p. 207.
— Lettre de David-Chrétien Seybold, ancien professeur au gymnase de Bouxwiller, à une dame de la même ville. 1877, p. 381.
— Les recteurs de l'université de Bâle d'origine alsacienne (1460-1524). 1879, p. 145.
— Les anciennes foires de Didenheim, de Brunstatt et de Kingersheim. 1880, p. 38.
— Note sur la culture, le commerce et l'usage du tabac dans l'ancienne République de Mulhouse. 1881, p. 393.
— Lettre inédite de M. Édouard Laboulaye à Frédéric Schützenberger, maire de Strasbourg. 1883, p. 562.
— Recherches sur le droit d'asile dans l'ancienne République de Mulhouse. 1884, p. 5.

Digitized by Google

STROBEL (A. W.). Notice sur Jean Knebel et la chronique. 1855, p. 470.

STROH (F.). De l'amélioration du bétail en Alsace par le croisement des races étrangères. 1850, p. 153.

— De l'effet du plâtre, gypse ou sulfate de chaux sur le trèfle et autres plantes de la famille des légumineuses. 1851, p. 133.

T

TALLON (P. J.). La seigneurie de Delle en 1786. 1863, p. 31, 83, 123.

— Deux pièces pour servir à l'histoire de la Révolution dans le Haut-Rhin. 1863, p. 190.

— Notes sur des vestiges d'antiquité à Hirsingue (Haut-Rhin). 1863, p. 445.

— Règlement de la paroisse de Saint-Dizier en 1657. 1864, p. 561.

— Notice sur Hirtzbach, canton de Hirsingue (Haut-Rhin). 1865. p. 165.

— Notes sur l'ancienne seigneurie de Rougemont (le Château) et sur la paroisse de Phaffans. 1876, p. 213.

— Document pour servir à l'histoire de l'antique paroisse de Saint-Dizier (Haute-Alsace). 1880, p. 410.

— Légendes et traditions recueillies sur Saint-Dizier, Villars-le-Sec, Croix, Montbouton, Fèche-l'Église, Lebetain et le hameau du val. 1882, p. 170.

— Le poirier de la guenille et le drapeau tricolore à Saint-Dizier (Haut-Rhin). 1883, p. 277.

— Le traitement hydrothérapique et religieux des fous à Saint-Dizier (Haut-Rhin). 1885, p. 236.

— Coutumes populaires. — L'hirondelle. — Le 1er mai. — Le lundi de la Pentecôte. 1885, p. 395.

THIERRY-MIEG (Ch.). Quatre jours à Tunis et Carthage. 1860, p. 259, 297, 449; 1861, p. 167.

— Géographie physique de Zurcher et Margollé. — Volcans et tremblements de terre. 1867, p. 238.

— Aperçu historique sur les tissus chez les différents peuples. — La part de l'Alsace dans ces fluctuations. 1887, p. 5.

Digitized by Google

THIRIAT (X.). Étude sur quelques vallées des Vosges. 1870, p. 385; 1872, p. 263.

TOUSSAINT (Camille). *Voy. Folkloristes.* 1886, p. 145; 1887, p. 126.

TRIPONÉ (F. J.) Faits mémorables du blocus et du siège de Belfort, du 24 décembre 1813 au 16 avril 1814. 1875, p. 104.

— Autre texte de ce siège par N...? 1885, p. 485; 1886, p. 15.

TUEFFERD (Paul-Edmond). Jean-Baptiste Kléber. 1874, p. 217.

— La bataille de Hausberg entre les Strasbourgeois et leur évêque l'an 1202. 1874, p. 488.

— Curiosités de l'histoire de Montbéliard. — Mœurs gastronomiques et bachiques, etc. 1875, p. 23, 193, 323.

— Étude sur l'humanité préhistorique, particulièrement dans le pays de Montbéliard et de Belfort. 1876, p. 455; 1877, p. 86, 221.

— La Décapole alsacienne. Notions préliminaires sur la condition politique du pays avant le partage de l'empire de Charlemagne. 1877, p. 433.

— Pierre de Hagenbach. — Berceau de sa famille. 1878, p. 211.

— Hommes de guerre — Kellermann, duc de Valmy. 1878, p. 441.

— Généalogie de quelques familles nobles de la Haute-Alsace. 1879, p. 74, 229.

— Notices biographiques. — Lefèbvre. — Rapp. — Bruat. 1879, p. 440.

— L'imprimerie à Montbéliard avant la Révolution française. 1880, p. 311.

— Les œuvres du peintre-verrier Baptiste Petit-Gérard. 1880, p. 435.

— L'Alsace artistique. Notices sur plus de cent quarante artistes alsaciens des temps reculés et des temps modernes. 1882, p. 289, 445; 1883, p. 49, 202, 350, 513; 1884, p. 68, 220, 329, 478; 1885, p. 126, 245.

— Biographie du prince Georges de Montbéliard et d'Anne de Coligny, sa femme. 1885, p. 380.

— Statuts des marchands de la ville de Belfort (1472). 1886, p. 232.

TURCKHEIM (A. de). Quelques considérations sur le morcellement des terres en Alsace. 1860, p. 324, 374.

Digitized by Google

TURCKHEIM (Rod. de). L'enquête agricole en Alsace. 1870, p. 145, 233.

V

VATIN (P.). Étude sur les monuments funéraires découverts en novembre 1856 sur l'Oberrieth de Schlestadt. 1857, p. 110.
— Une exécution sous la Terreur. — Fragment d'histoire locale de la Révolution. 1857, p. 353, 385, 433.
— Kintzheim. 1859, p. 497, 529.
— L'église de Saint-Georges de Schlestadt. 1860, p. 305, 364.
— La chapelle de la forêt de l'Ill à Schlestadt. — Épisode de la guerre d'Italie. 1861, p. 385.
— La lunette n° 3, souvenir de 1814. 1863, p. 101.
VAUTREY (Louis). L'abbaye de Neubourg en Alsace. 1860, p. 42, 65.
VÉRON-RÉVILLE. Coup d'œil sur l'ancien droit pénal alsacien. 1857, p. 221.
— Les chiens de la princesse de Wurtemberg (souvenirs du Conseil souverain d'Alsace). 1858, p. 305.
— Adrien. Lettre d'une mère à son fils. 1859, p. 93.
— Les justices vehmiques en Allemagne au moyen âge. 1859, p. 193, 241.
— Tableaux historiques de la vie sociale en Suisse. 1863, p. 241, 303, 355.
— Les Juifs d'Alsace sous l'ancien régime. 1864, p. 271, 289.
VOULOT (Félix). Un mot sur quelques anciennes cloches alsaciennes. 1869, p. 367; 1870, p. 132.

W

WEISS (Ch.). Correspondance de l'abbé Grandidier avec Dom Grappin. 1855, p. 323.
WENCKER (André). A propos de l'émigration des campagnes vers les villes, selon Mathieu Thierry-Mieg. 1865, p. 229.
WETZEL (L.). Note relative à l'éclosion artificielle des œufs de poisson. 1859, p. 518.
WOLFF (G.). Quelques dispositions législatives de l'ancienne ville de Strasbourg. 1858, p. 562.
— De quelques dispositions législatives de l'ancien temps. 1859, p. 416.

Digitized by Google

WOLFF (G.). Réduction des monnaies royales de Strasbourg et conversion des livres, sous et deniers en florins, schellings et pfennings. 1861, p. 88.

— Réception de Marie-Antoinette à Strasbourg. — Arrêté de la Chambre des XIII, 7 mai 1774. 1861, p. 331. — Complément, p. Jérôme N., p. 381.

— Épisode de la suppression de la Société de Jésus. 1862, p. 45.

— Origine du mot *esclave* et traces de ventes d'esclaves sur le Rhin. 1863, p. 142.

— La *Lauter* portait au VIIIe siècle le nom de *Murga*, concurremment avec celui de *Lutra*. 1867, p. 471.

Y

YVES (Renaud). A l'immortalité. 1864, p. 86.

— Anecdote littéraire. 1883, p. 123.

Z

ZICKEL-KŒCHLIN (F.). Souvenirs d'un contemporain sur les événements de 1820 à 1823 en Alsace. 1850, p. 543; 1851, p. 76, 115, 253, 357.

— Souvenirs d'Alsace, de 1820 à 1823. — Barthe, sénateur et premier président de la Cour des comptes. 1863, p. 177.

ZORN DE BULACH (Élisabeth-Henriette). Son abjuration. 1883, p. 558.

ZURLINDEN (Théodore). De l'institution des caisses d'épargne, au point de vue du crédit agricole. 1850, p. 234.

— Réflexions concernant une modification aux statuts des comptoirs d'escompte. 1850, p. 498.

Z... (A. G.). Droits et coutumes de Ferrette. 1867, p. 328.

Digitized by Google

INDEX

des

Planches, Gravures, Lithographies, etc.

dans le texte et hors texte

		Pages
Frontispice de la *Revue d'Alsace*	1850	1
Grand sceau et sceau secret de Mulhouse	»	347
Nouvelle église d'Altkirch	»	399
Moitié de la mosaïque de Bergheim (H.-R.)	»	431
Cathédrale de Strasbourg : Statue du christianisme	1851	96
» » » mosaïsme	»	97
Vue et plan du château du Trifels	»	441
Cloches de Mutzig, fondues en 1349, par Me André de Colmar	»	513
Cathédrale de Strasbourg : L'épitaphe d'Erwin de Steinbach	1852	1
Statuette de M. Humbert, architecte de la collégiale Saint-Martin de Colmar	»	372
Cathédrale de Strasbourg : Vitrail du XIIe siècle, représentant Saint-Candide	1853	1
Plan de Vieux-Brisach en 1696	»	96
Fac-similé de la Charte du 21 janvier 1271, avec le sceau S. VLRICI COMITIS FERRTARVM, contenant sa confession de mort	»	140
Vue de Ferrette, pris du côté du midi	»	146
Plan de la bataille de Wattwiller, 2 mars 1634	»	568
Saint Michel pesant les âmes, d'après une gravure		

Digitized by Google

		Pages
sur bois de la vie des Saints. Édition de Strasbourg de 1502	1854	25
Saint Michel terrassant le diable, d'après les vestiges d'une peinture de la Cathédrale de Coutances	»	
Cathédrale de Strasbourg : Gargouilles du XIVe siècle	»	209
Sainte Marguerite	»	304
Carte de la montagne Sainte-Odile	»	400
Église Saint-Guillaume de Strasbourg, sculpture sur bois représentant la conversion de saint Guillaume	»	529
Le Klapperstein de Mulhouse	1856	1
Portrait de Casimir Karff	»	290
Portrait de Schubart von Kleefeld	»	434
Carte d'une partie de l'Alsace du temps des Romains	1858	433
Quittance de 500 liv. estev. pour les franchises de Belfort. (Extrait des archives de cette ville.)	1864	529
Inscriptions anciennes des cloches de Buhl, Kirchberg, Soulzmatt et Harmantswiller	1869	372
Planche avec les blasons des communes de Belfort, Bourogne, Grandvillars	1871	6
Planche avec les blasons des communes de Florimont, Foussemagne, Angeot, Vauthiermont, Argiessans, Bavilliers, Bessoncourt	»	
Planche avec les blasons des communes de Châtenois, Chaux, La Chapelle, Chevremont, Damjoutin, Delle, Ettueffont	»	
Planche avec les blasons des communes de Fontaine, Giromagny, Sermamagny, Meroux, Vezelois, Montreux, Navillars	»	
Planche avec les blasons des communes de Réchésy, Roppe	»	
Antiquités et mur païen du Tannichel, près Ribeauvillé (2 planches)	1872	1
Carte des environs nord de Ribeauvillé	»	7
Vase de Ribeauvillé. 1628	»	80
Autre vase. 1633	»	81
» 1639	»	82
» 1639	»	83

Digitized by Google

		Pages
Autre vase. 1639	1872	84
Gobelet de Ribeauvillé. 1641	»	85
Vase » (XVIIe siècle)	»	86
Plan de la commune de Hirtzbach	»	297
Plan de la station romaine de Larga	1873	282
Portrait de Pierre Mayno (1743-1801)	1874	57
Monnaies alsaciennes. 1-4. Strasbourg. — 5. Murbach et Lure. — 6-7. Landau	»	289
Tableau généalogique pour les Montbéliards en Palestine	1875	347
Musée de Copenhague: Monnaie d'Otto, empereur	1876	293
» » de l'évêque Erchambauld	»	293
» 2 monnaies de l'évêque Widerold	»	294
» Monnaie d'Alvicus	»	295
» 2 monnaies de Wicenfire	»	296
» Autre monnaie de Strasbourg	»	297
» Autre monnaie	»	298
» »	»	299
» »	»	300
Musée de Stockholm: Monnaie d'Otto III	»	303
» » de Henri II	»	303
» 2 monnaies de Conrad	»	304
» Monnaie de Henri III	»	305
» » indéterminée	»	306
» » d'Erkembald	»	306
» » de Widerolf	»	307
» » d'Aldowich	»	307
» 2 monnaies du même	»	308
Fac-similé d'une composition de E. Ensfelder, 1866	1877	145
Blason de l'évêque Érasme de Limbourg	»	312
Monnaies de Colmar	»	289
» Haguenau	»	»
» Landgraves	»	»
» Murbach et Lure	»	»
» Strasbourg	»	»
» »	»	»

Digitized by Google

		Pages
Monnaies de Strasbourg	1877	289
» »	»	»
» » et de Thann	»	»
» Ferrette, Schlestadt, Selz	»	»
» Wissembourg	»	»
Tableau généalogique de la maison de Mœurs, Saarwerden	»	368
Deniers muets attribués à l'Alsace	1878	1
» »	»	1
» »	»	1
Tableau généalogique des Nassau-Saarbrück . . .	»	264
Demi-tournois de la ville de Thann	»	345
Florin d'argent inédit d'Égenolf de Ribeaupierre . .	»	479
Blasons des familles d'Auxelles, de Roppe, de Delle et de Ferrette	1879	90
Blasons des familles de Grandvillars, de Montreux, de Montjoie, de Mœrsperg et de Trétudans	»	248
Monnaie gauloise d'Euoivrix	»	549
2 monnaies gauloises du musée de Berlin	»	550
Autre monnaie du même cabinet	»	551
3 autres monnaies barbares du musée d'Augsbourg .	»	552
Autre du musée de Nuremberg	»	552
2 autres du musée de Gotha (Cornelia et Vespasien)	»	553
Monnaie de Postume père (musée de Gotha) . . .	»	554
Monnaies du même, Victorin père et Probus (même musée)	»	555
Monnaie de Constance II	»	557
Monnaie mérovingienne (musée de Berlin)	»	558
3 autres des cabinets de Gotha et de Berlin . . .	»	560
2 autres des cabinets de Gotha et de Francfort . .	»	561
Autre du cabinet de Gotha	»	562
Frontispice du Liber Vagatorum. *Der Bettlerorden*	1880	8
Plan de Mandeure	»	145
Monnaie de Colmar	»	291
2 autres monnaies de cette ville	»	292
Monnaie d'un sire de Montjoie	»	293

Digitized by Google

		Pages
Monnaie de Haguenau	1880	295
Autre monnaie de cette ville	»	296
Monnaie de Léopold, landgrave	»	297
» Mulhouse	»	297
» Strasbourg (Otto III)	»	298
2 monnaies de l'évêque Jean de Manderscheid	»	299
Monnaie de Charles, cardinal de Lorraine	»	300
» Léopold d'Autriche	»	300
» du cardinal de Rohan Ier	»	301
Médaille de Caspar Hedio	»	302
» Jean Sturm	»	303
» en l'honneur du Dauphin, 1681	1881	303
» de Wissembourg	»	304
Armoiries de N. Psaume, évêque de Verdun	»	443
» du collège royal de Verdun	»	449
Marque de la bibliothèque des Jésuites de Verdun	»	449
Blason de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun	»	452
» l'évêque Drouas de Toul	1882	73
Autre blason du même	»	74
Blason de l'évêque Champercin	»	75
» C. de Castellan, abbé de Saint-Epvre	»	147
» l'évêque de Metz, La Feuillade	»	322
» du Chapitre de la cathédrale	»	333
» de l'abbé Valladier de Saint-Arnould	»	480
Marque d'une abbesse de Sainte-Glossinde	»	489
» des Antonistes	»	490
» Augustins	»	491
» Carmes	»	493
» Jésuites	»	499
Armoiries de Henri d'Haraucourt	»	500
» de la ville de Metz	»	501
» de Louis Fremyn	»	502
Ex libris, Ch. P. Auburtin de Bionville	1883	90
Armoiries du président de Mazirot	»	91
Blason du président Lefebvre	»	101
Armoiries des princes de Salm-Salm	»	259

Digitized by Google

		Pages
Armoiries des princes de Beauveau	1883	261
Blasons des villes de Sarrebourg et Phalsbourg . .	»	306
Armoiries du comte de Custine	»	309
» des Klinglin	»	313
Blason de l'abbaye de Neuwiller	»	315
» des Augustins	»	494
» Clarisse de Thionville	»	497
Armoiries de M. de Bethune, évêque de Verdun . .	1884	94
» M. Desnos, » . .	»	95
» Jacques de la Roche, chanoine . . .	»	98
Marque des Jésuites	»	99
Armoiries de l'évêque d'Hocquincourt	»	101
Fac-similé d'écriture de maîtres d'école d'Héricourt .	»	184

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

des

Ouvrages analysés, signalés ou simplement annoncés

		Pages
Preuves de l'existence d'anciens glaciers dans les vallées des Vosges, par Ed. Gollomb	1850	110
Sept brochures du même auteur concernant des *observations géologiques*	»	»
Essais sur quelques sulfates. — Recherches sur l'arsenic des zincs, par M. Schærffelé . . .	»	»
Oberlin, civilisateur du Ban-de-la-Roche, par L. Spach	»	»
Bilder zu Arnold's Pfingstmonda, par un *Strosburjer Burjerskind*	»	158
Der Pfingstmontag, illustré par Théophile Schuler	»	»
Ouvrages remis à la bibliothèque de Strasbourg du 1er janvier 1838 au 1er mars 1849	»	»
Troisième livraison de l'*Alsace illustrée*, traduite par Ravenez	»	»
Flore d'Alsace, 1re livraison, par Fréd. Kirschleger	»	»
L'Alsace ancienne et moderne, par J. Bacquol . .	»	»
Saverne et ses environs, par Ch. G. Klein . . .	»	»
Taxe de la *Chambre de commerce de Strasbourg*, 1848, 1849	»	»
Premières notions de viticulture et d'œnologie, par J. L. Stoltz	»	252
Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg, par L. Levrault	»	»

Digitized by Google

		Pages
Fables de Pfeffel et *Ballade de Bürger*, par PAUL LEHR	1850	310
Traité d'agriculture pratique, par MATHIEU RISSLER	»	510
Saverne et ses environs, par M. KLEIN	»	557
Esprit et influence de la Réformation, par CH. DE VILLERS	1851	231
Histoire de la secte des Cathares ou Albigeois, par CH. SCHMIDT	»	»
Histoire des Germains, par Mme DE RINCK	»	»
Annuaire du Bas-Rhin pour 1851	»	»
Ampélographie rhénane, par STOLTZ	»	»
Antiquités des eaux minérales de *Vichy*, *Plombières*, *Bains* et *Niederbronn*	»	»
Histoire de l'industrie de la vallée de Liepvre, par D. RISLER	»	520
Troisième année de l'*Alsatia*, par AUG. STŒBER	1852	47
L'*Alsace ancienne et moderne*, par J. BACQUOL	»	44
Excursion gnostique en Italie, par M. MATTER	»	287
Réimpression de l'*histoire de l'église et des évêques de Strasbourg*, par RAVENEZ	1853	95
NOTA. Ce projet, patronné par l'évêché, n'a pas eu de suite.		
Eaux acidules minérales du Haut-Rhin. (Soultzmatt et Soultzbach)	»	232
Chronique des Dominicains de Colmar	»	389
Coup d'œil sur le terrain erratique des Vosges, par HOGARD	»	391
Strasbourg illustré, par FRÉD. PITON	»	439
Poésies d'AUG. LAMEY	»	486
Nouveau système d'*écriture abrégée*, par J. J. THIERRY-MIEG	1854	95
Manuel du *Planteur de houblon*	»	334
Eaux de Niederbronn, par J. KUHN	»	235
La nef des fous, par F. ZARNCKE	»	425
Alsatia, 1854-1855, par AUG. STŒBER	1855	33
Histoire de la philosophie dans ses rapports avec la religion, par M. MATTER	»	41
Diverses publications annoncées	»	95

Digitized by Google

		Pages
Strasbourg illustré ou panorama pittoresque, par FRÉD. PITON	1856	42
Die Bibel und ihre Geschichte, par Dr OSTERTAG	»	95
Flore d'Alsace, 23e livraison	»	144
Étude sur Herder, par H. SCHMIDT	»	187
Vente de la bibliothèque de feu M. BUSCH	»	192
Feuille alsacienne du *samedi*. — *Usages locaux* du Haut-Rhin	»	240
Manuel d'un code ecclésiastique, par CH. BUOB	»	257
Histoire de la *Réformation*, par LERSÉ. — Histoire de l'*établissement du protestantisme à Strasbourg*, par le vicomte DE BUSSIERRE	»	288
La fourmi. — Extrait du sermonnaire de Jean Geiler, par AUG. STŒBER	»	383
Premiers éléments d'esthétique, par A. GRÜN	»	421
Mines, forêts et *forges* de l'ancien évêché de Bâle, par A. QUIQUEREZ	»	430
Petit messager des Unterlinden. — *Général Rapp*, sa statue	»	432
Applications nouvelles de la science à l'industrie, par LÉON S.	»	526
Revue de l'art chrétien	1857	335
Le tabac et sa culture, par A. DE BABO et F. HOFFACKER	»	429
De l'influence de Luther sur l'éducation du peuple, par A. SCHÆFFER	»	527
Flore du Jura et du *Sundgau*. — *Flore d'Alsace*	»	570
L'*Union alsacienne*, par l'abbé FUES. — Mémoire à l'académie de Reims, par W. RAVENEZ. — *Fréd. de Dietrich*, 1er maire de Strasbourg, etc., etc.	1858	251
Paupérisme et bienfaisance, par L. J. REBOUL-DENEYRAL	»	465
L'*Italie selon l'histoire de la Réformation* française, par F. PUAUX	1859	335
L'*avenir de la tolérance*, par A. SCHÆFFER. — *Histoire des peuples opiques*, par Mon DE RINCK	»	384
L'*Alsace romaine*, par A. COSTE. — L'*école militaire*		

Digitized by Google

de Colmar, par A. Stœber. — *Le guide du pèlerin* à Sainte-Odile, etc. . . . . 1859 Pages 522

Histoire de la guerre de Trente ans, traduite par LANGHANS, etc., etc., etc. 1860 430

Notice historique sur la ville de *Vieux-Brisach*, par COSTE, etc., etc. . . . . » 479

Bade et ses thermes. — Histoire du *Conseil souverain d'Alsace*, etc. . . . . » 527

Manuel du touriste au château de Hoh-Kœnigsbourg. — *Eaux de Niederbronn*. — L'*Abbaye de Saint-Étienne* 1861 96

Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace . . . . . » 192

Strasbourg pendant ses deux blocus et les Cent jours, par C. F. HEITZ . . . . . » 240

Curiosités d'Alsace, par CHARLES BARTHOLDI. — *Petite gazette des tribunaux*, par ERNEST DE NEYREMAND. — *Bulletins agricoles*. — *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*. — *La Germanie et l'Alsace*, par le comte d'AGNAU (C. Günther) . . . . . » 285

Description topographique et historique de la vallée de l'Ill, par AUG. STŒBER . . . . . » 384

Lettres de Louis Spach sur les *Archives du Bas-Rhin*. — Le *livre des nombres*, par le comte DE SAINT-MARTIN. — *Séjour en Alsace* de quelques hommes célèbres. — *Aus dem Elsasse*, de FRÉD. OTT. — *Traité de mythologie scandinave*, par F. G. BERGMANN . . . . . » 571

Note du pasteur BRAUER de Hunawihr sur *Auguste Lamey* 1862 256

Methodisches Lehr- und Lesebuch, de J. G. KITZ . » 494

Notes sur la vie et les écrits d'*Euloge Schneider*, par F. C. HEITZ. — *Les poètes alsaciens* du XVIe au XVIIe siècle, par L. SPACH. — *Hommes connus dans le monde savant*, par G. GOGUEL. — Le *bibliographe alsacien*. — Bulletins de la *Société d'histoire naturelle de Colmar*. — *Jurassienne*

Digitized by Google

d'émulation. — Légende de *Saint-Imier.* — *Chambres consultatives d'agriculture.* — *Les Bluets.* — *Saint Martin,* philosophe inconnu. — 4e livraison des *Curiosités d'Alsace* . . . . . 1862 Pages 532 et seq.

Musée pittoresque d'Alsace, par J. Rothmüller, pour les dessins et l'édition, L. Levrault, de Morville et X. Mossmann pour le texte 1863 143

L'*école populaire* telle qu'elle devrait être, par C. Hatt . . . . . » 335

Les *deux Germanies,* par l'abbé Martin . . . . » 479

Les *sociétés politiques* de Strasbourg, par F. G. Heitz 1864 46

Histoire des comtes de Ferrette, par A. Quiquerez. — Des comtes de *Sogern.* — Bas-relief de *saint Martin,* par Mgr de Rinck. — *Les Alsaciens illustres,* par Ch. Schmidt. — *Magasin d'éducation.* — *Helvéties.* — *La Russie et ses destinées.* » 189

Monuments de l'ancien évêché de Bâle . . . . » 240

Nouvelle édition du *dictionnaire de Bacquol,* revue et augmentée par Paul Ristelhuber . . . . . » 287

Alsatia pour 1862-1864, par Aug. Stœber. — *Annales philomatiques vogéso-rhénane,* par F. Kirschleger. — Explications sur la nouvelle édition de l'*Alsace ancienne et moderne,* par Paul Ristelhuber . . . . . » 334

Hommes connus dans le monde savant, par G. Goguel. — 2e livraison des Alsaciens illustres. — 3e livraison de l'Alsace ancienne et moderne. — *Helvétus* et ses environs . . . . . » 431

Société d'histoire naturelle de Colmar. — *La chasse dans la vallée du Rhin,* par Maurice Engelhardt » 477

Étude critique et géographique, par l'abbé Martin. — Mélanges d'histoire et de critique littéraire, par L. Spach . . . . . » 524

Citolégie rationnelle par Th. Hatt. — Les *Misérables illustrés.* — 6e et 7e livraison de l'*Alsace ancienne et moderne.* — Les *principaux vignobles de l'Univers* . . . . . » 568

Voyage au centre de la terre, par Jules Verne. —

Digitized by Google

Souvenirs des bords du Rhin, par A. S. BRUIÈRE. — *Philomathique vogéso-rhénane* . . . . . 1865 Pages 45

Administration municipale de Bischwiller, par LUROTH. — 8e livraison de l'*Alsace ancienne et moderne*, par RISTELHUBER-BAQUOL. — *Chemins de fer des Vosges*, par RÉSAL. — *Chemins de fer départementaux*. — *Les Misérables*, illustrés par BRION » 92

Coutumes du val d'Orbey, par BONVALOT. — *Voies ferrées de l'Alsace* . . . . . » 141

Chronique de Thann. — *Magasin d'éducation et de récréation* . . . . . » 186

Les *chemins de fer vicinaux du Bas-Rhin*. — Les *Alsaciens illustres*. — 9e et 10e livraison de l'*Alsace ancienne et moderne* . . . . . » 237

Histoire de la *Révolution dans le Haut-Rhin*, par VÉRON-RÉVILLE. — *Morale en action*, par JEAN MACÉ. — *Hommes éminents en savoir*, etc., par G. GOGUEL. — *Romans nationaux*, par ERCKMANN-CHATRIAN . . . . . » 285

Revue d'hydrologie médicale. — Le *Samstag-Blatt*. — Le *Temps* et sa correspondance d'Allemagne. — La *Revue nobiliaire et héraldique*. — Les travaux archéologiques de *Mcn de Rinck*. — *Notice sur les chemins de fer vicinaux*, par MARX, WARROY et JUNDT . . . . . » 331

La *Kaysersburg d'Alsace*, par R. RICHARD . . . » 382

Chansons et poésies populaires, par BERDELLÉ. — *Le château de Montbéliard*, par G. GOGUEL . . » 431

La Révolution en Alsace, par HEITZ. — *Nouveaux mélanges d'histoire et de critique littéraire*, par L. SPACH. — *Société d'histoire naturelle de Colmar*. — *Notre-Dame de Paris*. — *Histoire d'un homme heureux*, par AD. SCHÆFFER. . . . . » 474

Œuvres choisies, de L. SPACH . . . . . » 572

Coutumes du val de Rosemont, par ED. BONVALOT. 1866 126

Les noms de lieux sur les monnaies mérovingiennes, par ANATOLE DE BARTHELÉMY. — *Annales de la philomathique vogéso-rhénane*. — *Samstag-*

Digitized by Google

Blatt. — Extrait du *Bulletin de la Société des monuments historiques*. . . . . 1866 Pages 220
Georges Wickram, par AUG. STŒBER. — *Légendes du Florival*, par l'abbé BRAUN. . . . . » 269
Les Juifs à Colmar, par X. MOSSMANN. . . . . » 416
Histoire d'Obernay, par l'abbé GYSS. — *Des Vosges au Rhin*, par P. HUOT. — *Mélanges d'histoire et de critique*, par L. SPACH. — *Météorologie*, par H. BARDY . . . . . » 501
Anthropologie du pays de Montbéliard, par le Dr MUSTON. — *Jurisprudence en matière de chasse*, par DE NEYREMAND. — *Bibliographe alsacien.* — *L'Alsace et ses artistes à l'exposition.* . » 548
Opéra historique (Sigismond à Strasbourg). — *Prisons civiles de Strasbourg.* — *Contes de Perrault illustrés*. . . . . » 598
Sociétéphilomathique Vogéso-Rhénane.— *Gedichte*, von AUG. STŒBER. — *Samstagblatt*. 1867 46
Régime colonger en Alsace, par VÉRON-RÉVILLE. . » 93
Essai historique sur le colonat en Gaule, par FÉLIX BLANC . . . . . » 134 et seq.
Fables, pensées et poésies, par J. N. VERNIER. . . » 287
Description géologique et minéralogique du Haut-Rhin, par J. DELBOS et J. KŒCHLIN . . . . . » 336
La fiancée du pâtre Georges, par CH. BERDELLÉ. *Les cités ouvrières* de Mulhouse . . . . . » 382
Bulletin pour 1865-66, de la *Société d'histoire naturelle* de Colmar . . . . . » 431
Questions de l'abbé Martin à propos de la *Vie de Jules César par Napoléon III.* — Réimpression des anciens bulletins de la *Société industrielle de Mulhouse.* — *Hydrologie du bassin de l'Ill*, par CH. GRAD. — Etc.. . . . . » 566 et seq.
De la bonté morale. — *Alsatia.* — *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*. 1868 89
Anciennes manufactures de porcelaine et de faïence en Alsace-Lorraine, par A. TAINTURIER. . . . » 144

Digitized by Google

		Pages
Conséquences métaphysiques et physiologiques de la thermodynamique. — Saverne dans les temps anciens. — La retraite dans une auberge du Sundgau. — Les gendarmes rouges à Lunéville	1868	566 et seq.
Publications diverses et lettre de l'abbé Martin au directeur de la REVUE D'ALSACE	1869	41
Biographie de Philippe-Jacques Spener, de Ribeauvillé. — Baumarchais en Allemagne. — Chronique de Godefroi d'Ensmingen. . . .	»	93
La seigneurie de Hohengeroldseck	»	288
Guide du médecin et du touriste aux bains de la vallée du Rhin	»	480
Publications diverses.	»	525
La petite cloche du Ballon de Guebwiller. — L'Allgemeine Zeitung für das katholische Deutschland	1870	47
Musikalische Geschichte der Stadt Gebweiler. — Légendes alsaciennes. — Limites du diocèse de Strasbourg	»	141
Les artistes de l'Alsace pendant le moyen âge . .	1872	440
Alsatia, nouvelle série. — *L'Alsace noble. — Bibliographie alsacienne. — Mémoires des Jésuites du collège de Colmar. — Chronique de J. J. Meyer, de Strasbourg. — Monuments de l'ancien évêché de Bâle. — Monuments d'art détruits à Strasbourg. — Archives communales de Cernay. — Mélanges d'histoire et de littérature alsaciennes.* — Etc., etc.	1873	133
Commission départementale du territoire de Belfort. — Véritable auteur des anciennes archives de l'évêché de Strasbourg. — Un chef de bande des guerres de Bourgogne. — Strasbourg après le bombardement. — Atelier monétaire de Wœrth. — Alsatia	»	287
Les artistes de l'Alsace pendant le moyen âge. La vallée de Munster. — Vétérinaires de l'Alsace. — Sociétés d'émulation de Montbéliard, de Porrentruy. — Annuaire du Jura bernois. . .	»	430

Digitized by Google

		Pages
Chronique strasbourgeoise. — Colmar et la Terreur. — Archives municipales de Strasbourg. — Émulation belfortaine. — Échos de la chaire israélite. — 4e bataillon de la mobile du Haut-Rhin	1874	142
Couronnement de la coupole de la cathédrale de Strasbourg. — Jean Joner, de Colmar. — Mémoire d'Ambroise Muller, de Colmar. — *Germania nova. — Pfingstmontag. — Population d'Alsace-Lorraine. — Curiosités de voyage. — Histoire de la ville de Saverne.*	1875	279
Alsatia. — Vieux Mulhouse à table. — Première pierre du Temple-Neuf de Strasbourg. — Mœurs colmariennes. — Comtes de La Petite-Pierre (généalogie). *Congrégation. — Troubles dans l'évêché de Bâle*	»	563
Dictionnaire biographique de l'Alsace.	1876	130
Bischwiller, depuis cent ans. — École de Martin Schœn. — Tomus miraculorum. — Artistes vagabonds	»	283
Nouvelle édition de l'ancienne *Alsace à table. — Société d'histoire naturelle de Colmar — de la Chambre de commerce.* — Œuvres *inédites de Dom Calmet. — Société des arts de Mulhouse. — Biographie sur Jean Michel.* — Etc., etc. . . .	1877	552
Recherches sur la constitution de Colmar. — Soldat, moine et maître de danse. — Bulletins divers. — *L'Alsace à Morat.* — Etc., etc. . . .	1878	552
Philomathique vosgienne. — Abbaye de Senones. — Biographie. — Klapperstein. — Annales . . .	1879	141
Bulletin de Société. — Statistique de *l'Alsace-Lorraine. — Ancienne collégiale de Saverne. — Comté de Saarwerden.* — Etc., etc.	»	282
Forteresses vitrifiées. — Puy-de-Dôme et Hartmanswiller	»	427
Pierre Brully. — D'Aguesseau et l'oratoire. — Tribulation d'un maître d'école. — Origines du théâtre à Colmar. — Lunéville et ses environs.		

Digitized by Google

		Pages
— *L'ancien Hattgau.* — *Hortus deliciarum.* — Etc., etc.	1879	563
L'archiprêtre en Alsace	1880	142
L'Église française à Strasbourg	»	287
Le Berry pittoresque	»	424
L'Alsace en fête	»	571
Matériaux *préhistoriques.* — Statistique de *l'industrie* en Alsace. — *Seligmann Alexandre.* — *J. G. Stoffel.* — *Christkindel*	1881	141
L'Alsace française. — *Strasbourg pendant la Révolution.* — *Chants du pays.* — Lettres inédites de *Bucer.*	»	287
Notices géologiques. — *Philomathique vosgienne*	»	429
Panorama du Ballon. — *Défense de Belfort*, 1815. — *G. Ph. Schimper.* — *Académie de Rouen.*	»	565
Proverbe mulhousien. — *Distractions poétiques.* — *Liberté des cimetières.* — Bulletins	1882	138
Abbaye de Senones. — *Insurrection* à Colmar. — *Noblesse de la Haute-Alsace.* — *Archéologie et beaux-arts.* — Etc., etc.	»	285
Correspondance politique du magistrat de Strasbourg. — *Émulation de Montbéliard.*	»	428
Louis XIV et Strasbourg. — *Anciennes bibliothèques et premiers imprimeurs de Strasbourg.* — *Contes d'Andrieux.* — Bulletins et mémoires de sociétés	»	560
Réunion de l'ancien évêché de Bâle au canton de Berne. Traditions et littérature populaires de l'Alsace. — Bulletins de sociétés savantes	1883	138
Viticulture en Algérie. — *Drainage de l'or français.* *L'épargne en Alsace.* — Bulletins de sociétés	»	426
Histoire d'un village	»	565
Cartulaire de Mulhouse. — *Louis XIV et Strasbourg.* — Mémoires et bulletins de sociétés.	1884	135
Biographies alsaciennes. — *Élection d'un prince-abbé de Murbach.* — *Origines des contributions indirectes.* — *Bouquet de chansons* dans l'idiome du Sundgau. — *Club alpin.*	»	267

Digitized by Google

		Pages
Documents pour l'*histoire de Belfort*. — *Allemands en France*. — Bulletin de société	1884	402
Bulletin de société. — Le *Bollenberg*. — *Patois vosgien*. — *Journal d'un habitant de Colmar* .	»	536
Hagenau pendant la Révolution. — *Bibliographie vosgienne*. — Bulletin de société	1885	136
Cartulaire de Mulhouse. — *J. L. Stoltz*. — *Livre d'or de Strasbourg*. — *Catalogue d'Alsatiques*. — *Aux châteaux historiques des Vosges* . . .	»	280
Justice criminelle et police de Strasbourg. — *Réunion de Toul à la France*.	»	425
L'horlogerie dans le Jura.	»	566
Les Rhénanes. — *Église française de Strasbourg au* XVI*e siècle*. — *La Pomme de pin* à Strasbourg. — Bulletins de sociétés	1886	265
Le patois d'Uriménil. — 2e *partie du livre d'or de Strasbourg*. — *La Faïence*.	1887	138
Chambre de commerce de Colmar. — *Rismes d'Alsace*. — *Bibliographie vosgienne*.	»	285
Charles de Butré. — *Louis XIV et l'église protestante de Strasbourg*. — *Les pays de la Saar*. — Bulletins de sociétés savantes	»	423
Mémoires et bulletins de sociétés	1887	567

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

SUR

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE L'ALSACE

PAR

CHARLES SCHMIDT[1]

Comment faire pour intéresser à nos études rétrospectives un public surexcité par les publications d'actualité et les émotions journalières qui en dérivent? Ce n'est pas en le prévenant que, dans les aperçus qui vont suivre, il sera question de faits se rapportant à une époque éloignée de notre histoire d'Alsace. Et pourtant il pourrait se rencontrer dans ces aperçus des analogies entre ce qui se passait alors et ce qui se passe de nos jours; de sorte que les faits et gestes de nos ancêtres, remis en lumière, ne manqueraient pas d'offrir aussi un certain intérêt d'actualité. Mais nous n'insistons pas.

Dans les quarante années qui précédèrent la guerre de Trente ans, il y eut en Alsace un groupe de savants et de littérateurs, composé de laïques, de prêtres séculiers et de moines, dont les noms de quelques-uns sont connus dans le monde littéraire de nos jours. Sébastien Brant, de Strasbourg,

[1] *Histoire littéraire de l'Alsace* à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, par CHARLES SCHMIDT, *professeur émérite de la Faculté de théologie de Strasbourg*. — Strasbourg, imprimerie G. Fischbach et Cie. 1879. — 2 vol. in-8° de XXXI-464 et 440 pages. — Paris, librairie G. Fischbacher, Société anonyme, rue de Seine, 33. Prix : 10 fr.

Digitized by Google

Jacques Wimpheling, de Schlestadt, Jean Geiler, de Kaysersberg, Jérôme Guebwiller, de Horbourg, et Thomas Murner, d'Obernai, sont, pour ainsi dire, les seuls dont la notoriété a survécu aux événements accumulés les uns sur les autres depuis 1617 à 1648 et les périodes suivantes.

D'autres Alsaciens formaient cortège à ces chefs de file; ce sont: Pierre Schott, Jacques Hau, Jean Muling (*Adelphus*) et Ottmann Nachtgal (*Luscinius*), de Strasbourg; Wolfgang Angst, de Kaysersberg, Sébastien Murr, de Colmar, Jean Galz (*Jodocus Gallus*), de Rouffach, Mathias Ringmann (*Philésius*), d'Orbey-Päris, Ulric Surgant, d'Altkirch, Thomas Wolff, d'Eckbolsheim, et Thomas Vogler (*Aucuparius*), d'Obernai, ensemble dix-sept Alsaciens, marquants dans le mouvement religieux et social qui préludait, inconsciemment, à la Réformation.

Leurs livres de théologie, de sciences, de droit et d'enseignement classique, écrits en prose et en versification latines, agrémentées, çà et là, de grec et d'hébreu, ne sont pas ceux qui ont préservé de l'oubli les noms des chefs de file; c'est à la faveur de leurs écrits et de leurs prédications dans l'idiôme alsacien qu'ils sont parvenus jusqu'à nous, entourés d'une renommée conventionnelle, dont un petit nombre de nos contemporains connaissaient le mérite et la véritable justification.

Quelques esquisses biographiques isolées, quelques aperçus critiques concernant ces humanistes et leurs œuvres les rappelaient, de temps à autre, aux souvenirs des théologiens et des érudits, sans que ceux-ci fussent en mesure de contrôler ce qu'on leur apprenait. Les livres et opuscules dont il était question dans ces esquisses, étaient devenus introuvables. Dans ces conditions, nous n'avions donc pour notre histoire littéraire de l'Alsace, pendant les dernières années du XVe siècle et les premières du XVIe, que des fragments incomplets, disséminés un peu partout et sans liens avec la vie morale et

Digitized by Google

intellectuelle du pays. Selon que l'auteur des exquisses appartenait à telle ou telle confession, l'humaniste était revendiqué au profit de celle de l'écrivain, et c'est ainsi qu'à ce point de vue notre histoire locale a vécu pendant deux siècles dans une atmosphère de contradictions, dissipée désormais par l'immense et substantiel travail de M. Ch. Schmidt, professeur de théologie à l'ancienne Université française de Strasbourg.

« Je n'étonnerai personne, écrit-il dans sa préface, en disant que j'ai eu beaucoup de peine à me procurer les publications de nos auteurs, parce qu'elles sont devenues extrêmement rares.» Cela est exact. Il nous souvient d'en avoir disputé une, à la vente de la bibliothèque du pasteur de Saint-Guillaume, M. Rœhrich ; elle eût été payée au poids de l'or, moyennant 15 à 20 fr., nous la poussâmes jusqu'à 70 fr. sans l'avoir obtenue. C'était une des premières éditions du *Narrenschiff*, *Nef des fous* de Sébastien Brant, qui nous engageait à faire cette folie ; elle nous fut épargnée parce que, sans le savoir, nous luttions contre le jeune roi de Bavière qui, naguère, succomba dans un bain en plein air, avec son médecin. Après avoir pris, en 1870, l'initiative du couronnement du roi de Prusse comme empereur d'Allemagne, l'adjudicataire de la *Nef des fous* méritait un meilleur sort. Quoi qu'il en soit, ce sont les alsatiques créés par nos anciens littérateurs que M. le professeur Schmidt a dû retrouver et consulter pour nous tracer le tableau, aussi complet que possible, de la vie intellectuelle du pays à la fin du moyen âge.

« Pour apprécier les œuvres de nos ancêtres avec équité, dit encore notre auteur, j'ai tâché de me faire leur contemporain, de vivre dans leur milieu, de me pénétrer de leurs idées, de voir les choses comme ils les ont vues, sans pour cela abdiquer mon droit de les juger d'après les principes de justice et de goût qui me paraissent d'autant plus incontestables qu'ils ne sont pas seulement ceux du XIXe siècle, mais ceux de tous les temps. »

Digitized by Google

Jointe aux difficultés de la recherche, du classement et de l'étude des matériaux, cette formule du programme nous renseigne à l'avance sur le caractère du monument littéraire élevé à la mémoire de nos anciens. Ce n'est pas l'œuvre du théologien, c'est celle du patriote et de l'historien qui sait faire à tous la part de chacun et présenter l'ensemble au jugement et à la reconnaissance de la postérité.

Le livre premier (188 pp.) est consacré à la vie et aux œuvres du licencié en théologie, Jacques Wimpheling, le continuateur, pour ne pas dire le fondateur de l'école de Schlestadt. Sa famille, sa naissance, sa vie (1450-1528), ses études, sa prédication à Spire, sa correspondance, sa querelle sur l'immaculée conception, son professorat à l'université de Heidelberg, à celle de Fribourg et à celle de Bâle, sa *Germania*, critiquée par Thomas Murner et qui semble reprendre faveur dans quelques milieux allemands, sa querelle avec Locher et les moines mendiants, son traité sur les misères du paysan, son intervention dans la défense de certains livres hébreux, qu'avec l'aide d'un juif baptisé les Dominicains de Cologne condamnaient au feu sans exception, son retour à Schlestadt, sa ville natale, où il se voue au développement de l'école qui a illustré cette ville, son œuvre comme homme d'église, son catholicisme, ses doléances au sujet des abus, ses principes et ses traités pédagogiques pour relever les études, son sentiment sur les poètes païens comme livres de classe, ses écrits en histoire et en politique, son attitude vis-à-vis des élèves qu'il avait formés et qui embrassèrent la doctrine nouvelle, etc., sont autant de sujets traités dans les divers chapitres consacrés au maître. Considérée dans son ensemble, ajoute son biographe, son œuvre est celle d'un homme de bien.

Sébastien Brant (1457-1521) et Wimpheling « avaient sur presque toutes choses les mêmes vues, les mêmes sentiments; généralement Brant n'est connu que comme

Digitized by Google

auteur d'un ouvrage versifié intitulé *La Nef des fous* et destiné à peindre et à censurer les travers et les vices des hommes. » Quelque jaloux que l'on soit, écrit M. Schmidt, de lui conserver son rang dans la mémoire des Alsaciens, on ne saurait voir en lui ni un humaniste intrépide comme Ulric de Hutten, ni un poète comique de la trempe de Molière. Sa naissance, ses études, son professorat de littérature latine et de droit à Bâle, ses fonctions de syndic et de chancelier à Strasbourg, ses œuvres, son opinion, ses publications juridiques et ses travaux historiques, les caractères généraux de sa poésie, ses œuvres religieuses, politiques, morales, de galanterie et de pédagogie, Brant artiste, etc., sont les faces diverses sous lesquelles il est magistralement apprécié par M. Schmidt qui résume ainsi son jugement : Brant « a eu toutes les qualités qui constituent l'homme sage, probe, honnête et de bonnes intentions; mais d'un caractère trop assombri et d'un esprit trop confiné dans le cercle étroit de certaines idées pour être vraiment un homme supérieur; pour réaliser enfin son ambition la plus chère, celle d'être poète, il lui a manqué le sens de l'idéal. A la fin de sa carrière, ayant vu se dissiper une à une ses illusions, mais *manquant de foi dans l'avenir, trop peu confiant pour voir dans la mêlée qui s'annonçait autre chose que le commencement d'une ruine universelle*[1], il ne lui était resté que sa piété. Les mots de son épitaphe : « Toi qui regardes « ce marbre, souhaite à Brant le ciel! » expriment à coup sûr ses pensées suprêmes. »

Jean Geiler, de Kaysersberg (1445-1510), constitue la trilogie inséparable de nos humanistes de la fin du xve siècle et du commencement du xvie. « Il appartient encore au moyen âge. On ne trouve chez lui pas une seule idée nouvelle; sa théologie ne va pas au delà de la tradition scolas-

[1] C'est nous qui soulignons ce passage.

Digitized by Google

tique, dont il prend même la défense contre ceux qui aspirent à s'en affranchir. Dans ses plaintes sur les abus qui régnaient dans l'Église, il n'est que l'écho du XIVe et du XVe siècle; il a les mêmes tendances ecclésiastiques que Gerson, auquel il se rattache aussi par son penchant pour le mysticisme. Ce qui lui assure une place éminente dans l'histoire littéraire de l'Alsace, c'est sa prédication. Elle n'a ni la noblesse de celle de Berthold, de Ratisbonne, ni la profondeur de celle d'Eckart, ni l'intimité de celle de Tauler. Elle a des défauts qui blessent notre goût, mais elle a des qualités avec lesquelles, à la fin du XVe siècle, on n'était plus guère familiarisé. Elle est incisive, dramatique, abondante en images, aussi peu rhétorique que possible, mais pratique et populaire au plus haut degré. » Sa naissance, sa vie, ses études à Fribourg et à Bâle, sa fixation à Strasbourg à l'appel de l'évêque Albert de Bavière, son entretien avec l'empereur Maximilien, sa dernière prédication, sa mort, l'examen critique de ses sermons, son orthodoxie, ses superstitions, son mysticisme, sa censure des vices et de la société laïque, ses exhortations aux prêtres séculiers et réguliers, ses moyens de conversion sont l'objet des études, auxquelles se livre le biographe du plus remarquable des prédicateurs de l'évêché et de la cathédrale de Strasbourg.

« Malgré l'estime qui l'entourait — dit M. Schmidt comme conclusion —, malgré l'attrait que sa prédication vive, imagée, sans art et sans gêne, devait avoir pour des auditeurs de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle, Geiler se plaignait de son peu de succès moral. Les uns n'allaient l'entendre que pour rire de ses facéties ou pour trouver matière à médire de leurs voisins; d'autres s'irritaient de sa sévérité. Il disait que les prédicateurs ont encore le même sort que Jésus, lorsqu'après avoir poussé dans le lac les pourceaux des Gadaréniens, ces derniers l'invitèrent à se retirer. On nous aime aussi longtemps que nous débitons ce

Digitized by Google

qui plaît; quand nous attaquons les pourceaux des vices, on est impatient de nous voir nous éloigner. »

Wimpheling, Brant et Geiler sont les trois principales figures de cette pléiade de littérateurs qui, par leurs écrits, la parole et l'exemple, se sont placés au premier rang des souvenirs de notre histoire locale. Autour d'eux viennent se ranger, avec des titres inégaux, mais dignes d'être rappelés à nos contemporains, de même que leurs collaborateurs et leurs disciples parmi lesquels les quinze autres Alsaciens nommés au commencement de ces lignes. Le tome second est consacré par M. Schmidt à ces derniers avec autant d'amour et de fidélité qu'il en a voués dans le tome premier à leurs maîtres.

« Pierre Schott (1458-1490) est le premier qui, en Alsace, se consacra aux études classiques de la Renaissance. » Sébastien Murr, Jodocus Gallus, Jacques Hau, Jean Hugonis et Ulric Surgant le suivent dans une étude pleine d'intérêt. Thomas Wolf (1475-1509) qui, sans avoir été l'élève de Wimpheling, fut un de ses collaborateurs les plus dévoués, prend naturellement plus de place que les précédents. De même de Mathias Ringmann (Philésius) qui a fourni la matière de révélations les plus curieuses et les plus attrayantes pour l'histoire de l'Alsace et de la Lorraine, particulièrement pour l'histoire de Saint-Dié et des Vosges. Jean-Adelphus Muling, Thomas Vogler, dit *Aucuparius* et Wolfgang Angst sont groupés dans le chapitre V du livre IV. Jérôme Guebwiller, « premier humaniste appelé à diriger l'école de la cathédrale de Strasbourg, est un homme selon le cœur de Wimpheling. » Le chapitre VI, peu étendu mais substantiel, lui est consacré. Guebwiller écrivit en allemand et en latin la première biographie qui a été imprimée de la vie de Sainte-Odile. Le chapitre VII appartient à Ottmar Nachtgal, dit Philésius (1487-1536), qui fut un disciple de Wimpheling et dont il suivit jusqu'au bout la tendance religieuse. Enfin

Digitized by Google

le livre V tout entier, et qui termine le tome second, est rempli par la vie du satyrique Thomas Murner, d'Obernai. Sa naissance, ses études, ses voyages, ses premiers écrits, sa *Schelmenzunft*, corporation des vauriens, sa *Narrenbeschwörung*, conjuration des fous, ses écrits de polémiste contre Luther et Zwingle, son séjour à Lucerne, son retour à Obernai, où il demeure jusqu'à sa mort, assignent à cette individualité une place marquante dans ce mouvement qui caractérisa les derniers jours d'une période à laquelle allait succéder une ère régénératrice et d'affranchissement social. Thomas Murner fut un des derniers ouvriers de la démolition et un des premiers de la réaction contre le nouvel édifice qui devait remplacer celui qu'il avait puissamment contribué à renverser. Ce qu'il y a de particulier dans la situation de nos humanistes relativement au milieu social qu'ils censuraient, c'est qu'en s'évertuant à cicatriser, au moyen du fer rouge, les plaies qui affligeaient leurs contemporains, ils préparèrent aux vrais réformateurs un champ assez profondément remué pour recevoir utilement une semence différente de celle qui avait fini par donner trop de fruits corrompus. De là les regrets que beaucoup d'entre eux firent valoir contre les premiers réformateurs. Cela arrive fréquemment en politique, à plus forte raison quand il s'agit de doctrine religieuse qui est du domaine de la vie morale.

Wimpheling fut, de tous, celui qui, demeurant fidèle à ses anciennes croyances et aux préceptes qu'il enseignait, se montra le plus humain et le plus respectueux de la liberté de conscience des disciples formés à son école et qui embrassèrent la doctrine des novateurs. C'est ainsi que Jacques Sturm de Sturmeck put lui répondre avec raison que, s'il était hérétique, c était lui, Wimpheling, qui l'avait fait.

« Comme caractère et comme écrivain, dit M. Schmidt, Murner est loin d'être irréprochable, mais on ne saurait méconnaître ni son talent ni son importance historique. » Il

Digitized by Google

faut lire les quelques pages qui précèdent cette citation pour avoir une idée de la justesse et de l'indépendance morale que M. Schmidt apporte dans l'appréciation des œuvres de nos humanistes et dans la définition des qualités de chacun d'eux. Nous voudrions pouvoir lui faire beaucoup d'emprunts pour édifier complètement le lecteur à cet égard. Mais nous devons nous borner à ce qui précède et qui nous paraît suffisant pour donner au lecteur une idée de l'une des plus importantes de nos publications alsaciennes.

M. Schmidt écrit dans sa préface que ce livre a été commencé, il y a plus de trente ans, dans des circonstances bien différentes de celles d'aujourd'hui, mais que, malgré de fréquentes interruptions, le but et l'esprit dans lesquels il a été poursuivi sont restés invariablement les mêmes. Sans autre mobile que l'amour de la province natale et de la vérité historique, il a voulu faire le tableau de la vie intellectuelle de nos ancêtres à une époque particulièrement glorieuse pour eux. Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être contredit, que ce tableau est fidèle et réussi au delà de toute prévision, eu égard à la rareté des matériaux connus et inconnus. La tâche a donc consisté d'abord à découvrir tous ceux qui étaient ignorés et ceux qui étaient oubliés. Puis il s'agissait de les mettre en œuvre après se les être assimilés. Personne en Alsace, ni sur l'autre rive du Rhin, n'était de taille à faire l'œuvre d'une façon aussi compétente, aussi assidue et aussi magistrale que l'a accomplie l'ancien professeur de l'Université française de Strasbourg. Entre temps, il a communiqué à la *Revue d'Alsace*, qui lui en est reconnaissante, quelques ébauches de chapitres qui ont paru dans les années 1855, 1856, 1857, 1874 et 1876, pages 447, 145, 241, 3 et 5. Mais, il va sans dire que ce ne sont que des ébauches et que, pour connaître à fond les sujets et leurs travaux, c'est au livre que l'on doit recourir. Bref, le service rendu aux lettres alsaciennes et à l'histoire du pays est inappréciable et restera cher à tous ceux qui n'oublient pas.

Digitized by Google

Il nous reste à signaler une innovation littéraire qui donnera au lecteur une idée exacte du travail accompli et à la plupart des travailleurs un exemple à imiter. Nous voulons parler de l'index bibliographique qui occupe 116 pages du tome II et qui termine l'ouvrage avec tables des noms propres et des matières. Cet index donne la description de toutes les œuvres de nos humanistes et des diverses éditions ainsi que des traductions dont elles ont été l'objet. Il n'y a pas moins de 356 numéros dans cet index, non comprises les assez nombreuses éditions et traductions du même livre. C'est ainsi que pour le *Narrenschiff* de Sébastien Brant, écrit dans la langue populaire de Strasbourg, nous comptons sept éditions ou contrefaçons de 1495 à 1498, quatre éditions modernes dans le même dialecte, une traduction de 1872 en allemand moderne, quatre traductions ou réimpressions latines, trois traductions et une réimpression françaises, deux traductions anglaises, six traductions flamandes et hollandaises et une traduction en bas-allemand de 1529. Wimpheling, Geiler, Murner et autres ont aussi eu des honneurs du même genre et il ne fallait pas moins que les indications données par M. Schmidt pour édifier nos contemporains sur le rôle important qu'ont joué nos Alsaciens dans le prologue du drame des temps modernes.

Il y aurait de singuliers rapprochements à faire entre les luttes du xve siècle et celles de nos jours. Nous nous bornons à dire d'une façon générale que les procédés sont toujours les mêmes et que les nuances différentielles ne seraient souvent pas favorables à notre époque. En thèse générale, la vie matérielle est presque toujours et partout la véritable inspiratrice de la vie morale. Les exceptions ne font que confirmer la règle.

A la suite de conventions particulières entre la *Revue d'Alsace* et son éditeur, le petit nombre d'exemplaires disponibles de l'important livre dont nous venons de nous occuper,

Digitized by Google

est offert aux nouveaux abonnés et à titre de prime, au prix de 10 francs au lieu de 25 francs payés par l'ancienne clientèle qui, à peu d'exceptions près, le possède déjà.

En se mettant, au cas particulier, à l'unisson des usages actuels de la librairie, la *Revue* n'agit point en vue d'un résultat commercial, mais dans le but d'être utile et agréable à ceux de ses lecteurs qui peuvent ignorer l'existence d'un ouvrage de fond de la plus grande valeur et dont le titre, à notre avis, ne suffit pas à le faire connaître. Ce que nous en avons dit est, nous le répétons, étranger à toute idée de spéculation.

J. Liblin.

Digitized by Google

LE COMTÉ DE HORBOURG

ET

LA SEIGNEURIE DE RIQUEWIHR

SOUS LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE

(1680—1793)

(*Suite*[1].)

Nous avons vu que le duc de Würtemberg possédait la police et le droit de chasse dans les forêts communales; mais ses prétentions allaient plus loin. Chaque année, les habitants des communes envoyaient leurs vaches paître dans les forêts communales; les préposés fixaient, après une visite faite dans les forêts de chênes, le nombre de porcs qu'il était possible d'y mener à la glandée et le pâtre y conduisait à tour de rôle les cochons du village. Les propriétaires de ces bêtes acquittaient un léger droit. Or le seigneur revendiquait ce droit; il prétendait être seul maître de la pâture et de la glandée, même dans les forêts qui appartenaient aux communautés. Celles-ci protestèrent, mais le seigneur l'emporta. Il eut seul le droit de *glandis legenda* dans les bois appartenant aux communes de Sundhoffen, Andolsheim, Wolfganzen, Munzenheim. A Fortschwihr, il amodia le droit à la communauté contre une redevance fixe en avoine.

Mais ce n'est pas encore tout. Dans le comté de Horbourg

[1] Voy. pages 23 et suiv. de la livraison janvier—février—mars, 145 et suiv. de la livraison d'avril—mai—juin 1888.

Digitized by Google

étaient beaucoup de petits bois formés de broussailles et qu'on nommait en allemand *hursten*. Au-dessus de ces broussailles se dressaient parfois des arbres de haute futaie. Or, en 1748, lorsque le séquestre fut levé, le duc de Würtemberg prétendit à la propriété de tous ces arbres de haute futaie, soit qu'ils se trouvassent enclavés dans les forêts seigneuriales, soit qu'ils fussent situés dans des *hursten* appartenant aux communautés ou à de simples particuliers. Exagérant encore, il arriva à affirmer que tous les arbres de haute futaie situés dans les champs, tels que noyers, cerisiers ou pommiers, étaient sa propriété. Nul, selon lui, ne pouvait abattre un de ces arbres sans sa permission ou celle de ses officiers; ceux-ci en devaient taxer le prix que le propriétaire serait tenu de verser dans les caisses seigneuriales. L'intendant de l'Alsace, de Lucé, ouvrit une enquête; le 4 mars 1760, il invita tous les propriétaires de *hursten*, qui disaient n'être point assujettis à ce droit, de lui remettre leurs déclarations. Des mémoires nombreux lui furent adressés et, après en avoir pris connaissance, il rendit, le 8 juin 1762, une ordonnance aux termes de laquelle il confirma au duc son droit de chasse et de police sur toutes les forêts et déclara que les propriétaires ne pourraient abattre leurs arbres qu'en se conformant au règlement de 1581, mais invita les officiers seigneuriaux à justifier de leurs autres droits. Le duc était en somme débouté. Il fit appel au conseil d'État et son appel fut reçu par arrêt du 12 octobre 1763. En attendant le jugement définitif, les propriétaires devaient obéir aux exigences du duc. Ils s'élevèrent à leur tour contre l'arrêt et les deux parties épuisèrent tous les moyens de chicanes auxquels il était possible d'avoir recours. Un second arrêt du conseil du 12 octobre 1767 donna tort aux propriétaires, mais ils ne cessèrent de protester et refusèrent de se soumettre jusqu'au moment où la Révolution balaya les Würtemberg. Nous avons dû insister, parce que jamais nulle part, ni en France ni en

Digitized by Google

Allemagne, un seigneur n'éleva semblable prétention. Les ducs de Würtemberg n'osaient eux-mêmes la faire valoir à Montbéliard et à Riquewihr. Ils crurent facilement avoir raison des habitants du comté de Horbourg; mais ils trouvèrent une résistance inattendue. Leurs prétentions étaient si exorbitantes qu'il y eut un soulèvement général. Jacques Bonhomme entendait être maître chez lui; il payait déjà assez de redevances pour qu'on lui laissât au moins la jouissance paisible de ses champs et de ses bois.

c) *Monopoles.*

Le seigneur possédait dans ses terres un double monopole : nul autre que lui ne pouvait vendre du fer aux habitants de la seigneurie et du comté; mais comme il n'y avait pas d'industrie dans la région, ce privilège n'était pas très lucratif. Lui seul avait le droit de débiter le sel. Pourtant il ne possédait pas ce monopole de très vieille date. Au début du XVIe siècle il y avait bien monopole; mais il était exercé par la communauté. La ville de Riquewihr vendait le sel nécessaire à ses habitants et en réglait chaque année le tarif par un règlement spécial nommé *Salzordnung*. Riquewihr, par divers traités, obligea les villages voisins de devenir tributaires de son grenier à sel. Les habitants de Hunawihr, Beblenheim, Mittelwihr, Ostheim reçurent en 1656 défense de s'approvisionner ailleurs, sous peine de six florins d'amende. Les seigneurs cherchèrent bientôt à mettre la main sur cet important revenu; il y eut entre eux et la ville de graves démêlés, où triomphèrent tantôt ceux-là, tantôt celle-ci. Le 20 mai 1686, l'intendant La Grange ordonna que le fermier des revenus de la ville de Riquewihr pourrait vendre le sel comme jadis, seulement il serait tenu de le prendre dans les salines de Saulnot, appartenant au comte de Montbéliard, et confisquées à ce moment comme les terres d'Alsace. Mais

Digitized by Google

bientôt le monopole passa de la ville à la seigneurie; cette petite révolution s'accomplit, selon toute apparence, pendant le séquestre de 1723. A partir de 1748, les seigneurs jouissent de la gabelle exclusivement. Ils avaient cinq magasins à Riquewihr, Andolsheim, Sundhoffen, Wolfganzen et Munzenheim; plus tard il y en eut un sixième à Beblenheim. Le sel s'y vendait à 2 sous 8 deniers la livre, ou 13 livres 6 sous 8 deniers le quintal, comme dans le reste de l'Alsace. Le monopole était d'ailleurs amodié; il rapportait vers 1748 3000 livres, vers 1789 4400 livres.

d) *Droits souverains du seigneur.*

Le comte de Horbourg, seigneur de Riquewihr, est supérieur territorial dans ses terres. Cette supériorité territoriale comprend tous les droits appelés dans le reste de la France droits seigneuriaux, et encore davantage. Le supérieur territorial, ancien souverain, a conservé beaucoup de droits de souveraineté, abandonnant les autres au roi, qui possède le suprême domaine ou la véritable souveraineté. Nous croyons donc que les habitants du comté et de la seigneurie étaient dans une situation assez défavorable; le roi, — nous le verrons bientôt, — levait sur eux les mêmes impôts que sur ses autres sujets de l'Alsace; le seigneur percevait les droits seigneuriaux; plus encore, un certain nombre de droits qui ne sont plus tout à fait des droits seigneuriaux, qui ne sont pas non plus les droits de la pleine souveraineté. Si je puis ainsi dire, Riquewihr et Horbourg avaient un seigneur, un demi-souverain et un souverain complet; il fallait payer à ces trois personnages, dont deux, il est vrai, étaient représentés par un seul individu. Aussi les habitants payaient-ils, si nous ne nous abusons, plus qu'ailleurs.

Avant 1680, quand les comtes de Montbéliard étaient en-

Digitized by Google

core souverains, nul étranger ne pouvait s'établir dans leurs terres d'Alsace sans leur expresse permission. Après cette date, on proclamait encore le même principe; seulement il ne s'appliquait plus qu'aux étrangers venus de l'autre côté du Rhin. Les sujets du roi de France étaient libres, en vertu des édits de la cour, de s'établir où bon leur semblait ; il n'était point possible aux Würtemberg de les repousser, pourvu qu'ils aient présenté un témoignage de bonnes mœurs et une caution de 500 livres. Tout étranger, qu'il vînt de France ou d'un autre pays, était considéré comme un manant et devait acquitter au seigneur un droit annuel de manance (*Hintersassgeld*) fixé à 1 florin, soit 1 livre 13 sous 4 deniers. Ce droit rapportait en moyenne à la seigneurie, avant 1789, 550 livres, ce qui suppose environ 340 manants.

Tout manant pouvait solliciter la faveur d'être admis au nombre des bourgeois de la communauté où il habitait. Il devait dans ce cas s'adresser au seigneur, qui était libre d'accorder ou de repousser sa demande. La réponse était-elle favorable, le nouveau bourgeois acquittait au seigneur une redevance de 20 florins, soit 33 livres 6 sous 8 deniers. A Riquewihr, la moitié de cette somme devait être abandonnée à la ville; le poêle des vignerons prétendait aussi exercer une sorte de contrôle sur les postulants, ce qui fut l'occasion de plus d'un conflit entre le seigneur et la communauté.

De même que nul ne pouvait s'établir sans autorisation dans le comté et la seigneurie, nul ne pouvait quitter ces pays sans acquitter un droit d'émigration, nommé *Abzug*. Ce droit s'élevait à 10 p. 100 des biens qu'on emportait au dehors. Le plus souvent cette redevance était levée sur des étrangers qui héritaient de bourgeois de Horbourg ou de Riquewihr et qui vendaient les immeubles ou enlevaient les meubles de la succession. Cet impôt a produit en moyenne, dans les dix années qui précédèrent la Révolution, 33 livres.

Les chrétiens payaient le droit de bourgeoisie assez cher ;

Digitized by Google

les juifs étaient encore dans des conditions plus mauvaises. Au moyen âge, les habitants de Riquewihr leur avaient infligé de cruelles persécutions et les avaient expulsés de la seigneurie. Au XVIIe siècle, les comtes de Montbéliard permirent à quelques familles israélites de s'établir au village de Horbourg, moyennant un droit d'entrée de 50 livres ou encore contre une redevance plus forte. Ce n'est pas encore tout. Chaque année, toute famille juive devait acquitter au seigneur un droit de protection qui consistait en une oie grasse et une somme de 16 livres 13 sous 4 deniers. Les lettres patentes de 1768 élevèrent cette redevance à 36 livres, malgré les protestations des israélites habitant Horbourg. Et encore si, cette somme une fois payée, les juifs avaient quelque sécurité. Mais non, le seigneur s'était réservé le droit de les expulser dès qu'il le jugerait bon, et de fait ils furent souvent menacés. En 1725, lors du séquestre, les autorités françaises prirent contre eux un arrêt d'expulsion et ils ne purent demeurer que par suite de l'intervention courageuse de la princesse Anne. Au mois d'août 1789, lors du grand mouvement qui, parti de Paris, entraînait les pays les plus éloignés du royaume, les juifs de Horbourg furent inquiétés sérieusement par les bons protestants : on craignit un massacre et Louis XVI dut énergiquement intervenir. Une quinzaine de familles juives habitaient alors Horbourg ; il n'y en avait point dans les autres villages de la seigneurie et du comté. Les juifs rapportaient au seigneur environ 660 livres par an.

Le seigneur jouissait d'autres droits souverains : à lui reviennent en vertu du droit de *déshérence* toutes les successions où nul héritier ne se présente ; il hérite aussi par le *droit de bâtardise* des biens que laissent les enfants illégitimes. Seulement on exige que ces bâtards soient nés, domiciliés et morts dans ses terres ; autrement le droit du roi l'emporte sur le droit seigneurial.

Digitized by Google

Il a le droit de poids et mesures et nomme un jaugeur juré pour le comté et la seigneurie. Le 22 juin 1789, son bailli promulgue une ordonnance importante qui fixe l'étalon des poids et mesures, conforme à celui employé à Colmar.

Mais le principal impôt qui rentre dans cette catégorie est la taille seigneuriale, en allemand *Gewerf*. Comme la dîme, c'est un impôt sur le produit des champs et des vignes. En théorie, le seigneur avait le droit de fixer annuellement la taille selon son bon plaisir; ses sujets étaient *taillables à merci*. En fait, chaque année il nommait deux délégués chargés de faire un rapport sur l'état de la récolte; assistés des prévôts et des bangards, les délégués parcouraient les terres, et prononçaient que la récolte était bonne, médiocre ou mauvaise. Selon leur rapport, le seigneur fixait le montant de la taille, tant de mesures de vin ou tant de rézaux de grains par communauté. Celle-ci répartissait l'impôt entre ses membres, le levait et charriait le produit dans les caves ou greniers de la seigneurie. Dans la seigneurie de Riquewihr, ceux qui possédaient des maisons sans avoir de terre devaient chacun fournir comme impôt une mesure de vin. Dans le comté de Horbourg, les sujets devaient payer, outre les grains, par rézal de taille un schelling au mois de février, et un autre schelling à la moisson; ce qui faisait au total 5 sous 4 deniers par rézal. A Munzenheim, Fortschwihr et Bischwihr, ce droit était réduit à 2 sous 8 deniers. On distinguait donc à côté de la taille en nature une petite taille en argent appelée *Korn- und Erntschilling*. Une petite taille en argent pesait aussi sur les villages de la seigneurie. La taille était très importante à l'origine: en l'année 1672, elle rapportait au seigneur 650 rézaux de blé et 564 mesures de vin; au XVIIIe siècle elle fut notablement diminuée. Un des fermiers qui avait loué pendant le séquestre la totalité des revenus des deux terres, se plaignit même que le bailli et les préposés fixassent trop bas la taxe de la taille; il y eut procès.

Digitized by Google

L'intendant donna raison au fermier Oberrieder et éleva la taxe de 433 rézaux à 555; de 210 mesures à 290. Mais le conseil souverain cassa la décision de l'intendant et les choses restèrent en l'état.

La ville de Riquewihr jouissait en matière de taille d'un privilège considérable. En l'année 1484, elle avait, après de longs démêlés, arraché au comte Henri VI de Montbéliard des lettres par lesquelles la taille en nature était remplacée par une redevance pécuniaire; chaque année elle devait payer une somme fixe de 160 florins. A l'origine, cette somme représentait à peu près le montant de la taille; mais comme le pouvoir de l'argent diminuait toujours, Riquewihr payait bientôt beaucoup moins que les villages du ressort : de là la jalousie que les habitants desdits villages vouaient à ceux de Riquewihr; peut-être encore de nos jours distinguerait-on des restes de cette passion. Jusqu'en 1790 la petite ville payait au seigneur la somme fixée par son abonnement, soit 284 livres 8 sous 4 deniers. Il est vrai que la communauté levait la taille pour son propre compte et qu'elle lui rapportait 1400 livres, mais du moins cet argent servait-il directement aux habitants. En 1789, on estimait en moyenne le produit de la taille seigneuriale à 9954 livres 10 sous, plus 148 livres 11 sous pour le *Korn- und Erntschilling*. A la taille, il faut ajouter un impôt qui se perçoit dans les quatre communes de Dürrenentzen, Fortschwihr, Bischwihr et Munzenheim, et qui porte le nom d'*atz*. Tout propriétaire d'un champ qui tire sur un chemin déterminé doit payer quelques boisseaux d'orge ou de seigle : il paye deux années sur trois. La troisième année, en effet, le champ est réputé demeurer en friche et on ne fournit aucune redevance, quand même on l'ensemencerait. En échange de l'*atz*, le seigneur doit entretenir le chemin en bon état. Cet impôt donnait vers 1789 100 livres par an.

Le comte de Horbourg et seigneur de Riquewihr, étant

Digitized by Google

haut justicier dans ses terres, avait droit de toucher toutes les amendes prononcées par les tribunaux. C'était là pour lui un bénéfice net, car les frais de justice étaient supportés par les parties et la compétence des officiers était payée par les communautés. Ces mêmes officiers achetaient du seigneur leurs charges : le greffier même devait lui payer un canon annuel de 800 livres. Les amendes s'élevaient, bon an, mal an, à 1800 livres et étaient surtout prononcées contre ceux qui avaient commis des délits dans les forêts. Ainsi la justice était d'un bon rapport. Néanmoins, lorsque au milieu du XVIIIe siècle le duc Charles sollicita du roi de nouvelles lettres patentes, il demanda qu'on lui permît d'imposer une certaine somme sur ses sujets pour frais de justice. On avait accordé précédemment 8000 livres à l'évêque de Strasbourg, 6000 aux comtes de Hanau, 4000 aux Ribeaupierre : devait-on être en reste avec le duc de Würtemberg? La cour se laissa persuader et on permit au suppliant de lever sur ses sujets un subside de 2000 livres pour entretenir sa justice. Grande fut l'indignation des villageois, quand ils apprirent qu'un nouvel impôt allait les frapper. Quoi! ce sont eux qui payent les gages des officiers judiciaires, et on veut encore les condamner à tirer de leurs poches 2000 livres, pour cette espèce de justice qu'on leur rend à Riquewihr. Ils ont appris cette nouvelle étonnante « avec autant de douleur que de surprise » et ils protestent bien haut. Toutes les communautés en appelèrent au conseil souverain et firent devant lui la preuve que le duc ne dépensait point un denier pour sa justice, et par arrêt du 30 janvier 1779, le conseil renvoya les parties au roi, pour qu'il fît connaître sa volonté. L'affaire traîna en longueur et la Révolution survint avant que la question fût réglée. Les habitants avaient évité de payer ce nouvel impôt.

En vertu de la supériorité territoriale, le comte de Horbourg et seigneur de Riquewihr jouit encore du droit d'imposer à ses sujets des corvées. Pouvait-il, par son autorité,

Digitized by Google

les soumettre à des corvées illimitées? La question était fort controversée et les jurisconsultes du dernier siècle sont loin d'être d'accord. Mais, quelle que soit la théorie, en fait la corvée fut limitée. La ville de Riquewihr arracha en 1489 au comte Henri VI un second privilège, en vertu duquel il était dit que les propriétaires de chevaux sont tenus annuellement à deux journées de voiture et les manouvriers à quatre journées, mais seulement dans le cas où le comte bâtirait une maison pour sa famille[1]. Les habitants de Beblenheim, Mittelwihr, Ostheim et Hunawihr soutinrent en 1702 un procès contre la princesse Anne, et l'arrêt du conseil fixa leurs corvées à cinq jours. Les villages de la plaine n'avaient point de titre à invoquer; mais était-il juste qu'ils fussent moins bien traités que ceux du vignoble? En fait donc, la corvée fut limitée; en fait aussi, elle se soldait en argent. Cette dernière condition n'était rien moins qu'agréable à nos paysans. Le campagnard livre volontiers ses bras; il ne calcule point son travail; en revanche, il délie avec douleur les cordons de sa bourse. Ce n'est pas sans peine qu'au cours du XVIIIe siècle une taxe fut substituée à la corvée. Cette taxe était différente dans la seigneurie et le comté. Dans la première, un manouvrier donnait par corvée 2 l. 15 s. 7 d., une veuve, la moitié de cette somme; le paysan qui avait un bœuf payait 3 l. 6 s. 8 d. et pour chaque bête en plus la même somme; celui qui possédait un cheval donnait 4 livres, et pour chaque cheval en sus 3 livres. Dans le comté, le manouvrier payait 3 livres, la veuve moitié, soit 1 l. 10 s.; le paysan propriétaire d'un cheval ou d'un bœuf, 4 livres, de deux chevaux, 5 livres, de trois chevaux, 6 l. 15 s.; celui qui possédait une charrue donnait 9 livres. Ces prix étaient très élevés et bien supérieurs au salaire d'un jour. Dans l'une et l'autre terre, les septuagénaires étaient exempts.

[1] Les deux privilèges de Henri VI ont été publiés par M. Ensfelder dans l'*Alsatia*, 1873-74, p. 267.

Digitized by Google

Les corvées étaient réglées de cette façon, lorsque parurent les lettres patentes de 1768. Il y était dit : « Les ducs de Würtemberg jouiront à l'avenir de douze corvées par an sur chaque habitant des terres de Horbourg et de Riquewihr, lesquelles corvées pourront se percevoir à leur choix, en nature ou en argent, sur le pied de dix sols pour chaque corvée de manouvrier et de trente sols pour chaque corvée de charroi. » La taxe des corvées était réduite, mais le nombre de ces corvées était considérablement augmenté ; aussi l'indignation fut-elle grande tant à Horbourg qu'à Riquewihr. On adressa d'abord une requête à la régence de Montbéliard ; elle fut repoussée. Les gens d'affaires du duc dressèrent partout des états ; mais les habitants refusèrent de payer. Ils ne voulaient point donner de nouvelles sommes à un prince étranger et, du décret de contrainte du bailli, ils en appelèrent au conseil d'Alsace. L'appel fut reçu ; les parties renvoyées devant le roi. Là les communautés triomphèrent. On réduisit les corvées de 12 à 6 ; l'agent seigneurial était exaspéré : « Le principe du ministère de favoriser toujours les communautés contre les seigneurs a encore influé sur ce jugement », écrit-il au duc. Seul le procès pendant entre le seigneur et la ville de Riquewihr n'était pas encore terminé en 1789 ; néanmoins, à cette date, les corvées, sans compter la ville même de Riquewihr, donnaient au duc une moyenne de 10,422 livres.

Le seigneur touchait encore une autre redevance, dont l'origine est très lointaine. A carnaval, chaque feu lui devait une poule (*Fasnachthühn*) ; on rachetait cette poule, dans la seigneurie, pour la somme de 13 sous 4 deniers ; dans le comté, pour la somme de 12 sous. Dans le comté aussi — excepté dans les villages de Durrenentzen et d'Appenwihr — chaque sujet possédant maison devait une seconde poule, dite poule des jardins (*Gartenhühn*), qu'il rachetait de même pour 12 sous. Dans les dix années qui ont précédé la Révolution, le produit moyen de cette redevance était de 1292 livres.

Digitized by Google

Nous arrivons aux impôts qui pèsent sur la circulation des marchandises et sur la vente du vin, à ceux que nous appellerions de nos jours impôts indirects. Parmi ces impôts, le premier rang était tenu jadis par les droits de péage (*Wegegeld*) et de pontenage (*Bruckengeld*); mais nombre de péages disparurent au cours du XVIIIe siècle. Le gouvernement français voulait détruire toutes ces entraves mises à la circulation dans l'intérieur du royaume; un arrêt du conseil d'État du 29 août 1724 décida qu'il serait procédé à l'examen et vérification de tous les titres de péages, dont les propriétaires devaient faire déclaration. A la suite de cette enquête, qui dura plusieurs années, quelques péages furent confirmés, d'autres supprimés, quelques-uns déclarés douteux (arrêt du 10 mars 1771).

Dans le comté, il existait d'abord un péage à Sundhoffen. Il était assez productif, quand la grande route de Colmar à Brisach passait encore par le village; mais il perdit beaucoup de son importance, lorsque le gouvernement français eut créé la grande voie qui passe à Andolsheim et Widensohlen. Tout chariot chargé qui traversait le village devait payer 8 sous; tout chariot vide, 4 sous 8 deniers. Chaque personne qui portait marchandise acquittait 1 sou. Ce péage était affermé par le comte à la communauté, à charge d'entretenir le pont sur l'Ill. L'arrêt de 1771 le confirma. Il en fut de même d'un autre péage qui existait à Ostheim et qui était perçu par les habitants du village.

A Horbourg était un autre péage d'une taxe inférieure, il est vrai. Pour un chariot chargé, on payait 5 sous; pour un chariot vide, 1 sou 8 deniers. On payait aussi bien pour se rendre au Rhin que du côté de la Suisse. Même si une voiture, pour abréger le chemin et arriver plus vite à Brisach, allait par un détour à Sundhoffen, elle devait acquitter le droit de péage de Horbourg. Cette redevance était mise en adjudication par les officiers du duc. En 1771, elle fut déclarée douteuse et on invita la maison de Würtemberg à présenter ses titres.

Digitized by Google

Le commerçant qui, après avoir traversé Horbourg, se rendait à Brisach, était bientôt arrêté par les préposés d'un second péage à Andolsheim. On lui réclamait pour un chariot chargé 2 sous 3 deniers. Cette somme était élevée jusqu'à 2 sous 8 deniers pour le chariot qui était conduit du côté de Bâle. Le péage appartenait à la communauté, qui donnait au seigneur 5 l. 6 s. 8 d.; en 1771, on l'invita à faire valoir des titres sérieux. Les péages rapportaient à la seigneurie environ 106 livres par an.

A la sortie Est de Riquewihr existait jadis un fossé sur lequel était jeté un pont. Tout chariot chargé qui sortait de la ville acquittait à cet endroit 9 sous de pontenage, toute charrette 4 sous. Le produit de cet impôt était partagé en quatre parts, deux en étaient données aux gourmets de Riquewihr, qui avaient servi d'intermédiaires entre l'acheteur et le vigneron; 1/4 revenait à la ville; 1/4 à la seigneurie, qui en tirait en moyenne 57 livres. Le pontenage de Riquewihr fut supprimé par l'arrêt de 1771.

Au XVIIIe siècle déjà, des impôts très forts frappaient les cabaretiers et la vente des boissons. Nul ne pouvait ouvrir auberge sans une autorisation préalable du seigneur. L'autorisation obtenue, le nouvel aubergiste débattait avec lui le prix du droit d'enseigne (*taverngeld*). Cette somme se payait une fois pour toutes. Mais d'autres impôts dépendaient de la vente du vin. Dans la ville de Riquewihr, chaque cabaretier devait fournir quatre pots par mesure de vin vendu : les 3/4 de cette redevance revenaient à la ville, 1/4 à la seigneurie; l'aubergiste rachetait ses quatre pots au prix où il vendait le vin. Ce droit s'appelait *ohmgeld*, droit sur la mesure de vin, d'où l'on a fait en français par corruption *angal*. Outre cet *ohmgeld*, les cabaretiers de Riquewihr payaient au seigneur seul une somme de 5 s. 4 d. par mesure de vin qu'ils vendaient : c'était le droit de *böspfennig*. Ce droit rapportait à la seigneurie environ 50 livres, ce qui indique que les cabare-

Digitized by Google

tiers débitaient 200 mesures. Je ne saurais dire si les habitants de Riquewihr sont plus sobres de nos jours; mais j'aurais peine à le croire.

Le *böspfennig* n'existait qu'à Riquewihr; en revanche, l'*angal* se percevait, mais d'une façon différente, dans les villages de la seigneurie et du comté. Dans la seigneurie, tout cabaretier devait payer une somme de 18 sous 8 deniers par mesure de vin qu'il débitait, ce qui était exorbitant à une époque où le prix de la mesure oscillait entre 3 et 7 livres. A Wolfganzen, Dürrenentzen, Munzenheim, Fortschwihr et Bischwihr, l'impôt était le même. S'il était un peu moins élevé à Horbourg, Andolsheim, Sundhoffen et Appenwihr, où l'on ne donnait par mesure que 17 sous 4 deniers, en revanche il atteignait 20 sous dans les deux communes d'Algolsheim et de Volgelsheim, voisines du Rhin. Le droit d'angal était perçu directement au XVIIe siècle; au XVIIIe siècle, il fut d'ordinaire mis en adjudication, soit pour tous les villages des deux terres, soit pour chaque village séparément. Ces adjudications étaient parfois poussées par les paysans avec une véritable fureur : une année, on afferma l'angal de Sundhoffen pour 400 livres. Dans les circonstances ordinaires, l'impôt rendait à la seigneurie 2600 livres par an. Il fallait naturellement exercer une surveillance active sur les aubergistes, pour les empêcher de frauder. Ils ne devaient jamais avoir que deux tonneaux en perce, l'un contenant du vin rouge, l'autre du vin blanc. A chaque fois qu'ils entamaient un nouveau tonneau, ils étaient obligés de faire venir un employé du seigneur ou de l'adjudicataire qui introduisait lui-même le robinet entre les douves : cet employé est appelé dans nos documents le *creveur*.

Le seigneur lève un dernier droit sur le vin dans la ville de Riquewihr : c'est le *liegerlinggeld* ou simplement le *liegergeld*. Quand un étranger achetait au temps de la vendange du vin et qu'il le déposait jusqu'à la Saint-Martin dans une

Digitized by Google

cave de la ville, ou bien encore quand un bourgeois achetait en gros du vin, l'un et l'autre payaient par foudre de vin déposé ou acheté deux florins, soit 3 l. 6 s. 8 d. La moitié de cette redevance appartenait à la seigneurie, l'autre moitié à la communauté de Riquewihr. La recette était fort variable: en 1720 la seigneurie reçut de ce chef 252 livres; vers 1789 seulement 37 livres.

Enfin à Horbourg le seigneur lève une certaine redevance sur les bouchers, la plupart juifs. Cette redevance porte le nom d'*accis* et rapporte environ 40 livres.

Nous avons énuméré l'ensemble des droits que touchait le duc de Würtemberg. Quel est maintenant le produit total de toutes ces redevances. Voici quelques chiffres qui peuvent nous servir de guide. Quand de 1723 à 1748 le gouvernement français tint sous le séquestre les terres de Horbourg et de Riquewihr, il amodia en bloc tout le revenu ecclésiastique et seigneurial, les forêts et le domaine direct non compris. Les amodiateurs devaient subvenir à toutes les charges, payer 50 écus pour la justice criminelle, fournir les gages en grains pour les ministres, les maîtres d'école; leur contrat même leur coûtait fort cher[1] et ils espéraient tirer de leur ferme un gros bénéfice. Or, malgré tout, de 1731 à 1733 l'adjudicataire paya chaque année au gouvernement français 79,800 livres; de 1734 à 1736, 76,200; de 1737 à 1739, 81,300; de 1740 à 1742, 90,000; de 1743 à 1745, 96,900; enfin, de 1746 à 1748, 109,200 livres. Je rappelle que dans ces chiffres est comprise la part de dîme qui appartenait aux ducs de Würtemberg. Et la dîme était la grosse part. Si nous laissons de côté les rentes foncières, nous trouvons que dans les dix années qui ont précédé la Révolution, le duc de Wür-

[1] Les adjudicataires payaient, outre les sommes dont on était convenu dans les contrats, un droit appelé *Erschatz*.

Digitized by Google

temberg a levé sur ses sujets comme droits féodaux une moyenne de 37,000 livres.

Ce chiffre, somme toute, n'est point énorme. Les redevances seigneuriales étaient bien plus légères que la dîme et les impôts royaux. Elles étaient plus nombreuses qu'élevées, et la liste que nous avons dressée peut facilement faire illusion. Ces impôts pourtant faisaient bien des mécontents. D'abord ils portaient sur des objets très variés; sans cesse on était obligé de livrer quelques deniers, et le mécontentement éclatait à nouveau, presque chaque jour. On préfère payer une somme assez forte d'un coup que d'être continuellement exposé à avoir la bourse à la main. Puis, la levée de ces impôts se faisait d'une manière très inquisitoriale. Le propriétaire ne se sentait plus maître chez lui; toujours il était menacé d'une descente d'un individu quelconque, auquel le seigneur avait amodié tel ou tel droit. Enfin, on ne savait plus pourquoi on payait au seigneur. Il ne rendait plus aucun service; il donnait une salle pour la justice, il fournissait un traitement aux pasteurs, et puis... c'était tout. Il n'entretenait plus même les chemins. Jadis des cadets de la maison de Würtemberg résidaient au château de Riquewihr et y tenaient une petite cour; ils mettaient dans la ville quelque animation; mais au XVIIIe siècle on ne voyait plus le seigneur. Léopold-Eberhard résidait à Montbéliard, et, après le séquestre, le duc Charles-Eugène resta à Stuggart. Les habitants payaient donc pour les maîtresses du premier et le luxe dispendieux du second, et ils étaient las de payer un argent dont ils ne profitaient presque point et qui n'était pas dépensé chez eux... A partir de 1753, presque tout était livré à Voltaire.

En 1752, en effet, Voltaire prêta au duc Charles-Eugène de Würtemberg une somme de 300,000 livres, et celui-ci s'engagea en retour à lui servir, sur son domaine de Riquewihr, une rente viagère de 15,750 livres, dont 7500 seraient rever-

Digitized by Google

sibles sur Mme Denis, sa nièce. Quelque temps après, Voltaire fit un nouveau prêt au duc et la pension fut augmentée de 12,375 livres, dont 2248 devaient, après sa mort, être abandonnés à la même Mme Denis. Finalement la somme fut fixée à 28,000 livres. « Je ne sais quand j'irai dans le voisinage de ces vignes, sur lesquelles j'ai une bonne hypothèque, écrivit un jour Voltaire. Elles appartiennent au duc de Würtemberg. Il y a des gens qui veulent me persuader que ce sera la vigne de Nabot et que mon hypothèque est le *beau billet qu'a la Chatre*; mais je n'en crois rien. Le duc de Würtemberg est honnête homme, Dieu merci; il n'est pas roi et je pense qu'il croit en Dieu, quoiqu'il n'ait pas voulu baiser la mule du pape. » Voltaire n'honora pourtant jamais Riquewihr de sa présence; il eut un moment l'idée de bâtir une maison à Horbourg, sur l'emplacement du château détruit en 1675; mais il en fut détourné par les intrigues des jésuites et il se dégoûta de Colmar, *cette ville moitié allemande, moitié française, et tout à fait iroquoise*. Il se retira donc aux Délices, puis à Ferney, vivant en partie de sa rente sur le domaine de Horbourg et de Riquewihr. Souvent elle fut servie en retard, et alors le vieillard impatienté écrivait au receveur des billets tantôt suppliants, tantôt menaçants[1]. L'argent finissait par arriver... Mais Voltaire se doutait-il combien impopulaires étaient les redevances grâce auxquelles sa rente lui était servie, quelles colères elles soulevaient dans le cœur des vignerons et des paysans. Lorsque arriva 1793, le blason des Montbéliard fut brisé sur les murs du château de Riquewihr, la sépulture des anciens seigneurs fut profanée, et c'est avec des transports de joie que les habitants de la ci-devant seigneurie et du ci-devant comté acclamèrent la chute des Würtemberg.

(*A suivre.*) CH. PFISTER.

[1] Voir tous ces billets réunis par M. Mossmann dans un curieux article de la *Revue d'Alsace*. 1854, p. 111. — *Une créance de Voltaire sur les vignes de Riquewihr.*

Digitized by Google

MATÉRIAUX

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA GUERRE DE TRENTE ANS

tirés des archives de Colmar

(*Suite*[1])

$\frac{9}{19}$ juin — $\frac{7}{17}$ juillet 1646.

Griefs ecclésiastiques; acheminement à une transaction entre les deux cultes; première rédaction du traité avec les couronnes; continuation des démarches de Schneider; opinion du nonce; entretiens avec Servien, avec Glaser; situation de la France en Europe; confidence de Longueville; audience chez Trautmansdorf et Oxenstirn.

Le député de Colmar n'était pas moins en défiance vis-à-vis des Impériaux que des Français. Si les derniers en voulaient à l'indépendance de sa ville natale, les premiers mettaient en péril la cause protestante, et c'est là ce qu'il y avait de poignant pour lui dans ces négociations, qu'elles ne pouvaient sauvegarder l'un des intérêts en jeu sans compromettre l'autre. Il était indispensable de les mener de front, de peur de détruire cet équilibre, qui permettait aux deux

[1] Voy. pages 99 et suivantes des livraisons Janvier — Février — Mars et p. 199 et suiv. d'Avril — Mai — Juin 1888.

Digitized by Google

couronnes de faire échec à l'Empire par leur propre alliance, et aux états protestants de faire valoir leurs griefs par l'appui qu'ils recevaient de l'étranger. Un incident de peu d'importance vint à l'appui de cette remarque.

Le dimanche $\frac{7}{17}$ juin, le directoire électoral de Mayence avait convoqué les députés présents à Munster, pour leur dicter (*zur Dictatur*) la dernière déclaration des Impériaux avec la réponse des Français : ces documents étaient déjà entre toutes les mains, et, sur l'observation qui lui en fut faite, le directoire renvoya les secrétaires, en annonçant qu'il ferait part de ces deux pièces aux états qui ne les avaient pas encore. Cela suffit pour mettre les protestants en garde et, à leur ordinaire, ils virent dans cette procédure une arrière-pensée de soumettre les questions extérieures aux états, avant qu'ils eussent pu en délibérer entre eux et d'amener par là une interversion dans la marche des négociations, de manière à en finir rapidement avec la satisfaction française, et de laisser en suspens et l'amnistie et les griefs ecclésiastiques.

Dès le lundi, les députés protestants se réunirent pour examiner ce qu'il convenait de faire, et ils députèrent vers le directoire, pour lui représenter qu'on ne pourrait pas se prêter à une délibération de la diète sur le dernier échange de pièces diplomatiques entre l'Empire et la France, par la raison que les difficultés avec les deux couronnes ne devaient pas être traitées isolément des affaires intérieures de l'Empire. En même temps on envoya les députés de Hesse-Cassel et celui de Colmar auprès des plénipotentiaires français, pour leur expliquer que ce refus ne visait nullement la matière du futur traité, mais uniquement la procédure qu'on devait suivre (lettre du $\frac{9}{19}$ juin 1646).

Quoi qu'il en soit de ces appréhensions, il est certain qu'à ce moment on travaillait sérieusement à la pacification religieuse. Le comte de Trautmansdorf s'était rendu pour cela à

Digitized by Google

Osnabrück et, sans accéder à toutes les demandes de leurs adversaires, les catholiques avaient reconnu aux évêques protestants droit de séance et de vote à la diète et consenti à la mi-partition du conseil aulique entre les deux cultes. Cette concession était le premier fruit des négociations engagées entre Trautmansdorf et le comte d'Oxenstirn. A cet effet, Oxenstirn avait dû justifier des pouvoirs spéciaux des états protestants, et Schneider avait eu recours pour cela aux blancs-seings que ses commettants lui avaient remis avant son départ (lettre du $\frac{19}{29}$ juin à J. J. Salzmann).

Le retour de Trautmansdorf à Munster, le $\frac{15}{25}$ juin, ne fit aucun tort à ce commencement de pacification religieuse. La plupart des députés protestants s'y trouvaient également, et, le $\frac{2}{12}$ juillet, Trautmansdorf les réunit dans l'hôtel qu'il habitait. En sa présence et en celle du comte de Nassau, le Dr Volmar prononça une harangue. Il vanta la sollicitude paternelle avec laquelle l'empereur s'appliquait à rendre la paix à l'Empire, à rétablir l'antique confiance qui animait autrefois tous les membres du corps germanique et à redresser les griefs des uns et des autres; grâce à leurs instances réitérées, les plénipotentiaires impériaux avaient réussi à persuader aux états catholiques de ne pas s'en fier exclusivement à leur propre sentiment, et à en obtenir des concessions qui témoignaient de leurs bonnes dispositions. Il conclut en engageant les protestants à faire de leur côté des sacrifices en faveur de la conciliation.

Les députés à qui s'adressait ce discours, en exprimèrent toute leur satisfaction; ils déclarèrent qu'ils prenaient acte de ces ouvertures pour en délibérer entre eux, et ils prièrent les plénipotentiaires d'employer encore leurs bons offices pour éviter l'écueil, qui avait si longtemps compromis le succès des négociations (lettre du $\frac{3}{13}$ juillet au magistrat).

En même temps que les deux partis religieux commençaient cette sorte de rapprochement, les négociations avec la

Digitized by Google

France semblaient prendre une meilleure tournure pour l'Alsace. Dans la correspondance de Schneider, il était question depuis quelque temps d'une première rédaction de l'instrument de la future paix. La présence d'Oxenstirn à Munster donna lieu à des discussions avec les plénipotentiaires français, pour savoir si l'on répondrait à la duplique des Impériaux par la remise d'une triplique, ou simplement par la communication du projet de traité. D'après ce que notre député apprit, ce fut à ce dernier parti qu'on s'arrêta (lettre du $\frac{3}{13}$ juillet). Précédemment déjà, l'ambassadeur suédois Salvius avait mis en avant un premier projet, qui avait consacré l'abandon du grand bailliage en général et des villes impériales en particulier. Il est vrai qu'après cela l'article 18 garantissait à ces dernières leur immédiateté et leurs franchises. On sait que le traité définitif adopta cette bizarre conception. Dès le premier moment, Schneider jugea que ce biais deviendrait un jour une pomme de discorde entre les deux puissances, et, pour les villes, une source de difficultés inextricables. Il croyait impossible que cette solution pût prévaloir, et comptait à la fois sur la résistance des états et le *veto* de l'empereur. Il se croyait sûr de l'appui de tous les envoyés, tant catholiques que protestants, et même des plénipotentiaires suédois. Il s'en expliqua dans une lettre, du $\frac{11}{21}$ juin, à ses commettants, en leur annonçant, pour le lendemain, une conférence où ces derniers devaient s'entendre avec leurs collègues de France sur le texte du traité. Notre député frappait à toutes les portes, et trouvait d'autant plus de difficultés à ces démarches, qu'il lui fallait varier ses arguments selon qu'il s'adressait aux Impériaux, aux Français, aux Suédois ou aux états de l'Empire (lettre du $\frac{11}{21}$ juin). Le meilleur de tous, il en convient lui-même, c'était qu'il ne pouvait pas traiter, parce qu'il n'avait pas d'instructions : simple moyen dilatoire, qui lui fit obtenir la remise d'une séance des états, où l'on devait délibérer des affaires d'Alsace

Digitized by Google

et de Lorraine (lettre du $\frac{12}{22}$ juin). Schneider se berçait encore de l'espoir que c'était à l'insu de leur gouvernement que les plénipotentiaires français avaient engagé la question des villes impériales, et il se demandait s'il n'y aurait pas moyen de les faire désavouer par le ministère, au moyen d'une intervention collective du corps germanique à Paris, venant à l'appui des protestations unanimes des états de l'Alsace, le Würtemberg à leur tête. Il aurait voulu que l'on associât même les cantons suisses à cette démarche (lettre du $\frac{16}{26}$ juin, à Jean-Henri Mogg). On se souvient qu'il avait déjà été question à Colmar de se jeter dans les bras de la Suisse pour échapper à l'étreinte de la France : tout ce que la ville fit en cette circonstance, ce fut d'envoyer à Mulhouse copie de la note des plénipotentiaires français, qui réclamait la haute et la basse Alsace, avec le Sundgau, en ajoutant que la France ayant toujours affirmé qu'elle ne faisait pas la guerre aux états de l'Empire, il y avait lieu d'espérer qu'elle reviendrait sur ces propositions, si les puissances lui remontraient qu'elles étaient mal fondées (Prot. missiv., lettre du 29 juin). Précédemment déjà, on avait écrit à l'électeur de Saxe, qui, dès 1628, avait donné des preuves de l'intérêt qu'il portait à Colmar, en intervenant en sa faveur auprès de l'empereur Ferdinand II, pour empêcher l'exécution des mesures prises contre les protestants (ibid., lettre du 21 juin).

Quel pouvait être le résultat de ces démarches ? Il y avait des moments où, tout en les conseillant et s'y associant, Schneider désespérait de leur succès. Dans une lettre du $\frac{16}{26}$ juin, à ses commettants, il compare la patrie allemande à un navire désemparé par la tempête, que le vent assaille à la fois du nord et de l'ouest et qui ne saurait éviter le naufrage : *Fractas colligitur tabulas et ferme ineluctabile fatum.* C'est cette situation qui dicte leurs prétentions aux deux couronnes et qui les porte à les rendre de plus en plus rigou-

Digitized by Google

reuses. Les états ne peuvent réagir et seront les spectateurs impuissants de la catastrophe.

Cependant ces états, dont Schneider accusait l'indifférence ou la lâcheté, ne laissaient pas que de se remuer. Sur la lettre qu'il avait reçue, Strasbourg avait mis son influence au service de la cause que Colmar défendait avec tant de zèle (Prot. missiv., lettre du 27 juin à Strasbourg). Sans attendre les ordres de leur souveraine, les députés de la landgrave de Hesse-Cassel, MM. de Crossig et Jean Vultéius, avaient promis leur appui tant auprès des plénipotentiaires qu'à la diète de l'Empire. En s'abouchant avec eux, Schneider apprit que, peu de jours auparavant, ils avaient eu un entretien avec l'envoyé de Cologne au sujet de l'Alsace : à la prière de Schneider, il avait parlé au nonce du sort réservé aux villes impériales, et celui-ci en avait obtenu l'assurance qu'elles n'avaient rien à redouter pour leur immédiateté. Mais peu après, ayant cité ce propos aux plénipotentiaires français pour découvrir leur pensée, ils en avaient obtenu pour réponse : « Ces messieurs les médiateurs parlent quelquefois selon qu'ils s'imaginent les affaires. » Sur quoi ils avaient répliqué que c'était une entreprise de nature à ameuter tous les états de l'Empire contre la France. Il leur avait paru cependant que, sur ce point, les idées des diplomates n'étaient pas encore bien arrêtées. En même temps notre député recueillait un projet du secrétaire de légation impérial Schrœder, qui avait affirmé à une tierce personne que, plutôt que de consentir à transmettre à la France l'immédiateté des villes impériales et des états de l'Alsace, l'Empire pousserait la guerre à outrance (lettre du $\frac{19}{29}$ juin à la ville). Les députés de Hesse-Cassel ne s'en tinrent point à leur première démarche; peu après, ils eurent une nouvelle entrevue avec le comte d'Avaux, qui, en réponse à leurs observations, leur déclara formellement qu'aucun danger ne menaçait les villes de la Décapole.

Digitized by Google

Le gouvernement français aurait-il réellement renoncé alors à ses projets sur l'Alsace? A en juger par les discours de ses agents, c'était très douteux. Si le duc de Longueville, que Schneider vit derechef, le $\frac{18}{28}$ juin, lui promettait d'examiner encore une fois la question avec ses collègues, et lui répétait ce qu'il lui avait déjà dit: « Si nous ne scaurions avoir nostre contentement auprès des villes, il faut que nous le cherchions ailleurs : » c'était un de ces propos qui n'engagent à rien, pas plus que quand il chargeait notre député, au moment où il prenait congé, de saluer ses commettants de sa part : « Assurés-les de mon affection et que rien ne se fera en leur préjudice ». Par contre, avec Servien qu'il vit le même jour, il put traiter la question plus à fond. Servien écouta ses déductions et reconnut que l'affaire était de la plus haute difficulté. Évidemment c'était la résistance de Colmar et des défenseurs de sa cause, qui embarrassait les plénipotentiaires français. Servien avait cru, disait-il, que les villes impériales seraient les premières à se féliciter d'être débarrassées de l'Autriche, d'autant plus que la France ne demandait pas mieux que d'améliorer leur situation. « Mieux que personne, Colmar savait comment l'Autriche les traitait ». Schneider lui répliqua qu'elle n'avait pas affaire aux villes, et que tout ce qu'elle avait entrepris contre elles, c'était par un abus de la force et non en vertu d'un droit. C'étaient ces usurpations qui leur avaient dicté leur conduite et inspiré l'énergie, avec laquelle elles avaient tout sacrifié pour conserver leur liberté ; mais que, les constitutions de l'Empire devant être mieux observées à l'avenir, on n'aurait plus rien à craindre de ce genre. Servien expliqua que c'étaient les Impériaux mêmes qui avaient mis la question sur le tapis, par l'importance qu'ils attachaient au grand bailliage ; que du moment qu'ils réclamaient une si grosse indemnité, les Français devaient tâcher d'avoir quelque chose en retour et ne pas perdre de vue « le service de leur

Digitized by Google

maître », que la Suède avait aussi conclu des traités avec Stralsund et Wismar, ce qui n'empêchera pas de comprendre ces deux villes dans sa satisfaction. Schneider répliqua que les Impériaux n'avaient point qualité pour céder le grand bailliage, et, pour le prouver, il fit voir en quoi il consistait. Il ajouta qu'il y avait entre la Décapole et Stralsund et Wismar cette différence, que ces dernières n'étaient ni l'une ni l'autre villes impériales. Pour terminer, Servien protesta que ses collègues et lui ne feraient rien sans le consentement des intéressés, et sans avoir pris leur avis chacun en particulier (lettre du $\frac{19}{29}$ juin à Mogg).

Parmi les hommes auprès desquels les plénipotentiaires français prenaient conseil, on peut hardiment compter Josias Glaser. Il venait de revenir d'Osnabrück, où il espérait remplacer, comme résident de France, M. de La Barde, nommé ambassadeur en Suisse (lettre du $\frac{19}{29}$ juin à Mogg); mais Schneider doutait fort de sa nomination. Notre député le vit peu après son retour, et il lui exposa tout au long l'affaire des villes impériales. Il poussa sa démonstration au point que Glaser reconnut lui-même qu'il était impossible de les sacrifier. Il convint que, parmi les états, il n'y en avait pas qui fussent favorables à la cession, et que la Suède était dans les mêmes dispositions. Enfin il promit de traiter spécialement cette question dans un rapport écrit qu'il comptait faire (lettre du $\frac{26 \text{ juin}}{6 \text{ juillet}}$ à Mogg). C'était là un langage bien différent de celui qu'il avait tenu à Osnabrück où, tout en reconnaissant que les villes de la Décapole étaient immédiates, il avait prétendu que c'était une immédiateté mitigée, différente de celle des autres villes impériales et que, jusqu'à un certain point, elles étaient tenues de reconnaître l'Autriche. C'est ce que Schneider apprit de la bouche même d'Oxenstirn, dans une audience qu'il eut le $\frac{25 \text{ juin}}{5 \text{ juillet}}$. Glaser était suspect au plénipotentiaire suédois, et sa théorie n'avait fait aucune impression sur lui. Schneider n'eut aucune peine

Digitized by Google

à lui en démontrer la fausseté et le danger. Il ajouta qu'il fallait se défier des conseils de ces hommes équivoques, qui se donnent pour patriotes, mais qui, de fait, sont *patriæ proditores, si non venditores*, et qu'il leur vaudrait mieux se taire que de tenir des discours sans fondement, uniquement inspirés par l'amour du lucre et si pernicieux pour les autres (lettre du $\frac{26 \text{ juin}}{6 \text{ juillet}}$ à la ville).

On le voit, il n'y avait pas de porte où Schneider ne frappât, avec un zèle que l'espoir ne soutenait pas toujours. Cela ne l'empêchait pas de consulter les événements et de suivre avec beaucoup de lucidité les conjectures qui se produisaient. L'un de ses étonnements, c'était de voir l'inaction de Turenne, pendant que l'armée suédoise de Wrangel faisait de si grands progrès ; il y revient à plusieurs reprises, et chaque fois pour indiquer que la Suède en prenait ombrage (lettres du $\frac{16}{26}$ juin, du 23 juin, du 30 juin à Mogg). Cela confirmait le bruit qui avait couru d'une entente secrète de la France avec la Bavière. Les affaires de l'Angleterre, où Charles Ier était aux prises avec le parlement, le préoccupaient également, et, sur la nouvelle d'un accommodement du roi avec ses sujets d'Écosse (lettre du $\frac{9}{19}$ juin), il annonça que l'Espagne allait intervenir, au moyen de forces anglaises, pour réintégrer l'électeur palatin dans ses états. Les nouvellistes de Munster voyaient déjà en imagination l'héritier de l'ex-roi de Bohême, Frédéric V, débarquer à Dunkerque et déconcertant les plans de la France ($\frac{12}{22}$ juin). Si ce n'est pas une allusion aux négociations de cette dernière puissance avec la Bavière, on ne sait trop ce qu'il faut entendre par là, d'autant plus que Schneider ne perdait pas de vue la guerre où la France était engagée, avec l'Espagne, en Italie (lettres du $\frac{9}{19}$ juin, du 23 juin à Mogg) et en Catalogne (lettre du 23 juin à Mogg). On commençait même à parler de négociations engagées entre les deux couronnes, et si l'Espagne, qui traitait toujours de la paix avec la Hollande (Ibidem), avait pu la conclure également

Digitized by Google

avec la France, il est évident que l'échiquier sur lequel se jouait le sort de l'Alsace et de l'Empire aurait pu en être modifié. On disait que l'Espagne avait été jusqu'à offrir à la France d'ériger la Catalogne en république et de lui céder définitivement le Roussillon et l'Artois, comme aussi ses conquêtes sur la Moselle. Il n'y avait plus de difficultés que pour le Portugal et pour la rivière de la Lys (lettre du $\frac{19}{29}$ juin à J. J. Saltzmann). Le corps germanique avait intérêt à disjoindre les négociations avec l'Espagne de celles avec l'Empire; aussi lors de la députation des états, qui s'était rendue, le $\frac{2}{12}$ juillet, auprès des plénipotentiaires français, le duc de Longueville prit-il Schneider à part et lui dit à l'oreille qu'il faisait en sorte que, dans les négociations, les affaires de l'Espagne ne fussent pas confondues avec celles de l'Empire, et que le traité de la France avec l'empereur fût une paix séparée; il le chargea d'en donner l'assurance à ses collègues, et l'engagea à quitter toute crainte touchant les villes impériales de l'Alsace, les villes forestières devant payer pour elles; il ajouta que la Suisse en éprouvait une grande joie, car elle avait redouté qu'on rendît ces places importantes à l'Autriche. Cette confidence étonna Schneider, qui avait déjà appris que les cantons avaient envoyé une ambassade tirée de Bâle, de Schaffhouse et de Zurich, mais que la France avait eu le crédit de la faire contremander. Cela démentait quelque peu les paroles de l'Altesse, et Schneider lui appliqua à cette occasion un passage de saint Grégoire, qui n'est pas précisément à l'honneur de son jeu. Quoi qu'il en soit, la seconde partie de la confidence que le duc de Longueville avait affecté de faire à Schneider, indiquait que, pour le moment du moins, la France poursuivait un nouvel objectif. Notre député en eut la confirmation le lendemain, dans une conversation avec Goll, qui lui parla ouvertement des nouvelles propositions des plénipotentiaires : c'étaient non seulement les villes forestières qu'ils réclamaient, mais encore

Digitized by Google

Constance. Schneider eut une grande joie de ce changement de front, qui lui parut de bon augure pour les villes impériales, et il en fit honneur à une inspiration de Servien (lettre du $\frac{26 \text{ juin}}{6 \text{ juillet}}$ à Mogg). Peu de jours après, le $\frac{2}{12}$ juillet, avant midi, Glaser lui répéta que dorénavant il ne serait plus question de la Décapole, et qu'on devait ce résultat tant à un mémoire latin rédigé par notre député, qu'aux représentations des autres états contre la cession. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que tandis que Schneider envoyait cette nouvelle à ses commettants, le 26, son beau-frère Mogg la lui avait déjà transmise, le 21 juin. C'était par d'Erlach qu'on l'avait apprise : seulement l'Empire et la maison d'Autriche, avait-il dit, s'apprêtaient à faire une vigoureuse résistance à cette nouvelle prétention (lettre du $\frac{3}{13}$ juillet à Mogg). Il est vrai que le comte de Trautmansdorf en disait autant des villes impériales. A la suite de la conférence que les plénipotentiaires impériaux avaient eue, le $\frac{2}{12}$ juillet, avec les envoyés des états protestants, il s'était adressé d'un air riant à Schneider, en lui disant qu'on avait voulu tondre MM. de Colmar d'un peu près; mais qu'ils pouvaient être assurés que jamais l'empereur ne s'y serait prêté. Notre député répondit que ses commettants avaient toujours compté que Son Excellence et ses collègues ne consentiraient pas à ce démembrement de l'Empire; que la distraction de Colmar lui ferait tort, rien que pour le simple mois romain, de près d'un millier de florins par mois, soit presque la contribution d'un électeur; il termina sa petite harangue en priant MM. les plénipotentiaires de vouloir bien maintenir à la ville de Colmar la bienveillance qu'ils lui témoignaient dans ce moment.

Schneider pouvait-il faire fond sur les nouvelles dispositions de la diplomatie? Lui-même n'en était rien moins que certain; car, à quelques jours de là, le $\frac{7}{17}$ juillet, on le voit faire de nouvelles démarches auprès d'Oxenstirn et auprès des envoyés de l'électeur de Saxe. Ces derniers lui promirent toute l'assis-

Digitized by Google

tance possible auprès des états de l'Empire, à la condition que cela n'engagerait pas leur maître à intervenir par les armes. Quant au plénipotentiaire suédois, pour en finir avec les prétentions de la France sur la Décapole, il engagea notre député à faire en sorte que cette puissance fût mise en possession des villes forestières. Il aurait fallu pour cela, ainsi que Schneider le remarque, pouvoir jeter vingt mille hommes dans la balance. Cependant en remontrant à Oxenstirn l'importance de cette affaire pour la cause protestante, il en obtint la promesse qu'il ferait de son mieux pour que la solution fût conforme aux vœux et aux intérêts de ses commettants.

Quelles qu'aient pu être les illusions de Schneider sur le sort que la diplomatie réservait à sa ville natale, ses commettants tenaient trop à leurs rapports avec l'Empire pour ne pas se bercer du même espoir. Leurs relations avec Strasbourg redevenaient de plus en plus intimes. A la réception des dernières lettres de Westphalie, Colmar s'empressa de faire part à ses voisins des bonnes nouvelles qu'elles lui avaient apportées, la démarche des envoyés de Hesse-Cassel auprès des médiateurs, l'audience de Schneider chez le duc de Longueville, sa discussion avec Servien et l'exemple de Stralsund et de Wismar que ce dernier avait cité, la déclaration du secrétaire de légation Schrœder sur les dispositions des Impériaux à l'égard de la Décapole : tout cela ne l'autorisait-il pas à conclure que pour les villes tout danger ultérieur était écarté, *das es keine fernere noth der Stætt haben mœchte* (Prot. missiv., lettre du 29 juin 1646).

Dans sa réponse datée du 6 juillet, Strasbourg témoigne d'une foi moins robuste. Si même les plénipotentiaires semblent en ce moment changer de visées, il serait téméraire de se fier à leurs protestations. Pour les plans d'agrandissement de la France, la Décapole a une importance que ses agents ne peuvent méconnaître ; car sa possession la rendrait maîtresse

Digitized by Google

de l'Alsace, voire de tout le haut Rhin. Ce qui conspire le plus en sa faveur, c'est l'intérêt de la maison d'Autriche, qui préférera toujours faire la paix aux frais de l'Empire plutôt qu'à ses propres dépens. Pour conjurer l'entente des deux puissances, on ne peut compter que sur l'appui des états; mais encore faut-il que le redressement préalable des griefs leur permette de faire cause commune entre eux. Les villes de l'Empire sont le plus intéressées dans l'affaire, et pour peu qu'elles soient soutenues par les puissants, leur opposition fera échec à la France. En acceptant sa protection, ce n'est pas sa ruine qu'on a entendu signer, et le roi qui a engagé sa parole, est tenu de la tenir royalement. Ses conseillers ne la dégageront pas en épluchant des textes et en alléguant l'exemple de Stralsund et de Wismar : sous la domination de la Suède, ces deux villes seront ce qu'elles ont été précédemment; tandis qu'en passant entre les mains de la France, celles de la Décapole perdraient leur rang, leur droit de session et de vote, en un mot tout ce qui constitue leur dignité d'états de l'Empire. Le revirement qui s'est produit dans les négociations, n'est donc nullement une raison pour s'endormir : ce doit être plutôt un stimulant pour redoubler d'efforts.

X. Mossmann.

Digitized by Google

CORRESPONDANCES POLITIQUES

ET

CHRONIQUES PARISIENNES

adressées à

Christophe GÜNTZER

Syndic royal de la ville de Strasbourg

(1681 — 1685)

AVANT-PROPOS

Les correspondances qui voient ici le jour pour la première fois[1], sont tirées des archives municipales de Strasbourg, où nous en avons pris copie, il y a de longues années déjà. Elles ne renferment, je me hâte de le dire, aucune révélation politique de quelque importance, et ce serait peine perdue de les feuilleter dans l'espoir d'y trouver l'explication de quelque mystère ignoré de la diplomatie d'alors. Ce n'est pas dans les papiers d'un fonctionnaire subalterne, correspondant avec des agents en sous-ordre, qu'on peut espérer faire des découvertes de ce genre. Néanmoins les pièces, réunies ici, m'ont paru mériter d'être mises en lumière, pour un autre motif. Ces relations quotidiennes de chroniqueurs obscurs et, le plus souvent, anonymes, nous donnent une idée, sinon très relevée, du moins très exacte

[1] Quelques extraits seulement, relatifs aux persécutions religieuses avant la révocation de l'Édit de Nantes, ont été publiés par moi dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, en 1876.

Digitized by Google

de la vie sociale, politique et religieuse à Paris et Versailles. vers la fin du XVIIe siècle. Elles nous renouvellent, à deux siècles de distance, l'impression que causait au public européen le spectacle de la personnalité toute-puissante de Louis XIV, alors à l'apogée de sa gloire. Ce sont des *gazettes à la main*, comme on les a compilées longtemps pour les princes et les gouvernements étrangers, désireux de rester au courant de ce qui se passait à la Cour et à la Ville, de tous les bruits, vrais ou faux, qui préoccupaient l'opinion publique. Les guerres et les négociations diplomatiques y coudoient, dans un étrange pêle-mêle, le récit des galanteries du jour, les racontars sur la Chambre des poisons, les persécutions contre les calvinistes, les enlèvements ou les assassinats les plus fameux de la capitale et des provinces.

Ces lettres n'ont pas été toutes rédigées spécialement pour Christophe Güntzer, le syndic royal de la ville libre, dont elles portent l'adresse. Bon nombre d'entre elles étaient apportées, toutes faites, à J. Beck, le résident strasbourgeois à Paris, qui les ajoutait simplement, d'ordinaire, à ses dépêches. Parfois aussi, le digne homme, les jugeant trop *badines* ou trop *sottes*, pour remplir ses feuilles, en extrayait seulement quelques faits divers et supprimait le reste[1]. C'est ainsi que nous rencontrons dans ces lettres des détails sur ce qui se faisait à Strasbourg même et en Alsace, et qu'il aurait été fort inutile, évidemment, de mander au magistrat de cette ville, si ces *chroniques* n'avaient été rédigées par leur auteur pour un public plus étendu. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de ce point spécial, elles sont d'un observateur, subalterne peut-être, indifférent, à coup sûr, aux considérations morales, mais attentif, et qui collige, jour par jour, une foule de petits détails curieux dont l'histoire a oublié de nous parler. Ces menus faits, pris isolément, n'ont pas sans doute une

[1] Voy., par exemple, les lettres du 28 novembre et du 5 décembre 1682.

Digitized by Google

importance majeure, mais leur abondance même leur donne une certaine valeur comme documents historiques.

On me pardonnera donc, je l'espère, d'avoir cédé finalement à la tentation de les offrir au public, après avoir passé jadis de longs mois à les copier aux archives de ma ville natale. Ce n'est, malheureusement, qu'un fragment d'un ensemble plus considérable, que nous pouvons donner ici. Il est certain que notre correspondance, qui débute actuellement en 1681, quelques mois avant l'annexion de Strasbourg à la France, et se termine brusquement en 1685, n'est qu'un fascicule isolé d'une série bien plus longue. Sans doute les liasses qui précédaient ou suivaient la nôtre, ont péri, soit dans l'incendie des archives strasbourgeoises en 1686, soit lors du sac de l'Hôtel-de-Ville, en 1789. En copiant ces pièces, en 1872, je conservais encore l'espoir de voir surgir quelque part les documents perdus, mais j'ai dû l'abandonner aujourd'hui. En effet, mon excellent et savant ami, M. l'archiviste Brucker, a fini depuis le classement du dépôt confié à ses soins, sans en retrouver la moindre trace.

Je n'ai joint que fort peu de notes à mes textes. Il aurait fallu les multiplier outre mesure, si j'avais essayé de commenter chacun des faits divers renfermés dans ces correspondances, et me livrer, pour rendre ces notes réellement utiles, à de longues recherches, que tant de personnages obscurs et de détails historiques minimes ne méritaient peut-être pas. S'il est des lecteurs assez patients et assez curieux pour vouloir vérifier et contrôler toutes les anecdotes, tous les bruits, consignés dans notre correspondance, les plus récentes éditions de Saint-Simon, le journal de Dangeau, les lettres de Madame, duchesse d'Orléans, les mémoires du marquis de Sourches, etc., leur fourniront les matériaux d'un travail que nous nous sommes abstenus de faire, puisqu'il en est d'autres, plus urgents, qui nous réclament, et

Digitized by Google

puisque nous ne le croyons pas, après tout, indispensable pour la compréhension de nos pièces inédites.

Aux lettres de Paris, dépêches de Beck et gazettes à la main, nous avons joint quelques extraits d'une correspondance régulière de Cologne, également adressée à Güntzer, et qui se trouvait dans les mêmes fascicules des archives. Elle est signée d'un M. Henri de Bilderbeck, conseiller intime de Son Altesse Électorale de Cologne, alors pensionnaire de Louis XIV. Nous n'avons tiré, d'ailleurs, qu'un nombre restreint de faits, de ces lettres, d'un caractère plus spécialement politique, ceux-là surtout qui se rapportaient à l'histoire de l'Alsace.

Il y a quelques années, le public faisait un accueil favorable à un recueil analogue et qui provenait de la même source[1]. Espérons qu'on voudra bien accorder également au présent dossier une place modeste dans les collections alsatiques, parmi les travaux, consacrés de nos jours à l'histoire du siècle de Louis XIV. Il est hors de doute que Christophe Güntzer et son entourage parcouraient avec une vive curiosité les *chroniques parisiennes*, dont le résident de Strasbourg leur procurait la primeur. Puissent-elles ne pas avoir perdu tout leur intérêt pour un public moins restreint, maintenant que nous les tirons de la poussière des archives, où elles dormaient depuis deux siècles, ignorées de tous!

Rod. REUSS.

[1] Ed. de Bouteiller et Eug. Hepp, Correspondance politique adressée au Magistrat de Strasbourg par ses agents de Metz (1594-1683), tirée des Archives municipales de Strasbourg. Paris, Berger-Levrault, 1882, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

ANNÉE 1681.

Paris, $\frac{12}{2}$ Febvrier 1681. — En ce moment, monsieur, je viens de recevoir la vostre du $\frac{\text{27 Janvier}}{\text{12 Febvrier.}}$ Dieu mercy, je n'ai point d'autre incommodité qu'un mal d'yeux qui m'importune souvent, mais qui ne m'a pas empesché de vous escrire lorsque j'ay eu de quoy vous respondre, et je ne doute pas que vous n'ayez désia sceu la résolution que Mr de Louvois me donna lorsque j'eus l'honneur de luy présenter la lettre de Messieurs de Vostre République. Un bon poisle du pays m'auroit fort accommodé pendant la rigueur de l'hyver, qui depuis plus de deux mois a esté plus rude que jamais, mais depuis hier au soir commence à s'adoucir... Si Monsieur Le Roy, messager de cette ville, estoit encore par delà à la réception de celle-cy et que vous voulussiez le charger d'une bonne boiste de *merrettig* et de quelques graines de cochleare et de choux rouges, pour me les apporter vous me obligeriez infiniment. Faute de nouvelles, je vous fay part du serment que les conspirateurs d'Angleterre ont esté obligé de prester pour bouleverser tout l'Estat et la religion. Je suis tout à vous[1].

[1] Le correspondant parisien ordinaire, mais non pas exclusif, de Chr. Güntzer, était J. Beck, l'agent de la République strasbourgeoise auprès du roi de France. Ce fonctionnaire diplomatique, qui portait le titre de *résident*, figure déjà dans les procès-verbaux du Conseil des XIII, en 1647. On l'y rencontre pour la dernière fois en août 1685, soit qu'il soit mort à cette date, soit qu'il ait dû simplement céder la place à un catholique, M. Le Correur, commis de Louvois, installé dès lors comme agent de la ville auprès du tout-puissant ministre. Pendant quelques années (1657-1667) Beck avait été également l'agent parisien de l'électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg. (Urkunden und Akten zur Geschichte des grossen Kurfürsten, IX, p. 588, 615.)

Digitized by Google

— Paris, le $\frac{6 \text{ Septembre}}{27 \text{ Août}}$ 1681. Dans le 20 ou 25 de ce mois on espère de voir plus clair de quel costé le Roy voudra faire voyage, dont on parle tant et si différemment. On asseure que M. de Louvois est sur le point d'en faire un auparavant et que plusieurs chevaux de poste sont prests pour ceux qui l'accompagneront, mais on ne dit pas vers où....[1]

— Paris, 20 Décembre 1681. — Monsieur le Maréchal d'Humières est icy de retour de son gouvernement des Pays-Bas. Lundy matin on trouva sur les rebords de sa maison un pot à beurre dans lequel il y avoit deux bras d'homme avec du sel et du vinaigre, et en mesme temps il fut trouvé prez le Pont-Neuf dans un tonneau le corps d'un homme, aussi avec du sel. L'un et l'autre furent portés par ordre de la justice au Chastelet.... Depuis l'exécution des chevaliers de Pons et La Salle, l'on a roué et pendu quelques-uns de leurs camarades; la confrontation qui fut faite du Résident de Cologne au dit chevalier et La Salle avant leur mise à mort, a confirmé le dessein qu'ils avoient fait de le tuer après luy avoir donné à disner, puis le mettre en morceaux en deux coffres, dont ils devoient charger un cheval la nuit suivante pour l'aller enterrer hors de la ville. Ils ont avoué une infinité d'inventions adroites que le démon leur avoit suggéré pour voler. Entre autres, il y en a une d'un coffre qu'ils firent porter dans un très-bel appartement garni, qu'ils avoient loué pour y demeurer les jours suivants. Les portes de cet appartement estant fermées, un petit garçon sortit de ce coffre, qui fermoit par dedans, ouvrit les fenestres de la rue, tendit les eschelles de corde, par où montèrent des gens atti-

[1] C'était pour surveiller de plus près l'investissement de Strasbourg, décidé dès lors, que Louvois se préparait à partir. Déjà les troupes de Montclar étaient en mouvement; on voit combien peu l'agent diplomatique strasbourgeois se doutait du danger qui menaçait ses commettants à ce moment même.

Digitized by Google

trés qui détendirent toutes les tapisseries et les emportèrent avec tout ce qu'il y avoit de meilleur dans les chambres. Le jour estant venu l'hoste fut surpris de voir tout son appartement sans meubles et encore plus de ne pouvoir juger comment on les luy avoit volés.

...Le prince d'Elbœuf fut mis lundy au soir à la Bastille; c'est pour une querelle qu'il eust à Strasbourg avec le marquis de Thury à qui il donna, estant à table, un coup d'éclanche par la machoire. Ils se sont cherchés beaucoup de fois depuis ce temps-là, pour se battre, sans se pouvoir joindre. Cela est allé aux oreilles du Roy qui a fait arrester le dit prince pour ce sujet et aussi pour plusieurs autres tours de jeunesse dont Sa Majesté est mal satisfaite....

La fille unique de feu le marquis de Saint-Privas, riche de $\frac{400}{m}$ livres a esté empoisonnée par un de ses proches parens du mesme nom.

ANNÉE 1682.

— Paris, 10 Janvier 1682. — Je ne scay pas, monsieur, si vous avez veu les propositions à faire pour les sieurs de S. Romain et de Harlay, ambassadeurs et plénipotentiaires du Roy à Francfort; voicy comme on me les a communiquées aujourd'hui..... Sa Majesté consent de réduire toutes ses prétensions pour le bien de la paix à Strasbourg et aux lieux et pays dont Elle s'est mise en possession avant le départ desdits ambassadeurs pour Francfort.... Fait à St. Germain le 14 Décembre 1681.

— Paris, 28 Janvier 1682. — Ces jours passez la Chambre de l'Arcenal a fait exécuter une femme pour le poison, laquelle a déclaré qu'il ne falloit rien négliger, pas mesmes les moindres circonstances et leur a fait voir qu'on empoi-

Digitized by Google

sonnait avec des choses et des manières très-faciles. Les juges en ont estez tout-à-fait surpris. Madame de Dreux a esté condamnée au bannissement perpétuel....

— A Paris, le 31 Janvier 1682. — Voicy, monsieur, le mémoire des nouvelles comme on les débite icy et qu'autrefois vous me les avez demandées, sans rien ajouster ny en diminuer. Vous jugerez mieux de l'article de Strasbourg que nous.

.....Dans six sepmaines la Citadelle de Strasbourg sera en estat de se deffendre. On a porté publiquement le S. Sacrement dans cette ville à un malade, à qui tous les peuples, quoyque luthériens, ont rendu les mesmes hommages que les catholiques. Mr de Chamilly en a témoigné sa reconnaissance au Magistrat, lequel luy a dit qu'on pouvait en espérer d'avantage et qu'ils avaient assez agréables qu'on les instruisit. On y a envoyés des Pères de l'Oratoire....[1]

— Paris, 7 Février 1682. — ....Boyer, banquier de ceste ville, fut samedy pendu pour des banqueroutes frauduleuses; il a eu la question pour luy faire avouer où estoit cet argent et ses complices.... Mme de Dreux fut pendue en effigie pour poison....

— Paris, 14 Février 1682. — ...Lundy, mesme jour, l'ambassadeur de Maroc fut à Versailles, où tous les appartemens furent magnifiquement tendus. Un gentilhomme dans la foule, qui y estoit grande, marcha par mesgarde sur le pied d'un des Cent-Suisses. Ce brutal donna de toute sa force sur la

[1] On voit bien, par la restriction de la dépêche de Beck, qu'il ne prend pas au sérieux les assertions de la « gazette à la main » sur les dispositions du Magistrat relativement à la question religieuse. On répandait ces bruits à dessein, soit à Paris, soit en Allemagne, afin de préparer l'opinion publique à une conversion générale qu'on ne put obtenir. Voy. pour les détails mon livre *Louis XIV et l'Église protestante de Strasbourg* (1685-1686). Paris, Fischbacher, 1887, 18°.

Digitized by Google

teste de ce gentilhomme et le mit en sang. Le gentilhomme luy voulut donner un coup de poing dans le visage. Le Suisse, voyant venir le coup, baissa la teste, un Maroquois qui estoit derrière, reçeut le coup, lequel estant fort et puissant, prit le gentilhomme à la gorge et sans corde l'auroit estranglé. L'autre voulut tirer son espée, mais le Maroquois la lui prit et la cassa. Le gentilhomme en voulut prendre une autre, mais on lui conseilla de se retirer, de peur de pis, et d'estre arrêté, veu le lieu où la chose s'estoit passée....

Il y a desjà longtemps qu'il y a un procès au Conseil entre le duc de Mazarin et le comte de la Suse, pour sçavoir à qui appartient le comté de Ferrette; il doit estre jugé en peu de jours et on croit que celui-cy l'emportera.

— Paris, 28 Février 1682. — ....Monsieur le comte de Mansfeldt, envoyé extraordinaire de l'Empereur, partit samedy dernier de cette ville, pour aller en poste à Vienne. L'on assure que dans son audience de congé il demanda au Roy la restitution de Strasbourg et de Cazal et que Sa Majesté luy respondit que Strasbourg luy appartenoit par la paix de Münster et qu'il avait achepté Cazal par un bon contract..... Madame la Dauphine ayant senti son enfant remuer, le fit sçavoir par un billet au Roy qui estoit à Versailles. Sa Majesté et la Reyne en ont une joye extrême. L'on dit qu'elle est dans le cinquième mois de sa grossesse.....

— Paris, 27 Mars 1682. — .....L'armée du mareschal de Créquy estoit toute preste pour aller à Luxembourg, et on avoit mesme fait un pont à Rémy pour passer touttes les troupes. Mais les choses ont bien changé depuis et touttes ses troupes s'en reviennent, chacunes dans leurs premiers quartiers. Le Roy déclara le 23., à son disner, qu'ayant eu avis que le Grand-Seigneur venoit dans la Hongrie avec une armée de $\frac{50}{m}$ hommes, et ne voulant pas profiter de ceste occasion, ny empescher l'Empereur et l'Empire de luy

Digitized by Google

résister avec touttes leurs forces, mais plutost les secourir des siennes contre l'ennemy commun de la chrestienté, il avoit ordonné au mareschal de Créquy, de lever le blocus de Luxembourg..... M. Bazin, intendant de justice en Alsace a esté révoqué; on dit qu'il doit estre envoyé en Suède à la place de M. de Feuquières.

— Paris, 6 Mars 1682. — Le Parlement de Thoulouse a donné un arrest par lequel les temples de ceux de la Religion doivent estre esloignéz d'une certaine distance des églises catholiques, pour n'estre pas entendu. Ils s'estoient pourveu au Conseil, mais l'arrest de Thoulouse a esté confirmé.

— Paris, 14 Mars 1682. — ...L'intendant de Touraine est allé par ordre du Roy à Saumur, pour faire fouiller chez trois libraires, les Jésuites s'estant imaginez qu'il y avoit quantité de livres cachés contre eux. Il ne s'est néanmoins rien trouvé sur ce sujet. Chez deux il n'y avoit rien du tout. Chez le troizième il y avoit quelques livres de politique qu'ont fait cy-devant imprimer les Espagnols contre la France. Ce pauvre libraire a esté mis en prison....

— Paris, 24 Mars 1682. — Le duc de Bavière a signé la ligue avec l'Empereur. Le duc de Saxe est aussi dans ses interests mais les princes du Rein (sic) veulent empescher cette guerre, auxquels se joignent les ducs de Brunswick et l'evesque de Münster. Monsieur de Brandebourg est le premier mobile de cette ligue; il en coustera quelques pensions à la France. Lorsque le Roy apprit que le duc de Bavière avoit signé la ligue contre luy, il en fit part à Mme la Dauphine et luy dit qu'il y gagneroit $\frac{300}{m}$ escus tous les ans, qu'il luy faisoit de pensions.

Le comte de Lauzun a eu permission du Roy de revenir. Mlle d'Orléans luy a envoyé ses carosses pour l'amener. Il salua le Roy, mais il ne le voyra plus que cette fois-là et

Digitized by Google

demeurera où bon luy semblera et doit toucher $\frac{200}{m}$ escus pour sa charge, et a été payé de tous ses arrérages.

Mme la Dauphine a demandé au Roy son tableau afin de l'avoir toujours devant elle, pour que son enfant luy ressemblât. Cela a touché le Roy et il luy a donné une bordure toute semée de pierreries.

— Paris, 25 Mars 1682. — M. Beck ne vous peut pas escrire à cause d'un mal de teste; il vous fait savoir que le jeune homme que vous lui avez recommandé, estant arrivé hier, il l'adressa aussitôt à Mme la marquise de Langes, qui loge rue de St.-Endré-des-Ars, à l'endroit où estoit autrefois la porte de Beusy....

— Cologne, 2 Avril 1682. — ...Mr l'evesque de Strasbourg mourut hier entre les cinq ou six heures du matin.... [1]

— Paris, 4 Avril 1682. — ...L'archevesque de Lion n'est pas content de n'estre pas de l'Assemblée du Clergé, estant le primat, l'assemblée se tenant dans sa primacie... On a bien changé de sentiment depuis quelques années, où ceux qui tenoient que le Pape n'estoit infaillible, mesme aux questions de faict, estoient traittez d'hérétiques et perdoient leurs bénéfices, s'ils ne voulaient signer le formulaire, et estoient chassez des Eglises, où ils estoient habituez. L'interest présent a fait reconnaître la vérité et rentrer dans les véritables maximes de l'Estat, que nulle puissance au temporel n'est au-dessus des roys.

Le Roy a envoyé de magnifiques ornemens à Strasbourg, entre autres un daix pour mettre sur le Saint-Sacrement à la procession pour la Fête-Dieu, et on a obligé de rendre les ornemens que les luthériens avoient pris à la Cathédrale, lorsqu'ils en chassèrent les catholiques et ceux qui ne se

[1] Il s'agit ici de l'évêque François-Egon de Fürstemberg, qui était également dignitaire du Grand-Chapitre de Cologne.

Digitized by Google

sont pas pu trouver en essence, ils en payeront la valeur, cela estant une suitte d'un des articles du traité, qu'en rendant l'Eglise cathédrale, il faut rendre tout ce qui luy appartient.

— Paris, 12 Avril 1682. — Madame la Dauphine a fait un vœu à la Notre-Dame d'Oettingen, qui est une célèbre dévotion en Bavière; elle y a envoyé une couronne et un sceptre d'or tout couvert de pierreries. M. l'Electeur de Bavière a esté luy-même présenter l'offrande.

— Cologne, 2 May 1682. — ...Monsieur l'evesque de Strasbourg fut hier consacré ici evesque dans l'Eglise cathédrale par le nonce du Pape qui luy donna la mitre[1].

— Paris, 9 May 1682. — On fait le procès à des trésoriers des guerres provinciaux. Il pourra bien y en avoir quelques uns de pendus; ils ont effroyablement vollé. M. Frémont, adjudicataire des gabelles, a composé, aprés avoir eu garnison chez luy. Il luy en a cousté quatre millions.

— Paris, 19 May 1682. — Les lettres de Madrit marquent que la duchesse d'Albuquerque, camerara-mayor de la Reine, a esté disgraciée par des intrigues de cour, et que les filles de la Reine n'ayant pas voulu monter à cheval pour accompagner Sa Majesté à la chasse, avoyent aussy esté disgraciées, mais pour quelques jours seulement.....

Le tremblement de terre a esté bien plus grand qu'on ne se persuadoit à Paris, à Troyes, à Auxerre, à Provins et à Tonnerre; l'espouvante a esté extrême dans cette dernière ville. Des femmes y sont accouchées de peur et la terre s'y soulevoit sensiblement....

— Paris, 23 May 1682. — Mme la Dauphine est entrée, le 22me de courant, dans le huitième mois de sa grossesse, et

[1] Le nouvel évêque Guillaume de Fürstemberg, frère de l'évêque défunt.

Digitized by Google

comme on se persuade, parce qu'on le souhaite, que ce sera un prince, il doit estre nommé le duc de Bretagne.

Le tremblement de terre s'est fait sentir à Metz aussi bien qu'à Orléans et Saint-Cloud. La garde de sentinelle s'estant levée d'estonnement de dessus son siège, la chaise et une table qui estoient auprès furent renversées... Comme l'on croit que Messieurs les Allemans nous laisseront en repos cette année, l'on ne continuera plus icy, les nouvelles levées.....

— Paris, 25 May 1682. — Le duc de Saxe a dessein de se rendre maistre d'Erford, dont est présentement en possession l'Electeur de Mayence et l'on dit qu'il se veut servir des troupes de l'Empereur pour cet effect... Toutes les lettres particulières apprennent comme le Prince (d'Orange) est présentement à Bruxelles ; c'est pour conférer avec le marquis de Grana des moyens de faire la guerre. Cela ne nous fera pas grand tort. On ne croit pas que la France accepte la médiation qu'offrent les Hollandois, on se contente de celle du Roy d'Angleterre.

La Chambre de l'Arsenal a recommencé ; on voira bientôt quelque chose de ce costé-là. On a envoyé l'ordre aux intendans des provinces de faire un rafle de la jeune noblesse, dont les parens ne sont pas en estat de les faire élever. Le Roy en veut prendre 400, et peut-estre davantage, pour les mettre dans les places de guerre où ils apprendront les exercices aux dépens de Sa Majesté et on leur donnera pour paye dix sols par jour...

Il se doit faire une course de chevaux à Versailles ; il y aura deux escadrilles ; Monseigneur est le chef d'une et Monsieur le Prince de la Roche-sur-Yon de l'autre ; il y aura un gros pari entre eux.

— Paris, 30 May 1682. — Les troupes vont faire les camps qui ont été résolus, sçavoir l'un à Landau, qui sera com-

Digitized by Google

mandé par M. le marquis de Chamilly; le marquis de Boufflers en commandera un autre sur la rivière de Saar..... Depuis les trois trésoriers qui ont esté conduits prisonniers à Amiens, pour y estre confrontés aux témoings, on en a encore arresté plusieurs autres. Trois maistres des requestes ont esté envoyez pour les juger. D'autres trésoriers de guerre ont esté menez à Arras pour y estre confrontez aux témoings. La nuit du dimanche, 24, au lundy, 25, on a volé à la Chambre des Comptes jusques à 67 régistres de différens comptes, et on croit que cela s'est fait en faveur de ces trésoriers prisonniers....

Il y a eu grand différent dans la faculté de médecine de cette ville au sujet d'une thèse qui soutenait que l'émétique estoit du poison, quoyque depuis quelque temps cette mesme faculté ait pris le sentiment contraire et mis ce remède au nombre des antidotes. L'affaire alla si loing que l'on fut obligé de se pourvoir au Parlement, où fut rendu arrest, sur l'avis de la faculté, que ce n'estoit pas du poison, mais un remède salutaire, que mesme il avait sauvé le Roy dans la grande maladie que Sa Majesté eut, il y a quelques années, à Calais....

— Paris, 3 Juin 1682. — ...Les affaires n'avancent point à la diète de Ratisbonne, ny aux conférences de Francfort, le député de l'Electeur de Brandebourg, comme du duc de Magdebourg, aiant fait les protestations contre ceux qui voudront rompre la paix, auxquels se sont joints beaucoup d'autres princes....

Par la mort du duc de Verneuil, dernier enfant vivant des enfans de Henry-le-Grand, voilà l'abbaye qu'il possédoit deschargée de $\frac{100}{m}$ livres de rente et le gouvernement de Languedoc à donner, qui est un des plus grands du royaume. On ne doute point que ce ne soit pour M. le prince de Conty.....

Digitized by Google

Le Roy a pris plaisir de se faire expliquer le bref du Pape par Mgr le Dauphin et Sa Majesté a donné ordre à M. de Paris de le faire mettre en bon français.... L'on a descouvert le vol de la Chambre des Comptes. Il y a trois personnes arrestées pour cela et on prétend que ce n'estoit que pour vendre le papier et le parchemin à la livre.

— Paris, 15 Juin 1682. — On diffère pour quelque temps d'assembler la plupart des camps; il faut couper les foins et laisser avancer la récolte. Les troupes doibvent aller loger dans les villages; celles de la Maison du Roy qui estoient en Lorraine et au Païs Messin, marchent sur Strasbourg, où ils feront une bonne partie du camp, qui doit estre dans ce pays-là. Il en marche quantité d'autres vers l'Italie....

Un docteur de Sorbonne, appelé de Mont, qui est un de ceux qui ont le plus frondé dans la dernière assemblée, et qui tient une espèce de Séminaire dans le fauxbourg Saint-Marceau, a eu ordre de dissiper cette communauté.

— Paris, 24 Juin 1682. — Le Clergé s'est assemblé mardy, le matin et l'après-disnée, au sujet de ceux de la Religion; on y lut une lettre en latin, adressée à tous les evesques du royaume, pour les convier de trouver des moiens doux et passifiques pour ramener les hérétiques à la connaissance de la vérité, et un avertissement adressé à Messieurs de la Religion sur le même sujet.

Madame la Dauphine commence à estre incommodée de sa grossesse; elle ne se peut plus habiller... Si le duc de Savoie fût mort de sa maladie, on parloit déjà de remarier la duchesse sa mère avec le prince de Carignan, présomptif héritier de cet estat....

Il y a eu quelques docteurs exilés, M. de Chamillard à Issoudun, M. Le Boucher, curé de Saint-Nicolas, à Quimpercorentin, en Basse-Bretagne. Il y a eu bien des larmes répandues parmi les dévottes de la paroisse de Saint-Nicolas-du-

Digitized by Google

Chardonneret, dont plusieurs reconduisirent leur curé jusqu'au carosse et accusaient leurs péchés d'estre cause de ce grand malheur. On voira bientost une déclaration du Roy pour obliger les professeurs de théologie d'enseigner l'indépendance des roys et la faillibilité. Il y aura tous les ans un professeur dans chaque collège qui en donnera un traité.

— Paris, 27 Juin 1682. — Il y a beaucoup de bruit à la cour de Monsieur, Madame se plaignant particulièrement du chevalier de Lorraine, et de tous ceux de son party, lesquels n'en usent pas mieux avec elle qu'ils faisoient autrefois avec feue Madame. Le Roy entre dans ces sentiments, ce qui les va escarter. On a commencé par le chevalier de Lorraine, qui sera suivi de quelques autres, qui d'ailleurs déplaisent extrêmement au Roy. On voulait que Mlle de Théobon, que Madame affectionne beaucoup, se retirast, mais le Roy l'a empesché... M. le chevalier de Lorraine s'est retiré à Villers-Cotret.

— Paris, 4 Juillet 1682. — La duchesse de Portsmouth a esté fort bien reçeue à son retour à la Cour; elle fut dimanche se promener dans le carosse de la Reine. Monsieur de Croissy son antien amy luy donna lundy un magnifique souper.... Le comte de Clermont de Lodève, pour réparation de l'insulte qu'il avoit faite à son evesque Mons. de Lodève, en l'assemblée particulière du diocèse, a esté condamné par le Roy à 15 jours de Bastille, d'aller ensuite demander pardon à cet evesque en présence de quatre autres evesques et d'un des lieutenants du Roy de cette province, et est privé pour trois ans des Estats du Languedoc et de l'assiette particulière du diocèse. Il demandera aussy pardon au Commissaire principal qu'il avoit aussy insulté..... L'on va bientôt procéder à Rome à l'élection d'un général des Jésuites; on ne sçait ce que ce sera, ou d'un Spinola ou de celuy qui est présentement Vicaire Général, qui est un bon Flamand. Les Pères italiens espéraient que les députés de France apporteroient exclusion

Digitized by Google

de celuy-cy, attendu qu'il est né sujet du Roy d'Espagne, mais ils ont esté fort surpris d'apprendre que le Roy ne souhaite autre chose, sinon qu'on face eslection d'une personne de mérite.....

— Paris, 11 Juillet 1682. — La fièvre a repris au duc de Savoie... Il ne sera de longtemps en estat de partir, car il faut qu'il soit en parfaite santé lorsqu'il arrivera en Portugal, les dames de cette nation ne pouvant souffrir d'infirmes auprès d'elles....

...L'Assemblée (du Clergé) a travaillé à chercher les moïens pour la conversion des Huguenots ; elle en a fait une lettre circulaire qu'elle a envoyée à tous les evesques du royaume et a prié le Roy d'escrire aux intendants des provinces de concourir à un si pieux dessein. Il y a un arrest du Conseil pour destruire quantité de temples, qui sont dans le Béarn.

Il y a une dame de qualité de Poictou qui s'est présentée pour estre nourisse de Mme la Dauphine, mais les médecins l'avaient malitieusement reffusée, ce que le Roy ayant sceu, il n'a pas fait de mesme; il y a aussi une damoiselle de Bretagne; si on ne les prend, elles seront bien récompensées.....

Par arrest de la Cour, on a descendu la châsse de Ste Geneviève à cause du mauvais temps. S'il continue, on la portera en procession..... On avait eu dessein de ruisner les temples des Isles d'Oléron et de Ré, car ils ne sont point compris dans l'Edit de Nantes; c'est le maréchal d'Oignon qui fut cause qu'on les restablit, parce qu'ils avaient esté ostés dès le temps du siège de La Rochelle. On n'a pas jugé à propos de les comprendre dans la loy générale, par le mauvais effect que cela causeroit, la plupart des habitans de ces isles estant gens de mer qui se retireroient indubitablement en Angleterre et en Hollande.

.....Il est très-constant que le Roy d'Espagne est paraly-

Digitized by Google

tique d'un costé; cela paraissant plus que jamais ainsi, c'est une chose inutille qu'il ait une princesse auprès de luy... La duchesse de Vitry a pris en affection un Allemand qui fut autres fois son laquais, ensuitte son vallet de chambre et puis est devenu gentilhomme et maintenant elle soustient qu'il est prince de la maison de Saxe; présentement elle veut espouser ce nouveau prince, fait de sa main, dont elle connoist touttes les bonnes qualités. Depuis quelque temps il paraît à la cour la plus belle fille qui y ait esté depuis longtemps, c'est la fille du comte de Grandmont, qui dès l'age de 15 ans est toute formée. On enleva dimanche dernier des filles du Calvaire près le Palais d'Orléans, Mlle de Longchesne, petite fille de Mr de Buillon, autres fois surintendant des finances. On poursuit criminellement les ravisseurs.

— Paris, 15 Juillet 1682. — La maladie du duc de Savoye allarme fort les esprits..... on désespère presque de sa santé. Il y en a qui disent que s'il venoit à manquer, que la Duchesse espouseroit le prince Phylbert, présomtif héritier de cet estat, quoyque sourd et muet, fort intelligent et fort spirituel.

Le prince de Piombino, qui avait une fort belle terre dans le royaume de Naples, a le mesme jour, et par trois différents notaires, vendu cette terre à trois différentes personnes et en a touché l'argent. Cette affaire engendre un furieux procès.

A Bresse[1], ville de l'estat de Venise, il y a un couvent où il n'y a que des nobles Vénitiennes, dont il y a présentement huit qui sont grosses, du fait des jeunes nobles de Venise. On est fort empesché quel ordre y apporter et quel chastiment faire aux uns et aux autres.....

On a donné les démolitions des temples qu'on a rasé, au Sr de Monmort, fils du célèbre M. de Monmort, Maistre des requêtes. Il espère en retirer quelques sommes assez considérables.

[1] Brescia.

Digitized by Google

...On dit que si l'affaire du marquis de Bussy pour le mariage de sa fille continue, Mr de la Rivière fera plaider des choses effroyables, qui sont à un tel point que s'il les pouvait prouver, le père et la fille porteroient leurs testes en Grève.

— Cologne, 16 Juillet 1682. — Monsieur, l'Electeur de Cologne a esté ces jours indisposé de la gravelle et a jetté deux pierres, mais il se porte mieux présentement. Le bruit qu'on a fait courir, comme si le Roy Très-Chrestien en avoit requis l'Electeur de Cologne, de faire sortir hors de cette ville de Cologne, les troupes qu'il y a, se trouve faux et controuvé. Les Français ont emmené tant de bons chevaux hors du pays de Bergue que l'on n'y en trouve presque plus.

— Paris, 6 Aoûst 1682. — .....Enfin l'on est venu à bout de canal de la Brusse[1]; il y a une écluse seulle, qui a cousté plus de $\frac{100}{m}$ livres. Cela estoit absolument nécessaire pour revestir la citadelle de Strasbourg. Madame la Dauphine qui s'estoit trouvée mal la nuit du mardy au mercredy, ce qui avoit obligé le Roy et la Reyne de se lever deux fois, fut encore plus mal la nuict suivante et Leurs M. M. la passèrent sur des matelas. Enfin les grandes douleurs l'ayant prise jeudy sur le mydi, elles lui continuèrent jusques à ce qu'elle eust mis au monde un prince, sur les 10 heures, 50 minuttes, du soir. On peut s'assurer que c'est la plus grande joye que le Roy ait encore eue. Tenant ce jeune prince, il l'appela le duc de Bourgoigne, et ayant embrassé tendrement Mad^me^ la Dauphine, il la fit remettre dans son lit, puis Leurs M. M. sortirent pour aller souper..... Un conseiller du Parlement de Rouen faisoit tenir presche à sa terre, qui est éloignée 6 lieues de cette ville là, lequel a esté supprimé par arrest du Conseil, n'estant pas lieu de sa résidence, ce qui doit estre à Rouen, à cause de sa charge...

[1] La Bruche.

Digitized by Google

— Paris, 8 Aoûst 1682. — On poursuit trois dames qui ont tenu la bassette, nonobstant les deffences et on leur veut faire payer à chacune mille escus d'amende. Elles auront peine de s'en deffendre, car du costé du Roy, il n'y a rien à faire. Ce sont mesdames de Castelmoron, St-Abre et de Bris. Le Roy a aussi révoqué la permission qu'il a donnée du hocca à Mme de Poitiers et le Roy a déclaré qu'il chasseroit de Paris tous ceux qui seroient assez hardis de donner à jouer à la bassette.

La Maréchalle d'Aumont fait voir qu'elle a bien et deuement espousé le comte de Marsan et que toutes les formalités ont esté observées; ainsi l'opposition qu'elle a faite n'est pas sans raison.

Madame de Rane a eu un arrest qui lève les deffences qui luy ont esté faites d'espouser le prince de Rohan. Sur cela il y a une opposition et les parties doivent plaider là-dessus. L'amant est majeur dans ce mois-cy.

— Paris, 10 Aoûst 1682. — Je n'ay voulu vous adresser les cy-jointes, monsieur, sans les accompagner d'un mot de ma main, pour vous assurer de mes très-humbles respects. Les réjouissances publiques pour la naissance du jeune duc de Bourgogne furent encore continuées hier bien avant dans la nuict. Le sieur Clément, chirurgien, qui a eu l'honneur d'accoucher Madame la Dauphine, a esté régalé du Roy de mille louis d'or et d'une pension de quinze cents livres de rente. Cet honneur le mettra en crédit et il n'y aura désormais point de princesses ny de dames à la cour ou en cette ville, qui ne luy donnent leur prattique et ne le préfèrent à toutes les sages-femmes du monde. La femme d'un garde-du-corps a esté choisie pour nourrice et madame de Verdilles a esté renvoyée en Poitou avec deux mille escus pour les frais de son voyage.....

— Paris, 15 Aoûst 1682. — La duchesse de Richelieu,

Digitized by Google

dame l'honneur de Mme la Dauphine, a fait un régal aux filles de cette princesse, où estoit aussy Madame la Mareschalle de Rochefort. A la fin du repas on apporta dans un bassin plusieurs paquets marqués, de différentes pastes et confitures. Cette duchesse conviant chacune des dames d'en prendre selon leur goust, ce que ayant fait et ouvert les paquets, au lieu de confitures, elles trouvèrent l'une une couppe d'or et l'autre une montre, l'autre une paire de brasselets et ainsy du reste, et le Duc de Richelieu, ayant pris les esvantails de la Mareschalle de Rochefort et de Mad^me^ de Montchevreuil, faisant difficulté de les rendre, disant qu'ils estoient perdus, leur en a donné d'autres de mignature, où il y avoit des pierreries, estimées plus de 60 pistoles chacune. L'on a aussy donné à la Reyne un très-bel esventail, où le petit prince est peint au naturel entre les bras de la Mareschalle de Lamotte, sa gouvernemante, et ses trois filles derrière elle.. Le Marquis de Mouy a encore fait un de ses tours ordinaires, ayant blessé de deux coups d'espée un vieillard qui vouloit arrester les chevaux de son carosse, de peur qu'ils ne passassent sur luy et à deux de ses fils, chez Monsieur Colbert.

— Paris, 19 Aoûst 1682. — Madame la Dauphine est en parfaite santé, elle n'a point eu de fièvre, mais seullement des démangeaisons par tout le corps. Elle souhaitte qu'une autre fois elle puisse avoir plus de liberté pour se promener..... Monseigneur fut lundy à la chasse au bois de Vincennes, ensuitte vit des combats de plusieurs bettes et en repassant le soir à travers Paris, il rencontra un misérable qu'on alloit exécuter. Il en fit surseoir l'exécution selon le privillége des personnes royales et en a obtenu la grâce du Roy..... Il doist aller à une grande chasse vers Chartres, où les loups ont fait des désordres effroyables, blessé ou tué plus de 300 personnes.

...Il y a fort longtemps que Monsieur estoit mal satisfait des manières de Mademoiselle de Théaubon qui prenait à

Digitized by Google

tasche de faire des choses qui lui déplaisoient et qui alloient même jusqu'à l'incivilité et à luy manquer de respects, ce qui l'a contraint, n'en pouvant plus souffrir, de luy ordonner de se retirer, ce qu'elle a fait avec grande fierté.... ! Cette disgrâce de Mlle Théaubon a extrêmement affligé Madame, laquelle, le soir, voyant Madame de Gourdan, sa dame d'atour, à sa toilette, la chassa avec injures de sa présence. Le Roy a essayé de la consoler, mais il n'a pas voulu entrer dans le détail de toutes ces affaires-là et s'est contenté d'augmenter la pension de Mlle de Théaubon.... Le Sr Vassan, a eu depuis peu une meschante affaire ; ayant tué un cocher fort insolent, le peuple l'arresta et on le mit en prison, mais avec de l'argent il s'est tiré d'affaires.... La mareschale d'Humières, estant à la messe aux Augustins, trouva mauvais qu'une personne fût debout devant elle, qui lui ostoit la vue du prestre et dit à son escuyer assez haut, qu'il fit retirer cet homme, qui ne trouvant pas le terme fort honneste, dit à l'escuyer : Dittez à vostre maistresse que je n'en feray rien, que nous ne sommes pas ici à l'Isle[1] et que sy elle est en peine de savoir qui je suis, que je m'appelle Lesseville, conseiller de la Cour et de plus son rapporteur. Cette Mareschalle fut fort surprise de cette responce et de sa fierté. On dit que depuis cette affaire s'est ajustée et que Monsieur de Lesseville n'a plus voulu estre son rapporteur.... Madame de Verdille est encores à la cour. On luy a fait un présent de deux mille escus. On dit que si elle avait eu assez d'argent, elle n'aurait pas été supplantée par une autre, qui quoique très-bonne nourrice n'auroit pas eu cette place, si ses amis ne lui avoient pas presté la somme de quinze mille livres. Les frères Jacobins du faubourg St.-Germain ont pris M. le Duc de Bourgogne dans leur confrérie du Rosaire. Ils ont été pour ce sujet à Versailles. La mareschalle d'Au-

[1] Lille en Flandres, gouvernement du maréchal d'Humières.

Digitized by Google

mont poursuit fortement à l'officialité de Paris, M. le comte de Marsan.

— Paris, 22 Aoust 1682. — Il fallait que le Roy se meslast de l'accomodement de Monsieur et de Madame; il y avait près de deux ans que la mesintelligence y estoit. Cela est présentement cessé et Monsieur et Madame ont couché ensemble. On prétendoit que Mlle de Théaubon avait beaucoup contribué à ce refroidissement.... On a faist deffences aux mousquetaires d'aller à l'Opéra, ou qu'ils payent présentement comme les autres, à cause des désordres qui ont pensé arriver dans ce lieu là.... Il n'est pas vray que Madame de Verdilles ayt encore reçeu aucun présent. Elle est toujours à la Cour et on prétend qu'une des plus fortes raisons quy l'a empeché d'estre nourrice de Monsieur le duc de Bourgogne, est que l'on s'est apperçu en deux ou trois rencontres, que son mary aymoit à faire la desbauche..... Le prince Guillaume de Furstemberg, evesque de Strasbourg, se prépare icy pour recevoir les ordres; car jusqu'à présent, il n'est que simplement tonsuré... Par arrest du Conseil, on a supprimé le temple de Chasteaudun, quoyque des plus antiens, et des premiers quy ont esté établis, et la raison c'est que l'on n'a pas peu justifier en vertu de quoy on en jouissait, car ce n'est pas un temple de bailliage, et pour deffence on disoit que les tiltres ont estez brulez; cette deffence n'a point eu de lieu et ainsy messieurs de la Religion ont perdu leur cause.. Tout va le mieux du monde à l'assemblée de Francfort, c'est à dire, qu'il ne s'y fera rien et que l'on renvoyera toutes les affaires à la diette de Ratisbonne. Cela est bien opposé aux desseins de l'Empereur; plusieurs desputez de cette assemblée se sont déjà retirez par ordre de leurs maistres..... On a fait une grande feste à Strasbourg pour la naissance de M. le duc de Bourgogne et des prières publiques, dans les églises luthériennes aussi bien que catholiques. Monsieur de Cour-

Digitized by Google

tenvaux est arrivé en cette ville-là ; il y attendra Monsieur de Louvois, son père...

— Paris, 26 Aoust 1682. — Monseigneur fut le 25, feste de S. Louis, en cette ville, chez M. le Duc de Créqui, sous un dais, qui luy avoit esté préparé pour voir les batteliers tirer l'oye et courir à la quintaine, et le soir le feu sur l'eau, qui estoit très-beau et fait aux dépens des menus officiers de la Maison de Ville ; mais ce qu'estoit admirable, a esté l'illumination qui a esté faite à la grande gallerie du Louvre, avec quantité de devises, qui assurément a esté une des plus belles choses que l'on ait jamais veues de cette nature. Il y avoit une affluence de peuple inconcevable.... Les Jésuittes ont retardé d'un jour le feu qu'ils vouloient faire dans leur collége, parce que celuy des galleries du Louvre auroit empesché le monde d'y venir.... Monsieur le Prince a esté a Versailles, où il a esté admirablement bien reçeu du Roy, qui l'a embrassé plusieurs fois en suitte, et demandé le prince de la-Roche-sur-Yon, qui estoit à Chantilly, qu'il présenta le lendemain matin à Sa Majesté. Elle les fit entrer dans son cabinet où il fut près d'une demie-heure. On s'imagine assez ce qu'y fut dit. Monsieur et le Prince estant retourné dans son ancien appartement, toute la Cour le vint saluer.... Monsieur Dormoy, fils de M. Colbert, espouse Mademoiselle de Tonne-Charente, de la maison de Rochechouart. C'est M. de Chasteauneuf, oncle de cette demoiselle, qui a négocié cette affaire-là.

— Paris, 29 Aoust 1682. — .....Monsieur de Louvois veut partir le 2 du mois pour son voyage de Strasbourg ; il passera par Monmirail et par Louvois, auxquelles deux terres Madame de Louvois l'accompagnera, et on a donné ordre aux jardiniers de Strasbourg de faire entrer en cette ville tous leurs fruits et leurs grains.....

— Paris, 2 Septembre 1682. — Le Pape a eu quelque dessein de faire des choses dont on n'auroit pas esté satisfait

Digitized by Google

icy; on vouloit assembler la Congrégation sur les affaires de France, y faire examiner et condamner les quatre propositions du Clergé et mesme pousser les choses jusqu'à excommunier ceux qui les soustiennent, c'est-à-dire l'Assemblée du Clergé; mais ce que luy a remontré le Cardinal d'Estrées, soustenu par quelques cardinaux et autres, luy a fait changer de sentiment, et luy faisant voir les conséquences et jusques où cela pouvoit aller. .....Il y a quelque mesintelligence entre le duc d'York et la duchesse de Portsmout; on espère que cela n'aura pas de suite. .....Madame la Dauphine est relevée et a changé de chambre, mais elle est fort incommodée au sein. .....Monsieur de Louvois est party aujourd'huy; on dit que c'est pour Strasbourg, et il verra en passant l'aquest qu'il a fait d'Ausy-le-Franc, où Madame de Louvois est allé attendre. .....Depuis huit ou dix jours il paroist une comète.

— Paris, 5 Septembre 1682. — ....Le Pape a empesché la reine Christine de faire des réjouissances publiques pour la naissance du Roy de Suède; on ne souffre pas à Rome de pareilles festes quand les rois et les princes ne reconnaissent pas le Saint-Siège et sont hérétiques..... Cent quarante batteaux portent incessamment sur le canal de la Bruche les pierres nécessaires pour revestir les fortifications de Strasbourg; la dépence pour rendre ce canal navigable a esté très-grande, mais elle est encore plus profitable; cela pourra faire qu'à l'advenir l'on bastira les maisons de Strasbourg de pierres, qui ne sont la plus part que de bois. Monsieur de Louvois fera de grandes diligences dans son voyage. Le premier jour il est allé coucher à Mommirail, le lendemain à Louvois, où il doit trouver Madame de Louvois, puis à Verdun, Longvy, à Thionville, Mets, Sar-Louis, Hombourg, Biche, Amolstein[1], où il trouvera Mr de Courtenveaux son fils, et s'embarquera sur la Bruche pour arriver à Strasbourg; delà

[1] Bitche et Molsheim.

Digitized by Google

à Brisac, Fribourg, Huninguen, Montpelliart, et à Besançon.

Le départ du Roy pour Chambort est fixé au 15 de ce mois. La Cour ne fera que cinq lieues par jour. Sa Majesté fera toute la dépence, qui est fixée à quatre mille livres par jour, et tiendra table pour tout le monde. On doute que Madame la Dauphine puisse faire le voyage, estant fort incommodée de son sein.

Les postes sont à 140,000 livres; on les a rehaussées de 20,000 livres. Pourveu qu'on ne rehausse pas les ports de lettres.

Samedy, 29, du passé, le Roy voulant régaler quelques dames, il avertit Madame la princesse de Conty, d'en amener quelques unes; elles estoient treize. Le Roy voulant qu'elles vinssent en robe de chambre et en cornette, véritablement elles se parèrent de pierreries d'abord, elles entrèrent dans un salon octogone; en chaque face il y avoit un grand bassin chargé d'estoffes des plus belles qu'on ait pu trouver. Les piéces estoient de quatorze aunes, dont la moindre valloit six pistoles l'aune, des dentelles de point d'Espagne pour mettre dessus, et tout ce qui estoit nécessaire pour faire des habits jusqu'à la soye et aux rubans. Au milieu dudit salon il y avoit une table sur laquelle il y avoit un trou-madame. Sa Majesté dit aux dames qu'il falloit voir les heureuses, lesquelles voyoient ce qui leur étoient destiné; huit gagnèrent, dont les cinq autres furent fort chagrines. De ce lieu Sa Majesté les fit passer dans un autre, où il y avoit cinq autres bassins et dit que c'estoit pour consoler les malheureuses, qui jouèrent à un tourniquet que l'on avoit mis là exprès pour voir ce qui eschéoit à chacun de ce qui estoit dedans; c'estoit des manteaux et des jupes de pareille beauté et qualité que les autres. De là le Roy fit passer toute cette belle troupe dans une belle salle. Dessus des tables il y avoit 13 grandes corbeilles toutes remplies également de gants, de rubans et éventails, de garnitures et points de France de différente façon et chacune

Digitized by Google

parmi les plus belles. Le Roy dit que c'estoit une lotterie et qu'il falloit tirer. Il n'y eut point de billets blancs; chacune eut une de ces corbeilles, suivant le numéro, dont elles furent plus contentes que du grand médianoche qu'elles eurent en suitte. Tout cecy s'est fait par les soins de Monsieur Bontemps, qui entend toutes ces choses à merveille.

On a donné des lettres d'anoblissement à la nourrice de Mgr le duc de Bourgogne, et à son mary, auquel on a donné pour armes, d'or au dauphin d'azur, aux chefs de mesme, chargé de quatre fleurs de lis d'or. Cela est désia vérifié partout, mais ces bonnes gens ne sont guère bien taillées pour estre gentilhommes et demoiselles.

La Poullaillon, si renommée par ses beaux faits et qui a manqué d'estre bruslée, faute d'un jour et d'un tesmoin, qui arriva trop tard, parce qu'elle avoit désia esté jugée à un bannissement perpétuel, le Roy l'a envoyée aux Repenties d'Angers, pour le reste de ses jours, avec cinq cent livres de pension.

— Paris, 12 Septembre 1682..... Le Roy a trouvé à propos aux Synodes qu'il permettra à ceux de la Religion, de s'assembler, qu'il y ait deux Conseillers de sa part, un catholique et un calviniste ; cela s'est désia exécuté.....

Le marquis de Tarze (?), petit-fils de celuy qui a autrefois fait grande figure à la Cour, s'estant trouvé à l'Oppéra dans le parterre, où il s'estait appuyé contre un des pilliers, ayant quitté cette place pour aller ailleurs, et y retournant, la trouva prise, il voulut obliger celuy qui l'occupoit de la luy rendre, ce que ne voulant pas faire, il traita de bougre cette personne et luy donna une croquignole sur le nez; mais malheureusement pour le marquis, il se trouva que le nazardé estoit un M. Le Tellier, Conseiller en la Cour des Aydes, du mesme nom que M. le Chancelier. Il en a porté ses plaintes à Messieurs les Mareschaux de France, et M. le Chancelier en a escrit à Messieurs de Villeroy et de Créquy.

Digitized by Google

Le marquis dit pour ses raisons qu'il ne croioit pas que ce fût un homme de cette sorte et offre de faire toutes les satisfactions qu'il se pourra souhaiter.

Madame la duchesse de Nemours estant allée le jour de la Nostre-Dame, voir Madame la Grande-Duchesse à Monmartre, elle trouva la première place occupée à la grille par la duchesse d'Orval, qui n'est que duchesse à brevet. Cette duchesse ne voulut point céder sa place et tint ferme, dont Madame de Nemours, se trouvant offencée, la poussa plusieurs fois du coude et de la main, et mesme la chose est allée plus loing, car on dit nonobstant le respect deu à Madame la Grande-Duchesse, que Madame de Nemours prit un autre siége qui se trouva là et l'appuya si fortement contre les genoux de Madame d'Orval, qu'elle en pensa tomber et fut enfin contrainte d'abandonner la partye, dont elle a fait de grandes plaintes fort inutillement.

— Cologne, 20 Septembre 1682. — ...A Berlin l'on s'applique tout de bon pour conserver la paix dans la Chrétienté. Monsieur de Jéna, premier ministre de l'Électeur de Brandenbourg, y mourut de mort subite, le 10 du courant, dont Son Altesse Électorale a esté tellement altérée qu'Elle a tenu le lit deux jours de suite.....

— Paris, 26 Septembre 1682. — .....Le départ du Roy a beaucoup affligé Madame la Dauphine ; cela luy a causé une espèce de fiebvre et luy a donné de la douleur au sein, et on a esté obligé de la saigner au pied.

— Paris, 29 Septembre 1682. — Monsieur le chancelier n'a plus la fiebvre ; le quinquina accommodé à la mode du médecin anglois l'a guéry, nonobstant tout ce qu'ont pu dire les médecins.

Demain M. de Ménars, intendant de la généralité de l'Isle de France, doit aller avec l'official de l'archevesché à Charenton au Consistoire de ceux de la Religion, leur demander

Digitized by Google

en vertu de quoy eux et leurs pères se sont séparez de l'Eglise Romaine et leur présenter ce que le Clergé a dressé pour ce sujet et qu'ils ayent à y respondre. Il y a trois ou quatre jours que les plus considérables de ces Messieurs furent chez M. de Ménars pour conférer avec luy sur ce sujet et tout se passera fort paisiblement.

On a pendu ces jours icy un coquin, lequel faisoit traficq de soldats, surprenant plusieurs enfans de famille, de pauvres manœuvres et artisans, qu'il enfermoit et faisoit mourir de faim ; son cammarade a esté envoyé aux gallères.

Le Roy partira lundy et ira coucher à Montfort-l'Amory, le lendemain à Chartres, où il séjournera mercredy, de là a Chateau-d'Un, puis à Blois, et de là, en chassant, à Chambort. Le Roy doit jouer au reversis tous les jours ; la Reyne est de moitié avec luy, Madame de Soubise de moitié avec Monseigneur, quoyque absent ; les deux autres joueurs sont le marquis de Dangeau et M. Langlée....

— Paris, 30 Septembre 1682. — Le fils aisné de M. le duc d'Elbœuf, et que l'on a fait faire chevalier de Malte, pour que son frère cadet devint aisné, a esté arresté et mené dans un couvent en Normandie, lorsque l'on a sceu les protestations qu'il avoit faites. Il estoit devenu amoureux d'une assez jolie fille de fort petite naissance. On a aussi eu peur qu'il ne l'épousast et on a enlevé cette pauvre créature, que l'on a mise dans le Reffuge.

— Cologne, 23 Octobre 1682. — Monsieur Tambonneau, envoyé de France, eut jeudy passé audience auprès de l'Electeur de Cologne. A ce que l'on dit, il y a donné à connoistre que le Roy son maistre veut avoir asseurance, qu'en cas de rupture avec l'Empire, l'Electeur ne donnera point des quartiers dans ses Estats aux trouppes de l'Empereur et de ses alliez..... C'est chose seure, que la proposition de cet envoyé a chagriné un peu S. A. Electorale qui, pour se

Digitized by Google

divertir, alla le lendemain à Bruel prendre le divertissement de la chasse. Monsieur l'évesque de Strasbourg est attendu icy sur la fin de cette semaine.

— Paris, 24 Octobre 1682. — .... Un curé près d'Orléans, ayant entretenu quelque temps une femme, a fait succéder la fille à la mère, puis l'ayant mariée à un laboureur qui ne pouvait souffrir le commerce de la jeune femme avec le curé, la maltraitoit fort souvent, ce qui leur desplut si fort qu'ils prirent résolution d'empoisonner ce mary. Ayant manqué la première fois, le paysan n'ayant pas mangé tout son potage, le bon morceau estant au fond de l'escuelle, la seconde fois ils mirent la drogue tout au dessus, qui eut l'effet qu'on désiroit, et ce povre homme creva au bout de deux ou trois jours, quelque remède que l'on peust apporter. Il fut ouvert par authorité de la justice, qui fit arrester la jeune femme, sa mère et la servante du curé, pour lequel on eut trop de considération, en ne le mettant pas en prison comme les autres. Cette jeune femme a longtemps soustenu son innocence; ces criminels ont esté traduit icy. Le curé s'est sauvé; par arrest de la Cour, la sentence a esté confirmée, qui porte que le curé sera bruslé vif, la femme pendue et bruslée quoy qu'elle n'ait pas encore quinze ans; mais la malice a suppléé à l'âge, y ayant adultère et sacrilége, le curé estant aussi son confesseur, inceste et empoisonnement par deux fois, la servante pendue qui a apporté la drogue, et la mère assistera à toute cette belle cérémonie, qui ne s'est pas trouvée complice du meurtre, et l'on les a tous renvoyés, pour être exécutés sur les lieux.

Rollet, fils de Rollet autrefois procureur et si connu par les satyres de Boileau, a esté condamné à un bannissement de neuf ans et à de grosses amendes, pour avoir débauché une femme mariée, à laquelle il a fait deux enfans, dont un a été fait depuis qu'ils estoient tous deux au Châtelet.

Un des plaisirs des dames de la Cour à Fontainebleau est

Digitized by Google

d'aller les soirs dans la forest entendre le bruit des cerfs qui sont en rut....

— Paris, 28 Octobre 1682. — ... Mr. Piqué, secrétaire du Roy, qui nonobstant cette dignité, n'a pas laissé de prendre à ferme de M. le Prince une partie de la duché de Montmorency, ayant beaucoup tourmenté tous les vasseaux et tenantiers dépendants de sa ferme, ceux-cy pour se venger de luy, l'ont imposé à la taille à une somme de six mille livres, nonobstant son privilége de secrétaire du Roy, y ayant dérogé par cette ferme. M. le Prince, qui le protége, en ayant parlé à M. Colbert, celui-cy s'en est excusé et a dit qu'il en falloit parler au Roy, ce que M. le Prince n'a pas voulu faire. Ainsi la sentence des esleus est demeurée en sa force et vigueur, et n'a osé en appeler à la Cour des Aydes, et on ne manquera pas l'année prochaine d'augmenter la taxe.

Mr. Opterre, célèbre joueur de hautbois, revenant le soir des Tuilleries et passant sous un des guichets du Louvre, fut accosté par des filloux, qui luy ostèrent son espée. Il se saisit de celuy qui la luy avoit volée et on alloit luy faire quitter prise, lorsqu'il arriva des gens de la connoissance, ce qui fit disparoître cette canaille et luy aidèrent à mener à l'hostel de Montausier celuy qu'il avoit saisy, où on luy fit si grand peur, que non seulement il avoua son vol, mais déclara qu'il estoit de chez M. Champagne, leur capitaine, demeurant dans la rue Chanfleury. On prit quelques soldats, de ceux qui estoient à l'Opéra et on alla à ce logis où, sans cérémonie, on enfonça la porte, que l'on ne vouloit pas ouvrir. On trouva dans la première chambre quantité d'aprantifs coupeurs de bource et au second estage on trouva le célèbre M. Champagne, maistre d'escole de cette jeunesse, et dans des armoires des habits de toutes sortes de conditions et professions et beaucoup de choses volées. On envoya quérir un commissaire, qui mena ce mestre voleur coucher au Chastelet, et

Digitized by Google

toutes les autres personnes qui se trouvèrent dans sa maison.....

— Paris, 31 Octobre 1682. — ...On dit que si les affaires ne s'accomodent à Francfort et que l'on ne satisfasse le Roy dans la fin de Novembre, il y a un grand nombre d'arrests, tous prests à la Chambre Royale de Mets, pour joindre encore à la souveraineté du Roy quantité de terres et de seigneuries qui luy appartiennent légitimement, ce qui fera encore bien du bruit en Allemagne.....

— Paris, 14 Novembre 1682. — Des loups enragés ont fait beaucoup de désordres autour de Rueil et ont dévoré quantité de personnes. Tous les parents du comte d'Harcourt ont employé tout leur crédit auprès du Roy pour empescher qu'il ne fut mis à la Bastille, à cause des violences qu'il a faites et le peu de respect qu'il a eu aux ordres de Sa Majesté. La Benoît a bien fait de se sauver en Angleterre. Si elle eust esté prise, elle a assez fait de crimes pour la faire pendre; c'est elle qui a porté ce prince à faire toutes les violences qu'il a commises.

Pendant l'absence du Roy l'on a pavé à Versailles toutes les rues et tous les chemins qui sans cela auroit esté inaccessibles pendant l'hyver et l'on a mis des lanternes dans les rues et dans toutes les cours comme à Paris. Sa Majesté augmentera la despance pendant tout l'hyver. Il y aura des feus dans toutes les salles, chambres et antichambres, en plusieurs desquelles il y aura des tables pour jouer, en d'autres la musique, trois fois la semaine la comédie et un opéra nouveau qui est *La Cheute de Phaëton;* quelquefois le bal. On dit mesme que l'on donnera la collation aux dames qui y viendront de Paris.

L'on a renvoyé au duc de Bavière une lettre qu'il avoit escrite à Monseigneur, que l'on a trouvé un peu trop familiaire, le Roy voulant que l'on ait pour ce prince le mesme respect

Digitized by Google

que pour luy et que l'on le traitte de mesme, à la réserve des mots de Sire et de Majesté. Cela chagrinera peut-estre beaucoup de princes, mais il faudra qu'ils en passent par là, ou qu'ils se passent de nous.

La semaine passée, en deux endroits, on a tué des volleurs qui passaient par-dessus des murailles, l'un auprès du palais des Tuilleries, l'autre dans le quartier Saint-Antoine; on n'a point trouvé leur corps que leurs camarades ont emporté.

L'accident arrivé à une des menins de la Reyne d'Espagne sera cause que cette princesse ne montera plus à cheval pour aller à la chasse; les dames du palais ne sont pas si bonnes cavallières que celles de la Cour de France. La fille du Connestable de Castille voulant suivre la Reyne à la chasse est tombée du cheval et s'est tué; elle est fort regrettée.....

.....Quatre conseillers de la Cour des Aides de Monpellier, lesquels sont tous de la Religion ont eu ordre de ne plus exercer leurs charges; il y a aussy quelques advocats du parlement de Tholose, qui sont aussy de la Religion, auxquels on a deffendu d'exercer leurs employs. Un vallet de pied du Roy conduit le Jacobin dont on a tant parlé jusques hors du royaume. Il faisoit sa licence et soustenoit une thèse dont il avoit fait deux impressions, qu'il avoit dédiées au Pape. Les exemplaires qu'il faisoit distribuer icy avoient simplement *Vicario Christi*, mais aux autres qu'il envoyoit en Italie, d'où il est, il avoit fait adjouster ces mots : *Utriusque potestatis apicem tenenti*. La Faculté de théologie, l'ayant mandé au *prima mensis* (sic), en voulut sçavoir l'explication, et ayant sceu qu'elle estoit conforme à ce que l'on tient à Rome et non pas à Paris, depuis la dernière assemblée du Clergé, sa licence a esté cassée.....

— Paris, 18 Novembre 1682. — ....Les Jésuites après tant de grâces qu'ils ont reçues du Roy, espéroient obtenir celle d'estre incorporez dans l'Université de cette Ville, mais

Digitized by Google

le Roy la leur a refusée et s'est expliqué que jamais il ne le permettroit, pour prévenir les mauvaises et fâcheuses suittes que cela pourroit avoir..... Monsieur Dietric est allé ce matin à Versailles et je suis, Monsieur, tout à vous[1].....

— Paris, 25 Novembre 1682. — On parle d'un estrange accident qui doit estre arrivé à Vernon. Le second fils du gouverneur de cette ville-là, servant à la messe, son frère aisné s'approcha de luy comme un furieux et luy donna quatre coups de couteau, et comme l'on se jetta sur luy pour l'empescher qu'il ne l'achevast, il se donna du même couteau plusieurs coups et après qu'on le luy eut arraché, il tira son espée et se la passa au travers du corps. On ne sait pas encore s'il en est mort.

Monsieur du Breuil, père de l'Oratoire, qui a esté arresté à Rouen à cause de quelques livres qui estoient venus de Hollande soubs son nom, a esté confronté avec le secrétaire de Monsieur Le Blanc, intendant, accusé et arresté pour le mesme sujet. On a ouvert un ballot devant luy, dans lequel il ne s'est pas trouvé de livres fort criminels. Et comme il y a quelques autres ballots de livres à Paris, qui sont venus soubs la mesme adresse, on le doit amener icy, pour les ouvrir pareillement en sa présence.

— Paris, 28 Novembre 1682. — Le mémoire d'aujourd'huy n'estant rempli que de bagatelles et sottises, je suis obligé de vous en marquer seulement quelques unes pour remplir la feuille. Il conte que dimanche passé un père Capucin ayant presché dans leur église rue St Honoré, et donné la bénédiction, un autre religieux prit la parole et dit que tout ce que venoit de dire le prédicateur estoit bel et bon mais que cela n'empeschoit pas que dans la Compagnie

[1] Sur le séjour forcé de l'ammeister Dominique Dietrich à Versailles, voy. mon ouvrage déjà cité, *Louis XIV et l'Église protestante de Strasbourg*, p. 50 et suiv.

Digitized by Google

il n'y eust un très grand nombre de sodomites et de magiciens et que tout leur couvent en estoit rempli. Le prédicateur estant remonté en chaire, pria la compagnie d'excuser les extravagances de cet insensé, qui s'estoit eschappé du lieu où il estoit enfermé, et ne pouvant l'obliger à se retirer, il luy enfonsa son froc si avant dans la teste qu'il luy couvrit la bouche et la barbe pour l'empescher de parler..... Je suis tout à vous, je croy notre jeunesse maintenant arrivée à Strasbourg et je vous prie de l'honorer de vostre protection.

— Paris, 2 Décembre 1682. — On a nouvelles de Kébec, que le Sr de La Salle est heureusement venu à bout de son dessein qui estoit d'aller reconnoistre tout le cours de la grande rivière de Mississipi, qu'on veut présentement nommer la rivière Colbert. C'est une des plus grandes du monde, de plusieurs cent lieues de navigation. Il est allé dessus jusques à son embouchure dans la mer, qui est large de plusieurs lieues et est connue sous le nom de Spirito Santo et la plus grosse qui tombe dans le golfe de Mexique. Il y arriva le 7 Avril dernier et, après avoir bien reconnu les lieux pendant trois jours, il recommança à la remonter le 10. Les peuples y sont fort doux et pacifiques. Il y en a de fort policés qui dépendent d'un roy. Il y a des peuplades de plus de $\frac{20}{m}$ habitants, qui sont de grandes villes. Les terres y sont très-fertiles. On en aura plus de particularitez au retour du marquis de Frontenac, qui estoit Vice-Roy de Canada, à qui Mons. de La Barre a succédé.

M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme en année, n'ayant pas voulu laisser entrer dans la Chambre du Roy, l'exempt des gardes, qui est de service auprès de Mad. la Dauphine, la suivoit et mesme luy portoit la queue, cet exempt s'en alla plaindre au Maréchal de Lorge, capitaine des gardes-du-corps en quartier, qui en parla au Roy. Sa Majesté dit au duc que les officiers de ses gardes, servant en chef

Digitized by Google

auprès des personnes royales, doivent entrer partout à leurs suites comme s'ils estoient les capitaines des gardes. On doit bien tost représenter sur le théâtre deux pièces fort divertissantes, l'une est la comédie des *Nouvellistes*, où tous les endroits où on les débite, seront représentez au naturel. L'autre est de *Messieurs les gens d'affaires*. Celle-cy auroit désia paru sans que l'on a voulu adjouster une scène pour le vin pris, il y a quelque temps, à quelques uns de Messieurs de l'Hostel-de-Ville, qui estoient allé reconnaistre une source d'eaux. On en a demandé permission à Monsieur le Prévost des Marchands, qui y a donné son consentement..... Vous scavez que samedy passé le député de Montpellier, de la Religion, fut mis dans la Bastille; on luy prit toutes ses lettres et M. de la Reinie l'interrogea le lendemain. Le vendredy précédent un gentilhomme anglois qui a demeuré 5 ou 6 mois au dit Montpellier, pour sa santé, fut aussy mis dans la Bastille.....

— Paris, 5 Déc. 1682. — Je ne scay, monsieur, de quoy vous entretenir par cet ordinaire, n'ayant rencontré personne pour m'apprendre des nouvelles et la gazette à la main en dit de si badines, qu'elles ne méritent pas d'en remplir la feuille; en voicy quelques eschantillons : .....Un particulier qui joue souvent avec M. le Grand-Prieur s'estoit si bien familiarisé qu'il appelloit souvent ce prince *Mon pays*, ce qu'estant remarqué, l'on en advertit M. le Grand-Prieur, qui n'y prenoit pas garde. Il luy en fit une si forte mercuriale, qu'il ne s'est pas avisé depuis d'en user si librement..... On dit qu'en plein Conseil on en a fait aussy une très-forte à un Maistre des requêtes qui estoit un des Commissaires de la Chambre d'Abbeville, pour avoir dit en opinant dans un procéz, qu'il ne falloit pas avoir grand esgard aux déclarations vérifiées en présence des Roys, parcequ'on n'avoit pas la liberté des suffrages..... La semaine passée, l'on vérifia deux déclarations

Digitized by Google

du Roy au Parlement, l'une permet à ceux de la Religion de vendre leurs biens, et l'autre leur deffend de faire la prière et de chanter ny lire, en l'absence du ministre par maladie ou autrement.

— Paris, 9 Décembre 1682. — M. le duc de Noailles a fait entrer dans Montpellier des troupes pour prévenir les désordres qu'il appréhendoit. Les ministres sont toujours prisonniers dans la citadelle et on croit le temple rasé..... Le secrétaire de M. Le Blanc, intendant de Rouen, y est toujours prisonnier. Mme l'Intendante est soupçonnée d'avoir eu part du profit des livres deffendus. On a osté à son mary l'Intendance et on luy a deffendu d'approcher de Paris de cinq lieues. Monsieur de Harlay, plénipotentiaire du Roy à Francfort, a esté nommé à la place de M. Le Blanc, à l'intendance de Rouen. On a trouvé à Lion des ballots de livres venus de Genève, parmi lesquels on avoit fourré des feuilles de livres deffendus. On en a fait une exacte perquisition.

Le baron de Beauvais, maistre d'hostel du Roy et capitaine des chasses du bois de Boulogne, a esté deux jours dans la Bastille pour avoir donné des coups de canne à un paysan qui avoit fait quelques insolences et dit des sottises à Madame de Beauvais, sa mère. Mais malheureusement pour luy, ce paysan estoit collecteur.

Des soldats des gardes qui logent au fauxbourg St.-Marceau, ayant cassé nombre de lanternes, le Roy a ordonné aux capitaines de les payer. Un estranger qui joue beaucou mieux du violon que n'a jamais fait le Sr Baptiste, ayant esté présenté au Roy, Sa Majesté le veut avoir à son service.

— Paris, 12 Décembre 1682. — Le temple de Montpellier a esté rasé en 12 heures, d'autres disent en quatre heures de temps, les gens de guerre s'estant mis soubs les armes. Le duc de Noailles avoit envoyé le marquis de la Fare avec des troupes dans les Cévennes, où l'on disoit que les gens du païs

Digitized by Google

vouloient s'assembler pour prescher, mais il n'y a rien paru.

— Paris, 16 Décembre 1682. — Le prince Robert Palatin est mort à Londres d'une pleurésie. Il laisse deux enfants naturels, un fils et une fille, et a donné au fils tout ce que le Roy de la Grande-Bretagne luy doit, et à la fille toutes les pierreries et tous ses meubles. On en va prendre icy le deuil à la cour de Monsieur et Madame.

Monsieur de Pommereuil, cy-devant capitaine aux gardes, a achepté le gouvernement de Douay cinquante mil écus.

On dit que sur ce que Monsieur dit à table il y a trois jours, disnant avec le Roy, qu'il iroit aux eaux au mois de May qui vient, Sa Majesté auroit repliqué : Et moi je seray dès le mois d'Avril sur l'Escaut, à la teste de cinquante mille hommes, et auray une autre armée aussy forte dans un autre endroit..... Il y a eu un gros demeslé mesmes en la présence de la Reine, entre la princesse de Tingry et la mareschalle d'Humières. Elles se dirent dans leurs emportemens, sans respecter ny le souvenir du lieu où elles estoient, toutes les extravagances que les femmes en fureur peuvent estre capables de dire, dont elles sont fort blasmées. Monsieur le Grand, s'estant imaginé que M. le prince de Conty l'avoit poussé à dessein en passant auprès de luy, alla en faire des plaintes au Roy et dire qu'il estoit bien malheureux d'estre l'objet de la mauvaise humeur de ce prince et que sans le lieu et le respect, qu'il luy devoit, il luy auroit témoigné son chagrin. Quelqu'un qui estoit présent asseura Sa Majesté que M. le prince de Conty l'avoit fait sans dessein et qu'il n'avoit pas mesme pris garde à M. le Grand. Le Roy défendit d'en parler. Cependant ce prince l'ayant sceu, dit qu'il ne croyoit pas avoir veu M. le Grand de toute la journée, mais qu'il vouloit bien qu'il sceust que tous les lieux où il se trouveroit estoient des lieux de respect pour M. le Grand. Hier les comédiens repré-

Digitized by Google

sentèrent devant le Roy *Monsieur de la Grapinière*, ou la comédie des gens d'affaires; elle doit avoir une suite qui sera pour les femmes de ces messieurs, à quoy l'on travaille incessamment.

Le Sr Baptiste prépare un fort bel opéra pour ce carneval. Le Roy ne veut plus faire le détail de la despence. Il luy donnera 4000 livres pour chaque représentation. Il s'est fait une symphonie nouvelle, que le Roy a trouvée admirable, de ce merveilleux violon dont a esté parlé, d'un téorbe, d'une basse viole et d'un clavecin.

On assure que dans la grande salle de Sorbonne, lorsqu'on y soustenoit un acte, un homme se leva derrière le soustenant et dit en latin : Escoutez, docteurs, il n'est point temps de disputer, mais bien plutost de faire réflexion, parce que dans peu de jours la Faculté périra, et jetta un gros paquet dans le milieu de la salle, et eut le temps de se retirer sans que personne l'arrestât..... Le paquet fut ouvert; on en trouva un autre dedans, addressé à M. de Paris, qui luy fut porté et on dit qu'il estoit plein d'invectives et de choses très-satiriques.

— Paris, 19 Décembre 1682. — Le Sr Charleton, gentilhomme anglois et le député de Montpellier qui avoit esté mis à la Bastille, en sont sortis et le secrétaire de M. Le Blanc, intendant, cy-devant à Rouen, y a esté conduit prisonnier depuis trois jours.

— Paris, 26 Décembre 1682. — Un commissaire du Parlement de Guienne est allé à Nérac decréter contre les ministres de la Religion qui ont pris la fuite et emporté, comme l'on dit, les papiers du Consistoire, et soubs ce prétexte il a fait arrester les anciens et interdit l'exercice.....

— Paris, 30 Décembre 1682. — Les ambassadeurs du Roy qui estoient à Francfort sont arrivés icy. Monsieur de Ménars, intendant de la généralité de Paris, a esté à Meaux où il

Digitized by Google

fit dimanche dernier, au temple, près de cette ville, la mesme chose qu'il fit à Charenton. Il estoit accompagné du théologal de Meaux et y fut reçu avec respect. Le tout s'est passé avec beaucoup d'honnesteté.... On a arresté à Versailles et mené à la Bastille un nommé le vicomte de Dampierre, accusé de plusieurs grands crimes et qui est fort dangereux.

— Paris, 30 Décembre 1682. — Le Roy n'a point approuvé l'action du marquis de Richelieu. Luy et Mademoiselle de Mazarin ont passé à Lisles; on sait qu'ils sont arrivés à Bruxelles.... La demoiselle qui a donné occasion au rasement du temple de Montpellier s'est allé rendre d'elle mesme prisonnière à Tholose, déclarant que bien loin d'être relapse, qu'elle n'a jamais esté catholique; que lors que feu son père changea de religion, il voulut l'obliger à en faire de mesme, qu'il l'a mis avec sa sœur, qui avoit changé, dans un couvent, mais qu'elle a tousiours persisté et que c'est une grande meschanceté de l'avoir accusée d'avoir changé de religion, et d'avoir donné lieu à tout ce qui s'est passé en cette ville-là. Mais quand tout cela seroit véritable, on ne fera pas rebastir le temple. Les ministres sont tousiours à la citadelle de Mompelier prisonniers.

ANNÉE 1683.

— Paris, 2 Janvier 1683. — L'Empereur quitte Vienne, ne voulant pas que la guerre l'y trouve, et où la consternation est extrême; il prétexte d'aller à Ratisbonne pour persuader la diette de se déclarer contre la France, mais il y trouvera de grandes oppositions, car on ne veut pas avoir la guerre en mesme temps sur le Danube et sur le Rhin.

.....Le duc de Mazarin a escrit au Roy au sujet de l'enlèvement de sa fille; il mande qu'il reste en Poitou pour

Digitized by Google

des choses plus considérables et plus importantes, puisqu'il travaille à la conversion des hérétiques, que c'est l'affaire du procureur-général et des parents de sa fille à poursuivre ce crime, qu'il leur a envoyé sa procuration. Le Roy luy a fait escrire que son zelle estoit fort beau mais qu'il estoit encore plus nécessaire icy qu'en Poitou, qu'il laissât travailler les ecclésiastiques pour la conversion des hérétiques, qu'il vint donner ordre à sa famille...

— Paris, 13 Janvier 1683. — Monsieur le comte de Vexin est mort de dimanche à dix heures du matin; on l'a porté lundy au soir à l'abbaye de St. Germain et enterré au chœur des religieux avec peu de cérémonies. Voilà, la cour est en deuil pour six semaines. Quoique le Roy ait esté fort touché, il y en a encore de plus affligés que luy; on ne reçoit pas aucun compliment.....

Il y a quelques jours qu'un Jésuite escrivit d'Amsterdam aux capitaines des gardes du corps du Roy qu'ils eussent à redoubler leurs soins, parce qu'un homme s'estoit venu confesser à luy et l'avoit chargé de les avertir qu'il y avoit des gens qui avoient mauvais dessein et en accusoit deux personnes que l'on n'a pas lieu de soupçonner. On a creu avec raison que c'estoit une calomnie et une vengeance et le Roy a mesprisé cet avis.

Des volleurs ont esté assez hardis pour aller chez des dames, prenant le temps que leurs maris n'y estoient pas et dans leurs chambres, le poignard à la main, les obligeant par la peur de leur donner de l'argent, et ces coquins furent assez heureux de se retirer sans estre suivis....

La semaine passée on trouva un prestre de Saint-Germain-de-l'Auxerrois tué dans sa chambre, assommé de coups de marteaux; on soupçonne fort le neveu d'une dame dont ce prestre estoit directeur, laquelle ne luy a rien donné par son testament.

Digitized by Google

On a fouetté et fleurdelisé une célèbre demoiselle, appelée Marthon, avec son galand ; ils estoient appelants de mort, au Chastelet. Leurs parties estoit la fameuse Marion du Pré, si commune (sic) dans Paris ; c'est pour des différents arrivés entre ces deux créatures et on soupçonnait cette Marthon d'avoir fait assassiner le mary de la Dupré.

— Paris, 16 Janvier 1683. — Lundy, de quatre temples de la Religion que l'on jugea, il y en eut trois de condamnés. La maladie du duc de Nouailles est cause qu'il ne s'est pas encore parlé de l'affaire de Montpellier pour le restablissement du temple et l'exercice de la Religion que les députez, qui sont icy, demandent, et pour présenter aussy, une grande requeste au Roy, au nom de tous ceux de la Religion du Bas-Languedoc, par laquelle ils se plaignent à Sa Majesté de toutes les infractions qu'on a faites aux Edits, article par article, qu'on a tort de les appeler hérétiques et schismatiques, faisant voir qu'ils ne le sont point, par une confession sommaire de leur croyance. Ils demandent par cette requeste la liberté de conscience et le rétablissement de leurs exercices. C'est la plus forte pièce qui ait encore paru sur ce sujet.

Monseigneur estant à la chasse du loup, vers Saint-Cloud, il y en eut un si vivement poursuivi, que cet animal, pour se sauver, entra dans la maison d'une pauvre femme qui donnoit de la bouillie à son enfant. Il renversa ce qu'il rencontra et se fourra soubs le lit, dont cette femme fut fort espouvantée, aussi bien que de la grande compagnie qui arriva. Le loup fut pris et tué dans cette maison et Monseigneur fit donner quatre louis d'or pour dédommager la femme de sa bouillie et luy remettre les sens de sa frayeur.

Il est mort dans le cloistre de Saint-Jean-de-Latran, une vieille femme qui demandoit l'aumosne, mais veufve d'un orfèvre. Elle déclara en mourant l'argent qu'elle avoit. Il s'est

Digitized by Google

trouvé dans une cache dix-neuf cents louis d'or avec deux lingots d'or, Il y a plusieurs prétendans. De son vivant elle n'avoit point de parens. Les héritiers du mary disent que c'est un vol fait à la communauté. Le seigneur du fief, un chevalier de Malthe, prétend que c'est un thrésor qu'on a trouvé. Messieurs du Thrésor s'opposent pour les interests du Roy. Enfin voilà belle matière pour consommer cet argent.

— Paris, 20 Janvier 1683. — Le marquis de Richelieu a passé en Angleterre avec sa maîtresse. La duchesse Mazarin les a très-bien reçeus. Il ne tiendra pas à elle que le mariage ne s'accomplisse. Monsieur Bertillac, garde du thrésor royal qui estoit en exercice en 1682, a donné pour étrennes au Roy son compte général avec un sommaire. La recepte se monte à plus de 180 millions et la mise à 7 ou 800 mille livres moins; cela ne s'estoit encore jamais pratiqué, de donner si promptement un si grand ouvrage.....

— Paris, 23 Janvier 1683..... Peu s'en fallut qu'il ne soit arrivé une grande sédition au Mans contre ceux de la Religion, le peuple ne vouloit pas moins que les assommer dans le temple. L'évesque, les curés, plusieurs religieux, les magistrats et les plus honnestes gens de la ville ont eu toutes les peines du monde à appaiser ce tumulte. On doit dans peu supprimer encore quelques temples, particulièrement ceux dont les seigneurs de lieux sont devenus catholiques.

La duchesse de Bouillon est allée à la mer, dans l'appréhension qu'elle a eue d'estre mordue d'un chien enragé.

— Paris, 23 Janvier 1683. — Il y a longtemps, monsieur, que je n'ai rien eu de vostre part et veux plutost croire que vos occupations en sont cause et non pas aucune indisposition. On parle bien toujours du voyage de Compiègne, mais non pas qu'il se doive faire sitost que le bruit en estoit au commencement de la semaine..... On parle icy d'obliger les

Digitized by Google

Espagnols d'abandonner au Roy le reste du Luxembourg, à condition que les fortifications de la ville de ce nom en soyent rasées et que le Roy pourroit renoncer aux autres prétensions.....

Le Roy, pour satisfaire la République de Venise, a ordonné que M. Amelot son ambassadeur fera excuse à la Seigneurie de bouche et par escrit en la personne de deux nobles et en présence du chancelier et d'un sécrétaire. Sa Majesté veut aussy qu'il chasse son escuyer et quelques autres de ses domestiques des plus coupables et S. M. donne une pension à la veufe du douanier qui a esté tué par les gens de cet ambassadeur.

On a découvert à Tholose une imprimerie dans une maison de filles, appelées Tourières ou Béguines, qui imprimoient elles-mesmes toutes les pièces qui se débitoient contre l'archevesque de Tholose.

Mardy on pendit et brusla une femme pour avoir empoisonné son mary en Picardie.

— Paris, 30 Janvier 1683. — Les dernières lettres de Gênes portent qu'on y avait enfin plus particulièrement sceu le sujet du désordre arrivé à Venise entre les domestiques de l'ambassadeur de France et les sbirres. Une barque de ceux-cy en avoit arresté une autre qui rapportoit dans la ville la cuisine de l'ambassadeur du lieu où il avoit esté chasser ce jour-là, mais dez qu'elle fut reconnue pour celle de l'ambassadeur, ils la relaschèrent. Cependant l'ambassadeur s'en estant trouvé offencé, il envoya quelques uns de ses gens pour mortifier l'insolence des sbirres par le moyen de quelques coups de baston. Ils prirent le change et attaquèrent une autre barque, qui se déffendit, dont ils furent d'autant plus irritez et au lieu de coups de baston, ils deschargèrent quelques coups de pistolet, dont deux sbirres furent tuez et quelques uns des autres blessez.

Digitized by Google

...On a enlevé depuis 5 ou 6 jours en cette ville un jeune homme de la religion, âgé de 27 ou 28 ans, fils unique et riche de $\frac{100}{m}$ escus. Son père qui en estoit fort en peine a receu un billet de luy, par lequel il luy donne avis qu'on l'a enlevé et mis dans une salle basse où il est gardé à veue par des hommes qui ne l'abandonnent point. Il ne marque ny la rue ny le quartier. Le billet marque encore que ceux qui le gardent luy ont dit qu'ils n'en veulent point à sa vie. Il a 30 pistoles sur luy et une montre de 40 pistoles, à quoy l'on ne touche point.

— Paris, 6 Febvrier 1683. — On fait le procès à Tholose à cette damoiselle que l'on prétend estre relapse et qui est la cause de la démolition du temple de Montpellier; elle s'estoit elle-mesme mise en prison, prétendant se justifier et faire voir qu'elle n'a jamais esté catholique.

— Paris, 13 Febvrier 1683. — .....Par déclaration du 15 Janvier, régistrée en parlement le 27, le Roy au préjudice de l'article 42 des particuliers de l'Edit de Nantes, confirmé par l'article 12 de sa déclaration du 1er febvrier 1669, ordonne que tous les biens, immeubles, rentes et pensions, donnés ou légués par dispositions entre vifs ou dernière volonté aux pauvres de la Religion P. R. ou aux consistoires pour leur estre distribuez, lesquels se trouvent présentement possédez par les consistoires ou aliénez depuis le mois de Juin 1662, seront délaissez aux hospitaux des lieux où sont lesdits consistoires, et en cas qu'il n'y en ait point, à l'hospital le plus prochain, pour estre administrez et régis par les directeurs et administrateurs desdits hospitaux, comme les autres biens qui y appartiennent, sauf le recours des acquéreurs desdits biens contre leurs vendeurs et que les possesseurs desdits legs en fassent délaissement au profit desdits hospitaux dans un mois après la publication de la présente déclaration, à peine de mille livres.

Digitized by Google

— Paris, 20 Febvrier 1683. — .....Un prestre, ces jours passés, se retirant chez luy, à la brune, et passant par la rue de la Boucherie, fut arresté par une damoiselle qui disoit estre de ses anciennes connaissances, le conviant si fort d'entrer chez elle qu'il ne peut s'en empescher, où elle luy offrit les services de sa personne, luy estalant toutes ses beautés. Ce bon prestre luy dit que son âge et sa profession s'opposoit à ses désirs. Voyant donc ne pouvoir le persuader, elle le pria de luy faire quelque libéralité. Pour s'en deffaire, il tira de sa bource une pièce de trente sols. A l'instant il parut un homme qui estoit caché derrière la tapisserie, qui voulut avoir aussy sa part aux libéralitéz. Ce bon prestre, pour se dégluver (sic), en donna encore autant, mais un second paroissant encore, ce prestre voulant faire des grandes difficultez de contenter, celluy-ci luy arracha sa bource, qu'il tenait encore à sa main, mais estant sorty, il commença à crier au volleur, estant appuyé de son hoste, qui estoit là auprès. Ils allèrent quérir le commissaire, qui arresta la belle et sa servante et on les mesna coucher pour ce soir au Petit Chastelet, et, sur leur interrogatoire, on prit le lendemain les deux filloux qui pourroient bien aller rendre service au Roy à Marseille et la demoiselle faire quelque promenade dans la ville, si pis ne luy arrive.

On a trouvé le corps de cette damoiselle noyée; l'on sçait qui elle est. Il y a des gens en fuitte pour cela..... Monsieur Béraut, père de Madame de Colbert-Croissy luy a laissé en mourant $\frac{1900}{m}$ livres de bien. Je suis, monsieur mon cher patron, votre très-obéissant et plus obligé serviteur. B.

— Paris, 24 Février 1683. — On a fait un nouveau règlement sur les postes et l'on a défendu sur peine de confiscation, de porter autre chose que des lettres et papiers. Les courriers fraudoient les droits d'entrée, principalement du costé des Flandres, apportant des dantelles et points dont les droits sont

Digitized by Google

considérables..... Monsieur de Louvois envoye souvent à la poste visiter les valises des courriers. Dernièrement on en a trouvée une garnie de quantité de choses. Elle luy fut apportée lorsqu'il estoit à table et il en fit faire exhibition en sa présence. D'abord on trouva des truffles et des perdrix, qu'il donna à celuy qui les avoit apportées, qui avoit esté autrefois son domestique. Ensuite on trouva quantité de couteaux de forest, addressés à un célèbre coutellier de cette ville, qui les vend pour estre de sa fasson; il s'en trouva assez pour en donner deux à chacun de ceux qui dinoient avec luy. Après, on tira quantité d'eschantillons et de patrons d'estoffe pour monsieur Batonnau et deux pièces de très belle estamine. On envoya ces eschantillons à des religieuses, pour faire des *Agnus* et les estamines aux demoiselles de Madame de Louvois. Enfin on trouva une boitte de portrait de marocquin rouge, avec des fermoirs d'argent, qui estoit bien empaquetée et adressée à une dame, qui demeure auprès du Luxembourg. C'estoit d'un cavalier très-bien fait et très-bien peint. Monsieur de Louvois donna ce portrait à une personne de la compagnie, avec ordre de s'informer de cette avanture, lequel a fait rendre le portrait à la dame par un vallet fort adroit, avec deux couplets de chansons.

ROD. REUSS.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LES COMBATS DE BERSTHEIM

(1793)

Récit de la campagne en Alsace du corps du prince de Condé

Les combats sanglants dont le village de Berstheim a été le théâtre, il y a près d'un siècle, dans les premières années de la Révolution, sont presque oubliés de la génération actuelle. Nous allons de nouveau les raconter, d'après les auteurs les plus estimés, le marquis d'Ecquevilly [1], dont le récit est un modèle de narration militaire; Muret [2], son copiste parfois, et enfin le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, dont les mémoires [3] sont si estimés de tous les hommes du métier. Avec ces trois auteurs, nous croyons avoir épuisé tout ce que l'on peut rechercher sur ces beaux faits d'armes qui font tant d'honneur à la noblesse française, qui comme toujours avait

> Le feu sacré, l'amour de la patrie,
> Et de l'antique honneur la noble idolâtrie,

comme le dit le poëte Delille dans son poëme sur *la Pitié*.

[1] *Campagnes du corps sous les ordres du prince de Condé*. Paris, 1814-1818, 3 vol. in-8°.

[2] Théod. Muret. *Histoire de l'armée de Condé*. Paris, 1844, I, 179.

[3] *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin, et de Rhin et Moselle de 1792 jusqu'à la paix de Campo-Formio*. Paris, 1829, I, 157.

V. aussi : Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable à l'armée de S. A. S. le prince de Condé en 1791, 1792 et 1793, par B. P. Paris, 1818. — Vie de L. J. de Bourbon-Condé, prince du sang, etc., par Claude Antoine. Paris, 1820.

Baquol-Ristelhuber. — *Annuaire du Bas-Rhin* (Strasbourg, 1842). Dictionnaires biographiques.

Digitized by Google

Le prince de Condé et ses enfants avaient été des premiers à quitter la France. Il avait cherché tout de suite à rétablir le pouvoir royal du malheureux Louis XVI. Il n'avait pas tardé à être entouré d'une foule de gentilshommes animés du même esprit que lui. En décembre 1791, il est à Oberkirch, dans les états du cardinal de Rohan, dont la conduite depuis sa sortie de l'abbaye de Marmoutier-sur-Loire est tout à fait digne d'éloge. Secondant ses vues, le prélat avait levé un régiment de 600 hommes dans ses états de l'Ortenau et il le mit sous les ordres du prince. Il y resta avec la légion de Hohenlohe jusqu'à la fin de décembre 1793, où il fut compris dans les contingents de l'empire.

Après avoir résidé à Creuznach, à Alzey et à Worms, le prince était parvenu à réunir un petit corps d'armée de 5 à 6000 hommes, — nobles et bourgeois émigrés. Ses finances étant épuisées, l'impératrice de Russie et le roi de Prusse voulurent bien prendre à leur charge la solde de son armée. Mais ces secours ne pouvaient suffire; ses diamants et ceux de la princesse de Monaco avaient été mis en gage, lorsque l'empereur mit le corps entier, en 1793, à la charge de l'empire, et le plaça sous les ordres du feld-maréchal Wurmser, gentilhomme alsacien qui, par une bizarrerie du sort comme on en voit tant de fois dans les guerres de la Révolution, avait été sous les ordres du prince, lorsqu'il servait dans les rangs français.

Au moment d'entrer en France au mois d'octobre 1793, le corps du prince de Condé était sur le pied autrichien. Il n'y avait que deux généraux reconnus comme tels : le prince comme feld-maréchal-lieutenant et son fils, le duc de Bourbon, comme général-major. Le duc d'Enghien faisait la campagne comme major.

Les généraux français étaient classés selon leur ancienneté, comme colonel, lieutenant-colonel, major et capitaine.

Les colonels, lieutenants-colonels, majors, capitaines, etc.,

Digitized by Google

étaient capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, sergents, caporaux et simples soldats.

Ces derniers ne touchaient que la solde autrichienne, sept sols de France et le pain de munition. Mais le prince de Condé, en diminuant la solde des officiers, permit de donner à chaque soldat gentilhomme à peu près 12 à 13 sols par jour.

Outre les nobles émigrés, il y avait des compagnies entières formées de magistrats et d'avocats [1].

Voici la composition du corps :

INFANTERIE.

Infanterie noble.

2 bataillons. Le lieutenant général de Gelb, colonel; le comte de Mazencourt, lieutenant-colonel ; le marquis d'Argenteuil, major.

12 compagnies	2316 h.
3 divisions d'infanterie levées par le vicomte de Mirabeau	1200 »
1 division d'infanterie du prince de Hohenlohe	400 »
Compagnie de bas officiers pour la garde du quartier général.	100 »
Total de l'infanterie	4016 »

CAVALERIE.

2 divisions de cavalerie noble, le comte de Wall, colonel, le comte d'Esquevilly et le baron de Baltazar, capitaines commmandants . . .	670 h.

[1] De Metz, baron de l'Empire, procureur général à Nancy, sergent ; de Luscer, procureur impérial à Deux-Ponts ; de Serre, procureur général à Hambourg, et tant d'autres, rentrés au Consulat, en firent partie.

Digitized by Google

Report. . . .	640 h.
Les chevaliers de la Couronne. Le comte de Bussy et le vidame de Vassé, colonels, le chevalier de Puymaigre, major.	300 »
Les chevaliers de la Couronne formaient division avec un escadron du régiment Dauphin Cie qui avait émigré.	100 »
Une division de hussards de Salm, levée par le prince régnant Maurice de Salm-Kirbourg . .	200 »
La division de cavalerie de Mirabeau . . .	400 »
Cavaliers de la prévôté.	50 »
Total de la cavalerie. . . .	1720 »
Total général . . .	5716 »

Il y avait en outre 150 officiers d'artillerie et du génie sous les ordres de M. de Mauson, maréchal de camp.

Le roi de Prusse avait bien voulu donner 8 pièces de 4 prises sur les Français.

Les comtes de Lanans et de Millet commandaient un escadron noble, etc.

Le comte de Vioménil commandait l'avant-garde (hussards de Salm, légions de Hohenlohe et de Mirabeau). Le comte de Béthisy était attaché à ce corps.

Il y avait en outre des aumôniers, le service des commissaires des guerres et les brancardiers et infirmiers, qui étaient des gentilshommes âgés et des prêtres.

Le prince de Condé avec son petit corps d'armée était entré le 13 octobre 1793 dans la ville de Wissembourg, après avoir coopéré à la prise des lignes et des redoutes. Un détachement de la 7e colonne qu'il commandait devait s'emparer de Dornbach et une autre colonne, sous les ordres du baron de Vioménil, depuis maréchal de France, avait pour mission de prendre Bergzabern et les redoutes de la montagne. Le but ordonné par le général en chef fut atteint; mais cela coûta

Digitized by Google

cher ; il y eut plus de 30 officiers du corps de Condé tués ou blessés, parmi ces derniers le lieutenant-colonel de Bergerat et M. de Pélissier. Un officier d'artillerie, M. de Rosne, fut tué.

A trois heures le baron de Vioménil entrait à Wissembourg du côté opposé au comte de Wurmser. Pendant ce temps les républicains, sous les ordres de l'incapable Carlin, se retiraient en assez bon ordre sur Haguenau.

Le 14, le prince de Condé établissait son quartier général à Retschweiler[1]. Le 17, Wurmser était à Haguenau[2] et le 18 l'armée royaliste était campée à Batzendorf, près de Bersheim, le village qu'elle devait arroser du plus pur de son sang.

Dès les premiers pas que le prince fit en Alsace, il s'aperçut que les Autrichiens n'agissaient pas franchement pour la restauration du pouvoir royal. On lui défendit de faire des levées, de rétablir les autorités destituées; il se vit avec douleur réduit au rang de simple divisionnaire dans une armée étrangère. Le vieux Wurmser, obéissant aux instructions de Vienne, mettait le pays conquis sous le pied autrichien. Cette conduite fit bien du tort à son armée, car elle détourna bon nombre d'Alsaciens de s'engager dans ses rangs et elle mit parmi eux une défiance qui fut fatale à l'armée envahissante.

A Haguenau, le prince de Condé fut reçu avec enthousiasme, on baisait ses mains, on embrassait ses genoux, on criait: «Vive le roi! vive le prince! vive l'armée de Condé! vive la noblesse!» Une foule d'Alsaciens se présenta pour

[1] Canton de Soultz-sous-Forêts.

[2] Un bataillon de la levée du district de Château-Salins, attaché à la division Hatry, voyant cette division coupée, défendit vaillamment un chemin dans la forêt de Haguenau, et parvint à sauver 18 pièces de canon abandonnées; une partie des volontaires ramenèrent les pièces, tandis que les autres faisaient un feu très nourri contre les Autrichiens, qui s'arrêtèrent par crainte d'une surprise.

Digitized by Google

grossir la petite armée royaliste. Wurmser s'opposa à leurs vœux[1].

L'armée autrichienne était dans la période active; le 19, des détachements surveillaient déjà les défilés des montagnes des Vosges. On assiégeait vainement la Petite-Pierre, le général Burey faisait lever le siège le 23, après un petit combat où il y eut des morts et des blessés. Le fort de Lichtenberg était sommé; mais le commandant républicain ne voulut rien entendre. Il avait, dit-on, 600 hommes et 6 canons.

Le 21, le prince de Condé était à Schwindratzheim et à Minwersheim (canton de Hochfelden).

Ce fut alors que se présenta l'épisode du maire de Dettwiller, qui, amené devant le prince, le tutoya et demanda si on allait le pendre. Il en fut quitte pour quelques fournitures de bestiaux et d'avoine.

Le 22, le général Hotzé était à Saint-Jean-des-Choux, menaçant Saverne, où commandait le général Sauter[2]. Ce fut alors l'extrême pointe de l'armée autrichienne. On n'y resta pas longtemps, car Wurmser se décida à ordonner la retraite pour se retirer à Haguenau, abandonnant aux républicains le territoire occupé; et alors commença une longue suite d'escarmouches qui ne cessèrent pas.

Le 27, le prince quitte, à son tour, son quartier général. Le général de Puymaigre, avec deux piquets de cavalerie noble, chasse, aux cris de « Vive le Roi », près de Mittelhausen[3],

[1] V. Kléklé. *Hagenau zur Zeit der Revolution*, 1787-1797. Hagenau, 1885, p. 185 et *seq.*

[2] L'invasion de l'Alsace avait fait ordonner la levée en masse, troupe inutile de gens de tout âge et de toute carrière, campée au-dessus de Saverne et qui fut renvoyée peu après. Elle était armée de piques, de faux, etc. On eut bien du mal pour la nourrir.

[3] Canton de Hochfelden.

Digitized by Google

un détachement de cavalerie qu'il refoula sous le canon du Galgenberg.

Les républicains battaient en retraite et occupaient la rive droite de la Zorn ; arrivés à Hochfelden, Desaix et Gouvion-Saint-Cyr entendirent une canonnade dans la direction de Mommenheim, où ils avaient placé un bataillon. Le représentant Ruamps les accompagna. En entrant dans le village, toutes les portes étaient fermées. On tourna à droite pour éviter une colonne de royalistes qui venait d'y entrer. On fut encore obligé de tourner pour ne pas tomber dans un peloton de Mirabeau. Enfin, on parvint à gagner la rivière et le bataillon, qui, prenant les républicains pour des émigrés, leur tira quelques coups de fusil. Les gardes des deux partis occupèrent les deux rives de la Zorn.

Le 8 novembre, le comte de Vioménil, avec des pelotons de Salm et de Mirabeau, chassait les républicains de Wilvisheim[1]. Le 15, après de longues journées de pluie, le camp fut encore changé. Le 1er bataillon noble avec du canon fut à Schwindratzheim ; le 2e bataillon avec les chevaliers de la Couronne à Mommenheim, la 1re division de cavalerie à Alt-Eckendorf, la 2e à Ettendorf, la 3e et le génie à Wingersheim, l'avant-garde à Hochfelden.

Ce jour-là, 35 habitants de la Franche-Comté vinrent pour s'engager ; ils furent placés dans la légion de Mirabeau et leur curé obtint de rester avec eux.

Wurmser ayant jugé à propos de reculer encore ses lignes, le prince établit sa petite armée en arrière de Wintershausen, qui fut occupé par l'avant-garde avec Vioménil. Brumath, Mommenheim, Batzendorf, Pfaffenhoffen, Dauendorf, Mertzweiler et Reischoffen furent occupés par l'armée autrichienne. Le prince eut son quartier général à Schweighausen. Les républicains attaquèrent ces divers points tous les jours, d'abord avec une certaine circonspection, puis avec audace.

[1] Tous ces villages sont du canton de Hochfelden.

Digitized by Google

L'armée autrichienne, continuellement sur pied, se contenta de refouler ses adversaires hors des limites du ban des communes. Elle croyait ainsi passer dans une espèce de repos relatif les mauvais jours de la saison.

Dans tous les cas, cette trêve était singulièrement troublée par le canon. Le 20, l'armée royale prit les armes pendant le combat de Brumath. Le 23, des tirailleurs s'étant étendus dans le vallon au-dessous de Batzendorf, furent chargés par 30 hussards, qui en tuèrent quelques-uns. L'artillerie royale tira pour protéger ses hommes et la nuit mit fin au combat.

Le 25 novembre, nouvelle attaque des postes condéens, qui se retirèrent. Le prince de Condé, qui examinait les assaillants avec sa lunette, fit prendre les armes et occuper la ligne de défense. Les républicains, de leur côté, établirent deux pièces de canon au coin du village de Berstheim et commencèrent à tirer. Le vicomte de la Roche-Aimon, capitaine à Royal-Navarre, et M. du Puynod eurent leurs chevaux tués. L'artillerie royale répondit et le feu fut assez vif pendant un quart d'heure. Quelques boulets passèrent près du prince. On croyait l'affaire terminée, lorsque, sur la gauche, les carabiniers de l'empereur, ayant chargé avec trop d'ardeur jusqu'à Keffendorf, furent reçus à coups de canon. M. d'Ecquevilly eut ordre de soutenir les Autrichiens avec un escadron de Royal et un des chevaliers de la Couronne. Le duc de Bourbon partit comme volontaire et on sabra le régiment de cavalerie (ex-Conti) qui s'acharnait sur les carabiniers en déroute. Le chevalier d'Arbaud dégagea un sous-officier autrichien des mains de deux cavaliers. Pendant cette charge les bataillons nobles s'emparaient du village de Berstheim, où s'installa Vioménil avec l'avant-garde, bien que la position fût mauvaise et qu'elle fût dominée de partout, surtout de Huttendorf, mais le village couvrait la route de Haguenau.

Le 26, les hussards de Mirabeau firent une reconnais-

Digitized by Google

sance à Minwersheim et M. de Brulart surprit des traînards. Un cheval et 9 prisonniers, dont un déserteur de Mirabeau, — qui fut fusillé à la tête du camp, — furent les trophées de la journée.

Le 27, il y eut une chaude affaire à Berstheim. Le général de brigade Pierre arriva devant ce village, mais au lieu de l'enlever, comme il aurait pu, il se contenta de parader autour avec deux colonnes qu'il n'osa déployer. Le village était assez bien retranché; il était gardé par 500 hommes et par deux canons qui avaient un grand avantage sur des colonnes qui ne se développaient pas; aussi les obligea-t-on à une retraite précipitée, ce qui força le général de division Ferino, qui s'était porté en avant de Wallenheim, de reprendre encore dans la soirée sa position de Mommenheim. Les pièces royales avaient empêché l'artillerie de s'établir sur la hauteur; les hussards de Chamboran avaient été repoussés en avant de l'abbaye de Neubourg et le général Kospoth refoula à coups de canon les républicains qui avaient paru sur la chaussée de Brumath.

Revenu au camp, la cavalerie noble passa la nuit habillée et les chevaux sellés.

Le 28, on recommença la tentative sur Berstheim, mais le général Pierre ne réussit pas plus. Il n'osa pas même approcher des redoutes du village aussi près que la première fois. Le quartier-maître du régiment d'infanterie (ex-Bourbonnais) fut enlevé dans un village par une patrouille de Mirabeau; on trouva sur lui 1000 écus en assignats, quelques louis et deux montres.

Le 30, il y eut encore quelques coups de fusil. Des déserteurs et des prisonniers déclarèrent que, le 27, les Français avaient perdu près de 800 hommes. Ce qui paraît un peu exagéré.

Le village de Berstheim était toujours l'objectif des républicains. L'adjudant général Gouvion-Saint-Cyr avait proposé

Digitized by Google

à son général de division Ferino de le reprendre. L'offre fut acceptée et dès, le lendemain 1er décembre, le village fut reconnu soigneusement. La gelée avait permis aux républicains de conduire de grosses pièces sur le terrain ; huit pièces de 16 qui firent beaucoup de mal. Mais le tir était défectueux, on voyait qu'on avait affaire à des novices. Le maréchal de camp de Saint-Paul, le colonel Nadal de l'artillerie royale et les capitaines Prévost et Durand, chefs des pièces de Mirabeau et de Hohenlohe, pointèrent tellement bien que, malgré l'infériorité du calibre, elles causèrent un grand dommage aux Français qui, contenus sans doute à la vue de tout le corps de Condé rangé en bataille derrière le village, se contentèrent de détacher 300 à 400 tirailleurs dont le feu atteignit quelques canonniers. Ils furent chargés par Mirabeau et Salm, qui les forcèrent à la retraite, après leur avoir pris ou tué 50 à 60 hommes. Gouvion-Saint-Cyr prétend au contraire que les cavaliers de Mirabeau, ayant descendu le ravin pour chercher à envelopper l'ennemi, furent obligés de rétrograder bien vite, après avoir perdu quelques-uns des leurs. Pendant ce temps, l'artillerie républicaine battait en vain le village et un mauvais redan muni de deux canons qu'occupait le régiment de Hohenlohe, soutenu par 400 hommes de Mirabeau.

A la nuit, chacun rentra dans son camp; les condéens avaient perdu près de 80 des leurs, dont quatre officiers, MM. de Granduet et de Marcomte, capitaines de grenadiers de Mirabeau, d'Harembure et d'Argence, capitaines de cavalerie de ce dernier corps. On dit que M. d'Harembure avait été tué par un soldat auquel il avait fait quartier.

Comme on le voit, les républicains serraient de près l'armée de Wurmser. Les représentants du peuple avaient promis un million aux soldats s'ils débloquaient Landau ; aussi le cri de «Landau ou la mort» et la marche en avant depuis Saverne ordonnée par le général en chef Pichegru s'exécutait aux cris de « Vive la république!»

Digitized by Google

Rejeter l'armée autrichienne sur les trente redoutes construites avec beaucoup de soin au-dessus de Haguenau et de la Moder, tel était le plan de l'état-major général. Les divisions Michaud et Desaix occupaient la basse Zorn (Offendorf, Weyersheim et Brumath); la division Ferino devait s'emparer de la route de Haguenau en avant de Mommenheim; la division Hatry manœuvrait devant Pfaffenhoffen. Tous les jours, il y avait des escarmouches qui, à la fin, donnèrent les redoutes aux républicains.

Mais auparavant il y eut bien du sang répandu à Berstheim.

Le 2, dès sept heures du matin, l'adjudant général Gouvion-Saint-Cyr était placé avec deux bataillons, deux cents chevaux du 19e régiment de cavalerie et six pièces de canon, dont deux de 16, entre les villages de Weitersheim et de Hochstett, attendant l'arrivée du général Pierre, ne voulant commencer l'attaque sur Berstheim que lorsqu'il débouchérait de Hüttendorf. Ne voyant rien venir, il se décide à commencer à huit heures par un feu violent d'artillerie. Les projectiles couvrent le village et le redan, occupé par les mêmes troupes que la veille. Deux bataillons de gentilshommes sont en arrière de Berstheim, ils sont soutenus par les seconde et troisième divisions de cavalerie noble.

La première division, commandée par le comte d'Ecquevilly, et celle des chevaliers de la Couronne sont dans la plaine à droite, en arrière de l'intervalle qui sépare les villages de Berstheim et de Keffendorf.

L'artillerie royale répond avec succès au tir des républicains. Lorsque Gouvion-Saint-Cyr vit que le moral des défenseurs de Berstheim était suffisamment ébranlé, il ordonna de lancer les tirailleurs et deux compagnies de grenadiers, qui partirent en criant: « Vive la Nation! Vive la République! » Arrivés à une portée de pistolet, ils se reforment en troupes régulières, précédés des tirailleurs, et se précipitent sur le redan à droite de Berstheim. Les grenadiers de Mirabeau

Digitized by Google

soutiennent d'abord avec succès cette brusque attaque, mais ils sont forcés et entièrement massacrés.

Maître du redan, les républicains pénètrent dans le village; trois fois la légion de Mirabeau, malgré le feu de l'artillerie, avait pris et laissé reprendre le village ; elle dut se retirer avec la légion de Hohenlohe. M. de Jansson, capitaine de la légion, avec seize dragons, parvint à arrêter les républicains à la sortie du village. Le comte de Bardounnèche, qui occupait un petit redan sur le flanc du village, était parvenu à s'y maintenir, grâce à la fermeté des compagnies nobles d'Auvergne et de Médoc (noms des régiments d'où sortaient les officiers), auxquelles il avait recommandé de ne pas tirer pour ménager les munitions.

Les deux bataillons, maîtres de Berstheim, se formèrent en avant du village, occupant les vergers, les haies et tout ce qui était défendable jusqu'à l'arrivée de la brigade Pierre, qui devait relever ces deux bataillons. Les tirailleurs s'étaient ralliés à cette troupe.

L'artillerie et la cavalerie restèrent dans leur première position. Le général Pierre, ayant vu la prise de Berstheim, fit prendre le pas de course à sa brigade en quittant Minwersheim. Elle arriva tout en désordre sans attendre la queue, qui était encore bien loin. Le malheur voulut que le premier peloton formé reçût quelques boulets qui lui enlevèrent des files et l'épouvantèrent tellement qu'il fit demi-tour, entraînant un second peloton. L'artillerie royale, voyant l'effet de son canon, redoubla son feu, ce qui augmenta la confusion.

Le prince de Condé voulut alors faire la charge qui lui fit tant d'honneur. Il avait à reprendre Berstheim, position importante pour la conservation de la ligne autrichienne; il n'hésita pas. « A la baïonnette », crie son infanterie. Il se décide enfin, saute en bas de son cheval, met l'épée à la main et, se tournant vers ses braves compagnons, il leur dit d'une voix forte :

Digitized by Google

« Messieurs, vous êtes tous des Bayards. Marchons au village, mais je passe mon épée au travers du corps à celui qui y entrera avant moi. » Ces paroles héroïques ne sont pas une vaine bravade. De toutes parts, on lui répond : « A la baïonnette! à la baïonnette! » D'accord avec ce vœu, il ordonne d'aborder les républicains à l'arme blanche. « Vive le roi », cria-t-il en ordonnant la charge. « Vive le roi », lui répond-on en s'élançant vers Berstheim. Comme il l'a dit, le prince marche à la tête, mais bientôt, dans leur ardeur, ses soldats l'entourent et le dépassent. — « Où sont donc mes Mirabeau d'hier », crie le comte de Vioménil à l'infanterie de la légion occupée à se rallier. A cette voix bien connue, ses soldats et ceux de Hohenlohe se rallient au renfort qui leur arrive. Rien ne peut leur résister, en dix minutes Berstheim est repris et les républicains en pleine déroute. Ce fut le plus beau fait d'armes de la campagne, mais que de morts et de blessés !

Gouvion-Saint-Cyr avait fait retirer ses deux bataillons, qui furent soutenus par les deux escadrons du 19e et le corps franc du capitaine Truche.

L'infanterie condéenne longeant le plateau fut battue d'écharpe par l'artillerie placée près de Hochstett. Elle souffrit beaucoup, surtout des deux pièces de 16. On pensait que le prince allait se porter contre les deux bataillons de Saint-Cyr; mais il y renonça, quoique des troupes autrichiennes fussent arrivées à son secours.

La cavalerie condéenne se mit en mouvement en même temps que l'infanterie ; elle se rendit sur la route entre Ohlungen et Keffendorf, qui est occupé par les républicains. M. d'Ecquevilly commandait la 1re division de cavalerie noble, — les chevaliers de la Couronne et l'escadron Dauphin; le duc d'Enghien était volontaire. Il commanda la charge entre Berstheim et Keffendorf pour appuyer l'infanterie noble. Le régiment (ex-Bourbonnais) est culbuté, malgré la grêle d'obus

Digitized by Google

et de boulets qui tombent sur les cavaliers. Le comte d'Ecquevilly, qui était au premier rang, faillit être tué. Il brûla la cervelle à un misérable qu'il avait épargné sur sa demande et qui, après, lui tira un coup de pistolet.

Parvenu un peu plus loin, il se trouve en présence d'un escadron du régiment (ex-Royal-Roussillon); il fait faire halte pour donner un peu de repos aux chevaux, il entend alors distinctement le commandant dire à sa troupe. — Citoyens, du silence et du courage. Chargeons ces b..... là. — En avant! chargez, fut la réponse de l'officier condéen. Mais les républicains, après avoir déchargé leurs pistolets, font demi-tour, quelques cavaliers seuls furent sabrés. Deux canons chargés à mitraille (*le Satyre* et *la Liberté*) furent pris. Ce fut grâce à un cavalier Dauphin, qui tua le sergent prêt à mettre le feu, que ces pièces tombèrent au pouvoir des émigrés. La cavalerie noble était à trente pas. Le duc d'Enghien sabrait au premier rang; ses habits étaient troués, il fut enveloppé et dégagé presque aussitôt par les chevaliers de la Couronne. On dit que son cheval fut tué sous lui. Il prit avec quelques cavaliers un canon.

Parvenu près du village de Huttendorf, M. d'Ecquevilly, satisfait d'avoir chargé pendant une demi-lieue de l'infanterie et de la cavalerie, fit retirer ses troupes par échelons, précédé par les deux canons, qui furent envoyés au parc d'artillerie. Dans cette retraite, il y eut quelques hommes blessés, les chevaliers de la Couronne perdirent le chevalier d'Oville, leur lieutenant-colonel, et quatre hommes.

Pendant l'affaire de Berstheim, les républicains avaient attaqué le colonel Klenau, pris Dauendorf et menacé Ohlungen; mais on les chassa et les Autrichiens conservèrent leurs postes.

Les partisans du capitaine Truche firent cesser la poursuite contre la brigade Pierre, et ils reprirent un obusier et le drapeau du 13e régiment, qu'ils remirent à Gouvion-Saint-Cyr.

Digitized by Google

Un soldat républicain disait à un gentilhomme blessé de demander quartier : — Nous l'accordons quelquefois, répondit-il, nous ne le demandons jamais. — Il fut sabré.

Le duc de Bourbon conduisit au combat le restant de la cavalerie noble. Il passa près de Berstheim et un large ravin creux arrête un moment ses chevaux. Le duc et quelques gentilshommes bien montés ont pu le franchir, d'autres le tournent. La cavalerie républicaine saisit ce moment pour charger et une sanglante mêlée s'ensuivit. Les gentilshommes, presque tous du second rang et qui avaient tourné le ravin, se précipitent sur le flanc des patriotes en avant de Berstheim et les mettent en déroute en prenant deux canons. Un cavalier blessé par un coup de pointe du duc de Bourbon riposte en tombant par un violent coup de tranchant sur la main droite du prince.

On raconte de diverses façons la blessure du duc ; il eut les tendons de trois doigts coupés. Les uns prétendent que dans la mêlée, un dragon de Conti le reconnut : — A toi Bourbon ! s'écria-t-il, en le frappant. Le prince allait tuer ce forcené, lorsqu'il lui demanda grâce : — Tu es Français, dit-il, éloigne-toi, jamais la main d'un Bourbon n'égorgera un soldat honoré d'un si beau titre.

D'autres racontent que la blessure fut faite involontairement, le sabre d'un cavalier blessé étant tombé machinalement avec le bras qui le soutenait.

Quoi qu'il en soit, le prince dut quitter l'armée après un premier pansement. Il eut un peu de fièvre dans les premiers jours. Il se retira à Haguenau, puis il fut envoyé à Rastatt, où il resta jusqu'à la fin de sa guérison.

Lorsque le prince de Condé apprit que son fils était blessé, il demanda si c'était mortellement et, sur la réponse négative : — Eh bien ! dit-il, il n'en ira que mieux. C'est une simple saignée[1].

[1] Cette « simple saignée » fut une preuve que le duc de Bourbon n'a pu se donner la mort à Chantilly, comme le prétendait la *Camarilla* du gouvernement de Juillet.

Digitized by Google

Les républicains furent poursuivis pendant un quart de lieue. Les hussards de Salm et de Mirabeau secondèrent vaillamment cette charge, qui dégageait complètement Berstheim, dont la reprise était le but principal du combat.

Ces mêlées où l'on s'égorgeait en criant « vive le roi » et « vive la République » sont trop oubliées de nos jours. «Il n'y a rien d'égal à la valeur des Français royalistes que celle des Français républicains, » disait le duc d'Enghien, rendant une loyale justice à ses adversaires. Ce que disait le jeune prince reflétait la pensée de ses officiers, qui voyaient avec satisfaction leurs anciens soldats se battre en braves et faire honneur aux chefs qui les avaient dressés. Ils avaient au moins conservé une tradition de la vieille France, celle du courage.

C'est dans cette mêlée que la cavalerie perdit tant de braves gentilshommes.

Les deux bataillons placés par Saint-Cyr avaient été retirés, dès que l'on vit la déroute de la brigade Pierre. Pichegru, à la tête des divisions Michaud et Desaix, après avoir fait tirer le canon toute la journée, reprit la route de Strasbourg, après avoir veillé à ce que Mommenheim fût bien occupé. A gauche de la division Ferino, la brigade de droite du général Hatry, commandée par le général Frimont, avait eu des engagements avec les troupes des colonels Klenau et Giulay.

Tous ces petits combats avaient beaucoup fatigué le petit corps d'armée royaliste qui, dans la même position, était monté à cheval, treize fois sur seize jours. Les Français recevaient toujours de nouvelles troupes et avaient juré de venger leur échec du 2.

Le comte de Wurmser vint le soir même pour avoir des nouvelles du duc de Bourbon et féliciter les princes. Il fit partir sur-le-champ un officier pour annoncer à l'empereur l'issue du combat, la blessure du prince et les pertes cruelles qu'avait faites la noblesse française. — C'était, selon lui

Digitized by Google

l'affaire la plus chaude et la plus brillante de la campagne. — Eh bien, Monsieur, lui dit le prince, comment trouvez-vous ma petite infanterie? — Monseigneur, répondit le vieux général, elle grandit au feu.

Le prince se rendit ensuite auprès des blessés pour s'assurer que rien ne leur manquait. Dans le nombre, il se trouvait des prisonniers républicains. Ceux-ci savaient avec quelle férocité les agents de la Convention immolaient à leur rage les émigrés français que les chances de la guerre faisaient tomber entre leurs mains; ils s'attendaient à être victimes d'un droit de représailles qui leur paraissait naturel. Quelles furent leur surprise et leur gratitude quand ils entendirent le prince ordonner aux chirurgiens d'en prendre le même soin que des soldats de son corps.

Le comte de Vioménil fit enterrer 600 républicains seulement en avant de Berstheim. Un déserteur de Royal-Roussillon, venu le lendemain, dit que dans son seul escadron on avait perdu 34 tués et 28 blessés. Je ne sais s'il faut croire ce que dit d'Ecquevilly: les républicains, selon lui, avaient des mains de papier sous leur veste, devant et derrière, pour amortir les coups de pointe. La noblesse à pied perdit le plus grand nombre des siens à l'attaque du village où se trouvait le vieux Condé, l'épée à la main, suivi de son fidèle écuyer, le chevalier de Mintie.

Après la prise du village, Condé y laissa une avant-garde et il retourna à son camp, qui avait en plus un bataillon de Giulay, 2 pièces de 18 et 2 obus; renfort qui aurait été bien utile, s'il était venu quand on se battait. Mais il était dû à la noblesse française d'avoir seule soutenu le choc et de n'avoir de gloire à partager avec personne.

Des deux côtés, il y eut de beaux traits de courage.

Le comte de Saint-Paër, porte-étendard de la 3e division noble, est assailli par quatre cavaliers qui le culbutent et hachent le bâton de l'étendard. Il se saisit de la bannière qu'il

Digitized by Google

met sur sa poitrine, et se défend avec une telle vigueur, ayant à la main ses deux pistolets, qu'il empêche les cavaliers d'approcher et donne ainsi le temps à ses camarades de venir à son secours.

Le baron de Roncy, ancien capitaine à la Reine-Cavalerie, prit une pièce de canon.

Dans cette mémorable journée, la noblesse française, laissée à elle-même, avait conservé une mauvaise position, défendue par moins de 3000 hommes et une petite artillerie contre 8000 hommes soutenus par de fortes batteries. Les condéens avaient tué près de 1000 hommes, après avoir dissipé infanterie et cavalerie. Sept pièces de canon, trois caissons, 36 chevaux d'artillerie furent le butin de la journée, sans compter les chevaux que prit la cavalerie noble.

Le chevalier de Guilhem, gentilhomme auvergnat, capitaine à Beauvoisis infanterie, a le pied brisé par un boulet; s'appuyant sur le fusil d'un républicain tué, il ne quitte sa compagnie qu'à la fin du combat. Il fut amputé à Wurtzbourg et il continua à faire campagne sur un cheval que lui donna le roi. Il rentra en 1802 en France.

Le porte-étendard de la cavalerie noble, le comte de Clery, chevalier de Saint-Louis, vétéran de la guerre de sept ans, a son cheval tué dans la charge; un dragon va le sabrer et prendre le drapeau, mais un hussard de Mirabeau voit le danger, tue le dragon et donne le cheval à M. de Clery.

Louis XVIII récompensa le brave officier, qui était né dans le Vexin français; il l'autorisa par lettres datées de Blankenbourg, 7 janvier 1797, à ajouter à l'écusson de ses armes un étendard sur lequel était la devise des drapeaux condéens

PRO DEO ET REGE[1].

[1] Sur l'autre côté: « *Debellare superbos, parcere subjectis.* »
Une *fille* célèbre, Cora Pearl, prit aussi cette devise.

Digitized by Google

M. de Clery put encore rentrer en France en 1802. Il avait 73 ans.

Le comte de Saint-Aigremont, maréchal de camp, chargeait quand son bras gauche est fracassé d'un coup de mitraille. Il fait attacher sa bride à sa selle et il continue à se battre.

Cinq cavaliers de Mirabeau, enveloppés par 60 dragons de Conti, sont sommés de se rendre: « Non, s'écrient-ils, vous mourez vous autres en criant: «Vive la République» et nous en criant «Vive le Roi!» Ainsi gare à vous.... » En même temps, ils cherchent à se dégager; mais leurs efforts sont vains, ils tombent percés de coups.

Le général en chef Pichegru, satisfait de la conduite du bataillon de l'Indre pendant le combat, lui avait envoyé 1200 livres. Les volontaires lui renvoyèrent cette gratification en y ajoutant 662 livres 10 sols et en priant de donner cette somme aux veuves et aux orphelins des défenseurs de la patrie.

Ce bataillon se distingua encore le 8, en enlevant plusieurs redoutes à la baïonnette.

Ce fut avec fierté que le duc d'Enghein se présenta à son grand-père, avec ses habits en lambeaux et la pièce de canon qu'il avait prise. Le vieillard tressaillit de joie et d'orgueil en voyant le jeune prince soutenir si bien l'honneur de son nom.

La croix de Saint-Louis lui fut envoyée par le roi, il l'avait gagnée comme un simple gentilhomme, — à la pointe de son épée.

Rien ne saurait peindre l'enthousiasme de l'armée, lorsqu'elle vit, après le combat, les trois princes s'embrasser cordialement et se féliciter, à cent pas de Berstheim, d'avoir échappé au carnage. Le duc de Bourbon, se hissant sur son cheval, élevait sa main sanglante pour faire voir à ses camarades que la blessure n'était pas si dangereuse qu'on le croyait.

Digitized by Google

C'est ce tableau qui a inspiré à Delille ces vers :

Et prodigues d'un sang chéri de la victoire,
Trois générations vont ensemble à la gloire [1].

Un chasseur noble présenta au prince de Condé les vers suivants :

Le vainqueur de Rocroy doit vivre d'âge en âge,
Mais ses exploits et son courage
Ne font pas tout l'éclat du grand nom de Condé,
A ses rares vertus vous avez succédé ;
Et ceux qui désormais célébrant votre gloire,
A cet illustre aïeul voudront vous comparer,
N'auront du moins à déchirer
Aucun feuillet de votre histoire.

Un autre combattant de Berstheim, le comte d'Arbaud-Jouques, officier aux chevaliers de la Couronne, célébra les trois Condé dans une chanson dont on a retenu ces vers :

En lettres d'or on écrira l'histoire
De ce combat fameux par tant d'exploits,
Où trois Condé combattirent à la fois,
Un seul toujours enchaîna la victoire.

Le bailli de Saint-Sulpice, vieillard âgé de 72 ans, faisait la campagne comme simple cavalier ; haché de coups de sabre, il tombe sans connaissance. Ses camarades le relèvent et, dès qu'il a repris ses esprits, il demande si l'armée est victorieuse ; on lui répond que oui et qu'il doit être tranquille: « Vive le roi, vive Condé, je meurs content! » sont les seuls mots qu'il profère. Transporté à Haguenau, il ne survécut que vingt-quatre heures à ses blessures (3e division noble).

Le baron d'Armur, officier à Royal-Pologne, blessé à

[1] Lors de l'enterrement du prince de Condé, des écriteaux portant le nom de ses victoires étaient autour de son catafalque; on y lisait celles remportées avec sa petite armée. Celle de Berstheim y figurait une des premières.

Digitized by Google

mort, fait également les mêmes demande et réponse (chevalier de la Couronne, 2e division noble).

Le chevalier de Barras, frère du directeur, servait comme simple fantassin, après avoir été officier dans la marine royale ; il a la jambe emportée par un boulet et l'autre fracassée. Le duc de Bourbon s'approche de lui et lui témoigne tout l'intérêt que son état lui inspire : — Monseigneur, réplique M. de Barras, je regrette peu un membre perdu dans une aussi belle journée et j'en donnerais volontiers un autre pour que Votre Altesse ne fût pas blessée.

— Songez, mon ami, dit-il à un grenadier de Mirabeau, qui avait aussi une cuisse emportée et auquel les cahots de la charrette d'ambulance faisaient pousser des cris, que votre Dieu est mort sur la croix et votre roi sur un échafaud et que vous devez vous trouver heureux de mourrir pour leur cause.

Le courage surnaturel de ce valeureux officier prolongea encore sa vie de deux mois, pendant lesquels il éprouva les plus cruelles souffrances (1er bataillon noble).

Le chevalier de Laval, fils (chevalier de la Couronne, 2e division noble), originaire du Languedoc. — On plaignait son père qui venait de perdre ce fils unique : — Mon fils, dit-il, était à sa place, il est mort pour la plus belle des causes, j'en fais le sacrifice avec résignation.

(*A suivre.*)

A. Benoit.

Digitized by Google

ELSASS UND ALGERIEN

Auswahl elsässischer Gedichte

von

KARL BŒSÉ, Verbannten des Staatsstreiches 1851

In's Französische übersetzt von **Charles BERDELLÉ.**

I.

Guck, Guck!

(Niederbronn, 1839.)

Guck, guck!
Vom ganze Sängerchor
G'fallt einer nur mim Ohr,
Derf sich höre losse!
Er isch nit wunderschön!
Losst si nur selte sehn!
Schrejt ganz unverdrosse :
Guck, guck!

Guck, guck!
Rueft er zuem Wald erus,
Kumm, kumm in's Freje nus,
D'Auen uf un d'Ohre!
Vom Schlof d'Natur erwacht,
Es isch e wahri Pracht!
Alles nejgebohre!
Guck, guck!

Guck, guck!
Wie's Bäümel zierli blüejt,
Sin Summerkleidel kriejt
Voll vun süesse Düfte!
Wie's Vöjele so frej
Un froh hupst uf e Zwej
Flattert in de Lüfte!
Guck, guck!

Guck, guck!
Viel döusig Blüemle stehn
Wiss, roth un guldig schön
Uf de grüene Matte.
So frisch, so glöckelhell
Surrt's Bächel us der Quell,
Fliesst im küehle Schatte :
Guck, guck!

Guck, guck!
D'Imm summt mit heitrem Sinn
Durch alli Blüemle hien,
Saft erus ze zeje!
Un's Schäfel uf der Weid
Isch voller Lust un Freud,
Voller Narretheje :
Guck, guck!

Guck, guck!
Wit üwer Berj un Thal
Isch Lust. Allüweral
Schön gezierti Maie!
Klein un Gross, Jung un All,
Voll Freuden alles strahlt
Danze drum im Reihe :
Guck, guck!

Digitized by Google

ALSACE ET ALGÉRIE

Choix de Poésies alsaciennes

de

CHARLES BŒSÉ, déporté de 1851

Trad. en français par **Charles BERDELLÉ**

I.

Coucou!

(Niederbronn, 1839.)

Coucou!
De tous nos beaux chanteurs
Un seul plaît à nos cœurs
Ainsi qu'aux oreilles.
Du matin jusqu'au soir,
Et sans se laisser voir
Chantant des merveilles :
Coucou!

Coucou!
Dessous le bois ombreux
Viens donc, ouvre tes yeux,
Ouvre ton oreille,
Car la nature sort
D'un long sommeil de mort
Et tout se réveille :
Coucou!

Coucou!
Et sous les rameaux verts,
Sous les bourgeons ouverts
Le printemps s'avance.
Écoutez l'oiselet
Qui, par son doux caquet,
Chante sa naissance :
Coucou!

Coucou!
Voyez ces mille fleurs
Qui, de mille couleurs,
Parent la verdure.
Entendez-vous la voix
Du ruisseau qui, sous bois,
Doucement murmure :
Coucou!

Coucou!
Sur les fleurs voletant,
L'abeille récoltant
Cire et miel, bourdonne
En suivant le troupeau
Voyez comme l'agneau
Bondit, vagabonne!
Coucou!

Coucou!
Les vieux, les jeunes gens,
Tous aiment le printemps
Et, par tout le monde,
S'en vont heureux et gais
Danser autour des mais
En chantant la ronde.
Coucou!

Digitized by Google

Guck, guck!
D'Sunn schint so warm, so mild
Uf d'Felder ra un füllt
Sie mit richem Seje!
Guck, guck! 's Gewitter droht!
Der Himmel wurd firroth :
's kummt e küehler Reje :
Guck, guck!

Guck, guck!
Zue dem, der alles kann
Schau freudi himmelan,
Kannsch em froh vertröue!
Zuem Vater in der Höh
Erheb di däjli meh,
Hab ne stets vor Aue'
Guck, guck!

II.

Neumodisch, economisch un probates Mittel, d'Ratte ze vertriwe.

Historisch.

(Niederbronner Badeblatt, 1844.)

MARIE.

Ei, guete Da, Bas Grethelehn,
Mer sicht sie gar ze selte;
Dis isch, Frau Bas, emol nit schön!
Was macht der Vetter Velte?
Was gitt's nejs in der Nochberschaft?
Isch euer Britsch noch nit gemacht?
Het sie nix ze verzähle?

GRETHELEHN.

Siffä, siffä! e neui Art
For d'Ratte ze vertriwe!
Un wil jetz grad ken Waue fahrt,
So kinne mer stehn bliwe.
Mer stellen-es ans Eck vom Hus,
Sunsch krieje mer e Stuel erus :
Der Schnider isch nit sufer!

MARIE.

Mach sie ken lang Præambelum!
Denn mier hen d'heim au Ratte,
Die gehn im ganze Hus erum
Un mache grosse Schade!
I hab schun allerlei prowiert,
Doch's Lumpevieh isch nit krepiert!
Was isch diss for e Mittel!

GRETHELEHN.

Es isch e ganzi Gschicht, Frau Bas,
Die gschehn isch vor acht Daue,
Bime vornehme Herr, der d'Nas
Gewalti hoch duet traue.
Es isch e wälschi Hushaltung,
Sin Madam isch noch gar ze jung
Un manchs geht do zuem Deifel!

Digitized by Google

Coucou!
Par ses rayons brûlants
Le soleil à nos champs
Donne l'abondance.
A sa trop grande ardeur
Opposant la fraîcheur,
L'orage s'avance.
Coucou!

Coucou!
Petit oiseau, ton chant
Si monotone et lent
Fêtant la verdure,
Vient élever mon cœur
Auprès du créateur
Qui fit la nature.
Coucou[1]!

II.

Moyen nouveau, économique et éprouvé de se débarrasser des Rats.

Historique.

(Feuille des eaux de Niederbronn, 1841.)

MARIE.

Bonjour! on vous voit rarement,
Cousine Madeleine.
Ce n'est pas beau. Dites comment
Cousin Valentin mène
Sa santé! Faites-moi savoir :
A-t-on refait votre lavoir?
Sait-on quelque fredaine?

MADELEINE.

Si fait! je connais un moyen
Contre rats et vermine...
Point de voiture?... à l'entretien
Livrons-nous, ma cousine,
Dans ce coin. Ici l'on pourrait
Porter un banc. Le tailleur fait
De ces tours, ma voisine!

MARIE.

Ah! nos greniers sont pleins de rats!
Laissez tout préambule?
Chez nous, causant de grands dégâts,
La vermine pullule,
Et j'ai déjà tout essayé!
Dites, qu'avez-vous employé?
Donnez-moi la formule.

MADELEINE.

Cousine, il y a bien huit jours
(L'histoire est véritable.)
Que le sujet de mon discours
S'est passé, lamentable,
Chez des gens orgueilleux, ma foi!
La dame est jeune : C'est pourquoi
Tout va, chez eux, au diable!

[1] En allemand, le mot *guck*, *guck*, forme une espèce de calembourg signifiant à la fois coucou, et regarde! regarde! C'est d'après les désirs de l'auteur défunt que le traducteur met cette note.

Digitized by Google

So kummt verwiche unser Herr
In sini Grümpelkammer,
Un suecht do drinne hien un her,
Was meint sie wohl!.. E Hammer.
Wie er so suecht, huckt im en Eck
E wüethji Ratt, ganz rund vor Speck,
Im Korb drin uf ebs wissem!

Der Herr verwitscht, flink wie der Wind,
E grosses Schulterkisse;
Wirft's uf de Korb meineidi gschwind,
Un steht druff mit de Füesse :
« E Ratt! E Ratt! Gschwind kumme her,
Frau, Käthel, Schang, un helfe mer
Diss wüethi Thier ze trepple! »

D'Frau treppelt, s'Käthel un der Schang,
Wie wenn si Polka tanze!
So trepple sie zwei Stunde lang
Um d'Ratte ze kuranze.
Sie trepplen alli noch der Reih;
Doch unser Ratt losst keine Schrei :
« Die het de Rest bekumme! »

Jetz hebt e jedes am en End
Um's Körwel ufzedecke.
Potz Himmeldöusend Sapperment!
Was kriejt d'Madam e Schrecke!
Betrüebt guckt sie ins Körwel nin :
Sechs schöni Umhäng von Muslin!
O weh! si sin ganz schiewes!

D'Ratt awer lejt ganz breit gedruckt
Do uf den Umhängtrümmre!
Bim trepple het si nit gemuckt
Un gar nit welle wimmre :
Denn 's Trepple het're nix gedòn,
Meh awer d'Indischestion
Vum Muslin un de Spitze!

Herr Rattetreppler nimmt drej Pris
Un duet d'Frau wüst anschnurre!
Die awer werli saat nit *bis*
Un will in d'Küche surre.
Do packt der Mann sin Ratt am Schopf,
Wirft sie der Frau noch an de Kopf :
« Kannsch der de Vöuel brode! »

MARIE.

Diss isch e diri Rattejagd,
So möcht i keini halte!
Schau do! Es isch schun halwer Nacht!
Jetz muess i heim zuem Alte —
Es geht halt in der Hushaltung
Frau Bas, nix üwer d'lieb Ordnung :
Adje, Adje, min Liewi!

Digitized by Google

Pour lors, le monsieur alla voir
La chambre aux vieilleries,
Cherchant... quoi?... le peut-on sa-
Marteau? tenailles? scies? [voir?
Mais soudain il voit un gros rat
Gras, plein de lard, en bon état,
Sur quelques draperies!

Il saisit un grand oreiller
Et vous le lance vite,
Couvrant le rat dans le panier.
Puis il se précipite
Crie : « Au rat! » va le piétiner,
Chacun, le voyant s'acharner
Accourt vite et l'imite!

Madame, Kæth, Jean vont polker
Sur cette affreuse bête.
Chacun pour ne pas la manquer
Deux ou trois fois répète
La danse de ses plus lourds pas.
Pourtant le rat ne se plaint pas :
A la fin l'on s'arrête.

Chacun, soulevant l'oreiller,
Regarde d'une mine
Curieuse dans le panier,
Et la dame s'incline
Aussi : Grand ciel! Au fameux rat
Six grand rideaux font un grabat
De fine mousseline!

Le rat, qui s'y trouvait blotti,
Au milieu de la belle
Étoffe paraît aplati,
Son sang rouge y ruisselle
Mais il aurait pu s'en tirer
S'il avait mieux pu digérer
Mousseline et dentelle!

Le piétineur vous prend alors
Trois prises. Il fulmine!
La dame, prise de remords,
Se sauve à la cuisine,
Et le monsieur au même instant
Prend le rat et le lui jetant :
« Tiens! rôtis-le, coquine! »

MARIE.

Je ne veux piétiner de rats :
Cette chasse est trop chère
Ah! voici l'heure du repas
Du soir. Ça donne à faire
Chez nous. Bonne cousine, il faut
De l'ordre en ménage. En un mot :
Je rentre. Adieu, ma chère!

Digitized by Google

III.

Das appetitliche Dessert.

Ein wahres Badhistörchen.

(Niederbronn, 1847.)

Aus Silbermann's Wochenblatt vom 18. September 1847.

Ze Bade-Bade nit elein
  Kann mer sich amusiere,
Un's Nidderbrunnerbad, i mein,
  Isch nit ze mebrisiere!
Do gibt's als Fuehre, dass es kracht,
Un dass mer sich fast buckli lacht,
  Drum höre wie's do zuegeht:

Am Fünfe wurd mer ohne Gnad
  In d'Badbütt nin getriwwe,
Un macht gewöhnli noch em Bad
  E Schläfel bis am Siewe.
Dernoh gehts uf d'Promnad, an d'Quell,
Mer trinkt sin Quantum glöckelhell,
  Un wurd laxiert noch Notte!

Zwei Stunde durt diss Bübbelspiel:
  D'Musik hört uf ze blose.
Am Nine drejt mer gern de Stiel
  Un duet zuem Kafé stosse.
Der gschmeckt eim herrli! werzina,
Un d'Ringelbrödle rutsche na
  Wie in e tiefe Brunne!

Am Morje springt mer nimmi wit.
  Mer schlurt un wart mit Schmerze
Biss dass die liewi Fressglock litt,
  Un spinnt derno von Herze!
Es isch e Freud do zuezesehn:
«*Bon appétit!*» — I dank gar schön!»
  — «Herr Vetter, *à vot' santé!*»

Am Nomidda, schint heiter d'Sunn,
  Do wurd erumgeloffe:
Ins Jäjerthal, uf Owerbronn,
  Uf d'Eiche, noch Rishoffe!
Un wer nit gern ze Fuess spatziert,
Der wurd, ums Geld, ganz flott kutschiert.
  Mer kann au Esel ritte.

Un kummt mer von der Excursion
  Zeruck mit hohlem Maue
Ze kriejt mer noch e Porzion
  Raumsüppel abzenaue.
Do druf lejt mer sich bal ins Nest:
Diss isch am End noch 's allerbest.
  Den andre Daa.... *da capo.*

Digitized by Google

III.

Le Dessert appétissant.

Histoire de bains véritable.

(Niederbronn, 1847.)

Publié dans les *Affiches de Strasbourg* du 18 septembre 1847.

Croyez, amis, ce n'est pas rien
Qu'à Bade qu'on se baigne,
Et qu'on s'amuse, qu'on rit bien!
Personne ne dédaigne
De se rendre pour sa santé
A Niederbronn, où la gaieté
La plus cordiale règne.

Cinq heures! De son lit on sort,
On entre dans sa baignoire!
Puis, jusqu'à sept on se rendort.
Après on s'en va boire.
A la source est le rendez-vous,
Chacun ingurgite à grands coups!
On dirait une foire.

Deux heures on joue à ce jeu,
Courant, quand cela presse,
Vers certains abris. Peu à peu,
Quand la musique cesse,
On voit les clients détaler
Vers leurs hôtels pour avaler
Du café... Quelle presse!

Les flûtes, les petits pains ronds
S'engouffrent dans les tasses,
Comme dans des puits bien profonds,
Sans y laisser de traces,
Et quand on entendra sonner,
O gai! la cloche du dîner,
Tous seront à leurs places.

L'après-midi, par mont, par val,
Tu cours, tu te promènes,
Vers Oberbronn[1], au Jægerthal,
A Reichshoffen[2], aux chênes.
Crains-tu par hasard de trotter?
Des ânes viendront te porter
Et par monts et par plaines.

Après pareille excursion
L'appétit est extrême.
On vous sert belle ration
D'une soupe à la crème.
On s'en régale. Puis, soudain,
On se couche, et le lendemain
L'on refera de même.

[1] Oberbronn, Reichshoffen, Jægerthal, villages à quelques kilomètres de Niederbronn. Buts d'excursions.

[2] Reichshoffen se prononce Reixhoffen et non Reichoffen, de même que fuchsine se prononce fuxine et non fuchine.

Digitized by Google

So fahrt diss letscht e Kumbenej,
Wer!.... haw i schun vergesse,
Ins Jäjerthal, um froh un frej
Do drin z'Midda zen esse.
Im « Ochse » isch e gueter Tisch,
's gibt Krebs un aller Sorte Fisch :
Nur muess mer vorus bstelle.

Am halwer Elfe, uf de Streich
Sin alli schun bisamme.
Im Omnibus sitze ganz weich
E Herr un sechs Madame!
Allez! heisst's jetz, un wandradär!
Geht's Fuehrwerk los, dernewe her
Im Herr sin liewer Buddel.

Wo sie am beschte Fahre sin,
Ze schmeckt mer ebs im Waue :
Es isch emol ken Bissem gsin!
I möcht's halt nit grad saue!
D'Madame hewe d'Nase zue,
Der Schaperung nimmt Pris genue!
Zuem Glück kummt jetze Windel!

Un ball volls sin sie us em Wald;
Schun duen sich d'Hiser zeije!
Do rueft der Herr im Fuehrmann :
I möcht erunter steije! [« Halt!
Vum Ochse simmer nimmi wit,
Un's Gehn macht eim meh Appetit,
Möcht au e Pfiffel schmauche! »

Mit denne Worte springt der Herr
Par file à gauche in d'Hecke!
Vom Herze fallt's em zentnerschwer,
Verschwunden isch der Schrecke!

Was macht er do! — Fröu nit so dumm :
Usläüfle duet er sich! Kurzum
Losst d'Unterhosse d'hinte!

Er kummt ins Wirthshus gsund un frisch,
Als wär gar nix vorg'falle.
Am Zwölfe sitzt mer an de Tisch,
Der *chaperon* vor alle :
Krebssüppel, Kottlett mit Spinat,
Forelle, Karpen un Salad
Wurd ufgetischt, un Metzer.

D'ganz G'sellschaft isch vergnüejt,
Sie fange an ze singe. [un froh,
« Herr Wirth, er kann enandernoh
E fins Dessärel bringe, »
Saat unser Herr. «Doch nur ken Käs!
Diss isch e miserawels Gfräss,
Un stinkt wie alli Dejfel! »

Kum isch diss Wörtel usgeredt,
Ze duet der Wirth marschiere.
Im Aueblick wo d'Thüer ufgeht,
Kummt ebs uf alle Viere :
Es isch e schwartzer Buddelhund,
Het in der Gosch (diss isch ze bunt)
Im Herr sin Unterhosse!!!

Hopp! springt er uf de Herre zue,
Der will ne vun sich wehre.
Der Buddel awwer het ken Ruch
Un huppst em uf de Gehre!
D'Madame kaufen alli Bech...
Der *chaperon* bezahlt d'ganz Zech
Un macht de Knecht anspanne!

Digitized by Google

C'est ainsi que dernièrement
Une fort belle engeance
Au Jægerthal se fit gaîment
Carrosser!... O bombance!
Au bœuf[1] on sait bien cuisiner,
On vous y sert un bon dîner
Qu'on commande à l'avance.

Le char les attend au perron :
Dix heures et demie!
Six dames, un seul chaperon
Forment la compagnie.
Derrière le char qui s'enfuit
Un chien barbet fidèle suit
Et jamais ne dévie.

Quel triste parfum tout à coup?
Oh! l'affreuse surprise!
Ça ne sent pas le musc du tout!
Que voulez-vous qu'on dise?
En prenant des airs étonnés,
Les dames se bouchent le nez
Et leur chaperon... prise.

Mais vers le bout de la forêt
Et tout près du village
Le monsieur fit faire un arrêt
Disant : « Notre voyage
Est au bout. Fumer un petit
Cigare, et gagner l'appétit
En marchant serait sage! »

Il descend... D'un air effaré
Voyez comme il détale.
Mais que fait-il dans le fourré?
Eh bien donc, il s'écale,
Sans nul regret dans un buisson
Abandonnant son caleçon,
Cet objet de scandale!

Et puis, *au bœuf*, plein de santé
Il court d'un air aimable.
A midi tous avec gaîté
S'en vont se mettre à table.
« Bisque, épinards, un beau filet,
Truite, écrevisses, vin clairet : »
Quel dîner confortable.

Et chacun devient gai, disert!
On boit, on rit, on chante,
On dit à l'hôte : « Un bon dessert,
Et qu'on vous complimente
Sur la beauté de ce repas.
Mais surtout ne nous donnez pas
De fromage qui sente! »

Et l'aubergiste obéissant,
Commande la mangeaille
Qu'il faut encor, pour dignement
Terminer la ripaille,
Quand un noir barbet, sans façon
Vient rapporter un caleçon,
Tout fier de sa trouvaille!

Il court vers son maître en courroux
Qui le bat et le chasse.
Tout étonné, sur ses genoux,
Le pauvre chien prend place.
Du monsieur voyez l'embarras!
Les dames s'en vont de ce pas
En se voilant la face!

[1] *Au bœuf*, auberge du Jägerthal, fameuse par les bonnes bisques d'écrevisses qu'on y mange.

Digitized by Google

Kum hucke sie im Waue drin,
Fangt alles an ze lache. [Sinn :
Druf saat der Herr mit heitrem
« Was isch halt do ze mache?
's isch besser als e Bein erzwei.
Nur mache, was i bitt, ken Gschrei,
Sunsch kummt's am End ins Blättel. »

Min liewi Leser, zweierlei
Kann euch dis Gschichtel lehre :
Primo, dass d'Buddelhund getrej,
Drum halte sie in Ehre!
Secundo wurd dodurch pruwiert
Dass unser Wasser guet laxiert.
Probatum est, Herr Vetter!

IV.

Der Kestebue.

(Silbermann's Wochenblatt vom 19. November 1848.)

Marone
Wie Bohne!
Marone von Lyon
Vom Dummesplon
Ganz heissi Keste wie Bäre
Sie kenne nimm grösser were!
Wer will jetz fir e Su?
Sie hen e Kerneguh!

Mit denne Worte kummt e Bue
Ins Bierhus nin zue fitze
Un stosst grad uf's Kuntörel zue
Wo fremdi Herre sitze.
E marinierter Häri het
Sich jeder gewe losse,
Mit Kapres, Ziwele gar nett;
Sie speissen unverdrosse.
Doch unter ne isch einer gsin
Dem will der Frass nit schmecke;
Im Kestebue langt er ne hien
Un saat: « Loss der ne gschmecke! »
Der Bue bedankt sich dösendmol.
Doch, statt sich hienzehucke
Un, mier nix, dier nix, uf emol
De Häri ze verschlucke,
Sieht mer de Bue enanderno
Nin in de Bierschank springe;
Er saat : « Madam, de Häri do
Möcht i der Mueter bringe;
Min Körwel loss i in Versatz,
I bring de Deller widder! »
Un d'Madam saat : « Geh nur min Schatz! »

Jetz lauft er wie's Gewitter!
E Viertelstund isch kum erum,
Bringt er de Deller widderum,
So hell als wie e Spiejel!

Schatäng tu scho! Schatäng tu scho!
O gäb's doch nur viel Buewe so!

Digitized by Google

Le chaperon, tout en riant,
Fait remettre en voiture,
Et dit : « Quoi donc? cet accident
Vaut mieux qu'une foulure!
N'en soufflez mot, car le journal
Pourrait faire un bruit infernal
De la sotte aventure!

De cette histoire évidemment
La morale est très belle :
« Le barbet est un chien prudent,
Un animal fidèle! » [font vous
« Les eaux de Niederbronn
Un effet infaillible et prompt
Sur l'estomac rebelle! »

IV.

Le petit Marchand de marrons.

(*Affiches de Strasbourg* de Silbermann, du 19 novembre 1848.)

« De bons
Marrons
De Lyon, grands et beaux!
Achetez! ils sont chauds!
Messieurs, en voulez-vous?
Pour un sou? pour deux sous? »

C'est ainsi qu'un petit garçon
Entre à la brasserie[1].
Derrière une basse cloison[2],
Pendant que le gars crie,
Des messieurs mangeaient des ha-
Avec oignons et câpres. [rengs
A l'un d'eux plat et condiments
Paraissent par trop âpres.
Appelant le petit marchand,
Il lui dit : « Prends et mange! »
Avec un grand remercîment
Acceptant le mélange
D'oignons et de poisson salé,
Il court avec vitesse
Au comptoir, et d'un air zélé
Il dit à la maîtresse :
« Madame, combien j'aimerais
Apporter à ma mère
Ce hareng! Je vous laisserais
Mes marrons, de manière
Que je reprendrais mon panier
En rapportant l'assiette? »
— « Va! » dit la dame à l'écolier,
« Je n'en suis inquiète! »
Dans moins d'un quart d'heure on
put voir
Le gars, aussi nette qu'un miroir,
Rapporter son assiette.

Marrons tout chauds, de bons mar-
Honneur à de pareils garçons! [rons!

[1] Le fait se passa à la brasserie du *Géant*, à Strasbourg.

[2] La « cloison basse » sépare de la salle commune des brasseries un petit cabinet particulier destiné à certains habitués.

Digitized by Google

V.

Schwewelhöltzle!

(22. December 1848.)

Schwewelhöltzle!
Schwewelhöltzle!
's Lädel fir e Su!

Ach! ken Arweit het min Vatter,
D'Mueter isch so krank un schwach,
Wurd for Elend däjli matter;
D'heim isch nix ass Weh un Ach!

Schwewelhöltzle!
Schwewelhöltzle!
's Lädel fir e Su.

's Schwesterle, min kleiner Brueder
Schreje jämmerli um Brod,
Un min Vater, un min Mueter
Grine sich fast d'Aue roth.

Schwewelhöltzle!
Schwewelhöltzle!
's Lädel fir e Su.

Nix ze bisse, nix ze krache,
Nit e Mumfel Brod im Hus!
Ach! was were mer noch mache?
Liewi Litt, es isch e Grus.

Schwewelhöltzle!
Schwewelhöltzle!
's Lädel fir e Su.

Nix ze fire, nix ze schire,
Un der Nordwind blost so kalt.
Liewer Herr, duen sie ebs stire,
's wurd ne hundertfach bezahlt.

Schwewelhöltzle!
Schwewelhöltzle!
's Lädel fir e Su.

Nein! mer welle nit verzaue,
Hoffe uf e bessri Zit;
Unser Leid geduldi traue,
Denn es gibt noch gueti Lit.

Schwewelhöltzle!
Schwewelhöltzle!
's Lädel fir e Su.

Digitized by Google

V.

Allumettes !

(22 décembre 1848.)

Allumettes
Qu'on achète
Pour un petit sou !

Achetez, messieurs. Mon père
Cherche du travail en vain.
Achetez, ma pauvre mère
Est malade de chagrin.

Allumettes
Qu'on achète
Pour un petit sou !

Ma sœur et mon petit frère
Pleurent, parce qu'ils ont faim.
Ni mon père, ni ma mère
N'ont un seul morceau de pain.

Allumettes
Qu'on achète
Pour un petit sou !

Rien à manger ! La famine
Règne dans notre maison.
Sauve-nous, bonté divine
Dans cette affreuse saison.

Allumettes
Qu'on achète
Pour un petit sou !

Quelle bise! O froids terribles,
Et nous n'avons plus de bois!
Donnez, personnes sensibles,
Dieu vous le rendra cent fois.

Allumettes
Qu'on achète
Pour un petit sou !

Ne perdons pas patience,
Espérons de meilleurs temps.
Pour soulager l'indigence
Il est bien des bonnes gens.

Allumettes
Qu'on achète
Pour un petit sou !

Digitized by Google

VI.

Giggerigi!

Melodie : Es reisen drei Schneider wohl über den Rhein.

Es kommen *fünf Rothe* zur Urne heraus,
Giggerigi!
Drob rissen die *Weissen* die Haare sich aus,
Giggerigi!
Sie hätten so gern möchten Meister sein :
Das Volk aber sprach : Nein, nein, nein, nein, nein!
Giggerigi! (ter)

Die Bauern sie merkten den pfiffigen Spass,
Giggerigi!
Man führt sie so leicht nicht herum an der Nas,
Giggerigi!
Sie sind ja des Vaterlands Nährer und Schutz
Un stimmen *roth* allen Gendarmen zum Trutz!
Giggerigi! (ter)

Die Bauern sie wollen nicht Scepter und Kron,
Giggerigi!
Sie sprechen den Kaisern und Königen Hohn!
Giggerigi!
Sie halten gar standhaft an *Volksrepublik*,
Denn *sie nur* bringt aller Welt Segen und Glück
Giggerigi! (ter)

Der *Gullerhahn* ruft schon beim Morgenroth :
Giggerigi!
Auf, drücket die giftige Schlang in den Koth!
Giggerigi!

Digitized by Google

VI.

Guiggueriguí !

Air : Trois vaillants tailleurs ont traversé le Rhin.

Trois rouges de l'urne sont sortis, grand Dieu !
Guiggueriguí !
Et les blancs s'arrachent, navrés, les cheveux,
Guiggueriguí !
Ils voudraient régner malgré toute raison,
Mais le peuple a dit : « Oh mais ! non ! non ! non ! non ! »
Guiggueriguí ! (ter)

Ils ne veulent plus, les rusés paysans,
Guiggueriguí !
Se laisser mener par le nez par les blancs,
Guiggueriguí !
Car ces nourriciers et champions du pays,
Sont rouges, malgré le gendarme et ses cris,
Guiggueriguí ! (ter)

Les sceptres, couronnes, les rois, empereurs,
Guiggueriguí !
Ne font pas l'affaire des cultivateurs
Guiggueriguí !
Ils aiment et République et Liberté
Qui seuls nous amènent la prospérité !
Guiggueriguí ! (ter)

Le Coq nous annonce l'aurore en chantant :
Guiggueriguí !
Tout en terrassant le perfide serpent,
Guiggueriguí !

Digitized by Google

Dann stimmen die Rothen, grad wie ein Mann,
Ganz freudig und fein den Gullerhahn! Hahn!
Giggerigi! (ter)

Der Suo von Varenn' muss kaufen jetzt Pech!
Giggerigi!
Er hauste ja wahrlich ein wenig zu frech!
Giggerigi!
Ein ander Mal bleibt er wohl weislich zu Haus,
Und theilet auch keine Kalender mehr aus!
Giggerigi! (ter)

15. März 1850.

VII.

Neues Giggerigi-Lied

auf die Wahl vom 9. Juni 1850.

Den rothen Bauern des Nieder-Rheins gewidmet.

1.

's kam wieder ein rother zur Urne heraus,
Giggerigi!
Der Girardin füllet das Dutzend nun aus,
Giggerigi!
Die Rothen sie haben sich wacker gewehrt,
Drum sei auf ihr Wohlsein ein Gläschen geleert!
Giggerigi! (ter)

Digitized by Google

Et comme un seul homme paysans, bourgeois,
Tous votent joyeux pour le *Coq des Gaulois!*
Guiggueriguí! (ter)

Suau de Varennes[1] prend son passeport,
Guiggueriguí!
Ce qu'il en a fait! C'était vraiment trop fort!
Guiggueriguí!
Qu'il reste chez lui sans plus nous ennuyer
Et garde pour lui son beau calendrier!
Guiggueriguí! (ter)

15 mars 1850.

VII.

Nouvelle Chanson de Guiggueriguí

à propos des Élections du 9 juin 1850.

Dédiée aux Paysans rouges du Bas-Rhin.

1.

C'est encor un rouge qu'on vient de voter,
Guiggueriguí!
Douzaine, Girardin vient te compléter,
Guiggueriguí!
Les rouges ont montré si grande valeur,
Qu'il faut tous vider un verre en leur honneur!
Guiggueriguí!

[1] Suau de Varennes, intrigant employé par le Prince-Président pour faire de la propagande impériale. Il vint à Strasbourg avec une femme qu'il osa faire entrer dans les meilleurs salons comme sa femme légitime; le *Démocrate du Rhin*, qui signala le fait, subit une condamnation pour diffamation. A cette époque comme maintenant, on distribuait des portraits du Prétendant à cheval en costume de général, et des almanachs napoléoniens, auxquels fait allusion le dernier vers.

Digitized by Google

2.

Der Guller krähte in kräftigem Takt :
Giggerigi!
« Bedenket, dass ihr es schon zweimal gepackt! »
Giggerigi!
Da bleiben die Rothen gar innig vereint
Und schlugen darnieder den doppelten Feind.
Giggerigi! (ter)

3.

Lothringer, vor allen gebührt euch die Ehr',
Giggerigi!
Ihr haltet an Freiheit und Gleichheit gar sehr!
Giggerigi!
Drum drücken die Brüder im Elsässer-Land
Euch freudig und herzlich die kräftige Hand.
Giggerigi! (ter)

4.

Stadt Strassburg mit ihrem hochherrlichen Thurm,
Giggerigi!
Sie hat schon erlitten manch' heftigen Sturm,
Giggerigi!
Noch stehet sie fest als des Vaterlands Kron
Und bietet den Kaisern und Königen Hohn!
Giggerigi! (ter)

5.

Wenn die zwölfte Stunde auf der Münsteruhr schlägt,
Giggerigi!
Der Gullerhahn kräftig die Flügel bewegt,
Giggerigi!
Dann krähet er dreimal mit ernstem Schall,
Und alsbald tönt es überall :
Giggerigi! (ter)

Digitized by Google

2.

Il chante avec force le Coq des Gaulois !
Guiggguerigui !
Courage ! Vainqueurs ! vous le fûtes deux fois,
Guiggguerigui !
Parce que les rouges sont restés unis
Pour vaincre et pour battre leurs deux ennemis !
Guiggguerigui ! (ter)

3.

Honneur aux Lorrains, car à l'Égalité,
Guiggguerigui !
Ils tiennent fort ainsi qu'à la Liberté
Guiggguerigui !
C'est pourquoi leurs frères, les républicains
D'Alsace leur serrent leurs loyales mains !
Guiggguerigui ! (ter)

4.

Et Strasbourg élève sa superbe tour,
Guiggguerigui !
Qui vit maint orage jusqu'à ce beau jour !
Guiggguerigui !
Et, ferme, toujours fait l'honneur du pays
Malgré les monarques qu'il tient en mépris.
Guiggguerigui ! (ter)

5.

Et quand notre horloge vient sonner midi,
Guiggguerigui !
Le Coq bat des ailes, vaillant et hardi !
Guiggguerigui !
Il chante, et son beau cri retentit trois fois,
Et l'écho répond aux chants du Coq Gaulois !
Guiggguerigui ! (ter)

Digitized by Google

6.

Die Strassburger haben es brav gemacht,
Giggerigi!
Doch rühmlichst sei auch des Land-Volks gedacht,
Giggerigi!
Die Rothen sie kamen zur Urne herbei
Und blieben dem siegvollen Rufe getreu!
Giggerigi! (ter)

. . . . . .

. . . . . .

35.

Empfanget nun, Freunde, den Bruderkuss!
Giggerigi!
Doch, ehe wir scheiden, ein Wort noch zum Schluss :
Giggerigi!
Seid fürder wie heute in Eintracht vereint,
So zwingt ihr allmächtig den bittersten Feind,
Giggerigi! (ter)

36.

Wir haben ge ıngen von Weiss und von Roth,
Giggerigi!
Dass man sich drum hasse, thut wahrlich nicht Noth :
Giggerigi!
Es geben sich brüderlich alle die Hand,
Zum Segen und Schutze für's Vaterland!
Giggerigi! (ter)

La Révolution française, aux fers de lance à doubles crochets (fleurs de lys) des Francs conquérants, ancêtres de la noblesse, substitua comme symbole national le Coq Gaulois, symbole du peuple conquis, des ancêtres du Tiers-Etat. A la couronne, symbole d'autorité par droit divin, elle substitua le bonnet, symbole de la Liberté. Les républicains avancés n'adoptent plus que ce dernier symbole qui est républicain, mais non national; les modérés n'osent plus adopter le coq qu'on a posé à tort comme symbole de la famille d'Orléans. En dehors de ses trois couleurs, la France n'a donc plus d'emblême; qui empêcherait donc de mettre le Coq Gaulois, appuyé sur un faisceau républicain dans le champ de l'écusson, à la place occupée jadis par les fleurs de lys, l'aigle ou les tables de la charte des blasons monarchiques; et de mettre le bonnet de liberté à la place occupée autrefois par la couronne. — Charles Bœsé était républicain socialiste,

Digitized by Google

6.

Si les citadins se sont montrés vaillants,
Guiggueriguí!
Qu'on vante de même nos bons paysans,
Guiggueriguí!
A l'urne tous sont accourus bien joyeux,
Tous ont répété les cris victorieux :
Guiggueriguí! (ter)

Vient une énumération de localités nombreuses à votes rouges avec le refrain « Guiguerigui » et de rares localités à votes blancs, avec les refrains « Ouhouh! » et « Mähmäh »!

35.

Embrassez-vous tous du baiser fraternel,
Guiggueriguí!
Pour finir, écoutez ce dernier appel :
Guiggueriguí!
Comme en ce beau jour, soyez toujours unis :
Toujours vous battrez vos plus fiers ennemis!
Guiggueriguí! (ter)

36.

Mais, quoique l'on chante de rouges et blancs,
Guiggueriguí!
Jamais n'adoptez de haineux sentiments,
Guiggueriguí!
Mais, comme des frères, marchez mains en mains
Et notre pays verra de beaux destins.
Guiggueriguí! (ter)

---

et ne craignit pas, tout en se disant rouge, de prendre le chant du coq comme cri de guerre contre la réaction et le coq écrasant un serpent comme vignette emblématique. A la veille de 1889 il serait temps que les républicains français revinsent aux traditions de leurs pères. De plus la réunion des deux emblèmes dans un même blason viendrait à propos pour symboliser la concentration républicaine si nécessaire dans les circonstances. — Pour montrer combien l'histoire se répète, nous dirons que Girardin fut élu pour la fraction républicaine du Bas-Rhin qui répondait à ce qu'on appellerait de nos jours les radicaux et les intransigeants; ce fut lui qui, dans son journal, *la Presse*, en haine de Cavaignac, soutint le plus les visées ambitieuses de Louis-Napoléon, et lui conseilla même, ce sont ses expressions, non un coup d'état, mais un coup d'éclat!... *Et nunc, cives, intelligite! erudimini, qui judicatis ministros!*

Digitized by Google

VIII.

Wie d'Gard' Nassjonal vun Strossburj uffgelöst wurd.

(Uf d'Wis: Zwille wille wick, Bum bum!)

Rheinischer Demokrat, 14. März 1851, mit der Unterschrift des gérant Louis Lehr und verschiedenen Separatausgaben mit Randzeichnungen.

E Kumbliment vum Herr von West,
D'Gard Nassjonal isch uffgelöst!
Si henn gar lang erum gedrukt,
Un sin emol erus geruckt!
Victoria! Victoria!
Wif la Republik! hurra!
Victoria! Victoria!
Wille, wille, wick, bum bum!

Vier Mann mit eme Kaperal
Sin vorgescht kumme, Knall un Fall,
Hien uf d'Mairie. Do heisst's : nur gschwind,
Genn Bech, er hen jetz usgedient.
Victoria, etc.

Der Pfoste drowe saat nit nein;
Sie nemme d'Säwel zwische d'Bein
Un denke : 's isch schun nommeh gschehn.
Sie striche heim un singe schön :
Victoria, etc.

Adje, iehr liewi Granedier,
Adje, Guid', Pompié, Kanenier,
Mer henn jetz halt for's Murre kriejt,
Doch singe mer frej un vergnüejt :
Victoria, etc.

Was hemmer au de grosse gspielt,
Un wif la Republik gebrüelt?
Diss isch jo Gift un Bobberment
Fir unsre diire President!
Victoria, etc.

Mer duen jetz d'Ebolett eweck,
Un henke d'Unifurm ins Eck.
D'Flint un de Sawel gemmer her,
Un ruefe, wie wenn's gar nix wär :
Victoria, etc.

Sie hen si werli starck trumpiert
Die meine mer sin desarmiert!
For d'Frejheit gehn mer Daa un Nacht
Au ohne Klarinett uf d'Wacht.
Victoria, etc.

Adje, min süesser Herr Prefekt,
Er hett's emol im Letze gsteckt!
Es wähjt gar bal en andrer Wind!
A rewoar, Sawel, Schibern, Flint!
Victoria! Victoria!
Wif la Republik! hurra!
Victoria! Victoria!
Wille, wille, wick! Bum bum!

Digitized by Google

VIII.

Licenciement de la Garde nationale de Strasbourg.

(Air de Latoria.)

Démocrate du Rhin, 14 mars 1851, avec la signature du gérant Louis Lehr et feuilles volantes autographiées.

Monsieur de West[1] en fait de belles!
Apprenez les graves nouvelles!
Il licencia nos héros,
Nos bons gardes nationaux!
Victoire! et pourtant ça ira!
La république régnera!
Victoire! et pourtant ça ira!
Malgré lui tout ira!

Avant-hier, de la mairie,
On chassa sans cérémonie
Quatre hommes et le caporal
D'un bataillon national.
Victoire! Etc.

Sans faire aucune résistance,
Le poste s'en va! Mais il pense :
Ce n'est pas la première fois[2],
Et puis il chante à haute voix :
Victoire! Etc.

Grenadier, et pompier, et guide,
Et canonnier, qu'on se décide!
C'est vrai, préfet, nous en tenons,
Et pourtant nous vous chansonnons!
Victoire! Etc.

Nous avons, sans souffrir réplique,
Crié : « Vive la République! »
Ce qui, pour notre président,
Est du poison! de l'orpiment!
Victoire! Etc.

Nous déposons nos épaulettes,
Rendons fusils et baïonnettes,
Et dans un coin nous abritons
L'uniforme, et puis nous chantons :
Victoire! Etc.

Vous croyez (votre erreur est forte)
En nous mettant tous à la porte
Abattre, et vigueur, et fierté
Pour défendre la liberté!
Victoire! Etc.

On déjoûra, sans clarinettes[3],
Préfets, vos projets malhonnêtes,
Alors, quand le vent tournera,
Nos fusils, on nous les rendra!
Victoire! et pourtant ça ira!
La République régnera!
Victoire! et pourtant ça ira!
Malgré vous, tout ira!

[1] M. West était alors préfet du Bas-Rhin.
[2] Voir une chanson pour une occasion semblable de J.-F. Hartmann (Revue d'Alsace, 1882, p. 398.
[3] Clarinettes (sous-entendu de 6 pieds) fusils.

Digitized by Google

IX.

Zwei kleine Bruchstücke aus der gezwungenen Reise nach Afrika.

1.

An seinem 42. Geburtstage, in Sicht von Portugal.

24. Mai 1852.

Dazu noch mein Geburtstag
Zufällig heute ward;
Auf eigene Gesundheit
Leert ich das ganze Quart.

2.

Den anderen Tag bei Gibraltar.

25. Mai 1852.

Rasch ziehet seine Strasse
Der mächt'ge Mogador;
Am heitern Abendhimmel
Steigt stolz sein Rauch empor.
Wie herrlich sinkt die Sonne
Ins goldne Fluthenmeer:
Solch einen Zauberabend
Erleb ich nimmermehr!

Digitized by Google

IX.

Deux petits Fragments des Tablettes d'un Voyage forcé vers l'Afrique sur le « Mogador ».

1.

42e anniversaire de sa naissance — En vue des côtes de Portugal.

24 mai 1852.

Et mon anniversaire
Ayant lieu par hasard
J'avale, pour me faire
Un grand toast, tout mon quart.

2.

Le lendemain à Gibraltar.

25 mai 1852.

Il poursuit son voyage,
Le Mogador puissant
Lançant un noir nuage
Au ciel resplendissant,
Et le soleil s'abîme
Sous un océan d'or !
Quel spectacle sublime !
Le reverrai-je encor ?

(A suivre.)

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I.

Histoire de l'Alsace. — Entretiens d'un père alsacien, par EDOUARD SIEBECKER. — Bibliothèque d'éducation et de récréation. — Paris, librairie de J. Hetzel et Cie, 18, rue Jacob, 1888. 1 vol. petit in-8° de 316 pages. — Prix 3 fr.

Il y aurait bien des réserves à faire à l'endroit de la partie historique proprement dite de ce charmant petit volume, si l'on devait prendre à la lettre son titre principal. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'y agit simplement d'*Entretiens d'un père alsacien sur quelques épisodes caractéristiques* de l'histoire de son pays. Ce sont donc des fragments de notre histoire qui font l'objet des entretiens, divisés en XIV chapitres, écrits par l'auteur sous l'impression de ses ardeurs patriotiques, et avec la liberté de peindre les faits et les acteurs au moyen des vives couleurs de l'artiste amoureux de son sujet. Cependant il y a dans ces esquisses, à très grands traits, des coups de crayon d'un synchronisme offrant un certain intérêt pour l'histoire générale de l'Alsace. C'est l'un des côtés par lesquels brillent les entretiens de notre estimable écrivain; le défaut d'exactitude dans quelques détails disparaît dans l'ampleur du récit qui ne cesse pas un instant de captiver, au plus haut degré, la sérieuse attention du lecteur. Quelques esprits méticuleux diront, peut-être, que ces entretiens sont empreints d'un cachet poétique dont l'histoire sérieuse ne s'accommode pas aisément. Au cas par-

Digitized by Google

ticulier, nous ne saurions partager ce sentiment: Le volume n'est rempli que de faits historiques, et il ne saurait nous déplaire de les voir habiller, en bien des pages, d'une façon aussi charmante qu'a su le faire l'élégante plume de l'auteur. Sans doute, ce n'est pas un livre que l'érudit ira consulter dans ses recherches, mais c'est un livre animé d'intentions droites et, chose à noter, d'une philosophie de l'histoire qui constitue son incontestable et capital mérite.

C'est à pas de géant que se déroule cette incursion sur le territoire de l'Alsace historique. Des périodes plusieurs fois séculaires sont enjambées avec une désinvolture qui impose silence aux susceptibilités de la critique. Il ne s'agit pas de refaire la besogne « ennuyeuse des spécialistes provinciaux », mais de la littérature historique, choisissant ses étapes, s'y arrêtant aussi longtemps qu'il est nécessaire pour peindre hardiment les points de vue qui plaisent, assigner au tableau sa légende à l'usage de ceux qui ignorent ou qui ont oublié, et cela sans se préoccuper outre mesure de l'exactitude topographique ou historique; car, qu'importe que le *champ du mensonge* soit fixé dans le voisinage de Thann et de Cernay, plutôt que dans celui de Colmar et Sigolsheim, pourvu qu'il appartienne réellement à l'une de ces deux stations? Qu'importe qu'elle soit vraie ou de pure invention, la délicieuse histoire du pont du Rhin à Bâle, avec Chamilly, la pièce de monnaie et les coups de bâton de la culotte jaune, pourvu que le télégramme du genre ancien, déchiffré par Richelieu, soit en concordance avec les sentiments qui animaient alors les vrais Strasbourgeois? Vulgariser, par les côtés ingénieux ou poétiques, la connaissance de certains faits historiques, en l'inscrustant dans l'esprit de ceux qui ignorent, et en la rafraîchissant dans le souvenir de ceux qui ont oublié, est une œuvre méritoire et qui n'est pas indigne des talents, ni des efforts mis à son service. La *Revue d'Alsace* recommande vivement ce livre à l'attention de ses lecteurs.

Digitized by Google

crire par un vote officiel le nom *du nommé Dieu* dans les livres d'école ». C'est M. Reuss qui fait cette remarque dans son avant-propos, d'où l'on pourrait conclure, avec les esprits forts, que de longs siècles de progrès nous séparent des temps barbares, pendant lesquels on rôtissait vifs les individus qui, par des actes ou des paroles, outrageaient la divinité. Bref, il faut lire la relation de M. Reuss pour connaître les curieuses et instructives déductions qu'il en fait dériver.

III.

Beiträge zur Landes- und Volkeskunde von Elsass-Lothringen. — I. und V. Heft. — Die deutsch-französische Sprachgrenze in Lothringen und im Elsass, von Dr CONSTANT THIS. — Strasbourg, imp. de J. H. Ed. Heitz, 1887, 1888. 2 fascicules in-8°, de 34-48 pages, munis de deux cartes indiquant, avec la nouvelle frontière, à partir du Luxembourg jusqu'à la Suisse, la frontière des langues française et allemande. — Prix, 1 fr. 50 c. le fascicule.

Il s'agit, dans ces deux opuscules, de déterminer la frontière des langues française et allemande au pays conquis. C'est à cette opération que M. Constant This a utilisé les automnes de 1886 et 1887. Il paraît que dans le monde de l'immigration allemande, on attache une certaine importance pratique à ce côté géographique du territoire occupé. Les deux brochures, si l'on admet certaines indications, seraient depuis quelque temps déjà entre les mains des fonctionnaires et des officiers de l'armée allemande.

« Je ne sais, dit la *Gazette de Lausanne*, si les militaires français en auront connaissance. Elles mériteraient d'être traduites. Les officiers suisses qui veulent étudier le terrain où pourront se rencontrer les armées, si les portes du temple de Janus viennent à se rouvrir, feront bien de se les procurer. »

Digitized by Google

Pour les Alsaciens-Lorrains, ce travail n'a qu'une utilité secondaire, par la raison que la frontière des langues leur est généralement connue. Au point de vue ethnique et historique, on y trouve des notions qui ne sont pas à dédaigner. On peut ne pas admettre certaines inductions entrevues, mais il faut reconnaître que la méthode du géographe est pratique et rationnelle dans ses moyens de constatation et de contrôle: voir par soi-même, interroger les gens du pays sur les lieux, tenir compte des caractères physiques, des ressemblances et dissemblances, de la langue dans laquelle l'enseignement primaire et l'enseignement religieux sont donnés, contrôler ses inductions par le relevé des inscriptions tumulaires au cimetière, sont des procédés folkloristes (*Volkskunde*), recommandables pour un travail d'éclaireur, si tant est qu'au cas particulier on doive toujours en revenir à la question militaire. Ajoutons que les aperçus orographiques ne font pas défaut à cette nouvelle détermination de la frontière des langues en Alsace-Lorraine.

Mais en Allemagne, surtout quand on est docteur en philosophie comme M. This, on n'est pas que militaire, on est simultanément historien, homme de science, linguiste, littérateur et surtout bon marcheur, puisque pendant les vacances de 1886 et 1887 l'auteur a parcouru plus de 500 kilomètres pour visiter, et s'y arrêter le temps nécessaire à ses investigations, plus de 270 localités formant la frontière des langues, depuis le Luxembourg, au nord de Thionville, jusqu'aux limites de la Suisse entre Pfetterhausen, annexé, et Réchesy, au territoire de Belfort.

M. This est surtout original dans sa phonétique patoise, pour laquelle il a inventé un alphabet plus prétentieux que nécessaire. C'est du reste chose à revoir, en même temps que certaines indications étymologiques, qui selon nous, n'ont pas plus de valeur que tant d'autres répandues çà et là, et auxquelles on ne s'arrête qu'un quart de seconde pour n'y

Digitized by Google

pas perdre son temps. Il y a toutefois dans quelques rapprochements d'excellentes indications pour déterminer, à coup sûr, la part des invasions barbares dans la formation de certaines localités aux pays des Gaules belgique et séquanaise. Relativement à la phonétique romane, M. This aurait peut-être mieux réussi en agissant de la même façon pour le patois poméranien.

IV.

Le Fusil sur l'épaule, la Ligne à la main, par le baron Raphael de Bancalis. — Strasbourg, imp. de G. Fischbach, 1888. — Petit 8° de 178 pages.

Le Fusil sur l'épaule, voilà un titre qui semblerait menaçant s'il n'était pas immédiatement corrigé par sa doublure *la Ligne à la main.* On comprend de suite qu'il ne s'agit pas d'une campagne contre les ..... Philistins, mais contre les lièvres, les timides chevreuils, les infects sangliers et par hasard contre le cerf, le loup et le renard, sans compter les beaux emplumés de l'air et du marais. C'est un vaillant chasseur doublé d'un rusé pêcheur à la ligne qui s'en va-t-en guerre et qui ne fera de quartier qu'à la chèvre du chevreuil et à la poule du faisan. Tout le reste, poil et plume, sauf bien entendu les exceptions nécessaires au repeuplement, il le tuera sans miséricorde s'il sait se garer de toute émotion, prendre son temps et respecter les distances. Il faut plus de temps pour apprendre le métier de tueur de bêtes que pour apprendre celui de tueur d'hommes. Si vous voulez vous en convaincre, lisez avec un peu d'attention les lettres familières que M. le baron Raphaël de Bancalis écrit à son ami M. Louis Ganier. Vous partagerez les agréments de ses diverses expéditions de chasse et de pêche à la ligne, vous vous édifierez sur l'art pratique de tueur de bêtes et vous apprendrez quelque chose de nouveau, alors même que,

Digitized by Google

comme un peu tout le monde, vous auriez, dans vos jeunes années, pris le fusil sur l'épaule et la gaule à la main pour vous exercer aux époques permises.

Il règne dans ces épîtres un parfum de souffrance morale que l'on s'efforce en vain de dissimuler sous le couvert de souvenirs agréables. Que si l'on veut reconnaître la morale de l'écrit, un « *Capucin éclopé* » la dira dans « *Une histoire de lièvre* » qui remplit les sept dernières pages du recueil.

V.

La bataille de Damvillers, par un *cavalier du 35e dragons.* — Paris, librairie Ch. Lagrave, 15, rue Soufflot, 1888. — Petit 8° de 362 pages.

On ne peut envisager cette composition que comme le fruit d'un rêve patriotique plus facile à concevoir qu'à réaliser. Le dragon qui s'est donné la peine d'en fixer les phases sur le papier au moyen de « l'encre d'imprimerie », pour nous servir de la pittoresque expression de M. de Bismarck, ne se fait d'ailleurs point d'illusion sur la valeur diplomatique de son œuvre ; il le dit lui-même dans sa préface. « Je me sers aujourd'hui du livre, ce qui n'est peut-être pas une inspiration très heureuse. En effet, pour que le livre soit un instrument de propagande puissant et efficace, il faut qu'il ait une certaine valeur. Or, le mien n'en a aucune, je le sais mieux que personne et je ne me fais pas la moindre illusion à son sujet, quoiqu'ayant pour lui beaucoup d'affection. »

Cette appréciation est trop sévère et il suffit que le livre soit la manifestation de « foi, sœur de l'espérance », comme le dit ailleurs son auteur, pour que la *Revue d'Alsace* l'inscrive dans son catalogue et le signale à ses lecteurs.

FRÉD. KURTZ.

Strasbourg, typ. G. Fischbach — 2021.

Digitized by Google

LE COMTÉ DE HORBOURG

ET

LA SEIGNEURIE DE RIQUEWIHR

SOUS LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE

(1680—1793)

(*Fin*[1].)

C. Impositions royales.

Dès 1680, du jour où la souveraineté française fut proclamée dans les terres de Horbourg et de Riquewihr, les habitants payèrent, outre la dîme et les redevances seigneuriales, tous les impôts royaux. Ces impôts, assez faibles au début, ne tardèrent pas à être élevés. Nous ne pouvons pas, à propos de ces deux seigneuries, esquisser toute l'histoire financière de l'Alsace sous l'ancien régime ; nous nous en tiendrons aux détails indispensables. Nous prendrons la liste des impôts royaux que payait la ville de Riquewihr dans une année de production moyenne, en 1720 par exemple ; nous indiquerons les principales augmentations au cours du XVIIIe siècle et nous comparerons nos chiffres avec celui des impôts perçus par le gouvernement allemand en 1887-1888.

En 1720, la ville de Riquewihr paie à l'État français la *subvention*. La subvention, c'est la taille payée dans le reste de la France. On ne voulut pas au début faire peser sur

[1] Voy. pages 23 et suiv. de la livraison janvier — février — mars, 145 et suiv. de la livraison d'avril — mai — juin, 232 et suiv. de la livraison juillet — août — septembre 1888.

Digitized by Google

l'Alsace un impôt aussi impopulaire : on le déguisa sous un autre nom. Chaque année, on envoyait de Paris à l'intendant d'Alsace le chiffre auquel devait monter la subvention de la province ; celui-ci en faisait la répartition entre les bailliages ; il mandait au bailli de Horbourg et de Riquewihr quelle somme serait supportée par les habitants du comté et de la seigneurie. Le bailli à son tour répartissait cette somme entre les diverses communautés ; le bourgmestre de chacune, assisté de deux bourgeois, fixait ce que chaque particulier aurait à payer ; puis, à ses risques et périls, il levait l'impôt. En 1720, Riquewihr payait comme subvention la somme de 1701 livres. En outre, pour frais de levée, il fallait payer en sus 31 deniers par livre : ce qui fait un total de 219 livres 14 sous 5 deniers. A ces frais de levée, il fallait encore ajouter 40 sous, pour les quatre quittances que le receveur particulier des finances remettait au collecteur.

Outre la subvention qui pesait en général sur la terre et sur l'industrie, les habitants acquittaient, sous le nom de *capitation*, leur cote personnelle. Tous les citoyens de la France étaient partagés en vingt-deux classes, chacune payant une somme différente, selon son rang et sa fortune. En général, les habitants de Riquewihr, assez aisés, figuraient dans les classes moyennes. En 1720, la capitation rapportait à l'État pour notre ville 1764 livres. Il faut y ajouter 12 deniers ou 1 sou par livre pour frais de perception, soit 88 livres 4 sous.

Ces impôts rentraient dans les coffres du roi ; d'autres étaient directement employés dans la province. Le plus important était celui des *fourrages*, particulier à l'Alsace. Cet impôt servait à suppléer à l'insuffisance des sommes payées par le roi pour les fourrages des troupes de cavalerie et de dragons, en garnison dans notre province ; elle était aussi employée à l'entretien des haras et à la réparation des chemins. En 1720, l'Alsace payait de ce chef 398,710 livres et

Digitized by Google

la ville de Riquewihr fut taxée à 2325 livres, plus 9 deniers par livre pour frais de levée, soit 87 livres 3 sous 9 deniers.

L'État faisait construire des épis pour diriger le cours du Rhin ; il entretenait divers canaux dans la province, entre autres celui de la Brusche ; pour ces travaux d'utilité publique, il exigeait des habitants une contribution. La part de Riquewihr en 1720 fut fixée à 170 livres, plus 31 deniers par livre pour frais de perception, soit 21 livres 19 sous 2 deniers.

La province devait aussi payer une partie des gages des officiers du conseil souverain, établi à Colmar. Riquewihr leur devait en 1720 la somme de 214 livres. Il faut ajouter ici encore 7 deniers par livre pour frais de perception, soit 8 livres 6 deniers.

Le roi avait reçu de la ville de Colmar les revenus du prieuré de Saint-Pierre et en avait fait don au chapitre de la cathédrale de Strasbourg. En échange, il avait permis à la ville d'acheter moyennant 60,000 livres le château de Hohlandsberg et la seigneurie de Kienzheim. Seulement il lui sembla juste que toute la province contribuât au paiement de cette somme, capital et intérêts compris, et pendant neuf années, il fit peser de ce chef sur l'Alsace la somme de 8333 livres 6 sous 8 deniers. En 1720, Riquewihr paya sa part pour la cinquième fois ; 49 livres, plus 9 deniers par livre de frais, soit 1 livre 16 sous 9 deniers.

Enfin les habitants du bailliage de Horbourg-Riquewihr devaient solder les frais de l'administration, dans l'étendue du bailliage ; ils étaient tenus de rembourser au roi une série de menues dépenses qu'il faisait ; elles étaient placées sous la rubrique : *dépenses communes du bailliage*. En 1720, Riquewihr était taxé pour ce motif à 306 livres, plus 3 deniers par livre de frais, soit 3 livres 16 sous 6 deniers.

En résumé, voici le total des impôts royaux à Riquewihr, en 1720 :

Digitized by Google

Subvention	Principal . . .	1701 l.
	Frais de levée .	219 l. 14 s. 5 d.
	Quittances . . .	2 l.
Capitation.	Principal . . .	1764 l.
	Frais de levée .	88 l. 4 s, 10 d.
Fourrages.	Principal . . .	2325 l.
	Frais	87 l. 3 s. 9 d.
Épis du Rhin	Principal . . .	170 l.
	Frais	21 l. 19 s. 2 d.
Supplément de gages.	Principal . . .	214 l.
	Frais	8 l. 6 d.
Dette de Colmar. . . .	Principal . . .	49 l.
	Frais	1 l. 16 s. 9 d.
Dépenses communes .	Principal . . .	306 l.
	Frais	3 l. 16 s. 6 d.

Mais, outre ces impôts qui étaient fixés au début de chaque année, les habitants étaient soumis à la corvée royale. La corvée due à l'État s'était superposée à la corvée seigneuriale, comme le pouvoir du roi s'était surajouté au pouvoir du seigneur. Et la première de ces corvées était fort lourde. L'intendant pouvait sans cesse réquisitionner les gens de Riquewihr et de Horbourg, soit pour la construction de routes, soit pour le charroi de fourrages et de vivres dans les principales garnisons. La route de Colmar à Brisach fut construite de la sorte au XVIIIe siècle, au moyen de corvées. Ici du moins l'habitant de Horbourg travaillait à son profit; il se servait de cette route. Mais bien souvent il était obligé d'aller très loin de son village, dans la Basse-Alsace, pour être employé, avec ses chevaux, à quelque travail public. Il partait souvent de la sorte pour plus d'une semaine, abandonnant sa femme et laissant ses travaux inachevés. Ajoutons que beaucoup de personnes étaient exemptes de ce service et le privilège de quelques-uns rendait plus lourde la charge de tous. Aussi cet impôt souleva-t-il des réclamations très vives. Le 20 juin 1745, les habitants de Riquewihr se réunirent en

Digitized by Google

assemblée générale. Ils affirmèrent que soixante-cinq de leurs compatriotes étaient à ce moment employés à la corvée du côté de Drusenheim, au nord de Strasbourg et que treize autres se trouvaient à la garde du Rhin (c'était l'époque de la guerre de la succession d'Autriche). Ils se plaignirent du grand nombre d'exemptions, et demandèrent qu'on soumît à la corvée les conseillers, les chargeurs de vin, les bangards, les particuliers demeurant dans la forêt seigneuriale, à Ursprung et dans la vallée de Bilstein. Ils émirent aussi le vœu que les veuves et les septuagénaires riches ne fussent pas dispensés de cette charge et envoyassent des journaliers à leur place. Il en fut de ce vœu comme de beaucoup d'autres : on n'en tint aucun compte.

A cette liste d'impôts, il faudrait encore joindre les impôts indirects que les habitants payaient sans s'en douter. La plupart des impôts indirects, perçus directement dans les deux terres, enrichissaient le seigneur ; mais d'autres profitaient au roi. Si entre l'Alsace et l'Allemagne il ne s'élevait avant 1789 aucune barrière de douane, le roi percevait des droits d'entrée et de sortie sur les marchandises qui franchissaient la frontière de la Lorraine. Les habitants payaient donc plus cher les denrées qui venaient de France et vendaient moins cher celles qui étaient à destination de ce pays. Ils supportaient le contre-coup des droits douaniers.

A partir de l'année 1720 que nous avons choisie comme année moyenne, les impôts royaux augmentèrent sans cesse. Des dixièmes ou des vingtièmes sur les revenus s'ajoutèrent à la subvention. En 1728, Riquewihr paya à l'État 8034 livres 17 sous ; en 1762, quand la ville eut à solder sa part dans l'abonnement des vingtièmes, elle livra 11,065 livres 6 sous 7 deniers. En 1786, les impôts pour la même ville s'élevèrent à 17,057 livres 16 sous pour les sommes principales et à 801 livres 9 sous 10 deniers pour les taxations, au total : 17,859 livres 5 sous 10 deniers, en outre la corvée royale. En

Digitized by Google

1787, la corvée fut supprimée et remplacée par une contribution pécuniaire. Les habitants délièrent dès lors leurs bourses pour l'entretien des routes et pour les ouvrages que faisaient, dans de sortes d'ateliers nationaux, des ouvriers sans ressource. Riquewihr paya cette année :

Impositions principales	16685 l. 17 s.
Taxation	575 l. 5 s.

Impôt représentatif de la corvée.

Entretien des routes.	1077 l. 19 s. 9 d.
Ouvrages pour l'atelier	1256 l. 1 s. 11 d.
Taxation	38 l. 17 s. 8 d.
	19634 l. 1 s. 4 d.

Ainsi en 1787, les impôts étaient presque trois fois plus lourds qu'en 1720 [1].

En 1788 et en 1789 le sort des contribuables s'améliora un peu, grâce aux réformes tentées par l'assemblée provinciale ; mais la situation resta toujours fort triste.

De nos jours, la ville de Riquewihr paie comme impôts directs, centimes additionnels compris, la somme de 24,622 marcs 71 pfennigs (budget de 1888), ce qui donne 30,778 francs 38 centimes. Si l'on tient compte du pouvoir de l'argent, cette somme est sans doute moins forte que celle des impôts de 1787, et pourtant à cette dernière date, les habitants payaient comme dîmes $^1/_{15}$ de leurs revenus et étaient accablés d'une foule de redevances seigneuriales.

Pour le village de Beblenheim, la comparaison donne des résultats encore plus frappants. Nous donnons en trois colonnes la liste des impôts payés en 1787, en 1868 et 1888. Les chiffres ont ici leur éloquence.

[1] Nous tenons compte de ce qu'en 1720 la corvée existait encore.

Digitized by Google

1787.

Sommes principales d'imposition .	8999 l.
Taxation.	342 l. 10 s. 11 d.
Entretien des routes	628 l. 11 s. 7 d.
Ouvrages pour l'atelier	733 l. 14 s.
Taxation	22 l. 18 s.
	10796 l. 14 s. 6 d.

	1868.	1888.
Contribution foncière . .	4521 fr.	3668 marcs
Personnelle et mobilière .	1391 »	1205 »
Portes et fenêtres . . .	1044 »	889 »
Patentes	288 »	374 »
	7244 fr.	6136 » = 7670 fr.

Ainsi, pour Beblenheim, le chiffre des impôts royaux sous l'ancien régime était sensiblement plus fort que le chiffre des impôts directs actuels, sans même qu'il soit besoin de tenir compte de la différence du pouvoir de l'argent[1]. Il est vrai qu'aujourd'hui des impôts indirects très nombreux (circulation des vins, droits de distillation, enregistrement, etc.) pèsent sur la population ; mais, en 1787, nous le répétons, l'impôt royal n'est qu'une partie des redevances : on doit la dîme, on doit ces innombrables droits vexatoires qu'on acquitte au seigneur.

Certes le paysan était impuissant à porter un tel fardeau. Dans le cours des siècles, trois pouvoirs s'étaient dressés au-dessus de lui : l'Église, le seigneur, le roi. Il fut obligé d'entretenir ces trois pouvoirs. Quand le roi superposa sa souveraineté au-dessus du seigneur, nulle charge seigneuriale ne lui fut enlevée ; les impôts royaux s'ajoutèrent purement et

[1] La comparaison des budgets respectifs de Beblenheim et de Riquewihr en 1789 et en 1888 nous montre que, sous l'ancien régime, l'impôt était mal réparti entre les communautés.

Digitized by Google

simplement aux redevances des Würtemberg. Ces impôts devinrent de jour en jour plus lourds et, en même proportion, les redevances seigneuriales augmentèrent. Les prétentions du seigneur étaient plus exorbitantes au XVIIIe siècle qu'au moyen âge ; car, de même qu'il se fit une centralisation dans l'État, il se fit une centralisation dans la seigneurie. Les deux mouvements se sont produits en même temps et l'un est la conséquence de l'autre. Le joug du roi et celui du seigneur devenaient de la sorte trop pesants. Le paysan le secoua lors de la révolution : en le faisant, il n'obéit pas seulement aux idées nouvelles, au besoin d'être libre, mais encore à une véritable nécessité. Il ne toléra plus sa situation, parce qu'elle ne pouvait plus être tolérée.

De nos jours, l'habitant doit à l'État, outre l'impôt, le service militaire. Tout jeune homme valide de Riquewihr ou de Horbourg est obligé de passer trois années, peut-être ses meilleures, au régiment et, ce laps de temps écoulé, il reste encore de nombreuses années à la disposition du gouvernement. Tout à l'heure, en parlant de l'impôt, nous étions obligé de donner la préférence au présent sur le passé; maintenant, il nous faut montrer que le service militaire était insignifiant avant la Révolution. On en tirera peut-être cette conclusion que nous nous sommes trop hâté de dire du mal de l'ancien régime, à moins qu'on ne préfère croire que la situation en 1888 est aussi intolérable qu'elle l'a été en 1788.

Avant la Révolution, l'armée se recrutait par des engagements volontaires ; on obtenait souvent ces engagements par des moyens peu honnêtes ; mais enfin c'était au jeune homme de ne pas se laisser prendre. En 1688, Louvois créa, à côté de l'armée régulière, les milices. Au début, les miliciens étaient élus par les communautés; un peu plus tard (1691), le tirage au sort fut substitué à l'élection. Chaque année, dans les diverses communautés du comté de Horbourg et de

Digitized by Google

la seigneurie de Riquewihr, les prévôts dressaient un état des célibataires et des veufs, âgés de 19 à 24 ans, en indiquant leur âge, leur taille, leur profession. On écartait les infirmes, on donnait à quelques-uns des exemptions, et ces exemptions étaient souvent arrachées par faveur. Les autres étaient déclarés aptes au service. Mais tous n'étaient pas pris : loin de là. En 1766, le comté et la seigneurie devaient fournir en tout cinq hommes sur 223 déclarés propres à la milice. Les quatre villages de Riquewihr, Hunawihr, Beblenheim et Mittelwihr se réunissaient pour donner deux hommes que le sort désigna; la Haute-Alsace ne fournit que 188 hommes cette année et il en fut presque toujours de même.

Les miliciens restaient dans leur village la plupart du temps ; ils ne pouvaient pas le quitter pendant plus de deux jours; ils ne devaient pas non plus se marier sans autorisation. Pendant une petite partie de l'année, ils étaient appelés à Strasbourg ou à Colmar où on les exerçait. Si une guerre était déclarée, il leur fallait se mettre à la disposition de l'État et ils étaient envoyés dans des forteresses[1]. C'était donc un simple service de réserve qui dura, selon les époques, deux, quatre ou six ans. Ce service, si léger qu'il nous paraisse, souleva de vifs murmures. En 1775, quand un commissaire provincial et ordonnateur des guerres de la Haute-Alsace se présenta à Riquewihr, on fit assembler les jeunes gens en vue du tirage au sort; deux étaient absents; ils furent déclarés fuyards et soldats provinciaux de droit; puis on procéda au tirage des deux hommes que la ville devait fournir, de concert avec les villages voisins. Et ces exemples étaient fréquents. La conscription s'est difficilement acclimatée en France.

[1] F. GÉBELIN. *Les milices provinciales.* — BABEAU. *Le village sous l'ancien régime.* 3e édition, p. 277 et suiv.

Digitized by Google

En temps de guerre, les habitants devaient eux-mêmes accourir à la défense de la patrie. Lorsqu'une troupe ennemie passait le Rhin, ils marchaient contre elle, sous la conduite du bailli. Les communautés qui étaient voisines du fleuve avaient pour mission de s'emparer des bateaux de l'adversaire et de les brûler; les autres étaient tenus d'empêcher l'ennemi de franchir la forêt de la Hardt. Toutes sonnaient le tocsin et allumaient de grands feux de détresse. Chaque habitant devait avoir 12 coups à tirer et 6 pierres à fusil. Pendant la paix, les fusils étaient déposés chez le prévôt. Certainement, cette espèce de levée en masse était de peu d'utilité, et les soldats de l'armée régulière eurent souvent à sourire de l'incapacité de ces soldats improvisés.

Tels étaient les impôts et services qui pesaient avant 1789 sur nos populations de Horbourg et de Riquewihr. Pour donner une description complète de l'état de ces deux terres sous l'ancien régime, il nous reste à examiner quelle fut leur situation religieuse et à voir comment les écoles y étaient organisées.

IV.

Au début du XVIe siècle, la maison d'Autriche avait mis les princes de la famille de Würtemberg au ban de l'Empire et confisqué leurs terres. Le comte Georges, qui possédait à cette époque Horbourg et Riquewihr, s'exila en Suisse; il y connut les principaux réformateurs, Capiton, Œcolampadius, Zwingle; les doctrines qu'ils prêchèrent pénétrèrent dans son âme et il résolut de les imposer à ses sujets. Quand il put retourner dans ses États, il mit son plan à exécution. Il devait du reste trouver dans sa conversion tout profit. Les revenus ecclésiastiques, au lieu d'être levés par l'Église, furent désormais perçus par le comte; il en surveilla l'em-

Digitized by Google

ploi et il garda pour lui ce qui n'était pas dépensé pour les besoins du nouveau culte. A son exemple, ses sujets embrassèrent la Réforme; quelques-uns le firent par ambition et par dévouement à la famille seigneuriale ; d'autres obéirent à la voix de leur conscience ou suivirent les penchants de leur cœur; la plupart cédèrent aux ordres formels du comte Georges et devinrent protestants par crainte. Après l'année 1552 où l'*intérim* fut aboli, l'exercice du catholicisme fut complètement interdit dans les terres de Horbourg et de Riquewihr, sous peine de châtiment corporel, il fut défendu aux habitants du comté et de la seigneurie « d'aller en pèlerinage de saints ou saintes, ni à la messe, communion ou confession des prêtres, ni de prier sur les fosses des morts ou d'y porter eau bénite. » En même temps, ordre fut donné à chacun d'assister tous les dimanches à la célébration du culte protestant. Tous les villages de nos deux terres embrassèrent la doctrine réformée, parce que leur seigneur et maître la pratiquait, de même que les villages environnants restèrent catholiques, parce que leurs seigneurs demeurèrent fidèles à l'ancienne foi.

Horbourg et Riquewihr changèrent même de religion en même temps que de seigneur. Tant que vécut le comte Georges, ils furent fidèles à la doctrine calviniste; mais en 1558 Georges mourut; il laissa un enfant en bas âge, le comte Frédéric, qui fut confié à la tutelle de luthériens farouches, Christophe de Würtemberg, Wolfgang des Deux-Ponts et Philippe de Hanau-Lichtemberg. Les tuteurs firent rédiger en 1559 une ordonnance ecclésiastique qui fut imposée à tous les sujets de leur jeune pupille. A partir de ce moment, les villages du comté d'Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr se rattachèrent à la confession d'Augsbourg et à l'enseignement luthérien. Ils se signalèrent bien vite par leur fanatisme, expulsèrent tous ceux qui ne pratiquaient pas le *vieux* culte, persécutèrent juifs, anabaptistes, catholiques.

Digitized by Google

Jusqu'au moment où la France établit sa souveraineté sur les deux terres, aucune autre cérémonie que les cérémonies luthériennes n'y fut célébrée; les juifs n'avaient obtenu de séjourner à Horbourg qu'en payant un droit exorbitant; les catholiques étaient plus maltraités que les juifs, puisqu'ils ne pouvaient s'établir dans aucun village ni du comté ni de la seigneurie; si l'on fermait parfois les yeux sur la présence d'un domestique catholique, c'était par un motif égoïste: ce domestique servait les intérêts d'un luthérien et on avait l'espoir de le convertir et de s'ouvrir ainsi les portes du ciel.

Telle était la situation en l'année 1680. En présence de pareils faits, quelle eût dû être la conduite du gouvernement français? Il nous est assez facile de répondre aujourd'hui. Il eût dû s'appliquer à conquérir par tous les moyens le cœur de ses nouveaux sujets et, partant, respecter leurs scrupules, leurs erreurs mêmes. Il eût dû se tenir au-dessus de toutes les querelles religieuses, ne point intervenir dans les questions confessionnelles. Libre à lui de proclamer qu'un sujet français, quelle que fût sa religion, pût s'établir sur n'importe quel point du territoire français, et d'ouvrir par cette réclamation générale aux catholiques le comté d'Horbourg et la seigneurie de Riquewihr. Mais le gouvernement ne s'en tint point là. Louis XIV en ce moment cherchait à rétablir dans ses États l'unité de la foi; il prenait de l'autre côté des Vosges contre les huguenots une série de mesures qui étaient comme le prélude de la révocation de l'édit de Nantes. En Alsace, les droits des protestants étaient garantis par les traités les plus solennels; on ne pouvait leur enlever la liberté de leur culte. Mais on inaugura contre eux une politique mesquine, étroite, tout à fait indigne d'un grand roi et d'un grand État. On favorisa à leur détriment l'extension de la religion catholique; on acheta les conversions; on donna aux partisans du pape les églises des protestants; on emprisonna les pasteurs sous les prétextes les

Digitized by Google

plus puérils. L'État se fit missionnaire et par suite persécuteur. L'histoire des petites persécutions religieuses dans notre coin de l'Alsace est assez intéressante et prête à de nombreuses réflexions.

Au mois d'août 1681 fut prise une première mesure qui, à la grande rigueur, pourrait se justifier, mais qui ne laissa pas d'inquiéter les protestants. Un arrêt du conseil souverain leur enjoignit d'adopter à l'avenir le calendrier grégorien au lieu du calendrier julien qu'ils continuaient d'avoir en honneur. L'ordre eût été excellent, si les magistrats avaient agi par amour de la chronologie pure; malheureusement, ils tenaient surtout à ce que les hérétiques célébrassent les grandes fêtes chrétiennes aux mêmes jours que les catholiques. Les habitants de Riquewihr et de Horbourg furent indignés d'être contraints de célébrer Noël dix jours plus tôt que d'habitude; à leurs yeux, la disposition du conseil souverain était une première tentative du papisme contre leur indépendance religieuse.

Ils ne se trompaient pas. Bientôt des missionnaires catholiques parcoururent les villages protestants et les exhortèrent à se convertir en masse à la religion du roi. Le jésuite Wreden était à la tête de ces missions. Il exposait en tous lieux les faveurs qui attendaient les nouveaux convertis, les honneurs qui seraient leur partage : il disait qu'un délai de trois années leur serait accordé pour le paiement du capital de leurs dettes et que pendant ce laps de temps ils pourraient se rire de leurs créanciers. Il ne dédaignait point de catéchiser les petits enfants, puisqu'aussi bien ces innocents étaient libres, dès leur septième année, de devenir catholiques, sans que père ni mère ne pussent les empêcher : une fois convertis, on leur laissait le choix ou de retourner chez leurs parents ou de demander à ceux-ci une pension. Pendant que le père jésuite se livrait à ces manœuvres, tout prosélytisme était interdit aux protestants; les catholiques qui

Digitized by Google

changeraient de religion étaient condamnés au bannissement perpétuel hors du royaume et à la confiscation de leurs biens; même peine frappait les ministres qui souffriraient à leurs prêches la présence d'un papiste. Nul catholique ne devait se marier avec une protestante et réciproquement: les mariages mixtes étaient tout à fait prohibés.

Les prédications du R. P. Wreden eurent néanmoins au début fort peu de succès. Mais, en 1684, les jésuites se firent accompagner dans leurs tournées par les fonctionnaires mêmes que la France avait nommés, les États du comte de Montbéliard étant à cette époque sous le séquestre. Le bailli Du Vallier, le greffier Hildrich, le procureur fiscal Jean Kriegel, né à Mittelwihr, prêtèrent aux missionnaires l'appui du pouvoir. Ils prétendirent que la volonté du roi était que les églises, jusqu'ici exclusivement vouées aux protestants, fussent partagées: aux anciens propriétaires devait appartenir la nef, tandis que le chœur devait servir au culte catholique. Cette prise de possession du chœur était, disaient-ils, de droit, si sept familles catholiques habitaient dans le village. On partagea ainsi un certain nombre d'églises dans la plaine; on ne put pas, il est vrai, toujours trouver sept familles catholiques; mais, cette circonstance n'était point faite pour embarrasser l'esprit fertile en ressources des jésuites; ils attirèrent à prix d'argent et avec de belles promesses des catholiques, habitant les villages voisins, et le tour était joué. En même temps qu'on prenait les chœurs, on s'emparait des revenus des fabriques, promettant pourtant comme une grâce spéciale d'en abandonner la moitié aux protestants. Le bailli renouvelait les promesses faites aux nouveaux convertis par les jésuites et lançait des menaces contre ceux qui persisteraient dans une religion odieuse au roi.

En 1685 on enleva aux protestants le chœur de l'église de Riquewihr dans des circonstances particulièrement odieuses. Le $\frac{7}{17}$ septembre était morte au château de la ville Anne-Éléo-

Digitized by Google

nore de Nassau-Sarrebrück, mère du duc Georges : sur l'ordre de celui-ci, son corps fut déposé dans l'église paroissiale et une grille mise tout autour du sarcophage. Dix jours plus tard, Du Vallier veut se rendre maître du chœur ; il donne l'ordre d'enlever la grille et de transporter ailleurs le cercueil. La princesse Anne, sœur de Georges, s'y oppose formellement ; elle fait même arranger la grille pour la rendre plus solide. Du Vallier en réfère aussitôt à l'intendant et ordre est expédié aux chargeurs de vin, *leiterer*, de déposer à la sacristie le cercueil encombrant. Ils refusent de se charger d'une semblable commission et les membres du magistrat aussi bien que les *leiterer* sont saisis, emmenés à Colmar et paient leur refus par quatre semaines de prison. Cependant le chœur est débarrassé d'office et rendu aux catholiques, malgré les protestations du superintendant Otto. A la fin de janvier 1686, on y célébra pour la première fois la messe et bientôt on donna le titre officiel de curé royal à Jean-Baptiste Vaikle ; comme les revenus des fabriques étaient insuffisants pour le solder, le roi lui fournit son traitement sur sa cassette particulière. Il en fut de même pour tous les prêtres catholiques, introduits dans le comté de Horbourg et dans la seigneurie de Riquewihr. Ils étaient nommés au nom du roi par l'intendant et payés par lui. Deux religions coexistèrent désormais dans la petite ville ; au régime du *cujus regio ejus religio* avait succédé le *simultaneum*.

Jusqu'à cette époque, les modiques émoluments des instituteurs luthériens étaient pris sur les revenus des fabriques ; mais, comme ces revenus venaient d'être pour la plupart confisqués, il fallait rechercher comment ils seraient payés à l'avenir. Le pasteur Binder, de Horbourg, convoqua à cet effet ses collègues à une réunion. On décida que dorénavant le revenu ecclésiastique qui était entre les mains du seigneur ferait face à cette dépense. Les pasteurs traitèrent-ils encore d'autres questions ? Parlèrent-ils d'une manière vague de l'au-

Digitized by Google

dace des catholiques, des mesures prises contre les luthériens, de la misère des temps ? Peut-être ; quoi qu'il en soit, la réunion fut dénoncée comme factieuse, et, le 24 octobre 1685, le pasteur Binder fut saisi à Andolsheim, emmené à Colmar, gardé quatre semaines en prison, puis expulsé du royaume. En vain avait-il prié la régence de Montbéliard d'intervenir en sa faveur et d'implorer la pitié de l'intendant en faveur de ses quatre enfants et de sa femme enceinte ; il avait commis le crime abominable, de tenir cette réunion et d'engager ses paroissiens de rester fidèles à leur foi ; aussi la sentence fut-elle exécutée. Peu de temps après, pour des motifs analogues, le superintendant Otto fut arrêté à son tour ; il resta quatre semaines en prison et paya soixante livres d'amende. Pendant longtemps, on put craindre qu'il ne fût, lui aussi, expulsé. On le laissa à Riquewihr, mais pour l'arrêter, quatre mois après, une seconde fois. Otto commença à se familiariser avec la prison.

Jusqu'à présent, on n'avait enlevé aux protestants que le chœur des églises ; au début de 1686, les jésuites se saisirent de toute l'église dans le village de Wolfganzen et, peu après, ils en agirent de même à Bischwihr et à Aubure.

En l'année *normale* 1624, il n'y avait point de catholiques à Wolfganzen. Aux termes du traité de Westphalie, les choses auraient dû demeurer en l'état ; cependant avec la souveraineté de la France quelques familles catholiques s'établirent dans le village. En 1685, des capucins de Brisach vinrent, par ordre du général Montclar, prêcher dans l'église ; cependant ils laissèrent encore le pasteur Christophe Schmid qui gouvernait les trois communautés de Wolfganzen, Algolsheim et Volgelsheim, y célébrer son culte. Les catholiques, par suite de l'immigration et par suite aussi de quelques conversions arrachées par une pression continuelle, devinrent de jour en jour plus nombreux : si bien que le 14 février 1686 on signifia à Schmid de ne plus mettre les pieds

Digitized by Google

dans son ancienne église qui appartiendrait désormais exclusivement aux catholiques. Le pasteur fut obligé de se soumettre : il célébra son prêche et fit l'instruction religieuse dans un autre local. A quelque temps de là, comme il sortait de Colmar en compagnie de son collègue Scheurer, pasteur à Sundhoffen, il fut appréhendé par six archers, sous le commandement du lieutenant-prévôt de Strasbourg, emmené à Colmar et jeté dans la prison criminelle : sur la prière de quelques amis, on consentit à l'incarcérer dans la prison civile. Le lendemain, on le conduisit à Brisach, où l'intendant le condamna à quatre semaines de prison, 200 livres d'amende et au bannissement perpétuel, sous le prétexte qu'il avait prêché contre les nouveaux convertis. Le ministre de Sundhoffen, Scheurer, voulut célébrer, pendant l'emprisonnement de son collègue, le culte au village de Wolfganzen. Mais les capucins de Brisach l'en empêchèrent. Ils déclarèrent que la jeunesse n'était point libre de son temps, qu'il fallait l'envoyer à l'église, que si un père gardait son enfant à la maison, il serait puni. Le roi, continuèrent-ils, veut que les jeunes gens soient élevés dans la religion catholique. Les vieux peuvent faire ce qu'ils veulent, « jusqu'à ce que les dragons arrivent. » Les religieux intimidèrent les habitants à ce point qu'ils n'osèrent soutenir le pasteur. A partir de ce moment, le culte protestant cessa d'être célébré à Wolfganzen. La régence de Montbéliard désigna comme successeur de Christophe Schmid, Frédéric Braun ; mais il n'osa prêcher à Wolfganzen. Il réunit à Algolsheim les paroissiens des trois communautés dont il avait la direction. En vain le duc Léopold-Eberhard réclama ; il mourut en 1723 sans avoir obtenu satisfaction. Rien ne fut changé pendant le séquestre, et lorsqu'en 1758 les habitants protestants de Wolfganzen portèrent derechef au roi leurs doléances, il leur fut répondu qu'on ne pouvait y avoir égard sans violer la paix de Ryswick. Un article de cette paix

Digitized by Google

disait que « la religion catholique resterait au même état où elle était alors », et en 1697 l'iniquité était accomplie. Qu'eût répondu le conseil d'État, si quelque protestant avait allégué le traité de Munster ? En 1783, une lettre de Louis XVI permit enfin au pasteur de réunir de nouveau les fidèles dans ce village ; mais l'église demeura aux catholiques. Les cahiers de 1789 réclamèrent non point la reprise de l'église, mais l'introduction du *simultaneum;* ils demandèrent aussi que les protestants de Wolfganzen fussent déchargés de toutes les contributions qu'ils étaient obligés de payer pour l'entretien du culte catholique.

La situation était encore plus triste à Bischwihr. Ce village formait avant la guerre de Trente ans une paroisse protestante ; mais pendant cette horrible lutte il fut ruiné de fond en comble ; une vingtaine d'habitants survécurent seuls à l'effroyable désastre. Le village se releva peu à peu, après la paix de Westphalie ; seulement, un seul pasteur desservit désormais les deux communautés de Fortschwihr et de Bischwihr. Le 2 mars 1687, le ministre Hegel se présenta à Bischwihr, pour y célébrer le culte, selon son usage. Un jésuite lui défendit de mettre les pieds à l'église, alléguant une ordonnance du roi. Ici aussi il fallut céder l'église tout entière, élevée, entretenue par les protestants. Hegel cependant remplit encore les autres offices de son ministère ; il continua de visiter les malades de Bischwihr et il distribua la cène aux mourants. Mais il fut sans cesse menacé, et il accepta avec enthousiasme une cure qu'on lui offrit sur la rive droite du Rhin, dans le pays de Bade-Dourlach. Depuis ce temps, aucun pasteur n'entra plus sur le territoire de Bischwihr ; si à Wolfganzen le culte protestant était proscrit, au moins le ministre pouvait visiter les maisons et donner aux affligés, aux malades les secours religieux. A Bischwihr, la présence même du pasteur n'était plus tolérée. Il lui était interdit de venir dans ce village, où en 1624 il n'y avait pas

Digitized by Google

un seul catholique. Louis XVI, sur une demande du consistoire, fit enfin droit aux pétitions des persécutés. En 1783, le pasteur de Fortschwihr put, sans danger pour lui, revenir à Bischwihr. Mais la politique de Louis XIV avait porté ses fruits. Les fidèles qui assistaient au culte de Fortschwihr étaient devenus de plus en plus rares ; les *Bischwihriens* s'étaient peu à peu faits catholiques et aujourd'hui un humble temple protestant s'élève à une extrémité du village, tandis que de l'autre côté se dresse majestueuse l'église catholique.

La destinée d'Aubure fut analogue. En 1624, il n'y avait plus un seul catholique dans ce village, perdu au milieu des montagnes. En 1686, un chanoine de Saint-Dié vint s'y établir ; il reconstruisit le presbytère, s'y installa, et retint la dîme, afin de payer les frais de construction. Bientôt même il réclama un traitement au receveur ecclésiastique Chemnitius, tout abasourdi de cette demande. Les pasteurs cessèrent dès lors de venir dans le village qui fut voué au catholicisme. Ce n'est que de nos jours qu'une petite église protestante a de nouveau été élevée au sommet de ces montagnes : mais elle fait bien piteuse mine en comparaison de l'église catholique, conquête du chanoine.

Cependant, pendant les années 1686 et 1687, les arrestations de pasteurs continuèrent. Tandis que Christophe Schmid, pasteur de Wolfganzen, Volgelsheim et Algolsheim, se trouvait en prison, trois enfants vinrent au monde dans la paroisse. Le superintendant Otto pria Walther, pasteur à Munzenheim, de les baptiser. Mais le clergé catholique de Brisach se présenta aussitôt, accompagné de cinq mousquetaires. Le pasteur et l'instituteur protestant, Adrien Keberlin, furent enlevés. Le receveur ecclésiastique Chemnitius réussit à les délivrer, mais en payant cinquante livres d'amende. Il était désormais posé en principe qu'aucun pasteur, sans un ordre formel de l'intendant, ne pouvait

Digitized by Google

suppléer un collègue absent ou emprisonné. Au mois d'octobre 1686, le pasteur Scheurer, de Sundhoffen, fut à son tour jeté en prison et condamné à 75 livres d'amende ; le superintendant Otto fut saisi pour la troisième fois par des dragons et conduit à sa prison habituelle, où il demeura quinze jours. Comme il n'y avait aucun diacre à cette époque dans Riquewihr, le magistrat de la ville pria le ministre d'Ostheim, Mauritius, de baptiser quelques enfants ; Mauritius obtint l'autorisation du bailli. Néanmoins il fut appréhendé, condamné à une prison de trois semaines et à 75 livres d'amende.

La désolation régnait partout chez les protestants : on craignait tout des agents royaux et on avait tout à craindre. L'œuvre néfaste se poursuivit. Le dimanche 10 février 1687, le jésuite L'Empereur arriva à Beblenheim avec un prêtre de Colmar, du nom de Bürger. Le lundi, le bailli de Riquewihr, Harter, successeur de du Vallier, se joignit à eux ; on pénétra dans l'église et on s'empara du chœur ; le curé de Riquewihr monta même en chaire et prononça une courte allocution. De Beblenheim, on se rendit à Riquewihr même. Le mardi matin, bailli et prêtres firent mander un grand nombre de bourgeois : ils les invitèrent à embrasser la religion catholique et à signer un papier qu'ils leur présentèrent. Le superintendant Otto fut appelé à son tour ; on lui signifia un nouvel ordre d'arrestation et trois dragons l'emmenèrent à Colmar. Son crime était d'avoir baptisé trois semaines auparavant l'enfant de son collègue de Hunawihr : il avait de la sorte rempli un acte religieux hors de sa paroisse ! Peu importait que cet acte se fût passé en présence du duc et de la duchesse de Birkenfeld, parrain et marraine. C'était évidemment là un prétexte pour l'éloigner et pour laisser le champ libre à Messieurs les jésuites. Aussitôt après l'arrestation du pasteur, on réunit les membres du magistrat dans la cour du bailliage (*Amthof*) ; on espéra leur arracher leur conversion,

Digitized by Google

après les avoir terrifiés. On fit aussi venir quelques femmes; mais on ne réussit qu'à convertir l'institutrice avec ses deux enfants âgés de 15 et de 18 ans. L'institutrice était depuis longtemps en mauvais termes avec le superintendant et cette animosité explique, au point de vue humain, sa conversion. De Riquewihr, les jésuites se rendirent à Hunawihr. Il y avait là deux familles entièrement catholiques et deux femmes catholiques mariées à des protestants: ce nombre était trop faible pour autoriser la prise en possession du chœur. Que fit-on alors? On persuada à un pauvre aveugle, à un vieux paralytique et à un sourd de se convertir; on leur donna beaucoup d'argent et ils ne résistèrent point à cet attrait. On atteignit de la sorte le chiffre sept et on prit le chœur. Les jésuites continuèrent ensuite leur tournée; nous les suivons à Ostheim, à Sundhoffen, dans les villages de la plaine, cherchant partout, par toutes sortes de moyens, d'attirer les protestants dans leurs filets. Le chœur des deux églises de Munzenheim et Dürrenenzen sont pris le 1er août par le jésuite Wreden et un archiprêtre de Markolsheim.

A partir de cette date, le *simultaneum* est établi dans toutes les communautés du comté d'Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr. Le protestantisme disparaît même de trois villages, Wolfganzen, Bischwihr et Aubure où jusqu'alors il avait régné sans partage. Dans les autres, sa position est fortement menacée. On achète les conversions et rien n'est plus curieux que de consulter à ce sujet les registres tenus par les curés catholiques. Ils s'ouvrent par une action de grâce à Dieu et un cri de reconnaissance pour le roi qui a rétabli dans ses droits la vraie religion. Puis toutes les conversions sont enregistrées avec une fidèle exactitude et de belles phrases. Assez nombreuses au début, elles deviennent plus rares dans la suite, alors que la pression fut moins vive. On ne réussit en somme qu'auprès des pauvres gens qui changèrent de religion pour vivre. La grande majorité persévéra

Digitized by Google

dans la vieille foi. Néanmoins, le roi ordonna que toutes les fonctions fussent tenues par des catholiques. Dès 1685, on invita les prévôts protestants à se convertir sous peine d'être déposés; on ordonna aux membres du magistrat de Riquewihr « de faire apparoir dans les trois semaines qu'ils étaient de religion catholique apostolique ». Ils refusèrent d'obéir; prévôts et magistrat furent remplacés par des catholiques; mais comme ceux-ci appartenaient à la dernière classe de la société, ils furent d'ordinaire méprisés : la plupart d'entre eux ne savaient ni lire ni écrire.

Pendant tout ce temps, les gens du roi avaient l'œil sur les revenus ecclésiastiques de la seigneurie. Chemnitius ne savait comment se tirer d'affaire. Il était obligé d'acquitter sur ces revenus la compétence des instituteurs, payée autrefois par les fabriques, et un ordre de l'intendant l'obligeait encore de fournir aux dépenses des curés de Wolfganzen et de Bischwihr. Peu à peu, on lui imposa le paiement d'autres curés. Lorsqu'enfin eut éclaté la guerre de la ligue d'Augsbourg, le revenu ecclésiastique eut le même sort que le revenu séculier : on le confisqua. Chemnitius ne pouvait désormais payer aucune somme à un pasteur ou à un instituteur, sans un ordre formel de l'intendant; il dut fournir un compte exact de ses recettes et des extances, c'est-à-dire des sommes arriérées qu'on lui devait; il fut contraint de faire mener tous les sacs de blé à Colmar. Sans doute pendant quelques années, on paya sur ces revenus les pasteurs de préférence, quitte à partager le reste entre les curés; mais en 1696 les curés obtinrent la première place et les pasteurs durent se contenter du reste. Cet état de choses dura peu de temps, puisqu'après la paix de Ryswick le séquestre fut levé : le duc Georges recouvra ses domaines de France, après que Horbourg et Riquewihr eurent été pendant vingt-trois ans directement administrés par les officiers royaux.

La situation des protestants fut légèrement améliorée, sous

Digitized by Google

l'administration de Georges II et sous celle de son fils Léopold-Eberhard (1699-1723). Le roi fut obligé de solder les curés royaux et le domaine ecclésiastique ne leur fournit plus que des redevances légères. Les pasteurs furent régulièment payés, Peu à peu les officiers de villages catholiques furent de nouveau remplacés par les protestants. Néanmoins les ordonnances concernant les luthériens d'Alsace continuèrent de s'appliquer aux habitants de la seigneurie et du comté, et force fut au bailli de les appliquer dans ses jugements. On peut en citer un premier exemple dès la fin de l'année 1697. Un ordre royal portait que tous les enfants nés de mariages mixtes, contractés avant que ces mariages aient été totalement interdits, devaient être élevés dans la religion catholique. Or le prévôt catholique de Mittelwihr avait une femme protestante et une fille élevée dans la communion de la mère. Vers Noël, la mère et la fille furent citées devant le bailli Roth ; et comme celle-ci refusait de changer de culte, elle fut incarcérée ; durant sept semaines elle supporta la faim, une grande froidure, et toutes sortes de supplices. Le pasteur de Mittelwihr fut également impliqué dans l'affaire.

D'autres ordres royaux frappèrent les protestants. La religion luthérienne autorisait, dans certains cas, le divorce, et le consistoire de Riquewihr, juge ecclésiastique, avait mainte fois, pour cause d'adultère, cassé des mariages. Des lettres ministérielles de Louvois et de Barbézieux de 1690 et 1692, confirmées plus tard par un arrêt du conseil souverain de l'année 1722, lui retirèrent ce privilège. Le divorce fut déclaré immoral, contraire à la sainteté du sacrement et totalement prohibé.

Lorsqu'en 1723 le séquestre fut de nouveau mis sur les terres de Horbourg et de Riquewihr, l'influence catholique devint plus forte. On appliqua à l'église de cette contrée le règlement général porté par Le Blanc en 1727. Il y était déclaré d'abord qu'en cas d'abjuration du père ou de la mère,

Digitized by Google

tous les enfants qui n'auraient pas encore assisté à la sainte cène, suivraient la religion du nouveau converti. Une mère à moitié folle pouvait ainsi arracher au père la possession de ses enfants. En second lieu, il était dit que tous les bâtards appartenaient au roi ; donc ils devaient être élevés dans la religion du souverain : les enfants des filles protestantes étaient par suite donc enlevées à leurs mères ; ces malheureuses non seulement étaient condamnées par la justice locale à une amende assez forte, mais encore étaient privées de la présence de leurs enfants, si elles-mêmes ne leur enseignaient les principes d'une religion ennemie.

Enfin le comte protestant devait lui-même nommer des catholiques aux principales places de la seigneurie : le bailli, les prévôts, le secrétaire et le procureur fiscal devaient désormais tous faire profession de catholicisme.

Déjà à cette date on avait introduit l'*alternative* dans les constitutions de Riquewihr et des villages.

En 1724 Dietermann, subdélégué de l'intendant, était arrivé à Riquewihr ; il avait déclaré que la moitié des membres du magistrat devaient être catholiques et il fit procéder à l'élection des quatre membres catholiques. L'un des deux chefs de poële de la grande corporation des vignerons devait pareillement appartenir à la religion romaine : si bien que le corps des élus, comme celui du magistrat, fut partagé entre les deux confessions. Pareille mesure fut introduite pour les jurés de justice dans les autres communautés. Cet état demeura jusqu'à la révolution française.

En même temps, d'autres petits conflits éclatèrent çà et là. En 1724, l'église d'Appenwihr menaçait ruines ; il fallait la rétablir. Les catholiques profitèrent de l'occasion pour déclarer qu'elle leur appartenait exclusivement. Ils l'emportèrent et il en fut de l'église d'Appenwihr comme de celles de Wolfganzen, Bischwihr et Aubure :

La maison est à moi.

Digitized by Google

Les porteurs de vin de Beblenheim furent astreints à porter la croix et la bannière lors des processions catholiques. En 1723 deux luthériens, pourvus de cet office, refusèrent de figurer à la cérémonie. Le curé fit faire leurs fonctions par deux catholiques et réclama aux porteurs récalcitrants la somme de 7 l. 10 s. qu'il lui en avait coûté. Le bailli et, sur appel, le conseil souverain donnèrent raison au curé.

Des disputes de ce genre ne purent même être évitées lorsque la maison de Würtemberg eut recouvré ses droits en 1748. Quand le curé et le pasteur étaient animés d'un véritable esprit évangélique, le *simultaneum* n'entraînait point de grands inconvénients; malheureusement, cet esprit était rare alors comme aujourd'hui. Il faudrait toute une épopée comparable au *Lutrin* pour raconter tous les hauts faits du curé Hertenbein, de Munzenheim, vers 1750. Il veut sans cesse empiéter sur le domaine protestant; un jour, se trouvant à l'étroit dans le chœur, il fait transporter le confessionnal dans la nef; un dimanche, il allonge un sermon, au grand ahurissement de ses auditeurs, pour empêcher le service protestant de commencer à l'heure accoutumée. Puis dans tous ses discours il traite les protestants de fripons, de voleurs ; il appelle la table de la cène *Hundstisch*. En 1752, on fait reblanchir l'église; sur l'ordre de Hertenbein, on efface les armes du duc de Würtemberg et on les remplace par celles du roi, avec l'inscription : *Esto nobis turris fortitudinis a facie inimici catholicæ scilicet ecclesiæ*. Sois pour nous un rempart contre les ennemis de la religion catholique. On est obligé de laisser les armes et l'inscription : on se contente de rétablir à côté les armes du duc.

D'autres démêlés portèrent sur des objets plus sérieux. Les catholiques prétendirent empêcher les protestants de sonner les cloches le vendredi et le samedi saints; car ces jours-là les cloches devaient se rendre à Rome. Une sentence du bailli Demougé leur donna raison ; mais il ne semble pas

Digitized by Google

qu'elle ait été exécutée. Le conseil souverain d'Alsace, empreint de l'esprit catholique, prenait à son tour quelques arrêts singuliers. En 1752, il déclara que dans les villages où il n'y avait qu'une sage-femme, elle devait être catholique, pour qu'un enfant de cette religion ne soit pas exposé faute de baptême à la damnation éternelle. En 1762, il jugea qu'il était interdit à des protestants de fixer leur résidence dans des communautés où il n'y avait que des catholiques. Les lettres patentes de 1768 portent que les principaux officiers du duc de Würtemberg seront, comme par le passé, catholiques.

Cependant les idées libérales faisaient chaque jour de nouveaux progrès. On s'émut à Paris de toutes ces taquineries. L'arrêt de 1752 sur les sages-femmes fut cassé par lettres patentes du roi et en 1762 parurent les célèbres lettres de Choiseul à l'intendant de Lucé et au cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg. Toutes les anciennes dispositions sont sans doute maintenues, mais considérablement adoucies. Il est défendu aux catholiques d'abjurer leur religion; mais si par hasard des enfants catholiques avaient été élevés dans le protestantisme, on ne saurait leur en faire un crime. Les bâtards doivent devenir catholiques; mais si le père et la mère se marient avant que l'enfant ait atteint sa cinquième année, il leur appartiendra de décider de sa religion. Un peu plus tard, en 1774, l'édit défendant les mariages mixtes est abrogé: il est vrai que ces mariages ne pouvaient être bénis que par les curés et que tous les enfants devaient être élevés dans le catholicisme. En 1783, Louis XVI, comme nous l'avons vu, répond favorablement aux demandes des protestants de Bischwihr et Wolfganzen.

Ces demi-mesures ne suffisaient pas aux protestants. Leur vœu secret était de revenir environ cent années en arrière, dans ces heureux temps où nul catholique ne pouvait résider dans leurs villages. Mais, à défaut de la domination, ils ré-

Digitized by Google

clamaient l'égalité des deux cultes ; ils voulaient que toutes les mesures iniques prises contre eux fussent abrogées. C'est en ce sens qu'ils rédigèrent leurs cahiers de doléance en 1788 et 1789.

Sur la demande du président de la confession d'Augsbourg, les consistoires formèrent une association pour rédiger une pétition générale ; chaque consistoire exposa ensuite à part ses griefs particuliers ; dans l'intérieur même du consistoire de Riquewihr, les protestants d'Appenwihr, d'Aubure, de Bischwihr et de Wolfganzen firent une demande séparée pour obtenir la communauté de l'église avec les catholiques. Le duc de Würtemberg à son tour rédigea un mémoire spécial.

L'Assemblée nationale fit droit en partie à ces réclamations. Le 24 décembre 1789, elle déclare que les protestants seront admis à tous les emplois civils.

Le 17 août 1790, elle proclame que « les protestants jouiront des mêmes droits, libertés et avantages dont ils ont joui et sont en droit de jouir, et que les atteintes qui peuvent y avoir été portées seront considérées comme nulles et non avenues. » Mais cette déclaration était trop vague ; elle abrogeait en bloc toutes les iniquités du passé ; elle les laissait subsister en détail. On s'en aperçut bientôt à Riquewihr. Des bâtards nés de filles protestantes furent menés au temple. Le pasteur de Hunawihr bénit un mariage mixte ; un converti revint à l'Église protestante. Les curés s'en plaignirent. L'affaire fut portée au conseil général du Haut-Rhin et celui-ci manda à sa barre le maire de Riquewihr et le surintendant Titot, pour les admonester et leur dire « que rien n'était innové. » Les habitants de Riquewihr firent alors une nouvelle pétition à l'Assemblée ; ils signalèrent par le détail chaque abus qui subsistait encore et demandèrent l'abolition de chacun d'eux séparément. Ils voulurent l'affranchissement de toute entrave : « Gêner la liberté de conscience par la terreur des peines ou la tenter par l'appât de faveurs civiles et tempo-

Digitized by Google

relles sont des moyens trop au-dessous de la dignité de la religion pour qu'ils puissent continuer d'avoir lieu dans le siècle où nous sommes.» L'Assemblée constituante se sépara, sans que la question eût été réglée et bientôt après survint la Terreur. Lorsque, le 18 germinal an X, le Premier Consul réorganisa l'église protestante, il lui donna la liberté de conscience, mais en la soumettant au pouvoir. Il y eut encore un consistoire de Riquewihr, mais dépendant du directoire de Strasbourg, et ayant perdu toutes ses attributions judiciaires, avec des pasteurs directement nommés et salariés par l'État.

Nous avons raconté par le menu l'histoire des petites tracasseries que dut subir l'Église protestante dans le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr.

Ces petits faits réunis présentent, si nous ne nous abusons, plus d'un intérêt. Ils nous expliquent d'abord diverses particularités du caractère actuel de notre population protestante.

Les habitants des villages dont nous avons retracé l'histoire deviennent de jour en jour plus indifférents au christianisme, et quittent volontiers l'église pour le cabaret. Néanmoins ils sont protestants farouches ; ils ont gardé vis-à-vis des catholiques une défiance extraordinaire; ils accueillent avec une crédulité naïve les bruits les plus fantastiques; ils s'imaginent volontiers qu'une Saint-Barthélemy est toujours suspendue sur leurs têtes. Ils se mettent sans cesse en colère contre le pape. Lorsqu'une élection a lieu, ils se posent une seule question: le candidat est-il catholique ou protestant? Ce dernier aura toujours leur voix. Ils se piquent d'être libéraux; mais ils n'ont pas réussi à s'élever à une notion vraie du libéralisme. Ils voteront pour le candidat libéral s'il est protestant et ils ne sauront comprendre qu'un catholique, voire même qu'un prêtre, puisse dans des circonstances données représenter la liberté dans son expression la plus haute: ils

Digitized by Google

s'inscriront contre lui. Ce sont là, si je ne me trompe, chez une population intelligente et éclairée d'ailleurs, des signes d'atavisme. Leurs ancêtres ont eu tellement raison de se défier que les descendants se défient encore sans raison; ceux-là ont eu à supporter tant de tracasseries que ceux-ci sont restés sur le qui-vive et redoutent toujours le pire.

En second lieu, il faut bien montrer combien fut coupable la conduite du gouvernement français. Sans doute, nous réussissons à nous mettre à sa place; nous savons qu'il croit agir dans son intérêt, en amenant l'unité de la foi, qu'il s'imagine même très sincèrement travailler au salut de ses sujets. Mais comme ses calculs sont faux! Voici un pays nouvellement placé sous la souveraineté de la France. Le rôle de l'État est de s'attacher les habitants, de se faire aimer par eux. Que fait-on? Du jour au lendemain, on leur impose des redevances nouvelles, des charges écrasantes. Puis, on inquiète leur conscience, on prend contre eux une série de mesures intolérables. Les habitants, ce semblerait, vont se détourner de la France et la maudire. Sans doute pendant un certain temps ils ont vis-à-vis d'elle une attitude défiante. Mais quels pays aimeraient-ils sinon la France? L'Autriche? L'Autriche qu'ils ont connue auparavant est animée d'un fanatisme égal à celui de Louis XIV et ils ont eu, au XVIe siècle, bien à souffrir de son despotisme. L'Allemagne? mais à cette époque il n'y a point d'Allemagne; il y a de l'autre côté du Rhin 360 États qui s'agitent dans une impuissance stérile. Leurs princes de Würtemberg? mais ceux-ci vivent loin d'eux; ils sont à Montbéliard ou à Stuggart et dépensent pour leurs maîtresses ou leurs dettes les revenus les plus nets du paysan de Horbourg et du vigneron de Riquewihr. Voilà pourquoi, malgré tout, nos habitants s'attachèrent à la France, qui seule s'occupait de leurs intérêts, construisait des chemins, prenait parfois sa défense contre les prétentions exagérées des Montbéliard, puis quand la France proclama

Digitized by Google

la liberté religieuse, quand elle supprima les droits seigneuriaux et la dîme, quand elle déclara que tous les hommes sont égaux, cet attachement devint de l'enthousiasme : puisse-t-il ne jamais se refroidir !

LES ÉCOLES.

Depuis la Réformation, chaque village du comté d'Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr possédait sa maison d'école. Les parents étaient tenus d'y envoyer leurs enfants de l'âge de 7 ans à l'âge de 13 ans, les filles aussi bien que les garçons. Les ordonnances des comtes de Montbéliard répètent souvent cet ordre : ce qui est pour nous une preuve qu'il n'était point suivi. En été, les jeunes enfants venaient seuls ; les grands garçons de 10 à 13 ans vaquaient aux travaux de la vigne ou des champs. D'ailleurs, l'obligation n'avait qu'une fort petite sanction : les parents de ceux qui faisaient l'école buissonnière devaient être admonestés par le pasteur; ils étaient en outre tenus d'acquitter la rétribution scolaire, que leurs enfants fréquentassent, oui ou non, l'école.

Ces écoles étaient dirigées par un instituteur qui devait seul suffire à la tâche. Il donnait les éléments de l'instruction aux filles aussi bien qu'aux jeunes gens et avait souvent plus de cent élèves [1]; les deux sexes étaient réunis dans la même salle. Les règlements recommandaient seulement de ne point les mêler : les garçons devaient être assis d'un côté, les filles d'un autre. Parfois, quand un instituteur comptait de longues années de services, quand il était brisé par l'âge ou les

[1] Nous relevons dans les procès-verbaux de la visite ecclésiastique du pasteur Binder, en 1769, les chiffres suivants : à Horbourg 75 élèves, à Andolsheim 105, à Beblenheim 113 (56 garçons, 57 filles), à Ostheim 33 garçons, 40 filles.

Digitized by Google

fatigues, on lui donnait un aide qui le déchargeait d'une partie ou de la totalité de sa besogne. Cet aide avait presque toujours la survivance de la charge.

Par qui était nommé l'instituteur ? Nous serions assez embarrassé de le dire et on ne le savait point très bien au siècle dernier. Quand une vacance se présentait, le seigneur et la communauté prétendaient à la fois au droit de nomination. Il y eut parfois des luttes assez vives: ici elles se terminèrent au profit des seigneurs, là au profit des communautés. Le seigneur nomma ainsi les instituteurs à Hunawihr, à Horbourg, à Fortschwihr, à Dürrenenzen. Ailleurs à Beblenheim, à Mittelwihr, à Sundhoffen, à Appenwihr, la communauté désignait le *magister*. Il y eut dans certaines communes de véritables élections d'instituteurs: nous en avons trouvé un exemple à Algolsheim. Les règlements recommandent aux communautés de ne choisir que des hommes capables et de prendre toujours l'avis du pasteur: si par hasard elles ne trouvent pas chez elles d'hommes remplissant les conditions requises, elles doivent s'adresser au consistoire qui leur viendra en aide. Du reste, tous les instituteurs, avant d'entrer en possession de leurs charges, sont examinés par le consistoire. Celui-ci leur délivre la permission d'enseigner, et son autorisation tient lieu de nos brevets modernes. L'instituteur ne change jamais; il reste toujours en place dans le même village. Les habitants font parfois des pétitions, pour amener sa destitution; mais le consistoire seul peut décider au sujet de ces demandes et prononcer l'arrêt.

Les émoluments de l'instituteur variaient de village à village. Ils se composaient d'ordinaire de quatre parts: 1° l'instituteur recevait des fabriques des églises jusqu'en 1685, plus tard du revenu ecclésiastique, un certain nombre de sacs de seigle, ici 8, là 4, en un autre endroit seulement 2; 2° chaque élève, ou pour mieux dire chaque enfant du village, devait acquitter une rétribution scolaire. Cette rétribution

Digitized by Google

était très variable. Dans certains villages, chaque enfant, quelle que fût sa force, donnait deux schellings (le schelling à 2 sous 8 deniers) par trimestre. Dans d'autres, à Horbourg par exemple, l'enfant qui savait écrire payait quatre schellings; celui qui ne savait pas encore écrire trois[1]. Comme la rétribution était plus forte pour les premiers, beaucoup d'enfants négligeaient d'apprendre à écrire; le consistoire fut obligé, en 1753, de faire des remontrances à ce sujet; il invita les pasteurs à veiller «que la cause des pauvres ne fût pas négligée et que pourtant l'instituteur touchât son traitement.» 3° La commune fournissait à l'instituteur sa maison; elle lui abandonnait la jouissance de quelques terres ou d'une pièce de vigne, elle lui donnait parfois quelques sacs de blé. Mais l'instituteur rendait encore des services hors de l'école: il sonnait les cloches pour les cérémonies religieuses, il jouait l'orgue, il faisait la collecte à l'issue du service, il allait de maison en maison pour inviter aux enterrements. Le mobilier de l'église était sous sa garde spéciale; chaque jour, il devait remonter l'horloge qui, du haut du clocher, indiquait l'heure aux villageois. Ces services étaient payés soit en argent soit en nature par la communauté. Les particuliers lui donnaient naturellement quelque menue somme, lors des baptêmes, des mariages ou des enterrements. Bien plus, chaque chef de famille lui devait par an un nombre déterminé de boisseaux de blé ou de pots de vin. A Horbourg, l'instituteur faisait sa tournée après la moisson et recevait de chacun un demi-boisseau de seigle; à Beblenheim, on lui livrait après les vendanges deux pots de vin par feu. Enfin 4° certaines terres étaient frappées d'une rente en argent ou en nature au profit du maître d'école. Ces rentes, assez minimes du reste, lui étaient payées directement. Elles provenaient sans doute de quelque donateur généreux qui, jadis, dans des temps très

[1] La rétribution s'élevait dans les communes moins peuplées.

Digitized by Google

lointains, avait voulu servir la cause de l'instruction publique et avait grevé l'une de ses terres de cette servitude. Toutes ces menues redevances formaient à la fin du compte une petite somme qui permettait à l'instituteur de vivre assez honorablement. Mais, il faut bien le dire, les occupations fort diverses qu'on lui imposait nuisaient à son prestige : en outre, elles étaient trop nombreuses pour que le sercice de l'école n'en souffrît pas un peu.

La salle de classe devait être entretenue propre par l'instituteur et ses élèves. Chaque jour, l'un de ceux-ci, à tour de rôle, était tenu de la balayer. En hiver, chaque enfant venait à son tour avant ses camarades pour allumer le feu; il apportait avec lui un fagot que ses parents lui avaient donné.

Les classes commençaient en été, entre Pâques et la Saint-Michel, à 6 heures du matin et se terminaient à 9 heures; l'après-midi elles avaient lieu de midi à 3 heures. En hiver, à partir de la Saint-Michel, elles ne débutaient le matin qu'à 7 heures, pour durer jusqu'à 10. Si les enfants n'étaient pas nombreux, l'instituteur pouvait les retenir moins longtemps; mais on lui recommandait de ne pas les garder plus longtemps, par excès de zèle. Tous les jeudis et samedis après-midi, il y avait congé. On donnait en outre quelque vacance pendant la moisson et les vendanges.

Tous les règlements touchant les écoles étaient élaborés et promulgués par le consistoire de Riquewihr. Deux d'entre eux embrassent tout le plan d'études; l'un fut fait en 1649, au lendemain de la paix de Westphalie qui venait de rendre quelque sécurité à la province; l'autre en 1753 qui reprenait et sur quelques points amendait le premier.

Ces règlements sont empreints de l'esprit *clérical*, comme on dirait de nos jours. L'école s'ouvre et se ferme par un cantique et une prière. Elle est divisée en trois classes : dans la première, sont les enfants qui ne savent pas encore lire ;

Digitized by Google

on leur apprend l'alphabet et ils épèlent quelques mots dans la Bible. Dans la seconde sont les enfants qui connaissent déjà très bien leurs lettres ; aussi leur met-on entre les mains le petit et le grand catéchisme de Luther et ils doivent réciter sans changer un mot des réponses au questionnaire; on leur fait aussi apprendre par cœur des versets de cantique auxquels d'ordinaire ils ne comprennent pas grand'chose. On les exerce aussi à chanter les principales mélodies protestantes. On achève de leur apprendre à lire dans un *Wegweiser*, sorte de recueil de prières et de textes pieux. L'après-midi, quand ils sont devenus plus forts, on les exerce à écrire, et on leur donne à copier quelque belle sentence biblique. La troisième classe comprend les élèves qui savent déjà et lire et écrire. L'enseignement porte sur les psaumes et les proverbes de Salomon. On continue d'apprendre des versets détachés de la Bible, sans en saisir davantage le sens. Les plus habiles sont ceux qui les détournent de leur signification primitive, pour les appliquer aux événements les plus insignifiants de la vie scolaire. L'étude du calcul est facultative. Le règlement de 1753 dit : « Si les parents veulent faire apprendre le calcul à leurs enfants, la chose peut avoir lieu dans les classes de l'après-midi. » Il n'est point question dans le plan d'études ni d'histoire ni de géographie. Si par hasard un jeune homme est curieux de ces sciences, il peut prendre des leçons particulières chez l'instituteur : il les lui enseignera à un prix modeste, si toutefois il les sait lui-même. On voit que dans la classe l'instruction religieuse était partout et absorbait tout.

Tout l'enseignement se donnait en langue allemande; les instituteurs, dont quelques-uns étaient originaires de l'autre côté du Rhin, ignoraient très souvent le français d'une manière absolue. Jamais un mot de français n'était prononcé à l'école ou, si par hasard on se servait d'un terme de cette langue, il résonnait comme une fausse note et excitait l'hi-

Digitized by Google

larité. On écrivait même en allemand, si j'ose ainsi dire : on n'employait jamais à l'école les caractères romains, mais bien les caractères gothiques. Nous avons parcouru les registres de l'état civil que tenaient les pasteurs; nous avons tenu entre les mains des pétitions qu'ont signées tous les habitants d'un village: de loin en loin on y voit une belle signature en caractères latins; elle a été mise là par un ancien élève d'un gymnase; ceux qui n'ont pas quitté leur localité ignorent ces lettres; en tremblant, ils ont écrit leurs noms en gothique très serrée. Les illettrés d'ailleurs sont rares; au début du XVIIIe siècle, on voit encore sur ces registres quelques croix ou d'autres signes (*handzeichen*) remplaçant le nom; les femmes surtout ont recours à cette manière primitive d'attester l'authenticité d'un acte; mais le nombre de ceux qui ne savent pas signer diminue, à mesure qu'on approche de 1789. On peut poser en fait qu'à cette date les $\frac{5}{6}$ de la population dans le comté d'Horbourg et la seigneurie de Riquewihr savaient écrire l'allemand.

L'allemand, et non pas le français. Le consistoire est resté jusqu'à la fin fidèle à la vieille routine, et le gouvernement français n'est jamais intervenu dans les affaires scolaires avant 1789. C'était là un département qui lui était tout à fait étranger. Il avait d'ailleurs d'autres soucis: ne devait-il pas s'inquiéter si un bâtard, né d'une fille protestante, fréquentait par hasard le prêche au lieu d'assister à la messe? Il pensait amener l'assimilation de l'Alsace et de la France, en imposant l'unité de la foi; il a oublié (et grande est sa responsabilité devant l'histoire) de répandre notre belle langue française et de la faire retentir dans l'Alsace, devenue partie intégrante de la France.

La discipline était dans les écoles assez douce. L'instituteur faisait l'appel des élèves présents, inscrivait les absents pour leur adresser, à la première occasion, une réprimande. Il devait éviter de donner aux enfants des surnoms, de les tirer

Digitized by Google

par les cheveux ou par les oreilles. S'ils étaient récalcitrants, il pouvait employer les verges ou le bâton, mais avec discrétion, de manière à ne point blesser les enfants ou à ne point les atteindre à la tête. Les enfants, de leur côté, étaient tenus d'être pleins d'égards pour leur maître; il leur était interdit de causer pendant les heures de classe; ils ne devaient point non plus bavarder à tort et à travers sur ce qui se passait à l'école et dire du mal de leur instituteur. Les enfants sortaient de l'école en rang; on leur prescrivait de saluer les personnes âgées qu'ils rencontreraient. Défense à eux de vagabonder dans les rues, de glisser pendant l'hiver, de se baigner seuls pendant l'été.

Tels étaient les principaux articles du règlement appliqué dans les écoles protestantes. Ces écoles ne furent pas les seules que possédaient nos villages. Depuis l'introduction du *simultaneum*, les communautés étaient obligées d'avoir un maître d'école catholique, qu'elles nommaient et qu'elles payaient; mais ces écoles étaient mal surveillées puisque le consistoire n'avait aucune action sur elles et que le gouvernement ne s'occupait point d'instruction; aussi eurent-elles une importance médiocre. La proportion des illettrés fut toujours plus grande chez les catholiques que chez les protestants: il est vrai que les premiers, d'ordinaire pauvres journaliers, disposaient de moins de loisirs que les premiers.

La ville de Riquewihr, au point de vue des écoles, était mieux partagée que les villages du comté ou de la seigneurie. D'abord seule elle possédait une école séparée pour les filles. Elle nommait elle-même l'instituteur ou l'institutrice qui la dirigeait et qui avait d'ordinaire sous ses ordres une centaine d'élèves. Ensuite l'école des garçons se divisait en deux sections: une allemande et une latine. Deux maîtres étaient à sa tête: un recteur et un précepteur. Leurs émoluments étaient bien plus considérables que ceux des instituteurs villageois. Outre la rétribution scolaire et autres

Digitized by Google

avantages accessoires, le recteur recevait du revenu ecclésiastique 116 livres 13 sous 4 deniers en argent, 16 rézaux de seigle et 22 mesures de vin; le précepteur 110 livres, 18 rézaux et 9 mesures. Ils étaient très souvent gradués de l'université de Tubingue et échangeaient leurs fonctions d'instituteur contre celle de diacre ou de pasteur. La section allemande était semblable aux écoles villageoises que nous venons de décrire; dans la section latine, qui avait une place à part dans la salle commune, on apprenait les éléments du latin et les principales règles de la syntaxe. Bien qu'un vieux règlement obligeât les élèves de la section à parler exclusivement latin entre eux, bien qu'au XVIIIe siècle encore on eût la prétention de préparer les élèves directement à l'université, l'école latine ne fut jamais florissante; elle comptait fort peu d'élèves et encore la moitié d'entre eux s'arrêtaient à mi-chemin[1]. Les candidats à la théologie eux-mêmes allaient chercher plus loin une instruction sérieuse: d'ordinaire ils faisaient leurs études secondaires au gymnase de Bouxwiller, dans les terres du comte de Hanau-Lichtenberg; ils y passaient cinq ans, puis sollicitaient du duc de Wurtemberg une bourse au séminaire de Tubingue. S'ils l'obtenaient, ils étaient nourris et logés au séminaire même; ils recevaient en outre du revenu ecclésiastique de Riquewihr une somme de 20 florins, soit 33 livres 6 sous 8 deniers: certes avec cette somme, ils ne devaient point tomber dans de grandes fautes. Ils passaient en général leurs examens à Tubingue et y prenaient leurs grades; mais si un motif quelconque les empêchait de s'exposer au jugement de leurs professeurs, ils obtenaient du duc la permission de se présenter devant le consistoire de Riquewihr plus indulgent. Celui-ci les examinait et leur donnait l'ordination. Il ne leur restait dès lors

[1] Cf. Ensfelder. L'*École latine de Riquewihr*. Revue d'Alsace. 1878, p. 78.

Digitized by Google

plus qu'à attendre qu'une cure fût vacante dans l'étendue des terres de Horbourg et de Riquewihr.

Depuis que la Réforme eut été introduite dans le comté de Horbourg et dans la seigneurie de Riquewihr, les comtes de Montbéliard y possédaient tous les droits épiscopaux. Ils avaient le pouvoir de promulguer des ordonnances ecclésiastiques, auxquelles pasteurs et fidèles étaient tenus d'obéir. Ils étaient les gardiens de l'orthodoxie protestante et empêchaient leurs sujets de s'écarter de la bonne voie : depuis le milieu du XVIe siècle, la pure doctrine de la confession d'Augsbourg était seule prêchée du haut des chaires. Malheur à celui qui aurait eu sur la religion des idées différentes de celles de Luther ! Au XVIe et XVIIe siècle, c'était une obligation pour tous d'assister au service du dimanche, de participer à la communion, un certain nombre de fois par an. « Si des bourgeois se trouvaient pendant les prédications par les rues, parlementant ou devisant ensemble ou étaient assis devant leurs maisons, ils amenderont chaque fois cinq sous, payables par chaque personne, lesquels deniers seront levés tout de suite par les anciens, maire ou sergent et distribués aux pauvres [1]. » En 1661, les officiers seigneuriaux défendirent même aux habitants de quitter leurs villages les dimanches et jours de fêtes, sous peine de cinq schillings d'amende ; car, est-il dit dans l'arrêté « ils ne doivent point manquer au sermon et mépriser la parole de Dieu. » Au XVIIIe siècle, on se relâcha un peu de ces rigueurs excessives; encore l'esprit étroit de secte triompha sur bien des points. La sanctification du dimanche était obligatoire ; il était complètement interdit de travailler ce jour aux champs. Tous les cabarets devaient être fermés pendant le service divin, sous peine de trente livres d'amende pour les contrevenants ; le 30 avril 1772, le bailli Melsheim, à la requête du pasteur de

[1] Ordonnance du duc Frédéric, 21 août 1584.

Digitized by Google

Munzenheim, ordonna que les jeunes gens qui manqueraient au catéchisme paieraient chaque fois 4 sols pour les pauvres. Les parents étaient responsables pour leurs enfants, les maîtres pour leurs valets. Ainsi les officiers du duc de Würtemberg veillaient sur les exercices religieux de leurs sujets. La religion et l'État étaient confondus : le seigneur était littéralement pape des protestants dans ses terres.

Le pouvoir épiscopal qu'avait le seigneur lui assurait ensuite le droit de nomination des pasteurs. Nul ministre n'était ordonné dans une commune sans qu'il eût été désigné par lui. Quand une place était vacante, les habitants faisaient souvent au comte de Montbéliard une pétition en faveur de tel ou tel candidat ; il était rare qu'elle fût écoutée. En 1757, à la mort du surintendant Binder, les bourgeois de Riquewihr exprimèrent au comte le désir d'avoir pour pasteur leur diacre Jean Kiener ; les autres pasteurs du consistoire intervinrent en faveur de Renz, ministre à Andolsheim : le duc choisit Vallet des Barres. En 1790, on nomma de même surintendant de Riquewihr un sieur Titot, né à Montbéliard, malgré les protestations des Alsaciens. Dans ses choix, le duc n'était soumis qu'à une restriction : il lui était interdit, par suite d'une ordonnance de 1681, de choisir des étrangers. En 1763 même, le roi déclara que les étrangers naturalisés ne pouvaient recevoir en Alsace bénéfice à charge d'âmes. Encore cette clause était-elle souvent violée ! Titot était un étranger, puisque le pays de Montbéliard dépendait encore à cette époque de l'empire : il obtint des lettres de naturalisation et il devint surintendant, en dépit de l'ordonnance de 1763.

Le comte de Montbéliard avait encore droit de patronat sur trois églises protestantes en dehors de son domaine direct : Jebsheim, Sundhausen et Kuhnheim, fiefs qui relevaient de lui. Il y désignait le pasteur, d'accord avec les seigneurs ses vassaux. Il intervenait aussi dans la nomination des curés catholiques de Bennwihr et de Holzwihr.

Digitized by Google

De même qu'il nommait les pasteurs, le seigneur avait le droit de les destituer, toutefois après un jugement du consistoire. Deux arrêts du conseil souverain lui reconnaissent en termes formels ce privilège.

Au XVIIIe siècle, il y avait dans le comté et la seigneurie dix paroisses. Riquewihr seul avait plusieurs prêtres: un surintendant, un diacre et un sous-diacre. Ces personnages se partagèrent en 1750 les affaires de leurs paroisses. Le surintendant devait distribuer les sacrements aux jeunes filles et aux hommes mariés, le diacre aux femmes, aux veuves et donner l'instruction aux filles non confirmées; le sous-diacre eut dans ses attributions les garçons et les célibataires. Les habitants de Riquewihr réclamèrent avec raison contre ce partage quelque peu ridicule; ils demandèrent que chacun fût libre de choisir le ministre qu'il lui plairait. La régence leur donna raison et le règlement de 1750 fut abrogé. Les autres paroisses étaient: Beblenheim, Mittelwihr, Hunawihr, Ostheim, Fortschwihr, Horbourg réuni à Andolsheim, Munzenheim et Dürrenenzen, Sundhoffen et Appenwihr, Volgelsheim et Algolsheim.

L'ensemble des 10 paroisses dépendait d'un consistoire qui siégeait à Riquewihr. Avant 1680, le consistoire se composait du bailli, du surintendant, du sous-bailli, du diacre et du greffier de la seigneurie. Après 1680, le sous-bailli disparut; le bailli et le greffier durent être catholiques; parfois le poste de diacre à Riquewihr ne fut pas rempli. On adjoignit alors au surintendant deux assesseurs, choisis par le seigneur parmi les pasteurs de ses terres; ils portèrent le nom de *consistoriales*, et, comme l'autorité laïque ne voulait perdre ses droits, la présidence fut donnée à un conseiller de régence. Ces quatre personnages désignaient eux-mêmes leur secrétaire. Ils siégeaient quatre fois par an; mais, s'il était nécessaire, ils tenaient des sessions extraordinaires.

Le consistoire surveillait les pasteurs et réglait toutes les

Digitized by Google

affaires religieuses. Mais il avait en outre la juridiction ecclésiastique. Toutes les contestations relatives au mariage, aux écoles, aux mœurs ressortissaient à lui. Il donnait les dispenses nécessaires pour mariages entre parents, prononçait la séparation de corps ; avant 1680 même, il s'occupait de la séparation des biens et rompait par le divorce le lien du mariage. Le bailli exécutait ses sentences. On pouvait de ses décisions interjeter appel comme d'abus devant le conseil souverain ; mais pour cela il fallait obtenir une consultation signée de trois avocats, qui attestaient avoir découvert tel ou tel abus. Le consistoire faisait des règlements sur toutes les matières de son ressort : nous citerons ici ses arrêtés sur le mariage (18 février 1774), sur les écoles (1753), sur les aumonières (*Klingelbeutel*) des églises (1788), etc. En 1791, le consistoire perdit ses privilèges de justice, et tous les pasteurs protestèrent contre ce qu'ils regardaient comme une violation de leurs droits.

Le surintendant était le chef de l'Église. Au XVIe siècle, il faisait, à l'exemple des prélats catholiques, des visites ecclésiastiques dans toute l'étendue du consistoire. Il encourageait les fidèles, admonestait ceux qui ne remplissaient pas leurs devoirs, signalait leur conduite à la régence de Montbéliard. Ces visites, longtemps tombées en désuétude, furent reprises en 1758 par le surintendent Vallet des Barres. Elles eurent lieu désormais chaque année ; un procès-verbal minutieux en était dressé ; dans ses procès-verbaux déposés aux Archives nationales, on trouve des détails curieux sur l'état des églises, le nombre des services religieux (outre les offices du dimanche, on tenait des *betstunden* le mercredi et le vendredi), le rapport des fabriques, la conduite des instituteurs, la fréquentation des écoles.

Les pasteurs étaient payés par le domaine ecclésiastique du seigneur. Le surintendant touchait en argent 290 livres, 48 rézaux de grains et 66 mesures de vin. Les diacres et les

Digitized by Google

autres pasteurs étaient moins favorisés. Leur compétence variait de communauté à communauté; mais d'ordinaire elle était de 133 livres, 36 rézaux et 33 mesures. Ils étaient toujours logés et parfois à force de supplications ils obtenaient des forêts seigneuriales ou communales quelques cordes de bois. Mais leurs émoluments étaient très faibles et il leur fallait compter sur le casuel, pour pouvoir vivre. En 1790, la suppression de la dîme causa un vif émoi dans le corps pastoral; les ministres écrivirent au comte de Montbéliard pour le prier d'intervenir auprès de la Constituante; il n'en fit rien, et la plus claire partie du revenu ecclésiastique resta supprimée.

Les curés catholiques étaient nommés par l'intendant et payés par le roi. Dans la seigneurie, il y eut un curé à Riquewihr, Hunawihr, Beblenheim, Ostheim et Aubure. Mittelwihr était desservi par le curé de Bennwihr. Dans le comté, il n'y eut que quatre paroisses catholiques : Andolsheim et Sundhoffen; Wolfganzen; Bischwihr; Munzenheim et Fortschwihr. Les moines dominicains de Colmar desservaient Horbourg, le curé de Logelnheim Appenwihr, celui de Sesheim Volgelsheim et Algolsheim, enfin celui de Widensohlen Dürrenenzen.

Conclusion.

Nous avons décrit l'organisation du comté de Horbourg et de la seigneurie de Riquewihr sous l'ancien régime. On a pu voir que les abus étaient nombreux. Le poids des impôts pesait fort lourd sur la population et, parmi eux, beaucoup ne servaient pas directement à son bien-être et à sa sécurité. Pourquoi, par exemple, le vigneron et le paysan, disciples de Luther, acquittaient-ils la dîme à des chapitres catholiques dont ils n'avaient nul souci? En outre, les mille tracasseries religieuses auxquelles les protestants étaient en butte leur

Digitized by Google

avaient rendu odieuse la royauté, à laquelle ils faisaient remonter la responsabilité de toutes ces mesures. Aussi la chute de l'ancien gouvernement fut-elle accueillie tant à Horbourg qu'à Riquewihr avec des transports d'enthousiasme. La Révolution scella l'union des âmes de nos ancêtres avec la France; les cœurs furent remplis d'affection pour la mère-patrie qui supprimait l'iniquité des siècles passés et qui proclamait, avec les droits de l'homme, les vrais principes de la liberté religieuse. Une joie générale pénétra toutes les intelligences, et, longtemps, elle se répandit en discours enflammés et en fêtes magnifiques. Qu'il nous soit permis, pour finir, de décrire l'une de ces fêtes, d'après les relations du temps :

Le 3 vendémiaire de l'an VI (24 septembre 1797), tous les habitants du nouveau canton de Riquewihr, qui comprenait les huit communes de Riquewihr, Beblenheim, Mittelwihr, Hunawihr, Ostheim, Guémar, Aubure et Zellenberg, se réunirent sur la petite colline qui domine Beblenheim. Chaque communauté s'était formée en cortège; musique et tambours ouvraient la marche; puis, autour du drapeau, s'était groupée la garde nationale. Venaient ensuite les élèves des écoles conduits par leurs maîtres et ayant dans leurs mains des branches de chêne : six jeunes gens et six jeunes filles étaient parés de rubans tricolores aux couleurs de la France: les garçons portaient un arbre tout enguirlandé et les ustensiles nécessaires pour le mettre en terre. Les vieillards suivaient avec les anciens soldats blessés au service de la République. Enfin le cortège était fermé par les fonctionnaires de la commune et la masse compacte du peuple.

On arrive au sommet de la colline. On y a élevé et recouvert de fleurs un autel de la patrie ; on a planté un mât que surmonte le bonnet phrygien ; on a dressé sous l'arbre de la liberté une estrade où ont pris place des musiciens; au milieu, une grande pyramide porte des inscriptions patriotiques;

Digitized by Google

dans un coin a été construit un bûcher et divers jeux sont apprêtés pour l'amusement de la jeunesse. Trois coups de canon annoncent enfin l'ouverture de la cérémonie; le maire de Beblenheim, Schreiner, prononce un discours où il célèbre les bienfaits de la République et le bonheur d'être Français; un commissaire du directoire départemental lui répond et donne aux guerriers blessés le baiser fraternel. La musique joue le *Ça ira;* les jeunes gens plantent les huit arbres, symboles des huit communes du canton; le bûcher est allumé et l'on y brûle les insignes de la royauté, couronnes, sceptres, mains de justice, etc. Puis les jeunes gens dansent autour de la pyramide, tandis qu'en bas un banquet réunit les vieillards et les estropiés.

A l'endroit même où se célébrait cette fête, où retentissaient joyeux les cris de cette multitude, et où la valse tourbillonnait, a été aménagé, depuis, le cimetière de Beblenheim. Le tilleul, planté en 1790, recouvre de son ombre les tombes dans lesquelles reposent nos pères et où est renfermée la meilleure partie de nous-même. Plus de fanfares bruyantes; plus de danses légères; mais partout l'image de la mort et le silence du sépulcre. N'est-ce point là comme un symbole de l'Alsace, de ses joies passées et de sa douleur présente?

CH. PFISTER.

Digitized by Google

MATÉRIAUX

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA GUERRE DE TRENTE ANS

tirés des archives de Colmar

(*Suite*[1])

$\frac{10}{20}$ juillet — $\frac{13}{23}$ octobre 1646.

Griefs ecclésiastiques; désiderata de Colmar; propositions des protestants, mal accueillies par les catholiques; démarches des premiers chez les plénipotentiaires français et suédois; satisfaction française; Philipsbourg réclamé à la place des villes forestières; la France obtient les droits de l'Autriche sur la Décapole; réclamations de Colmar et de son député; la paix ne se conclut pas; congé de Schneider.

Le moment de détente qui suivit l'abandon apparent des prétentions de la France sur les villes impériales, ramena au premier plan le redressement des griefs ecclésiastiques. Il y avait un départ à faire entre les deux confessions, et ce départ touchait de près les intérêts du parti au pouvoir à Colmar. Pendant que, dans sa lettre du $\frac{14}{24}$ juillet, à ses commettants, notre député s'en tient aux généralités, à la ques-

[1] Voy. pages 99 et suivantes des livraisons Janvier — Février — Mars, p. 199 et suiv. d'Avril — Mai — Juin, et p. 249 et suiv. de Juillet — Août — Septembre 1888.

Digitized by Google

tion du *terminus a quo* et du *terminus ad quem*, de la solution desquelles dépendaient l'existence même de la Réforme en Allemagne, la ville, qui lui écrivait de son côté, le 15 juillet, entre dans le détail et lui désigne les points où elle se sentait menacée, et qu'il devait avoir en particulière recommandation (Prot. missiv. 1646-49).

Dans une déclaration des états catholiques, qualifiée de définitive, l'article 11 contestait aux protestants les droits qu'ils exerçaient, en 1624, sur les établissements religieux. Cependant la ville qui, depuis deux cents ans, avait joui du droit de présentation, dans le cas de vacance du doyenné, entendait ne pas en être dépossédée, nonobstant le changement de culte. Elle ne voulait pas non plus qu'il fût touché à la transaction qui avait réglé, conformément à la paix de religion, la portion congrue des ministres.

Quant à l'amnistie, qui devait aussi remonter à 1624, Colmar voulait qu'elle ne s'appliquât qu'à l'état ecclésiastique; car si elle devait s'étendre à l'état politique, il serait à craindre qu'on n'en tirât contre la commune l'obligation d'admettre les catholiques au partage des offices.

La ville faisait aussi remarquer que l'article 15 n'allait à rien moins qu'à retirer aux villes impériales le *jus mutandæ religionis*, que la paix de religion leur avait reconnu; de même que, dans celles où les deux cultes étaient en vigueur, il autorisait les processions publiques : pour ce droit les catholiques ne devaient en jouir que là où ils l'avaient toujours exercé.

Elle n'avait rien à redire au maintien de la juridiction ecclésiastique, sauf les causes matrimoniales qui intéressaient les protestants, non plus qu'au droit de visite, d'inspection, de correction de l'ordinaire dans les maisons religieuses, à condition qu'il ne fût pas contrevenu à son propre droit d'avouerie.

Tels étaient en somme les vœux particuliers de Colmar;

Digitized by Google

mais le futur traité ne pouvait en tenir compte qu'en remontant à des principes généraux.

Les protestants prétendaient jouir, au point de vue religieux et politique, des mêmes droits que les catholiques; la difficulté, c'était de trouver à cette innovation qui agitait l'Empire depuis un siècle et plus, une formule acceptable pour le parti opposé. Sur le terrain du droit public, la convention de Passau et la paix de religion avaient ouvert la voie aux concessions. Malheureusement bien des esprits ne s'y étaient pas encore résignés, et, en dépit des malheurs d'une guerre qui, depuis bientôt trente ans, bouleversait l'Allemagne et l'Europe, la nécessité de reconnaître aux protestants le droit à l'existence n'était pas encore universellement démontrée. Même entre les protestants il y avait des divergences, qui n'échappaient point à Schneider; dans sa lettre du $\frac{4}{14}$ août, à son beau-frère, il faisait observer que les conditions qu'on proposait à Osnabrück ne s'inspiraient pas du même esprit de conciliation, et ne tendaient pas autant à la pacification que celles dont on tombait d'accord à Munster. Pour les ramener au même point, on convint d'une conférence à Lengerich, laquelle, plusieurs fois contremandée, se tint enfin le $\frac{7}{17}$ août. Les états protestants réunis à Osnabrück étaient représentés par les députés de Saxe-Altenbourg, de Saxe-Weimar, de Brunswick, des comtes de la Vétéravie, de Francfort et d'Ulm; ceux de Munster par les envoyés de Brunswick-Lunebourg, de Poméranie, de Würtemberg, des comtes de la Franconie et de Colmar. La séance, commencée à sept heures du matin, dura sans interruption jusqu'à une heure et demie: il n'en fallut pas plus pour se mettre d'accord. Des deux côtés, on avait déjà longuement discuté sur les meilleurs moyens de rétablir la paix et, en somme, ce furent les propositions de Munster qui prévalurent.

Il ne restait plus qu'à en opérer la remise entre les mains des plénipotentiaires impériaux. Malheureusement il venait

Digitized by Google

de surgir entre les villes et la noblesse équestre une nouvelle difficulté au sujet de la préséance. Le $\frac{27 \text{ juillet}}{6 \text{ août}}$, lorsqu'à Munster les protestants avaient mis la dernière main à leur cahier, Schneider remarqua à son grand déplaisir que, dans le préambule, l'ordre équestre passait avant les villes. Il en fit aussitôt l'observation, en réclamant pour ces dernières le rang que, depuis nombre d'années, elles avaient toujours occupé dans les diètes. Nuremberg et Lindau firent également leurs réserves (lettre du $\frac{28 \text{ juillet}}{7 \text{ août}}$). Lors de la conférence de Lengerich, la difficulté n'était pas encore aplanie. Pour concilier cette double compétition qui mettait tout en suspens, on parla d'expédier les propositions en double exemplaire, de manière à pouvoir donner simultanément le premier rang aux deux parties, avec la clause: *ordine hoc scripturæ nemini præjudiciando* (lettre du $\frac{11}{21}$ août). Mais ce biais, auquel on s'était arrêté entre les deux couronnes, ne convenait guère à Schneider, et il fut si peu du goût des représentants des villes à Osnabrück, qu'ils parlaient d'obliger la noblesse équestre à faire bande à part, comme cela s'était déjà vu à d'autres diètes ; mais le collége des princes proposa un sous-entendu, qui rangeait les villes parmi les états en général, et qui laissait en apparence la noblesse au rang qu'elle prétendait (lettre du $\frac{14}{24}$ août). Cela sauvait tout, à ce qu'il semble; car la remise se fit à quelques jours de là, le $\frac{14}{24}$ août, à Osnabrück; le $\frac{18}{28}$, à Munster.

Schneider figurait, avec les députés de Brandebourg-Culmbach, de Würtemberg, des comtes de la Franconie, parmi les délégués qui devaient, à Munster, remettre le cahier aux plénipotentiaires. Après s'être excusés du retard, causé à la fois par l'importance des matières dont on avait eu à délibérer et par la difficulté de s'entendre, séparés comme on l'était, les délégués prièrent respectueusement leurs excellences de hâter l'apaisement des différends confessionnels et de faire cesser au plus tôt l'effusion du sang, qui affligeait

Digitized by Google

depuis si longtemps l'Empire. En passant, ils firent aussi remarquer la condescendance des villes à l'égard de la noblesse équestre: elle leur avait été dictée par l'amour de la patrie ; mais elles entendaient formellement réserver leurs droits.

Après en avoir conféré un instant, le Dr Volmar, s'adressant aux délégués, leur donna à comprendre qu'il aurait été agréable à ses collègues et à lui de recevoir leurs observations plus tôt; mais qu'en somme ils en avaient déjà eu connaissance par les envoyés de l'empereur à Osnabrück.

Le comte de Trautmansdorf prit la parole à son tour pour faire remarquer que, si la nouvelle rédaction réduisait les griefs de cinquante-cinq à vingt-deux articles, au fond leur portée n'avait pas changé. Il ajouta que récemment les ambassadeurs suédois avaient donné à entendre à Osnabrück qu'entre leur gouvernement et les princes et états protestants d'Allemagne, les traités qu'ils avaient conclus naguère, étaient encore en vigueur, attendu que la paix de Prague, par laquelle l'empereur avait voulu rompre leur alliance, n'avait pas eu d'effet ; il demanda aux délégués leur sentiment là-dessus.

La question était embarrassante; les députés l'éludèrent en disant qu'ils ne saisissaient pas bien le sens des paroles des Suédois, et que ce serait à eux et non aux envoyés à les interpréter. Les Impériaux n'insistèrent pas.

Leur accueil avait été assez froid pour faire comprendre que les nouvelles propositions ne leur agréaient pas. Elles déplurent encore davantage aux états catholiques, qui s'en expliquèrent vertement. Un député bavarois déclara que ce n'était qu'un inepte bavardage, et l'un des plénipotentiaires impériaux à Osnabrück, Jean Cran, alla jusqu'à dire que cela méritait d'être déchiré à belles dents. En rapportant ces propos, Schneider se demande si le succès de leurs armes autorisait les catholiques à s'exprimer ainsi (lettre du $\frac{21}{31}$ août).

Digitized by Google

Avant de présenter les nouvelles propositions aux plénipotentiaires français, il fallut les traduire en latin. Ce travail prit quelques jours; le $\frac{3}{13}$ septembre enfin, on put en opérer la remise simultanément à Munster et à Osnabrück. Dans l'audience qu'il leur accorda, le duc de Longueville demanda aux députés quels étaient les points sur lesquels les parties s'entendaient le moins. En les lui signalant, les délégués firent remarquer que le désaccord roulait exclusivement sur le règlement de la situation des protestants dans les états de la maison d'Autriche. Son Altesse ne dissimula point que cette question lui paraissait sujette à contestation. Là-dessus Schneider prit la parole et, par une habile distinction entre l'exercice public de la religion, qui relevait de la supériorité territoriale, et de son corollaire, le droit de réformation, et l'exercice privé, qui impliquait la faculté d'émigrer, il fit saisir aux plénipotentiaires la modération des conditions que les protestants mettaient au redressement de leurs griefs. Le duc de Longueville convint qu'il n'y aurait rien à objecter, si le saint Empire voulait accorder la liberté de conscience, telle qu'on la pratique en France. Mais comme l'empereur n'admettrait jamais qu'on lui imposât des règles de gouvernement dans ses états héréditaires, la diplomatie pourrait difficilement suivre les protestants dans cette voie. De son côté, Servien fit remarquer que si, dans des pays catholiques, on reconnaissait aux dissidents le droit de pratiquer leur culte, soit chez eux, soit au-dehors, le seigneur pourrait toujours y mettre des entraves telles, qu'en réalité la distinction de Schneider serait sans valeur. Cependant nonobstant leurs réserves, les plénipotentiaires promirent d'user de leurs bons offices, pour obtenir une solution favorable aux intérêts protestants (lettre du $\frac{4}{14}$ septembre).

Une lacune dans la série des dépêches de Schneider à son beau-frère qu'il numérotait et où manquent les nos 110 à 123, compris entre le $\frac{14}{24}$ août et le 29 septembre, ne permet pas

Digitized by Google

de suivre la suite des négociations entre les catholiques et les protestants. Mais les délibérations des premiers, quand il s'agit de répondre aux nouvelles propositions de leurs adversaires, prirent si peu de temps, que, dans sa lettre du $\frac{17}{27}$ septembre au magistrat, notre député se reporte déjà aux répliques des catholiques, qu'il venait d'envoyer à ses commettants, et aux négociations qui en avaient accompagné la remise. Les protestants avaient décidé d'en faire leurs remontrances aux deux couronnes, et Schneider, qui était alors, depuis le $\frac{10}{20}$ septembre, à Osnabrück, devenu à ce moment, comme nous allons le voir, le vrai siège des négociations, fit partie, avec les représentants de Saxe-Weimar, de Brunswick-Wolfenbüttel, de Würtemberg, d'Anhalt, d'Ulm et de Lindau, de la députation envoyée aux plénipotentiaires suédois. Dans l'audience qu'elle en obtint, le mardi $\frac{15}{25}$ septembre, elle leur fit ses remontrances sur les griefs ecclésiastiques, en faisant remarquer qu'ayant été les premières causes de la guerre, leur redressement était la première condition du rétablissement de la paix. Tout cela était évident ; mais loin de se résigner à des concessions si nécessaires, les catholiques ne voulaient même plus entendre parler de négociations ultérieures, et ils allaient jusqu'à qualifier les moyens d'accommodement proposés comme des nouveautés excessives et contradictoires, et à demander le retrait des concessions précédemment faites par les Impériaux. Ainsi repoussés, les protestants n'avaient de recours qu'auprès des deux couronnes, qui, elles du moins, auraient égard à la justice de leur cause, et qui ne souffriraient pas que le mauvais vouloir des catholiques fît surseoir indéfiniment à la conclusion de la paix.

Les plénipotentiaires firent le meilleur accueil à cette démarche et, comme en ce moment les Français étaient également à Osnabrück, et qu'ils devaient dîner le jour même chez Salvius, ils promirent de profiter de l'occasion pour leur en parler.

Digitized by Google

Que les catholiques eussent été trop loin dans leur résistance, les Impériaux eux-mêmes devaient en convenir; du moins le comte de Trautmansdorf s'efforça-t-il de l'atténuer dans une lettre aux représentants de Saxe-Altenbourg, en démontrant que leur refus ne tendait nullement à la rupture des négociations, et que ce n'était qu'un rappel à la modération, dont les protestants sauraient tenir compte dans la suite (lettre du 22 septembre au magistrat). Quoi qu'il en soit, à quelques jours de là, le 28 septembre, les protestants firent savoir à Trautmansdorf qu'ils s'en tenaient, quant au redressement des griefs ecclésiastiques, aux conditions communiquées par eux aux plénipotentiaires, le 12 juillet précédent, et le prièrent d'user de son influence pour les faire accepter au parti adverse (lettre du 29 septembre à Mogg).

Pendant que cette branche si importante des négociations prenait cette fâcheuse tournure, Colmar, nullement rassuré sur le sort que le traité de paix réservait aux villes impériales, écrivait, sous la date du 18 juillet, à la fois au général suédois Gustave Horn et au grand chancelier Axel Oxenstirn, pour les intéresser à leur cause en général, à la sienne en particulier. Quoique très péremptoire dans la forme, la lettre au général se borne à des généralités, tandis qu'en écrivant à Oxenstirn, on sent que la ville faisait appel à un homme d'État, qu'il fallait éclairer et convaincre.

Elle lui rappela les circonstances dans lesquelles elle avait signé avec la France le traité de Rueil, qui devait lui garantir les bienfaits dont elle était redevable à la Suède; comment cette situation avait été reconnue tant par la convention de Worms qu'à Francfort, et confirmée plus tard par le renouvellement du traité avec la France. Les avantages qu'il procurait à la ville, elle les a payés par une singulière fidélité à la cause protestante, par des sacrifices incessants, qui devaient lui mériter le maintien de ses libertés. Malheureusement à l'occasion de la satisfaction que la France réclame,

Digitized by Google

nonobstant l'engagement formel pris par cette puissance de remettre Colmar en l'état où il se trouvait en 1618, elle ne cacha pas son dessein de faire comprendre la Décapole avec les possessions autrichiennes de la rive gauche du Rhin, dans le dédommagement qu'elle prétend; et à moins qu'elle n'obtienne les villes forestières en échange des villes impériales, tout indique qu'elle ne se relâchera pas de ses prétentions. S'il y était fait droit, Colmar serait en danger de devenir, d'état indépendant, une ville de la domination française, de perdre son bien-être et, qui plus est, de tomber en proie à l'Antechrist. Cette perspective ne peut laisser la Suède indifférente et, s'il le veut, le grand chancelier pourrait y obvier, en prescrivant aux plénipotentiaires de s'interposer, afin qu'au moyen d'une compensation différente, l'Empire ne fût pas réduit à acheter la paix au prix d'un pareil démembrement.

Dans la lettre à Horn, où le magistrat se réfère à sa dépêche à Oxenstirn, il n'y a rien de plus, si ce n'est que, pour les hommes de Colmar, la mort serait préférable à la catastrophe qu'ils ont en perspective.

Ce fut sous le couvert de Schneider que ces deux lettres furent expédiées aux destinataires.

Notre député, de son côté, ne manquait aucune occasion de déployer son zèle. Un jour, il obtenait une audience chez les envoyés de l'électeur de Saxe, à qui il remettait *l'Apologia colmariensis*, publiée en 1645, dont il s'était fait adresser des exemplaires (lettre du $\frac{10}{20}$ juillet à Mogg). Un autre jour, il prenait la parole en séance plénière, pour recommander la cause des Dix villes et de Colmar: ce qui lui donnait occasion d'entendre dire à Vultéius, et plus tard à Goll, qu'il ne faudrait pas beaucoup pour décider la France à renoncer à la Décapole (lettre du 24 juillet).

Malheureusement la lenteur des négociations pour le redressement des griefs ecclésiastiques donnait de nouveaux

Digitized by Google

avantages à la France. Pour vaincre l'opiniâtreté des protestants, il était dans le rôle des Impériaux de faire en sorte qu'elle se désintéressât de leur cause, et ce n'est qu'au prix de nouvelles concessions territoriales qu'ils pouvaient espérer y parvenir. Le mercredi, 22 juillet, les médiateurs proposèrent de leur part aux plénipotentiaires français de refuser dorénavant leur appui aux états protestants, sur la matière des griefs et de l'armistice, comme aussi de soutenir les revendications de Hesse-Cassel contre Hesse-Darmstadt, s'ils ne voulaient pas remettre en question tout ce qu'ils avaient obtenu jusque-là, quant à la satisfaction (lettre du $\frac{\text{24 juillet}}{\text{3 août}}$ au magistrat).

A en croire les informations de Schneider, les Impériaux faisaient alors tous leurs efforts pour détourner de la Décapole les convoitises de la France; ils auraient même fait tenir à ses plénipotentiaires une note où ils reconnaissaient la supériorité territoriale des dix villes impériales, qui était indépendante de l'empereur et qui lui défendait de les aliéner. Les états de l'Empire, tant catholiques que protestants, ne semblaient pas moins décidés à s'opposer à toute cession en Alsace en sus des possessions autrichiennes, les premiers moins par intérêt pour les villes qu'en considération des deux évêchés de Strasbourg et de Bâle et des nombreuses principautés ecclésiastiques répandues dans la province (lettre du 28 juillet à Mogg).

Ce qui valait mieux que les dispositions supposées de l'empereur et des états, c'est que les négociations avec la France semblaient se porter sur un autre objet. Déjà le $\frac{13}{23}$ août, Schneider apprit de divers côtés, notamment de la bouche de familiers du nonce et du duc de Longueville, qu'elle cessait de prétendre à la fois les villes forestières et la Décapole. Longueville devait avoir dit: « Nous n'y persisterons pas. » Depuis l'avant-veille, on avait remarqué des allées et venues des plénipotentiaires, tant impériaux que français

Digitized by Google

auprès des médiateurs et entre eux. Une communication des Impériaux au collège des électeurs donna la clef de ces démarches. Ils lui soumirent la question de savoir s'il y avait lieu de céder Philipsbourg à la France. Il est facile de comprendre combien cette proposition échauffa les esprits et, en même temps que notre député la porta à la connaissance de ses commettants, il annonça, sous toutes réserves, que l'électeur de Trèves consentait au maintien perpétuel d'une garnison française, à condition que la place resterait la propriété de l'évêque de Spire. De leur côté, les Français devaient avoir donné l'assurance aux médiateurs que, s'ils obtenaient Philipsbourg pour eux, la paix serait conclue (lettre du $\frac{14}{24}$ août). Quoi qu'il en soit de ces propos, à quelques jours de là, au moment où Schneider allait fermer une lettre à ses commettants, du $\frac{21}{31}$ août, le comte d'Avaux l'envoya quérir et lui dit textuellement : « Mesnageons le temps et parlons sans compliment. J'ay leu vos raisons, que vous m'avez données ces jours passés ; je les trouve fort importantes et ne croys pas que cette affaire arrestera la paix. Nostre volonté n'est pas telle comme vous croyés et je vous en serviray de bon cœur. » Schneider reçut cette ouverture avec la gratitude qu'elle méritait, et quand il prit congé, d'Avaux ajouta encore d'un air riant : « Ne vous mettés pas en peine, *non credo quod tantum impendeat periculum.* »

Jusqu'à quel point ces protestations pouvaient-elles rassurer Colmar? Si péremptoires qu'elles fussent, la nouvelle que, dans la satisfaction française, Philipsbourg serait substitué à la Décapole et aux villes forestières, ne calma que médiocrement les inquiétudes. Le magistrat s'en expliqua, dans une lettre du 25 août, à la ville de Strasbourg (Prot. miss.). Ce nouveau biais ne pouvait manquer d'effaroucher d'autres états de l'Empire et, pour dissiper les appréhensions, il aurait fallu une solution définitive, mettant hors de question la conclusion de la paix avec la France. Jusqu'ici Stras-

Digitized by Google

bourg n'était pas en cause; mais quoique sa politique fût depuis longtemps débordée par les événements, le maître et le conseil étaient assez clairvoyants pour comprendre que, malgré les apparences, l'orage qui menaçait l'Alsace n'était pas encore passé et que rien n'était moins certain que le désistement de la France. En répondant, le 27 août, à Colmar, ils parlent de faire les derniers efforts pour que les frontières de l'Empire ne soient point entamées par cette puissance: malheureusement leur pouvoir n'égalait pas leur bonne volonté. Au fond ces paroles ne signifiaient rien, si ce n'est que, de même que Colmar avait pris son parti de la cession des domaines autrichiens, Strasbourg prendrait le sien de la cession des villes impériales.

Ce fut à ce moment, quand Schneider était le plus rassuré que le sort de la Décapole se décida contrairement à ses vœux et aux apparentes promesses qu'il avait obtenues. Dès le vendredi 21 août, les Impériaux avaient mis entre les mains des médiateurs leur déclaration définitive sur la question de la satisfaction française, et cette remise avait été le signal d'une telle activité, que la diplomatie n'en dormait même plus. Le mystère dont elle s'entourait, rendait la curiosité d'autant plus vive et, profitant de l'accès qu'il avait auprès du duc de Longueville, Schneider obtint de lui une audience, le dimanche 23 août, à onze heures du matin. En présence de Vultéius, le député de Hesse-Cassel, son Altesse lui confia que les Impériaux semblaient à la vérité mieux disposés à faire la paix, mais que leur attitude était bien captieuse, et qu'on ne s'était encore entendu ni sur les affaires de Lorraine, ni sur les conditions de l'amnistie, ni sur le terme où elle devait remonter, ni sur l'indemnité qu'il y aurait à payer à la maison d'Autriche. Nonobstant ce désaccord, les Français ne voulaient pas douter de leur sincérité, sauf à les faire s'expliquer sur ce qu'il y avait d'obscur dans leurs propositions (lettre du 25 août au magistrat).

Digitized by Google

Les Français les retournèrent en conséquence aux médiateurs. Après s'en être entretenus avec les Impériaux, le nonce et l'ambassadeur de Venise rendirent la déclaration aux Français. A la suite de cette communication, les représentants de l'empereur et ceux du roi de France tinrent, le 26 août, une conférence qui se prolongea depuis quatre heures de relevée jusqu'à minuit. Il n'en transpira rien, au grand mécontentement des états, qui ne comprenaient pas qu'on les eût réunis, soi-disant pour prendre part aux négociations, et qu'on commençât d'abord par les leur dissimuler. Les négociateurs s'étaient si bien promis le secret, que le comte de Nassau, l'un des plénipotentiaires impériaux, ayant fait part à sa famille, de certaines clauses qui l'intéressaient, en fut sévèrement repris par son collègue, le Dr Volmar (lettre du 28 août au magistrat).

C'était à ce moment que les états protestants s'occupaient de la révision des griefs ecclésiastiques. Le jour même où ils en firent la remise aux plénipotentiaires français, le $\frac{3}{13}$ septembre, ceux-ci se rendirent à l'issue de l'audience chez les médiateurs. On crut savoir que, le même jour, la France et l'Empire s'étaient mis d'accord, à charge de faire ratifier les articles avant la fin du mois, et de les faire accepter par la Suède. Ce fut à cette fin que les Français se rendirent à Osnabrück, le dimanche 6 septembre. Notre député qui, dans sa lettre du $\frac{4}{14}$ septembre, parle à l'avance de ce voyage, ajoute que si, en principe, les villes étaient exclues de la satisfaction, la maison d'Autriche devait néanmoins transférer à la France ses droits sur la Décapole, ce qui serait le cas de refuser formellement de reconnaître n'importe quel grand bailli que les archiducs voudraient lui imposer.

La mort de la comtesse Oxenstirn, que Schneider avait annoncée à ses commettants, dans sa lettre du 28 juillet, comme arrivée dans la nuit, avait servi de prétexte à ce déplacement. Il fut le signal du départ de Munster de tous les

Digitized by Google

députés protestants. Le représentant de Colmar fit le voyage avec celui de Durlach, et il arriva à Osnabrück seulement le second jour, le 8 septembre. Le lendemain après-midi, il eut le spectacle d'une visite des plénipotentiaires suédois chez les Français avec une suite de sept carrosses. A ce moment, Schneider ne savait encore rien des conditions proprement dites. Tout ce qu'il en pouvait dire, c'est que les contractants n'y devaient rien ajouter, quelle que fût l'issue de la guerre; que la France s'était engagée à user de son crédit auprès des protestants pour faire modérer leurs prétentions, à traiter avec le duc de Lorraine et avec l'Espagne et à faire accéder la Suède à une satisfaction équitable. Quant à la Décapole, les bruits qui couraient, confirmaient ce qu'il en avait appris d'abord: que la France recevait de l'Autriche tous ses droits sur les villes impériales, qui néanmoins conserveraient leur immédiateté (lettre du $\frac{10}{20}$ septembre). Peu de jours après, il fut en mesure d'envoyer à ses commettants les deux articles du projet de traité qui concernaient la Décapole, et qui devinrent les §§ 73, 74 et 87 de l'instrument de paix (lettre du $\frac{14}{24}$ septembre).

Sur le premier avis de l'accord intervenu, dont Colmar avait eu connaissance par la lettre du $\frac{4}{14}$ septembre, notre ville s'émut extrêmement de voir qu'au moment même où l'on espérait la substitution des pouvoirs du colonel du cercle à l'ancien droit de protection du grand bailli, l'Empire consentait à transférer à une puissance étrangère, non seulement les possessions autrichiennes de la rive gauche, mais encore les prétentions de la maison d'Autriche sur les villes impériales. Le magistrat écrivit, le 12 septembre: « Nous ne sommes pas fondés à discuter la cession du grand bailliage de Haguenau proprement dit et des villages et droits qui en dépendent; mais vouloir y comprendre en sus le droit de protection sur la Décapole, et jusqu'aux revenus que l'Empire en retire, ce serait nous mettre dans une voie qui abou-

Digitized by Google

tirait forcément à un assujettissement complet, au moment même où tous nos efforts tendent à obtenir, au moyen de la satisfaction française, l'affranchissement du lien consuétudinaire des villes impériales. Il ne nous convient nullement de passer outre à ce pacte et, pour y parer, vous remontrerez avec force aux plénipotentiaires suédois, qui nous ont toujours été si secourables, comme aussi aux représentants des états qui nous témoignent de l'intérêt, de quelle conséquence cette cession serait pour nous, si, sous le titre de lieutenant du grand bailli, un officier du roi de France prétendait assister au renouvellement annuel du conseil et des magistrats, se faire payer, outre l'*umgeld*, le tribut qui cependant n'est pas dû à la maison d'Autriche. Tout ce que nous demandons, c'est que nous continuions à faire partie du cercle du Haut-Rhin et à nous acquitter de ce que nous devons à l'Empire. Cependant, à dire vrai, nous pourrions nous accommoder du changement projeté, si l'on voulait nous laisser jouir de la situation que nous avons acquise; mais l'expérience nous a trop bien éclairés, pour que nous puissions garder la moindre illusion sur le sort qui nous attendrait (Prot. miss.). »

Dans sa lettre du 23 septembre, la ville qui, dans l'intervalle, avait pris connaissance des articles convenus entre la France et l'Empire, continue à développer sa thèse: « Sans doute, disait-elle à Schneider, en raison des villages qui en dépendent, le grand bailliage est, à certains égards, un domaine ci-devant engagé par l'Empire à la maison Palatine et depuis à la maison d'Autriche, et les villages qui y ressortissent, sont dans la situation de vassaux engagés; mais du chef de la Décapole le grand bailli ne peut prétendre qu'un simple droit de protection limité par des réversales, de telle sorte qu'après avoir été investi par l'empereur de cet engagement et de ce droit de protection, le titulaire ne peut se mettre en possession, qu'après s'être obligé, par un serment

Digitized by Google

corporel, à défendre et à protéger les Dix villes, au nom de l'empereur et de l'Empire, et de les maintenir dans leurs droits, juridictions, priviléges et immunités. Ce n'est pas que les archiducs n'aient essayé de tirer meilleur parti de leur titre de grand bailli, et de prétendre une certaine supériorité et même le domaine utile; mais jamais ils n'ont pu établir qu'ils y étaient fondés, et il importe au plus haut point d'en faire la preuve, tant auprès des plénipotentiaires suédois qu'auprès des français. Il tombe sous le sens que la maison d'Autriche ne peut disposer que de ce qu'elle possède, c'est-à-dire de son droit de protection, à l'exclusion de l'*umgeld* et du tribut à l'Empire, que les villes n'ont jamais payé que contre une quittance de l'empereur » (Prot. missiv.).

La ville écrivit, le même jour, à Strasbourg, pour le gagner également à la thèse qu'elle soutenait, pour critiquer la rédaction des articles du futur traité, qui ne réservaient même pas le suprême domaine de l'Empire sur les villes, et pour faire remarquer qu'à moins de cette restriction, on ne sauvegarderait pas leur immédiateté (Prot. miss.). En même temps elle faisait rechercher dans ses propres archives et dans celles de la Décapole à Sélestadt, de même que dans celles de Haguenau, tous les documents qui pouvaient venir en aide à sa cause (*Prot. missiv.*, lettre du 30 septembre à Haguenau).

A un agent aussi zélé et aussi intelligent que Schneider, ces instructions itératives étaient à peine nécessaires. S'il fallait se résigner à ce qu'on ne pouvait éviter, il avait compris qu'il y avait un danger auquel on pouvait parer: c'étaient les illusions de la France sur la nature des droits que l'Autriche lui transmettait et l'ambition de les exercer comme elle les imaginait. Dans une séance plénière des états protestants, qui eut lieu le $\frac{13}{23}$ septembre, à l'effet de s'entendre sur une visite aux plénipotentiaires français, il appela l'at-

Digitized by Google

tention de ses collègues sur la situation que le récent accord entre la France et l'Empire créait à la Décapole. Les députés des princes prirent acte de cette communication, et ceux de Magdebourg, qui faisaient office de directoire, demandèrent à Schneider un mémoire, en lui disant que, jusque-là, ils avaient beaucoup entendu parler du grand bailliage de Haguenau, mais jamais de manière à s'en rendre compte (lettre du $\frac{14}{24}$ septembre au magistrat).

Le samedi suivant, 19 du mois, notre député eut une audience chez le comte Oxenstirn, à qui il parla également du projet de cession. Il le trouva le mieux disposé du monde en faveur de Colmar et de tous les états de l'Empire. Le plénipotentiaire suédois lui fit remarquer que, dès le premier moment où la France avait cherché à faire comprendre la Décapole dans sa satisfaction, il aurait dû prendre aussitôt ses mesures pour faire de toutes parts combattre ce projet, et si l'on y avait persisté, la Suède n'aurait pas manqué de soutenir les efforts de Colmar et de pousser les états à la résistance. Quoi qu'il en soit, Oxenstirn tomba d'accord que *nemo plus juris in alterum transferre possit, quam ipse habet*, et sur le sujet de la religion il promit de s'en souvenir, quand il s.ra question des garanties de la paix. Au cours de l'entretien, Oxenstirn parla encore de l'accord survenu entre la France et l'Empire, et de la nécessité d'en finir avec l'instrument de la paix pour l'hiver prochain, mais pas avant noël, afin que les armées n'eussent point leurs mouvements paralysés pendant l'automne et qu'au besoin les belligérants pussent se préparer à une nouvelle campagne (lettre du 22 septembre).

Le 29 septembre, Schneider était de retour à Munster. Il existe, sous cette date, une lettre à son beau-frère, où il parle des bonnes dispositions où se trouvaient les états, surtout les protestants: il espérait amener les catholiques également à concourir à la dissolution de la Décapole. Notre

Digitized by Google

député attribuait le mérite de ce revirement à son mémoire, qui avait été porté à la connaissance des états par le directoire (lettre du $\frac{2}{12}$ octobre).

Était-ce par un effet de la même cause que, dans une réunion où il se trouva, le Dr Volmar fit devant Schneider montre de tant d'amabilité? Il est vrai que la présence de tiers l'empêcha d'aborder le chapitre des affaires publiques; par contre il fit le plus grand éloge du vin que Colmar lui avait envoyé, et qui l'emportait sur tous les vins du Rhin, de la Moselle et du Neckar. Le comte de Trautmansdorf ne savait même s'il en avait jamais bu de meilleur. Schneider espérait cependant trouver une occasion où il serait possible de parler plus sérieusement. Autant qu'il en pouvait juger, l'Autriche avait une arrière-pensée: elle espérait que les conditions de la cession de la Décapole amèneraient la France à enfreindre le traité et à fournir elle-même à l'Empire un sujet de litige, qui deviendrait pour lui l'occasion de recouvrer la province (lettre du $\frac{2}{12}$ octobre à Mogg).

On a vu que, dans son entretien avec Schneider, Oxenstirn n'avait pas rejeté absolument la possibilité d'une continuation des hostilités: depuis quelque temps, il n'avait plus été question des opérations militaires. Cependant Turenne était sorti de son inaction et, dans sa lettre du $\frac{10}{20}$ juillet à son beau-frère, notre député avait rattaché avec raison son entrée en campagne à un voyage des plénipotentiaires français à Wesel, sous apparence d'aller au devant de Mme de Longueville. Dans sa lettre du $\frac{14}{24}$ au même, il mentionne l'arrivée de la duchesse dans un château à une demi-lieue de Munster, où elle s'était installée pour quelques jours avec son mari. En même temps il parlait du passage de l'armée de Turenne à quelques milles de là. Mme de Longueville fit son entrée à Munster, le 16, avec une grande pompe. Mais c'est à peine si le député de Colmar daigne en faire mention: *Hisce vanitatibus chartam vel calamum implere extra animum.*

Digitized by Google

Cela témoigne de l'état d'angoisse où il se trouvait. Chez aucune puissance, il n'apercevait encore l'intention réelle de faire la paix, et les cartes étaient encore trop brouillées pour rendre aucune solution possible (lettre du 31 juillet à Mogg). Cependant après de longues hésitations, l'électeur de Brandebourg avait consenti à sacrifier une partie de la Poméranie aux exigences de la Suède, en demandant aux états d'intervenir pour qu'il pût garder le reste (lettre du $\frac{28 \text{ juillet}}{7 \text{ août}}$ au magistrat). En somme les négociations se heurtaient à de telles résistances qu'un moment le comte de Trautmansdorf feignit de vouloir quitter la place. Déjà il s'était fait délivrer des sauf-conduits par la France et par la Suède; mais c'était non pour retourner à Vienne, mais pour se rendre à Hambourg, en Danemark, en Pologne, dans la Saxe électorale, dans le Brandebourg (lettre du 25 août au magistrat). Il se hâtait si peu que, le 23 septembre, les états catholiques députèrent vers lui pour le dissuader de partir : sur leurs instances, il consentit à remettre son départ au carnaval de l'année suivante (lettre du 29 septembre à Mogg). Deux jours après, le mercredi 30 septembre, dans une séance des trois colléges à Munster, on décida de renouveler cette démarche et, le lendemain, les représentants de Mayence, de Bavière, de Saxe, de la maison d'Autriche, de Salzbourg, de Bamberg, de Brandebourg-Culmbach, de Poméranie, de Würtemberg, des prélats, des comtes de la Franconie et de Colmar se rendirent en corps auprès de son Excellence, qui leur promit alors de ne pas quitter son poste, tant que le traité ne serait pas signé (lettre du $\frac{2}{12}$ octobre à Salzmann). D'un autre côté, les opérations militaires en Bavière faisaient de nouveau courir le bruit d'un armistice : les ambassadeurs français et suédois avaient même déjà envoyé sur le théâtre de la guerre, pour constater la situation réciproque des belligérants.

Dans la correspondance, il est encore question de Glaser,

Digitized by Google

à qui notre député ne ménageait pas les brocards. On a vu qu'il avait souhaité en vain le poste de résident de France à Osnabrück. Schneider se félicite de sa déconvenue, que son beau-frère avait annoncée à l'avance, en disant qu'il s'en irait comme il était venu : selon Schneider, cela désemparait le moulin d'une de ses roues (lettre du $\frac{14}{24}$ juillet). Cependant le 24 juillet, Glaser était encore à Munster, et il envoyait à Schneider deux bouteilles de son vin rouge, en se faisant excuser de ne pouvoir venir lui-même : « Je m'estonne de la sottise de cet homme, » ajoute Schneider (lettre de ce jour). Dans sa lettre du $\frac{14}{24}$ juillet à Mogg, il parle encore d'un autre conseiller du gouvernement français, de Stella : on lui avait communiqué un mémoire de sa main sur l'Alsace, qu'il avait adressé précédemment au cardinal Richelieu.

Cependant Schneider, qui avait souvent exprimé le désir de rentrer à Colmar, finit par toucher le cœur de ses commettants. Le 5 août, ils lui accordèrent un congé, en considération de l'issue certaine des négociations et dans la persuasion que son absence ne préjudicierait pas aux intérêts qui lui étaient confiés. Toutefois il devait laisser en Westphalie, outre son secrétaire Henri Klein, quelqu'un qui voulût bien le remplacer (Prot. missiv.). L'agent de Colmar pensait pouvoir s'en aller vers la fin du mois d'août. Mais il ne comptait pas avec l'imprévu, et il dut retarder son départ jusqu'au mois d'octobre. En écrivant, le $\frac{13}{23}$ de ce mois, à son beau-frère, il dit qu'il quitterait Munster trois jours après. Avant son départ, le comte de Servien lui remit encore une lettre, datée du 20 octobre, par laquelle il renouvelait à Colmar les assurances de sa sincère affection et ses offres de service.

(*A suivre.*) X. Mossmann.

CORRESPONDANCES POLITIQUES

ET

CHRONIQUES PARISIENNES

adressées à

Christophe GÜNTZER

Syndic royal de la ville de Strasbourg

(1681 — 1685)

(*Suite*[1].)

— Paris, 27 Febvrier 1683. — Madame la Dauphine souhaitte fort le mariage de Mademoiselle avec l'Electeur de Bavière; elle l'a fait peindre et a envoyé son portrait à Monsieur son frère..... A la course des chevaux anglois qui fut faitte jeudi devant le Roy, il y eut sept prétendans et on avoit préparé le lieu où se devoit faire la course et fait tout ce qui se pratique en Angleterre, jusque à pezer les hommes et les selles. La course estoit de deux petites lieues françoises. Il n'y a eu que trois chevaux qui ayent disputez le prix, les quatre autres ayant abandonné dès la première course, mais le cheval du duc de Monmouth a tousjours conservé l'avantage, dans la première course de cinq ou six pas, dans la seconde de la longueur d'un cheval, et dans la troisième seulement de la longueur de sa teste. La première course se fit en moins de dix minutes, la seconde en dix précisément, et la 3e en moins de onze. Il y avoit un eschaffaut où le Roy estoit

[1] Voy. pages 262 et suiv. de la livraison juillet-août septembre 1888.

Digitized by Google

avec la Reine et toutes les dames, d'où ils voyoient partir et arriver et le Roy fit donner à disner à toutes les personnes de condition qui s'y trouvèrent. Il y a eu beaucoup de personnes qui ont parié ici.

— Paris, 6 Mars 1683. — ..... Le Roy a donné une pension de deux mille livres à Mademoiselle de Scudéry, qui en a esté remercier Sa Majesté, dont elle fut reçeue d'une manière qui vaut mille fois mieux, à ce que l'on dit, que la pension.

— Paris, 6 Mars 1683. — Le marquis de Biron a été extrêmement affligé de la maladie de son père, et on a été surpris de deux choses en cette rencontre, que le père se soit confessé et que le fils ait pleuré. Les médecins seront très faschés si le duc relève de cette maladie et qu'ils n'ayent pas eu l'avantage de le faire mourir par les règles, et que frère Ange soit assès malheureux de le tirer d'affaires contre toutes les règles de la faculté!

Il y en a beaucoup qui croyent que le duc de Monmouth n'abandonnera pas à son escuyer les mille louis d'or que son cheval a gagné; ses affaires sont à un tel état qu'il a besoin de tout, ayant perdu toutes ses charges et le Roy d'Angleterre ne luy donnant plus aucune pension, ne subsistant plus que du bien de sa femme qui véritablement est fort riche.

Le Roy a donné à Quinault 20 mil livres; c'est pour le récompenser des services qu'il luy a rendus. Sa Majesté a aussi donné à Racine et à Despréaux 10 mil livres pour les récompenser d'un petit opéra qu'ils ont fait en trois jours et qui a été un des divertissemens de la cour à ce carneval.

— Paris, le 10 Mars 1683. — L'on a sceu le sujet pourquoy il y a quelque temps qu'on demande aux prosnes des paroisses une fille de 19 ans qui étoit perdue. Cette fille avoit été menée par un homme que l'on connoit, dans sa maison, étant depuis peu brouillé avec sa femme qui s'étoit retirée

Digitized by Google

chez ses parens; cette fille y ayant passé la nuit, prit sur la toilette un diamant, une montre et quelque petite bagatelle et la bourse où il y avoit 40 quadruples; elle trouva moyen d'évader et de sortir de la maison. Le cavailler ayant mieux payé qu'il ne prétendoit, fit perquisition où cette fille pouvoit estre et ce fut alors qu'il fit demander au prosne cette créature sous le nom de ses parens. Comme il n'avoit plus d'espérance de la trouver il la rencontra dans le fauxbourg S. Marceau, accompagnée de quelques soldats de garde. Il trouva moyen, ayant envoyé chercher du monde, de s'en saisir, les soldats n'y ayant apporté aucun obstacle. Il sceut où cette créature avoit mis tout ce qu'elle luy avoit vollé, dont les recelleurs, orfèvres et autres ont eu si grande peur que non seulement ils luy ont tout rendu, mais même il y a plus de deux cents pistoles de proffit.

— Paris, 13 Mars 1683. — ..... L'on parle d'une ligue qui a été faite entre l'Empereur, le roy de Pologne et le duc de Bavière, pour la deffance de la Hongrie. On parle d'une autre qu'a ménagé l'évêque de Strasbourg entre le roy de Danemark, l'archevêque de Cologne et l'évêque de Münster, pour s'opposer aux ducs de Brunswic et les contraindre de se tenir en repos chez eux.....

L'Assemblée de la Sorbonne n'est pas encore terminée et ils sont longtemps à faire leurs décrets et à censurer l'écrit de l'évêque de Strigonie; aussi sont-ils plus de deux cents docteurs à opiner.....

Deux voisins, fripiers des halles, étant animés l'un contre l'autre, il y en a eu un si emporté qu'il a coupé le nez à la femme de l'autre.

On a arresté prisonnier un gentilhomme appelé La Roche-Tulon, qui a épousé la fille du feu marquis de Beaumanoir, dont la vefve s'est mariée à un M. de Beauregard; on prétend qu'il les a voulu faire empoisonner dans un pot d'abri-

Digitized by Google

cots confits. Il y a 4 ou 5 personnes en prison pour cela. Quand on le prit, il y eut un homme de tué.

Il y a quelque temps que M. de Bullion reçeut une lettre qui luy ordonna de mettre 100 pistoles dans un trou d'eschaffaut qui est sous la route d'un pont, auprès de sa terre de Bonnelle. On ne lui donnait que 8 jours pour cela, à faute de quoy il seroit assassiné entre cy et Pasques. Au lieu de cent louis M. de Bullion fit mettre une bource de ces jettons qui ressemblent à des louis d'ore. On fit une si bonne garde et avec tant d'adresse que le voleur fut pris avec la bource. Il avoua tout et a reconnu son escriture et est tout seul.

— Paris, 7 avril 1683. — ..... Il se commet icy tous les jours du désordre; un capitaine aux gardes a tué dans l'arsenal le Sr Potet, fils d'un maistre des requestes, au sujet d'une dame qui y estoit présente. Le capitaine s'est sauvé. Le Sr Adeler, gentilhomme danois, est venu tout exprès de Coppenhague pour se battre contre M. Schwan, aussy gentilhomme danois. Le premier vint trouver l'autre dans sa chambre à l'Hostel Impérial, tira l'espée, l'autre en fit de mesme et se battirent pendant que le gouverneur estoit à costé dans une autre chambre avec le marquis de Langeac, qui, sur le bruit, y accoururent et les séparèrent. Le Sr Adeler fut avant-hier mis en prison. Des gens faisant la débauche chez Tissar, voulant se servir les uns du carosse des autres, en sont venus aux mains, où l'un nommé Coquille a esté tué et d'autres blessés.

— Paris, 10 Avril 1683. — La grossesse de Madame la Dauphine se confirme et on la croit assurée, ce qui fait qu'il est présentement fort incertain si les dames seront du voyage ou non.

..... On mande de Languedoc que le Parlement de Toulouse a donné un arrest qui porte que tous les Juifs et ceux

Digitized by Google

de la Religion doivent fermer leurs boutiques, et qu'on l'a déjà fait éxécuter. Il y a toujours conflict entre le bailly de l'Arsenal et le lieutenant-criminel du Chastelet pour le Sr Potet, fils du maistre des requestes, qui y a esté tué par le Sr de Varenne. L'on en avoit demandé la confiscation au Roy, prétendant qu'il y avoit eu duel, mais Sa Majesté dit qu'il n'y avoit point de duel et que l'on pouvoit quitter ces belles prétentions.

On a osté du Louvre le beau lict que tout le monde y alloit voir. Il est d'une beauté et d'une richesse extraordinaire, avec une tapisserie de mesme ouvrage. Il avoit esté faict pour le Roy, mais Sa Majesté ne s'en est pas accomodée et a mieux aimé donner quatre mille louis d'or au tapissier pour le récompenser.

— Paris, 17 Avril 1683. — ..... Les appartemens ont cessé à Versailles pendant ce temps de dévotion et le Roy a chargé la conscience des principaux officiers de sa maison de prendre garde si chacun de ceux qui dépendent de leurs charges feront leurs devoirs de chrestien, soit à la paroisse de Versailles, ou à la chapelle du chasteau, laquelle est desservie par les mesmes prestres qui sont les missionnaires.....

— Paris, 28 Avril 1683. — Milord Preston, envoyé d'Angleterre, avant que de partir pour Londres avoit demandé satisfaction de ce que des prestres de Paris estoient entrez avec violence dans la maison d'une dame de qualité angloise, pour voir son cocher qui estoit malade, quoyque protestant, et de communion anglicane ; mais on n'a pas trouvé à propos de le satisfaire là-dessus et on se fait présentement un cas de conscience de prendre le mesme soin des consciences des estrangers protestants malades que de celles des autres protestants du royaume. Un gentilhomme françois catholique estant malade à Orléans, et prest à mourir, pria son mé-

Digitized by Google

decin, qui estoit huguenot, de luy faire venir un ministre, ne voulant pas mourir catholique. Le médecin luy dit qu'il ne pouvoit pas le faire, ny le ministre osoit venir, mais qu'il fist venir le curé et luy déclarast son intention. Le curé vint, les capucins vindrent et en suite M. l'évesque, mais ils ne purent pas faire revenir le malade de son opinion de vouloir mourir huguenot; ce qui a fait dire à ces messieurs que c'est le médecin qui en a esté la cause et M. l'évesque, dit-on, est venu tout exprès à Paris pour en faire ses plaintes et des remontrances, qu'il ne faut plus permettre aux médecins huguenots de voir des malades catholiques.

..... M. le comte de Roye doit partir la semaine prochaine. Le Roy luy a fait présent de fort beaux habits très-riches de sa garde-robe.

— Paris, 8 May 1683. — Enfin le 5. la déclaration du Roy contre les ministres fut vérifiée au Parlement; le Roy n'a pas voulu accorder aucune modification ny escouter aucune remonstrance. Elle porte qu'en cas qu'ils laissent entrer un catholique relaps ou autre dans leurs temples, le ministre sera interdict et le temple razé..... Hier un jeune homme de 17 ans fut roué vif, après avoir le poing coupé et la langue percée, pour avoir tué son père. Cette après-disnée il vivait encore.

— Paris, 22 May 1683. — Il est arrivé icy un député de la part de ceux de la Religion, de la ville de Nîmes, au sujet d'une grande esmotion qui s'y est faite et a pensé avoir des suites fascheuses. Deux particuliers catholiques romains estoient entrés dans le temple pendant l'exercice. L'on voulut les faire sortir. Ils s'opiniastrèrent à demeurer malgré tout ce qu'on leur pust dire des inconvénients qu'il y avoit à les souffrir. Enfin leur opiniastreté fit qu'on fut obligé de les chasser de force. On les mena devant le magistrat qui les fit mettre en prison. Le lendemain deux soldats catholiques ro-

Digitized by Google

mains, entrèrent encore dans le temple, y firent des insolences et scandales, qui esmeurent tellement le peuple qu'on crioit de tous costez tout haut dans le temple, qu'on voyait bien que les catholiques vouloient exterminer ceux de la Religion et qu'il fallait s'en défendre. L'on sortit en confusion, les soldats ayant tiré leurs espées, furent maltraittez et toute la ville fut dans une esmotion générale. Les magistrats mandèrent deux ministres et deux anciens et les blasmèrent fort de ce qu'ils refusoient l'entrée aux catholiques dans leur temple, leur disant que ce n'estoit pas l'intention du Roy, par sa déclaration, mais seulement que les catholiques et relaps ne fussent point soufferts aux exercices de la religion pour la professer. Ces messieurs leur demandèrent une ordonnance qui expliquast ainsi la déclaration du Roy et les pust mettre à couvert des peines, ce qu'ils ne voulurent pas leur accorder. On leur dit d'employer leurs soins à empescher que le désordre n'allast pas plus avant et qu'ils en seroient responsables. Ils s'y employèrent avec succès.... Les magistrats ont envoyé en cour de grands procez-verbaux de toute cette affaire et le député a apporté des mémoires pour la justification de ceux de son party.

Il est arrivé une affaire de la mesme nature à Bordeaux, mais pourtant sans grand désordre. Deux prestres se présentèrent à la porte du temple à Besyle (?) pour y entrer. On les refusa en leur disant les raisons. Ils voulurent néantmoins entrer. On les chassa de force. Ils s'en sont plaints à M. l'archevêque et à M. l'Intendant, qui ont fait sur cela aux ministres et anciens les mesmes complimens que les magistrats de Nismes; et ont, comme eux, refusé un ordre par escrit. Surquoy ceux de la relligion ont député au Parlement de Guyenne, à La Réolle, afin qu'il expliquast les intentions de Sa Majesté sur sa déclaration.

On a aussi refusé à Sedan l'entrée dans le temple à tous les catholiques, mesme aux missionnaires. M. l'archevesque

Digitized by Google

de Rheims en ayant été adverti, a escrit au président, lequel sur cette lettre a donné une ordonnance qui permet aux catholiques d'entrer dans le temple et à ceux de la Religion de les souffrir. Monsieur de Louvois n'a pas encore rendu de responce positive sur le placet qu'il rapporta au Roy le 17. en explication de la déclaration du 5e de ce mois. Mais il a donné quelque espérance de modification. C'estoit hier ou aujourdhuy qu'il devoit dire les intentions de Sa Majesté, qui s'est fait lire le placet tout du long.

— Paris, 26 May 1683. — On a présenté au Roy un placet au nom des catholiques, au sujet de la nouvelle déclaration de Sa Majesté qui fait défences aux ministres de les souffrir ny recevoir dans leurs temples. Ils disent que c'est donner par là pleine liberté aux ministres de prescher toutes sortes de hérésies et supplient Sa Majesté de leur donner la mesme liberté qu'ils avoient auparavant. Le Roy a fait un règlement sur ce placet et sur celuy présenté par Messieurs du Consistoire de Charenton, qui porte qu'il y aura un banc en chaque temple pour y recevoir les catholiques qui se présenteront et ne se placeront point ailleurs, mais que si on souffre d'autres que ceux qui seront placez sur un banc, on encourera les peines de la déclaration.

Ce règlement estant encores plus dangereux que la déclaration en l'estat qu'elle estoit, on a fait encores de nouvelles remontrances au Roy sur lesquelles on attend la responce de Sa Majesté.

Un gentilhomme dans le Vivarets, ayant fait prescher dans son chasteau, l'on envoya chezluy le prevost des mareschaux pour le prendre prisonnier. Il se mit en défence et le prévost y fut tué avec deux de ses archers.

La demoiselle Paulet, âgée de 16 à 17 ans, condamnée par arrest du parlement de Tholose, au banniment perpétuel comme relapse, à 500 livres d'amende, à 500 livres pour la

Digitized by Google

requeste civile, et à 100 livres pour l'inscription en faux contre l'abjuration qu'elle soustient n'avoir pas signée parcequ'elle dans le temps qu'elle a esté dressée, elle ne sçavoit pas écrire du tout ny signer, avoit consigné l'amende pour sortir de prison aller accomplir son ban, mais par ordre du Roy on l'a retenue et on croit que le banissement sera converti en une prison perpétuelle.

— Paris, 29 May 1683. — M. le duc de Balbases avoit proposé au roy d'Espagne et au Conseil d'établir un bon ordre dans les finances, dont il donnoit les moyens, qui auroit de beaucoup augmenté sa puissance, mais il s'est trouvé des difficultés insurmontables ; c'est que le désordre est un ordre étably en ce pays-là, chacun voulant demeurer en possession de ce qu'il a accoutumé de voler. Sa Majesté avoit dessein d'aller en Avengres (?), mais comme il y a certains droits qu'il faut payer aux officiers de sa maison, quand il veut sortir de Madrid, on avoit engagé des meubles de la couronne pour 20 mil escus ; mais la maladie ou il est tombé a empesché ce voyage. Il est déjà venu trois courriers de Madrid en donner avis. Le premier a apporté une lettre de la reyne d'Espagne à Monsieur, qui apprenoit qu'il y avoit désia 14 jours que Sa Majesté Catholique estoit malade d'une fièvre double-tierce continue, qu'elle avoit été seignée 4 fois, qu'elle s'éveilloit presque toutes les nuits et qu'elle en estoit extrêmement fatiguée. Par le dernier courier, qui a joint la cour à Corbeil, on sait que la maladie du roy d'Espagne n'est point diminuée et qu'il a été seigné jusques à 8 fois, et qu'il est en grand péril ; et ce qui fait encore redoubler l'appréhension en Espagne c'est qu'on dit que cette merveilleuse cloche d'Arragon qui est dans un clocher d'un village fort champestre, a sonné d'elle-mesme, ce qui n'arrive jamais qu'elle ne prédise des choses fort funestes, comme elle fit à la mort de don Jouan, à la révolte de la Catalogne, et aux soulèvemens de Portugal.....

Digitized by Google

L'évesque de Strasbourg doit arriver icy lorsque Sa Majesté aprochera de cette ville et qu'aparamment il en ira voir les fortifications. Ce prélat a des espérances qui luy touchent plus que d'avoir le chapeau de cardinal, puisqu'il espère succéder à tous ou à une grande partie des bénéfices que possède Monsieur de Cologne, qui étant vieux, ne les peut pas garder longtemps.

La fille que le père a jetté par la fenêtre d'un 3e étage sur le quay de la Tournelle, n'en mourra pas, étant tombée sur les fesses, et Madame de Miramion, qui est la charité mesme, l'ayant fait prendre et mettre dans des peaux de mouton. La vie de la fille sauvera aparamment la vie du père, qui, en fureur de la conduite de ses deux filles, qui n'ont que 13 et 14 ans, n'ayant peu attraper que celle-cy, se porta à cette extrémité.

Madame de Montespan s'est retirée pendant l'absence de la cour aux filles de St-Joseph, qui est un séminaire des filles, qu'elle a fait bâtir au fauxbourg Saint-Germain. Cette vie-là est plus douce et plus tranquille que celle de la cour, mais aparamment elle ne la goûtera pas longtemps, car elle doit aller aux eaux et ensuite joindre la cour.

Madame de Maintenon est du voyage ; elle est dans le second carosse du corps de la Reyne, avec les autres dames du palais.

— Paris, 5 Juin 1683. — .....Il s'est fait cette semaine un grand combat devant la Sorbonne, la querelle ayant commencé à la Vallée Tissat, fameux cabaret, entre un abbé et un de ses amis, qui vindrent, toujours se querellant, jusques auprès le palais d'Orléans où cet abbé, ayant quitté, fut avec quelques uns de son parti, prendre des espées à son auberge et de dix qu'ils étoient neuf en ont été blessés.

— Paris, 12 Juin 1683. — Ceux de la Religion font de fortes instances au parlement de Tholose pour faire exécuter

Digitized by Google

l'arrest de bannissement rendu contre la demoiselle Paulet, afin d'avoir la liberté, en payant l'amende, dont l'argent est consigné, mais il n'y a rien à espérer sans un ordre du Roy. L'on a escrit de la part de Sa Majesté au père de cette demoiselle de se rendre à Tolose pour l'exhorter autant qu'il pourra à changer de religion, en luy remonstrant que si elle ne le fait, elle finira ses jours dans une prison perpétuelle.

L'evesque de Montauban poursuit tousiours au mesme parlement l'affaire contre les ministres prisonniers dans la Conciergerie au Palais et la démolition du temple, mais comme ceux de la Religion sont fort persuadez que l'évêque obtiendra tout ce qu'il demande contre eux, ils esloignent le jugement autant qu'ils peuvent, ce qui pourtant ne peut pas estre différé longtemps.

Le Chapitre de Nostre-Dame de Rouen, en mémoire de leur archevesque Saint-Romain, pour avoir délivré la ville d'un dragon horrible et monstrueux, a accoustumé chaque jour de l'Ascension de lever la fierte, c'est-à-dire la chasse ou le coffret où sont les ossemens de ce saint et le faire porter en procession par un criminel qu'ils font sortir de prison et déclarer absous si le parlement trouve que le crime est fiertable, comme ils disent, qu'il n'est pas dans les cas que la déclaration du Roy a exceptez de ce privilége, comment sont le crime de lèze-majesté, l'assassinat de guet-à-pens, et celui de fausse monnoye. A la dernière feste de l'Ascension un criminel nouveau-converti fut reçeu à lever la fierte et le parlement, suivant la coustume, s'estant assemblé pour examiner le cas, Monsieur de Colville, conseiller de la R. P. R. opinant dans son rang, dit que ne trouvant pas le fait dont il s'agissait, dans aucun des cas exceptez, il estoit de l'avis des préoponinants, mais que pour les autres raisons, que le sujet estoit digne de privilége parce qu'il avoit changé de religion, il n'y pouvoit pas souscrire; que ceux de la Religion qu'il professoit regarderoient son changement

Digitized by Google

comme le fait d'un homme qui a songé plutost à sauver son corps que son ame. Ce discours a esté cause que le Parlement a interdit ce conseiller pour trois mois.

— Paris, 24 Juillet 1683. — Quoyque toutes les nouvelles soient dans la gazette imprimée et que celle de la main ne vaille pas grand chose, je ne laisseray pas de vous en envoyer une copie pour vous divertir en prenant vos eaux [1]...).

On ne peut rien mander de Vienne que des choses fort déplorables; la gazette en dit beaucoup, mais elle ne dit pas encore tout le mal qu'il y a. Le prince Charles a fait voir qu'il estoit plus vaillant soldat qu'habile général, quand le bagage de l'armée chrestienne a été enlevé. L'on craint fort que toute l'infanterie ne soit perdue et que les infidèles n'assiègent Vienne. Il sera impossible d'en empescher la prise. Le comte de Windisgrätz qui en estoit gouverneur a déserté et déclaré qu'il estoit pour gouverner en temps de paix et non pas en temps de guerre, où il n'entendoit rien. Ces peuples crient après les Jésuites et les Espagnols, estans les seuls qui gouvernent l'Empereur et qui ont tout ruiné pour leurs interests...

La conspiration qui estoit formée en Ecosse estoit seulement pour prendre les armes en cas que le roy vinst à mourir et pour empescher qu'un catholique ne fut leur roy. On sçait que Sa Majesté Britannique a tant de bontez pour ce dénaturé duc de Monmouth qu'il ne l'a pas voulu perdre. Il avertit luy-mesme la duchesse, sa femme, qu'il eust à se sauver au plus viste, parce que s'il estoit pris, il ne seroit en sa puissance de luy donner la vie.

— Paris, 28 Juillet 1683. — Par un courrier de M. de Seppeville parti le 20 de Passau et arrivé à Versailles la nuict du 25 au 26, on a appris que l'Empereur, ne se tenant pas

[1] Güntzer était alors aux eaux de Rippoldsau, pour remettre sa santé fort éprouvée par des accès de gravelle.

Digitized by Google

en seureté à Lintz, estoit venu à Passau, laissant derrière luy l'estonnement et presque le désespoir. Tous les ministres estrangers l'ont suivi. Sa cour est très-grosse puisque personne n'est demeuré après luy. Les dames de la première qualité ont mieux aimé venir derrière les deux carosses de l'Empereur en la place des laquais, que de demeurer derrière.....

On envoie des dragons dans les Sévennes pour chastier quelques gens de la Religion qui ont esté assez hardis de s'assembler sur les ruines d'un temple qu'on a rasé à Saint-Hipolite et contraint le ministre de prescher....

— Paris, 31 Juillet 1683. — La mort subite de la Reine a mis la cour et la ville de Paris dans un estonnement général. Dez mardy Elle se plaignait d'une douleur de costé. Le Roy disna en particulier dans sa chambre avec Monsieur et Madame. Elle se mit à la table sans pouvoir manger. Jeudy, à midy Elle tomba malade d'une fiebvre violente, qui fit d'abord appréhender pour Sa Majesté, et avec raison. Car elle mourut hier à deux heures après midy. Il luy avoit paru une tumeur soubs le bras gauche, avec une marque noire. On l'a ouverte. Il s'est trouvé un abscés dans son corps qui a causé sa mort avec l'aide des médecins qui dez le matin avoient fait saigner deux fois cette pauvre princesse à contre temps et contre toutes les règles dans un tel mal. Le Roy en fut très-sensiblement touché, monta seul en carosse, et s'en alla à St-Clou. Après demain Sa Majesté ira à Fontainebleau.

Monsieur le prince de Conty partit le 23 au soir de cette ville avec le prince Eugène de Savoye et un page, prit la poste vers Senlis. Il n'a communiqué son dessein à personne et on ne juge que par conjectures du sujet de son départ. Les uns disent que c'est par mescontentement à cause du gouvernement de Guyenne, où il ne voyait pas de disposition à pouvoir rien prétendre, non plus que celle du Lan-

Digitized by Google

guedoc. Les autres croyent qu'il y a du chagrin domestique. Monsieur le Duc, en ayant esté adverti, le lendemain à 4 heures du matin, monta en carosse et le fut dire au Roy. Sa Majesté donna aussitost ordre d'envoyer 8 courriers après par différentes routes..... On a sceu depuis que l'un de ces courriers l'a rejoint à Bruxelles et luy a fait voir l'ordre du Roy par lequel Sa Majesté luy enjoint de retourner, à peine de désobéissance et il luy a déclaré de plus de la part de Sa Majesté que s'il ne revient présentement il n'a plus que faire de songer à retourner en France. L'on ne sçait si le prince obéira. Le prince Eugène est malade de la fatigue de la course. M. de Ruvigny père prit avant-hier la poste pour Londres, pour sauver la vie à M. Roussel[1], mary de sa niepce. Son père, le comte Beffort, a offert pour son pardon $\frac{100}{m}$ guinées ou $\frac{60}{m}$ pour une prison perpétuelle....

A Ste-Hipolite, à 6 lieues de Montpellier, où le temple a esté démoli, ceux de la Religion se sont assemblez sans armes ny bastons, et ont contraint les pasteurs à prescher sur les ruines du temple. Dans les Sévennes et le Vivaretz on a fait la même chose et ils sont résolus de continuer les exercices dans les lieux interdits. Ceux de Montpellier vouloient faire la même chose, mais ils ont esté retenus par quelqu'un qui a du crédit parmy eux. L'intendant du Languedoc en a donné avis au Roy et on assure que les ordres sont donnez pour y faire marcher les dragons.

— Paris, 4 Aoust 1683. — Le Roy partit avant-hier pour Fontainebleau avec toute la Cour.... De longtemps on ne retournera à Versailles. Le corps a esté ouvert on a trouvé toutes les parties fort saines, à la réserve d'un endroit où il y avoit quelque manière d'abcez. On est tou-

[1] Il s'agit du célèbre orateur et politique anglais William Russel, impliqué dans le complot de Rye-House contre Charles II, exécuté le 21 juillet 1683, et solennellement réhabilité après la chute des Stuart.

Digitized by Google

jours persuadé que des saignées faites mal à propos ont causé sa mort. Son cœur fut porté avant-hier, la nuict, par le cardinal de Bouillon au Val-de-Grâce. Ils estoient partis de Versailles et passèrent à deux heures au Pont-Neuf, accompagnés de cinq princesses du sang. Mademoiselle estoit à la gauche dudit cardinal parcequ'il portait le cœur de la Reine. Madame la Grande-Duchesse, Madame la Duchesse et Mlle de Bourbon, toutes trois dans le devant, madame la princesse de Carignan dans une portière, madame de Béthune auprès d'elle, et dans l'autre Madame de Montespan, surintendante de la maison, la duchesse de Créquy, dame d'honneur, auprès d'elle. Le curé de Versailles y devoit estre avec son étolle, mais il eut de la civilité pour Madame de Béthune et céda sa place. Mais la gazette de samedy prochain marquera mieux toutes les circonstances de ce convoy.... Les princes et princesses de la maison de Lorraine n'assistent point aux prières ny n'ont pas voulu aller à l'eau bénite, parce que les ducs et duchesses ne leur veulent point céder et le Roy n'a rien voulu régler là-dessus.

— Paris, 14 Aoust 1683. — Vienne se défend mieux qu'il n'est attaqué. Le grand estonnement y est diminué, mais les munitions n'y sont point en abondance..... à moins d'un grand et prompt secours, cette ville, la capitale d'Allemagne, est perdue, ce qui auroit des suites bien funestes. Cependant les offres de la France, de paix, de trêve et d'un très-puissant secours à ses despens, qui seul feroit trembler les infideles, sont considérez par l'Empereur et son conseil entièrement espagnol, comme des propositions offensantes et injurieuses. Cela pourroit bien obliger le Roy à prendre des mesures fortes et vigoureuses pour la conservation de la chrestienté, pour la protection des ses alliez, et pour le salut particulier de la France.....

On n'a pas esté fort satisfait de la pompe funèbre de la

Digitized by Google

Reine, par le mauvais ordre qu'on y a apporté, le peu de respect que beaucoup de personnes y ont gardé, mesme l'insolence de quelques-uns. Il y a eu une si grande affluence de peuple dans la plaine de St-Denys, que les lièvres et perdrix n'ont pu se mettre à couvert nulle part. Ils se sauvaient sous les personnes, et les jupes des femmes, qui, se jettant dessus, en ont pris plusieurs mille, sans armes ny bastons.

Le Roy s'ennuye partout, toutes les choses qui le font resouvenir de la Reine, renouvellent sa douleur. A Fontainebleau, estant allé recevoir Madame la Dauphine dans l'appartement qu'il luy avoit fait préparer dans celuy de la Reine cy-devant, toute sa constance et sa fermeté l'abandonnèrent; la chasse, la promenade, la musique ne réveillent point sa mélancolie. Les dames du palais ont ordre de continuer leurs services, comme du passé, la musique a eu ordre de revenir et on doit jouer dans l'appartement de Madame la Dauphine.

La grande connaissance des médecins les avoit persuadés que des picures de pulces et punaises estoient des marques de pourpre ou de petite vérole à Monsieur le duc de Chartres, ce qui avoit allarmé Monsieur et Madame pour le venir voir, mais ils s'en sont retournés à Fontainebleau.....

— Paris, 21 Aoust 1683. — Le nonce du pape fera demain son entrée publique à Fontainebleau. Les carosses du Roy l'iront prendre à Moret. Il eut le 14, une audiance particulière de Sa Majesté, au sujet de l'estat présent de la chrestienté, où il luy représenta de la part du Pape, qu'il estoit de sa piété et de sa générosité de s'opposer à l'invasion des infidelles, qu'elle estoit la seule qui eust la puissance de sauver la chrestienté. Le Roy lui répliqua que Sa Sainteté et toute la terre ne pouvaient pas douter des choses qu'il avoit faites et faisait tous les jours dans son royaume pour l'augmentation de la foy et pour l'extirpation de l'hérésie, qu'il

Digitized by Google

avoit restably l'evesque et la vraye religion dans Strasbourg, que si l'Empereur ne l'eût empêché, l'on verrait à présent la Hollande aussi catholique que la France, qu'il y avoit plus de dix-huit mois qu'il avoit faire avertir l'Empereur de ce qui se préparait à Constantinople contre luy, que depuis, luy ayant offert du secours, qu'il l'avoit rebuté .....Au lieu de se préparer contre les Infidelles il avoit, poussé par les Espagnols, envoyé 40,000 hommes sur le Rhin pour luy faire la guerre, prétendant luy arracher Strasbourg où il auroit restably le luthéranisme..... Monsieur le Nonce répliqua : Il faut faire la paix, et se retira très-satisfait.

.....Le 21 du passé l'on jetta 330 bombes et 30 carcasses dans Alger, malgré le feu continuel du canon et de la mousqueterie de la ville. La nuit du lendemain et celle d'après, on continua. Le 27, on tira trois bombes le jour et quatre la nuit, qui avoient faict grand désordre au rapport d'un esclave maltois, qui se sauva le 29. Il dit que les ennemis estoient au désespoir de voir tirer des bombes de jour, qu'ils furent à la maison du Père Le Vacher, qui depuis plus de trente ans y estoit consul de la nation françoise et luy dirent que c'estoit luy qui en estoit la cause, qu'il avoit fait un signal aux François d'un pavillon blanc et sans autre forme de procès, l'emportèrent à la Marine, luy coupèrent la teste, la mirent dans un canon à pierrier pour l'envoyer à Monsieur Du Quesne. Les domestiques de ce consul avoient mis du linge sècher sur la terrasse, ce qui leur donna lieu de dire que c'estoit un signal.....

— Paris, le 1er Septembre 1683. — Il n'est plus question du voyage de Chambort, mais bien d'un autre de grande importance. Sa Majesté a fait partir tout le monde ; il ne reste plus à la Cour une personne au-dessous de trente ans.

Le maréchal d'Humières reçoit sous Tournay les trouppes qui y arrivent de toutes parts..... Les lieutenants-généraux

Digitized by Google

et les mareschaux de camp sont nommés et sont partis aussy bien que tous les colonels. Les lieutenants-généraux sont le comte d'Auvergne, le duc de Villeroy, Messieurs Montbrun, Boufflers, Montal et Montlaurier. Monseigneur commandera une des armées : il aura des maréchaux de France sous luy.... Il est certain que nous prendrons avec usure notre équivalent que l'on a demandé avec tant de patience aux Espagnols depuis si longtemps. On s'imagine que l'on a de fortes intelligences dans les Pays-Bas, les peuples estant fort fatigués de souffrir toujours de nouvelles guerres et ne voyant de fin à leurs misères qu'en devenant François.

Madame la Dauphine, Madame et toutes les autres tant princesses que dames s'en reviennent à Versailles. Tous les princes sont du voyage. Monseigneur le duc de Bourgogne a esté ces jours passez incommodé d'un flegme à la gorge, qu'il eut peine à rendre. Madame la Mareschalle envoya un courrier en donner avis au Roy.

Monsieur Colbert est toujours icy fort indisposé.

Il y a un pary entre les mareschaux de Navailles et de La Feuillade sur le siége de Vienne, le dernier ayant parié 100 pistoles que les Infidèles deviendroient les maistres.

Le Roy a racheté des langes de Monseigneur le duc de Bourgogne, qui appartiennent de droit à la gouvernante, Madame la mareschalle La Motte.

L'on a arrresté à Lyon deux mulets chargés de 3000 louis d'or, cachés dans des ballots de laine, que ceux de la Religion de ce quartier-là envoyaient à leurs frères des Cévennes, qui font encore les méchans et l'on dit que les six régimens destinés pour le Dauphiné iront en ce pays-là. L'on recherche avec grand soin les charitables qui avoient envoyé cet argent.

P. S. Je vous envoye, monsieur, ce mémoire tel qu'on le débite icy. Cependant je vous diray que le bruict est que les

Digitized by Google

troupes n'entreprendront autre chose en Flandres que d'entrer dans le pays et y vivre à discrétion, jusqu'à ce que les Espagnols se mettent en estat de satisfaire le Roy.

L'argent que les mulets ont porté de Lion n'est pas une chose nouvelle. Cela se fait tous les ans par les marchands qui vont à la foire de Beaucaire pour y achepter des marchandises et n'est pas, comme le mémoire dit, pour les Religionnaires.

— Paris, 4 Septembre 1683. — Le Roy a envoyé déclarer au marquis de Grana que s'il ne remet entre les mains de Sa Majesté les lieux qu'elle prétend luy appartenir en Flandres ou l'équivalent, elle y feroit entrer ses troupes le premier du courant.... C'est le baron d'Hasfeld-Bidal, colonel de dragons, qui a été envoyé pour cela. Comme l'on ne croit pas que les Espagnols soient disposés à faire satisfaction au Roy là-dessus, Sa Majesté donna le 29e du passé ses ordres. Le maréchal d'Humières commandera l'armée qui sera composée de 32 bataillons d'infanterie, et de $\frac{13}{m}$ chevaux, entre lesquels sera la gendarmerie de la maison du Roy, qui est en marche. .....Messieurs les Princes de Conty, et de la Roche-sur-Yon et comte de Vermandois y vont servir en qualité d'aydes-de-camp et sont partis en grande diligence.

On arretta mardy et mercredy dernier tous les chevaux des messageries, carosses et voitures, roulliers, et quantité d'autres pour les équipages de la cour.

La cérémonie de l'enterrement de la Reyne se fit le premier de ce mois à St-Denys. Monseigneur le Dauphin y assista avec Monsieur, Madame, les princes et princesses, grand nombre de seigneurs et dames de la cour, Messieurs du Clergé et les compagnies souveraines de cette ville. On en attend la relation imprimée d'heure à autre. Les ministres étrangers ne s'y sont pas trouvés à cause de la difficulté du salut, en la manière qu'ils le prétendent, du grand-maître des cérémonies.

Digitized by Google

Il arriva le 2me un fâcheux accident au Roy, allant à la chasse; son cheval mit le pied dans un trou, et tomba si rudement que Sa Majesté en eut le bras démis. On avoit envoyé un courrier à Monseigneur le Dauphin et à Monsieur pour leur en donner advis, et comme ils estoient prêts à partir pour Fontainebleau un autre courrier arriva de la part du Roy, qui leur mandoit de demeurer pour achever les cérémonies et l'enterrement de la Reyne, en les asseurant que le mal n'est pas si grand et n'aura pas de fascheuses suittes.

Les protestants des Cévennes ont écrit à M. de Ruvigny qu'ils ne pouvoient se résoudre à cesser leurs exercices et que, quoy qu'il arrive, il sont résolus de s'assembler pour prier Dieu. Ils le supplient de représenter leurs raisons au Roy, comme ils les ont expliquées par leur requette, laquelle, à ce qu'on a dit, a esté imprimée en Hollande où elle se trouve sans peine, et fort bien faitte.

— Paris, 4 Septembre 1683. — La maladie de M. de Colbert continue avec grand péril, et comme cela peut apporter beaucoup de retardement aux affaires du Roy, par arrest du Conseil, on a commis M. Russet (?), oncle de M. De Marais, neveu du malade, pour régler les choses qui ne peuvent souffrir de retardement. Le bruit de cette maladie a été cause que le monde en foule vouloit retirer l'argent de la Caisse des Emprunts, et d'autant qu'ils croyent que les domestiques et commis de M. Colbert s'estoient pressés de le faire, ne voulant pas que l'on ait connaissance du fond de leurs affaires. Ce grand nombre qui se présente fit fermer le bureau, et ces deux messieurs, y estant allés, satisfirent à ceux qui y estoient, les assurant qu'on rembourseroit tous ceux qui le voudroient estre, et que la bonne foy estoit principalement fondée sur la parole du Roy.

— Paris, 15 Septembre 1683. — L'on fit mardy le service pour M. Colbert à St-Eustache avec beaucoup de solennité;

Digitized by Google

outre la famille il s'y trouva beaucoup de personnes de qualité, mais il y eut de la quanaille qui y fit beaucoup d'insolence. L'on parle de quantité de procez que l'on veut entreprendre contre les héritiers du deffunt, chaquun croyant pouvoir le faire présentement avec seureté, et il y en aura peut-être même entre les héritiers, au sujet du testament.

Le Roy est en parfaite santé et même a été à la chasse en carosse.

Monsieur de Louvois a fort bien traitté tous ceux qui sont dépendants de sa nouvelle dignité et il a pris une connaissance fort exacte de toutes choses. Il n'a retenu que six architectes et a congédié tous les autres. Il a fait enlever tous les bustes, statues et autres pièces et mener tout à Versailles. Il y a longtemps que M. Colbert marchandoit pour les avoir à bon prix. Il a fait fermer toutes les portes et fenestres qui donnoient la veue ou le passage dans le Palais-Royal contre les ordonnances. Il a fait déffence aux portières de laisser entrer dans le jardin de la canaille, mais seulement les honnêtes gens, comme l'on fait aux Tuilleries. Messieurs de l'Académie des Sciences luy sont allés faire leurs compliments et il les a très-bien reçus.....

Mardy au Palais, pendant la messe, deux personnes se querellèrent pour des nouvelles, quoi qu'ils fussent bons amys et se haussèrent tellement que des paroles ils en vinrent aux coups, un ayant frappé l'autre à coups de canne, et l'autre luy donna deux coups d'épée, un dans le bras et l'autre dans le côté; le blessé fut mené chés le chirurgien, et l'autre à la Conciergerie.

(*A suivre.*) ROD. REUSS.

Digitized by Google

LES

CONTES DE VEILLÉES POPULAIRES

ORIGINE — PROPAGATION

I.

Lorsqu'en 1851 et 1852 parurent dans cette *Revue* les communications d'Auguste Stœber concernant les *Temps fabuleux de l'Alsace*, le *Culte du Rhin* et les *Légendes* qui s'y rattachent, les Études mythologiques sur les *animaux fantômes* de l'Alsace et les *génies tutélaires* etc., etc., ces travaux parurent aux *Maîtres* d'alors si étranges, si puérils — il faut dire le mot — que le Directeur du recueil fut vivement blâmé de leur avoir accordé la publicité. L'auteur eut vent de ces appréciations défavorables et il ne fallut rien moins qu'un long entretien entre lui et le fondateur du recueil pour le déterminer à aller de l'avant sans se préoccuper des critiques irréfléchies dont ses travaux avaient été l'objet. Après un moment d'hésitation, Stœber revint à la *Revue* et les critiques qui avaient salué le début se changèrent en éloges encourageants, ce qui, dans une nouvelle entrevue, amena Stœber à exprimer ainsi son sentiment, assaisonné d'un grain d'ironie. « Cela rappelle le temps des *diligences*. Un bourgeois aisé de « Strasbourg, voulant se rendre à Paris, refusait d'occuper « une place encore libre sur l'impériale à côté du conduc- « teur. Le coche se mit alors en marche, mais il avait à « peine franchi la distance de vingt pas, que le bourgeois

Digitized by Google

« héla ainsi le conducteur: *halte Jérôme! i fahr ô mitt.* = « Jérôme arrêtez! je pars aussi avec vous. » Stœber était alors convaincu que ses études de prédilection avaient droit aux égards des lettrés et que ces égards ne tarderaient pas à leur être octroyés.

Nous relatons cette anecdote littéraire à l'occasion des *Contes populaires de la Lorraine* par M. Emmanuel Cosquin[1]. Tout ce que renferment les deux volumes que nous avons sous les yeux est intéressant au plus haut degré; ce sont: l'Essai sur l'origine et la propagation des contes; les contes mêmes, mais surtout les remarques de comparaison dont ils sont l'objet.

II.

Lorsque Guillaume et Jacques Grimm posèrent le problème de l'origine et de la signification des contes populaires, en même temps qu'ils en proposaient la solution, Auguste Stœber, préparé par de longues études antérieures, devint un des plus fervents disciples de l'école naissante. Il y amena tous les Alsaciens, germanisants d'occasion, et c'est dans l'orbite mythique, indiqué par les frères Grimm, que les études spéciales de nos compatriotes prirent leur essor, avec Stœber pour guide ou chef de file. On y allait de tout cœur, de toute sécurité, surtout quand à son tour, comme le rappelle M. Cosquin, Max Muller fut entré dans la même voie d'interprétation des contes.

[1] *Contes populaires de Lorraine, comparés avec les contes des autres provinces de France et des pays étrangers*, précédés d'un essai sur l'origine et la propagation des contes populaires européens. — Paris, F. Vieweg, libraire éditeur, E. Bouillon et E. Vieweg, successeurs, 67, rue de Richelieu. 1888. — Ouvrage couronné par l'Académie française. — 2 vol. in-8° de LXVII—290 et 376 pages. Prix 7 fr. 50 c

Digitized by Google

Ce n'est pas seulement en Alsace que l'école mythique trouva alors des adhérents ; elle en recruta de nombreux à l'étranger. Tous se mirent simultanément à la besogne et produisirent, en peu d'années, des recueils indépendants les uns des autres et si nombreux qu'ils constituent aujourd'hui une collection de plus de 170 ouvrages, dont M. Cosquin donne le catalogue à la fin du tome II de son œuvre. La grande majorité de ces publications gravite, elle aussi, dans les régions hantées par les frères Grimm, par Max Muller et les philologues des Folk-lores gothique, britannique et français. Attentif à ce courant d'interprétation, M. Cosquin n'y a pas trouvé la satisfaction intellectuelle que d'autres y ont récoltée; pour lui les interprétations mythiques demeurent entourées d'un brouillard intense et favorable aux illusions visuelles.

III.

Préoccupé de vérifier ses doutes, M. Cosquin s'est mis à l'œuvre pour apporter, lui aussi, son contingent au labeur historique des inspirations populaires. Secondé par des femmes intelligentes et amies de la tradition, il a recueilli les contes qui avaient cours dans les veillées d'un chef-lieu de canton de la Lorraine. Il en a récolté une centaine à enregistrer, en respectant la littérature orale dont ils émanaient. Ils les a commentés à loisir et comparés aux contes déjà édités soit en France soit à l'étranger. Ce travail de rapprochement ne pouvait manquer de le placer sur un terrain dont les limites, à mesure qu'il avançait, ne devaient lui laisser de repos qu'après avoir fait le tour du monde. Au retour de ce long voyage, il n'hésite pas à déclarer que ses doutes sont plus vivaces qu'au départ, parce qu'à l'origine les contes populaires de l'Europe étaient des contes, non des mythes.

Digitized by Google

IV.

« L'opinion la plus générale admet que, bien des siècles avant l'ère chrétienne, les âryas, peuplade japhétique, habitaient sur le plus haut plateau de l'Asie centrale, région qui plus tard s'appela la Bactriane et qui fait aujourd'hui partie du Turkestan » ; que dans ses migrations vers le Nord, l'Ouest et le Sud cette peuplade emporta, dit Max Muller, avec elle les noms du soleil et de l'aurore ainsi que sa croyance aux brillants dieux du ciel ; qu'elle possédait dans son langage, dans sa phraséologie mythique et proverbiale, les germes, plus ou moins développés, qui devaient un jour donner des plantes identiques dans tous les sols, sous tous les climats. Il conclut de cette donnée que : « nos contes de fées sont le détritus d'une mythologie à demi oubliée, mal comprise, reconstituée et que les contes populaires en sont les derniers échos. »

De son côté M. Emmanuel Cosquin constate que les nombreux contes recueillis dans toute l'Europe depuis quelques années, de l'Islande à la Grèce, de l'Espagne à la Russie, offrent entr'eux une ressemblance frappante, souvent une identité parfaite, plus souvent aussi des variantes, mais qui laissent intact le fond et la forme de l'exposition.

Les deux philologues sont donc d'accord sur ce point: plantes identiques écloses dans les sols, sous les climats les plus différents et cultivées par des populations de langues, de mœurs et d'habitudes d'esprit les plus divers. Il semble dès lors que la raison d'être de l'école mythique devrait être admise par les deux. Mais, nous l'avons dit, il n'en est pas ainsi.

Digitized by Google

V.

Pour se rendre compte de la ressemblance, on peut, ce nous semble, admettre que dans le cours des âges, par les contacts populaires et la voie orale, les contes se sont peu à peu répandus chez toutes les nations de l'Europe. Logiquement cette conjecture n'est pas l'expression d'un fait impossible.

Cette ressemblance que tout le monde reconnaît aujourd'hui et proclame, implique une origine commune à déterminer. L'école Folkloriste la découvre dans la mythologie importée par les peuplades de race âryenne et repousse conséquemment toute propagation par voie d'emprunt de peuple peuple. Sa doctrine serait donc *une*, comme l'est toute doctrine théologique. Les variantes accessoires ne seraient que le résultat d'adaptations répondant au génie particulier de chaque peuple, de chaque nation, mais le fond demeure entier et la doctrine souveraine.

Malheureusement, ou heureusement, il est des esprits que l'on ne peut convaincre par la démonstration philosophique, par des affirmations abstraites. Ils reconnaîtront qu'un liquide de même composition, versé dans l'alambic de chaque peuple, de chaque nation, et évaporé, dans le cours des temps, jusqu'à parfaite siccion, laissera partout des résidus identiques, par la raison que partout le liquide évaporé était identique. Mais, pour les esprits exigeants, autre chose est la métaphysique, autre chose est la matière expérimentale : celle-ci apporte à la solution d'un problème des éléments concrets, celle-là ne lui fournit que des abstractions impuissantes à lever le doute. M. E. Cosquin, qui nous paraît appartenir à l'école positiviste, trouve insuffisante la théorie de l'école

mythique et il lui demande des preuves qu'elle ne fournit pas.

Loin de le convaincre, les hardiesses hyperboliques de quelques-uns de ses disciples, M. le professeur Angélo de Gubernatis, pour ne citer que celui-là, le confirment dans la pensée qu'il faut chercher en dehors de l'école mythique, l'origine et la propagation des contes conservés dans les traditions populaires de l'Europe.

Pour mémoire, mais seulement à ce titre, M. Cosquin fait mention du système proposé en Angleterre par M. Lang, et qui se résume à prétendre que les contes populaires sont issus de l'état sauvage des premiers conteurs, et qu'on en trouve la preuve dans les vestiges de contes rencontrés chez les populations sauvages de nos jours.

M. Cosquin a de la répugnance à penser que nos ancêtres ont passés par l'état sauvage. — Il semble cependant que la science antropologique ne cesse pas de vouloir le prouver ; de sorte que le paradis terrestre ne serait pas celui que l'Écriture et l'art font connaître : un coin enchanteur de la terre, un homme, une femme, un pommier, des pommes et un serpent (bouddhique ?) au milieu d'une verdure plantureuse.

VI.

Trois recueils jouissant, en France, d'une certaine célébrité, depuis tantôt deux siècles, ont été un moment considérés comme renfermant les prototypes des contes de veillées à la campagne. Ce sont : les contes de Perrault, édités en 1697 ; les contes de Mad. la comtesse d'Aulnoy, en 1698 et les *Mille et une Nuits* qui parurent en 1704. Le succès qui signala la publication de ces recueils ne devait pas leur assurer pendant longtemps la qualité de prototypes. D'une part, on reconnut bien vite que les deux premiers

Digitized by Google

avaient été dictés à leurs éditeurs par la voix populaire et ses souvenirs de traditon; d'autre part il fallut remarquer que les *Mille et une Nuits* étaient la traduction d'un recueil de contes arabes faite par l'orientaliste Galland. Cette circonstance et le caractère essentiellement oriental des récits merveilleux fixèrent les regards vers l'orient, vers les pays d'où viennent les premiers rayons de la lumière. Ce fut un moment de fugitive contemplation, qui détermina peu de personnes à marcher vers l'Orient, pour lui demander à connaître quelques-uns de ses secrets. Mais le monde intellectuel y a pénétré depuis et c'est à ce monde qu'il faut recourir si l'on veut dissiper les nébulosités auxquelles M. Cosquin fait allusion.

VII.

« Il existe en Orient plusieurs collections de récits merveilleux ou plaisants. » Citons, d'après M. Cosquin et les orientalistes auxquels il a recours, les titres de quelques-uns de ces recueils.

1° En Sanscrit: a) PANTCHATANTRA = les *Cinq livres;* b) ÇOUKA-SAPTATI = les *Soixante-dix histoires du Perroquet;* c) la VETALA PANTCHAVINÇATI = les *Vingt-cinq histoires* d'un *Vetala*, c'est-à-dire d'un démon qui entre dans le corps des morts; d) SINHÂSANA-DVADRINÇATI = les *Trente-deux récits du trône;* e) la vie légendaire du BOUDDHA transformée en la vie des saints *Barlaam* et *Josaphat.*

Le sanscrit était la langue sacrée des Brahmanes.

2° En Pehlvi (langue des Persans): a) KALILA *et* DIMNAH, traduction des *Cinq livres* ou *Panchatantra* indiens, faite au VIe siècle de notre ère; b) TOÛTI-NAMEH = *livre du Perroquet.*

Le Pehlvi était la langue sacrée du *Bouddha.*

Digitized by Google

3° En Tartare Mongol : a) SIDDHI-KUR = Le *Mort doué d'une vertu magique* ; b) histoire de HARDJI BORDJI KAHN, imitation des trente-deux récits sanscrits du trône.

4° En Arabe : a) traduction de *Kalila et Dimna* persan ou *Pantchatantra* indien : b) *Mille et une Nuits* traduites par Galland.

5° En Hébreu : a) Traduction en *hébreu* de la version *Pehlvi* du *Panchatantra* sanscrit.

6° La version hébraïque fut traduite en *grec* et cette dernière en *latin*. C'est par celle-ci que se répandirent dans l'Europe lettrée, dès 1250, les contes que le recueil renfermait.

« Des récits indiens ont également passé, par voie littéraire, chez les Thibétains et dans l'Indo-Chine. »

Ces traductions multiples et successives de recueils sanscrits démontrent un courant littéraire dont l'Inde fut le centre, rayonnant dans toutes les directions et s'étendant, de proche en proche, jusqu'à l'Europe occidentale où le sentiment populaire en a partout consacré le souvenir dans les contes merveilleux des longues soirées d'hiver ; avec des variantes, il est vrai, que le temps, la différence des langues, des mœurs, des croyances, des climats, des habitudes de l'esprit, etc. etc., explique sans qu'il soit besoin d'insister ; mais le fond, la forme générale de l'exposition trahissent généralement et partout l'origine orientale. D'ailleurs les orientalistes, spécialement les Indianistes, retrouvent dans la littérature sanscrite le thème fondamental de la plupart des contes caractéristiques de l'Europe mis au jour par les modernes Folkloristes.

Voilà ce qui se dégage de précis de l'essai présenté par M. Cosquin en ce qui concerne l'origine des contes.

Digitized by Google

VIII.

Quant à la propagation, ce n'est pas seulement par la voie littéraire qu'elle a été réalisée. L'action orale n'a cessé d'opérer son envahissement de l'Europe depuis l'arrivée des tribus âryennes. La première vulgarisation, au XIIIe siècle, par la version latine du *Panchatantra*, ne profita qu'aux lettrés et n'eut par conséquent aucun effet d'expansion dans les classes populaires. La littérature du moyen-âge en bénéficia quelque peu ainsi que les Troubadours, tandis que la tradition continua discrètement son chemin parmi les populations rurales, en variant diversement les accessoires du thème oriental. De l'Inde aux extrémités occidentales de l'Europe, la distance est grande, sans doute, et l'on concevrait difficilement que l'attrait du merveilleux eût seul opéré la diffusion de la poétique orientale. L'attrait y fut pour quelque chose, cela ne paraît pas douteux, mais les relations de l'Inde avec l'Occident furent le moyen le plus efficace de transmission de l'idée orientale dans les pays occidentaux, parmi les populations de même origine ou de même race que celles de l'Inde. Les relations commerciales eurent, pendant de longs siècles, une grande extension, surtout lorsqu'il fut constant qu'un certain vent, la Mousson, soufflait pendant 6 mois de l'année, sur les mers de l'Inde, de l'Orient à l'Occident et pendant les autres six mois, de l'Occident à l'Orient. C'est par milliers de voyageurs que se firent les échanges commerciaux et que, partants et arrivants emportaient dans leur pays non-seulement des marchandises, mais encore les idées qui avaient frappé leur esprit et qu'ils se faisaient un plaisir de communiquer à leurs compatriotes. C'est ainsi que s'opéra la propagation dans l'Occident des contes merveilleux de l'Orient et aussi de ses fabliaux et de ses superstitions.

Digitized by Google

M. Cosquin estime, avec raison, que c'est à l'histoire non à la mythologie, qu'il faut demander l'interprétation de certains faits et surtout de certaines idées qui, de prime abord, semblent ne pas être de son domaine; et il termine ainsi son *Essai sur l'origine et la propagation des contes.*

IX.

« Il est temps de finir. Réduite à ses justes proportions, la question des contes populaires ne perd rien de son intérêt. L'étude des contes — si elle ne s'appelle plus du nom ambitieux de *mytographie;* si elle ne prétend plus chercher dans Perrault ou dans les frères Grimm des révélations sur la *mythologie ancienne* des peuples, ni sur les idées de l'humanité primitive, — n'en sera pas moins une science auxiliaire de l'histoire, de l'histoire littéraire et aussi de l'histoire générale. Est-il, en effet, rien de plus curieux, de plus imprévu, sous ce double rapport, que de voir tant de nations diverses recevoir de la même source les récits dont s'amuse l'imagination populaire? Et quelle instructive odyssée que celle de ces humbles contes, qui, au milieu de tant de guerres et de bouleversements, à travers tant de civilisations si profondément différentes, parviennent des bords du Gange ou de l'Indus à ceux de tel ruisseau de Lorraine ou de Bretagne! L'édifice du système mythique, avec ses apparences séduisantes a beau s'écrouler: qu'importe? Par delà ces nuages évanouis s'étend un vaste champ de recherches, rempli des plus vivantes, des plus saisissantes réalités. »

(*A suivre.*) J. Liblin.

Digitized by Google

MŒURS ET MONUMENTS

DES

PEUPLES PRÉHISTORIQUES[1]

Singulier, mais toujours identique, est le sort de toute vérité que l'on est parvenu, après bien des amertumes, à faire admettre comme entité scientifique. Dans le monde des sciences, c'est l'hésitation, souvent le silence systématique qui dominent au début, et dans le public lettré c'est le scepticisme qui joue son rôle et ne se rend qu'à l'évidence palpable. Puis arrivent d'autres singularités qui, sans donner tort aux inventeurs, s'attachent à amoindrir l'avantage qui leur est acquis, en promenant l'instrument rongeur sur toutes les faces du *nucleus* pour en détacher une somme de paillettes destinées à former le bien commun dont on aurait été en possession bien avant la prétendue découverte.

Quand, après un demi-siècle de culture persévérante, quelques-uns croient que le fruit approche de sa maturité, il surgit soudain un nouveau facteur qui agrandit l'horizon et modifie, par suite, quelques-unes des idées reçues. Rares encore sont les fruits bons à cueillir et dont il faut se con-

[1] *Mœurs et monuments des peuples préhistoriques*, par le marquis DE NADAILLAC, correspondant de l'Institut, avec 113 figures dans le texte. — Paris, G. Masson, éditeur, librairie de l'Académie de médecine, 120, boulevard Saint-Germain. 1888. 1 volume in-8° de 312 pages. Prix 7 fr. 50 c.

Digitized by Google

tenter. C'est ce que M. le marquis de Nadaillac nous démontre dans l'excellent livre que nous allons essayer de faire connaître aux lecteurs de la *Revue d'Alsace*.

Rien de nouveau sous le soleil, est-on porté à s'écrier quand on a lu le premier chapitre de l'ouvrage. Après avoir rendu à notre XIXe siècle la justice qui ne peut lui être refusée pour l'immense progrès réalisé dans toutes les branches de la science ; après avoir tracé, de main de maître, le tableau de l'initiative de Boucher de Perthes dans le domaine préhistorique, après avoir mis en relief ses succès et les tribulations qui sont inséparables d'une victoire quelle qu'elle soit, M. de Nadaillac nous renseigne exactement sur la part revendiquée par l'érudition proprement dite dans le butin scientifique conquis. La Bible et les écrivains de l'antiquité savaient, avaient entrevu ou enseigné ce que les pionniers du XIXe siècle nous ont appris sur l'histoire des premiers temps de l'humanité. Ce n'est pas une critique que nous entendons formuler, c'est au contraire une remarque élogieuse pour l'érudition qui apporte à la tradition, si peu respectée par l'aveuglement de tous les temps, un des anneaux qui relient le présent au passé et rappellent à l'homme, considéré isolément, que s'il est en possession de certains avantages physiques et moraux, ce n'est pas à ses mérites personnels qu'il doit en rendre grâce, mais en majeure partie aux travaux, aux joies et aux souffrances de ses ancêtres.

« Quelques cailloux à peine dégrossis, quelques ossements difficiles à déterminer, quelques grossiers monuments, sont le curieux point de départ de sa science préhistorique. » De 1826 à 1860, Boucher de Perthes ne cessa de lutter contre le scepticisme des lettrés, contre la négation de quelques savants, parmi lesquels Élie de Beaumont, pour faire admettre comme preuves de l'existence, antérieure à la révélation des livres saints, de l'humanité sur tous les points du globe bouleversé par les évolutions terrestres. « La question était celle-ci:

Digitized by Google

admettre ou nier que les cailloux extraits par lui des alluvions quaternaires, non remaniées, de la Somme portaient ou ne portaient pas l'empreinte de la main de l'homme, c'est-à-dire d'une volonté raisonnée au lieu d'une résultante des caprices de la nature, ainsi que le prétendaient les sceptiques et avec eux les princes de la science. Boucher de Perthes soutint l'assaut contre l'armée conjurée, et il ne fallut rien moins que l'appui de l'Angleterre pour le délivrer des assiégeants et en faire ensuite des défenseurs aussi résolus qu'ils avaient été ardents pour l'attaque. Voici donc ce qui arriva : « Un éminent paléontologiste anglais, M. Falconer, se rendit à Amiens, puis à Abbeville pour étudier les gisements, les silex et les ossements qui en provenaient. En 1859 et 1860, d'autres savants anglais imitent son exemple ; ils font exécuter des fouilles sur différents points de ces puissantes assises qui, de la craie leur servant de base, s'élèvent jusqu'à 33 mètres au-dessus du niveau de la Somme. Leurs recherches furent couronnées de succès, et ils n'hésitèrent pas à faire connaître au monde savant la conviction que les résultats avaient apportée dans leurs esprits, » c'est-à-dire, que cette conviction était conforme à celle de Boucher de Perthes. La société royale de Londres et l'association britannique ayant, à leur tour, sanctionné ces conclusions, les savants français se déterminèrent enfin à entrer en ligne pour contrôler les faits, soutenus d'ailleurs par M. Quatrefages qui s'en était déjà constitué le défenseur. Il ne manquait plus dès lors, à l'acte de naturalisation, que le visa de la société anthropologique de Paris pour conférer définitivement à la doctrine de Boucher de Perthes le droit de bourgeoisie dans le monde des sciences naturelles. M. Geoffroi Saint-Hilaire formula ce visa, et dès ce moment la science préhistorique produisit les différentes efflorescences que l'on a vues et que l'on verra se développer.

Quelle est donc cette nouveauté qui a fait tant de bruit

Digitized by Google

chez les géologues et chez les théologiens? c'est ce que les érudits vont nous apprendre. *Suetone* rapporte que « l'empereur Auguste avait dans son palais du Mont-Palatin une collection de haches en roches diverses trouvées presque toutes dans l'île de Capri. *Pline* raconte que la foudre étant tombée dans un lac, on en retira huit pierres » semblables à celles de l'île de Capri. « *Prudence* montre les guerriers germains portant sur leurs casques d'éclatants échantillons de ces pierres. » Dans d'autres pays, dit encore M. de Nadaillac, ces pierres ornaient les statues des dieux et formaient des rayons autour de leurs têtes. Pour les Romains de ces temps-là c'étaient les armes des héros de la Fable. Ils les appelaient *Ceraunia-gemma* = Pierre de la foudre. — Mais nous sommes loin de ces temps-là ; ce n'est pas au XIXe siècle, diront quelques-uns, que de semblables fantaisies mythologiques demeureraient accréditées dans l'esprit des masses et même dans celui de beaucoup de croyants et de lettrés. La tradition n'a point conservé un empire assez robuste pour avoir entraîné à sa suite de semblables erreurs! Eh bien, lecteurs amis de la lumière, détrompez-vous! ce sont encore les recherches de l'érudition qui vont dissiper l'une de vos modernes illusions. Quand Boucher de Perthes livra au public sa pensée au sujet des pierres taillées qu'il découvrait à Abbeville, l'attention des Alsaciens curieux s'arrêta sur une espèce de pierre à aiguiser qui, dans plusieurs familles, se transmettaient de père en fils et étaient religieusement conservées comme un talisman destiné à préserver du maléfice le bétail de la maison. Dans un village voisin d'Altkirch, à Wahlheim, sur la rive droite de l'Ill, nous en vîmes, en 1832, personnellement deux d'une belle dimension et polies qui étaient réputées, dans une partie du village, comme beaucoup plus préservatrices que celles conservées par des familles fixées sur l'autre rive du torrent. Chez les unes et chez les autres de ces familles on donnait à ces pierres le nom de *Blitz-Stein* = Pierre de l'é-

Digitized by Google

clair. Partout, dit M. de Nadaillac, on attribue aux silex travaillés une origine surnaturelle. Le paysan russe les regarde comme les flèches du tonnerre. La même croyance existe en France, en Irlande, en Ecosse, en Scandinavie, en Allemagne, en Hongrie, en Portugal, comme en Asie Mineure, au Japon, en Chine et en Birmanie; chez les Javanais, les insulaires de Bohama, les nègres du Soudan et ceux de la côte occidentale de l'Afrique, ces pierres sont aussi considérées comme les foudres de *Sango*, dieu du tonnerre. En Allemagne on les appelle *Donner-Keile*, en Alsace *Donner-Axt*, en Hollande *Donner-Beitels*, en Danemark *Tordensteen*, en Norvège *Thordenkeile*, en Suède *Thorsoggar*, le dieu *Thor* étant chez les nations du Nord le *Jupiter* des nations du Sud. Fidèles à la tradition, le peintre et le sculpteur représentent le père des dieux tenant dans ses puissantes mains la gargousse d'où il fait sortir les pierres qu'il lance dans le jardin des pauvres humains; de même encore, pour ne pas se distinguer du crédule paysan, le fier artilleur moderne emprunte au sujet la devise *Fulmina Jovis* dont il décore l'arsenal renfermant les munitions des ses engins de guerre.

Mais, grâce à Boucher de Perthes, voici venir l'archéologie préhistorique et ses auxiliaires qui, tout en laissant subsister la gigantesque mythologie qui s'était emparée de la pierre taillée au même titre que le surplus de sa poésie, va nous ramener au terre-à-terre des faits appartenant aux sciences positives ou d'observation.

La pierre de la foudre n'appartient plus à celle-ci, mais à une volonté intelligente qui l'a travaillée par éclats d'abord pour s'en faire une arme grossière de défense et d'attaque en même temps qu'un outil de travail; puis il la perfectionne en polissant les arêtes que la taille par éclats laissait subsister. D'où deux périodes que la science nouvelle qualifie de période *paléolithique* et de période *néolithique*. Quelle était l'incarnation de cette volonté intelligente qui avait travaillé

Digitized by Google

ces armes de pierre? on ne pouvait attribuer qu'à l'être humain, c'est-à-dire à l'homme. L'homme était donc contemporain des pierres travaillées par éclats et exhumées par Boucher de Perthes. Or ces pierres gisaient à une grande profondeur d'un sol non remanié ou d'une couche sédimentaire demeurée intacte depuis sa formation et s'élevant à plus de 33 mètres au-dessus du niveau du cours d'eau qui fuit à ses pieds. Ce sol est ce que la géologie désigne sous le nom d'*alluvions quaternaires* résultant d'un bouleversement général ou de bouleversements partiels qui ont donné aux continents la conformation qui leur est propre actuellement. Donc l'homme aurait préexisté aux deux périodes paléolithique et néolithique, puisque l'on découvre au sein de ces alluvions les armes et outils qu'il avait fabriqués avant la formation de ces mêmes alluvions. On voit, dès ce moment, les premières conséquences chronologiques et historiques de ces faits désormais incontestables. Depuis vingt à trente ans, la question a fait du chemin et c'est M. le marquis de Nadaillac qui va nous en indiquer la kilométrie.

Si l'homme avait existé avant les bouleversements, il importait d'en fournir des preuves plus directes encore que celles révélées par les armes de pierre. Il n'y avait d'autre moyen que celui de poursuivre les fouilles jusqu'à ce que l'on découvrît l'homme fossile ou ses débris fossilisés. Boucher de Perthes « avait la conviction qui donne le courage et la persévérance qui conduit au succès. Pendant vingt ans, il lutta patiemment contre l'indifférence des uns, contre les railleries des autres. Partout, les preuves qu'il apportait étaient rejetées, sans qu'on voulût même leur accorder l'honneur d'une discussion ou d'un contrôle. L'esprit humain est ainsi fait : il ne se familiarise pas aisément avec les choses nouvelles, avec les idées opposées à une longue et constante tradition. » D'autres ouvriers finirent cependant par se mettre à l'œuvre en fouillant profondément le sol des cavernes dans

Digitized by Google

différents pays et parvinrent généralement à mettre au jour des amas considérables d'ossements avec des silex ouvrés comme ceux fournis par les alluvions de la Somme et d'autres outils de diverses espèces impliquant forcément l'intervention de la géologie et de l'anthropologie pour déterminer et expliquer ces preuves tangibles d'une vie préhistorique, défiant désormais les dédains et les railleries du public savant et du public lettré. Dans ces amas d'ossements l'anthropologie démêla ces reliques de l'homme préhistorique confondues avec les débris d'animaux disparus et d'animaux encore existants. C'est dans ces voies que les sciences naturelles se meuvent aujourd'hui et nous livreront certainement chaque jour de nouvelles lumières qui agrandiront le trésor des connaissances acquises. Déjà l'homme tertiaire émerge des travaux accomplis, et la raison nous porte à croire qu'il sortira victorieux des efforts de l'enfantement.

En même temps que ces évolutions s'opéraient dans les régions du monde savant et que les fouilles se succédaient sur à peu près tous les points du globe et aboutissaient aux mêmes conclusions, les voyageurs en renom apportaient à nos corps savants de nouvelles preuves matérielles et orales en parfaite concordance avec celles qui avaient définitivement conquis, en Europe, le concours du monde scientifique. L'initiative isolée, s'exerçant au profit de circonscriptions particularistes, recueillait de son côté tous les objets auxquels on commençait à attribuer une certaine signification et les concentrait dans de petits musées locaux que des fouilles, locales aussi, devaient considérablement enrichir. La question des divers genres de sépulture ne pouvait manquer de surgir et c'est ainsi que s'établit, dans un nombre relativement restreint d'années, une chronologie dans l'ordre des modes d'inhumations particulières à la région explorée. De cet ensemble d'efforts devaient naître les classifications de : *âge de pierre*, *âge de bronze*, *âge de fer*, abstraction faite

Digitized by Google

d'une division intermédiaire qui prendrait le nom de : *âge de cuivre* si des découvertes supplémentaires et concluantes venaient établir qu'avant l'alliage du cuivre et de l'étain pour obtenir le bronze, l'homme préhistorique fit usage du cuivre seul pendant une période assez longue pour avoir droit à une place spéciale entre l'*âge de pierre* et l'*âge de bronze*.

Attentif à ce mouvement, M. de Nadaillac énumère longuement les travaux qui se sont succédé dans cette direction des recherches et y joint des détails justifiant sa devise : *Facta, non verba*.

Dans ses fouilles de la caverne de *La Baume*, M. le Dr Muston n'a point rencontré ou n'a pas reconnu de reliques de l'homme préhistorique, tandis que M. de Nadaillac en signale de très nombreuses dans les diverses fouilles opérées en Europe, en Chine, en Asie et en Amérique. Du mélange d'os humains avec les os d'animaux et de particularités concernant l'extraction de la moelle, les anthropologistes ont tous été amenés à conclure que l'homme primitif était anthropophage, tandis que l'Arya-Mongol de M. Muston, contemporain de la faune quaternaire en Alsace et au pays de Montbéliard, n'aurait laissé aucune trace de cannibalisme dans cette région. Quoi qu'il en soit, M. de Nadaillac établit un fait qui n'est pas sans avoir une grande importance dans la question : c'est que les armes, les outils de pierre recueillis sur tous les points du globe, ou exhumés par les fouilles, sont de même forme, se ressemblent de tous points et ne diffèrent que par la nature de la pierre, suivant la contrée où ils ont été fabriqués ; d'où la conclusion que sur toute la surface du globe l'homme primitif fut en présence des mêmes difficultés pour sauvegarder et assurer sa vie et qu'il usa des mêmes moyens pour vaincre ces difficultés ; d'où encore, subsidiairement, la conclusion à « l'unité de race ».

Mais cette dernière conclusion ne nous paraît pas impliquer, dans la pensée de M. de Nadaillac, l'unité de création

Digitized by Google

qui naguère a été l'objet de discussions fort animées. Les monuments rencontrés à nos antipodes, et dont il donne la description, nous mettent en présence de colosses si considérables qu'ils impliquent la préexistence d'une population titanique qui aurait laissé sur le profil de rochers fort élevés l'empreinte de son génie et de ses conceptions, en rapport avec les proportions corporelles que la réflexion est portée à lui attribuer « En Australie, l'apparition de l'homme aurait été antérieure aux dernières convulsions qui ont modifié l'aspect de ce continent. L'étude scientifique, dit M. Blanchard, conduit à croire qu'il fut un âge du monde où s'élevait sur l'océan Pacifique une immense terre, brisée par des convulsions et en grande partie submergée. La Nouvelle-Zélande et les îles voisines en seraient les débris. » M. de Humboldt avait, si nous ne nous trompons, déjà formulé la même proposition. Quoi qu'il en soit, on a rencontré dans ces îles des « silex taillés par l'homme, associés à de nombreux ossements du *Dinornis*, le plus grand des oiseaux connus. D'autres faits témoignent d'une civilisation disparue à laquelle, dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible d'assigner une date. Dans l'île de Tonga-Taboo, on voit un mégalithe consistant en une table posée sur des montants hauts de neuf mètres; elle supporte un bol colossal de quatre mètres de diamètre sur un mètre de hauteur. Dans la même île, existe un trilithe consistant en une traverse posée de champ sur deux piliers munis de mortaises pour la recevoir. Les piliers pèsent soixante-cinq tonnes et la tradition locale veut que les conglomérats coraliens d'où ils sont tirés aient été apportés des îles Vallis, à plus de mille kilomètres de distance. » Autres faits non moins significatifs: « Dans une île voisine, un cercle de pierres levées rappelle les Cromlechs de la Bretagne et couvre une superficie de plusieurs centaines de mètres. A Tahïti s'élève une pyramide dont la base est un carré long de quatre-vingt-un mètres

Digitized by Google

sur une de ses faces et vingt-six sur l'autre. Sa hauteur est de treize mètres, et l'on arrive au sommet par une série de marches coraliennes toutes égales, parfaitement équarries et polies. Au port de Sydney, un Kanguroo est entaillé sur un rocher. Dans l'île des Pâques, La Pérouse remarque de gigantesques bustes humains grossièrement sculptés. Ils sont au nombre d'environ quatre cents, répandus par groupes sur différents points de l'île. Quarante de ces figures, d'un type uniforme, sont taillées en plein bloc dans une roche trachytique. Les plus grandes atteignent jusqu'à douze mètres de hauteur. Autour on a ramassé un nombre considérable de lames, de grattoirs, de pointes en obsidienne, outils probablement abandonnés par les anciens sculpteurs. » On regrette de ne pas trouver d'autres renseignements sur ces outils, auxquels l'esprit est naturellement porté à prêter les dimensions en rapport avec celles des sculptures signalées.

« De grandes difficultés, dit M. de Nadaillac en terminant le premier chapitre de son livre résumant les résultats admis, attendent ceux qui se livrent aux études préhistoriques. Il faut rechercher les rares vestiges de l'homme au milieu des cataclysmes qui ont bouleversé le globe, au milieu des ruines amoncelées par le temps. Il faut montrer cet homme aux prises avec les difficultés chaque jour renaissantes de sa dure vie et se développant progressivement suivant une loi qui paraît immuable. La *Pianta-Uomo*, la plante humaine, comme l'appelle Alfieri, était douée par le Créateur d'une vie bien intense pour avoir pu résister aux dangers qui ont entouré ses premiers pas sur la terre et d'un génie merveilleux pour avoir pu dater d'aussi humbles commencements le point de départ de ses glorieuses destinées. »

Le chapitre II consacré à la nourriture de l'homme aux deux périodes paléolithique et néolithique, à la chasse, à la pêche et aux premiers essais de navigation, fournit des preuves si nombreuses de cannibalisme qu'il faut encore se rendre

Digitized by Google

à l'évidence malgré les efforts de quelques-uns pour éloigner ce fait du berceau de l'humanité. Sur tous les points du globe où l'anthropologie a porté ses investigations, le cannibalisme est apparu aussi positif que les engins et les instruments fabriqués par l'homme pour se défendre et attaquer. Il faut lire ce chapitre qui abonde de preuves si nombreuses et si diverses qu'à moins de refaire le livre, il serait impossible de résumer. On y trouvera l'embryon d'une civilisation relative se développant au milieu d'une sauvagerie dont la science commence à nous donner une idée à peu près exacte, car elle n'a pas encore dit son dernier mot. Concurremment avec l'homme, les fauves envahissaient les abris naturels pour se garantir des rigueurs du climat, et c'est dans ces demeures souterraines que se sont livrés les combats où l'homme, le troglodyte, devait rester le maître, réduire à l'état de domesticité les animaux susceptibles de devenir ses auxiliaires et faire disparaître ceux qui devaient continuer à lui être nuisibles. C'est en suivant cet ordre d'idées que l'anthropologie arrive aux preuves successives établissant les progrès graduels de l'humanité à travers le temps. M. de Nadaillac nous fait généreusement connaître ces preuves dans les divers chapitres de son livre.

Nous ne rencontrons, dans le livre qui nous occupe, que deux ou trois mentions rattachant aux travaux des généralisateurs les recherches faites en Alsace pour pénétrer les mystères préhistoriques: ce sont les cavernes de Sentheim[1] et de Cravanche, puis les mégalithes connus au pays sous le nom

[1] M. de Nadaillac écrit : « *Sentenheim* (*Alsace*) ». C'est une nouvelle défiguration ajoutée à celle de *Sentheim* admise pour le nom de cette localité. Ces défigurations sont, au cas particulier, assez originales, car c'est *Saint-Emme* qu'il faut écrire comme on écrit Saint-Côme, Saint-Germain, deux communes du voisinage. Le *heim* gothique s'est substitué au nom patronimique.

Au dernier congrès des sociétés savantes, M. de Beaurepaire proposait

Digitized by Google

de murs payens. Dans la grotte de Sentheim l'amas de coprolithes ursidés, que l'on considéra d'abord à Mulhouse comme étant de l'anthracite, atteste la vie du grand ours dans nos montagnes; dans la caverne de Cravanche, c'est l'absence de tout métal avec les squelettes découverts, accompagnés de deux rondelles en serpentine que l'on ne saurait, selon nous, confondre avec les amulettes et les fusaïoles, mais que l'on doit considérer comme des outils, des polissoirs de peaux vertes, par exemple, et d'une poterie de la période néolithique. Quant à nos mégalithes dit *murs payens*, M. de Nadaillac les range dans la catégorie de beaucoup de monuments analogues qui existent dans d'autres régions du globe, mais sans les classer définitivement au nombre des vestiges préhistoriques. D'autres découvertes, non moins significatives que les précédentes, ont été faites en Alsace et ne sont encore pas enregistrées par lui au nombre des preuves.

De bien intéressantes informations sur la nourriture des Troglodytes, les moyens de se la procurer, sur leurs vêtements, leurs premiers essais artistiques, sur les mégalithes en général y compris les fortifications vitrifiées, sur les différents modes de sépulture, sur les villages palafites de la Suisse et autres lieux, etc., etc., font les frais des derniers chapitres du livre dont nous venons de parler assez longuement pour appeler l'attention des lecteurs de la *Revue d'Alsace*.

J. Liblin.

une révision orthographique des communes, sous le patronage de corps compétents. Des objections spécieuses ont fait écarter la proposition. Elle mérite, selon nous, d'être poursuivie dans toutes nos provinces, par l'initiative indépendante de tous les patriotes soucieux de s'instruire sur l'origine de nos villages et de nos villes.

Digitized by Google

ELSASS UND ALGERIEN

Auswahl elsässischer Gedichte

von

KARL BŒSÉ, Verbannten des Staatsstreiches 1851

In's Französische übersetzt von **Charles BERDELLÉ.**

X.

Jeremiad bim Sirocco.

(Dely Ibrahim, 1853.)

Was hucht e so, was blost e so?
Es isch, ma foi, der Sirocco!
Der kummt ganz warm un wantrater
Dort us der Wüeste Sahra her!
Er blost im Thal, blost uf der Höh:
Im Mensch un Vieh wurd 's windeweh!
D' Hund henken ich, es isch e Grus,
De Lälli elelang erus;
D' ganz Luft isch voll von firjem Staub,
s' grüen Blättel wurd zuem dürre Laub.

Was hucht e so, was blost e so?
Es isch, ma foi, der Sirocco!
Un wenn dis Zephirwindel wäjt,
So wurd mer grad ass wie gebähjt!
I huck im Bad de ganze Da,
Un 's Wasser lauft mer d' Stirn era,
Als wär 's e heisser Wasserfall;
Un owedrin kummt d' Muckequal,
Dis Ratzekor, dis Schindersvieh
Isch gar ze frech, un Meister hie!

Digitized by Google

ALSACE ET ALGÉRIE

Choix de Poésies alsaciennes

de

CHARLES BŒSÉ, déporté de 1851

Trad. en français par **Charles BERDELLÉ**

(*Suite*[1].)

X.

Jérémiade à propos du Sirocco.

(Dely Ibrahim, 1853)

Quel vent siffle et souffle si chaud ?
Eh ! c'est, ma foi, le Sirocco !
Il vient brûlant et ventre-à-terre
Du désert porter la poussière
Dans les vallons, sur les hauts lieux.
Bêtes et gens sont anxieux.
Dieu ! quelle langue les chiens tirent,
Et quel feu nos poumons respirent !
Toute verdure se ternit !
La feuille sèche et racornit.

Quel vent siffle et souffle si chaud ?
Eh ! c'est, ma foi, le Sirocco !
Quand ce doux zéphir s'égosille,
On est comme un morceau qui grille !
Le jour entier je reste en vain
A me rafraîchir dans un bain.
L'eau coule comme une cascade
Sur ma figure que taillade
La mouche, cet être insolent,
Qui règne ici pour mon tourment !

[1] Voy. pages 330 et suiv. de la livraison juillet — août — septembre 1888.

Digitized by Google

Was hucht e so, was blost e so?
Es isch, ma foi, der Sirocco!
O was isch diss e wüester Gsell!
Mer meint grad er kummt us der Höll.
Im ganze Dorf ken Tropfe Bier!
Der Brunne gar isch trucke schier.
Am Rache henkt un klebt mer d' Zung,
Statt Luft kummt heisser Sand in d' Lung.
Do mach i 's Mul un d' Aue zue
Un denk i hätt schun lang genue!

Was hucht e so, was blost e so?
Es isch, ma foi, der Sirocco!
Dis isch en insolenter Burst:
Je meh mer trinkt, je meh gitt's Durst;
Doch isch mer noch am beste dran,
Wenn mer de Durst bemeistre kann!
Kummt Hitz, kummt Durst! Als drüwer nus:
E grosser Geist macht sich nix drus,
Un, blost au heiss der Sirocco,
Bin ich doch heiter, frisch un froh!

XI.

Epistel us Afrika an d'Strosburjer Buewe.

(Dely Ibrahim 1853).

Z'Algier im schwartze Bäre
Trinkt mer sin Schöppel Bier
Un lest halt bon gré, mal gré,
De Lingelser Kurier.

I les nur d' Chronik local
Ze wisse wo's als brennt
Un wie mer im Gemeinroth
De Stadt-Oktroi verwendt.

Digitized by Google

Quel vent siffle et souffle si chaud ?
Mais c'est, ma foi, le Sirocco !
Un être bien insociable.
Il est plus méchant que le diable.
Du sable au lieu d'air ! Où trouver
De la bière pour s'abreuver ?
Car chaque puits est sec et vide,
Et ma langue au palais aride
Vient coller. Fermons tous les yeux,
La bouche... Assez ! ô vent affreux !

Quel vent siffle et souffle si chaud ?
Eh ! c'est, ma foi, le Sirocco !
Il vient de façon insolente.
Plus on boit, plus la soif augmente :
On ne peut jamais l'apaiser,
On fait mieux de la maîtriser.
Chaleur, soif ! qu'on ne s'en tourmente !
Un grand esprit les violente :
Je reste, malgré Sirocco,
Toujours gai, content et dispos !

IV.

Épître d'Afrique aux Gamins de Strasbourg.

(Dely Ibrahim, 1853.)

Je vais boire ma bière
Dans Alger, à l'Ours-Noir.
Du *Courrier* j'y vais faire
Lecture chaque soir.

La chronique locale
Me dit maint accident,
Maint crime, maint scandale,
L'emploi de notre argent.

Digitized by Google

Mer het mi au versichert
Dass d'Fruchthall wurd verlait
Nus an de Spatzehafe :
Dis wär nit ganz ungscheid !

Un wejenem Gerüchel
Heisst's au dass jetz d'Génie
Will's Schlahus transportiere
Nab in d'Orangerie.

Absunders wej'nem Schatte
Wo's macht in der Allee,
Do stehn d'Platane g'hammelt
Wie Stecken in der Höh !

Doch halt ! I kumm ins Babble !
's isch altes wie verhext :
's wär noch gar viel ze saue,
Doch isch nit dis min Text.

Im Lingelser isch gstande
En arrêté vom Mär,
Der fallt mit Schwert un Stange
Uf d'liewe Buewe her.

Die derfe nimmi huse
Un spielen uf der Stross.
Oh weh ! iehr armi Schelme,
Jetz isch der Dunder los.

Sie solle d'heime hucke
Un henke iehri Köpf,
De Kinneh Wuj insalze,
Reif, Hawergais un Töpf !

Jetz spiele Fangedissels
Im finstre Korridor,
Sunsch kinnt e Blöjel kumme
Un packen ich am Ohr.

Jetz spielen er Verstekels
Im Hüehnerhisel drin,
Fors Rammele un Räuwers
Spatzieren er uf d'Büehn !

Un kummt emol Johanni
Un strolchen er uf d'Mess,
Muess ich der Babbe füehre,
Wie 's Fiddele, en laiss' !

Wenn's Kirsche gitt un Quetschle
Geht's uf de Dummesplon,
Do wurd ich gar am End noch
E Mulkorb angedôn !

's wurd manchi Fuehr absetze,
Spektakel un Gebrüel
Wenn so e Chor von Buewe
Steht vor em Bübbelspiel.

Do sin in unsre Johre
Mier andri Kauze gsin !
Drum isch es au gebliwe
E froher, heitrer Sinn !

Mer sin vor Zitte gsprunge
Wie jungi Hirsch un Reh.
Hit awer isch ken Lewe
In denne Buewe meh.

[1] Pot aux moineaux (*Spazehafe*), cabaret dans la banlieue de Strasbourg.

[2] Orangerie, jardin d'hiver, construit en 1802 (pour renfermer des arbres pris à la résidence ci-devant hessoise de Darmstadt?)

[3] N'est plus qu'un grand bâton. — Historique. — Pour remédier à l'humidité des allées de la Robertsau, on en émonda tellement les platanes qu'ils ressem-

Digitized by Google

On m'a dit qu'on installe
(Et ces projets sont beaux !)
Pour le blé notre halle
Près du Pot-aux-Moineaux [1] !

Et qu'à l'Orangerie [2]
(Se laissant émouvoir
Par l'odeur) le génie
Transporte l'abattoir.

Serait-ce pour l'ombrage ?
Maint arbre, me dit-on,
Par excès d'émondage
N'est plus qu'un grand bâton [3].

Motus ! je me hasarde
Bien loin de mon objet.
Il faut que je bavarde
D'un tout autre sujet.

« Par arrêté » le maire
Étend ses lourdes mains
D'une affreuse manière
Sur vous, pauvres gamins.

Il défend dans la rue
De jouer, de courir.
Qu'aucun plus ne remue !
Le diable va venir !

Gamins, penchez la tête
Mélancoliquement,
Et qu'au saloir on mette
Et toupie et volant.

Jouez donc « à l'attrappe »
Dans un sombre couloir
Qu'un *bleuet* [4] ne vous happe
A l'oreille un beau soir !

Jouez à la cachette
Dans votre poulailler,
Que le gendarme guette
Les brigands au grenier !

Puis, arrive la « Messe »
Ou foire de Saint-Jean,
Qu'on vous y mène en laisse
Avec papa, maman !

Après, quand sur la place
Saint-Thomas [5] on verra
Des prunes, gent vorace,
On vous muselera !

Oh ! bien ! les belles têtes,
Le bruit que vous ferez
Quand aux *Marionnettes* [6]
Tous vous comparaîtrez !

Oh ! nous ! dans la jeunesse
Nous nous amusions mieux.
Aussi, dans la vieillesse
Nous resterons joyeux !

Oui ! quelle pétulance
De cerf ou de chevreuil !
Mais aujourd'hui l'enfance
Vraiment semble être en deuil.

blèrent à des poteaux télégraphiques. Plus tard, pour arriver au même but, on les éclaircit en en enlevant la moitié.

[4] Sobriquet des sergents de ville à Strasbourg.

[5] C'est place Saint-Thomas que se tient un marché de fruits.

[6] Sobriquet donné à Strasbourg à la justice de paix.

Digitized by Google

Der Grawen un der Gumbe,
Der Wal het unser g'hört,
Un d'Judemetz, un 's Plätzel;
Es het es nieme gstört!

Mer sin als heime kumme
Voll Schlenzer, ohne Knopf,
De Buckel voll Blöumole,
Vielmol e Loch im Kopf.

Mer hen es als verdöffelt,
Mit Schneeballe verkeilt,
Un unsri blöue Guckle
Sin schnell als widder g'heilt.

Doch sin mer gern au gange
In d' Schuel, so wie 's sich g'hört,
Un hen schön vorrem Spiele
D'heim unser Sach gelehrt.

Der Bue soll laufe, renne,
Soll spielen uf der Gass,
Er soll uf d' Rutsch, uf d' Wäje,
Uf 's Is, ans Siropfass.

Sunsch blit er e Flöhpeter,
Het kein Kurasch im Lib,
Mer derf mer sicher glauwe,
I weiss wohl was i schrib.

Hit awer isch 's ganz andersch,
Es isch e neji Welt:
Drum schicken ich in d' Ordnung,
Iehr Buewe, sunsch isch 's gfehlt.

Er bliwe jetz im Stüwel
Un lehre schön d' Leksion,
Un mache mer, i bitt ich,
Nur ken Revoluzion!

Sunsch kommen er noch Afrik,
Do käm's ich Spannisch vor!
In dem gelobte Ländel
Huck ich schun bal e Johr.

Im Babbe, in der Mamme
Sauen en Kumpliment.
Adje, iehr liewi Buewe,
D' Epistel isch zuem End.

[1] La boucherie des Juifs était située au bout du Vieux-Marché-aux-Vins, sur la petite place devant l'église Saint-Pierre-le-Vieux.

[1] Les enfants appelaient le fossé, ou les fossés, un chemin de halage construit en pierres de taille au milieu du canal des Faux-Remparts, de manière à la par-

Digitized by Google

A nous la boucherie
Des Juifs[1], fossé, canal
De la minoterie,
Pour faire bacchanal !

De la petite place
On rentrait balafré,
Sans cacher ni sa face
Ni l'habit déchiré.

Dans maint combat, maint siége,
Bien souvent sur nos yeux
Les pelotes de neige
Laissaient de jolis bleus.

Après la faribole,
Sans faire de façons,
On allait à l'école,
On savait ses leçons.

Que la rue et la place
Soient toujours aux gamins.
Qu'ils aillent sur la glace,
Se servent de patins !

Je répète, et rabache :
« S'il ne sort du logis
« L'enfant deviendra lâche,
« Je sais ce que je dis ! »

Mais il faut beaucoup d'ordre
Dans un temps tout nouveau !
Il faudra bien y mordre,
Ou gare à votre peau !

Chez vous, sachant vous taire,
Apprenez vos leçons,
Surtout n'allez pas faire
De révolution !

Craignez qu'on vous applique
Les nouveaux règlements !
Vous pourriez voir l'Afrique :
J'y suis depuis un an.

Pour moi (dernier chapitre)
Saluez vos parents.
Je finis mon épitre :
Adieu, mes chers enfants !

tager en deux canaux parallèles depuis les Ponts-Couverts jusqu'à l'église Saint-Etienne, en passant derrière le théâtre. Sous l'administration de Jean-Frédéric de Türckheim (1830-1835) il fut démoli et les pierres employées à construire les quais du côté de la ville.

Digitized by Google

XII.

Der Jaïn vom Rewwe.

E Schmus.

(Blida, 31. October 1857.

Zu Schalksdorf is e *Rewwe,* e braver, braver Mann :
Sein Jüddischkath is *oser* im ganze *Gaj* bekahn !

Die Reische wie die Arme sein ihm gleisch lieb un werth.
Es is bei *Goj* en Jüdde de Rewwe hauch geehrt.

Dorum is bschlosse worre jüngst von der ganze *Kahl*
Dem Rewwe zu verehre e *Koss,* mer hasst 's Pokal.

Un weil der Herbst gerauthe soll er noch obedrein
Bekümme zum *Schaskene* e Fass voll *kauschre Jaïn.*

Es soll e jeder schütten ins Fass an *toffi* Flasch.
Ein jeder bringt sein *Gleilick* voll Sinnses un Kourasch.

Am *Schawes* will der Rewwe sich freun am goldnen Saft
Un seinen Becher leere auf 's Wohl der Jüddeschaft.

Ach ! *schmajes, schmajes, schmajes !* was isch denn jetz der Mähr ?
Schreit unser *Rebb,* 's schmeckt ouser ass wenn es *Majem* wär !

Der *Rebb* bekimmt kahn Schiker, doch worrd 's em ganz kurios :
« Diss is, spricht er, Kairousche ! en echter Jüddestoss ! »

[1] **Le Vin du Rabbin.**

Conte.

C'est à Schalksdorf qu'habite un rabbin très sa-
Bon juif, tout le pays l'estime justement. [vant.

Le rabbin porte riche et pauvre dans son cœur.
Chez les juifs, les chrétiens, il est en grand hon-
neur.

La communauté donc veut unanimement
Lui donner un beau vase, une coupe d'argent.

Et (pour qu'il puisse boire en un vase aussi beau)
De vin koscher et bon lui remplir un tonneau !

Et chacun doit verser au tonneau son flacon
Du meilleur ! le mélange, ah, certes ! sera bon

Digitized by Google

XII.

Le Yaïn du Rebb[1].

Conte.

(Blida, le 31 octobre 1857.)

C'est à *Schalksdorf* qu'habite un *Rebb* sage et savant,
Bon Juif que tout le *Gaï* estime justement.

Riches, pauvres, le *Rebb* porte tous en son cœur !
Chez *Goï* comme chez les Juifs il est en grand honneur.

Aussi toute la *Kahl* veut unanimement ;
Lui donner un beau *Koss*, une coupe d'argent !

Et (pour en *schaskener* dans un vase aussi beau)
De *Yaïn*, *Koscher* et bon lui remplir un tonneau.

Et chacun doit verser au tonneau son *Glaïlic*
Du plus *toff !* un mélange, *ohser*, qui sera chic !

Au *Schawwes* notre *Rebb* veut boire à la santé,
Avec son *koscher Yaïn*, de sa communauté.

« *O Schmayes !* je n'y puis rien comprendre du tout :
« De *Mayim* ce liquide a tout à fait le goût.

« De *Schikker*, nul danger ! Je vois, c'est positif !
« *Kaïrôousche !* dans ce coup un joli coup de Juif ! »

Au sabbat, le rabbin veut boire à la santé,
Avec son vin koscher, de sa communauté.

Oh ! malheur. Je n'y puis rien comprendre du tout !
D'eau pure ce liquide a tout à fait le goût.

D'ivresse, nul danger ! Je vois, c'est positif,
Par ma foi ! dans ce coup un joli coup de juif.

Oui ! Schmul a calculé que dans tout un tonneau
On ne versait un seul et koscher flacon d'eau.

Et, ma foi ! Tous les Juifs ont fait le même calcul,
Au lieu de vin ont mis de l'eau, tout comme un Schmul.

Digitized by Google

Der *Rewwe* hott 's getroffe! Der *Schmule* hot gerescht:
«Ahn Flasch voll *kauscher* Wasser kann 's Fass nit mache schlescht!»

Doch wie 's der *Schmul* ersonne hot 's jeder Jüdd gemacht,
Un alli han, *neschumme!* statt *Yaïn* Maj'm gebracht[1]!

[1] Voici comment le traducteur avait traité le même sujet avant de connaître le texte de Bœsé. Bœsé est resté plus fidèle au conte populaire que le traducteur; mais on comprendra et approuvera sans doute les intentions qui ont guidé ce dernier dans ses changements:

Le Vin de l'Instituteur.

Conte alsacien.

Un village, peuplé de gens laborieux,
Végétait, pauvre, au pied d'un coteau rocailleux
Tourné vers le midi, et tellement aride,
Tellement négligé qu'il ne produisait pas
D'herbe suffisamment pour fournir aux repas
Du bétail qu'y menait un métayer avide.
Un jeune instituteur, savant et plein d'adresse,
Arrivant en ces lieux, fit naître la richesse,
En apportant des plants d'un excellent raisin!
Le coteau produisit bientôt de fort bon vin,
Et tous les habitants, pleins de reconnaissance
Pour celui qui chez eux amenait l'abondance,
Se réunirent tous. Le maire se leva
Pour cette motion que chacun approuva:
«Puisque l'instituteur, en implantant la vigne
«Sur vos pierreux coteaux, enrichit le pays,
«Je pense qu'il serait aussi juste que digne
«Que cet homme modeste en recueillit le prix.
«Aux frais de la commune, il faudra qu'on lui donne
«Un grand tonneau muni d'une selle-entonnoir,
«Et tous les ans après le fructueux automne
«Sous l'antique tilleul on viendra tous, un soir,
«Munis, qui d'un cruchon, et qui d'une bouteille,
«Que chacun versera lui-même dans la selle.
«Le tonneau décoré de rubans de couleur
«Sera conduit après chez votre bienfaiteur.»

* * *

Groscolas est auprès d'un tonnelet en perce;
Il en tire du vin dans un fort beau cruchon,
Qu'il remporte avec soin. Puis au poêle il en verse
Un tout, tout petit coup. Il le trouve fort bon.
Ne pouvant résister à la tentation,
Il verse un petit brin encore, goutte à goutte,
Et par tout petits brins il goûte et puis regoûte.
Il vous en fait tant qu'à la fin,
De petit coup en petit brin,
Le cruchon devient presque vide.
Pour le combler, il prend de ce liquide

XIII.

Polternacht in Blida.

(Pfeffelsalbum, 1859.)

I mein es isch genue for hit
Un sa guet Nacht, iehr liwi Lit.

I wünsch ze rueje wohl un gsund
Bis zue der frohe Morjestund.

Es denke, wünsche d'Mensche viel:
Mer trifft 's manchmol, nit allewil.

's schlat zeh, 's schlat elf, 's schlat Mitternacht:
I ha ken Au noch zuegemacht.

Digitized by Google

Oui ! *Schmul* a calculé que dans tout un tonneau
On ne verrait un seul et *koscher* flacon d'eau !

Neschumme ! Tous les *Yüdd* faisant même calcul,
Au lieu de *Yaïn* ont mis du *Mayim* comme *Schmul.*

Qu'on trouve à la fontaine et que l'on appelle eau.
La nuance du vin est d'un beau rouge sombre.
Et Groscolas se dit que, parmi le grand nombre
De cruchons qu'on mettra dans le fameux tonneau,
On ne pourra pas voir que son vin (triste affaire !)
Serait d'une couleur vraiment beaucoup trop claire.

L'heure est là. Chacun vient pour verser sa bouteille,
Pour verser son cruchon. Se promettant merveille,
L'instituteur enfin veut goûter son tonneau ;
Puis le pauvre garçon naïvement s'étonne
D'y trouver, oh ! lasmol ! peu de vin, beaucoup d'eau
Les vignerons avaient pris du vin dans leur tonne
Mais de la cave au poêle ils avaient tous, hélas !
Pour les mêmes motifs fait comme Groscolas.

Electeurs, c'est à vous que l'histoire s'adresse,
Et il s'agit d'offrir à la France en détresse
Ou le secours d'un vote ou celui de vos bras,
Qu'en vaillant citoyen chacun de vous s'empresse,
Sans compter sur autrui, comme fit Groscolas.

CIL BERDELLÉ.

Vocabulaire. — Du *Yaïn*, vin. — *Rebb*, maître, rabbin. — *Schmus*, mensonge, conte, fable. — Le *Gaï*, la contrée. — La *Kahl*, la communauté juive. — Un *Koss*, une coupe. — *Schaskener*, boire. — *Koscher*, ayant subi les préparations et cérémonies qui, chez les Juifs, rendent un objet propre à être consommé sans souillure. — *Glaïlik*, portion. — *Toff*, bon. — *Ohser*, certes. — *Schawwes*, sabbat, samedi. — *Schmayes*, malheur. — *Mayim*, eau. — *Schikker*, ivresse. — *Kaïrôousche !* exclamation à expliquer. — *Neschumme !* ma foi. — *Schmule*, Samuel. — *Jidd* ou *Jüdd*, Juif. — Schalksdorf, le village des *gens retors !*

XIII.

La Nuit tapageuse à Blida.

(Pfeffelsalbum, 1859.)

Il est temps ! cessons de causer,
Il faut aller nous reposer !

Dormez tous bien, jusqu'au retour,
Demain, des doux rayons du jour.

Les hommes font bien des souhaits
Qui ne s'accompliront jamais.

Il sonne dix !... onze !... minuit !
Je voudrais dormir : ah ! quel bruit !

Digitized by Google

Denn drusse blost der Wind so stark,
Es geht eim ganz durch Bein un Mark

So durt 's schun furt e ganzi Wuch,
Es schütt, als wär 's e Wolkebruch.

Un mitle drin, durch Sturm un Wind
Der Schakal hilt wie 's Bitschelkind.

E ganzi Rott naut am en Oos!
Mer meint es isch der Dejfel los!

Wie 's Wüetheheer so belle d' Hund,
Im Hus un Hof, im ganze Rund.

Wind, Schakal, Hund! o schweje still,
Wil ich emol doch schlofe will.

Die awer mache furt un furt:
Jetz gar der Katzeroller knurrt.

Dis alles hindert nit e Mus
Ze pfiffe bim e maure Schmus.

Der Turco brüellt am Zouaïathor
« Qui viv'! » Jetz d' Schlofkapp üwer 's Ohr!

Denn d' Negro hen e Fest die Nacht:
Iehr Musik isch, min sechs, nit gschlacht!

Die hämmren uf e Türkedrumm
Un kleppren eine taub un dumm.

Doch üwerwindt min Schlof am End
Hund, Schakal, Drumm un Element.

So schlof i furt, i weiss nit wie,
Biss dass der Hahn rueft: Giggrigi!

Druf ruft en Essele: « i=a! »
Zuem Bett erus, es isch ball Da!

Der Mond macht au schun d' Lädezue
Un denkt er kriejt sunch nit genue.

Der Wind blost alli Sternen us
Un d'Sunn guckt hinterm Berri rus.

Der Muzzin uffem Minaret
Rueft sini Lit zum Früejgebet.

« Der Herr isch Gott un keiner Meh,
« Lob, Ehr un Preiss im in der Höh!

« Der Mahomet isch sin Prophet! »
So wie 's im Koran gschriwe steht.

Jetz awer d' Auen usgewischt
Un gschwind de Kafee ufgetischt!

Denn vor der Thüer isch Buewegschrej:
Drum frisch ans Brett! Hop! eins, zwei, drej!

So wär die Polternacht verzählt:
Derzue haw i min Mundart g'wählt,

Drin redde mer, wie frej un frisch
Der Schnawel eim gewachsen isch.

Mer red viel Sproche hie zue Land,
Französch un Battwa allerhand,

Arawisch, Ditsch un Schwitzerisch,
Spanjolisch, Luxeburjerisch.

Doch ein Sproch nur mergfalle will:
Die wo mer d'heim red an der Ill.

[1] Le minaret est sur les mosquées une espèce de petite tour munie d'une terrasse sur laquelle on arbore à certaines heures de la journée un petit pavillon blanc et sur laquelle encore le muezzin, l'homme chargé d'appeler les fidèles à la prière,

Digitized by Google

En entendant le vent souffler
On frissonne, on se sent trembler.

Depuis huit jours ces sifflements,
Avec la pluie en vrais torrents!

A travers l'orage et les vents
Les chacals font des cris d'enfants.

Une charogne, leur régal,
Cause ce tapage infernal.

Écoutez les chiens aboyer
A qui saura le mieux crier!

Vents, chiens, chacals, oh! taisez-vous!
Un bon sommeil serait si doux!

Bien au contraire! à leurs ébats
Se mêlent maintenant les chats.

Ce qui n'empêche une souris,
En rongeant, de pousser des cris!

«Qui vive!» crie un grand Turco.
Renfonçons-nous dans le dodo!

Car les négros vous font un bruit:
Ils ont grand' fête cette nuit!

Sur une caisse, d'un bras lourd,
Ils tapent à vous rendre sourd.

Le sommeil enfin me reprend
Malgré chien, chacal, caisse et vent

Et ne me quitte plus qu'au cri
Du coq qui chante: «Guigrigui!»

Un bourricot me dit: «Hi-hant!»
Hors du lit, le jour est brillant!

La lune ferme son volet,
Pour pouvoir dormir à souhait.

Étoiles que souffle le vent,
Faites place au soleil levant.

Le muezzin au minaret[1]
Récite son pieux couplet:

«Dieu seul est Dieu, Dieu seul est grand,
«Honoré, loué, tout-puissant!

«Et son prophète est Mahomet!»
Du Coran c'est le grand verset.

Maintenant essuyons les yeux,
Prenons un café savoureux.

A la porte un bruit de gamins:
Un! deux! trois! le travail en mains.

Nuit tapageuse! j'ai fait choix,
Pour te conter, de mon patois.

Car ici l'on parle français,
Arabe, espagnol et maltais,

Suisse, allemand, luxembourgeois,
Encore bien d'autres patois!

Aussi pas un ne me plait-il
Comme celui des bords de l'Ill!

récite dans ce but certains versets du Coran, livre sacré des Mahométans, au lever et au coucher du soleil, à midi et à minuit.

(A suivre.)

Digitized by Google

NOS LIVRES

I.

Les Verreries du comté de Bitche. — Essai historique (XVe — XVIIIe siècles), par AD. MARCUS, chevalier de la Légion d'Honneur, membre des Académies de Metz et de Stanislas, ancien élève de l'École polytechnique, ancien administrateur de la Compagnie des cristalleries de Saint-Louis, accompagné de 48 pièces justificatives, avec 12 dessins ou plans topographiques et une carte générale. — Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie, 11 rue Jean-Lamour, MDCCCLXXXVII. — 1 vol. in-8° de XXI-359 pages, titre rouge et noir, avec écusson du comté, d'argent à un lion rampant de gueules, lampassé et griffé de même. — Tiré à 200 exemplaires dont 5 sur papier du Japon, 195 sur papier de Hollande.

La pensée qui a motivé la composition de cet ouvrage procède du désir patriotique de livrer à notre histoire de l'Alsace-Lorraine le tableau des débuts et du développement d'une industrie sur laquelle nous n'avions d'autre renseignement que sa renommée locale. Relativement à la céramique alsacienne, nous étions logés à la même enseigne lorsqu'en 1868, un amateur distingué, A. Tainturier, nous révéla les mystères historiques, commerciaux et artistiques de nos anciennes manufactures de faïence et de porcelaine. M. Ad. Marcus nous offre aujourd'hui le pendant de la faïencerie de Tainturier dans le luxueux livre qu'il consacre à l'industrie verrière établie au territoire de l'ancien comté, devenu ensuite seigneurie et bailliage de Bitsche.

Quelques mots, trop discrets, d'introduction, suivis de l'in-

Digitized by Google

dication précise des documents mis en œuvre et des écrits consultés, remplissent les XXI premières pages.

Un rapide coup d'œil sur les possesseurs successifs du comté — (nous copions le sommaire), — sur ses limites, sa topographie, ses forêts, les droits d'usage de ses habitants, sur sa population et son industrie, fait les frais du chapitre Ier.

« Après avoir appartenu à Adalbert, le dernier des ducs bénéficiaires de la Haute-Lorraine (1046-1048), la terre de Bitsche, dit M. Marcus, passa à son fils, puis à son petit-fils, *Gérard d'Alsace*, le premier duc héréditaire (1048-1070) de cette partie de l'ancien royaume de Lorraine. »

De son côté, Schœpflin dit que « la seigneurie de Bitsche formait le véritable patrimoine de Gerhard (— Gérard d'Alsace) qui procréa la famille de Lorraine ; que Gerhard était fils de Leutard de la famille d'Etichon (premier duc d'Alsace) et de Grimhilde, ainsi que cela résulte d'une charte de fondation (pieuse) donnée par Gerhard, vers 860, en faveur de ses auteurs et de ses autres parents. »

Entre la date de 860 et celle de 1048-1070, l'écart est trop grand pour que l'une ou l'autre de ces données historiques ne soit pas entachée d'erreur. Quoi qu'il en soit, la terre de Bitche, en grande partie du moins, avec celle de Dabo à l'extrémité nord de l'Alsace, de même que l'Ajoie, la principauté de Montbéliard et une fraction de la Franche-Comté, à l'extrémité sud, ont, croyons-nous, toujours été considérées comme ayant fait partie du duché d'Alsace sous les Franks. Si c'était le cas, la thèse serait facile à justifier.

Dans les temps reculés, la partie septentrionale des Vosges, dont la terre de Bitche dépend, était habitée par une population assez dense, même jusqu'aux reliefs les plus élevés. Les nombreux monuments gallo-romains qu'on y a découverts, ceux qui ont été détruits par l'incendie de la

Digitized by Google

bibliothèque de Strasbourg notamment, ceux que l'on a réunis au musée de Colmar, les ruines du temple de Mercure sur l'épaule de la roche du Donon l'attestent suffisamment. Il est certain que cette population connaissait et fabriquait la verrerie en même temps que la poterie répondant aux besoins domestiques. M. Marcus n'a rien trouvé, pour ces temps-là, qui fût particulier à la terre de Bitche, dans les nombreux manuscrits et imprimés qu'il a consultés avant d'écrire son livre. Seule, la chronique inédite de Georges Walter lui a donné quelques renseignements sur la tradition orale qui a cours dans les anciennes familles de verriers et sur quelques usines verrières fondées aux xve et xvie siècles. A partir du xvie les matériaux sont abondants et permettent à l'historiographe de nous donner pour chacune des manufactures existantes ou éteintes une notice exacte sur l'origine de chaque établissement, ses ressources forestales privilégiées, ses matières premières, ses procédés de fabrication, ses produits, ses propriétaires nobles ou roturiers, ses débouchés, ses succès et ses revers.

Il y a dans ces notices, appuyées de quarante-sept pièces justificatives, de bien intéressantes indications sur l'origine des droits d'usage communaux, d'affouage des habitants, sur les règlementations particulières jusqu'aux cantonnements qui furent la conséquence de la promulgation du code forestier en 1826.

Si, en raison de la qualité des matières premières, les verreries de l'ancien comté de Bitche ne parvinrent pas à fournir d'aussi beaux produits que ceux des verreries de la Bohême, elles eurent au moins le mérite d'avoir, les premières en France, fabriqué les cristaux appelés à soutenir victorieusement la lutte contre les cristaux (flintglass) de l'Angleterre, qui nous avait devancés.

Le livre de M. Marcus est le premier essai historique, à notre connaissance, qui s'occupe spécialement de l'industrie

Digitized by Google

verrière en Alsace-Lorraine. Dans beaucoup de nos communes on rencontre le nom de *Glashütten* qui trahit l'existence, au canton que ce nom désigne, d'une verrerie dont le souvenir n'est conservé qu'au cadastre populaire. L'exemple de M. Marcus déterminera peut-être un ou plusieurs de nos compatriotes à l'imiter. Nous le désirons et remercions vivement M. Marcus de l'initiative qu'il a prise.

II.

Le duc d'Enghien — 1772-1804 — par HENRI WELSCHINGER. — Paris, librairie et imprimerie E. Plon, Nourrit et Cie, 10, rue Garancière. 1888. — 1 vol. in-8o de 498 pages.

Ce livre est du ressort de l'histoire nationale, mais il appartient essentiellement à l'histoire politique de l'Alsace. C'est à ce titre que nous devons le retenir dans ce bulletin.

Après avoir consulté les nombreux mémoires et autres écrits concernant la maison de Condé, les faits et gestes de ses membres pendant la Révolution française, M. Welschinger a découvert, aux archives nationales et à celles des affaires étrangères, beaucoup de pièces inédites qui lui ont paru propres à faire la lumière sur l'enlèvement du duc d'Enghien à Ettenheim appartenant à l'évêché de Strasbourg et sur la part de responsabilité à attribuer aux divers personnages impliqués dans ce tragique événement politique. Les documents sur lesquels repose le récit donnent au volumineux travail de M. Welschinger un caractère d'authenticité qui ne saurait désormais être infirmé par des considérations étrangères à la vérité historique.

Mais que dire de cette distinction, — que l'auteur semble considérer comme admissible — entre le fait de se joindre, en vue d'intérêts dynastiques, aux armées ennemies pour com-

Digitized by Google

battre l'armée française et le fait de combattre ladite armée en haine de sa patrie? La morale de toutes les nations condamne une semblable doctrine, et la dynastie bourbonéenne avait si bien conscience de la criminalité de ses actes que, plus tard, de Londres, le duc de Bourbon défendit à son fils, le duc d'Enghien, de prendre du service dans les armées de puissances en guerre contre la France républicaine, même après l'immolation de Louis XVI, de Marie-Antoinette et les massacres de septembre.

Le Strasbourgeois en particulier et l'Alsacien en général s'éloigneraient-ils beaucoup de la vérité en affirmant que leur pays n'aurait pas été désolé comme il le fût, si le prince de Condé, le duc de Bourbon, son fils et le duc d'Enghien, son petit-fils, n'eussent point, avec l'évêque de Strasbourg, le cardinal de Rohan et les émigrés, tramé la coalition européenne contre la France, à deux pas de leur frontière? Bien aveugle serait celui qui répondrait par la négative à cette question ! Que, dans le feu des batailles, et après des succès éphémères, les Bourbons aient fait grâce de la vie à des Français blessés ou vaincus, cela n'a rien d'extraordinaire, de bien magnanime ; car, selon les lois de la guerre, cette vertu, ce respect humanitaire sont communs à tout homme d'armes, noble ou roturier, même quand un étranger en bénéficie et à plus forte raison quand c'est un compatriote. De semblables circonstances atténuantes ne doivent pas être invoquées, surtout en faveur de castes qui ont l'affligeant privilège de déchaîner l'un contre l'autre des peuples qui auraient vécu en bonne intelligence sans l'intervention des intérêts dynastiques.

Ces réserves faites, empressons-nous de dire qu'elles ne s'appliquent qu'à une face accessoire de l'excellent livre qui est sous nos yeux.

En présence de tout ce qui a été écrit sur la vie et le sort du duc d'Enghien, M. Welschinger a pensé, comme nous

Digitized by Google

l'avons dit, qu'au moyen des documents dont ses devanciers n'ont pas tenu compte ou dont ils n'ont pas eu connaissance, il lui serait possible d'offrir à l'histoire une biographie fidèle du malheureux duc et de restituer à ceux qui l'ont plus tard répudié, la part qu'ils ont prise dans l'exécrable tragédie qui a commencé à quelques lieues de Strasbourg et fini dans la forteresse de Vincennes. C'est un acte de justice tardive que l'auteur a voulu accomplir, et nous ajoutons qu'il l'a fait avec autant d'impartialité que d'indépendance. *Biographie* et *révision du procès:* tel est le thème fondamental des XXV chapitres dont se compose le volume.

C'est au berceau que le biographe prend son sujet pour le suivre dans toutes les phases de la première éducation, du développement physique, moral et intellectuel. De la duchesse de Bourbon, mère du jeune homme, il n'en est, pour ainsi dire, question qu'à la veille de l'enfantement et à la veille de la mort du malheureux rejeton de la race de Condé. Séparée de son époux, la duchesse, paraît-il, ne partageait pas les ardeurs contrerévolutionnaires de la maison princière, ce qui expliquerait, à la rigueur, la quasi absence de relations du fils avec sa mère, tandis que les relations de celui-ci ne cessèrent d'être étroitement suivies avec son aïeul et son père dont il recevait les conseils et la direction souveraine. C'est une déplorable histoire, mise au jour dans tous ses détails, que la vie de ces princes à partir de leur émigration, en 1791, pour gagner l'Allemagne, établir à Coblence une cour où l'on s'amusait comme à la cour de Louis XV, en se partageant à l'avance les dignités, les honneurs et les bénéfices d'un gouvernement royal à établir en France par les armes de l'Europe coalisée contre la patrie. C'est dans ce milieu que ce jeune et bouillant duc d'Enghien devait faire, sous les yeux de son père et de son grand-père, ses débuts d'homme de guerre, en compagnie de l'étranger envahissant l'ancienne Gaule. Il fut ce que devait être, en fait de bra-

Digitized by Google

voure militaire, un homme de son âge et de son rang. M. Welschinger met en relief, avec un soin presque paternel, les qualités et les vertus de cet intrépide guerrier. Il serait déplacé de lui chercher querelle sur une quantité d'appréciations que nos idées modernes ne sauraient sanctionner. Mais le jugement principal sur lequel on sera toujours d'accord, c'est le guet-apens dont le duc fut la victime pour satisfaire les visées cruelles et désastreuses du Premier Consul, et à la réalisation desquelles le duc d'Enghien serait certainement devenu un obstacle redoutable si, préalablement, on ne le faisait disparaître.

C'est à l'étude de ce côté de la question historique que M. Welschinger donne une attention particulière pour arriver à la conclusion que, contrairement à ce que quelques-uns ont cherché à établir, ni justice ni clémence ne furent accordées au jeune duc et que « son exécution fut un assassinat. »

On lira avec un vif intérêt le livre dont il s'agit, et, dans notre temps de palinodies sans vergogne, on ne sera nullement surpris de voir un ancien jacobin, chef de la sûreté générale, se faire l'exécuteur des hautes-œuvres du futur César.

III.

Recherches sur l'Histoire de la ville de Ribauvillé, par Marie-Bernard Bernhard, publiées sous les auspices du Conseil municipal, avec le concours de X. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar. — Eug. Barth, libraire-éditeur à Colmar. 1888. — 1 vol. in-8° de xiv-384 pages.

L'auteur des matériaux qui composent ce volume est issu de l'une des anciennes familles de Ribauvillé. Il y est né le 8 juin 1809 et est mort à Haguenau le 27 novembre 1884. Dans le cours de sa vie, il se livra à des recherches concernant l'histoire de sa ville natale et à chaque découverte, soit

Digitized by Google

dans les archives, soit dans les livres, il consacrait une rédaction sobre et lucide. Combien d'années s'est-il livré à l'exercice de cette méthode d'investigations pour former l'ensemble des matériaux qu'il se proposait, sans doute, d'utiliser pour écrire l'histoire de sa ville? c'est ce que le lecteur devinera peut-être en lisant « l'avertissement » biographique placé en tête de l'ouvrage.

Bernhard étant mort avant d'avoir donné à ses matériaux la dernière forme qu'il concevait, la municipalité de Ribauvillé a fait ce qui était utile pour entrer en possession des manuscrits préparés; puis elle a pourvu aux moyens de publication. Elle en a confié le soin à notre estimé collaborateur, M. X. Mossmann. La *Revue d'Alsace* est heureuse de leur adresser ses félicitations, qui sont certainement partagées par tous les amis de notre histoire locale.

Bien que la plupart des pages aient la consistance d'une rédaction définitive, il n'en ressort pas moins que la soudure d'ensemble est absente et que l'auteur s'en réservait le soin. En la présentant telle quelle, M. Mossmann a respecté l'œuvre de Bernhard, et il a bien fait. Mais en somme elle n'a que la valeur d'une chronique bien jalonnée et susceptible d'être considérablement augmentée. Quatre pages ont suffi à Bernhard pour tracer le cadre général de l'histoire de la ville et de ses seigneurs depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire depuis l'alpha jusqu'à l'oméga historiques. C'est donc dans ce cadre que viennent se ranger, selon l'ordre chronologique, les notices résumant, avec beaucoup de clarté, les faits sur lesquels l'attention de l'auteur s'est arrêtée dans le cours de ses recherches.

Il va sans dire que le chroniqueur ne remonte pas au-delà des temps historiques. Il s'y tient rigoureusement confiné. Après les Schweighæuser et de Golbéry, il s'occupe cependant, un moment, des mégalithes qui couronnent les Vosges depuis le Hohnac jusqu'à Bergzabern. Pour lui, ce ne sont que des

Digitized by Google

délimitations seigneuriales du moyen âge. Ainsi en est-il spécialement des murs du *Tœnnichel* au-dessus de Ribauvillé.

De quelques monnaies trouvées au ban de Ribauvillé, dont une en or — métal toujours remarqué et apprécié — Bernhard ose à peine conclure que la gorge de la vallée fut habitée aux temps gallo-romains. Il semble que sur ce point il aurait pu être plus affirmatif, alors qu'il avait sous la main une preuve aussi concluante que la mosaïque de Bergheim, dont il ne dit mot et dont un coin repose encore *intact* sous la terre de la propriété riveraine de celle où elle fut découverte.

Un autre fait — celui-là du moins appartient aux temps préhistoriques — est signalé par M. Bernhard. Il s'agit de la source d'eau thermale que la tradition persiste à attribuer au canton dit *Kastel*. Bernhard résume ce qu'en ont dit Schœpflin, Grandidier et Irenicus. Il n'a rien découvert aux archives concernant cette source. « Pour en retrouver des vestiges, on a fouillé sans succès, dit-il, le sol où elle arrivait au jour. » — Il nous souvient cependant que l'ancien maire, M. Saltzmann, demeurait convaincu du contraire. De la fosse qu'il fit ouvrir en face du Kastel, au-dessous de la route qui conduit à Bergheim, au canton dit *Weyer*, pour y concentrer une eau de source à laquelle se mêlait inévitablement les eaux de superficie, s'échappaient *constamment*, du plafond de la fosse, de grandes bulles d'air qui venaient éclater à la surface de la nappe. L'examen physique de l'air provenant de ces bulles fut sans résultat; ce qui n'empêcha point l'ancien maire — et nous étions de son avis — de demeurer convaincu que l'échappement incessant était dû à l'action d'une chaleur souterraine produite par l'eau thermale perdue et qui avait trouvé, dans une couche sousjacente, un écoulement plus facile qu'à l'endroit où la tradition continue à fixer l'écoulement primitif. Le phénomème n'a sans

Digitized by Google

doute, pas cessé de se manifester, si toutefois la fosse existe encore.

Poussant plus loin nos conjectures, nous pensions que le sol dans lequel la fosse était ouverte pouvait être le résultat de l'envasement séculaire d'un petit lac, d'un marais dont le limon pouvait cacher des vestiges de constructions remontant tout au moins aux temps gallo-romains, consacrés par la tradition. La question des temps préhistoriques n'avait alors pas encore acquis son droit de bourgeoisie en Alsace et il ne s'agissait, entre le maire et nous, que de conseiller quelques fouilles à certains propriétaires complaisants de ce sol, divisé en nombreuses parcelles de culture maraîchère. Nous n'en sommes plus là aujourd'hui, et c'est pour cette raison que nous jugeons à propos de consigner ici ce souvenir à l'occasion de l'assertion négative exprimée par M. Bernhard.

Mais nous voici aux temps historiques et les documents écrits ou imprimés deviendront de plus en plus abondants pour le travailleur, pour le curieux. Bon gré ou malgré, c'est toujours à Schœpflin qu'il faut recourir pour se renseigner. C'est à lui que notre chroniqueur demande des informations sur l'époque où Ribauvillé apparaît pour la première fois dans les titres. Ce n'est qu'à la fin du VIIIe siècle qu'il en est fait mention dans une charte d'un comte du Sundgau déchiffrée et publiée en fac-simile par le maître. Tel est le début de la chronique proprement dite. Elle sera poursuivie jusqu'à la fin d'après cette méthode, en interrogeant, cela va de soi, dans le cours de la compilation, toutes les chartes se rapportant au même sujet que d'autres diplomatistes auront mises au jour et en y ajoutant ce que l'on a soi-même découvert de nouveau dans les archives publiques. La part de Bernhard y est importante car, outre ses propres découvertes, il apporte à l'œuvre une grande lucidité d'interprétation des documents qu'il devait consulter. Il y a même, en beaucoup de cas, une impartialité et une modération auxquelles on

Digitized by Google

pouvait craindre qu'il ne restât pas fidèle, eu égard au caractère mystique que son biographe, M. Mossmann, met en relief dans l'avertissement-préface.

Il est certain que le travail offre bien des lacunes, en ce que toutes pièces connues dans lesquelles Ribauvillé est en cause, à un titre quelconque, ne sont pas utilisées. Dans la *Diplomatica* seule de Schœpflin, nous en avons relevé cent deux, embrassant la période de 1219 à 1679, concernant les dynastes de l'intéressante cité. Les monuments de l'évêché de Bâle, de Trouillat-Vautrey, en fournissent aussi un certain nombre que Bernhard n'a pas utilisé parce que, pensons-nous, son esprit était absorbé par des préoccupations d'un ordre différent. Telle qu'on la présente après sa mort, son œuvre est très louable et l'on ne peut que remercier, au nom des lettres alsaciennes, ceux qui ont pris part à l'édition.

Une remarque est nécessaire à l'égard des illustrations que l'on y a jointes. Sans parler du portrait de Bernhard, deux ou trois sont à peu près acceptables; et encore aurait-il convenu d'indiquer la source, ce qui eût été honnête et facile, comme, par exemple, la vue cavalière de la ville, prise à Mathieu Mérian. Quant à celles qui se rapportent au trésor seigneurial, nous n'y reconnaissons aucun des objets qu'elles ont la prétention de représenter. Nous nous trompons peut-être, mais nous croyons que l'on a cédé à des considérations personnelles qu'il aurait fallu écarter.

Et puis — pourquoi ne pas le dire? — il nous semble que des prétentions comme celles auxquelles de nouveaux venus se livrent en matière artistique et littéraire, ne devraient pas entrer dans nos mœurs alsaciennes. Le trésor de Ribauvillé est vraiment illustré dans la *Revue d'Alsace*, année 1872, pages 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86, par M. Charles Goutzwiller, artiste de goût et littérateur distingué. La grande coupe de la famille royale de Munich — Ribaupierre

Digitized by Google

est elle-même décrite avec une correction qui défie la science en *auss* et en *us* — de faire mieux et même aussi bien. Il n'y a qu'à se reporter à la page 250 et suivantes de la *Revue*, même année, pour en être convaincu.

D'un autre côté, n'est-il pas regrettable — puisqu'on tenait à illustrer le volume — que l'on se soit abstenu d'ajouter une seule planche reproduisant les diverses armoiries adoptées par les Ribaupierre dans le cours du moyen âge? Elles ont un sens historique répondant au travail ébauché par Bernhard. Actuellement la ville a adopté — ce qui est bien — les armes primitives de ses anciens seigneurs : d'argent à trois écussons de gueules, deux et un; Baquol-Ristelhuber y ajoutent une dextrochère de carnation (en pal) vêtue d'azur. Grandidier donne une armoirie plus compliquée, répondant aux fiefs dont les seigneurs étaient investis : Écartelé au 1er et au 4e (pour Rapolstein) d'argent à trois écussons de gueules, deux et un; au 2e (pour Hohnach) d'argent à trois têtes et cols d'aigle arrachés de sable et au 3e (pour Géroldseck) d'argent au lion rampant de gueules, consonné et compassé d'or, l'écu billeté d'azur; la gravure d'Aubry, de 1667, presque illisible, même à la loupe, dans la reproduction photogravée, en donne deux autres, dans lesquelles on reconnaît difficilement l'une écartelée au 1er et au 4e le lion de Géroldseck, au 2e et au 3e les aigles du Hohnac et brochant sur le tout l'écusson des Ribaupierre ; puis une seconde armoirie (pour Dusenbach) aux armes d'un évêque de Bâle dont les Ribaupierre tenaient des fiefs. Celle-ci était probablement, avec l'image de la vierge miraculeuse, le blason du roi des fifres de l'Alsace.

Si Bernhard eût vécu quand on a édité son œuvre, il eût approuvé M. Mossmann d'avoir ouvertement rompu avec l'usage d'écrire *Ribeauvillé*, au lieu de RIBAUVILLÉ, qui est conforme à l'enseignement de l'école des chartes et qui doit désormais être admis dans l'orthographe française pour désigner la ville des RIBAUPIERRE.

Digitized by Google

Enfin on a joint à l'édition de la chronique deux notices du même auteur concernant deux sujets sur lesquels on n'était pas non plus dépourvu de notions. Il s'agit du pèlerinage de Notre-Dame de Dusenbach, près de Ribauvillé, et de la confrérie des musiciens de l'Alsace constituant un fief dont la « royauté » appartenait aux seigneurs de Ribaupierre. La première a paru dans la *Revue catholique d'Alsace* (année 1859), la seconde a été éditée à Paris en 1844. Ces deux notices sont le complément du codex que l'on a eu la louable attention de consacrer à la mémoire de notre très honorable compatriote. La *Revue d'Alsace* se fait un devoir de s'associer à cette attention.

IV.

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar. — 27e, 28e et 29e année 1886 à 1888 inclus. — Colmar, imprimerie de Ve Camille Decker. 1888. — 1 vol. in-8o de xx-367 pages, avec 16 planches et 3 tableaux météorologiques.

Il est des situations peu favorables aux travaux scientifiques. Notre société s'en ressent, comme d'ailleurs toute autre institution de n'importe quel pays. Le volume qu'elle vient de distribuer pour une période triennale est en effet peu corpulent, mais il se recommande par le côté sérieux des matières qu'il renferme. Nous avons déjà parlé (p. 213) de l'histoire naturelle des eaux strasbourgeoises de Léonard Baldner, communiquée au Bulletin par M. Ferd. Reiber et annoté par lui. — Des lettres de M. Ch. Grad sur les forêts pétrifiées de l'Egypte suivent la communication de M. Reiber et nous arrivons aux « *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace.* »

C'est le 5e fascicule concernant le même sujet que M. le docteur Faudel, secondé par son collègue, M. le docteur

Digitized by Google

Bleicher, consacre, dans le bulletin de la société, au recensement et à la description des nombreux objets se rapportant à l'histoire préhistorique de l'Alsace. Le premier a paru dans le bulletin des années 1877-1878 ; le second dans celui de 1879-1880 ; le troisième dans celui de 1881-1882 ; le quatrième dans celui de 1883-1885 et enfin le cinquième, qui est sous nos yeux, dans celui de 1886-1888. Les cinq fascicules comprennent ensemble 520 pages de texte et 78 planches donnant l'image des objets les plus caractéristiques du mobilier préhistorique trouvés en Alsace et recueillis dans nos musées et dans les collections privées.

Voilà un travail sérieux, accompli avec un amour et une conscience dignes des plus grands éloges. Ce n'est point de l'à-peu-près scientifique que nos deux compatriotes ont voulu réaliser, c'est de l'exactitude absolue quant à la description et à la consistance des objets, de l'exactitude minutieuse, trop minutieuse peut-être, car, engagée dans la voie des linéaments infinis des sciences naturelles, la question préhistorique, déjà si compliquée, menace de devenir absolument inextricable. Or, diront certainement beaucoup de lecteurs, voire même de véritables hommes de sciences, on n'est encore qu'à l'alphabet de la science nouvelle et il est probable, si non certain, qu'avant d'arriver à sa grammaire, beaucoup de règles, de théories formulées par les maîtres devront être abandonnées, ou tout au moins modifiées. Mieux que personne MM. Faudel et Bleicher ont conscience de cela ; ils le disent d'une façon loyale et digne dans les trois premières pages du 5e fascicule :

« A mesure qu'on avance dans un travail de ce genre, qui « touche à presque toutes les sciences, et embrasse un ho- « rizon si étendu, on se trouve arrêté par des problèmes qui « exigent des connaissances spéciales, ou un matériel que « l'on n'a pas toujours à sa disposition..... Les classifica- « tions mêmes qui étaient pour ainsi dire classiques, com-

Digitized by Google

« mencent à être attaquées tant pour les âges de la pierre « que pour ceux des métaux..... Ayant adopté ces classifi- « cations..... nous serons sans doute obligés de revenir (au « point de vue des gisements alsaciens) sur bien des inter- « prétations..... » Puis ils ajoutent que l'on ne doit point s'enfermer dans des formules définitives et qu'il faut « oser modifier ses opinions au fur et à mesure que des faits nouveaux » le commandent. « Nous espérions, disent-ils encore, pouvoir bientôt faire la synthèse de nos études et présenter un travail d'ensemble sous le titre de l'*Alsace préhistorique.* Sans renoncer à ce but final, il faut bien reconnaître qu'il est encore plus éloigné que nous ne le supposions. »

Notre sentiment était différent lorsque nous eûmes pris connaissance du fascicule qui a précédé celui-ci. Nous y vîmes l'ébauche bien accentuée d'une *topographie alsacienne des âges de pierre et de bronze,* du sommet oriental des Vosges au Rhin. Nous devons même avouer que ce ne sont pas les découvertes faites depuis au pays qui ont ébranlé notre conviction ; car il ne suffit pas pour cela de découvrir dans une sépulture, dans une alluvion du fond de la plaine des vestiges des différents âges pour nous convaincre, par la raison fort simple que le temps et les forces naturelles expliquent les mélanges qui déroutent la plupart des chercheurs. Ainsi en est-il, par exemple, du rond de serviette en lignite — pris pour un bracelet par les uns, pour un coulant de vêtement celte ou gaulois par les autres — découvert dans la gravière d'Herrlisheim, confondu dans la grande quantité d'armes en fer oxidé, que l'on y a recueillis il y a bien des années, et dont le musée de Colmar possède quelques beaux échantillons. Ce qui nous assagit à l'endroit de formules ou de conclusions fixes, ce sont les recherches, les découvertes de même genre opérées, depuis vingt à trente ans, sur toutes les régions du globe et qui exigent des études plus approfondies avant de conclure sans s'exposer à commettre les plus

Digitized by Google

grandes erreurs, les plus énormes anachronismes. En d'autres termes, la science est encore aux constatations, non aux conclusions.

Le travail est magistralement commencé pour l'Alsace par MM. Faudel et Bleicher. Nous voulons espérer qu'ils le continueront avec le désintéressement et le succès des premiers débuts.

V.

PAUL RISTELHUBER. — **Les précurseurs de nos Études : Auguste STOEBER.** — La mère L'Oie, les ailes déployées, racontant à sa demi-douzaine d'oisons une histoire : « Il était une fois... ». — Extrait de la *Revue des traditions populaires.* — Tome III. N° 5. Mai. 1888. — Plaquette in-8° de 16 pages.

Une esquisse biographique, terminée par une vignette, mal venue, représentant à peu près la figure et le buste d'Aug. Stœber et six contes dits alsaciens, mais dont l'un au moins est le calque d'un conte bavarois, voilà le premier tribut spécial de notre érudit compatriote au Folklorisme ou Folk-lore du pays, Le *Cochon de lait,* le *Chaton et le souriceau,* les *Sottes bestioles,* les *Sept cabris,* la *Maison-omelette* et la *Cruche au vinaigre* sont les titres de ces six contes populaires, traduits de l'allemand en français. Dans une note de la 1re page, il est fait allusion à un recueil de contes d'A. Stœber, qui « n'est guère connu en France ». Il est assez surprenant, dit encore la note, que ces contes, exceptés deux traduits par M. A. Barth, n'aient pas été traduits en français. Cette remarque implique un engagement que M. P. Ristelhuber ne manquera pas de remplir.

Digitized by Google

VI.

FRANÇOIS CASALE. — **Quand même!** *Échos d'Alsace-Lorraine.* — Paris, librairie Fischbacher, Société anonyme, 33, rue de Seine. 1888. — Petit in-8° de 121 pages.

C'est au Parnasse du souvenir et des regrets que l'auteur de ce charmant petit recueil a demandé ses inspirations. Elles sont remplies de tristesse, d'espérance et nous dirions volontiers de patriotisme si l'abus que l'on fait de cette expression n'en avait amoindri le vrai sens, le sens sacré. Une oreille alsacienne écoutera toujours avec une grande jouissance intime les échos du pays, voire même, comme c'est le cas, quand ces échos ravivent des plaies que le temps n'a pas cicatrisées. Une âme virile aime un peu plus de stoïcisme dans les épreuves subies, ce qui ne veut pas dire que d'autres ont tort d'exprimer leurs sentiments douloureux, et toutes leurs espérances. Mais il n'y a pas que des gémissements dans ce petit poème : il y a encore des stances consolantes, délicates et agréables. Cet ardent cri d'amour pour le pays natal a sa place dans notre histoire littéraire contemporaine.

FRÉD. KURTZ.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XVII DE LA NOUVELLE SÉRIE — 1888

JANVIER — FÉVRIER — MARS

Pages.

J. Liblin. — Plan d'un Catalogue bibliographique d'Alsatiques et Réponse à la 11e question du programme des Sociétés savantes pour le Congrès de 1888. — Divisions. — Subdivisions. — Particularité vosgienne. — Orléanaise — Normande. — Pays limitrophes. — Systèmes chronologique — Alphabétique — Numérique. — Cachet bibliographique. — Ne pas confondre. — Désideratum. — Probité littéraire. — Difficultés matérielles. — Conclusion. 5-23

Ch. Pfister. — Le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr sous la domination française (1680-1792). — Vente du comté au comte de Würtemberg. — Guerre de Trente ans. — Louis XIV. — Brisach. — Traité de Ryswick. — Le comte Georges de Montbéliard. — Sa sœur Anne et ses chiens. — Le comte Léopold Eberhard et ses maîtresses. — Séquestre. — Le duc de Würtemberg rentre en possession du comté. — Fin de la domination ducale, etc. . . . 24-56

Arth. Benoit. — Extraits du Recueil de Schœll, Camille-Bonaventure. — Cantons de : Drulingen, Hochfelden, La Petite-Pierre, Bouxwiller, Marmoutier, Saarunion et Saverne 57-72

Julien Sée. — Chronique de François-Thiébaut Rothfuchs d'Andlau (1627 à 1689) 73-95

F. K. — Engel-Dollfus. — Un ministre du roi Coton à Paris. — Ses soucis. — Ses distractions aux cours de Taine et de Quicherat. — Son retour à l'usine. — Psychologue et artiste. 96-98

Digitized by Google

Pages.

X. Mossmann. — Guerre de Trente ans. — Balthasar Schneider, député de Colmar aux traités de paix. — Défense des droits et des intérêts de la ville dans les négociations. — Fin du grand Bailliage. — Griefs des deux partis religieux. — Campagne des Suédois. — Mort de l'Impératrice. — Bruit du mariage, en secondes noces, de l'Empereur avec la duchesse d'Orléans, cousine de Louis XIV 99-113

Société industrielle de Mulhouse. — Programme des prix mis au concours pour 1888, par la section *d'histoire et de statistique* 114-117

Ch. Berdellé. — Rêverie fantastique d'Aug. Stœber, traduite en vers non rimés 118-138

Frèd. Kurtz. — Bibliographie. — I. Histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace, par Ch. Stœhling. — II. Mars-la-Tour, 16-18 août 1870, par Oswald Leroy. — III. *Annales de l'Est*, par la Faculté des lettres de Nancy. — IV. Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1887. 139-144

AVRIL — MAI — JUIN

Ch. Pfister. — Le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr sous la domination française (1680-1793), *1re suite*. — Les gourmets. — Charges et redevances qui pesaient sur les populations. — Dénombrement. — Dîme. . 145-174

Arth. Benoit. — Notes pour servir à l'histoire du protestantisme dans la seigneurie de Diemeringen (arrondissement de Saverne). — Introduction de la Réforme dans la seigneurie. — Visite de l'archiprêtre de Bouquenom. — Le *statu quo* sous Louis XIV. — Le curé de Lorentzen et sa procession des Rogations, etc., etc. 175-186

J. Liblin. — Marc-Antoine Berdolet, doyen rural de Phaffans et second évêque constitutionnel du Haut-Rhin. — Son état civil occulte. — Son internement à la citadelle de Besançon. — Son élection. — Ses deux synodes diocésains. — Son avènement au siège épiscopal d'Aix-la-Chapelle après le Concordat. — Sa mort 187-198

X. Mossmann. — Guerre de Trente ans. — Matériaux histo-

Digitized by Google

Pages.

riques tirés des archives de Colmar. — Cession de Brisach et des revenus de la Décapole. — La France réclame l'Alsace entière, sauf Strasbourg, etc., etc. 199-210

FRÉD. KURTZ. — Bibliographie. — I. La Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution. — Études sur l'histoire politique et religieuse de l'Alsace (1789-1802), par Rod. Reuss. — II. L'histoire naturelle des eaux de Strasbourg, de Léonard Baldner, par Ferd. Reiber. — III. La chasse et la pêche, souvenirs d'Alsace, par Maurice Engelhardt. — IV. Le mont Sainte-Odile, par Aimé Reinhardt. — V. Le Bulletin de la *Société industrielle de Mulhouse*, novembre et décembre 1887. — VI. Les eaux minérales de Saint-Dié, par Henri Bardy. — VII. Polychromie. 211-220

Répertoire général des matières contenues dans la REVUE D'ALSACE, depuis sa fondation 1er janvier 1850 jusqu'au 31 décembre 1887.

Note de la Direction 2

I. Index alphabétique des noms d'auteurs et Index chronologique de leurs travaux. 5-50

II. Index des planches, gravures, lithographies, etc., dans le texte et hors texte 51-56

III. Index bibliographique des ouvrages analysés, signalés ou simplement annoncés 57-67

JUILLET — AOUT — SEPTEMBRE

J. LIBLIN. — Quelques mots sur l'histoire littéraire de l'Alsace, par M. Ch. Schmidt. — Sébastien Brant. — Jacques Wimpheling. — Jean Geiler de Kaysersberg. — Jérôme Guebwiller. — Thomas Murner. — Pierre Schott. — Jacques Hau. — Jean Muling. — Ottmann Nachtgal. — Wolfgang Angst. — Sébastien Murr. — Jean Galz. — Mathias Ringmann. — Ulric Surgant. — Thomas Wolff. — Thomas Vogler. 221-231

CH. PFISTER. — Le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr sous la domination française (*suite*). — Police et droit de chasse. — Monopoles. — Droits souverains du seigneur 232-248

Digitized by Google

Pages.

X. Mossmann. — Histoire de la Guerre de Trente ans (*suite*). — Griefs ecclésiastiques. — Transactions. — Traité avec les couronnes. — Démarches de Schneider. — Opinion du nonce. — Situation de la France en Europe. — Confidence de Longueville. — Audience chez Oxenstirn . 249-261

Rodolphe Reuss. — Correspondances politiques et chroniques parisiennes adressées à Christophe Guntzer, syndic royal de la ville de Strasbourg (1681-1685). — Avant-propos. — Années 1681, 1682, 1683 262-308

Arth. Benoit. — Récit de la campagne en Alsace du corps du prince de Condé. — Les combats de Berstheim (1793). — Composition du corps. — Prise des lignes et des redoutes de Wissembourg. — Entrée du prince de Condé dans la ville. — Retraite de l'armée française sur Haguenau. — Mouvements des armées. — Combat de Berstheim. — Déroute des Français, etc., etc. 309-329

Charles Berdellé. — Poésies de Charles Bœsé, déporté de 1851 en Algérie. — Coucou. — Moyen de se débarrasser des rats. — Dessert aux bains de Niederbronn. — Marchand de marrons. — Allumettes ! — Guiggueriguí. — Garde nationale. — Voyage forcé vers l'Afrique 330-355

Fréd. Kurtz. — Bibliographie. — I. Histoire de l'Alsace. — Entretiens d'un père alsacien, par Édouard Siebecker. — II. Charlotte de Landsberg et le sacrilège de Dorlisheim (1722-1723), d'après les documents inédits, par Rod. Reuss. — III. La frontière des langues allemande et française, par le Dr Constant This. — IV. Le fusil sur l'épaule, la ligne à la main, par M. le baron Raphaël de Bancalis. — V. La bataille de Damvillers, par un cavalier du 35e dragons. . . 356-364

OCTOBRE — NOVEMBRE — DÉCEMBRE

Ch. Pfister. — Le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr sous la domination française (1680—1793) *suite et fin*. — Impositions royales. — L'Église, le Seigneur, le Roi. — Les princes de Wurtemberg au ban de

Digitized by Google

Pages.

l'Empire. — Confiscation de leurs terres. — Changement de religion en même temps que de seigneur. — Simultaneum. — Situations confessionnelles. — Les écoles. — Conclusion 365-408

X. Mossmann. — Matériaux pour l'histoire de la guerre de Trente ans. — Griefs ecclésiastiques. — Propositions des protestants mal accueillies par les catholiques. — Dimanches chez les plénipotentiaires. — Philippsbourg réclamé à la place des villes forestières. — Les droits de l'Autriche sur la Décapole passent à la France. — Réclamations de Colmar. — La paix. — Congé du député de Colmar. . . 409-428

Rod. Reuss. — Correspondances politiques adressées au syndic royal de la ville de Strasbourg et Chroniques parisiennes (1681—1685.) — La Dauphine souhaite le mariage de Mademoiselle avec l'électeur de Bavière. — Courses de chevaux anglais devant le Roi. — Les médecins du marquis de Biron. — Ligue pour la défense de la Hongrie. — 200 docteurs opinent en Sorbonne — Difficultés et mesures confessionnelles. — Mort subite de la Reine. — Démolition de temples. — Le Roi et le Nonce à Fontainebleau. — Siége et défense de Vienne, etc. etc. 429-449

J. Liblin. — Les contes de veillées populaires. — Origine. — Propagation. — Les études mythologiques en Alsace. — École mythique. — École historique. — Opinion reçue généralement sur l'origine et le sens mythique des contes. — Opinion divergente quant à l'origine et aux moyens de propagation. 450-459

J. Liblin. — Peuples préhistoriques. — Mœurs. — Monuments. — Boucher de Perthes. — Marquis de Nadaillac — Les railleurs et les sceptiques. — Savants anglais. — Savants français. — La société du Folk-Lore de Londres. — Les fouilles et les découvertes sur toutes les parties du globe. — Les monuments. — L'anthropologie. — La vie et les mœurs des peuples primitifs. — La part de l'Alsace dans ce mouvement scientifique, etc etc. 460-471

Ch. Berdellé. — Choix de poésies alsaciennes de Ch. Bœsé, déporté de 1851, traduites en français par Ch. Berdellé. — Jérémiade à propos du Sirocco. — Épitre aux gamins de Strasbourg. — Le vin du Rabbin. Conte. — La nuit tapageuse à Blidah 472-485

Digitized by Google

Pages.

FRÉD. KURTZ. — Nos livres. — *A*. Les verreries du comté de Bitche, par Ad. Marcus. — *B*. Le duc d'Enghien, par Henri Welschinger. — *C*. Recherches sur l'histoire de Ribauvillé par Marie-Bernard Bernhard. — *D*. Société d'histoire naturelle de Colmar. — Mobilier préhistorique, par Faudel et Bleicher. — *E*. Les précurseurs de nos études, par P. Ristelhuber. — *F*. Quand même. Échos d'Alsace-Lorraine, par F. Casale 486-502

TABLE DES MATIÈRES de l'année 1888 . . . . . 503 508

Strasbourg, typ. G. Fischbach — 3697.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 109685922

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 109685922

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 109685922

Digitized by Google